This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

840.6
M558

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

AVRIL 1754.

A PARIS,

Chez
- CHAUBERT, rue du Hurepoix.
- JEAN DE NULLY, au Palais.
- PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-neuf.
- DUCHESNE, rue Saint Jacques, au Temple du Goût.

M. DCC. LIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

Conf. ... 7v10131 24009

AVIS.

L'ADRESSE du Mercure est à M. MERIEN, Commis au Mercure, rue des Fossez S. Germain l'Auxerrois, au coin de celle de l'Arbre-sec, pour remettre à M. l'Abbé Raynal.

Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoye aussi par la Poste aux personnes de Province qui le desirent, les frais de la Poste ne sont pas considérables.

On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure audit Sr Merien, Commis au Mercure; on leur portera le Mercure très-exactement, moyennant 21 livres par an, qu'ils payeront; sçavoir, 10 liv. 10 s. en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 s. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient faits dans leur tems.

On prie aussi les personnes de Province à qui on envoye le Mercure par la Poste, d'être exactes à faire payer au Bureau du Mercure à la fin de chaque semestre, sans cela on seroit hors d'état de soutenir les avances considérables qu'exige l'impression de cet Ouvrage.

On adresse la même priere aux Libraires de Province.

On trouvera le Sr Merien chez lui les Mercredi, Vendredi & Samedi de chaque semaine.

PRIX XXX SOLS.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
AVRIL. 1754.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

EPITRE

A M. le Président de Montesquieu, de l'Académie Françoise. Par M. Desforges-Maillard.

AUrois-tu, Montesquieu, quelque réminiscence
D'un plaideur que toi-même honoras à Paris
De l'agréable don de l'œuvre où tu décris,

Avec ta précise élégance,
Avare de discours & prodigue de sens,
La grandeur & la décadence
De ces fameux Romains, autrefois si puissans ?

Si ce qu'on dit, par métaphore,
D'un livre plein de suc, qu'un lecteur le dévore,
Pour marquer qu'il le lit avec avidité,
Etoit à mon égard une réalité;
Le tien que je relis encore,
Et que j'ai tant de fois relû,
Auroit d'entre mes mains dès long-tems disparu.

Dans tes divers écrits tout se pare & s'anime,
Tout suit de tes desseins l'heureuse impression;
C'est Thébes, dont les murs aux accens d'Amphion
Assemblent étonnés leur enceinte sublime.
Mais ce qui me ravit, c'est qu'en changeant de ton,
Par une adresse utile & rare,
Ton esprit jamais ne sépare
Le doux plaisir & la raison.

Ainsi l'élégant badinage,
Amusement délicieux,
Dont Hébé, le nectar & l'amour dans les yeux,
De ta verte jeunesse égaya le passage;
Ainsi ce délicat ouvrage
Vivra dans l'Univers, pendant que le Printems

Couvrira les côteaux de fleurs & de verdure,
Et que de ses appas dépouillant la nature
L'hyver ravagera nos vergers & nos champs.

Mais quel choix merveilleux de richesses pressées,
Dans ton immense Esprit des loix !
Quel fond de sentimens, de sçavoir, de pensées !
Ah ! si les peuples & les Rois
Se guidoient aux rayons de tes clartés certaines,
Tous les Rois seroient bons, tous les peuples soumis,
Et la société formant de douces chaînes,
Tous les hommes seroient amis.
Croirois-tu, qu'élevé sur les bords du Permesse,
Et livré si souvent aux transports de l'yvresse
Du Dieu brillant de l'Hélicon,
Je suis plus enchanté du vrai que tu m'inspires,
Que des souples accords des ravissantes lyres
Et d'Horace & d'Anacréon.

Thémis, dit-on aussi, voulant que cet ouvrage
Plût aux goûts différens, en passant d'âge en âge,
Sous ton nom, sous tes traits, elle-même assembla
Les trois Graces, ces sœurs si simples & si belles,]
Et ce qui n'étoit point arrivé jusques-là,
Composa ton Code avec elles.
Je t'admire, je t'aime, illustre Montesquieu;
Peut-être qu'autrefois un si galant aveu,
Dans la jeune Malcrais t'eût flaté davantage;

Mais compte cependant que c'est la vérité,
Qui loin du plagiat & du goût affecté,
Soutenant mon pinceau dans sa maniere aisée;
T'offre, sans être déguisée,
L'équitable tribut qu'elle-même a dicté.

EXTRAIT de quelques réflexions sur le siécle présent, lûes par M. de la Soriniere dans une Société de gens de Lettres.

MESSIEURS,

NOus vivons dans un siécle qui semble neuf à tous égards; il ne ressemble en rien à aucun de ceux qui l'ont précédé; il a éprouvé une révolution qui s'est étendue à tout.

Nous avons honte pour nos peres de bien des choses qu'ils avoient crû vraies, & peut-être physiques, nous les ramenons à des problêmes, & souvent même nous leur prêtons fort libéralement de nouvelles essences dont elles ne se feroient jamais défiées.

Nous ne leur permettons plus d'être ce qu'elles étoient réellement auparavant; & dans l'empire des *nouvelles Opinions* il faut qu'elles éprouvent cette *révolution*, dont

non seulement les pensées, mais même le mode des pensées n'est pas exempte.

Il y a un tour, une façon, une maniere qui deviennent sensibles & analogues dans les choses même les plus métaphysiques.

Ce n'est pas seulement dans les expressions que ce changement doit être apperçu, c'est dans la décomposition même des idées que des yeux assez ordinaires pourront remarquer & saisir ces nuances, ces nouveautés, pour peu que l'on soit de bonne foi, & que l'on n'ait pas fait vœu d'être martyr de ce qu'on appelle *les vieilles opinions*.

Tout a secoué le joug dans le monde physique, dans le monde métaphysique, dans le monde moral. Que de préjugés vaincus, s'écriera quelqu'un! ou peut-être que de préjugés substitués à d'autres préjugés! c'est ce qu'il faudroit examiner.

Le feu de l'imagination petille, tout est éclair & météore; l'esprit perce, & se fait jour de toutes parts.

Cet aimable imposteur nous charme, nous séduit; il nous peint tout en beau, & l'enthousiasme du siécle nous saisit, nous subjugue jusques dans les plus simples frivolités.

Oui, Messieurs, c'est le siécle des agré-

mens & des merveilles, les *Riens* même s'embellissent & prennent de la consistance.

Mais il restera long-tems à sçavoir si dans cette route toujours si brillante & toujours si bien éclairée, selon nous, on est bien assuré de ne rencontrer jamais que le vrai. Est-on bien sûr de ne s'égarer jamais, parce qu'on ne marche que dans des sentiers que l'on a eu le soin de joncher de fleurs ?

Ne seroit-ce point plutôt là le triomphe d'une douce & dangereuse erreur ?

O siécle incomparable ! qui en bannissant toute défiance de nous-mêmes, fait disparoître toutes sortes de difficultés, & nous apprend à ne redouter aucuns écueils !

Chacun s'érige un tribunal pour y décider ce qui ne sembloit plus avoir besoin de l'être, & l'on y appelle de tout à soi.

Ce qui depuis fort long-tems avoit paru constamment vrai, constamment beau à des gens sans prévention, ne paroît plus tel à nos yeux mieux éclairés, qu'après avoir subi de sérieux examens, de longues discussions au tribunal de notre raison, pour y être maintenu dans ses droits.

Nous y avons établi une maniere de procéder que nous regardons comme infaillible, & cette autorité avec laquelle

nous revoyons tout en souverains, résulte, découle d'un despotisme arbitraire, que chacun de nous croit avoir apporté avec lui en naissant; il ne peut consentir que sa raison soit plus captive que sa liberté.

Les sciences & les arts ont pris un essort qu'on n'auroit osé envisager ni prédire dans le siécle précédent; & le fond des choses y est démontré avec des graces qui ne sembloient pas devoir jamais s'allier avec des matieres épineuses.

Que de nouvelles & sçavantes excursions, Messieurs! les connoissances se multiplient chaque jour. L'homme s'éleve au dessus de lui-même; & la nature si souvent prise sur le fait, n'aura bientôt plus rien de secret pour lui.

Il n'y a point de genre de littérature qui ne soit cultivé. Il y a presque autant d'Auteurs que de Lecteurs, & presque autant de Lecteurs que d'êtres pensans.

Dans cette émulation réciproque les presses gémissent, les volumes s'accumulent; & un homme de ceux que l'on appelle aujourd'hui par excellence *un homme comme il faut*, auroit fort grande honte d'être parvenu jusqu'à l'âge de trente ans sans avoir composé un livre.

Mais cependant, Messieurs, on crie à la

corruption du goût, & ses défenseurs ne sont pas sans considération. Ce n'est plus la même marche, ce ne sont plus les mêmes tons ; tout est asservi à de nouvelles loix.

Ce style brillant, ces antithèses affectées, & marchant toujours d'un pas cadancé, ces nouvelles & brillantes épithétes accouplées avec des mots qui ne s'entreconnoissoient pas encore ; enfin ces phrases à facettes, qui jettent des étincelles avec autant d'abondance que de vivacité, tout cela, dis-je, n'est-il pas bien capable de produire ensemble un phénomene propre à nous éblouir ?

En effet, Messieurs, notre imagination, notre cœur même se livre à ces prestiges. L'illusion nous plaît, elle fait sur nos sens une impression que nous aimons, & nous sauve sans retour de la *honte* de penser & d'agir, comme faisoient nos bons ayeux.

Mais dans tous ces changemens, Messieurs, de quelque côté qu'on les envisage, sommes-nous devenus meilleurs que nous n'étions ? & les mœurs se sont-elles épurées à mesure & à proportion que les connoissances se sont étendues & multipliées ?

Je nie l'affirmative d'après des expériences toujours trop faciles à repéter.

L'homme d'aujourd'hui est tout à la fois

esprit fort, minutieux, frivole ; tout à la fois philosophe, fastueux & déreglé.

Avide de modes & de nouveautés, il les saisit avec chaleur, & les abandonne avec légereté ; c'est un vrai caméléon.

Fécond en ressources pour le plaisir comme dans l'art d'aiguiser les passions, il ne s'étoit jamais si bien entendu à les faire naître, à les rendre aimables & à les diviniser, si j'ose m'exprimer ainsi. Il a fait un art de la volupté, qu'il a poussé plus loin que les Sybarites même.

C'est grand dommage, Messieurs, qu'après tant de si belles découvertes pour le plaisir & pour les prétendues commodités de la vie, cet Etre si supérieur à tous les autres êtres d'ici-bas se soit rendu l'esclave de tant de nouveaux besoins qu'il avoit le bonheur d'ignorer !

Cependant à l'entendre, Messieurs, plus libre & plus indépendamment qu'il n'étoit à tous égards, son amour propre qui le trompe toujours, lui persuade dans son esclavage qu'il est exempt de toutes sortes de préjugés, & le fait agir en conséquence.

. . . .

Les époux contractent & regardent que ce qu'il y a de plus sérieux dans leurs engagemens tombe sur le plus ou le moins de

ridicule qui accompagneroit le violement de la loi.

Un fils interpréte le pouvoir paternel, & le réduit à fort peu de chose.

Les états les plus subordonnés exigent des supérieurs des condescendances excessives.

Tout le monde se met au large, chacun se juge, & est fort content de soi; c'est l'effet de la révolution.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous féliciter sur l'honneur auquel vous participez, à titre de gens de Lettres, dans l'élection qui vient d'être faite à l'Académie Françoise de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Comte de Clermont, pour y remplir la place de feu M. de *Bose*.

C'est un Prince qui connoît assez le prix des Lettres qu'il cultive avec tant de succès, pour ne pas dédaigner de figurer dans la liste des grands hommes, dont les noms sont consignés à la postérité par des ouvrages d'esprit; & c'est en même tems, Messieurs, une Compagnie sage & éclairée, qui en rendant justice au vrai mérite & à la supériorité des talens, par préférence à tout ce qui pourroit être capable de faire illusion, recherche l'honneur & la gloire de s'associer un Prince du sang, qui porte chez elle tous les avantages qu'elle pouvoit ambitionner.

A MADEMOISELLE BELISSAIN.

LE PORTRAIT, IDYLLE.

Sur un lit de gazon, dans un bois de Cithere;
Sous un épais feuillage, asyle du mystere,
Le Dieu qui fait aimer, dormoit tranquillement;
L'Amitié dans ces lieux qui s'étoit arrêtée,
L'apperçoit. » Tant de fois l'ingrat m'a supplantée;
» Vengeons-nous, profitons d'un précieux mo-
» ment;
» Sans peine je lui peux couper un bout de l'aîle,
» Et par là rendre à l'homme une paix éternelle.
Elle dit, elle a fait. Contente du succès,
Elle alloit s'échapper, quand l'Amour se réveille;
Ne la soupçonnant point de malice pareille:
» Eh, bon jour; arrêtez, & profitez du frais,
Lui dit-il en riant; » l'Astre de la lumiere
» N'est pas prêt de finir sa brûlante carriere;
» Peu, je sçai, vous importe ou la nuit ou le jour:
» Mais si quelqu'intérêt à présent ne vous presse,
» A quelque jeux ensemble occupons notre adresse.
Contester le plaisir, ç'auroit été du tour
Assurer le soupçon. L'Amitié n'avoit garde.
Détachant son bandeau: » C'est lui que je hazar-
» de,
Poursuit l'aimable Dieu: » Pour vous, quel est le
prix

» Qui sera du vainqueur la juste récompense ? . . .
» Cela, dit l'Amitié, n'est pas digne, je pense,
» Avec votre bandeau d'entrer en compromis ;
» C'est tout mon bien : croyant trouver une défaite
Qui pût justifier une prompte retraite.
» C'est un portrait ! montrez, dit l'enfant de » Cypris :
» Que vois-je ! Quel éclat ! Les beaux yeux ! . . . . Quelle bouche ! . . .
» O ma mere ! il est vrai, votre intérêt me touche,
» Et ce portrait l'emporte ! . . . . oui . . . . Mais ma chere, dis,
» D'où tiens-tu ce bijou ? . . . Réponds ; Quelle mortelle
» De ces traits rassemblés fut le rare modéle ! . . .
» Si tu veux l'admirer, Amour, vole à Paris,
» Dans un asyle heureux où veille la prudence ;
» La jeunesse, l'esprit, la beauté, l'innocence,
» Les graces, les talens s'y trouvent réunis . . .
A ces mots, dans les airs le petit Dieu s'élance ;
Pour trouver l'équilibre en vain il se balance,
Ses aîles sont pour lui d'un trop foible secours ;
Il chancelle, succombe & retrouve la terre.
Le dépit dans le cœur, l'effort qu'il réitere
N'est pas plus efficace ; il retombe toujours :
Il cherche l'Amitié pour éclaircir sa peine.
Quel coup inattendu ! quand au loin dans la plaine,

Il la voit qui le fuit ? » Que dois-je soupçonner ?
Dit-il avec transport. » Pourquoi me fuiroit-elle ?
» Seroit-elle la cause ? Ah, que vois-je ! .. Cruelle,
» Si mes efforts sont vains, dois-je m'en étonner !
Regardant tristement son aîle mutilée :
» Quel trait ! C'en est donc fait ! mon ame désolée
Ne pourra point la voir ! .... Je perds tout en un jour ! ...
» Que dis-je ? Malheureux ! Ces traits qui m'ont sçu plaire
» Ne m'offroient qu'un objet, peut-être imagi-» naire :
» Souvent un vain espoir a sçu tromper l'Amour...
» Mais non : de l'oublier je ne suis point le maître ;
» Un doux pressentiment me répond de son être ;
» Je suis sans balancer ce mouvement vainqueur.
» Que les plaisirs soient dûs à sa seule présence !
» Que la nature en deuil ressente son absence !
» Je me livre aux soupirs, & lui garde mon cœur.

ENVOI.

A l'ombre d'un jasmin, témoin de l'aventure ;
Mes yeux ont reconnu vos traits dans la Peinture,
Charmante Adélaïde ; agréez-en l'avis,
En profiter c'est votre affaire ;
Vous effacez Venus, & vous fixez son fils ;
A votre cour vous rassemblez les Ris :

Les Graces pour vous suivre ont déserté Cithère ;
Vous n'y laissez que les ennuis :
Le mal est grand, & je crains encor pis.

A. B. 1754.

EXTRAIT

De la relation d'une Assemblée publique tenue le 31 Janvier 1754, par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Besançon, à l'occasion de la mort de Madame la Duchesse de Tallard.

L'Académie de Besançon ayant fait faire un Service solemnel le Jeudi 31 de Janvier 1754 pour Madame la Duchesse de Tallard, dans l'Eglise des Peres Carmes de la même ville, s'est assemblée l'après-midi du même jour dans la salle du Palais de M. le Gouverneur, où elle avoit indiqué une séance publique, pour y prononcer l'éloge funebre de Madame la Duchesse de Tallard. M. le Duc de Rendan, Lieutenant général de la Province, M. de Quinsonas, Premier Président, M. de Beaumont, Intendant, Directeurs nés, y ont assisté, de même que tous Messieurs les Académiciens résidens à Besançon. L'Assemblée étoit nombreuse, & la salle

remplie des personnes les plus distinguées de la ville.

Lorsque la Compagnie a été formée, M. l'Abbé d'Audeux, Conseiller-Clerc au Parlement de Besançon, & Président de l'Académie, a fait l'ouverture de cette séance par un discours, dans lequel il a annoncé le sujet de cette Assemblée ; il s'est expliqué en ces termes.

» La cérémonie qui vous rassemble au-» jourd'hui est le fruit de la sagesse & du » sentiment qui président à vos délibéra-» tions. Vous sçavez que les honneurs dé-» férés à la mémoire des morts ne sont » point chez les hommes les effets de la » mode ou du caprice, ils firent toujours » partie des devoirs les plus sacrés de la » Religion & de la société civile. Cette » pieuse coutume aussi ancienne que le » monde, uniforme dans ses principes, » variée dans sa pratique, présente à l'u-» nivers un spectacle digne de nos respects, » il acquitte la piété & la reconnoissance, » il inspire l'émulation, il excite à la vertu, » il conserve la mémoire des grandes ac-» tions ; c'est un tribut que les Romains » rendoient aux femmes illustres.

» Et où en trouver une qui en fut plus » digne que Madame la Duchesse de Tal-» lard ? Je laisse à l'Orateur à qui son éloge

» funébre eſt confié, le ſoin d'être le fidele
» interprete de vos ſentimens, les acclama-
» tions qu'il a ſi ſouvent méritées dans le
» Temple de la Juſtice, nous répondent de
» celles qui vont lui être prodiguées dans
» celui des Muſes.

Enſuite M. de Fraſne, Avocat général honoraire du Parlement de Beſançon, & Membre de cette Académie, a fait l'éloge funèbre de Madame la Ducheſſe de Tallard. On y a reconnu ce talent de la parole, ces tours ingénieux, cette élégance de ſtyle qui lui ſont naturels.

» Cette Dame, a t-il dit, accordoit ſon
» eſtime à cette Compagnie, c'étoit l'ou-
» vrage de M. le Duc de Tallard; elle
» voyoit que cet établiſſement n'avoit pour
» objet que le bien public, le progrès
» des ſciences dans cette Province; en fal-
» loit-il davantage pour une ame auſſi gé-
» néreuſe que la ſienne?

Le portrait qu'il en a fait a frappé le public par ſa reſſemblance. » La nature, a
» t-il ajouté, en répandant des graces ſur
» ſa perſonne, ne ſe borna pas à ces pré-
» ſens ſouvent trop peu durables; elle lui
» prodigua ſes dons les plus précieux, un
» eſprit juſte & pénétrant, mais qui par
» ſes agrémens ſe rendoit propre à tout:
» un caractère ferme & rempli de dignité,

» mais qui ne prit jamais rien ſur les dou-
» ceurs de la ſociété : une ame élevée &
» naturellement courageuſe, mais qui ſe
» diſtingua toujours par ſa bonté, firent
» appercevoir de bonne heure ces talens
» rares, qui devoient un jour la faire
» choiſir pour remplir cette place impor-
» tante qui lui a été confiée.

Ce Magiſtrat a rappellé enſuite l'époque de ce choix glorieux; voici ſes expreſſions.

» Cet événement où toute la France fit
» éclater ſa joie, parce qu'il rempliſſoit ſes
» plus ardens deſirs, la naiſſance de M. le
» Dauphin : le Roi par une attention digne
» de ſa bonté, marqua à Madame la Du-
» cheſſe de Tallard l'eſtime qu'il en fai-
» ſoit, en choiſiſſant ces premiers momens
» de l'allégreſſe publique pour déclarer
» qu'il lui avoit accordé la ſurvivance de
» Gouvernante des Enfans de France. Le
» jeune Prince, objet des délices & des eſ-
» pérances de la Nation, ne fut plus dès
» lors celui de ſes craintes; l'on ſçavoit
» que Madame la Ducheſſe de Tallard
» veilloit à ſa conſervation.

M. de Fraſne l'a ſuivie dans l'exercice de ſes importantes fonctions, il nous l'a peinte » occupée ſans ceſſe à écarter de ſes
» auguſtes éleves juſqu'à l'ombre même
» du danger, à ſaiſir les circonſtances les

» plus légères, en apparence indifférentes ;
» pour leur faire appercevoir les premiers
» rayons de lumière ; dont les traces une
» fois formées, ne s'effacent plus ; à changer
» des conversations familieres & enjouées
» en véritables leçons de sagesse & de ver-
» tus, par les traits aimables dont elle les
» embellissoit ; enfin à graver dans leurs
» cœurs ces sentimens élevés qu'elle pui-
» soit dans une source féconde, c'est-à-
» dire dans son ame & dans sa maison, où
» elle avoit appris depuis long-temps les
» devoirs de ceux qui sont destinés à com-
» mander aux autres.

» Madame la Duchesse de Tallard pos-
» sédoit un talent dont on trouvera peu
» d'exemples ; on n'oubliera jamais ces ré-
» ponses pleines de grandeur & de majesté
» qu'elle inspiroit à M. le Dauphin & aux
» Princesses : lorsque les Ambassadeurs des
» Puissances étrangères étoient admis à
» leurs audiences, ils en sortoient tou-
» jours pénétrés d'admiration & de respect.

» La bonté de son cœur prévenoit ceux
» qui désiroient d'avoir l'honneur de s'ap-
» procher de nos augustes Princes ; pour
» peu que l'on fût d'un rang connu, cette
» faveur n'étoit refusée à personne. Ap-
» prochez, dit-elle un jour à un Officier
» de cette Province, connu par son mé-

» rite & par ses belles actions ; approchez, » Monsieur, vous servez si bien vos maî- » tres, qu'ils ne peuvent trop tôt recevoir » votre hommage.

M. de Frasne a terminé son discours par le spectacle touchant de la mort de Madame la Duchesse de Tallard. Il nous a montré sa résignation aux décrets de la Providence, son courage au milieu des douleurs les plus aiguës, & les témoignages de sensibilité qu'elle a reçu de toute la Cour dans ces derniers momens. Il n'a pas omis que la Reine ayant marqué à Madame la Duchesse de Tallard combien elle étoit édifiée de sa fermeté, elle lui répondit : je serois bien plus ferme, Madame, si j'avois vêcu comme Votre Majesté. Ce sentiment digne d'une héroïne chrétienne, rappellera à jamais les vertus de Madame la Duchesse de Tallard, nos justes regrets, & le souvenir des services importans qu'elle a rendus au Roi & à l'Etat.

EPITHALAME

Sur le mariage de Mlle Z... avec M. L... J..

DEſcends de la voûte immortelle,
Hymen, vole en ces lieux, c'eſt l'Amour qui t'appelle.

De deux jeunes amans, couple tendre & fidelle;
Hâtes-toi de combler les vœux :
L'Amour en leur faveur, d'une chaîne éternelle
Vient de former les nœuds.

Deſcends de la voûte immortelle;
Hymen, vole en ces lieux, c'eſt l'Amour qui t'appelle.

Que ton flambeau brille à leurs yeux
D'une flamme toujours nouvelle :
Que les ſoucis, les ſoins fâcheux
N'empoiſonnent jamais leur ardeur mutuelle;
Des noirs ſoupçons que la ſuite cruelle
Ne trouble point le cours de leurs momens heureux :
Egale les plaiſirs d'une union ſi belle
A la félicité des Dieux.

Descends de la voûte immortelle,
Hymen, vole en ces lieux, c'est l'Amour qui t'appelle.

Conduis sur tes traces
Les ris & les jeux;
Que l'essain des graces
Vienne y folâtrer avec eux.

Venus a quitté Cythère
Pour embellir ce séjour:
Que tout chante sur la terre,
C'est la fête de l'Amour.
Vénus a quitté Cythère
Pour embellir ce séjour.

Hymen, Amour, triomphez sans partage,
Régnez sur deux cœurs satisfaits:
Dieux charmans, par vos bienfaits
Disputez-vous l'avantage
De les rendre heureux à jamais.

Lemonnier.

DISSERTATION géographique & critique, dans laquelle on prouve que Villery, Hameau à quatre lieues de Troyes, est l'endroit où s'est faite la premiere entrevûe de Clotilde avec Clovis, Roi des François, lors de son mariage avec ce Prince. Par un Chanoine de Troyes.

JE n'ai pas dessein de rappeller tous les malheurs de la maison de Clotilde qui en causerent enfin la destruction. La cruauté & l'ambition de Gondebaud, Roi en partie de la Bourgogne, en furent la cause en 477. Deux de ses freres conspirerent à la vérité contre lui; il étoit l'aîné. Chilperic & Gondemar avoient dessein de le détrôner & de s'emparer de ses Etats; ils le défont dans une bataille donnée près d'Autun. Gondebaud se retira & se cacha. Ensuite ayant reparu avec une armée, il fut assez heureux pour vaincre ses freres; il prit Vienne, Ville principale de toute la Bourgogne. Gondemar qui la défendoit, se sauva dans une tour; Gondebaud y fit mettre le feu qui brûla le premier. Il fit prisonniers Chilperic, sa femme, ses deux fils & ses deux filles. Ce Prince eut la

la tête tranchée. Sa femme avec une pierre au col fut noyée dans la riviere, ses deux fils furent décapités. A l'égard des deux filles, Chrone l'une d'elles, fut exilée de la Cour ou forcée d'entrer dans un monastere. A l'égard de Clotilde, elle échappa de ce massacre à la priere de la Reine sa tante & sa marreine; elle l'éleva avec soin auprès d'elle; Gondebaud y consentit, n'ayant rien à craindre des entreprises d'une fille, ce qui fait voir que les Bourguignons se conformoient à la coutume ou à la Loi Salique pratiquée par les François pour fixer la succession au thrône, duquel les filles étoient exclues par cette loi.

Les intrigues du mariage de Clotilde n'entrent pas non plus dans mon plan. Ces faits purement historiques ne sont presque ignorés de personne; il me suffira de remarquer que cette Princesse avoit eu le bonheur de conserver dans sa pureté la Religion Catholique que Chilperic son pere avoit professée, quoiqu'elle eût été élevée dans une Cour Arienne. Je dois observer encore qu'elle avoit un génie & une prudence au dessus de son âge. Elle avoit ressenti vivement la douleur que lui causa la catastrophe de sa famille; mais elle eut soin de la renfermer dans son cœur: elle

ne fit éclater son ressentiment qu'après la conclusion de son mariage.

Clovis avoit pensé à cette Princesse dans le dessein de l'épouser. Il avoit envoyé à la cour de Gondebaud, qui étoit pour lors à Châlons-sur-Saône, un Seigneur de confiance déguisé en pelerin. C'étoit Aurélien; & sur le rapport que lui fit son Ministre, de la beauté, des talens, du génie & des bonnes qualités de Clotilde, même de la bonté avec laquelle elle avoit écouté les propositions de son mariage, ce Prince en fut charmé. Je viens de dire que Gondebaud étoit alors à Châlons avec sa Cour, & c'est mon sentiment; cependant M. l'Abbé du Bos, dont je dois respecter l'opinion, dit qu'il étoit à Genêve; c'est aussi ce qu'avance un de nos anciens Historiens. Mais n'y auroit-il point quelque méprise? car M. du Bos lui-même en parlant du mariage de Clovis avec Clotilde, convient qu'on prépara le trousseau de cette Princesse à Châlons, & par là il fait entendre que c'est de cette derniere Ville qu'elle partit pour se rendre en France. Ce qui me persuade encore qu'elle n'étoit point à Genêve lors du premier voyage d'Aurélien, c'est que suivant la loi sixiéme du code d'Anien, publié par l'ordre de Gondebaud, il paroît que Godegisile son frere,

Roi d'une partie de la Bourgogne, demeuroit ordinairement à Genêve, où il avoit établi sa cour, sans doute par la raison que les Etats de son partage étoient dans ces quartiers-là : voici les termes de cette loi, addition seconde. * » On ne peut » point rebuter dans les payemens les sols » d'or de poids, à quelque coin qu'ils » soient frappés, à l'exception des sols d'or » de Valentinien III ; de ceux qui ont été » fabriqués dans la monnoye de Genêve, » où Godegisile faisoit son séjour ; de ceux » des Armoriques, & ceux des Goths où » l'on a mis trop d'alliage sous le regne » d'Alaric II, à moins qu'on ne dise que » Clotilde auroit été à Genêve avec la » permission de Gondebaud, pour y voir » Godegisile son autre oncle & sa sœur » Chrone qui s'y étoit retirée à ce qu'on » assure.

Quoiqu'il en soit, Clovis bien déterminé à conclure son mariage projetté, envoya une ambassade solemnelle en 492 environ, pour demander la Princesse Clotilde. Aurélien étoit à la tête des Envoyés; il arriva accompagné de beaucoup de Noblesse à Châlons, & après bien des difficultés & des délibérations, Gondebaud, presque malgré lui, accorda à ces Ambassadeurs

* Du Bos, to. 2. pag. 548.

la Princeſſe ſa niéce pour être l'épouſe de leur Roi. Le contrat fut paſſé auſſi à Châlons & non pas à Cavaillon, comme le dit Dom Plancher dans ſon hiſtoire de Bourgogne. La reſſemblance des noms latins de ces deux Villes & la faute des Copiſtes ont cauſé cette erreur.

Dès que ce mariage fut conclu, la Princeſſe & les Ambaſſadeurs de Clovis n'eurent rien de plus preſſé que de ſe préparer à partir. Ceux-ci par le déſir de conduire promptement à la Cour de leur maître une Princeſſe ſi accomplie, qu'il attendoit avec impatience ſur les frontieres de ſes Etats, où il avoit mandé qu'il s'étoit rendu pour la recevoir; & la Princeſſe parce que ſçachant les inquiétudes & les regrets de ſon oncle ſur cette alliance, elle craignoit qu'il ne changeât d'avis & qu'il n'envoyât des gens après elle pour l'enlever & la ramener dans ſa cour, où elle auroit pû être ſacrifiée à la haine & aux ſoupçons de ce cruel Prince : elle penſoit juſte, puiſque les tentatives de ce Roi pour l'enlever ſur ſa route firent connoître avec combien de raiſon ſa niece devoit le craindre.

Gondebaud, ſur les ſollicitations réciproques, fut donc obligé d'accorder aux uns & aux autres la permiſſion de partir; il donna à la Princeſſe beaucoup d'effets,

il lui fit des présens considérables, il lui fournit des équipages conformes à sa condition; il nomma des personnes distinguées & plusieurs domestiques pour la conduire jusques sur les frontieres de ses Etats. Il y avoit parmi ces équipages plusieurs charriots chargés, attelés de boeufs, & la voiture qui conduisoit la Princesse étoit, suivant l'usage du tems, une basterne conduite par quatre de ces animaux, semblable à celles qui portoient nos anciens Rois sur la fin de la premiere race, où ils traînoient leur voluptueuse indolence, tandis que leurs Ministres, sur tout les Maires du Palais, usurpoient leur autorité & gouvernoient tout le Royaume sous celle de la puissance royale: on peut juger de la lenteur de ces équipages par ce que j'en viens de dire.

Ce grand train étant parti de Châlons, à la premiere alte qu'on fit pour se rafraîchir, la Princesse parla avec plus de liberté aux Ambassadeurs, en leur faisant part de ses inquiétudes. S'il est vrai, leur dit-elle, comme vous m'en avez assuré & comme je n'en doute point, que votre Prince ait de l'impatience de me voir, il n'est pas moins certain que je dois en diligence quitter les Etats de mon oncle; il y est le maître, il peut m'y faire arrêter, ou envoyer

des troupes après nous pour m'enlever de vos mains ; & si cela arrivoit, à quels dangers ne me verrois-je pas exposée ? & quel seroit votre désespoir si vous aviez si mal répondu à l'attente de votre Roi ? Je connois Gondebaud, je sçais jusqu'où peut aller sa mauvaise foi ; les momens sont précieux, il faut prendre dans le moment un parti salutaire ; mon avis est donc de ne point continuer mon voyage avec ces équipages lents & embarrassans. Donnez-moi un bon cheval, ceux qui pourront me suivre, m'accompagneront ; marchons à grandes journées, c'est le moyen de m'enlever aux poursuites fatales de ce Prince & d'arriver bientôt.

Ce conseil fut généralement applaudi, & les Ambassadeurs l'exécuterent sur le champ. C'étoit avec grande raison que la Princesse avoit de telles inquiétudes. Le lendemain de son départ, Aredius, homme d'un grand génie & principal Ministre de Gondebaud, étant de retour d'une ambassade dont ce Prince lui avoit confié le soin, apprit la conclusion du mariage & le promt départ de la Princesse ; il en fut étonné, il blâma son Roi d'y avoir consenti, lui fit connoître qu'il avoit exposé ses intérêts & sa Couronne même à un péril évident ; il l'assura que sans lui en avoir encore rien

communiqué, il avoit connu toute l'étendue du génie de Clotilde & la grandeur du ressentiment qu'elle conservoit dans son cœur à cause de la destruction de sa maison; que dès qu'elle auroit gagné la confiance de Clovis, elle le feroit éclater; que ce Prince qui ne manqueroit pas d'avoir de l'estime pour elle à cause de son mérite, adopteroit ses sentimens; qu'étant brave & ambitieux il profiteroit de cette circonstance pour étendre ses conquêtes, aggrandir sa nouvelle Monarchie au préjudice du Roi de Bourgogne. Il raisonnoit juste, & la suite fit voir qu'il ne se trompoit pas dans ses conjectures. Pour obvier à tous ces malheurs, il lui conseilla d'envoyer à la poursuite de Clotilde un gros de Cavalerie leste pour la joindre en chemin, l'enlever & la ramener à sa cour. Le Roi vit clairement qu'il s'étoit trompé; il fit promtement expédier ses ordres pour exécuter le projet proposé par son Ministre.

Mais par les sages précautions de Clotilde elle évita les embûches qu'on lui avoit préparées; elle étoit hors de danger & avoit peut-être déja quitté les Etats de son oncle, lorsque ce détachement atteignoit les gros équipages qui étoient restés bien arriere; ainsi ces troupes s'en retournerent, & ne purent exécuter les ordres dont ils

avoient été chargés ; ils laisserent ces équipages continuer leur route.

Nous voilà arrivés au point critique que je me suis proposé d'éclaircir en désignant l'endroit oùClovis s'étoit rendu sur les frontieres de ses Etats pour y attendre la Princesse, qui arriva enfin peu de jours après son départ de Châlons ; & pour établir mon sentiment d'une maniere claire, je dois examiner d'abord, 1°. la position de Villery, & si ce village est celui désigné par les anciens Historiens sous le nom de *Villariacum* ou *Villaveriacum*. 2°. Si ce hameau situé à quatre lieues de Troyes, étoit sous la domination de Clovis, autrement on ne pourroit présumer que ce Prince s'y fût rendu pour recevoir la Princesse qui lui étoit destinée pour épouse. 3°. Si on peut conjecturer qu'il y avoit à Villery une maison ou un Palais dans lequel pût loger un Prince avec sa cour. 4°. Si Clotilde a pris en partant de Châlons la route qui devoit nécessairement la conduire à Villery, & quelles preuves on peut rassembler pour constater ce fait dans lequel consiste le dénouement favorable à cette dissertation.

Pour établir la position de Villery, il est à propos de rapporter les textes de nos anciens Historiens, qui m'ont donné occasion de discuter tout ce qui peut convenir

à l'appui de mon opinion. Frédegaire, dans son Recueil ou ses Mélanges historiques qui sont à la suite de l'histoire de Grégoire de Tours, qui a consulté les Mémoires de son tems, & nous a conservé bien des faits que nous ignorerions sans lui, dit, ch. 19. Clotilde prête d'arriver à Villery, qui étoit dans le territoire de Troyes, & où Clovis l'attendoit, étant sur le point de sortir des confins de la Bourgogne, pria les Seigneurs qui l'accompagnoient, de faire mettre le feu à tous les Villages dans l'étendue d'environ douze lieues qui se trouvoient sur la frontiere des terres de la Bourgogne à droite & à gauche de sa route, & d'en ordonner auparavant le pillage aux gens de leur suite; ils en obtinrent la permission de Clovis, & cet ordre ayant été exécuté, Clotilde dit à haute voix: Dieu tout puissant, je vous rends grace de ce que je vois le commencement de la vengeance que je dois exercer à cause de la mort de mes pere & mere, & de mes freres.

Chrotildis verò cùm adpropinquasset Villariaco in quo Chlodovæus residebat in territorio Tricassino, adhuc antequàm terminos Burgundiæ Chrotildis præteriret, rogans eos à quibus ducebatur, ut duodecim leugas in utrasque partes de Burgundiâ prædarent

& incenderent, quod cum permittente Chlodovæo fuisset impletum, dixit Chrotildis: Gratias tibi ago, omnipotens Deus, quod initium vindictæ de genitoribus vel fratribus meis video. Les lieues des Gaules ne faisoient que moitié des nôtres.

Il me paroît que ce texte est clair pour faire connoître que Villery, *Villariocum*, étoit un endroit situé dans le territoire de Troyes, *in agro Tricassino*; que Clovis y attendoit la Princesse, *ubi residebat*; qu'il étoit voisin de la Bourgogne, *antequàm terminos Burgundiæ præteriret*, & que Villery n'en étoit point éloigné, puisqu'on obtint en peu de tems la permission de faire ce que Clotilde avoit demandé, *permittente Clodovæo*. Je crois même que cette Princesse arriva vers le Roi le même jour de l'incendie & de la permission accordée.

Un autre texte vient à l'appui de celui-ci pour constater que Villery, *Villaveriacum* ou *Villariacum* est situé dans le voisinage de la ville de Troyes, près les frontieres de la Bourgogne. Il est extrait du même Frédegaire, chap. 71. En 574 Chilpéric, Roi de Neustrie, entra à la tête d'une puissante armée dans le Royaume de Sigebert, Roi d'Austrasie, à dessein de s'emparer de partie de ses Etats: mais par l'entremise des Seigneurs des deux Etats &

par la négociation des Ambassadeurs, ces Princes firent la paix entr'eux. L'année suivante, après avoir conféré entr'eux, ils délibererent de s'unir ensemble & faire marcher leurs troupes contre Gontran, Roi de Bourgogne, dans le dessein de le tuer & d'envahir tous ses Etats. Alors Sigebert étoit campé à Arcis-sur-Aube, Chilperic à Pont-sur-Seine. Gontran ayant appris le dessein de ces Princes, leva promtement une armée, & vint en diligence camper à Villery; enfin les Grands de ces différens Royaumes travaillerent encore si efficacement que la paix fut arrêtée entre ces trois Monarques. Ainsi Sigebert, Chilperic & Gontran se rendirent à Troyes pour une entrevûe. Les deux premiers firent serment sur le tombeau de Saint Loup, de garder inviolablement cette paix avec Gontran, qui fit son serment sur le même tombeau; après quoi, dit Aimoin (qui rapporte ce fait presque dans les mêmes termes, liv. 3, de son Histoire des François, chap. 12.) ils se séparerent avec de grands sentimens d'amitié, & s'étant embrassés ils s'en retournerent dans leurs Etats.

Posteà ambo (Chilpericus & Sigebertus) unà initis consilium, moverunt exercitum volentes Guntramnum interficere, regnumque ejus adsumere. Sigebertus cum exercitu Ar-

ciaca resedens, Chilpericus duodecim Pontes: audiens hæc Guntramnus exercitum velociter monet. Veniensque Villaveriaco incurrentibus legatis, hi tres Germani, Sigebertus, Guntramnus & Chilpericus, Trecas junxerunt, & in Ecclesia sancti Lupi sacramenta contra Guntramnum ut pacem servarent dederunt. Guntramnus idemque cum eis pacem sacramentis firmavit.

Cet événement arriva quatre-vingt-deux ans environ après l'entrevue de Clovis & de Clotilde, & il est aisé de voir par là que Villeri étoit sur la grande route de Bourgogne qui conduisoit à Troyes par Auxerre, puisque Clotilde y arriva en 483, & Gontran avec son armée en 575; que cet endroit étoit dans le voisinage de Troyes, *in agro Tricassino*, comme l'a dit Fredegaire, & comme il est aisé de le conclure après avoir jetté les yeux sur la position des trois armées commandées en personne par les trois Princes, dont nous venons de parler. Chilperic venant de Paris campa à Pont sur Seine, *duodecim Pontes*; Sigebert qui venoit de Metz, campa à Arcis sur Aube, *Arciaca resedens*; enfin Gontran qui venoit de Châlons, établit son camp à Villeri, *veniensque Villariaco*: Gontran avoit suivi la grande & ancienne route pour se rendre

dans le voisinage de Troyes. On sçait que dans ce temps-là il n'y avoit qu'un certain nombre de chaussées ou chemins ferrés, construits par l'ordre des Romains. On ne pouvoit prendre d'autres routes pour marcher avec des armées ou de grands trains; les armées traînoient avec elle beaucoup d'attirail & de machines de guerre, le transport en étoit difficile, & on ne pouvoit marcher par d'autres chemins. Villeri étoit d'une situation avantageuse pour Gontran; ce hameau étoit au milieu des bois, il y étoit à portée de recevoir de prompts secours de ses Etats, & il paroissoit vouloir y attendre les attaques de ceux qui avoient conspiré sa perte; enfin on voit que la ville de Troyes est presque au milieu des trois camps.

On ne doit donc plus chercher Villeri à Valori près de Bar sur Aube, il est trop éloigné de Troyes pour dire qu'il soit dans le voisinage de la ville de Troyes: il n'est point à portée des deux autres camps pour négocier avec facilité une paix qui fut faite assez promptement. Nos Historiens auroient dit que *Villariacum* étoit dans le territoire de Bar-sur-Aube, *in territorio Barrensi ad Albam*; enfin Valori ne se trouve point dans ces temps-là sur une grande route; & comme il est rémarqué

que Gontran marcha avec grande diligence, on a dû penser qu'il a pris la plus courte & la meilleure ; or celle qui partoit de Châlons pour venir vers Troyes par Autun, Saulieu & Auxerre, étoit la seule qui convenoit à son dessein.

Il n'y a pas plus d'apparence de croire que Villeri est Villiers-sur-Herbisse, à deux lieues d'Arcis-sur-Aube : si céla étoit l'Historien auroit dit *in agro Arciacensi*, ou *in campania Arciacensi*, & non pas *in agro Tricassino.* Villiers est distant de Troyes de huit lieues, & par conséquent à trop de distance pour être du voisinage de cette ville. Eh comment peut-on penser que Gontran se seroit si fort éloigné de ses Etats pour camper à la vûe de son ennemi, qui étoit à Arcis, dans un terrein sec, aride & isolé, tel que celui de Villiers? il n'y auroit eu ni prudence ni sûreté pour lui, il auroit renoncé à tous les avantages d'un bon campement, tel qu'il le trouvoit à Villeri : d'ailleurs on sçait que tous les villages du nom de Villiers ont en latin leur signification par *Villare* ou *Villaria*, au lieu que ceux qui finissent par *ri*, sont rendus par *riacum*; ainsi on auroit dû dire *Villari*, & non pas *Villariaco*.

Par ces remarques je m'éloigne totalement du sentiment d'Adrien de Valois,

qui dans sa notice des Gaules a indiqué Villers ou Valori pour être le *Villariacum* de Frédegaire. Le sçavant P. Ruinart dans ses notes sur Grégoire de Tours, semble avoir adopté ce sentiment, quoiqu'il insinue que ce pourroit bien être Villeri qui seroit l'endroit de l'entrevue, & M. l'Abbé du Bos dans son ouvrage aussi précieux qu'instructif sur les commencemens de la Monarchie Françoise, donne la même ouverture sur Villeri : nous citerons par la suite un passage de ce sçavant Académicien.

Je crois avoir assez discuté la position de Villeri, pour montrer clairement qu'il est dans le voisinage & à quatre lieues de Troyes, & qu'il est le même que *Villariacum* designé par nos anciens Historiens, pour avoir été le lieu où s'est faite l'entrevue de Clotilde avec Clovis ; mais pour fortifier mon sentiment je vais ajoûter de nouvelles preuves, auxquelles je joindrai quelques conjectures plausibles, qui le mettront dans une sorte d'évidence.

Je dois donc en second lieu prouver que Clovis Roi des François, étoit alors, c'est-à-dire en 493, maître de la ville de Troyes & de tout le pays qui l'environne, autrement mon sentiment seroit dépourvu de toute vraisemblance ; car si cette cité

ne faiſoit pas alors partie des Etats de ce Prince, il n'auroit pas pu y ſéjourner, ni choiſir Villeri pour y attendre la Princeſſe, parce qu'il n'y auroit pas été en ſûreté, & qu'il étoit trop prudent pour expoſer ſa nouvelle épouſe au moindre danger.

Clovis, Prince belliqueux, qui joignoit la prudence à la valeur, étoit fort aimé de ſa Nation, puiſque lorſqu'il lui fit part de la réſolution qu'il avoit priſe d'embraſſer la Religion Chrétienne, tous les grands & ſon armée applaudirent à ſon deſſein. Il avoit ſoin pour étendre ſa domination, de marquer de la douceur & de la clémence pour accoûtumer à ſon gouvernement ſes nouveaux ſujets; il ménageoit ſur tout les Evêques, ſuivant en cela les ſentimens de ſes ancêtres, parce qu'il connoiſſoit leur mérite & la grande confiance que les peuples prenoient en eux; & de leur côté ces Prélats, témoin S. Loup, deſiroient d'avoir pour ſouverains les Rois des Francs. En effet, Clovis quoiqu'encore Payen, laiſſoit le libre exercice de la Religion Catholique, la liberté d'obſerver les loix du pays, & empêchoit les déſordres qu'entraîne la guerre; il traitoit favorablement ceux qui ſe rendoient à lui, conſervoit leurs privilèges, leur gardoit ſa foi, &

leur procuroit tous les avantages qui pouvoient dépendre de sa protection.

C'est ce que nous voyons dans plusieurs endroits de l'histoire de Gregoire de Tours, & nous voyons par les monumens anciens que la ville de Troyes se trouve sous la domination de Clovis dès l'année 486, qui étoit la cinquième de son regne; ce fait nous est assuré par le P. le Cointe de l'Oratoire. * La Monarchie Françoise, dit-il, au rapport d'un ancien Historien, commença à s'agrandir, puisqu'une partie considérable de la seconde Belgique se soumit alors à son empire, entr'autres les villes de Rheims, Métropole de cette province; de Soissons & Châlons-sur-Marne. Clovis étendit même ses conquêtes jusques dans la quatrième Lyonnoise, dont Sens étoit la Métropole, sur les villes de Troyes & de Meaux; il conquit aussi plusieurs pays dans la premiere Lyonnoise, & les joignit à ses Etats.

Francia dilatatur, nam imperio Clodovæi accessit & secunda Belgica pars non ignobilis, civitas Remorum Metropolis, cum suis civitatibus Suessionum & Catuellanorum, necnon civitates Meldorum & Tricassium in provincia Lugdunensi quarta seu Senonia, cum pagis aliquot primæ Lugdunensis.

* T. 1. Annales Eccl. *in-fol.* p. 14.

Dans le même Auteur nous trouvons que Sigebert dit à l'année douzième du regne de Clovis, c'est-à-dire en 493, il n'y avoit pour lors que trois villes situées sur la Seine avec titre d'Evêchés; Troyes, Paris & Rouen; il y avoit, ajoûte-t-il, plusieurs années, c'est-à-dire depuis 486, que les François étoient maîtres des villes de Troyes & de Paris, & après avoir heureusement étendu leurs Etats depuis la Somme jusqu'à la Seine; enfin Clovis s'empara cette année de Rouen, Métropole de la seconde Lyonnoise.

In diebus illis dilatavit Clodovaeus amplificans regnum suum usque Sequanam, & apud Sigebertum hac loquuntur... Anno Clodovaei duodecimo ad Sequanam tres tantùm erant civitates Episcopali sede claræ, Trecæ, Parisii, Rotomagum; Franci, Trecis ac Parisiis jam dominabantur; igitur suarum ditionum finibus à Semona ad Sequanam propagatis; Clodovaeus Rotomagum Lugdunensis secundæ Metropolim cœpit.

Je crois que Clovis fit la conquête de la cité de Rouen avant de se rendre à Villeri; en tout cas j'ai été flaté d'avoir vu après avoir écrit ceci, que j'avois pensé comme M. l'Abbé du Bos *, dont je vais rapporter les termes... Un fait rapporté par Fréde-

* T. 2. *in*-4°. l. 3. chap. 21.

gaire, Abbréviateur de Grégoire de Tours, donne lieu de penser que Syagrius possédoit outre la cité de Soissons celle de Troyes; nous verrons que Clovis durant le tems qui s'écoula entre la conquête des Etats de Syagrius, faite en 486, & son mariage avec Clotilde, fait en l'année 492 ou 93, ne fit point d'autre acquisition dans les Gaules que celle de la cité de Tongres; cependant l'Abbréviateur dit que Clovis vint attendre à Villiers ou Villeri, lieu du Diocèse de Troyes, cette Princesse qui venoit de la Cour du Roi Gondebaud, & qui s'avançoit pour sortir du pays des Bourguignons, & entrer sur celui des Francs; il semble donc que Clovis fût devenu le maître de la cité de Troyes, dès le temps qu'il s'étoit emparé des Etats tenus par Syagrius. Il est vrai que Gregoire de Tours ne dit point jusqu'où Clovis s'avança pour recevoir Clotilde; mais l'Abbréviateur peut avoir appris cette circonstance de leur mariage, ou de la tradition, ou de quelque ouvrage que nous n'avons plus.

Il ne me paroît donc plus d'embarras, après l'assertion de ces anciens monumens & le sentiment de M. l'Abbé du Bos, d'assurer que Clovis étoit maître de la cité de Troyes bien avant son mariage, c'est-à-

dire dès l'an 486 , ſept ans environ auparavant, & par conſéquent rien n'empêche de croire qu'il a pu venir à Troyes, & réſider à Villeri en y atttendant la Princeſſe.

Mais comment la ville de Troyes eſt-elle tombée entre les mains de Clovis ? l'a-t-il conquiſe par la force de ſes armes, ou s'eſt-elle miſe volontairement ſous ſon empire ? c'eſt ce que nous ne ſçavons pas poſitivement. Mais ſi on fait attention aux préjugés favorables des Evêques, aux deſirs des Grands, & aux empreſſemens des peuples pour ſe mettre ſous la domination des Francs, ainſi que nous l'avons remarqué, ſur tout dans notre Diſſertation ſur les cauſes de l'exil de Saint Loup, où nous avons fait voir le projet qu'avoit formé cet Evêque, pour mettre la cité de Troyes ſous la protection de Merouée, qui échoua, on ſera perſuadé que ce projet aura eu par la ſuite un ſuccès favorable ſous Cumélien ſon ſucceſſeur, qui plein des idées de ſon maître, aura pris le parti, de l'avis des Sénateurs & des principaux citoyens, d'appeller Clovis pour vivre ſous ſon empire.

Il s'agit maintenant d'examiner ma troiſième queſtion, qui conſiſte à ſçavoir ſi Villeri étoit un endroit aſſez conſidérable, s'il y avoit une maiſon qui pût ſervir de

logement à un Roi, & s'il pouvoit l'habiter pour y attendre une Princesse.

Avant de proposer mes conjectures, je dois prévenir une objection toute simple qu'on peut me faire. Comment, dira-t-on, pouvez-vous assurer qu'à Villeri, qui est un petit hameau au milieu d'un vignoble, il a pu se trouver anciennement un palais? on n'en voit aucun vestige; quels agrémens pouvoit trouver un Prince dans une semblable situation? votre opinion ne se trouvera fondée tout au plus que sur des vraisemblances.

Il ne me paroît pas cependant difficile de répondre à cette objection. En effet, combien y a-t-il de palais habités jadis par nos anciens Monarques? combien de bourgs considérables, de villes même, qui ne subsistent plus aujourd'hui, dont on ne trouve aucun vestige, & dont on ignore jusqu'à la position topographique? D'ailleurs on ne doit pas penser que les anciens palais de nos Rois fussent aussi solides, aussi magnifiques que ceux que nous voyons de notre temps; le goût & le luxe n'avoient pas inspiré tant de solidité & d'embellissement; une grosse maison habitable leur suffisoit; l'art des jardins étoit ou ignoré, ou négligé: on bâtissoit ordinairement dans les forêts, qui en procu-

yant les plaiſirs de la chaſſe, ſervoient de promenade, & tenoient lieu d'agrément.

Or il eſt certain que preſque tout le pays qui eſt entre Troyes, Sens & Auxerre, n'étoit dans ces tems-là qu'une vaſte forêt où il y avoit peu de villages; il y avoit ſans doute des maiſons de plaiſance pour la chaſſe. On connoît encore la forêt d'Othe, qui étoit d'une grande étendue; une branche de celle-là s'étend encore vers Saint-Chal & Chavurce, & alors Javernand & Villeri étoient au milieu des bois. On voit par un titre en faveur de l'Abbaye de Montier-la-Celle, de l'an 877, par lequel Charles le Chauve confirme la poſſeſſion des biens de ce Monaſtere; on voit, dis-je, que Javernand étoit un bois appellé Droſilon, qui s'étendoit vers Jugny, qu'il étoit environné d'autres bois & de quelques terres; c'eſt qu'on avoit dès lors, c'eſt-à-dire depuis Clovis, & pendant plus de trois ſiécles, défriché beaucoup de ces forêts pour les rendre habitables. Le terrein de ces bois étoit élevé & ſec, & par conſéquent plus propre pour y chaſſer en tout tems, ſur tout dans le voiſinage de Villeri : cette ſituation avantageuſe a ſans doute déterminé quelque Seigneur Romain ou Gaulois à y bâtir une maiſon de plaiſance, que Clovis aura choiſie pour s'y rendre.

Le titre que nous venons de citer est dans Camuzat *. *Sylvam quamdam quæ cognominantur Drosilonus, seu Javernandus, quæ respicere est ad villam quæ Juniacum nuncupatus, in eodem Comitatu (Trecensi) ob emolumentum scilicet supernæ retributionis, perpetuâ delegatione transferimus, hanc transferendo jugiter ad perpetuò possidendum, concedimus, quæ sylva circùm circà communi terrâ & sylvis est penitùs circumdata.*

Quand on se ressouvient du campement des trois armées dont nous avons parlé, l'une assemblée par Chilperic à Pont-sur-Seine, l'autre campée à Arcis sous les ordres de Sigebert, & enfin la troisiéme à Villeri commandée par Gontran, on doit penser que ces Princes avoient choisi de bons quartiers, & nous devons juger par les deux premiers dont nous connoissons la position, que Villeri pouvoit leur être comparé pour la situation & pour la commodité.

Je me flate de répondre à la derniere question, que je me suis proposé d'éclaircir d'une maniere satisfaisante, en montrant que Clotilde s'est rendue à Villeri, où Clovis l'attendoit; qu'elle a passé par Auxerre, parce qu'elle a dû prendre & qu'effectivement elle a suivi la grande

* Prompt. p. 22.

route, la plus commode & la plus pratiquée.

Nous connoissons par les anciens itinéraires la route qui conduit de Châlons à la petite ville d'Arcis-sur-Aube, *Cabillonum*, *Augustodunum*, *Fidolencum*, *Autissiodorum*, *Enberogriga*, *Trecasses*, *Arciaca*; Châlons, Autun, Saulieu, Auxerre, Brinon ou Saint-Florentin, Troyes & Arcis. Nous avons déja observé qu'il n'y avoit qu'un petit nombre de grandes routes qu'on étoit obligé de prendre pour voyager quand on avoit de gros équipages, ou que l'on marchoit avec un grand train; c'est la raison pourquoi nous devons penser que Clotilde qui étoit dans ce cas, a dû suivre la route que je viens d'indiquer, & qui avoit été construite avec autant d'art que de soin par les Romains; c'est aussi celle que Gontran tint pour venir avec son armée camper à Villeri, comme nous le venons de dire.

Nous apprenons d'ailleurs par un ancien fait historique que cette Princesse passa par la ville d'Auxerre; c'est M. l'Abbé le Bœuf qui nous l'apprend dans ses Mémoires *, concernant l'Histoire Ecclésiastique d'Auxerre; voici ses termes. Sainte Clotilde qui avoit passé par Auxerre dans le tems de son mariage avec Clovis, se ressouvenant,

* T. 1. p. 73.

étant

étant devenue veuve, en 511, que l'Eglise de Saint Maurice, où étoit le corps de Saint Germain, avoit besoin d'être agrandie, elle fit jetter les fondemens d'une grande Eglise, qui s'appella depuis Saint Germain.

Or pour aller d'Auxerre à Troyes, il falloit nécessairement passer à *Enberobriga*, & de là à *Villariacum*, qui étoit tout proche de la route, si elle n'y passoit pas. C'est aussi cette route que nous avons dit que Gontran avoit suivie en 575. C'est ce même chemin que suivit le guide de la Reine Brunehault en 598, pour la conduire à Châlons; car cette Princesse infortunée ayant été chassée de la Cour qui étoit à Metz, par les Grands du Royaume d'Austrasie, elle s'adressa vers Merri-sur-Seine à un jeune paysan qui lui servit d'escorte; il passa par Troyes, par Auxerre, Saulieu & Autun, & enfin arriva à Châlons, où cette Princesse se rendit à la Cour de Théodoric, son petit-fils, auprès duquel elle se réfugia, & qui lui fit un fort bon accueil.

Si donc il est certain que Clotilde a passé par Auxerre, si elle a pris la grande route si souvent fréquentée pour se rendre auprès de Clovis; si ce Prince, comme on n'en peut douter, lui avoit donné avis de l'endroit où il s'étoit rendu pour l'attendre,

il faut nécessairement conclure que le *Villariacum* désigné par Frédegaire, est Villeri; il est dans le voisinage de Troyes, sur la route de Bourgogne. Sa situation dans les bois en faisoit un lieu agréable, où il y avoit une maison de plaisance; Clovis y attendoit la Princesse : ce poste étoit sur les limites des deux Etats, c'est donc là que s'est faite la premiere entrevue de ce Prince avec Clotilde sa nouvelle épouse.

Après cela il est aisé de concilier nos Historiens avec mon opinion. La plupart assurent que le mariage de Clovis avec Clotilde a été célébré à Soissons; cela est vrai en partie, car mon dessein a été seulement de prouver que Villeri est l'endroit dans le voisinage de Troyes, où Clovis s'étoit rendu, que c'est là qu'il attendoit la Princesse Clotilde, qui y est enfin arrivée, & que ce lieu a été celui où s'est faite leur premiere entrevue. Je n'ai pas prétendu assurer que le mariage y a été célébré, quoiqu'il ait pu y être consommé; en tout cas rien n'empêche de croire que la solemnité de cette alliance ne se soit passée à Soissons, & sa publicité annoncée à toute la Cour du Monarque. Au reste, je ne me flate pas d'avoir donné ici une démonstration, mais seulement un essai; je serai charmé que quelqu'un mette ce fait dans une plus

grande évidence ; trop heureux, si par mes recherches j'ai contribué à découvrir la vérité d'un fait aussi ancien que curieux & intéressant.

Sur l'éclipse partiale de soleil, du 26 Octobre 1753, qu'on n'a pu observer à Beziers en Languedoc, à cause de la pluie qui dura tout le jour.

Quel mouvement pour observer
L'annulaire si renommée !
Quels nouveaux Morton, le Monnier
Brûlent déja de contempler
L'éclipse qu'ils ont calculée ? (a)
Tout est Kepler ou Galilée,
Tout prend l'astrolabe à l'envi;
Armé par *Short*, par *Gregori*,
Bouillet court à l'Observatoire,
Suivi d'Andoque & de Dastiés, (b)
Anciens compagnons de la gloire,

(a) *L'éclipse de soleil, du 25 Juillet 1748 ; devoit être annulaire en Ecosse. M. le Monnier le fils invité par Milord Morton, alla exprès au Château d'Aberdour, près d'Edimbourg, où il observa cette éclipse avec un Telescope de la construction de M. Short.*

(b) *Membres de l'Académie de Beziers.*

Et rivaux du fameux *Clapiés.*
Mais, ô nuage impénétrable !
Pluie, tonnerre épouvantable,
Vous dérobez tout à leurs yeux ;
On croiroit l'enfer dans les cieux
Et qu'un détestable genie,
Ennemi de l'Astronomie,
Couvre le ciel d'un voile affreux.
Pleurez, Ministres d'Uranie,
Pleurez, Disciples de Mairan ;
Sans le plus funeste ouragan
Quel lustre pour votre patrie !
Quel laurier pour l'Académie !
Mais il vous reste le talent.

De Boussanelle, Capitaine de Cavalerie, & Membre de l'Académie de Béziers.

REMARQUES

Sur quelques Contradictions.

IL ne faut qu'ouvrir les yeux & les fixer un moment sur le train de ce monde, pour connoître toute l'étendue de la contradiction à laquelle il est en proye. Où elle régne, cette contradiction, où elle triomphe ;

c'eſt dans nous-mêmes, dans nos jugemens, dans nos actions. Rien de plus admirable que l'homme; rien de plus mépriſable que l'homme, & quelquefois que le même homme.

Neron, ce monſtre d'inhumanité, a pourtant proféré la parole la plus humaine qui peut-être ait jamais été dite. Ce fut quand on lui préſenta à ſigner la ſentence qui condamnoit à mort deux criminels, & qu'il répondit : Je voudrois ne ſçavoir pas écrire.

Avec l'habitude on ſe fait à tout, avec l'habitude on ſe dégoûte de tout ; c'eſt une des contradictions humaines.

La chaleur mûrit les fruits qui nous rafraîchiſſent.

Il ſe peut faire qu'on admire une idée tandis qu'on eſt choqué d'une autre qui ſe trouve préciſément la même. Il n'eſt perſonne, par exemple, qui ne ſente la beauté de ces vers que prononce Coligni dans la Henriade :

Compagnons, leur dit-il, achevez votre
ouvrage ;

Et de mon sang glacé souillez ces cheveux blancs
Que le sort des combats respecta quarante ans.

Il n'est personne au contraire qui n'ait ri, je crois, en lisant ceux-ci dans une Tragédie :

Par des présages sûrs le destin m'autorise.
Déja six Consulats de triomphes suivis,
Ont d'assez beaux lauriers couvert *mes cheveux gris.* *

Ce n'est cependant qu'une couleur pour une autre.

On se tue de dire qu'il n'y a rien de nouveau, & on ne cesse d'en demander en tout genre.

L'on trouve des hélas dans les Tragédies de P. Corneille tout aussi fades que dans d'autres.

Il ne faut pas toujours prendre le contrepied des choses ni les prendre à la lettre, pour trouver la vérité ; quoique souvent elle soit là.

* Marius, Trag. par M. de Caux.

Gueret est un auteur connu qui a fait entr'autres, trois différens ouvrages. L'un n'est composé uniquement que pour louer la Cour en général & les particuliers qui la composent; & son but dans les deux autres est de satyriser les Auteurs tant anciens que modernes. Il mord comme un chien enragé dans ces derniers, tandis que dans l'autre il ne fait que louer & préconiser jusqu'à rebuter ses lecteurs. Autre contradiction. Les deux ouvrages satyriques sont pleins d'esprit, & l'ouvrage où il loue est rempli de niaiseries & des platitudes les plus outrées; ce qui pourtant n'est pas si contradictoire qu'on le pense. Dans sa carte de la Cour, qui est l'ouvrage ridicule & que je reprens, il conduit un jeune homme depuis sa naissance jusqu'à son établissement & au-delà. Il le fait passer par différens grades qu'il personifie tous, ce qui à la longue est du dernier burlesque. Mais ce n'est rien, si on ne l'entend parler lui-même. » D'autres (dit-il, » c'est à l'entrée du livre) poussés par un » destin qui les appelle aux grandes cho- » ses, en sortent généreusement, (c'est du » sein de leur famille qu'il veut parler) & » de ces derniers les uns vont droit dans la » ville de Latinité, & les autres passent » tout d'un coup dans la plaine de Monde

» nouveau. Dans Latinité on ne reçoit
» pour véritables citoyens que ceux qui
» carressent davantage leur grammaire ;
» on ne s'y éleve qu'en déclinant, & par
» la rigueur de je ne sçais quelle loi, on
» force jusqu'aux paralytiques de dire je
» cours, j'ai couru, je courrai.

Qui est-ce qui après avoir lû la guerre des Auteurs, ou le Parnasse réformé, peut retenir sa compassion quand il voit ce peu de lignes, & ne pas rougir pour l'Auteur de l'oubli honteux où le jettoit alors son adulation ? O hommes ! quand sçaurez-vous vous connoître, quand serez-vous las de louer des hommes vos semblables, souvent au dessous de vous, & qui plus souvent encore ne sont pas dignes même de la satyre ?

Les Turcs ont un grand respect pour les animaux ; ils ont grande attention de les conserver en santé, & ont des hôpitaux pour les recevoir quand ils sont malades. Mahomet défend dans son Alcoran de leur couper les oreilles, ni de les mutiler en quelque façon que ce soit. Busbec rapporte à ce sujet une bonté merveilleuse de ce faux Prophéte. Il dit que son chat étant endormi sur une de ses manches, comme il lisoit appuyé sur une table, il aima

mieux couper sa manche quand l'heure fut venue d'aller au Temple, que de troubler le sommeil de cet animal. *

Voilà en effet un des plus grands exemples d'humanité qu'on puisse citer vis-à-vis d'un chat : mais il est singulier que ce soit Mahomet qui l'ait donné, lui qui n'avoit pas plus de respect pour le sang humain & pour la tête des hommes que pour ses manches.

LA SERINE ET LE MIROIR.

FABLE.

Dans le crystal d'une glace fidelle
Une serine jeune & belle,
Pour la premiere fois voyoit briller ses traits :
Séduite par la ressemblance,
Elle crut qu'un serin épris de ses attraits,
La regardoit ainsi dans un tendre silence,
N'osant de ses transports secrets
Lui déclarer la violence.
Et comme chez ce peuple heureux
La feinte & les détours sont un art qu'on ignore,
Par la douceur d'un baiser amoureux
Elle s'imagina pouvoir calmer les feux
Que l'amour dans son cœur venoit de faire éclore :

* La Mothe le Vayer.

Elle s'approche & fait des efforts superflus
Pour rompre cette glace à ses désirs rebelle :
Enfin voyant ses vœux deçus ,
Elle s'enfuit .... jurant dans sa douleur mortelle
De ne s'y montrer plus.

❀

C'est ainsi que , souvent pour séduire nos cœurs ;
Et s'attirer notre hommage ,
L'amour promet mille plaisirs flateurs
Dont il ne donne que l'image.

Lemonnier.

MEMOIRE

Sur l'an & le jour de la mort du Sauveur.

QUi ne seroit surpris que la date de la mort du Sauveur ait été perdue sans recouvrement depuis tant de siécles ; que l'Astronomie depuis sa perfection même, malgré les calculs de MM. Lefevre, Bouillaut & Paul de Midelbourg ; malgré les recherches du P. Lancelot, de M. Thoinard, du P. Lami & de tant d'autres Chronologistes, n'ait pas mieux secondé les indications des Evangélistes & des Saints Peres pour découvrir plutôt cette époque, si essentielle à tant d'autres ?

Ne pouvoit-elle être décelée, en déterminant en quelle année le jour Paſchal des Juifs, c'eſt-à-dire le quinziéme de la Lune de Niſan, qui répond à notre mois de Mars, ſe ſeroit rencontré avec le jour du Sabbat, qui étoit en ce cas plus ſolemniſé ? & par une ſuite, le jour de la Paraſceve de Pâque ou de la préparation à cette fête avec la veille du Sabbat ou un Vendredi ? cela s'entend en conſiderant qu'il auroit commencé le Jeudi treiziéme de cette même lunaiſon après le coucher du Soleil, comme chaque jour de fête ou de la ſemaine, ſelon la coutume des Juifs, & peu avant la Cêne que fit le Sauveur avec ſes Apôtres, dans laquelle, après le lavement des pieds & la ſortie du traître Judas, il inſtitua les Sacremens de l'Euchariſtie & de l'Ordre ? *Concil. Trident. ſeſſ. 23. can. 2.*

L'unique & vraie réponſe à cette queſtion, c'eſt que le caractériſme de cette année ſi myſtérieuſe juſqu'ici, n'étoit exactement applicable qu'avec l'indication qu'ajoute Tertullien à celles des Hiſtoriens ſacrés : il ſuffira de la rapporter & bien conſiderer pour parvenir fort aiſément à cette curieuſe & importante détermination, avec le ſecours de l'utile Table chronologique publiée au commencement du

traité de l'art de vérifier les dates. Sans entrer donc dans plusieurs questions qui se présenteroient & qui sont éclaircies en partie en diverses Dissertations, & dans celle de Dom Calmet sur la derniere Pâque, réservons pour un autre mémoire, s'il étoit desiré du Public, de faire usage des excellentes réflexions qui y sont répandues, & d'en ajouter.

Faisons-en abstraction par provision, pour remarquer hativement que ce caractérisme convient uniquement & parfaitement à l'an trente-un de Jesus-Christ. Tertullien, dans son livre contre les Juifs, ch. 8. ayant soutenu que sa passion fut le huitiéme jour avant les Kalendes d'Avril, premier jour des Azymes, auquel Moyse avoit ordonné que l'Agneau Paschal fut immolé le soir, ensorte que toute la Synagogue concourut à l'immolation du vrai Agneau Paschal. *Quæ passio perfecta est die octavo Kalendas Aprilis, die primo Azymorum, quo Agnus ut occiderent ad vesperam, à Moyse fuerat imperatum: itaque omnis Synagoga filiorum Israël illum interfecit, &c.*

La Table chronologique que j'ai citée, enseigne qu'en l'an 31 de la naissance du Messie, la nouvelle Lune du mois Nisan ou de Mars étoit arrivée le 11: ajoutons 14 jours, selon le Rit judaïque, pour la fixa-

tion de la Pâque, la Parascève paschale a dû tomber le 25 Mars, huitiéme avant les Kalendes d'Avril, avec le crucifiement du Sauveur, selon l'assertion de Tertullien ; & le jour Paschal, le jour suivant 26 Mars, 7^e avant les mêmes Kalendes, qui commença à l'entrée de la nuit, trois ou quatre heures après que l'agneau typique avoit été immolé dans le Temple, pour être mangé après le coucher du Soleil, & que la véritable qu'il figuroit selon les prédictions des Prophétes, avoit consommé son sacrifice sur une croix, selon la remarque & les expressions de plusieurs Peres ou Commentateurs.

Cette année 31 de Jesus-Christ, la soixante-neuviéme de l'ere d'Espagne, & la sept cent quatre-vingt-quatriéme de la fondation de Rome, sous le cinquiéme Consulat de Tibere & d'Elius, Sejanus, qui fut déposé & exécuté à mort avec substitution de Mennius Regulus & de Fulcinius Tiro, est l'unique année où cette indication de Tertullien pour la passion du Sauveur la veille de Pâques, huitiéme jour avant les Kalendes d'Avril, soit applicable au Vendredi 25 Mars, selon une ancienne tradition. Ce Pere écrivant contre les Juifs même sur un événement aussi remarquable, & antérieur de deux siécles environ,

auroit-il pû leur soutenir cette date, s'il n'en étoit pas bien assuré? En cas de méprise sur l'an, le jour & l'heure de la mort de Jesus-Christ, n'auroit-il pas été refuté par des Chrétiens même ses contemporains? Etoit-il difficile dès lors d'éclaircir une telle date avec précision?

Il deviendra incontestable par la conciliation des calculs d'Astronomie, des textes des Evangélistes & des passages des SS. Peres, & par la Tradition & le Rituel même de l'Eglise dans la célébration de la Passion & Résurrection du Seigneur, que le jour & l'an de sa mort cessent enfin d'être une énigme à raison du caractérisme ajouté par Tertullien & au moyen de l'utile Table chronologique & astronomique des Néomenies qui a été publiée, & par les recherches de plusieurs Sçavans qui n'étoient pas moins préalables quoiqu'infructueuses. Combien de résultats lumineux de cette découverte pour l'exacte vérification des Prophéties & des événemens antérieurs, qu'une telle vérité intéresse par une connexion au moins chronologique!

Observons ou rappellons pour divers Lecteurs que l'usage du pain azyme commençoit probablement avec le principal repas du jour de la Parasceve qui étoit le souper, étant défendu dès midi du même

jour, de laisser aucun morceau de pain levé dans la maison, où exprès les Juifs faisoient & font encore la recherche la plus scrupuleuse pour brûler les fragmens qu'ils en découvriroient sous des meubles & dans des coins.

Faut-il donc s'embarrasser d'examiner si le Sauveur a fait la derniere Cêne paschale avec ses Apôtres, en l'anticipant d'un jour sur celle des Juifs, selon une prétendue coutume des Galiléens? ni encore moins si l'usage de manger debout l'Agneau paschal, un bâton en main, avec les habits retroussés en forme de voyageurs, ne subsistoit plus? ou si Jesus fit un simple repas sur des lits, pour s'asseoir afin d'instruire ses Disciples, & d'instituer deux Sacremens? en ce dernier cas seroit-il moins certain que le Fils de Dieu & de l'Homme auroit employé pour la Transubstantiation en son corps, du pain azyme, dont l'usage avoit dû commencer à un principal repas fait le jour de la Parasceve, jour initial au coucher du Soleil, le Jeudi treiziéme de la Lune de Mars? N'est-il pas plus probable & convenable que le Sauveur auroit usé du pain azyme en la cêne faite au commencement du même jour, parce que les Juifs en usoient ainsi, que parce qu'il auroit anticipé cette Pâque d'un jour complet?

On doit inférer cet usage plus que cette anticipation de divers Textes sacrés, & notamment des ℣. 17, 18, 19, 20 du ch. 26 de S. Mathieu. Le premier jour des azymes les Disciples dirent, où voulez-vous que nous vous préparions à manger la Pâque, &c? ce jour étoit sans doute appellé premier des azymes, parce qu'on usoit du pain azyme dès le principal repas qui s'y faisoit, qui étoit un souper en son commencement, plutôt qu'un dîner avant midi, afin de se réserver à faire le repas paschal à l'expiration du même jour, où entre 2 & 3 heures après-midi l'on immoloit la Pâque, comme dit Saint Marc, chap. 14. ℣. 12, & S. Luc, chap. 22. ℣. 7, où il étoit nécessaire de l'immoler; ce jour étoit commencé, la Cêne de la Parasceve étoit à faire, & la Pâque n'étoit pas préparée quand les Disciples firent cette question, selon les quatre Evangélistes.

De ce qu'il est ajouté à la suite de ce texte de S. Marc, les Disciples dirent, où voulez-vous que nous allions vous préparer afin de manger la Pâque; & à la suite de ce texte de saint Luc, Jesus dit à Pierre & à Jean, allez-nous préparer la Pâque afin que nous la mangions; il s'ensuivroit au plus de ces textes, que le Sauveur ayant anticipé d'un jour la Pâque, usa plus cer-

tainement du pain azyme. Si des raiſons plus légitimes étoient connues pour prétendre l'anticipation que pour croire ſeulement qu'en ce repas que ſes Diſciples ne préſumoient pas pour le dernier, ſoit qu'il fût paſchal ou ſimplement légal pour le pain ſans levain, étant fait à l'entrée de la veille de Pâque, le Seigneur auroit uſé de ce pain, les Diſciples ayant demandé ſes ordres pour la préparation d'une maiſon pour la Pâque, & ce repas de la Paraſceve au commencement de ce jour ſeulement.

C'eſt ce qui eſt inſinué par les verſets 18, 19 & 20 du chap. 26 de ſaint Matthieu; & par les verſets 13, 14, 15 & 16 du chap. 14 de ſaint Marc; & par les verſets 10, 11, 12, 13 & 14 du chap. 22 de S. Luc, & confirmé par le défaut de preuves & d'apparence même, qu'un Agneau paſchal auroit été acheté, immolé dans le Temple deux ou trois heures avant cette Cêne, & préparé par l'Hôte de la maiſon, & encore moins par Pierre & Jean députés, qui n'avoient reçu leurs ordres qu'après que le jour même des azymes étoit commencé, & par l'uſage d'appeller préparer la Pâque, faire les proviſions, & ce qu'ordonnoit la Loi pour le repas de la Pâque & de la Paraſceve, & par l'eſpérance qu'avoient

les Apôtres, après cette Cêne même, de célébrer la Pâque le lendemain avec leur Maître, quoiqu'il eût annoncé sa mort : étant dit au chap. 13 de S. Jean, qui semble avoir voulu éclaircir le récit des trois autres Evangélistes, que Jesus ayant présenté un morceau de pain trempé à Judas pour le désigner secretement à son seul Disciple bien-aimé, comme le Disciple qui devoit le trahir, ce traître sortit aussi-tôt après que le Sauveur lui eut dit tout haut & de suite : Faites au plutôt ce que vous avez à faire, & que les Apôtres, à l'exception de Jean, crurent qu'il avoit ordonné à Judas d'acheter ce qu'il falloit d'extraordinaire pour la fête, ce qui insinue qu'il en étoit encore tems, & qu'elle restoit à célébrer ; d'autant plus que selon la Loi il auroit convenu de coucher dans la même maison, bien loin de sortir avec tous les convives de Jérusalem pour se rendre au jardin des Oliviers.

Mais dans la ferme résolution de croire ce que l'Eglise décideroit, qu'importe pour décéler l'an & le jour de la mort du Sauveur, & en même tems son âge, d'entrer dans ces questions, si l'usage du pain azyme devoit commencer avec le jour de la Parasceve au crépuscule nocturne du treiziéme de la Lune de Mars ? & si la célé-

bration de la Pâque a été faite alors par le Sauveur avec ses Apôtres, ou bien une Cêne ordinaire, la même nuit qu'il institua l'Eucharistie & l'Ordination, qu'il fut livré par Judas au chef de la Synagogue, & le même jour civil & naturel qu'il fut crucifié ?

Seroit-il même besoin d'examiner aucune de ces questions, afin de justifier l'usage de l'Eglise Latine de consacrer du pain sans levain, plus que de sçavoir si le Sauveur consacra du vin rouge ou blanc, la consécration n'étant pas moins valide en l'un ou l'autre, & même en pain levé qu'en pain azyme, & cette Eglise ayant eu d'autres justes & bonnes raisons que celle de l'usage du pain azyme dans l'institution de l'Eucharistie, pour ordonner de n'en point user d'autre dans ce Sacrement, de même qu'elle n'en a pas manqué pour ne plus permettre la communion sous les deux especes qu'aux Prêtres célébrans, ainsi que pour leur enjoindre d'employer du pain azyme sous une forme qui est encore différente en plusieurs Diocèses, comme la Liturgie, la figure empreinte n'étant pas plus essentielle que l'égale grandeur de ces hosties divisibles sacramentellement & réellement en plusieurs autres, après avoir été consacrées.

L'Eglise Grecque use encore du pain levé; ce n'est point un cas de séparation avec l'Eglise Latine, qui en tolere l'usage pour les Prêtres & Evêques Grecs qui sont de sa communion quand ils suivent le Rit Grec pour la célébration du saint sacrifice. Plusieurs Sçavans ont soutenu que l'usage du pain levé dans l'Eglise Latine n'a pas été défendu généralement ou proscrit avant le dixiéme siécle; & le P. Mabillon a seulement soutenu avec tant d'autres que l'usage du pain azyme y étoit beaucoup plus ancien, & même y avoit été le plus commun de tout tems.

Est-il donc essentiel de prouver que le Sauveur s'est servi de ce pain pour l'institution de l'Eucharistie, parce que l'usage en étoit commencé au dernier repas qu'il fit avec ses Apôtres, soit qu'il fût ou ne fût pas paschal, ou parce qu'il auroit avancé ce repas légal, à raison de sa mort que ses Apôtres ne présumoient pas si prochaine, esperant de célébrer la fête avec leur Maître (selon S. Jean, ch. 13, ℣. 19,) ou parce que tout autre pain étoit défendu ou du moins inusité chez les Juifs dès la veille de Pâque?

Il s'agit uniquement de concilier tous les Textes des Evangélistes, qui sont respectifs à la mort du Sauveur pour en dé-

terminer l'année, le jour & l'heure, en les combinant avec les usages essentiels des Juifs pour la Pâque & la Parasceve, & avec l'assertion de Tertullien, & avec la remarque commune à tant de Peres & Docteurs Catholiques, qui assurent que Jesus-Christ, vraie victime paschale, fut immolé sur le calvaire du Mont Moriat au jour & à l'heure que devoit l'être dans le Temple l'agneau qui en étoit la figure, que les Juifs mangeoient le soir après la Parasceve, à l'entrée de la nuit; & que le Sauveur, avant de se rendre au verger des Oliviers où il fut arrêté par des soldats envoyés sous les ordres de Judas, avoit fait son dernier repas avec ses Apôtres, où après le lavement des pieds, & plusieurs discours instructifs, il auroit institué deux Sacremens.

Or cette conciliation est parfaite, si la Parasceve de Pâques fut le huitiéme jour des Kalendes d'Avril, l'an 31 de Jesus-Christ, comme sa passion, selon l'assertion de Tertullien, ayant été traduit après avoir soupé en pain azyme avec ses Disciples, soit qu'il ait célébré la pâque légale, en l'anticipant d'un jour, comme les Galiléens & les Etrangers, soit qu'il ne fit pour l'instruction de ses Apôtres & pour l'institution de l'Eucharistie & de l'Ordre,

qu'un repas ordinaire à l'entrée de la Parasceve de Pâques, où il est très-probable que le pain azyme étoit d'usage, sans qu'il importe d'éclaircir cette circonstance pour cette époque.

Car le caractérisme indiqué par Tertullien, & combiné avec tous ceux qui résultent des Textes respectifs des Evangélistes, ou des divers passages des Peres de l'Eglise, cadre parfaitement avec l'année 31 du Sauveur exclusivement de toute autre, selon les lumieres tirées de la table chronologique & astronomique des Neoménies, qu'il faudroit infirmer pour contester désormais cette date, autant que démentir Tertullien qui la soutenoit aux Juifs, sans exprimer l'âge du Sauveur, dont l'éclaircissement devient ainsi parfait par celui du jour & de l'heure de sa mort.

Cette découverte est si simple & si incontestable, que pour ceux qui l'adopteront comme pour ceux qui contre l'évidence la recuseroient sans aucune raison valable, il ne seroit que plus étonnant que cette date, après avoir été perdue pour les Chrétiens même, long-tems avant saint Augustin, qui s'en plaint, liv. 2, de la Doctrine chrétienne, ch. 28, n°. 42, elle ait autant tardé d'être recouvrée, malgré l'ancienne notoriété des argumens & des caractérismes

qui la manifeſtent d'après l'aſſertion de Tertullien & le calcul des nouvelles Lunes, ſi l'Egliſe qui s'attache plus à conſerver la foi que la certitude philoſophique des faits intéreſſans pour ſa religion & ſa doctrine, ſans jamais décider les queſtions relatives, n'avoit permis de les agiter pour & contre, & toleré même de faire à ce ſujet des hypothèſes, dont pluſieurs ont été fort contraires entr'elles.

Comment cependant l'Aſtronomie, malgré les ſecours de l'Hiſtoire & de la Controverſe, n'auroit-elle plutôt réuſſi à mieux éclaircir de concert avec les lumieres de la Théologie un problême de Chronologie auſſi important pour ſervir d'époque à tous les événemens qui l'ont ſuivi ou précédé, beaucoup mieux que la période Julienne & que la période de Conſtantinople ſon modéle, & pour éclaircir même les Textes ſacrés ? Il falloit combiner l'indication de Tertullien avec une table exacte des Neoménies, & avec tous les autres documens ſacrés ou prophanes ; & il ſeroit à ſouhaiter que la table chronologique des Bénédictins fût prolongée avant l'Incarnation, autant que ces deux périodes.

A MADEMOISELLE M......

Souhaits pour la nouvelle année.

PUissent toujours vos beaux ans,
A l'abri du ravage & des rigueurs du tems,
Couler dans une paix profonde:
On ne peut vivre trop long-tems
Quand on fait l'ornement & le bonheur du monde.

Que vos beaux yeux, ces yeux où de la volupté
Se peint l'aimable & douce yvresse,
Ne perdent jamais rien de leur vivacité:
Que leurs regards toujours inspirent la tendresse;
Ce devroit être un droit de la beauté
De regner en tous lieux & de briller sans cesse.

Si votre cœur un jour reconnoit la puissance
Du Dieu qui sçait ranger l'Univers sous ses loix,
Puisse-t-il ne trouver dans un aimable choix
Que les plaisirs flateurs qu'un tendre amour dispense.

N'éprouvez

N'éprouvez jamais les allarmes
Dont nos jours sont souvent troublés & combattus ;
Des plaisirs innocens ne goûtez que les charmes,
Qu'ils soient le prix de vos vertus.

Vivez assez long-tems pour nous servir d'exemple,
Et pour étonner l'Univers :
Quand on aura connu tous vos talens divers,
Vous verrez tous les cœurs vous consacrer un temple,
Où l'on vous fêtera bien mieux que dans mes Vers.

Lemonnier.

MEMOIRES
DE MADAME DE ***
Ecrits par elle-même.

DAns ma tendre jeunesse je perdis une mere qui m'aimoit infiniment, & qui avoit, dit-on, beaucoup d'esprit & de mérite. Je sentis très-vivement cette perte ; d'autant plus qu'il s'en falloit bien que mon pere pût & voulût la réparer. Doux, agréable & complaisant avec ses amis, il étoit avec ses enfans d'une hu-

meur dure & chagrine. Comme j'étois l'aînée, tout le poids des affaires domestiques tomba sur moi : j'aimois la liberté & les plaisirs, je m'en vis privée tout-à-coup, & dans un âge où l'on y est le plus sensible. Mes freres fuyoient la présence de mon pere, qui ne les voyoit que pour les gronder. Je restois seule avec lui, & il me falloit supporter ses reproches & ses plaintes éternelles. Tout cela me rendoit difficile la pratique de mes devoirs, me faisoit haïr la maison paternelle, & redoubloit mes regrets sur la mort d'une mere que je pleure encore. Dans la suite mon pere sentant que ses manieres m'éloignoient de lui, voulut se rapprocher de moi, mais l'impression que ses mauvais traitemens avoient fait, étoit trop forte pour pouvoir être aisément effacée. Quelques efforts que je fisse pour lui témoigner de la considération & de la tendresse, j'avois de la peine à vaincre ma répugnance. Je sentis alors combien il importe de se faire aimer de bonne heure de ses enfans, dont l'affection nous est plus nécessaire que celle des étrangers, que l'on cultive ordinairement avec plus de soin, mais que l'on perd aisément, & dont on peut se passer.

Peres cruels! vos droits ne sont-ils pas les nôtres?
Et nos devoirs sont-ils plus sacrés que les vôtres?

Un autre malheur que j'ai essuyé, c'est d'avoir été abandonnée trop tôt à moi même. Mes défauts ont augmenté avec les années, parce que je n'avois personne qui fût à portée & capable de me corriger. Mon pere ne connoissoit ni mes foiblesses, ni, si je l'ose dire, mes vertus; il ne s'étoit jamais appliqué à les étudier. Ses leçons d'ailleurs n'étoient pas propres à m'instruire, parce qu'il les faisoit de mauvaise grace, & presque toujours en grondant : il me connoissoit si peu, que lors qu'on lui disoit que j'avois de l'esprit & quelques agrémens, il ne pouvoit le croire, peut-être n'avoit-il pas tort; il s'en falloit bien que nous fussions avec lui ce que nous étions, mes freres & moi, avec nos amis ou des personnes familieres. Notre caractere se développoit librement en leur présence, au lieu que celle de notre pere nous rendoit timides & déconcertés; un silence glacé étoit tout ce qu'il pouvoit obtenir de nous.

Vous venez de voir que je suis née avec un cœur très-sensible, & assez de goût pour une volupté délicate. Avec ces dispositions, la situation où j'étois ne m'accommodoit nullement, & ne pouvoit convenir ni à mon humeur ni à mon pen-

chant. Essuyer sans cesse des contradictions ; toujours occupée ou à excuser mes freres, ou à me justifier moi même, quel état ! J'ai aimé dès mon enfance la lecture : mon pere me faisoit un crime de ce plaisir innocent ; il falloit me livrer à mille petits détails de ménage, qui renaissoient continuellement, & qui me devinrent très-onéreux, parce qu'on les regardoit comme une obligation indispensable, & que rien ne les adoucissoit. Je me regardois donc comme étant en esclavage, & je désirois ardemment d'en sortir.

Le moyen le plus honnête pour obtenir ma liberté étoit le mariage ; mais il n'étoit pas aisé d'y faire consentir mon pere, à qui mes soins étoient nécessaires, & qui auroit été bien fâché de s'en voir privé. Eloigner sa fille & payer une dot, étoient deux choses qui n'étoient pas de son goût. Mais de quoi ne vient-on pas à bout quand on le veut absolument ! J'étois résolue à choisir un époux ; & comme on pénétra mes intentions, je ne manquai pas d'aspirans à l'hymenée. Leur nombre me rendit plus difficile. J'ai toujours pensé qu'on ne pouvoit être trop délicate sur un état qui doit faire le bonheur ou le malheur de notre vie. Un jeune adolescent se mit sur les rangs ; c'étoit une espéce de petit maî-

tre, qui étoit la moitié du tems à sa toilette ; un petit colifichet assez aimable pour plaire, pas assez solide pour être estimé, ou pour faire mon bonheur. Il eut pour successeur un homme d'un âge mûr ; mais qui étoit toujours monté sur un ton avantageux : son imagination étoit aussi pesante que ses discours étoient froids & insipides ; il étoit trop grave pour être aimable. Je me déterminai enfin, je crus qu'un époux, quelque mauvais qu'il fût, seroit plus traitable que mon pere, que je me plierois à son humeur, ou que je l'amenerois peu-à-peu à la mienne ; étant d'ailleurs résolue de bien vivre avec lui, & n'attendant pas des autres une perfection que nous n'avons pas nous-mêmes.

Mon embaras n'étoit pas de trouver quelqu'un qui me plût ; je voyois depuis quelque tems un jeune homme qui me convenoit assez, & à qui je convenois encore mieux, s'il falloit en croire ses yeux & ses discours. Il me sembloit que j'aurois été heureuse avec lui, car l'on croit facilement ce que l'amour inspire ; mais pour nous unir nous avions à surmonter de grands obstacles. Son pere étoit aussi entêté de l'ancienneté de sa noblesse, que le mien étoit attaché à son argent. Il est vrai que mon pere se disoit Gentilhomme,

parce qu'il avoit acheté une terre noble ; mais il n'en étoit pas moins roturier aux yeux de M. de Lery ; c'est le nom du pere de mon amant. Cependant j'aimois & j'étois aimée, nous ne nous voyions qu'en secret & à la dérobée, ce qui augmentoit notre amour. Ce qui m'arriva bientôt après, témoigne assez à quel excès monta sa témérité, & quelle étoit ma foiblesse.

Il est, comme à la vie, un terme à la vertu.

Il me surprit un jour endormie sur un sopha ; & trahie par ma femme de chambre qu'il avoit gagnée, je me trouvai entre ses bras lorsque je l'attendois le moins. Je n'eus pas la force de lui résister, mais je lui marquai ensuite l'indignation de sa témérité par les reproches les plus vifs, & le regret de ma foiblesse par un torrent de larmes. Je ne pouvois en verser avec trop d'abondance. Ce fatal moment a causé tout le malheur de ma vie. Je devins enceinte, & je ne sçavois à qui confier ma douleur. Je tremblois que mon pere ne s'apperçût de mon état ; il me sembloit que tous ceux qui me voyoient me reprochoient ma faute. Elle me rendoit mon amant plus cher & plus nécessaire, lui seul pouvoit la couvrir ; mais comme il arrive assez ordinai-

rément, son ardeur s'étoit refroidie. Cependant la bonne foi, un reste de tendresse, & une promesse autentique qu'il m'avoit faite de m'épouser, le retenoient. Il voulut bien me permettre de faire mes derniers efforts pour gagner mon pere & le sien. Dans ce cruel embarras je priai un ami de mon pere, homme sage, & qui m'aimoit comme sa fille, de le déterminer à me donner en mariage à M. de Lery, dont la naissance nous faisoit honneur: j'eus même le courage, en me jettant à ses pieds, d'apprendre à cet ami ma situation & mon affreux secret; il m'embrassa en me relevant, & me dit que malgré ma faute, il ne pouvoit s'empêcher de me chérir, ayant tous les traits de ma mere, qui étoit sa parente, & qu'il estimoit beaucoup. Il me promit qu'il ne négligeroit rien pour terminer notre affaire à ma satisfaction. Sur le champ il fut voir mon pere, & lui parla de moi comme par occasion & sans dessein; il lui vanta exprès mes soins & mon attention. Mon pere qui vouloit qu'on crût qu'il faisoit tout par lui-même, lui dit qu'il se passeroit bien de moi. M. d'Elfin (c'est le nom de cet ami) ne laissa pas échapper cette ouverture: il lui répliqua, que puisque mes services lui étoient si peu nécessaires, il ne devoit pas s'opposer plus

long-tems à un établissement avantageux qui se présentoit aujourd'hui, & qui pouvoit échapper demain. Il le prit de tant de côtés, & dans un moment si favorable, qu'il le gagna.

Je craignis qu'il ne fût plus difficile de vaincre la résistance du pere de M. de Lery, mais je me trompai; il trouva heureusement dans Moréri un nom semblable au nôtre, dont la généalogie & la noblesse remontoit fort haut. Cette découverte le décida en notre faveur : il marqua même plus d'empressement que son fils pour notre alliance.

Enfin mon époux me donna la main d'assez bonne grace. Dès là aurois-je pû prévoir que ce jour que j'envisageois comme le plus heureux de ma vie, devoit être le plus malheureux ? A peine la cérémonie étoit-elle finie, que mon époux me fit entrer dans son cabinet, & m'adressa ces terribles paroles, qui seront toujours présentes à mon esprit : *Madame, vous êtes aujourd'hui ma femme, & je vais me séparer de vous pour jamais. Avant de le faire, j'ai voulu vous tirer de l'esclavage où vous étiez chez votre pere, & assurer le sort de l'enfant que vous portez dans votre sein. Mais je ne sçaurois vivre avec vous après ce qui s'est passé; je craindrois tou-*

jours que vous n'eussiez pour un autre la même foiblesse que vous avez eue pour moi : je me connois, & je ne sçaurois guérir mes soupçons & ma jalousie. Vous ne pouvez échaper à ma fureur que par ma fuite. Adieu, soyez heureuse si vous le pouvez. Eh puis-je l'être sans vous, m'écriai-je, transportée de douleur, & faisant mes efforts pour le retenir ? Mais il s'arracha d'entre mes bras, & monta à cheval en ma présence. Je tombai évanouie, & l'on eut bien de la peine à me rendre la connoissance ; heureuse si je l'eusse perdue avec la vie ! elle ne fut plus ensuite qu'un tissu d'infortunes. J'accouchai d'un fils qui fut le compagnon & l'héritier de mes disgraces. Le pere de mon époux mourut, & donna tout son bien à ses autres enfans. La maison de mon pere m'étoit devenue odieuse ; & comme les malheureux ont toujours tort, je n'osois me présenter devant lui.

Je vécus ainsi plusieurs années dans l'amertume. La nécessité me contraignit d'entrer en qualité de femme de chambre chez Madame de Neuillant. Son mari avoit besoin d'un Page, & mon fils à qui j'avois donné une bonne éducation, en lui cachant sa naissance, entra chez lui ; on me fit même regarder cette place comme une faveur. Il m'étoit bien doux en effet, d'a-

voir mon fils auprès de moi, & à portée de recevoir mes conseils. J'eus soin de déguiser mon nom, qui étoit même un secret pour lui; l'abbaissement où nous étions lui & moi ne nous permettoit pas de le porter, & il n'avoit que trop de dispositions à l'orgueil. Je lui disois souvent : *mon fils, rien n'est moins assorti qu'un cœur haut avec une fortune basse; soyez modeste par inclination & par devoir.* J'étois bien obligée de l'être moi-même; il falloit sacrifier tous mes goûts à mon devoir, & plier sans cesse ma volonté à celle d'autrui.

M. de Neuillant avoit une fille parfaitement belle, dont mon fils devint passionément amoureux. Je ne m'en apperçus que lorsqu'il n'étoit plus tems d'y remédier. Je lui représentai que son amour ne pouvoit avoir que des suites funestes; que la disproportion de sa fortune avec celle de Mlle de Neuillant ne lui permettoit pas de se flater de pouvoir jamais l'obtenir; qu'étant dans la maison de M. de Neuillant en qualité de Page, c'étoit manquer à la fidélité qu'il lui devoit que de faire sa cour à sa fille; que lors même qu'elle auroit la foiblesse de l'écouter, l'honneur l'engageoit à éteindre une passion que la probité condamnoit. Mon fils convenoit de tout. La considération le frappoit, mais

la vûe de Mlle de Neuillant étoit plus forte que ces réflexions, & lui faisoit tout oublier. Lorsque je la vois, me disoit-il, j'oublie également & ce que je suis & ce qu'elle est; je me souviens seulement qu'elle est belle & que je l'aime. Je soupçonnai que Mlle de Neuillant l'aimoit réciproquement, & ma conjecture se trouva vraye : quand elle le voyoit, elle le regardoit avec attention, elle le distinguoit des autres domestiques dans les ordres qu'elle leur donnoit, elle ne s'adressoit qu'à lui, & se plaisoit à lui parler. On lisoit même sur son visage la joye qu'elle avoit de l'entretenir, & le chagrin qu'il lui causoit quand il disoit quelques politesses ou à sa fille de chambre qui étoit aimable, ou aux Dames du voisinage; car nous étions à la campagne, qui rapproche les conditions, & semble autoriser une sorte de familiarité. La jeunesse même de mon fils, & si je l'ose dire, son esprit & sa bonne mine, faisoient qu'on lui pardonnoit aisément une liberté dont il n'abusoit pas.

Un événement que j'avois prévu le jetta dans le desespoir. Mlle de Neuillant fut demandée en mariage par un Gentilhomme qu'on disoit extrêmement riche, & qui se faisoit appeller le Comte de Terigni.

Mme de Neuillant aimoit l'argent ; & comme elle avoit du génie, elle gouvernoit son mari, qui aimoit le repos & les plaisirs ; homme d'ailleurs très-aimable, & qui oublia qu'il n'étoit plus jeune, parce que rien ne l'en faisoit ressouvenir. Il ne tint pas à lui de rendre ma condition meilleure ; mais pour cela il falloit l'écouter, & je m'étois trouvée trop mal de l'amour, pour ne lui pas imposer silence. M. de Neuillant laissoit donc faire à sa femme ce qu'elle vouloit, & elle résolut le mariage de sa fille avec le Comte de Terigni, qui auroit été son pere, car il avoit bien quarante ans, & la fille en avoit à peine dix-sept. Cette alliance lui déplaisoit beaucoup ; mais il falloit obéir à une mere impérieuse, qui l'avoit accoutumée à la soumission. Le jour fut pris pour la cérémonie. Mon fils étoit accablé de douleur, & ne cherchoit que le moment de se jetter aux pieds de Mlle de Neuillant, pour lui dire les derniers adieux ; car il vouloit quitter sa maison & la France avant son mariage. Il rencontra Mlle de Neuillant dans un cabinet du jardin ; & comme il embrassoit ses genoux, M. de Terigni arrive. Surpris d'une telle témérité dans un Page, il le menace de lui faire donner des coups de canne ou les étrivieres. Le Page outré de se voir traité

de la sorte en présence de sa maîtresse, répondit avec insolence à M de Terigni, qui lui donna un soufflet. Mon fils n'ayant point d'épée pour se venger de cet affront, resta muet & comme insensible. Mlle de Neuillant versoit un torrent de larmes, & regardoit tantôt mon fils avec tendresse, comme pour le consoler, & tantôt M. de Terigni avec une indignation mêlée de colere. Mon fils ne resta pas long-tems dans cet état d'étonnement & de suspension : *Attends-moi*, dit-il à son ennemi, *tu m'as attaqué desarmé, & sans pouvoir me défendre ; mais je vais laver dans ton sang l'injure que tu viens de me faire, & la violence que tu fais à Mlle de Neuillant.* Il sortit en prononçant ces paroles, & courut chercher son épée. Sa chambre joignoit la mienne. Je le vis emporté par la vengeance, & ne se possédant plus. Je voulus en vain le retenir ; il me repoussa, ferma ma chambre à la clef pour m'empêcher de le suivre, & vola l'épée à la main pour joindre son adversaire. M. de Terigni le vit venir sans s'émouvoir, & paroissoit même s'attendrir en voyant son desespoir. Il fit ce qu'il put pour le calmer ; mais il fut forcé de mettre l'épée à la main pour se défendre : il sembloit vouloir le ménager & respecter sa jeunesse ; mais mon fils qui

ne consultoit que son desespoir, le perça à la cuisse, malgré Mlle de Neuillant, qui s'étoit mise entre deux pour les séparer. J'entendis ses cris & le bruit des épées, de ma fenêtre, qui étoit basse, & donnoit dans le jardin. J'y sautai, & je vis . . . quel spectacle ! Mlle de Neuillant évanouie à côté de mon fils, qui l'embrassoit d'une main, & qui tâchoit de l'autre d'arrêter le sang de la blessure de M. de Terigni, qu'il mouilloit de ses larmes, en faisant ses efforts pour le rappeller à la vie. A cet aspect, je fus saisie d'horreur ; mais que devins-je, quand je reconnus les traits de mon époux, M. de Lery, dans ceux de M. de Terigni ! Je succombai à ma douleur ; la pâleur de la mort couvrit mon visage ; je demeurai immobile ; mais bientôt une sueur froide m'ôta la respiration & la connoissance. Mon fils, loin de se sauver, appella du secours de tous côtés. On vint à ses cris ; on trouva deux femmes mourantes, M. de Lery donnant à peine quelques signes de vie, & mon fils qui demandoit la mort. M. & Mme de Neuillant eurent soin de nous ; & comme ils aimoient mon fils, ils le sauverent malgré lui de son desespoir, & le firent cacher en attendant les suites de cette affaire. La blessure de M. de Terigni ne fut pas trou-

vée mortelle ; mais comme il avoit perdu beaucoup de sang, sa foiblesse étoit extrême, & il avoit besoin de repos. Cette nouvelle me rassura, & me détermina à faire confidence de mon histoire à M. & à Mme de Neuillant. Ils me consolerent, & me dirent qu'ils me conseilloient de profiter de l'état où se trouvoit M. de Lery, pour prendre soin de lui, & rallumer sa tendresse ; qu'ils verroient avec plaisir le rétablissement de notre union, & qu'ils tâcheroient d'y contribuer. Je ne quittai donc plus M. de Lery ni jour ni nuit. Mon attention parut lui plaire ; & quoiqu'il ne me reconnut point, ses regards se tournoient vers moi avec affection : il m'avoua qu'en perdant son sang, il avoit perdu tout l'amour qu'il avoit pour Mlle de Neuillant, qui paroissoit aimer un autre que lui. Où retrouverai-je, ajoûta-t-il, en me regardant, cette tendresse, ces sentimens que je trouvois dans mon épouse, qu'on m'a assuré être morte ? J'avois en effet fait courir le bruit de ma mort pour éviter toutes recherches. A ces mots, je ne pus m'empêcher de fondre en larmes, & de me jetter entre ses bras.

M. & Mme de Neuillant nous trouverent dans cette situation, & en furent touchés vivement. M. de Lery paroissoit éton-

né de mon émotion ; mais elle lui plaisoit, parce qu'elle étoit un témoignage éclatant de ma tendresse. Il ne sçavoit pas qu'en cela mon devoir étoit d'accord avec mon cœur. Comme ses forces commençoient à revenir, ils crurent devoir saisir un moment si favorable pour lui apprendre ce qu'il ignoroit. Ne trouvez-vous pas, lui dirent-ils, dans cette femme tendre & sensible, cette même épouse que vous chérissiez, & dont vous regrettez si fort la perte ? Le Ciel vous l'a conservée pour votre bonheur, & il ne tient qu'à vous de vous l'assurer à jamais.

M. de Lery rêva un moment comme pour prendre sa résolution. Je vous ai trop d'obligation, me dit-il, en se tournant tendrement vers moi, & en me tendant les bras, pour ne pas vous marquer ma reconnoissance en finissant vos malheurs. L'héritage considérable que j'ai eu d'un oncle qui est mort en Angleterre, nous met en état de vivre à notre aise, & de rendre heureux cet enfant que vous portiez dans votre sein lors de mon départ, s'il est encore en vie. Ces paroles me firent frémir. Hélas ! ce même enfant étoit celui qui l'avoit blessé. Je ne répondis rien. Mon silence l'étonna ; il voulut en sçavoir les raisons. L'enfant est-il mort, me dit-il

avec émotion ? Non, répondis-je, mais il se reproche de vivre, & il ne vit que pour être le plus coupable & le plus malheureux de tous les hommes ; ses remords seuls égalent son crime. Ah ! reprit-il, un repentir sincere efface tout, & un coupable est innocent lorsqu'il reconnoît sa faute. Celle de mon fils, répondis-je, est si atroce, qu'il n'y a que la mort qui puisse l'expier ; aussi se la seroit-il donnée, si le Ciel l'avoit permis. Je veux le voir pour le plaindre & le consoler, interrompit-il ; le plaisir de retrouver un pere qu'on croit perdu, est bien propre à diminuer notre affliction ; j'espere même que cette vûe contribuera à me rendre la santé, car je ne doute point que mon fils n'ait été bien élevé étant sous vos yeux. Je frémissois à ce discours. M. & Mme de Neuillant s'apperçurent de mon incertitude & de mon saisissement ; ils chercherent à les faire cesser. M. de Neuillant voulut aller querir mon fils lui-même, & le présenta à son pere. Il étoit dans le Château ; on lui avoit appris qu'il étoit le fils de M. de Terigni, ce qui avoit redoublé son affliction & ses remords ; il ne pouvoit se résoudre à paroître en sa présence après ce qui s'étoit passé ; mais M. de Neuillant lui commanda de le suivre. Il fallut obéir. En entrant

dans la chambre où nous étions, il se prosterna devant son pere en tremblant, comme un criminel devant son juge, & se jetta à ses pieds sans dire une parole. Mon mari le reconnut d'abord, & le releva en lui disant : je vous pardonne, mon fils, en faveur de votre repentir, & de M. & Mme de Neuillant, à qui vous devez une reconnoissance éternelle. Je ferai plus pour vous, s'ils veulent bien vous accorder Mlle leur fille, que vous aimez & qui vous aime ; je suis en état de vous donner cent mille écus pour votre établissement. M. & Mme de Neuillant donnerent leur parole. Mon fils se jetta à leurs pieds, & ne pouvoit se lasser de les remercier, & d'embrasser son pere & moi.

Le mot de l'Enigme du Mercure de Mars est *le Mouchoir*. Le mot du premier Logogryphe est *Champignon*, dans lequel on trouve *camion*, *champ*, *Goa*, *pignon*, *pain*, *mignon*, *Io*, *Phaon*, *Ino*, *Aon*, *ami*, *Maçon*, *main*, *amo*, *Po*, *Amphion*, *Chaon*, *Ion*, *Man*, *Ia*, *ânon*, *canon*, *pin*, *Cham*, *paon*, *coin*, *gain*, *manchon*, *camp*, *nain*, *Mai*, *poing*, *coing*, *pion*, *nom*, *champion*, *minon*, *chaînon*, *non*, *chignon*, *chapon*. Celui du second Logogryphe est *Fripier*, où l'on

trouve *pire*, *fer*, *fier*, *frire*, *rire*, *fripon*, en retranchant les trois dernieres lettres, & ajoutant *on*.

ENIGME.

Je commence hardiment, Lecteur, réfléchis
bien ;
L'homme a besoin de moi, mais la femme s'en
passe :
En cherchant, sous tes yeux, j'occupe double
place ;
Donc tu dois m'avouer utile au chat, au chien.
Tu me vois chez l'heureux, & parmi la richesse ;
Paroître avec chagrin & sans être en tristesse.
Avec horreur lis-moi, je vais au malheureux ;
Je m'offre en inhumain ; ah! je le coupe en deux ;
Après cet affreux trait, pour chasser les allarmes,
Je me joins à Philis, j'accompagne ses charmes ;
Je brille dans sa bouche & dans un air touchant ;
Sans m'unir à sa voix j'accompagne son chant.

*Par M. M***** de Paris.*

LOGOGRYPHE.

Je suis femme d'un Roi fort connu dans la Fa-
ble,

Mon époux sous ses loix n'a que des immortels ;
La Tauride autrefois m'éleva des autels,
Et souvent de Jupin j'ai décoré la table.
Lecteur, veux-tu me deviner ?
Apprêtes-toi d'abord à me bien combiner.
Dix pieds composent ma structure,
Je t'offre un Saint connu dans l'Ecriture,
Un péché capital, une sorte de bois,
Un outil nécessaire à tous les Villageois,
Un arbre commun en Asie,
Une ville de l'Italie,
Le nom Latin d'un Empereur Romain,
Ce qu'un soldat a souvent à la main.
Une fleur de peu de durée,
Une Nymphe en Vache changée,
Deux notes de Musique, un oiseau babillard,
L'héroïne chantée autrefois par Houdart,
Un Auteur satyrique,
Et le pays où regnent les Sophis,
Certain oiseau qui vient d'Afrique
Et qui pourtant est commun à Paris.
Un métal adoré dans le siécle où nous sommes,
Un mets chéri des peuples d'Orient,
Qui, pris dans un sens différent,
Dénote le plaisir des hommes.
Pour finir la description
D'un nom qui n'est plus un mystère,
Tu dois trouver une négation ;
Deux Auteurs, l'un de France, & l'autre d'Angleterre ;

Enfin un de ces doux préſens
Que ma mere fait tous les ans.

S.....Au.

AUTRE.

DE la loi du trépas Miniſtre rédoutable,
J'exerce ma fureur ſous maint déguiſement,
Et de la Faculté le pouvoir reſpectable,
Souvent pour m'expulſer s'efforce vainement.

Diſſequé, cher Lecteur, à tes yeux je préſente
Un arbre toujours verd, un terme de mépris,
Un inſecte rempant, la beauté raviſſante
Que notre premier pere, avec plaiſir ſurpris,
A ſon reveil reçut de Dieu pour ſa compagne;
Un mortel ſuccombant ſous le jus de Champagne;
Une ville de France; un tréſor précieux
Que pour ſi peu de tems le deſtin nous accorde;
Ce que tout Marinier joyeuſement aborde;
Un légume commun, que ſuperſtitieux,
A tous ſes Sectateurs interdit Pythagore;
Un utile métal; un homme qu'on abhorre;
En Latin la ſaiſon, qui chaſſant les frimats,
Ramene les plaiſirs dans nos heureux climats;
L'ouvrage du ſommeil: enfin une épithéte
Qui convient à tout corps, qui reſpire ou végete.

Par J. C. Thiolliere, C. D. S. A. D. L. en Saintonge.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ESSAI sur les alimens, pour servir de commentaire aux Livres Diététiques d'Hyppocrate. *A Paris*, chez *Vincent*, Imprimeur-Libraire, rue saint Severin, un volume *in*-12. 1754.

L'Auteur annonce qu'il n'a eu d'autre but en composant cet Ouvrage, que de rassembler en un corps de doctrine les connoissances certaines que nous avons sur les alimens, ensorte que l'on soit forcé de convenir que ce qui paroît ordinairement dirigé par l'empirisme le plus général, est cependant soumis à des loix certaines, & desquelles on ne peut s'écarter sans danger. Il observe que ce plan est très-différent de ceux de tous les Auteurs, dont les uns rapportoient tout à l'empirisme, & les autres déduisoient les vertus des substances alimentaires de leur analyse chymique. Le Traité que nous annonçons, est divisé en trois parties. On examine dans la premiere les propriétés de la matiere nutritive en général ; il s'agit dans la seconde des alimens considerés dans le corps animal ; & dans la troisiéme, de la matiere nutritive considerée dans les végétaux & dans

les animaux. Il paroît que les principes sur lesquels l'Auteur s'appuye, étoient déja connus; mais il les approfondit & les discute avec sagacité, & il s'attache à faire voir le rapport qu'ils ont avec la doctrine d'Hyppocrate. Il seroit seulement à desirer qu'il eût mis un peu plus de précision dans le style, & autant d'ordre dans les matieres qu'il paroît être en état de le faire.

MUSEUM Tessinianum, Opera illustrissimi Comitis Dom. Car. Gust. Tessin. Regis regnique Sviogothici Senatoris, regiæ Cancellariæ, Præsidis ad Aulam regiam summi Mareschalli, educationi R. Cels. Princ. hered. Gustavi Præfecti, Academiæ Aboensis Cancellarii, Ordinis S. R. M. Seraphinorum Equitis aurati & Commendatoris, necnon omnium Cancellarii, Equitisque aurati de Aquila nigra collectum. Holmiæ, *apud Laurentium* Salvium. 1753.

C'est-à-dire description du Cabinet d'Histoire naturelle de S. E. M. le Comte de Tessin, Sénateur de Suede, Président de la Chancellerie, &c. &c. Se trouve à *Paris*, chez *Briasson*, rue saint Jacques, à la Science. Un volume *in-fol.* avec douze planches en taille-douce.

Il est beau de voir un grand Ministre se délasser de ses importantes occupations

par l'étude de la nature, & contribuer par ses lumieres au progrès des Sciences. C'est l'exemple que donne ici M. le Comte de Tessin; mais c'eût été peu pour lui de former des collections précieuses en tout genre, s'il n'avoit mis ses compatriotes à portée de les connoître & d'en jouir. C'est uniquement dans cette vûe qu'il a chargé le fameux M. Linnæus de faire un Catalogue raisonné de la partie de son cabinet, qui concerne le regne mineral. Il est disposé, suivant la méthode que ce Sçavant a publié dans son livre intitulé *Sistema naturæ*, & enrichi de notes curieuses & instructives. On y voit donc les pierres vitrifiables, calcaires, & celles qui résistent à l'action du feu; les sels, les soufres, les pyrrites, les métaux, avec une suite très-riche de différentes mines; les fossiles, tels que les stalactites, les pumex, les pierres d'aigle, une suite immense de pétrifications, des terres de toute espece, & enfin des litophytes, des madrepores, des étoiles de mer, &c. Cet ouvrage est écrit en Latin & en Suédois, & orné de douze planches fort bien gravées, qui représentent quelques morceaux des plus curieux, & sur tout des pétrifications. Il est très-propre à nous donner une idée du reste du cabinet, qui renferme des collections de coquillages,

coquillages, de médailles, de pierres gravées, de tableaux & de desseins, & une bibliothéque de livres rares & précieux. Il seroit à desirer qu'on nous fît aussi connoître le détail de ces différens trésors, comme l'Auteur semble le promettre.

La Médecine d'armée, contenant des moyens aisés de préserver de maladies sur terre & sur mer dans toutes sortes de pays, & d'en guérir, sans beaucoup de remedes ni de dépenses, les gens de guerre & autres, de quelque condition qu'ils soient. Par M. de Mezerai, Médecin ordinaire du Roi, ancien Médecin des armées de Sa Majesté en Italie & en Allemagne, & Correspondant de l'Académie royale des Sciences de Paris. *A Paris*, chez la veuve *Cavelier & fils*, rue S. Jacques, au Lys d'or, 1754, 3 vol. *in*-12.

On trouvera dans cet ouvrage des détails intéressans sur ce qui a rapport aux maladies & aux incommodités des gens de guerre, & sur les moyens de leur conserver la santé. L'Auteur a eu l'avantage de pratiquer long-tems la Médecine dans les armées, & il a saisi avec un zéle ardent toutes les occasions de s'y rendre utile.

CAROLI *Linnæi, Sacræ Regiæ Majesta-*

tis Archiatri. Medicin. & Botanic. Professoris Upsal. &c. *Species Plantarum exhibentes Plantas ritè cognitas ad genera relatas*, &c. Holmiæ, 1753. C'est-à-dire, les especes des Plantes de M. Linnæus, rapportées à leurs genres, avec les différences spécifiques, les noms vulgaires, des synonimes choisis, & les lieux où elles croissent, rangées selon la méthode sexuelle. Se trouve à *Paris*, chez *Briasson*, rue saint Jacques, à la Science, deux gros volumes *in-octavo*.

Il y a long-tems que l'on attendoit cet ouvrage du célébre M. Linnæus. Tout le monde sçait la gloire qu'il s'est acquise dans la Botanique, par tous les travaux qu'il a entrepris pour la perfection de cette science, sur tout par la méthode systématique qu'il a publiée, & par l'établissement des genres de Plantes dont il a donné des descriptions aussi précises qu'exactes. Il s'agissoit ensuite de déterminer les caracteres des especes qu'il est souvent si difficile de distinguer entr'elles, & c'est ce qu'il a exécuté dans l'ouvrage que nous annonçons. On y voit d'abord le nom générique de la Plante, & au-dessous l'énumération des espéces de ce même genre. Chacune de ces especes est caracterisée & quelquefois décrite en une phrase d'une ou deux

lignes, qu'on peut comparer avec les phrases ſynonimes de quelques autres Auteurs les plus connus, que M. Linnæus a eu ſoin de rapporter. Il indique auſſi les lieux où ſe trouvent ces Plantes, ſi elles ſont annuelles, vivaces, &c. enſorte qu'il fixe les vraies différences ſpécifiques auſquelles les Botaniſtes avoient fait juſqu'ici trop peu d'attention. Il faut encore avouer qu'il a changé ici bien des choſes dans ſa diſtribution méthodique, & on trouvera peut-être qu'il a réduit les genres à un trop petit nombre, c'eſt-à-dire, qu'il a réuni ſous un même genre, des Plantes très-différentes.

TRADUCTION des Statuts des Docteurs-Régens de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris. Par M. Michel Bermingham, Chirurgien Juré, &c. *A Paris*, chez *de Poilly* & *Piſſot*, Quai de Conti. 1754. Brochure *in*-12 de 94 pages.

ÉCLAIRCISSEMENT abrégé ſur la maladie d'une fille de S. Geoſmes, à laquelle depuis huit ans on a fait douze extractions de la veſſie, & qui en jette par la bouche & par la voye des urines. Par M. Morand, Ecuyer, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Profeſ-

seur d'Anatomie & de l'art des accouchemens, pour les Sages-femmes, &c. *A Langres*; & se trouve *à Paris*, chez *Lambert*, près de la Comédie Françoise; *in*-4°. brochure de huit pages.

Cet éclaircissement n'est destiné qu'à desabuser cette partie du Public qui avoit accordé sa croyance à une charlatanerie, qui a occasionné le jugement de la Faculté de Médecine de Paris, que nous avons rapporté dans le Mercure de Janvier. M. Morand nous promet sur cet événement des détails qu'il est très-capable de rendre d'une maniere intéressante.

ALMANACH astronomique & historique de la ville de Lyon, & des Provinces de Lyonnois, Forez & Beaujolois; revû & augmenté pour l'an 1754. *A Lyon*, chez Aimé *Delaroche*, & se trouve *à Paris*, chez *Desaint* & *Saillant*, rue Saint Jean de Beauvais; & chez *Delaguette*, rue S. Jacques. *in*-8°. de 450 pages; imprimé sur de très-bon papier, & avec de beaux caracteres.

Tout ce qui peut interesser dans les Finances, le commerce, les sciences, la police, la justice, &c. de la ville de Lyon & des trois Provinces, se trouve réuni avec soin & avec goût dans l'Almanach que nous

annonçons. Les détails qu'on y trouve peuvent exciter la curiosité des personnes même qui n'ont point d'affaires dans les pays ausquels il est spécialement consacré.

La Religion Chrétienne, démontrée par la conversion de l'Apostolat de S. Paul. Ouvrage traduit de l'Anglois de Milord George Lyttelton, avec deux Discours sur l'excellence intrinseque de l'Ecriture Sainte; traduit de l'Anglois de M. Jeremie Seed. *A Paris*, chez N. *Tilliard*, quai des Augustins. 1754. *in*-12. Un volume; 2 liv. 5 sols relié.

L'Angleterre est le pays de l'Europe où l'on a le plus écrit sur la Religion. Ses habitans portés par leur caractere à de grands objets, & capables par leur esprit de les approfondir, ont dit tout ce qui se pouvoit dire pour & contre la révélation. Les preuves de sa vérité ont été solidement établies dans plusieurs des ouvrages faits en sa faveur, & en particulier dans celui que nous annonçons. La conversion & l'apostolat de S. Paul y forment une démonstration de la vérité du Christianisme, à laquelle tout esprit raisonnable doit céder.

MÉTHODE théorique & pratique d'Arithmétique, d'Algebre & de Géométrie,

mise à la portée de tout le monde, & rendue facile à pouvoir soi-même s'en instruire en peu de jours, & son application à divers usages utiles aux Arts. Par M. Gallimard. *A Paris*, chez *Bauche* le pere, *Ballard* & *Saugrin* le fils. 1753. *in*-16. Prix huit sols, avec les figures en taille-douce.

La méthode dont nous rappellons au Public le souvenir, comprend 1°. les quatre premieres regles d'Arithmétique, la Regle de Trois ou de proportion géométrique, & les quatre regles des Fractions, réduites à leur plus petite dénomination. 2°. Les premieres notions de l'Algebre avec ses quatre regles, celles des Fractions littérales, celles des équations les plus faciles, avec quelques questions ou problêmes. 3°. Les élémens de la Géométrie contenus en dix-huit propositions, & leur application à divers usages utiles aux Arts. Le prix du Livre prouve le desintéressement de l'Auteur, connu pour vrai citoyen ; & la rapidité avec laquelle on a enlevé la premiere édition, fait penser que le Public a trouvé l'ouvrage de M. Gallimard utile.

Essai sur la différence du nombre des hommes dans les tems anciens & moder-

nes, dans lequel on établit qu'il étoit plus considérable dans l'antiquité. Traduit de l'Anglois de M. R. Wallace; par M. de Joncourt. *in*-12. un volume.

Après beaucoup de discussions qui pourroient être plus serrées & plus méthodiques, l'Auteur conclut que l'univers est moins peuplé aujourd'hui qu'il ne l'a été autrefois. Les raisons de dépopulation pour l'Europe sont, dit-il, le grand nombre de Prêtres & de Religieuses dans les pays Catholiques, la différence des mœurs anciennes aux modernes, relativement aux domestiques & à l'entretien des pauvres, le droit de primogéniture, le grand nombre de soldats, le commerce trop étendu avec les Indes Orientales & Occidentales, la grandeur des Gouvernemens modernes, comparée avec celle des anciens, & enfin la plus grande simplicité des loix anciennes.

Histoire de la Ville & de tout le Diocèse de Paris. Par M. l'Abbé Lebeuf, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. *A Paris*, chez *Prault* pere, Quai de Gesvres. 1754. *in*-12. 2 volumes.

Le premier volume contient les Eglises de Paris & de ses Faubourgs qui sont séculieres, ou qui l'ont été primitivement,

distribuées les unes selon l'antiquité de leur fondation, & les autres sous celles dont elles ont dépendu ou dépendent encore; avec un détail circonstancié de leur territoire, & le dénombrement de toutes celles qui y sont comprises, ensemble diverses remarques sur le temporel desdits lieux.

Le second contient les Eglises de cette Ville & de ses Fauxbourgs, qui sont régulieres ou monastiques, ou qui l'ont été primitivement, distribuées les unes selon l'antiquité ou l'espéce de leur fondation, & les autres sous celles dont elles ont dépendu & dépendent encore; avec le détail circonstancié de l'étendue de leur territoire, & le dénombrement de toutes celles qui y sont comprises: ensemble diverses remarques tant sur le civil ou temporel des mêmes lieux, & notamment d'une très-ancienne description des rues de Paris en vers.

HISTOIRE de la Banlieue Ecclésiastique de Paris, contenant douze Paroisses, plusieurs Abbayes, & une Succursale de Saint Mery de Paris; suivie de l'histoire de plusieurs autres Paroisses, situées tant à Saint Denis qu'autour de la même Ville & aux environs; lesquelles forment le com-

mencement du Doyenné de Montmorenci, avec l'histoire des anciennes Communautés contenues dans la même étendue, soit Abbayes, Collégiales ou Prieurés, & en particulier l'histoire du Landit de la plaine de S. Denis : le tout enrichi de diverses remarques sur le temporel desdits lieux. Par M. l'Abbé Lebeuf. *A Paris*, chez *Prault* pere. 1754. *in* 12. 1. vol.

M. l'Abbé Lebeuf passe généralement pour très-profond dans la connoissance des antiquités ecclésiastiques du Royaume. Cette réputation qui est fondée sur les meilleurs titres, doit exciter la curiosité des Sçavans ; pour l'ouvrage que nous annonçons. Ils le trouveront plein de recherches, de détails & d'exactitude.

INSTRUCTIONS sur la pénitence du Carême, tirées de l'Ecriture, des Conciles & des Peres. Par M. Ballet, ancien Curé de Gif, Prédicateur de la Reine. *A Paris*, chez *Prault* pere, Quai de Gesvres. 1754. *in*-12. 1. vol.

M. Ballet fort connu par plusieurs Livres de piété, pleins d'onction, qu'il a donnés au Public, n'a peut-être rien publié d'aussi vif, d'aussi fort, ni d'aussi nécessaire que ses instructions sur la pénitence du Carême. Cet Ouvrage, dit-il, dans sa

Ep-

Préface, est divisé en quarante-six chapitres, & je me flate d'avoir renfermé tout ce qui étoit nécessaire pour prouver l'antiquité & la force de la loi de l'Eglise, réfuter les objections des Protestans & des incrédules, confondre les raisonnemens indécens des libertins, condamner la délicatesse des mondains, la lâcheté des Chrétiens infracteurs, animer & consoler les enfans de l'Eglise fervens & soumis.

Je n'avance rien dans tout cet Ouvrage que d'après l'Ecriture, les Conciles & les Peres.

On voit le jeûne en général prescrit, loué & récompensé dans l'Ecriture; & cela suffit pour condamner ceux qui le desaprouvent. Les Apôtres, à qui Jesus-Christ avoit donné l'exemple d'un jeûne de quarante jours., ne montrent-ils pas qu'ils étoient animés de son esprit lorsqu'ils ont institué la sainte Quarantaine qui précéde la fête de Pâques?

Les Conciles & tous les Peres qui ont reconnu cette institution Apostolique, ne forment-ils pas une tradition respectable à tout autres qu'à ceux qui la rejettent pour détruire les vérités anciennes, & établir leurs nouveautés profanes.

Comme il s'agit de prouver, d'instruire, je n'ai négligé ni les autorités ni les

exhortations; ainsi l'on trouvera des preuves solides de la doctrine de l'Eglise, débarassées des expressions & des sécheresses de la scholastique & de la controverse; l'esprit de l'Eglise, des Conciles & des Peres y est exposé d'une maniere claire & instructive. On y trouvera aussi des portraits de tous les égaremens des mondains, de la délicatesse, des excès, des repas, des excuses, des prétextes qu'ils opposent; des avis touchans pour pratiquer toutes les vertus qui doivent accompagner le jeûne & l'abstinence, & rendre utile & salutaire la pénitence du Carême. J'ai marché entre les deux extrémités vicieuses. On ne trouvera ni cette sévérité outrée qui abbat, ni ce relâchement qui séduit. J'apprens à respecter & à profiter de la tendresse de l'Eglise qui a toléré les adoucissemens des grands jeûnes, & à déplorer & éviter la délicatesse & la sensualité qui rompent l'intégrité du jeûne, & énervent la sainte pénitence du Carême.

Le Journal Britannique, par M. Maty, Docteur en Philosophie & en Médecine, & Membre de la Société Royale de Londres, qu'on a distribué d'abord tous les mois, ne se distribue plus que tous les deux mois; à la Haye, *chez* Scheurleer Junior; *&* à Paris,

chez Briasson, *rue S. Jacques. Ce Journal réunit tous les avantages qu'on peut désirer dans un ouvrage périodique : il rend compte de toutes les productions un peu importantes d'un peuple philosophe ; il est écrit d'un style serré, net, brillant, sententieux ; & il se permet toutes les critiques que les loix de la justice & de la politesse ne défendent pas. Les Anglois, bons juges en général, & juges en dernier ressort de ce qui appartient à leur littérature, font grand cas du Journal que nous annonçons. Pour le faire connoître à nos lecteurs, nous en transcrirons un extrait. Celui d'un livre originairement François nous a paru plus propre que les autres, à donner une idée juste de la maniere du Journaliste.*

DICTIONNAIRE universel de commerce, traduit en Anglois du François de M. Savary, & enrichi d'additions considérables, qui approprient cet ouvrage au commerce & à la navigation de la Grande Bretagne, & aux loix, aux coutumes & aux usages qui ont lieu à l'égard de tous les Négocians. Par M. Postlethwayt. *A Londres*, chez *Knapton.*

Un Ouvrage tel que celui-ci n'est guere plus utile aux négocians qu'à ceux qui ne le sont point. Quoique les préjugés contre le commerce & les arts ayent moins de

force actuellement qu'ils n'en ont eu autrefois, l'importance de cette source de l'opulence & de la grandeur des nations, l'évaluation de la part que chacun peut y avoir, l'estime de leur état de progrès & de déclin, & l'indication des moyens d'augmenter leurs avantages, soit en ouvrant de nouveaux canaux, soit en dégageant ceux qui se bouchent, ne sçauroient être trop souvent, ni trop clairement exposées. Sur tout, il est important de bien convaincre les divers ordres d'un état de l'enchaînure des professions & des arts, de faire revenir la Noblesse de son entêtement contre le Marchand, qui par son industrie & ses trésors s'éleve à la grandeur; & ce dernier de son mépris, plus orgueilleux encore, contre le Sçavant qui ne sçait pas s'enrichir.

Telles ont été les vûes de M. Postlethwayt. Le Dictionnaire de Savary lui a servi de canevas. Il a corrigé plusieurs fautes de cet auteur, & en général mieux approfondi les sujets. C'est principalement pour ses concitoyens qu'il a écrit, & non content d'expliquer la partie pratique & expérimentale du commerce, il a encore examiné les choses en grand, & dans le rapport qu'elles ont avec la politique & les véritables intérêts de l'Angleterre.

On voit avec plaisir le nom d'un des premiers Pairs du Royaume, Mylord Duc de Rutland, à la tête de cet Ouvrage. Notre Écrivain a voulu confirmer par l'autorité d'un pareil suffrage, que le commerce qui fait éclore les sciences & les arts, leur doit à son tour ses principaux avantages; qu'il unit la famille entiere des hommes par un échange de bons offices, & que distribuant aux divers habitans du monde les bienfaits de la nature, il donne du travail aux pauvres, des commodités aux riches, de l'éclat aux grands. Je demande à l'homme qui sçait penser, qui sont ceux qui dans une telle distribution devroient se croire le plus favorisés?

Il est tout naturel que M. Postlethwayt releve comme il fait les avantages de son ouvrage sur ceux du Dictionnaire de Savary. On conçoit aisément que des recueils de ce genre gagnent à être revus, & qu'ils se perfectionnent en passant par de nouvelles mains; celle de notre Auteur étoit en quelque sorte exercée à des travaux pareils. On lui doit divers écrits sur des sujets relatifs au commerce & au projet qu'il avoit formé d'un Séminaire ou d'une Académie pour les jeunes négocians. Il y a d'ailleurs plus de vingt ans qu'il a com-

mencé de recueillir les matériaux pour un traité complet sur le négoce, & c'est ce traité, si je l'ose dire, découpé, que ce nouveau Dictionnaire nous offre.

L'analyse que l'auteur en fait est fort méthodique. On y voit d'un coup la liaison & le rapport des sujets les uns avec les autres, & cet arrangement systématique sert à chercher ou à retenir plus facilement des vérités dispersées dans le corps d'un assez gros ouvrage.

Il auroit pû, si je ne me trompe, l'être moins, si notre Auteur eût plus consulté l'avantage du Lecteur que du Libraire. Ses articles sont en général trop longs. Il coud bout à bout les précis de divers écrits, il entremêle ses propres réflexions, il s'écarte, il revient aux mêmes idées, au lieu de digérer & de fondre le tout. Les divisions de ses sujets sous divers titres sont souvent arbitraires. Ce qu'il dit dans l'article des *dettes nationales* auroit pû se trouver également dans ceux des *fonds*, du *crédit*, des *droits*, & des *intérêts*. Cette Métaphysique délicate, dirai-je, ou cette justesse d'esprit, qui démêle l'idée principale de chaque mot, & qui s'y tient, manque quelquefois à notre Auteur, & ce défaut entraîne nécessairement celui des redites, & en plusieurs endroits celui de l'obscurité & de la confusion.

Ce seroit peut-être pousser trop loin la sévérité, & reprocher à l'Auteur de donner plus que son titre ne promet, que de condamner absolument tous les détails où il entre sur les arts, & en particulier sur la métallurgie. Comme après avoir été trompé lui-même par un entrepreneur ignorant, il a acquis par sa propre expérience des lumieres sur le travail des mines & sur la séparation des métaux, on ne sçauroit le blâmer de communiquer au public des directions qui puissent éviter aux autres les risques qu'il a courus. D'ailleurs, l'histoire de la nature & des arts est si peu étrangere au commerce, qu'elle en fournit au contraire les principaux objets. Cependant, comme il est moins nécessaire aux négocians de s'instruire des pratiques manuelles ausquelles on doit les diverses substances, que d'avoir des signes certains pour juger de la perfection & du prix de ces substances, & que d'ailleurs ceux qui veulent se mettre au fait des détails sur la Physique, sur les Manufactures & sur les Arts, ne manquent pas d'ouvrages ausquels ils peuvent avoir recours, on se seroit contenté d'indications plus vagues que celles que nous donne notre Auteur. L'article du *cuivre* contient des choses très-curieuses sur le travail des mines, sur la maniere de fondre,

ce métal, sur ses vertus médécinales, & sur ses autres usages, &c. Mais je les aurois trouvées également dans les traités de Chymie, & dans les autres Dictionnaires. Ce qu'un négociant ne trouve dans aucun de ces ouvrages, & que peut-être il cherchera inutilement dans celui-ci, c'est l'état actuel des mines de la Suede, de la Hongrie, & de l'Angleterre, &c. la quantité de métal qu'on en tire, le prix auquel il est, & le débit qu'en ont les entrepreneurs de ce pays, & en particulier la Compagnie de ceux de Londres. Les articles de la *Chymie*, de l'*Horlogerie*, de l'*or*, & plusieurs autres, me fourniroient plusieurs exemples du même excès ou du même défaut.

On ne sçait que trop combien la rivalité des nations change à leurs yeux la face des objets. Notre Auteur est Anglois & il se montre tel. Trouveroit-on mauvais qu'il soutienne avec feu les droits de son pays? le blâmeroit-on de songer à l'enrichir, & d'ouvrir en divers endroits de nouvelles vûes, pour faire passer dans cette Isle les manufactures & les richesses des autres peuples? L'amour de la patrie n'est guere fort s'il n'est souvent aveugle, & quelquefois excessif. M. Postlethwayt n'est nullement du nombre des tiédes; peut-être lui reprochera-t-on quelques traits un peu

vifs contre des voisins qui cherchent à profiter de leurs avantages, & peut-être à s'enrichir à nos dépens. Il loue leur industrie, il exalte leurs progrès, à peu près comme ce vieux Romain, qui produisit à ses concitoyens des fruits crus à Carthage, pour les enflammer du désir de s'en rendre les maîtres.

Les remarques que je viens de faire n'empêchent pas que l'ouvrage en son tout ne soit extrêmement utile. Il est rempli, comme je l'ai déja dit, & des découvertes de ceux qui ont le mieux écrit sur les divers sujets, & des remarques de notre Auteur, souvent supérieures aux leurs. Donnons une idée des unes & des autres, en parcourant légerement quelques-uns des principaux articles.

Sous l'article d'actions on nous donne une histoire de la folie épidémique du Mississipi & de la mer du Sud, & des directions pour prévenir à l'avenir de semblables desordres. Cette affaire revient sur le tapis dans quelques autres articles.

Je ne puis rendre compte de l'article d'Afrique sans réunir ceux de Compagnie d'Afrique, de Guinée, &c. Après la description du pays & des richesses qu'il produit, notre Auteur s'étend en réflexions sur le peu d'utilité qu'en retirent & ses sau-

vages habitans, & les peuples policés des autres climats. Non ſeulement les hommes n'y naiſſent que pour devenir eſclaves, le pays même gémit ſous une eſpéce de captivité. Les plus belles rivieres y ouvrent en vain un accès facile juſqu'au centre de ce vaſte continent, en vain le ſoleil répand ſur ſes campagnes ſes plus douces influences ; en vain les ſubſtances les plus recherchées enrichiſſent-elles le dedans des montagnes ; les habitans ne jouiſſent ni de leur abondance ni de celle des autres peuples. Ouvrez les yeux de ces malheureuſes nations, introduiſez chez elles nos uſages & nos arts, donnez-leur du goût, de l'humanité, bientôt l'échange de nos marchandiſes fera germer leurs terres, & ouvrir leurs mines. Le commerce des eſclaves eſt, ſelon M. Poſtlethwayt, la barriere qui s'oppoſe à des établiſſemens également avantageux pour des peuples, qui dans le fond ne different que par la couleur. On eſt forcé d'entretenir chez les Negres des animoſités, des guerres, des ſurpriſes mutuelles, pour ſe procurer les ſecours forcés d'êtres, ſur leſquels la nature ne donne pas plus de droit à ceux qui les achetent qu'à ceux qui les vendent. Ce commerce néceſſairement borné, ne permet aux Européens que d'écumer les côtes,

& de faire naître dans les habitans des sentimens d'aversion contre l'espéce des blancs. M. Postlethwayt croit que les Européens pourroient se passer d'esclaves dans leurs établissemens de l'Amérique, & se faire servir avec moins de danger, comme avec moins de rigueur, de domestiques à gages. Si ce projet est chimérique, ne pourroit-on pas du moins cultiver d'une maniere utile les terres qu'on posséde sur les côtes d'Afrique ? ne feroit-on pas croître à Cap-Cost, à Acara, & même à Serra-Leon, le caffé qui vient si bien aux mêmes latitudes en Asie & en Amérique ? le sucre que nos Colonies Amériquaines ne nous fournissent plus en assez grande quantité, ne trouveroit-il pas sur toute la Côte d'or un climat convenable ? le thé enfin ; peut-être les épiceries, le coton, le quinquina, &c. ne vaudroient-ils pas la peine qu'on fît quelques essais, pour les transplanter dans des climats également favorisés du Ciel ? enfin le commerce de l'Ethiopie ne seroit-il pas praticable par le moyen des grands fleuves de Zeila & de Houache ? A s'en tenir cependant à l'état actuel des choses, & puisque notre Compagnie d'Afrique est actuellement dissoute, notre Auteur souhaiteroit que sa nation, à l'exemple de la France, remît le com-

merce d'Afrique à la Compagnie des Indes, seule capable de le soutenir & de le défendre.

La méthode de M. Tull pour la culture des terres n'a pas encore fait en Angleterre des progrès suffisans ; c'est qu'ici comme ailleurs, ce qui est nouveau ne s'introduit que difficilement. Notre Auteur entre dans le détail de cette Méthode ; il répond aux objections qu'on y a faites ; & pour engager ses compatriotes à la suivre, il leur donne une estime du produit de dix arpens de terre. Cette estime a été faite par un homme impartial, qui a fait lui-même sur ses terres un essai avantageux des expériences de M. Tull ; & en mettant les choses au plus bas prix, il paroît qu'au lieu de 170 livres sterlings de gain net que cette quantité de terrein rapporte dans un intervalle de vingt ans, lorsqu'elle est cultivée à la maniere ordinaire, elle en rapporte du moins 260 lorsqu'on suit les idées de M. Tull. M. Duhamel, dont M. Postlethwayt cite l'ouvrage sur le même sujet, porte même au double l'avantage de la nouvelle agriculture sur l'ancienne. Au reste notre Auteur ne croit point que ce sujet soit épuisé, il montre dans divers articles, comme dans ceux du houblon, du lin, &c. ce qu'on pourroit se promettre

de la méthode expérimentale Il souhaiteroit aussi qu'on établît dans sa nation une Académie d'agriculture, comme on l'a fait à Florence.

L'article des *Annuités* est formé des calculs & des listes sur la probabilité des vies qu'on doit à Halley, à de Moivre, & à Kersseboom.

On se seroit, je crois, passé du traîté d'Arithmétique que l'Auteur nous donne sous l'article de ce nom, & l'on auroit souhaité au contraire qu'il eût mieux rempli celui de l'*Arithmétique politique*.

Sous le titre d'arbitration, M. Postlethwayt explique les principes de la différence du change, & montre avec combien de facilité un négociant entendu peut profiter de cette différence : il poursuit cette matiere dans deux autres articles, & prouve qu'un des signes les plus sûrs de l'état du commerce, ou pour parler dans ses termes, que le *Barométre du commerce* se trouve dans l'état du change. Il applique ailleurs ces principes à la Grande Bretagne, & détermine l'état du commerce de cette Isle, tant au dedans qu'au dehors. On y voit que cette Nation perd plus dans ses échanges avec la France qu'elle ne gagne avec l'Espagne; que le commerce de l'Italie, du Portugal, des Pays-Bas, & sur

tout de la Turquie, lui est beaucoup moins avantageux qu'il ne l'étoit autrefois; que celui de l'Allemagne & des Pays du Nord est entierement à son desavantage, & qu'il est également de l'intérêt de la Grande Bretagne & de la Hollande de cimenter leur union & d'entretenir leur correspondance.

L'Auteur examine avec beaucoup de soin l'état des *Colonies* Angloises. Il montre combien elles sont en général avantageuses à cette Nation, & le peu de raison qu'il y a de craindre qu'elles ne deviennent trop puissantes. Il déplore le mauvais effet de la rivalité de quelques-unes de ces Colonies, & indique les moyens les plus propres pour faire cesser leurs jalousies, & pour leur fournir de nouvelles productions. La Georgie, cette Colonie actuellement peu florissante, & cependant si utile aux autres, à qui elle sert de boulevard, deviendroit considérable, si par des engagemens publics on la mettoit en état de fournir en aussi grande abondance qu'elle pourroit le faire à nos Marchands de peaux, de ris, du vin & de la soie. On a oublié la culture de l'indigo à la Jamaïque, & l'on n'en retire pas la moitié du sucre que cette Isle pourroit produire.

On trouve des détails également curieux sur le commerce des Anglois, & en géné-

ral des autres Nations Européennes dans les Indes Orientales. Quoiqu'en ayent pû penser quelques Théoristes qui n'ont considéré que la quantité d'argent qui passe ainsi tous les ans de l'Europe en Asie, il est certain que loin de perdre à l'échange de ce métal contre les denrées qu'on en tire, les Nations qui font ce commerce gagnent considérablement dans l'usage qu'elles font ensuite de ces mêmes denrées. M. Postlethwayt est bien éloigné de vouloir ôter à la Compagnie des Indes son privilége exclusif; il souhaiteroit au contraire qu'on augmentât son pouvoir, & qu'on la mît, s'il étoit possible, sur un pied peu différent de celle des Hollandois. Il croit que le meilleur moyen pour y réussir, c'est de peupler davantage nos Colonies dans ce pays, plutôt que d'élever de nouveaux forts; de nous attirer par notre humanité la confiance des naturels du pays, de les civiliser, de les rendre Chrétiens. La remarque qu'il fait sur l'avantage qu'ont sur les Nations Européennes celles des Indes, qui, sans aller au-devant du commerce des Etrangers, l'attendent tranquillement chez eux, & dominent ainsi en quelque sorte sur les peuples qui leur portent volontairement leurs trésors, me paroît digne d'un Philosophe. Il indique diverses

raisons

raisons de cette conduite, qui toutes tendent à nous faire admirer des Nations que nous ne traitons de Barbares que faute de les connoître.

Sous l'article du *Coin*, notre Auteur nous instruit de la proportion qu'ont entr'eux l'or & l'argent chez les divers Peuples : l'or vaut huit fois son poids d'argent au Japon, dix fois à la Chine, douze fois dans les Etats du Grand Mogol ; & à mesure qu'on s'avance vers les mines de l'Occident, treize & quatorze fois. En Europe il valoit autrefois seize fois son poids ; la proportion est actuellement presque par tout d'un à quinze. La monnoye des divers Etats devroit avoir le même rapport, sans cela le pays dans lequel l'un des métaux emporte la balance, court risque de se voir peu à peu privé de l'autre. C'est ce qui seroit arrivé en Angleterre, si le Chevalier Newton n'avoit fait mettre les guinées en 1717 à 21 schelings au lieu de 21 schelings & six sols qu'elles valoient autrefois. Cette réduction, suivant notre Auteur, n'est cependant pas encore tout à fait suffisante.

En voilà assez pour le but que je me proposois dans cet Extrait. Je ne dois pas cependant le finir, sans avertir que les cartes qui s'y trouvent de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique, ont été copiées sur cel-

les de d'Anville, mais que M. Postlethwayt a eu soin de rendre, du moins sur le papier, à sa Nation les pays qu'il prétend lui avoir été enlevés par le Géographe François.

Il seroit à souhaiter qu'on profitât en France du travail de M. Postlethwayt pour donner une nouvelle édition de l'ouvrage si utile, mais si imparfait de Savari. L'écrivain assez éclairé pour exécuter cette grande entreprise, trouveroit les esprits tout à fait disposés à lui rendre justice. Qui est-ce qui ne desireroit de mériter & d'obtenir les éloges qu'on a donnés aux deux excellens citoyens qui viennent de publier, l'un un ouvrage sur les grains, & l'autre des remarques sur les avantages & les désavantages de la France & de la Grande Bretagne par rapport au commerce & aux autres sources de la puissance des Etats ?

BEAUX ARTS.

JUGEMENT

De l'Académie Royale des Sciences.

DAns une lettre que le Sieur Caron fils, Horloger, rue saint Denis, publia le 25 Septembre dernier, il supplia instamment le Public de vouloir bien suspendre son juge-

ment jusqu'à la décision de l'Académie royale des Sciences sur le différend qu'il avoit avec le sieur le Paute au sujet de la propriété du nouvel échappement pour les montres, & il promit de rendre ses preuves publiques, après que l'Académie auroit prononcé. Le sieur Caron croit ne pouvoir remplir plus exactement les engagemens qu'il prit alors avec le Public, qu'en lui donnant, avec le jugement de l'Académie, le rapport de MM. les Commissaires en entier, comme l'Académie, après une mure délibération & malgré ses usages ordinaires, a bien voulu le lui faire délivrer; il joint à ce rapport le certificat de M. de Fouchy, Sécrétaire perpétuel de l'Académie.

EXTRAIT des Regiſtres de l'Académie Royale des Sciences, du 23 Février 1754.

AU mois d'Octobre de l'année derniere, M. le Comte de Saint-Florentin, Miniſtre & Sécrétaire d'Etat, remit au jugement de l'Académie une conteſtation qui s'étoit élevée devant lui & devant le Public, entre les ſieurs Caron & le Paute, Horlogers, au ſujet d'un nouvel échappement dont ils ſe prétendent tous deux inventeurs. Ce Miniſtre a deſiré non ſeulement que l'Académie prononçât ſur le mérite de l'invention, mais qu'elle fît en mê-

me tems les recherches nécessaires pour en connoître le véritable Auteur.

Avant que d'exposer à la Compagnie les résultats de nos recherches & les faits qui la mettront en état de prononcer sur ces deux points, nous croyons qu'il est à propos de discuter ici les avantages & les inconvéniens des principaux échappemens d'usage qui ont rapport avec celui dont il s'agit, & de lui retracer les progrès qu'on a fait en différens tems pour amener cette importante partie des horloges au point où elle est aujourd'hui.

Le plus ancien échappement dont nous ayons connoissance, est celui qu'on nomme *à roues de rencontre & à palettes*; il n'en est point dont la construction soit plus simple & dont l'usage soit plus général, principalement dans les montres; il est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le décrire. Cet échappement à roue de rencontre & à palettes a toujours du recul. Mouvement qui étoit absolument nécessaire avant qu'on eût adapté les ressorts spiraux aux balanciers des montres, & qu'on eût fait usage du pendule pour régler les autres horloges. Car avant ces inventions ou celles qui peuvent être de même genre, les balanciers n'ayant aucun principe de mouvement alternatif, il falloit non seule-

ment que le rouage pût s'opposer à de trop grandes excursions du balancier, ce qui causoit du recul, mais encore qu'il le ramenât pour lui faire faire une incursion en sens contraire.

Depuis que les ressorts spiraux & les balanciers en pendule servent à régler les horloges, le recul de l'échappement n'a plus été indispensable, parce que ces sortes de régulateurs ont en eux un principe de mouvement alternatif. Quelques Horlogers ont cru que le recul étoit nécessaire à la justesse du mouvement, tandis que d'autres l'ont regardé comme un défaut, & ont travaillé à le supprimer. Les raisons qu'ils apportent de part & d'autre ne sont point de notre sujet, & seroient trop longues à discuter.

Les principaux inconvéniens de l'échappement à roue de rencontre & à palettes, sont, 1°. la trop grande excursion du balancier dans les pendules, rendue nécessaire par la petitesse des palettes.

2°. La nécessité d'ajouter une roue, parce que celle qui porte l'éguille des secondes n'étant pas disposée favorablement dans les horloges de moyen volume pour servir de roue de rencontre, on est obligé d'y mettre une roue de plus pour entretenir les vibrations du pendule. Et

cette roue a encore le désavantage de n'avoir point son axe parallele à ceux des autres roues, ce qui entraîne la nécessité de tailler la roue des minutes en forme de couronne, dont l'engrenage avec le pignon de la roue de rencontre ne peut être ni aussi précis, ni aussi avantageux que celui des roues plates avec les autres pignons.

Ces considérations ont déterminé les bons Horlogers à chercher d'autres échappemens qui donnassent des vibrations moins étendues, en se ménageant en même tems la liberté d'employer la roue des minutes pour roue de rencontre ou d'échappement. La premiere idée qu'ils ont eu pour y parvenir, a été d'employer une roue plate, nommée *Rochet*, dont les dents poussent alternativement les bras d'une ancre ; & comme ils étoient accoutumés aux échappemens à recul, ils ont été assez long-tems sans penser à supprimer le recul dans ce nouvel échappement.

Ayant senti depuis & connu par expérience que le trop grand recul étoit préjudiciable à la régularité du mouvement, en ce que le rouage venant à se salir, l'action de la force motrice pour entretenir la vibration, doit diminuer tandis que l'obstacle au recul devient plus considérable. Les Horlogers ont diminué peu à peu le recul,

& quelques-uns, tels que MM. *Thompion* & *Graham*, se sont déterminés à le supprimer totalement en faisant des échappemens à repos.

L'échappement à repos de *Graham* pour les horloges à pendule, est composé d'un rochet & d'une ancre à deux branches recourbées vers le centre du rochet en forme de compas à prendre des épaisseurs. Cette espece de compas mobile autour d'un point fixe, embrasse environ la moitié du rochet sur chacune de ses branches recourbées. On distingue deux parties essentielles à son effet. L'une est circulaire, & son centre est celui du mouvement de l'ancre, c'est sur celle-ci que repose la dent du rochet pendant tout le tems que la vibration du pendule excéde l'arc nécessaire pour l'échappement : l'autre partie est un plan incliné, au moyen duquel les dents du rochet entretiennent les vibrations du pendule. On conçoit aisément que les dents du rochet reposent alternativement sur la partie circulaire concave d'une branche, & sur la partie circulaire convexe de la branche opposée; ensorte que pour rendre égaux de part & d'autre les frottemens de l'ancre avec les dents du rochet, il faut que les parties circulaires concave & convexe où se font les repos, soient de même rayon;

cet échappement à ancre a toutes les perfections qu'on peut desirer dans un échappement à repos ; ses leviers sont égaux & naturels, puisque les arcs sur lesquels se font les repos, sont de même rayon & de même longueur quant aux portions touchées par les dents du rochet. D'ailleurs, les plans inclinés où s'exerce l'action du rouage, peuvent être faits de maniere que les leviers d'impulsion du rochet soient parfaitement égaux, comme ils le sont en effet dans les pendules de *Graham.*

Avant cette ingénieuse invention presque toutes les montres avoient été faites avec des échappemens à roue de rencontre & à palettes semblables à celui des pendules ; & comme dans ces sortes d'échappemens l'axe du balancier est nécessairement perpendiculaire à celui de la roue de rencontre ; que d'ailleurs l'axe du balancier dans les montres doit être parallele aux axes des autres roues, afin que le balancier soit parallele aux platines ; on étoit obligé de placer l'axe de la roue de rencontre parallelement aux platines, & d'employer par conséquent une roue à couronne pour engrener dans le pignon de la roue d'échappement. Le mauvais engrenage de la roue à couronne avec le pignon, & peut-être aussi la difficulté de bien régler une

montre où l'échappement produit un recul d'autant plus grand que l'action du ressort est plus considerable, ont déterminé *Graham* à ranger l'axe de la roue de rencontre parallelement aux axes des autres roues, ce qui lui a donné le moyen de mettre une roue plate à la place de la roue en couronne, appellée *Roue de champ*.

Il est à présumer que cet Horloger trouvant plus de régularité dans les pendules ausquelles il avoit appliqué son échappement à repos que dans les pendules ordinaires, a pensé que ce seroit donner aux montres une perfection nouvelle que d'y appliquer un échappement à repos. Le sieur J. B. *du Tertre*, Horloger de Paris, ayant eu la même idée, a exécuté à peu près dans le même tems un échappement à repos pour les montres.

L'échappement de *Graham* dans les montres differe de celui qu'il a employé dans les pendules, en ce que les bras de l'ancre aux échappemens de pendule sont terminés par des plans inclinés qui reçoivent l'action des dents du rochet pour entretenir les vibrations du pendule, au lieu que dans les montres ce sont les dents du rochet qui portent les plans inclinés, & ces plans poussent alternativement en sens contraire les extrêmités de l'ancre. L'an-

cre de cet échappement est un cylindre creux entaillé jusqu'auprès du centre pour recevoir le plan de la roue de rencontre, dont chaque dent repose alternativement sur les surfaces convexe & concave de ce cylindre. Lorsque la dent vient à s'échapper, son plan incliné touche le cylindre, & le pousse par le bord de son entaille, ce qui entretient les vibrations du balancier.

La petitesse de l'ancre ne permettant pas de former cette piece de deux portions cylindriques, telles que la concavité de l'une ou la convexité de l'autre soient de même rayon, les arcs convexes & concaves sur lesquels se font les repos, sont nécessairement inégaux, & la résistance au frottement sur la partie convexe est plus grande que la résistance au frottement sur la partie concave. En cela l'échappement à repos de *Graham* pour les montres est inférieur à son échappement pour les pendules. Il falloit corriger cette inégalité des arcs de repos dans les montres, pour amener leur échappement à la perfection de celui des pendules, & cette condition se trouve *remplie dans le nouvel échappement applicable aux montres & aux pendules*, qui fait le sujet de la dispute entre les sieurs le Paute & Caron.

Mais avant que de le décrire, nous al-

lons reprendre la suite des changemens faits par différens Horlogers dans la construction des échappemens. Le sieur *Thiout* a varié de différentes manieres l'échappement de *Graham* pour les pendules ; il a cru perfectionner cet échappement en faisant reposer les dents de la roue de rencontre sur deux arcs concaves de même, ou de différens rayons ; car il en a fait de deux façons. Dans l'une il a changé la forme & la disposition de la roue de rencontre ; au lieu du rochet de *Graham*, il a employé une roue en double couronne, dont les dents opposées sont prises dans la surface d'un cylindre, & sont placées alternativement, elles reposent aussi alternativement sur les parties circulaires concaves des branches de l'ancre. Cet échappement ne differe de celui de *Graham*, quant à l'effet, que par l'inconvénient qu'il a d'obliger à mettre une roue de plus dans les pendules à secondes, à moins qu'on ne veuille faire osciller le pendule dans un plan perpendiculaire à celui du cadran, ce qui n'est supportable que dans les grosses horloges.

Le second échappement du sieur *Thiout* n'a qu'un simple rochet, posé perpendiculairement au plan d'une ancre dont les deux branches sont inégales, chaque dent du

rochet repose alternativement sur les arcs concaves des branches recourbées. Cet échappement a le même inconvénient que le premier, & de plus, il a le défaut de rendre le frottement un peu inégal, par l'inégalité des arcs de repos.

Le sieur *Amant*, Horloger, a varié aussi l'échappement à repos de *Graham* pour les pendules, croyant apparemment, mais sans aucune raison valable, que le repos alternatif des dents de la roue de rencontre sur un arc concave & sur un arc convexe, étoit un défaut dans un échappement. Pour l'éviter, au lieu de rochet il a employé pour roue de rencontre, une roue garnie de chevilles d'un seul côté; ces chevilles qui sont perpendiculaires au plan de la roue, reposent alternativement sur les parties circulaires concaves d'une ancre à branches inégales, de façon qu'une cheville, après avoir reposé sur une des branches, & s'être échappée, va retomber immédiatement sur l'autre branche, & s'y reposer.

Cet échappement a l'avantage sur ceux de *Thiout*, en ce que le pendule se meut dans un plan parallele à celui du cadran, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter une roue de plus; mais il a toujours le petit inconvénient qui résulte de l'inégalité des arcs de repos, les branches étant de différens

rayons. Quant aux effets de la force motrice, on peut les rendre égaux dans cet échappement comme dans celui de *Graham*, par la disposition des deux plans inclinés sur lesquels agissent les dents de la roue de rencontre.

On voit que ces trois échappemens sont moins parfaits que celui de *Graham*, & qu'en voulant corriger un défaut que cet échappement n'avoit pas, on est tombé dans des inconvéniens dont il est exempt.

Il paroît que le sieur *le Paute*, dans son horloge du Luxembourg, a voulu, comme les autres, éviter les repos alternatifs sur des arcs convexes & concaves. Pour cet effet, il a formé une ancre à branches parfaitement égales & semblables; & au lieu d'employer, comme *Thiout*, une roue en double couronne à dents opposées & alternatives, il a placé sur un même axe, deux roues qui répondent aux extrémités des deux branches de l'ancre, ensorte que les vibrations du pendule deviennent encore perpendiculaires au cadran, ce qui seroit un défaut pour les pendules de moyen volume, outre l'inconvénient de charger d'un poids inutile les pivots de l'axe de ces deux roues. Les repos dans cet échappement se font sur des arcs concaves & égaux; mais il a le même

défaut que le premier échappement de *Thiout*, dont la construction nous paroît préférable à celle-ci.

Le sieur *Biesta*, Horloger Hollandois, persuadé que le recul est avantageux aux horloges, & que les pendules qui ont de grandes vibrations sont moins sujettes à s'arrêter que les autres, outre qu'elles plaisent ordinairement davantage à la plûpart de ceux qui les achetent, a fait un échappement à rochet, dont l'ancre ne differe des autres qu'en ce que les dents du rochet engrenent jusqu'au centre de libration ; il fait porter la verge de l'échappement entre une potence & une contre-potence, les dents du rochet poussent alternativement les deux fourchons pour réparer les pertes de mouvement du pendule. Cet échappement est préférable à celui à palettes, en ce qu'il n'oblige pas à mettre une roue de champ en forme de couronne, & que le rochet qui sert de roue de rencontre peut porter l'éguille des minutes. Mais nous le croyons inférieur à celui de *Graham*; non seulement en ce qu'il n'est point à repos, mais encore parce que les oscillations du pendule sont trop grandes. Sans changer la forme générale de cet échappement, on pourroit en faire un échappement à repos, & pour lors on re-

tomberoit dans celui de la pendule de *Graham*, en mettant des biseaux au bord des fourchons, ou dans celui de la montre du même auteur, si l'on mettoit des plans inclinés au bout des dents du rochet; alors les arcs de repos sur le convexe & sur le concave, pourroient être de même longueur & de même rayon.

Nous ne parlerons pas de plusieurs autres échappemens à recul ou à repos, donnés par les sieurs *du Tertre*, *Sully*, *Enderlin*, *Pierre le Roi*, *Gourdain*, *&c.* parce que leur construction est plus éloignée de celui qui fait le sujet de la dispute entre les sieurs *le Paute* & *Caron*.

Cette contestation s'est élevée à l'occasion d'une pendule & d'un projet de montre, présentés à l'Académie le 4 Août 1753, par le sieur *le Paute*. L'échappement de cette pendule differe de celui d'*Amant* décrit ci-dessus, & gravé dans le Traité d'Horlogerie de *Thiout*, planche 44, figure 38. 1°. En ce que la roue d'échappement est garnie de chevilles, placées alternativement des deux côtés de son plan. 2°. En ce que les bras d'échappement sur lesquels les chevilles reposent, sont placés des deux côtés de la roue. Ces bras, au lieu d'avoir un centre commun comme dans la construction d'*Amant*, ont sim-

plement un axe commun; la roue d'échappement qui les sépare, repose alternativement ses chevilles sur les concavités de ces mêmes bras. L'avantage qui résulte de ce changement est que les arcs de repos deviennent égaux & de même rayon comme dans l'échappement de *Graham*, au lieu d'être inégaux comme dans celui d'*Amant*.

Cependant il faut observer que l'inégalité des arcs de repos est peu considérable dans l'échappement d'*Amant*, la différence des rayons de ces arcs n'étant que la moitié de l'intervalle de deux chevilles. Les arcs de repos ont de très-grands rayons dans la pendule du sieur le Paute, on est obligé de mettre à la roue de rencontre deux fois autant de chevilles qu'à celle d'*Amant*; ainsi la correction sur l'inégalité des arcs de repos, est compensée par la multiplicité des piéces; on sçait qu'en augmentant le nombre des piéces dans les machines de toute espéce, on multiplie les défauts de construction & les difficultés d'exécution. Cet échappement nous paroît inférieur à celui de *Graham* pour les pendules, parce que des chevilles entraînent nécessairement des chûtes ausquelles le rochet n'est pas sujet. D'ailleurs les repos & les leviers d'impulsion de cet échappement

ne sont ni plus égaux, ni plus naturels que dans celui de *Graham*, ce que n'a point apperçu le sieur *le Paute*, qui présente cet échappement comme le premier qu'on ait fait avec des leviers égaux & naturels.

Dans son projet d'échappement pour les montres, il se proposoit d'employer une roue de rencontre pareille à celle qu'on vient de décrire. La verge d'échappement qui sert d'ancre au balancier, est une manivelle garnie de deux cylindres creux; ces deux cylindres portent chacun un levier de chaque côté de la roue de rencontre, ces leviers se croisent du côté opposé au coude de la manivelle, & sont disposés de maniere que les dents alternatives de la roue de rencontre reposent tour à tour sur les concavités des deux cylindres, & s'échappent ensuite en poussant les leviers alternativement pour entretenir le mouvement du balancier. Le sieur *le Paute* ne s'est pas contenté de présenter sa pendule & son projet de montre à l'Académie; il les a publiés *dans le Mercure de Septembre* 1753, comme piéces de son invention, dont les échappemens étoient les premiers qu'on eût exécuté à leviers égaux & naturels.

Dès que ce Mercure parut, le sieur *Caron fils, Horloger*, se présenta au Secrétariat de l'Académie pour revendiquer ces deux

échappemens, qu'il disoit avoir exécutés en modeles, & communiqués au sieur *le Paute* dès le 23 du mois de Juillet, en l'invitant à employer le nouvel échappement pour les pendules décrites ci-dessus dans celle que le sieur *le Paute* achevoit alors pour l'Académie de Peinture.

Le sieur *Caron fils* remit en même tems à M. de Fouchy, le 11 Septembre, une boîte cachetée, contenant un grand nombre d'essais faits en différens tems, pour parvenir au nouvel échappement de montre dont il avoit fait son principal objet. Il prit date aussi devant le Public par une Lettre imprimée le 25 *Septembre*.

Sçachant que le sieur *le Paute* étoit connu & protegé de M. le Comte de Saint-Florentin, le sieur *Caron fils* alla se plaindre à ce Ministre de l'infidélité que lui avoit fait le sieur *le Paute*, en abusant de sa confidence pour s'approprier son échappement.

M. le Comte de Saint-Florentin désirant d'éclaircir le fait, & de rendre justice à ces Horlogers, leur fit dire de se trouver chez lui à jour marqué, pour discuter leurs prétentions en sa présence : le sieur *le Paute* devança l'heure du rendez-vous, & se trouvant seul chez M. le Comte de Saint-Florentin, lui dit que les sieurs Caron

pere & fils étoient venus le trouver la veille, & lui dire qu'ils le reconnoissoient pour être l'auteur du nouvel échappement, qu'ils ne prétendoient plus rien à cette invention. Les sieurs Caron arrivant à l'heure marquée, après la sortie du sieur *le Paute*, firent connoître à ce Ministre qu'on lui en avoit imposé, en l'assurant qu'ils n'avoient point été chez le sieur *le Paute*. Nous tenons ce fait de M. le Comte de Saint-Florentin & de M. *Gentil*, Garde général des meubles de la Couronne, qui étoit présent. Quoiqu'il n'ait pas besoin d'autre preuve, le sieur *le Paute* nous en fournit une dans sa lettre originale écrite au Sr *Caron* fils, immédiatement après le rendez-vous manqué chez M. le Comte de Saint-Florentin. Voici les propres termes de cette lettre que nous avons entre les mains.

» La personne qui exécute votre échap» pement vous a rendu compte de mes » mécontentemens ; vous m'avez fait dire » par cette personne que vous étiez prêt à » rétracter tout ce que vous avez fait & » dit à ce sujet ; je ne me paye point de » paroles, il me faut quelque chose de » plus : j'exige, attendu l'importance du » desservice que vous avez cherché à me » rendre auprès du Ministre, une ré-

» tractation par écrit, nette & précise,
» telle qu'elle soit capable de faire con-
» noître à mon auguste protecteur la vé-
» rité que je lui ai déja exposée. Si vous
» vous refusez à cette satisfaction légiti-
» me, & qui ne passera pas le Ministre,
» je serai en état de vous en faire repen-
» tir. Pensez-y, Monsieur, sérieusement;
» & me croyez, &c.

» A Paris, le 18 Sept. *Signé*, le Paute.

» P.S. Comme vous desirez m'entrete-
» nir devant des témoins, vous pouvez
» m'en amener tant qu'il vous plaira; vo-
» tre honte en sera plus grande, & mon
» triomphe plus éclatant. Je vous ai atten-
» du chez M. le Comte de Saint-Flo-
» rentin depuis huit heures jusqu'à dix &
» demie. »

Il est démontré par cette lettre que les sieurs *Caron* n'avoient point donné de désaveu au sieur *le Paute*, lorsque le sieur le Paute s'en est prévalu devant M. le Comte de Saint-Florentin; il n'est ici question que de paroles portées au sieur *le Paute* par un Horloger qui travailloit pour le sieur *Caron*.

Cet Horloger est le sieur Cartier que nous avons interrogé sur ce fait: il nous a dit que M. le Comte de Saint-Florentin l'avoit déja fait interroger à ce sujet par le

ſieur *Berthelin*, Officier de la Connétablie & Maréchauſſée de l'Iſle de France ; & qu'il étoit prêt à réiterer devant nous ſa dépoſition ; en conſéquence il a écrit & ſigné ce qui ſuit.

» Ayant regardé juſqu'à cette affaire le » ſieur *le Paute* comme un galant hom» me, ſur le rapport que le ſieur *Ca-* » *ron* m'en avoit fait, mon deſſein étoit » de rapprocher les eſprits & de faire » ceſſer toute conteſtation entr'eux, s'il » étoit poſſible ; ce qui fit que je fus chez » le ſieur *le Paute de mon propre mouve-* » *ment*, y étant d'ailleurs engagé par Ma» dame ſon épouſe, & il me ſoutint tou» jours que l'invention de cet échappe» ment lui appartenoit, & il me dit d'ail» leurs que ce n'étoit pas le même : ſur ce» la je lui dis que ſi ce n'étoit pas le mê» me, M. *Caron* le diroit à qui voudroit » l'entendre : enſuite je lui fis voir un » cylindre de M. *Caron*, en lui diſant » qu'il y avoit deux vices qui étoient cauſe » qu'il n'avoit pas ſervi. Après l'avoir » bien regardé, ainſi que M. ſon frere » & Madame ſon épouſe, ils me dirent » tous trois que ce n'étoit pas le même, » & je leur dis que ſi cela étoit, tout ſeroit » bientôt fini. Comme j'étois prêt à ſortir ; » il me dit : quand je ſerois *le plagiaire*, je l'ai

» donné à l'Académie avant lui, il arri-
» vera ce qui est arrivé à M M. &c.

A Paris, le 17 Déc. 1753. *Signé*, Cartier.

C'est d'après cette conversation avec le sieur *Cartier* que le sieur *le Paute* a cru pouvoir assurer M. le Comte de Saint-Florentin que les sieurs *Caron* pere & fils étoient venus le trouver, & lui dire qu'ils ne prétendoient plus rien au nouvel échappement, & qu'ils le reconnoissoient pour en être l'inventeur.

L'éclaircissement de ce fait nous ayant mis en garde contre les exposés du sieur *le Paute*, nous avons tâché de constater ce qui s'étoit passé le 23 Juillet chez le sieur *Caron*, jour auquel cet Horloger dit avoir communiqué son nouvel échappement au sieur *le Paute*, en l'invitant à l'exécuter dans la pendule qu'il achevoit alors pour l'Académie de Peinture.

Cette communication est constante, le sieur *le Paute* en convient lui-même, tant dans ses lettres que dans ses mémoires imprimés aux mois d'Octobre & de Novembre ; quoiqu'il affecte, par ses termes, de faire très-peu de cas de ce que lui montra pour lors le sieur *Caron*, & qu'il tâche d'insinuer que si le sieur *Caron* a réussi à porter son échappement au point de perfection où il est, il le doit à ses con-

soils. Dans une lettre écrite à M. Camus le 25 Septembre, le sieur *le Paute* s'exprime ainsi, en parlant de son entrevuë avec le sieur *Caron*.

» Il y a environ deux mois, que passant dans son quartier, j'entrai chez lui » après m'y être fait inviter bien des fois : » il voulut me faire voir les fragmens » d'un échappement qu'il cherchoit in» fructueusement ; je fus surpris d'y voir » quelque chose qui approchoit en quel» que façon de celui que j'avois présenté » le mois de Mai dernier au Roi, à Mar» ly, mais qui en différoit en bien des » égards, & dont il ne pouvoit tirer au» cun effet. Je ne crus pas risquer beau» coup en remettant cet homme dans la » route qu'il devoit tenir ; je lui démontrai » en raisonnement & sur le papier, les » effets infaillibles qui résulteroient d'une » exécution telle que je la lui proposois. » Après beaucoup de discussions, il com» mença à entrevoir quelque vérité dans » mes observations ; mais la dureté de sa » conception ne lui a pas permis de saisir » tout ce que je lui dis alors.

M. *Gemil*, Garde général des meubles de la Couronne, se trouva présent chez le sieur *Caron* le 23 Juillet, lorsque cet Horloger communiqua son échappement

de montre au ſieur *le Paute*. Le récit qu'il nous a fait de ce qui s'eſt paſſé entr'eux, eſt fort différent de l'expoſé fait par le ſieur *le Paute* : voici comme il en parle dans une lettre qu'il a écrite au ſieur *le Paute* le 13 Novembre 1753, lettre dont il nous a fourni une copie ſignée de ſa main.

» J'ai lieu de croire, Monſieur, que » votre réponſe à une lettre écrite par le » ſieur *Caron* fils, au ſujet de la diſpute » qui eſt entre vous & lui ſur un nouvel » échappement, me vient de vous ; je ne » ſuis point ſurpris que vous vouliez ra- » vir à ce jeune homme l'honneur de ſa » découverte, & que ſur cela vous di- » ſiez au public ce qu'il vous plaira ; mais » je ſuis très ſurpris que ſur cela même » vous ayez pû concevoir l'idée de m'en » impoſer à moi, vous qui ſçavez que » j'étois préſent le 23 *Juillet chez M.* » *Caron* lorſque ſon fils vous démontroit » ſon échappement, & qu'il vous en don- » na le deſſein, & que je vous ai oui » dire au pere & au fils n'y rien com- » prendre. Ce ſont ici *des faits que j'atteſ-* » *te, &c.*

On voit par ce témoignage que bien loin d'être en état de donner des conſeils au ſieur *Caron* ſur ſon nouvel échappe-

ment,

ment, le sieur *le Paute* à eu besoin d'explications réitérées pour le comprendre; & ce même témoignage nous donne lieu de croire que les piéces de l'échappement du sieur *Caron* étoient déja finies au 23 Juillet, ensorte qu'elles pouvoient servir de modéles aux ouvriers pour être employées dans les montres. En effet dès que le sieur *le Paute* eut annoncé au public dans le Mercure de Septembre 1753, qu'il avoit trouvé, tant pour les pendules que pour les montres, un nouvel échappement à repos, dont les leviers étoient égaux & naturels, & dont il ne donnoit pas la construction, le sieur *Caron* reconnoissant dans cette annonce les propriétés de l'échappement qu'il avoit eu l'imprudence de communiquer, nous présenta une des deux montres qu'il avoit déja exécutées & qui marchoient avec le nouvel échappement; en même tems il donna cet échappement au sieur *Cartier*, pour lui en faire exécuter de pareils.

La boîte cachetée que le sieur *Caron* a remise au Secrétariat de l'Académie le 11 Septembre 1753, avec la description de son échappement tel qu'il est aujourd'hui, nous a fourni de nouvelles preuves en sa faveur. Nous avons trouvé dans cette boîte un grand nombre de piéces plus ou

moins avancées, faites en différentes proportions. Toutes concourent à prouver que le sieur *Caron* n'a pas trouvé tout d'un coup les véritables proportions de son échappement, qu'il y est parvenu par dégrés & peu à peu, après différentes tentatives ; mais ces tentatives sont certainement le fruit d'un travail long-tems continué sur les mêmes principes & dans les mêmes vûes. On y voit encore que la forme & les proportions de cet échappement étoient très-difficiles à découvrir, en commençant par l'appliquer aux montres, & que son application à la pendule est une suite naturelle de la premiere idée, au lieu que l'application de l'échappement de la pendule à la montre, demande de si grands changemens dans les formes & dans les proportions, qu'il n'est point à présumer qu'un Horloger qui se borne à faire des pendules, & qui ne travaille point aux montres, ait trouvé si facilement le moyen d'appliquer aux montres le nouvel échappement fait pour les pendules.

L'échappement que le sieur *Caron* nous a présenté, exécuté tant en montre qu'en modéle, est le même, quant aux principes & quant aux effets, que celui dont le sieur *le Paute* présenta le projet à l'Académie le 4 *Août* ; mais il en différe quant aux

moyens d'exécution. L'axe du balancier de cet échappement est un cylindre creux, entaillé de façon qu'il paroît composé de deux simples portions de cylindre, réunies par une petite tige placée fort près de la circonférence convexe : cette tige porte une palette en forme de virgule, dans laquelle on distingue deux parties ; l'une circulaire & concave dans la suite de la concavité du cylindre ; c'est sur elle que les chevilles de la roue de rencontre doivent se reposer : l'autre est droite & sert de leviers d'impulsion aux mêmes chevilles pour les vibrations du balancier. Au point diamétralement opposé à la tige, est un pédicule qui porte une virgule ou croissant semblable au premier, placé de façon que la roue de rencontre garnie des deux côtés de chevilles, passe entre les deux palettes & les rencontre alternativement par ses chevilles opposées. Il y a cette différence entre la roue de rencontre du sieur *Caron* & celle qui nous a été présentée par le sieur *le Paute*, que celle du sieur *Caron* est dentée & porte ses chevilles au bout de ses dents, ensorte que la verge qui joint les deux portions du cylindre d'échappement, s'enfonce à chaque vibration dans les intervalles des deux dents, ce qui permet au balancier de faire des vibrations

de près de 240 dégrés ; au lieu que dans l'échappement de la montre qui nous a été présentée par le sieur *le Paute* les proportions sont telles qu'il est inutile de denter la roue de rencontre, parce que la manivelle que nous avons décrite ci-dessus, ne pourroit pas s'enfoncer dans les entre-dents D'ailleurs il est obligé de faire cette manivelle très-grande pour avoir des vibrations d'une étendue convenable, ce qui charge inutilement la verge d'échappement & forme une espéce de volant, qui donne à l'air assez de prise pour nuire aux vibrations du balancier. On voit que ces deux échappemens sont absolument la même chose, tous deux à repos, à leviers égaux & naturels, ayant une roue de rencontre garnie de chevilles des deux côtés, & qu'ils ne différent que par les proportions qui nous paroissent plus avantageuses dans la montre du sieur *Caron*, que dans celle du sieur *le Paute*.

Le sieur *le Paute* ne pouvant pas contester l'antériorité du travail du sieur *Caron* pour l'application du nouvel échappement aux montres, & reconnoissant la date du 23 Juillet pour la communication qui lui en a été faite, apporte différens certificats pour faire voir qu'avant le 23 Juillet il avoit construit & perfectionné l'échappe-

ment dont il eſt queſtion, en l'appliquant à pluſieurs pendules, ſous la forme & dans les mêmes proportions quil a dans ſa pendule préſentée à l'Académie le 4 Août. Le ſieur *le Paute* pretend que c'eſt cette même pendule qu'il a eu l'honneur de préſenter au Roi le 23 Mai, avec le même échappement, en préſence de M. le Duc de Chaulnes & de M. le Comte de Saint-Florentin. Le ſieur *le Paute* à qui nous avons demandé un certificat de M. le Duc de Chaulnes, pour conſtater la nature de l'échappement préſenté au Roi le 23 Mai, nous a répondu que M. le Duc de Chaulnes le lui refuſoit, ayant fait très-peu d'attention à cette pendule lors de ſa préſentation à ſa Majeſté. M. le Comte de Saint-Florentin nous a dit la même choſe. Ainſi rien ne nous aſſure que le nouvel échappement fut dans la pendule préſentée au Roi le 23 Mai.

Au défaut de ces preuves qui euſſent été d'un grand poids pour le ſieur *le Paute*, il a entrepris de prouver par des témoins & des certificats, qu'il avoit commencé dès le mois de Février dernier à exécuter pour les pendules un échappement ſemblable à celui de ſa pendule préſentée à l'Académie le 4 Août, & que cet échappement étoit déja fini dans le

mois de Mars ; mais la plûpart de ceux qui ont donné ces certificats, avouent eux-mêmes qu'ils n'ont point de connoissance en horlogerie, & se réduisent à dire que le sieur *le Paute* leur a parlé en différens tems, à commencer du mois de Février 1753, d'un échappement qu'il se proposoit d exécuter tant en montre qu'en pendule avec des leviers égaux & naturels. Quelques-uns assurent que le sieur *le Paute* leur a montré des piéces exécutées telles qu'elles sont décrites dans ses mémoires imprimés. Or l'échappement en question n'est pas suffisamment décrit dans ces mémoires. Il n'est désigné que par ses effets, que comme un échappement à repos, à leviers égaux & naturels, dont la roue est garnie de chevilles ; indication qui n'est point assez précise, puisqu'elle peut désigner l'échappement de la pendule de *Graham*, construit de façon que la roue de rencontre au lieu d'être taillée en rochet, porte des chevilles d'un seul côté. Conformément au modele que le sieur *Malivoire* a reconnu pour être celui du sieur *le Paute*, cet échappement est à repos, à leviers égaux & naturels, & sa roue de rencontre est garnie de chevilles ; cependant il est fort différent de l'échappement contesté entre les sieurs *le Paute* & *Caron*.

De tous les témoignages, celui qui pourroit être d'une plus grande autorité en faveur du sieur *le Paute*, est celui du sieur *Malivoire*, habile ouvrier pour l'exécution. Voici les termes de son certificat à la suite des Mémoires imprimés du sieur *le Paute*.

» Je, soussigné, certifie que M. *le Paute* » m'a fait voir dans le courant de Février » une pendule dont l'échappement étoit à » repos & à chevilles, les deux leviers » égaux & naturels, pour m'instruire & me » mettre au fait de cedit échappement, qu'il » avoit dessein que j'appliquasse à une » montre; qu'en outre il me démontra » qu'il supprimoit la potence & la contre- » potence. Je certifie aussi que si ladite » montre n'a pas été faite pour Pâques, » ce n'a pas été la faute du sieur le Paute, » puisque dès ce même tems j'étois en pos- » session de cet échappement.

» A Paris, le 14 Octobre 1753. *Signé*, » Malivoire.

L'échappement dont il est question n'étant pas suffisamment désigné dans le certificat du sieur Malivoire, nous lui avons montré en présence des sieurs *Silvestre* & *Cartier*, Horlogers, un modéle d'échappement à repos, à leviers égaux & naturels, dont la roue de rencontre ne porte des chevilles que d'un seul côté. Il nous a cer-

tifié & signé en présence des mêmes Horlogers, qu'il reconnoissoit ce modéle pour être celui de l'échappement que le Sr *le Paute* lui avoit fait voir en pendule au mois de Février dernier, & qu'il vouloit alors faire exécuter en montre, tel qu'il est figuré à côté de ce nouveau certificat, donné le 15 Décembre chez M. Camus. En même tems le sieur *Malivoire* nous a déclaré & signé que c'est cet échappement, dont la roue n'a des chevilles que d'un seul côté, dont il a voulu parler dans son certificat du 14 Octobre 1753. imprimé à la suite des Mémoires du sieur *le Paute.*

Comme il est essentiel que la roue de rencontre de l'échappement contesté entre les sieurs *Caron* & *le Paute* porte des chevilles des deux côtés de son plan, il est démontré par le second certificat que l'échappement de pendule montré au sieur *Malivoire* par le sieur le Paute en Février 1753, n'est pas celui qui fait le sujet de la contestation, quoique le sieur *le Paute* ait toujours tâché de l'*insinuer* dans tous ses Mémoires. Dans aucun des certificats dont ils sont appuyés, & dans les autres certificats manuscrits d'Horlogers, qui nous ont été fournis depuis par le sieur *le Paute*, il n'est jamais mention d'une roue d'échappement garnie de chevilles des deux

côtés de son plan, seule condition qui puisse faire reconnoître la nature de l'échappement en question.

Nous croyons devoir encore transcrire ici les certificats donnés en faveur du sieur *le Paute* par les sieurs Lecu & Duchenez, Horlogers.

Ils sont conçus en ces termes :

» Je certifie avoir vû l'échappement » énoncé au présent Mémoire dans le cou- » rant d'Avril dernier. A Paris, le 28 Oc- » tobre 1753. *Signé*, Lecu le jeune, Hor- » loger.

» Je, soussigné, certifie avoir vû dans le » courant de Février dernier, l'échappe- » ment de M. *le Paute*, tel qu'il se trouve » démontré dans son Mémoire donné à » l'Académie : en foi de quoi j'ai donné le » présent certificat. A Paris, ce 28 No- » vembre 1753. *Signé*, Duchenez, Hor- » loger.

Comme il n'est parlé dans le Mémoire du sieur *le Paute* que d'un échappement à repos, à chevilles, à leviers égaux & naturels, & que cette indication peut convenir aussi-bien à l'échappement reconnu par le sieur *Malivoire* le 15 Décembre, qu'à celui qui fait le sujet de la dispute ; nous les regardons comme équivoques & insuffisans.

Quoique le dernier certificat du ſieur Malivoire, donné le 15 Décembre, ſoit *très-poſitif*, & qu'il déclare bien nettement que l'échappement à lui préſenté au mois de Février par le ſieur le *Paute*, pour être exécuté en montre, n'avoit des chevilles *que d'un ſeul côté* à ſa roue de rencontre, conformement au modéle qu'il a reconnu chez M. *Camus* le 22 du même mois, le ſieur *Malivoire* a fait une nouvelle déclaration pardevant Notaire, dans laquelle il dit avoir vu pluſieurs échappemens en même-tems chez le ſieur le *Paute*, & qu'on ne doit pas conclure de ſon certificat du 15, que l'échappement qu'il a reconnu chez M. *Camus* ſoit celui que le ſieur le *Paute* vouloit lui faire exécuter en montre, attendu que les leviers ne ſont point égaux & naturels dans cet échappement. En cela le ſieur *Malivoire* s'eſt abuſé, car les leviers ſont auſſi égaux & auſſi naturels dans l'échappement que nous lui avons montré, que dans l'échappement de *Graham* pour les pendules. Ce n'eſt que l'échappement de *Graham* retourné, pour ainſi dire, & ajuſtéde façon que la roue de rencontre porte des chevilles d'un ſeul côté de ſon plan, au lieu d'être taillée en rochet. D'ailleurs le ſieur *Malivoire* a eu ſoin d'éviter dans ſa nouvelle déclaration du 22, de

dire positivement si la roue de rencontre dans l'échappement que lui a montré le sieur *le Paute* au mois de Février, *portoit ou ne portoit pas* des chevilles des deux côtés, quoique nous l'eussions pressé dès le 15 de répondre précisement *à cette question décisive*.

Ainsi la déposition du sieur Malivoire faite devant nous le 15 Décembre, n'est point annullée par sa déclaration du 22.

Nous ne rapporterons point les autres certificats donnés pour le Sr le *Paute*. Dans celui de M. l'Archevêque de Sens il n'est question que d'une pendule livrée à ce Prélat, sans qu'il y soit fait aucune mention de son échappement.

Les lettres de M. *de la Lande* parlent d'un nouvel échappement inventé par le sieur *le Paute*; mais cet échappement n'y est pas spécifié, comme ayant des chevilles *des deux côtés* à sa roue de rencontre. A l'égard des autres certificats, ceux qui les ont donnés ne sont point connoisseurs en horlogerie, & ils en conviennent. Or quel fond peut-on faire sur le témoignage de quelqu'un qui peut aisément prendre une piece pour une autre, lorsque le sieur *le Paute* avoue lui-même qu'il a été long-tems à faire comprendre à de bons Horlogers le jeu & l'effet du nouvel échappement.

Il est prouvé par un autre certificat, signé de deux Horlogers, les sieurs *Godefroy* & *Ferdinand Berthoud*, qu'au mois de Février 1753 le sieur *le Paute* parloit avec de grands éloges d'un nouvel échappement inventé par le sieur *Caron*, & qu'il vouloit avoir une montre de sa façon avec le nouvel échappement. Il n'est pas inutile de rapporter ici les termes de la déclaration qu'ils ont envoyée de leur propre mouvement.

» Nous, soussignés, certifions que dans » le mois de Février dernier, nous étant » transportés chez M. *le Paute* pour voir » ses pendules à une roue, il nous dit ce » qui suit :

» Que M. *Caron* avoit trouvé un échap» pement pour les montres, qui lui parois» soit *supérieur* à tous ceux qui avoient été » faits jusqu'alors, même à celui de *Gra-* » *ham*; ce qui nous fit dire, ne connoissant » cet échappement ni M. *Caron*, que nous » ferions des montres à la *Caron*, s'il étoit » préférable à celui de *Graham*. Il ajouta » que M. *Caron* lui feroit une montre dans » ce nouvel échappement, & qu'il lui de» voit faire une pendule à une roue. En » foi de quoi nous avons signé le présent. » A Paris, le 4 Janvier 1754. Signé, *Go-* » *defroy* & *Ferdinand Berthoud*.

Eſt-il probable que le ſieur *le Paute* eut donné tant d'éloges à l'invention du Sr *Caron*, & qu'il eut voulu avoir une montre avec cet échappement, ſi lui-même eut inventé dès ce tems-là le nouvel échappement qui fait le ſujet de la diſpute ? Il réſulte de ce certificat, qu'au mois de Février 1753, le ſieur *Caron* avoit déja communiqué quelques-unes de ſes idées au ſieur *le Paute*; il n'eſt aucun des certificats fournis par le ſieur le Paute, qui lui donne une date antérieure à celle-ci.

Trois mois après que cette conteſtation a été portée devant l'Académie, le ſieur *Bieſta*, dont nous avons déja parlé, eſt venu revendiquer le même échappement, comme une ſuite de celui de ſa pendule, prétendant être le premier qui l'ait appliqué dans les montres. Des recherches que nous avons faites pour éclaircir ce point, il réſulte qu'à la fin de l'année 1752, le ſieur Caron pere mit une montre portant ſon nom, entre les mains du ſieur *Bieſta*, pour y refaire un échappement de conſtruction nouvelle, dont le ſieur *Caron* prétend lui avoir alors donné l'idée. Le ſieur *Bieſta* n'en convient pas, & dit que pour remplir les vues du ſieur *Caron*, il ne s'agiſſoit que d'appliquer aux montres le même échappement à fourchettes; que lui, *Bieſta*, avoit

déja construit dans les pendules, & que nous avons décrit ci-dessus. Quoiqu'il en puisse être, tous deux conviennent que plusieurs Horlogers, du nombre desquels étoit le sieur *Caron fils*, travaillant alors chez le sieur *Biesta*, firent ensemble & séparément des tentatives inutiles pour réduire cet échappement dans une montre, & qu'un nommé *Demeure*, Horloger, présentement établi à Bruxelles, fut celui dont les conseils firent réussir cette application, en proposant de retourner une espéce d'ancre taillée en croissant, que le sieur *Caron* vouloit faire mettre à cet échappement. Il paroît donc que le premier échappement exécuté dans une montre qui porte le nom du sieur Caron, est le fruit des essais & des conseils de différens ouvriers. Mais cet échappement est si différent de celui qui fait le sujet de la dispute, qu'on ne peut pas regarder l'un comme une suite de l'autre; ainsi le sieur *Biesta* n'a aucun droit pour réclamer le nouvel échappement, ni la premiere application d'un échappement à repos & à leviers égaux dans les montres.

Dans le courant de Janvier 1754, le sieur *Biesta* nous a remis plusieurs cylindres faits à l'imitation de celui du sieur *Caron*; mais ces piéces ne prouvent rien

en sa faveur, parce qu'il avoit connoissance de l'échappement contesté entre les sieurs *Caron* & *le Paute*, & qu'il a eu tout le tems d'en contrefaire les piéces. Au reste, celles qu'il a présentées sont dans des proportions si mauvaises quelles prouvent, à la premiere inspection, que celui qui les a faites ne connoît point encore aujourd'hui les véritables proportions qui conviennent à cet échappement. Il s'ensuit que le sieur *Biesta* ne peut point être recu pour concourir à cette invention.

De toutes les preuves, témoignages & certificats discutés ci-dessus, il résulte,

1°. Que le sieur *Caron* a communiqué le nouvel échappement le 23 Juillet au sieur *le Paute*, & que dès le mois de Février 1753 il lui avoit déja fait part de quelques recherches tendantes à perfectionner les échappemens de montre.

2°. Qu'aucuns des certificats donnés en faveur du sieur *le Paute*, ne prouvent qu'il ait communiqué de nouvelles idées au sieur *Caron* pour le même sujet.

3°. Qu'il n'est pas prouvé que le sieur *le Paute* ait employé dans les pendules, avant le 23 Juillet, des roues d'échappement portant des chevilles des deux côtés, quand même il auroit eu, comme il le dit dans ses mémoires, un échappement

à repos, à chevilles & à léviers égaux.

Nous croyons donc que l'Académie DOIT REGARDER LE SIEUR CARON COMME LE VÉRITABLE AUTEUR DU NOUVEL ECHAPPEMENT DE MONTRE, & que le sieur *le Paute* n'a fait qu'imiter cette invention.

A l'égard de l'échappement de pendule présenté le 4 Août à l'Académie par le sieur *le Paute*, quoiqu'il ressemble beaucoup à celui d'*Amant* décrit ci-dessus, comme il est une suite naturelle de celui de la montre, nous avons lieu de croire que le sieur *le Paute* ne l'a exécuté qu'après avoir vû l'échappement de montre du sieur *Caron*.

Quant aux avantages de cet échappement, nous ne le croyons pas meilleur pour la pendule que celui de *Graham*, il nous paroît même inférieur, en ce qu'on est obligé d'y employer une roue à chevilles au lieu de rocher. *Dans les montres il nous paroît être le plus parfait qu'on y ait adapté jusqu'à présent;* mais en même tems il est le plus difficile à bien exécuter, quoiqu'il soit celui dont les mesures sont les plus faciles à prendre. Pour ce qui est de ses proportions, nous ne les donnerons point ici, afin de les réserver au sieur *Caron, que nous regardons comme l'inventeur de cette nouveauté.* Signé *Camus* & de *Montigny*.

Je, soussigné, présent aux lectures du rapport ci-dessus, & aux délibérations prises à ce sujet par l'Académie, & faisant fonction de Secrétaire, pendant la maladie de M. de Fouchy, déclare que la copie en a été délivrée au Sr *Caron* du consentement de la Compagnie, après une de ses délibérations. Fait à l'Académie, ce 2 Mars 1754.

Dortous de Mairan.

Extrait des Registres de l'Académie Royale des Sciences, du 23 Février 1754.

Mrs Camus & de Montigny qui avoient été nommés Commissaires dans la contestation mûe entre les sieurs *Caron* & *le Paute*, au sujet d'un *échappement* dont ils se prétendoient tous deux inventeurs, & dont la décision a été renvoyée à l'Académie par M. le Comte de Saint-Florentin, en ayant fait leur rapport, l'Académie *a jugé* le 16 Février, que le sieur *Caron* doit être regardé comme *le véritable auteur du nouvel échappement de montres*, & que le sieur *le Paute* n'a fait qu'imiter cette invention; que l'échappement de pendule, présenté à l'Académie le 4 Août par le sieur *le Paute*, est une suite naturelle de l'échappement de montre du sieur *Caron*; que dans l'application aux pendules, cet échappement est inférieur à celui de *Graham*; mais qu'il

eſt, *dans les montres, le plus parfait* qu'on y ait encore adapté, quoiqu'il ſoit en même tems le plus difficile à bien exécuter.

L'Académie *a confirmé ce jugement* dans ſes aſſemblées du 20 & 23 Février : en foi de quoi j'ai délivré au ſieur *Caron* le préſent certificat, avec la copie du rapport, conformément à la *délibération du 2 Mars*. A Paris, ce 4 Mars 1754.

Signé Grand-Jean de Fouchy, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences.

MAPPEMONDE contenant les parties connues du globe terreſtre, dreſſée ſuivant de nouvelles obſervations. *A Paris*, chez les ſieurs *Longchamps* & *Janvier*, Géographes, rue S. Jacques, à l'enſeigne de la Place des Victoires. 1754. Gravée par Chambon.

» Cette Mappemonde, diſent les Auteurs, » eſt dreſſée d'après les dernieres obſerva- » tions de MM. des Académies de Paris, de » Saint Peterſbourg & d'Upſal. On a profité » des derniers voyages faits dans les deux » hémiſpheres, de ſorte que l'on ne ſe croit » pas obligé de rendre compte d'aucun des » changemens que l'on pourra y remarquer, » en la comparant avec celles qui ont paru » juſqu'à préſent. On croit faire plaiſir

» au Public d'avoir ajoûté ce que M. de
» Lisle vient de donner de nouveau au
» Nord de la mer du Sud, entre l'Asie &
» l'Amérique, dans sa carte de 1752.

L'Amérique divisée en tous ses Pays & Etats, dressée sur de nouveaux mémoires & sur les dernieres observations. *A Paris*, chez les mêmes Géographes; gravée par le même. 1753.

» Quoique tous les Géographes ayent
» coutume, disent les Auteurs, de faire
» voir le Nord au haut de leurs cartes,
» nous ne sommes pas pourtant les premiers
» qui nous soyons écartés de cet usage :
» néanmoins comme nous sommes comp-
» tables de notre travail au Public, nous lui
» exposons les motifs qui nous y ont déter-
» minés.

» Le format de la Mappemonde en deux
» feuilles, que nous publiâmes l'an passé,
» étant celui que nous avons adopté pour
» nos cartes générales, nous avons fait exécu-
» ter les quatre parties qui doivent l'accom-
» pagner sur la même grandeur. Or com-
» me le continent de l'Amérique est beau-
» coup plus étendu du Nord au Sud que
» les trois autres parties de la terre, nous
» n'avons pu la rendre plus détaillée, plus
» instructive & plus curieuse que celle qui
» se trouve dans l'hémisphere occidentale

» de la Mappemonde, sans changer le for» mat, qu'en faisant voir le Nord au côté » de cette Carte. Nous avons préféré ce » moyen à celui de multiplier les cartes, » pour ne pas jetter les particuliers dans » une plus grande dépense. D'ailleurs en » les multipliant, on ne voit plus d'un seul » coup d'œil tout le continent de l'Améri» que, & les Villes qui en dépendent.

» Il n'y a aucun inconvénient dans le » moyen dont nous nous sommes servis, » d'autant que les quatre points cardi» naux sont marqués aux quatre côtés de » la carte, & que nous avons eu outre » cela l'attention d'y faire graver une pe» tite Mappemonde, qui fait voir claire» ment la relation de l'Amerique, avec » toutes les autres parties de la terre.

L'Europe divisée en tous ses Etats, dressée sur de nouveaux mémoires, & suivant les dernieres observations. *A Paris*, chez les mêmes Géographes, gravée par le même.

» La distance des paralleles, disent les » Auteurs, qui sont tracées de cinq en » cinq dégrés, étant toujours de cent lieues » marines, ou cent vingt-cinq lieues d'une » heure de chemin, peut servir d'échelle » pour les différens cantons de cette carte, » au défaut d'une échelle générale incom» patible avec sa projection.

L'Asie divisée en tous ses Etats, dressée sur de nouveaux mémoires, & suivant les dernieres observations. *A Paris*, chez les mêmes Géographes; gravée par le même.

L'Afrique divisée en tous ses Etats, dressée sur de nouveaux mémoires, & suivant les dernieres observations. *A Paris*, chez les mêmes Géographes; gravée par le même.

La vente des tableaux de feu M. Jouvenet, annoncée dans le Mercure de Février, est differée au 6 Mai prochain : elle se fera au pavillon du College des Quatre Nations. Il y aura trois tableaux d'Eglise, qui sont une Priere au Jardin, de huit pieds de long, sur douze de haut; un Christ en croix, de huit pieds deux pouces de haut, sur cinq pieds deux pouces de large; & une Purification de la Vierge, de neuf pieds de haut, sur six pieds quatre pouces de large; tous trois ayant leur bordure, très-belle & très-bien conditionnée, ainsi que les tableaux de cabinet. Il y a aussi nombre de copies.

DEVISES

Pour les Jettons de l'année 1754.

TRÉSOR ROYAL.

LE Soleil environné de la Terre & des autres Planettes, ausquelles il donne la chaleur & le mouvement.

Légende. *Dat cuncta moveri.*
Exergue. *Trésor Royal.*
1754.

PARTIES CASUELLES.

Un arbre chargé de fruits; un Génie ramasse dans une corbeille ceux qui sont tombés.

Légende. *Quæ cecidere legit.*
Exergue. *Parties Casuelles.*
1754.

MAISON DE LA REINE.

Un grand Lys environné d'autres Lys plus petits.

Légende. *Tot Lilia ab uno.*
Exergue. *Maison de la Reine.*
1754.

J

IV

le
a-
le

ns

d

Po

LE S
au
la chal
Lége
Exer

l

Un
masse
tomb
Lé
Ex

Un
plus
Lé
E

MAISON DE MADAME LA DAUPHINE.

Un Miroir ardent de réflection.
Légende. *Quantus cum Sole nitor.*
Exerg. *Maiſon de Madame la Dauphine.*
1754.

BATIMENS.

La Muſe de l'Architecture, tenant d'une main une équerre & un compas, & de l'autre préſentant au Dieu Mars le plan de l'Ecole militaire, avec ces mots :
Légende. *En tibi.*
Exergue. *Bâtimens.*
1754.

EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

Deux Athletes lutans.
Légende. *Exercent ad prælia vires.*
Exergue. *Extraordinaire des Guerres.*
1754.

ORDINAIRE DES GUERRES.

Un tourneſol qui ſuit les mouvemens du Soleil.
Légende. *Fulget ab aſpectu.*
Exergue. *Ordinaire des Guerres.*
1754.

CHAMBRE AUX DENIERS.

Un Soleil qui darde ses rayons sur des montagnes riches d'arbres au sommet, & qui à leurs pieds découvrent des mines.

Légende. *Opes frugesque largitur.*

Exergue. *Chambre aux Deniers.*

1754.

MARINE.

Un Cheval marin qui se repose.

Légende. *Dant otia vires.*

Exergue. *Marine.*

1754.

ARTILLERIE.

La Machine électrique.

Légende. *Intonat, emicat, ardet.*

Exergue. *Artillerie.*

1754.

COLONIES.

D'un côté un champ planté de cannes de sucre, de l'autre des Castors qui travaillent,

Légende. *Non inferiora metallis.*

Exergue. *Colonies.*

1754.

Les devises données par l'Académie des

Belles-

Belles-Lettres sont celles du Trésor Royal, des Parties casuelles, de la Maison de la Reine, de celle de Madame la Dauphine, de la Marine, de l'Ordinaire & de l'Extraordinaire des Guerres.

LETTRE de M. Pierre le Roi, Horloger, à M. l'Abbé Raynal, au sujet de la lettre de M. Godefroy, Horloger, du mois d'Octobre 1752, & de celle du mois de Mai 1753.

MOnsieur, quoique j'aie eu lieu de me plaindre de la maniere dont M. Godefroy m'a attaqué dans sa premiere lettre, & que par là je fusse comme dans la nécessité de lui répondre pour montrer au Public le peu de fondement de ses raisonnemens, & de tout ce qu'il a allégué contre moi; cependant occupé d'autres affaires, sçachant à peu près comment le Public en général regarde ces sortes de disputes, & me flatant que dans le petit nombre de Lecteurs qui voudroient bien prendre la peine d'examiner mon mémoire & la lettre de M. Godefroy, les véritables Juges n'auroient pas de peine à découvrir qui de nous deux a raison; je m'étois déterminé à garder le silence: mais comme dans sa lettre insérée dans le Mercure de Mai, de l'an passé, il insiste de nouveau sur ce que ma montre n'a rien de neuf, & qu'il en a vu, il y a plus de 30 ans, de la même construction plusieurs de M. Panier, j'ai cru que je ne pourrois m'empêcher de désabuser le Public sur une allégation aussi fausse & aussi contraire à la vérité; j'ai cru même que je

le devois : c'est ce qui m'engage aujourd'hui à rompre le silence que je m'étois proposé de garder, & à vous écrire, Monsieur, en vous priant d'insérer ma lettre dans votre Journal, pour montrer par des preuves qui me paroissent sans réplique, que ma montre est d'une construction aussi nouvelle que je l'ai avancé. Je m'étois proposé de le faire dès l'année passée; mais différentes occupations & une santé fort chancelante m'en ont jusqu'ici empêché.

La construction de ma montre est si différente de celle dont parle M. Godefroy, que j'aurois pû le défier d'en montrer aucune de semblable; mais comme il auroit pû se retrancher sur la difficulté de le faire, en alléguant que des montres de cette espece pourroient ne se pas trouver dans Paris, ou entre les mains des gens connus, j'ai crû que le plus sûr parti, le plus capable de décider la question, étoit de s'adresser aux anciens Horlogers les plus expérimentés, afin de sçavoir d'eux si dans le grand nombre de montres qui leur avoient passé par les mains, ils n'en avoient point vû de semblables à la mienne. Je l'ai donc fait, & tous m'ont répondu qu'ils n'en avoient point vû. J'ai fait plus, j'ai été chez M. Panier; je lui ai montré cette montre, en lui demandant s'il en avoit fait ou s'il avoit connoissance qu'on en eût fait de pareilles : il m'a répondu que non. Je les ai prié les uns & les autres de me confirmer ce qu'ils me disoient par un certificat; ils me l'ont donné sans balancer, vous le trouverez à la suite de cette lettre. Après des preuves de ce genre, je ne crois pas qu'on puisse me contester la nouveauté de construction de ma montre. Pendant que j'y suis, je ne puis m'empêcher d'ajouter deux mots par rapport aux ré-

flexions que fait M. Godefroy sur la gageure faite à Lisbonne au sujet de la prééminence des montres Angloises sur les montres Françoises, & au défi qu'il me propose.

Il est bien dangereux de citer, quand on n'entend pas bien ce qu'on cite. M. Godefroy nous en donne une preuve. M. Senard mon neveu, dans sa lettre insérée dans le Mercure de Mars de l'an passé, cite, pour faire voir que ce qu'il rapporte de cette gageure n'est point un oui-dire, le passage de l'Histoire de l'Académie où il en est question : que répond à cela M. Godefroy ?

Que M. le Roi, fils de M. Julien le Roi, dans son Mémoire contre M. Rivaz, dit que dans les éloges que l'Académie fait de beaucoup d'ouvrages, ses vûes sont aussi souvent d'encourager ceux qui cultivent les Arts, que de montrer la bonté de leurs productions. Il oublie qu'il n'est ici question, ni d'encouragement, ni de louanges données à l'Auteur, mais d'un simple fait dont l'authenticité a paru à l'Académie si bien établie, qu'elle n'a pas jugé indigne de ses fastes de l'y insérer, comme un monument honorable à l'Horlogerie Françoise. Pour répandre des doutes sur l'existence de cette gageure, & sur les suites qu'elle a eu, *il dit, qu'il est étonnant qu'une Histoire qui a reçu place dans les Mémoires de l'Académie des Sciences n'ait pas assez mérité d'égards, pour qu'on cite les noms des parieurs.* Auroit-il voulu que l'Académie eût chargé son Histoire d'un procès-verbal détaillé, comme si les suites de cette gageure étoient d'une nature incroyable, & n'étoient pas dans l'ordre de ces choses, qui pour être crues n'ont besoin que de l'autorité d'une Compagnie aussi respectable ? Le procédé de M. Godefroy, pour donner lieu à son défi, a quelque chose ici de bien fin-

gulier ; on en jugera par l'anecdote suivante. Il feint d'ignorer que la gageure en question ait jamais existé : cependant il n'a pu oublier que dans le tems que l'on me proposa de faire une montre pour cette gageure, il fut un des premiers à qui j'en parlai, il se chargea même de me faire une partie du travail ; ce qui auroit eu lieu, sans un voyage qu'il fit dans son pays. Enfin, si après tout ce que je viens de dire il pouvoit rester des doutes dans l'esprit de quelqu'un sur l'existence de cette gageure, & sur ce qu'il en résulta, il n'auroit qu'à consulter le Mercure d'Avril de 1744, il y trouvera le nom & la qualité du François qui étoit à la tête de cette gageure ; & celui d'une personne fort connue du Public, encore vivante, & que l'on pourra consulter, qui étoit chargée de me solliciter pour l'exécution de la montre que je faisois à cette occasion. M. Godefroy sentant l'insuffisance de ses réponses aux objections de M. Senard contre l'échappement à cylindre, finit par me proposer un défi : *Il ne me répondra plus*, dit-il, *que la lime à la main.* C'est la ressource de bien des gens qui manquent de bonnes raisons. On sçait en général combien d'obstacles empêchent que des épreuves comme celle qu'il propose, n'ayent lieu, & dans cette sécurité on a toujours la ressource que c'est un moyen honnête pour se tirer d'affaire, & qui frappe même des personnes qui étant peu instruites, croyent qu'un homme qui parle si hardiment, doit se sentir bien assuré du succès. Cependant les trois quarts du tems rien n'est moins vrai, & ils seroient très-embarrassés si on les prenoit au mot. Quoiqu'il en soit, M. Godefroy n'y a assurément pas pensé en me proposant ce défi. Quand je l'accepterois, qu'en pourroit-il résulter de

nouveau ? Les suites de la gageure dont j'ai déja parlé, n'ont-elles pas fait voir qu'une montre d'une construction semblable à celle qu'il mé propose de mettre en parallele avec une des siennes à cylindre, a été aussi juste que celle de M. Graham, l'inventeur de cet échappement ? Quand même on supposeroit, ce qui n'est pas, que M. Godefroy a en Physique & en Méchanique les mêmes connoissances que M. Graham, il ne peut résulter rien de nouveau de l'épreuve qu'il me propose, comme je l'ai avancé, sçachant, ainsi que je l'ai déja dit, que mes montres dont il est ici question, vont aussi juste que les meilleures montres à cylindre; elle seroit donc inutile. De plus cette épreuve ne seroit pas décisive, & n'auroit aucun avantage pour moi; car quand ma montre iroit mieux que celle de M. Godefroy, je n'en pourrois rien conclure de général contre l'échappement à cylindre; j'en pourrois conclure seulement que mes montres vont mieux que celles de cette espece que fait M. Godefroy, & voilà tout; car si j'allois plus loin, les Anglois ne seroient-ils pas dans le cas de me demander de quel droit ? Avons-nous, me diroient-ils, reconnu M. Godefroy pour notre champion ? & l'avons-nous chargé de la défense de l'échappement à cylindre ? Leur question seroit juste, & je n'aurois rien à y répondre; car il faut convenir que si l'on n'observe pas certaines proportions, que l'on ne prenne pas certaines mesures dans l'exécution des parties d'une montre de telle ou telle construction, elle pourra ne pas avoir toute la justesse dont cette construction est susceptible. Enfin, si le défi de M. Godefroy regarde principalement ma montre de la nouvelle construction, comme cela paroît devoir être, il auroit dû, au

lieu de fixer six mois ou un an pour l'épreuve en question, mettre cinq ou six ans; car je lui déclare que les montres de cette espece que je fais, peuvent aller ce tems, & bien au-delà, en conservant toujours leur justesse & sans avoir besoin d'Horloger; ce qu'on ne peut assurément attendre des montres à cylindre, quoiqu'elles aillent (comme j'en suis convenu moi-même) avec plus de précision dans les commencemens. Où trouvera-t-il des Commissaires assez patiens pour se charger de voir aller deux montres pendant un pareil intervalle de tems, & de juger par des observations suivies de leurs différens écarts? Bien des gens à ma place ajouteroient à tout cela que m'étant mesuré avec M. Graham je pourrois me dispenser d'entrer en lice avec M. Godefroy, qui n'est que son copiste; mais des motifs de cette espece ne pourroient point arrêter quelqu'un qui, je puis le dire, a autant de zéle que moi pour la perfection de son art, s'il voyoit que d'un pareil combat il en pût résulter quelque chose que ne nous ayent pas déja appris l'expérience & le raisonnement.

Il ne suffit pas qu'une montre, pour être de bon service, soit réguliere pendant six mois ou un an; il faut qu'elle le soit sept ou huit ans s'il est possible: c'est le but que je me suis proposé par cette nouvelle construction, à quoi je me flate d'avoir assez bien réussi, pour que dans les Provinces du Royaume & dans les pays étrangers, on donne la préférence aux montres de France; car, par cette construction, je mets l'échappement de la roue de rencontre à l'abri de l'usure, je rends le recul des roues plus facile, leur mouvement plus uniforme & plus régulier; je diminue dans le tems de leur recul, la pression de leurs pivots sur les parois de leurs trous, ce qui rend ces mêmes trous moins

sujets à s'user, & les pivots moins sujets à se dépolir, avantages qui ont été démontrés dans mon mémoire du Mercure de Juin 1752, & reconnus de l'Académie Royale des Sciences, & des Horlogers qui ont examiné cette construction.

Encore un mot & je finis. M. Godefroy fait tous ses efforts, dans sa seconde Lettre, pour interpréter d'une maniere qui ne lui soit pas défavorable, ce qu'il a dit dans sa premiere au sujet de l'horlogerie Angloise & Françoise. Il a raison, car l'idée qu'on s'en forme d'abord n'est pas propre à lui attirer des remercimens de tout bon citoyen; bien au contraire, des reproches. Mais de quelque façon qu'il s'y prenne, il aura de la peine à persuader au public qu'il a rendu un grand service à la nation, en disant, contre toute vérité, que les montres Angloises faites il y a soixante ans, sont meilleures que celles que nous faisons aujourd'hui. Si cela étoit & qu'il nous eut en effet rendu service en parlant ainsi, il pourroit se vanter de l'avoir rendu en même tems aux Anglois; car ces derniers ne manquerent pas dans le tems, de publier dans leur Gazette ce que nous venons de rapporter; & sans considérer les motifs de M. Godefroy, & de quel poids étoit son autorité dans ces matieres, il leur a suffi que ce discours partît d'un François, pour le regarder comme un hommage de l'horlogerie Françoise à l'horlogerie Angloise, & comme un aveu de la supériorité de celle-ci.

Si l'envie de soutenir des paradoxes qui s'est emparé de certains esprits, continue, on voudra nous faire acroire à la fin, & le tout pour la gloire de la nation, que nous ne possédons ni les arts de goût, ni les arts de justesse (comme les appelle le Revérend Pere Castel, en parlant de l'horloge-

rie). Mais les vrais sages se rient d'une pareille entreprise, & n'en sont pas moins portés à rendre justice aux talens des grands hommes que nous avons dans ces différens arts.

Au reste, il n'en est pas des arts qui sont un objet de commerce, comme des autres; on peut par rapport à ces derniers, soutenir en quelque façon sans conséquence les propositions les plus absurdes. Mais quant aux premiers on ne le peut; les suites en sont trop importantes.

Que M. Rousseau prétende que nous n'avons point de musique, & que nos Musiciens n'y entendent rien; qu'il ait tort ou raison, cela est à peu près égal au commerce de la nation: mais qu'on soutienne que la théorie d'un art, de l'Horlogerie, par exemple, est peu connue en France, que les montres qu'on y fait sont fort inférieures à celles de nos voisins, les Anglois, en portant par là l'étranger à s'en fournir chez eux, on ôteroit à la France cette branche du commerce, & on lui enleveroit trois ou quatre millions par an, objet très-important aux yeux de l'homme d'état.

Il est tems de finir cette Lettre, Monsieur, qui est devenue plus longue que je ne pensois. Je ne puis cependant le faire sans vous demander une place dans vos prochains Journaux, pour une ample réponse que M. Senard, mon neveu, a faite à la derniere lettre de M. Godefroy.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Nous, soussignés, anciens Gardes-Visiteurs de la Communauté des Maîtres Horlogers de la ville de Paris, ayant examiné une montre de M. Pierre le Roi, l'un des anciens de ladite Communauté, construite d'une maniere particuliere, & telle,

1°. Que les trois dernieres roues de cette montre ont des pignons de sept, quoique cependant

le nombre des roues ni des dents ne soit point augmenté.

2°. Que la roue de rencontre (dont les dents sont d'une figure différente de l'ordinaire) est d'environ un tiers plus grande qu'on ne les peut faire dans les montres de la construction en usage ; que quoique la grande roue moyenne soit placée vers la circonférence de la platine, cependant l'éguille des heures & celle des minutes sont menées de la même maniere que celles des montres ordinaires, à la réserve d'environ un quart de minute de jeu que l'éguille des minutes a, laquelle est fixe dans les montres ordinaires. Cette observation ne mérite pas d'attention en faveur des avantages qui résultent de cette construction.

Déclarons que cette montre nous a paru nouvelle, & que nous n'avons aucune connoissance qu'on en ait fait de semblable avant lui ; d'ailleurs la chose se trouvant confirmée par l'Académie royale des Sciences ; vû son certificat, en date du 2 Septembre 1751, qui lui attribue la nouveauté de cette montre, nous avons crû pouvoir certifier le fait plus autentiquement : en foi de quoi nous signé le présent certificat. A Paris, le 6 Août 1753. *Signé* Igout, Fortin, Goret, Alexandre, le Masurier, Arsandaux, Jouard, Fieffé pere, Hervé.

Nous, soussignés, Josué Panier, Maître Horloger de la ville de Paris, ayant examiné une montre de la façon de M. Pierre le Roi, Maître Horloger de ladite Ville, construite d'une maniere particuliere, & telle, 1°. Que les trois dernieres roues de cette montre ont des pignons de sept, quoique cependant le nombre des roues ni des dents ne soit pas augmenté. 2°. Que la grande roue moyenne étant placée vers la circonférence de la platine ; cependant l'éguille des heures & celle des

minutes sont menées de la même maniere que celles des montres ordinaires. 3°. Que la roue de rencontre (dont les dents sont d'une figure différente de l'ordinaire) est d'environ un tiers plus grande qu'on ne les peut faire dans lesdites montres à l'ordinaire. Je déclare que je n'ai point fait de semblable montre, & que je n'ai aucune connoissance que feu mon frere en ait faite, la construction de cette montre m'ayant paru nouvelle : je n'ai aussi aucune connoissance qu'on en ait fait avant mondit sieur Pierre le Roi. En foi de quoi j'ai fait & signé ce présent certificat. Fait à Paris, ce 29 Juillet 1753. *Signé* Josué Panier.

CHANSON.

A MADEMOISELLE M....

Sur un lit de gazon, environné de fleurs,
Un jour que je dormois à l'ombre d'un feuillage,
Un songe vint m'offrir les attraits enchanteurs
De la beauté qui m'engage.
L'Amour avoit pris soin de fléchir ses rigueurs,
J'étois charmé de son tendre langage :
Je m'éveille, flaté de ces douces erreurs ;
Mais, hélas ! du plaisir je ne vis que l'image.

Lemonnier.

mu

SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique continue toujours avec succès, le Dimanche & le Vendredi, les représentations de *Castor & Pollux*.

Les Italiens qui depuis environ dix-huit mois occupoient tantôt une, tantôt deux, & quelquefois trois fois la semaine, le théatre de l'Opéra, y jouerent pour la derniere fois, le Jeudi 7 Mars. On a substitué à leurs Intermédes *Platée*, qu'on donne le Mardi & le Jeudi.

Les trois représentations qu'on accorde tous les hyvers aux Acteurs de l'Opéra, pour leur Capitation, ont été données le Mercredi 13 Mars, le Mercredi suivant, & le Samedi 30. On a donné la premiere fois *Titon & l'Aurore*; la séconde *Pigmalion*, le *Prologue de Platée*, *Zélindor*, l'*Ariette de Titon*, & la *Contre-danse d'Ismene*; & la troisiéme *Atis*. Le choix de ces Ouvrages, tous célebres, a été généralement approuvé.

Les Comédiens François ont donné le Lundi 11 Mars la premiere représentation des *Troyennes*, Tragédie nouvelle de M. de Châteaubrun, dans laquelle il y a de grandes beautés & beaucoup d'intérêt.

Extrait des Adieux du Goût, *Comédie en un Acte, à Scenes épisodiques.*

Le Goût arrivant à Paris, ouvre la Scene: Momus déguisé en petit-maître, l'aborde d'un air

leste. Ils ont d'abord de la peine à se reconnoître. Momus rend ensuite compte au Goût des nouveautés qui embellissent maintenant dans tous les genres le séjour de Paris ; le Goût trouve ces nouveautés détestables, Momus les défend vivement.

Le Goût.

Mais, Momus, autrefois ...

Momus.

Ah ! Momus, autrefois !
Cela sent son vieillard qui tombe dans l'enfance.
Eh bien ! rappelles-moi mes antiques exploits :
Je ne me souviens plus de ma vieille existence.

Le Goût.

Faut-il te rappeller ce tems, cet heureux tems,
Où du sage Boileau tu conduisois la plume,
Où j'aimois à te voir, défenseur des talens,
Accabler les Cotins sous mille traits plaisans,
Et répandre contr'eux ton utile amertume ;
Alors au bien public consacré librement ....

Momus l'interrompant.

En vain contre nos mœurs ton orgueil se récrie ;
Quand tout est renversé, raisonner est folie ;
Le Goût n'est plus notre élément,
A ton rival vainqueur tu veux livrer la guerre ;
Mais par où commencer ? dans quel cercle, en quels lieux
Distiller contre lui ton sel fastidieux ?

As-tu quelque réduit ? Connois-tu quelque sphere
Où l'on écoute encor tes propos ennuyeux ?
Lui seul regne par tout ; d'un succès glorieux
Par tout son audace est suivie ;
Aidé de la vive saillie,
Il enchaîne les cœurs, il fascine les yeux,
Il est le charme de la vie.
Mais toi dont la triste manie
Veut régler au compas les plaisirs & les jeux ;
Tu ne connus jamais la bonne compagnie.
Qu'aimes-tu ? la sincérité.
Nous sommes faux ; mais la prudence
Est mere de la fausseté.
Ton uniforme vérité
Dont tu nous vantes l'excellence,
Valut-elle jamais cette variété
Que jette en nos discours l'aimable médisance ?
De la piquante nouveauté
Nous ne suivons plus que les traces,
Et nous aimons bien mieux le clinquant & ses graces
Que ton insipide beauté.
Tu nous vantois jadis ce palais enchanté,
Ce superbe jardin où la belle nature,
Malgré l'éclat de sa parure,
Réunit la grandeur & la simplicité.
Nous sommes las enfin de tant de dignité ;
En vain le Nôtre, ton éleve,
Etale dans ce lieu les secrets de son art ;

Notre inconstance nous enleve,
Et nous conduit au Boulevart.
Là que d'objets charmans attachent notre vûe !
Des marais, des moulins s'offrent de toute part,
Des groupes de buveurs que l'on passe en revûe,
Séjour voluptueux, plaisir pur & sans fard,
Quoique le fantassin y crêve tôt ou tard
Et de poussiere & de cohue.

Le Goût ne peut croire ce que lui dit Momus ; il lui reproche d'outrer la matiere, & il pense que les Muses ont encore de vrais adorateurs. Momus lui apprend que les Muses ont remis la lyre d'Apollon entre les mains du faux Goût. Il sort, & va chercher les Muses qui veulent entrer toutes ensemble : Momus les en empêche ; il n'en entre d'abord que deux, Clio, Muse de l'Histoire, & Erato, Muse de la Galanterie. Le Goût est désespéré de les trouver si différentes de ce qu'elles étoient jadis ; elles n'ont plus l'une & l'autre que du jargon. Euterpe, Muse de la Musique, leur succéde ; elle chante tantôt des airs Italiens, & tantôt des airs de Lully & de Campra : les airs Italiens désolent & étourdissent le Goût ; les airs à la composition desquels il dit avoir présidé, le ravissent & l'enchantent. Terpsicore arrive, en faisant des sauts & des gambades. Tout est perdu, s'écrie le Goût. Terpsicore change de danse, & elle approche du Goût sur un air tendre de Lully ; alors le Goût la reconnoît. Elle veut ensuite danser à la moderne ; & le Goût l'interrompt, en lui disant que cette danse est fausse & artificielle. Calisson, bouffon, vient se joindre aux Acteurs précédens ; Euterpe court à lui, & semble vouloir se

précipiter dans ses bras : le Goût en est indigné. Calisson reconnoissant le Goût, lui dit des injures, en chantant un air parodié du Joueur, interméde Italien. Le Goût plus fâché que jamais, dit que c'est un opprobre pour la Scene lyrique, d'y admettre de pareils farceurs.

Et de vils baladins au théâtre des Dieux.

Euterpe & Calisson quittent la Scene, après avoir chanté un duo de Musique Italienne. On entend un grand bruit. Le Goût croit que c'est ce fou & ce furieux de bouffon qui se débat & se démene ; mais non, c'est Melpomene qui dispute avec Thalie sur la prééminence de son art. Les deux sœurs entrent fort en colere ; elles sont prêtes d'en venir aux mains. Melpomene est la plus furieuse ; elle veut percer Thalie. Momus lui arrachant le poignard, & jouant le coup de Theâtre, lui dit :

Arrête, quel transport ! ô Muse sanguinaire !
C'est ta sœur, souviens-t-en.

Melpomene.

O ciel ! qu'allois-je faire ?
Mais après tout, Momus, elle osoit m'outrager.

Thalie.

Moi, c'étoit pour son bien que je me mocquois d'elle.

Momus.

Nous écoutons votre querelle ;
Reconnoissez le Goût, ce Dieu va vous juger.

Le Goût.

Vous prouver vos erreurs par de ſimples paroles,
Ce ſeroient propos ſuperflus :
Toutes les deux vous êtes folles ;

à Thalie

Vous un peu moins ;

à Melpomene.

Vous beaucoup plus.
Votre deſtin que je déplore
Exigeroit bien d'autres ſoins.

Momus.

Allez, & toutes deux prenez de l'ellébore :

à Melpomene.

Vous beaucoup plus ;

à Thalie.

Vous un peu moins.

Plutus ſurvient entouré de beaucoup de gens, Muſiciens, Peintres, Commis & autres ; il ne dit que des choſes ridicules, & s'occupe à lorgner de tous côtés ; en lorgnant il apperçoit le Goût.

Mais, que vois-je ! quelle eſt cette figure-là ?
Encor des protégés ! ô Momus ! tu m'accables :
Que faut-il faire pour cela ?

Le Goût.

Rien ; je ne brigue point tes bienfaits mépriſables ;

On sçaura, tôt ou tard, en connoître le prix.
Que par toi le faux goût étende son empire ;
Qu'il regne, j'y consens ; profite du délire
Où les travers du siécle ont plongé les esprits ;
Que ce peuple à jamais inquiet & frivole,
De toute nouveauté bruyant adorateur,
Se précipite en foule au temple de l'erreur,
Et coure avec furie encenser son idole.
Que par tout de bouffons, de mimes entêté,
De ses Auteurs divins profanant la mémoire,
Il immole, sans honte, à sa légereté
L'Avare & Polieucte, aux farces de la Foire.
Qu'enfin, livré sans cesse à l'ardeur de changer,
Dans ses goûts, dans ses arts, sans cesse il sacrifie
A l'instant, au futile, à la superficie,
Le regne du clinquant doit être passager.
Je quitte ce séjour & n'y veux reparoître
Que lorsque le François, transfuge du vrai beau,
Lassé du joug honteux de ce tyran nouveau,
Pour l'honneur de son nom voudra me reconnoître.

Cette Piéce, qui est remplie de détails agréables, a eu onze représentations : elle se trouve imprimée, chez *Duchesne*, rue Saint Jacques.

Les Comédiens Italiens ont donné le Lundi 25 Février, une petite Piéce nouvelle de M. de Chevrier, intitulée : *le Retour du Goût*, dont ils con-

tinuent encore les représentations ; elle est composée de sept Scenes.

La place nous manque pour en rendre compte. Nous renvoyons au mois prochain l'extrait de cette Comédie, aussi bien que celui des *Jumeaux*, Parodie de Castor & Pollux, donnée le Samedi 9 Mars, & celui du *Trompeur trompé*, & de *Bertholde à la Cour*, deux Piéces représentées à l'Opéra Comique.

NOUVELLES ETRANGERES.

DU NORD.

DE MOSCOU, *le 7 Février.*

LA liberté que différentes personnes non autorisées se donnoient de faire le commerce, étant préjudiciable aux communautés des Marchands, le Gouvernement a renouvellé les Ordonnances rendues à ce sujet, & les contrevenans seront condamnés à une amende de mille roubles. Une députation des Marchands, à la tête de laquelle étoit le sieur Senowjef, Président du Corps de Ville, s'est rendue au Palais, pour remercier l'Impératrice de la protection qu'elle leur accorde. Les Députés ont eu l'honneur de présenter à Sa Majesté Impériale, comme une foible marque de leur reconnoissance, un diamant estimé cinquante-trois mille roubles, sur une soucoupe d'or, dont le travail surpasse de beaucoup le prix de la matiere.

DE WARSOVIE, *le 1r Février.*

Il paroît un mémoire signé du Grand Général de la Couronne, de celui de Lithuanie, & des principaux Sénateurs, contre le projet que le Prince Sangusko a formé de démembrer de l'*Ordinatie* les biens qui y sont réunis. Ce mémoire porte que le zele pour le bien public & la fidélité dûe au Roi, ne permettent pas de regarder avec indifférence une telle entreprise : que dans l'intervalle de cent cinquante ans, on n'a vû aucun des successeurs à l'*Ordinatie* qui ait osé y donner atteinte ; que la démarche du Prince Sangusko est d'autant moins tolérable, que ce Seigneur ne descendant de l'Instituteur que par les femmes, il n'a pû avoir qu'une jouissance précaire de l'*Ordinatie*, jouissance en quelque sorte usurpée à la faveur des affaires importantes qui ont absorbé l'attention de la République ; que prétendre ainsi disposer des fonds de l'*Ordinatie*, c'est vouloir ôter à la République la Jurisdiction Militaire, Civile & Territoriale qu'elle s'est réservée sur ces biens ; & que c'est rendre incertaine & mal assurée la subsistance du corps de troupes que l'*Ordidinatie* doit entretenir pour le service de l'Etat.

Aussi-tôt que ce mémoire a été publié, le Grand Général de la Couronne a fait signifier au Commandant de la Forteresse, située sur les terres de l'*Ordinatie*, de n'écouter d'autres ordres que les siens.

DE STOCKOLM, *le 11 Février.*

Le Comte de Tessin ayant demandé de nouveau la permission de se démettre de la Charge de Gou-

verneur du Prince Royal, le Sénat lui a permis d'en discontinuer l'exercice jusqu'à la prochaine assemblée des Etats, & le choix du Comte de Stromberg proposé par le Roi pour en faire les fonctions par *interim*, a été agréé unanimement. La Comtesse de Tessin a aussi donné sa démission de la charge de Surintendante de la Maison de la Reine.

L'Académie Royale des Sciences a résolu de distribuer chaque année deux Prix, consistant l'un & l'autre en une médaille d'or de la valeur de di- ducats. Les Auteurs qui voudront concourir, auront la liberté de travailler sur tel sujet qu'il leur plaira de choisir. Cependant l'Académie avertit qu'elle préferera les ouvrages dont le public pourra tirer quelque utilité. Si dans une même année on présente à cette Compagnie plus de deux Piéces qui méritent d'être couronnées, elle s'engage à donner un troisiéme Prix.

De Coppenhague, *le 1^r Février.*

Il paroît un nouveau Réglement au sujet de quelques changemens que le Roi a jugé à propos de faire dans les exercices militaires. Sa Majesté a déclaré que les Officiers des Gardes du Corps, ceux du Régiment des Gardes Danoises, & ceux des Grenadiers de la Garde, jusqu'aux Lieutenans inclusivement, seroient admis désormais au jeu de la Reine lorsque cette Princesse tiendroit appartement. La même prérogative a été accordée aux Capitaines & aux Lieutenans de Vaisseaux.

Le sieur de Rosenpalm, Amiral des Armées Navales de Dannemarck, Membre du Collége de l'Amirauté, & Député du Commissariat Général de la Marine, mourut en cette ville le 18 du mois

dernier, dans la soixante-dix-septiéme année de son âge.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 9 Février.*

On ne compte pas que le Marquis de Botta d'Adorno parte avant le mois d'Avril, pour aller prendre l'administration des affaires du Grand Duché de Toscane. L'Impératrice Reine a renvoyé le Général Harsch à Gortz, où l'on va continuer les conférences pour le réglement des limites entre les Etats de cette Princesse & ceux de la République de Venise.

Selon les lettres de Bude, les quatre principaux auteurs de la sédition qui s'y est élevée il y a quelque tems, ont eu la tête tranchée. Six de leurs complices ont été condamnés à travailler pendant huit ans aux fortifications, & l'on a enrollé les autres dans divers Régimens.

De Dresde, *le 18 Février.*

Le Comte de Bellegarde, que le Roi a nommé son Envoyé extraordinaire & Ministre Plénipotiaire auprès du Roi Très-Chrétien, est parti ce matin. Il va d'abord en Savoye, pour régler quelques affaires particulieres, & il se rendra ensuite à sa destination.

De Berlin, *le 28 Février.*

On fait d'exactes recherches sur la conduite de diverses personnes qui ont été employées à l'Hôtel des Monnoyes.

De Manheim, *le* 21 *Février.*

Le Prince de Schwartzbourg-Rudolstad désirant d'être admis dans le Collége des Princes de l'Empire, le Roi de Prusse a écrit à l'Electeur, pour l'engager à favoriser la demande de ce Prince. On est informé que Sa Majesté Prussienne a prié le Roi de Suede & le Roi de Dannemarck, de faire appuyer cette même demande par les Ministres qu'ils ont à la Diéte de Ratisbonne, l'un comme Duc de Poméranie, l'autre en qualité de Duc de Slesvick.

ESPAGNE.

De Lisbonne, *le* 7 *Février.*

Sa Majesté jugeant à propos d'établir quelques nouveaux Réglemens par rapport à la levée des droits de Douane, on a communiqué aux Consuls des Nations étrangeres le plan dressé à ce sujet. En même tems, ils ont été invités à donner leurs observations sur les articles qui pourroient faire naître quelques difficultés. La Compagnie formée par le sieur Oldenbourg, a fait acheter des piastres à Cadix pour la valeur d'un million.

De Madrid, *le* 12 *Février.*

On a reçu avis de Cadix, que la Frégate *la Notre-Dame de bon voyage* y étoit arrivée de Carthagêne. Ce Bâtiment a apporté la valeur de trois cens vingt-neuf mille deux cens piastres, tant en or qu'en argent monoyé ou non monoyé; quatre cens quatre-vingt cinq émeraudes; quatre-vingt neuf mille six cens soixante-quinze livres de quinquina; cinquante-sept mille sept cens soixante-quinze de tabac; cent vingt-deux mille sept cens

vingt-cinq de ſucre ; quarante-trois mille cent vingt-cinq de cacao ; cent mille de bois de Bréſil ; cinq cens douze de coton, & dix-huit cens ſoixante quinze cuirs.

ITALIE.

DE NAPLES, *le* 18 *Janvier.*

Le Chevalier Gray, Envoyé extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne, a eu quelques conférences avec le Marquis Fogliani, Secrétaire d'Etat, & l'a aſſuré que Sa Majeſté Britannique n'avoit rien de plus à cœur, que de reſſerrer de plus en plus les liens de la bonne intelligence entre cette Cour & celle de Londres. Le Roi a réſolu d'ajouter ſix nouveaux Bataillons à ſes troupes, qui après cette augmentation monteront à quarante-cinq mille hommes. On travaille à la remonte des Régimens de Cavalerie & de Dragons. L'exercice à la Pruſſienne eſt maintenant introduit dans tous les Régimens d'Infanterie de Sa Majeſté.

DE ROME, *le* 12 *Février.*

Depuis long-tems les côtes de l'Etat Eccléſiaſtique n'avoient été infeſtées d'un auſſi grand nombre de Corſaires qu'elles le ſont actuellement. On a inſtruit le procès des Contrebandiers qui s'étoient attroupés dans la Marche d'Ancône : ceux dont on s'eſt ſaiſi ont ſubi le ſupplice, & les autres ont été condamnés par contumace.

Sa Sainteté, entre les divers deſſeins qui lui ont été préſentés pour les embelliſſemens qu'elle ſe propoſe d'ajoûter à la Baſilique du Vatican, a choiſi celui du ſieur Vanvitelli.

De Florence, *le 24 Janvier.*

Il vient d'arriver de Vienne un Courier, par lequel on a appris que l'Empereur avoit nommé le Marquis de Botta d'Adorno son Ministre Plénipotentiaire pour l'administration des affaires de ce Grand Duché.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, *le 14 Février.*

Il s'est tenu ces jours-ci plusieurs Conseils, & l'on dit qu'ils ont eu pour objet l'acommodement des affaires d'Irlande.

Le Contre-Amiral Watson, nommé pour commander l'Escadre qui doit faire voile de Portsmouth, reçût hier des Commissaires de l'Amirauté ses instructions, qu'il ne doit ouvrir qu'à une certaine hauteur. Le Gouvernement se propose d'envoyer encore mille Allemands à la Nouvelle Ecosse, & de leur accorder les mêmes avantages dont jouissent ceux de leurs compatriotes qui y sont déja établis. Selon les avis reçus de la Virginie, les habitans y sont fort mécontens de ce que le Gouvernement a imposé un droit d'une pistole sur chaque Patente qu'on y expédie pour le partage des terres.

Le Roi se rendit le 5 Mars à la Chambre des Pairs, & Sa Majesté ayant mandé la Chambre des Communes, donna son consentement à plusieurs Bils, tant publics que particuliers.

Le sieur Pelham, Chancelier de l'Echiquier, premier Commissaire de la Trésorerie, & Conseiller du Conseil privé, est mort le 6, âgé de soixante

ſoixante ans. Il étoit frere du Duc de Newcaſtle, Secrétaire d'Etat.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le 13 Février.*

Le Collége de l'Amirauté de cette Ville a jugé à propos de faire un Réglement pour l'avantage du commerce & de la navigation.

DE LA HAYE, *le 15 Février.*

La convention en vertu de laquelle le Roi de Pruſſe vend au Prince Stathouder les Domaines que Sa Majeſté Pruſſienne poſſédoit dans ces Provinces, ayant été ſignée le 11 du mois dernier par les Commiſſaires reſpectifs, l'échange des ratifications doit ſe faire dans peu de jours, & le 9, un Courier extraordinaire apporta celle du Roi de Pruſſe.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LA Reine, accompagnée de Monſeigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, & de Meſdames de France, aſſiſta le 13 Février dernier dans la Chapelle du Château à une Meſſe de *Requiem*, qui fut célébrée par les Miſſionnaires, pour le repos de l'ame de Madame Henriette.

Le 16, le Roi revint de Trianon.

Le 18, pendant la Meſſe du Roi, on chanta le *De profundis* pour l'anniverſaire de feu Monſei-

gneur le Dauphin, pere de Sa Majesté.

La Duchesse d'Orléans fut attaquée le 15 de ce mois de la fiévre & d'un violent mal de tête. Le 18, la petite vérole se manifesta. L'éruption s'est faite heureusement, & la maladie n'a été accompagnée d'aucun symptôme fâcheux.

Le 19, le Roi se rendit à Choisy. Sa Majesté revint le 20 à Versailles, & partit le même jour pour Bellevûe.

Monseigneur le Duc d'Aquitaine étant malade, le Cardinal de Soubize, Grand Aumônier de France, lui a suppléé le 21 au soir les cérémonies du Baptême. Ce Prince a été nommé *Xavier-Marie-Joseph.* Il a été tenu sur les Fonts par le Maréchal de la Mothe-Houdancourt, Chevalier d'honneur de la Reine, & par la Comtesse de Marsan, Gouvernante des Enfans de France.

M. de Meyserey, ancien Médecin des armées du Roi, en Italie & en Allemagne, & correspondant de l'Académie royale des Sciences, a présenté à Sa Majesté & à Monseigneur le Dauphin un ouvrage intitulé, *Médecine d'Armée.*

Monseigneur le Duc d'Aquitaine mourut le 22 à midi au Château de Versailles, âgé de cinq mois & quatorze jours. Ce Prince, malgré tous les secours qui lui ont été administrés, n'a pu résister à la violence des convulsions occasionnées par le mal de dents.

On a publié des ordres du Roi dans la ville de Marseille & dans les ports voisins, pour informer les Négocians & les Navigateurs que l'ancien droit levé par le Roi de Sardaigne, & connu sous le nom de *Droit de Villefranche*, n'avoit plus lieu pour les Bâtimens François, & que le passage à la hauteur de ce port leur étoit désormais entierement libre. Il a été signé le 15 Décembre dernier à Nice un

acte, en vertu duquel ledit droit demeure supprimé & aboli pour les François, leurs navires & leurs effets. Cet acte a été passé entre deux Députés munis des pouvoirs de la Cour de Turin, & deux Députés que la Chambre du Commerce de la ville de Marseille avoit envoyés, avec la permission du Roi, pour conclure cette affaire, conformément aux intentions de Sa Majesté & à celles du Roi de Sardaigne. Les deux Puissances ont respectivement autorisé & approuvé l'acte dont il s'agit. En conséquence, le Roi de Sardaigne a renoncé en faveur des François par un édit formel, sans exception & sans retour, au droit qu'il faisoit exiger à la hauteur & au passage de Villefranche, Sa Majesté Sarde voulant que les Préposés à la perception de ce droit en usent à cet égard comme s'il n'en avoit jamais été question pour les Sujets & le pavillon de France. Cet événement qui délivre pour toujours la navigation Françoise d'une servitude incompatible avec la liberté du commerce, & les deux Cours, des contestations dont elles ont voulu détruire la cause, a répandu dans les ports de Provence une joye générale.

On a fait rapport à l'Académie des Sciences, que pendant les premiers jours de ce mois il étoit tombé en plusieurs endroits, dans les environs de cette Capitale, jusqu'à trois pieds de neige. Selon les observations, la liqueur du thermometre descendit le 7 à 11 dégrés trois quarts au-dessous du terme de la glace, & par conséquent à un dégré un quart plus bas qu'en 1740.

Le 22 au soir, le corps de Monseigneur le Duc d'Aquitaine fut apporté de Versailles au Palais des Thuileries. Il y a été exposé à visage découvert, & le lendemain il a été ouvert & embaumé. Le 25, vers les quatre heures après-midi, le convoi

destiné à le conduire à l'Abbaye royale de S. Denis, se mit en marche dans l'ordre suivant. Le carosse des Gentilshommes du Duc de Crussol ; le carosse des Ecuyers de la Comtesse de Marsan, Gouvernante des Enfans de France ; le carosse des Aumôniers du Cardinal de Soubize ; le carosse des Ecuyers du Prince de Condé ; deux carosses du Roi, dans lesquels étoient les femmes de chambre de Monseigneur le Duc d'Aquitaine ; un troisiéme carosse de Sa Majesté, rempli par les huit Gentilshommes ordinaires, destinés à porter le cercueil & les quatre coins du poële qui le couvroit ; un détachément de chacune des deux compagnies des Mousquetaires ; un détachement de celle des Chevaux-Légers ; plusieurs Pages de la Reine & de Madame la Dauphine ; vingt-quatre Pages de la grande & de la petite écurie du Roi. M. Desgranges, Maître des cérémonies, & M. de Bourlamaque, Aide des cérémonies, étoient à cheval devant le carosse où étoit le corps de Monseigneur le Duc d'Aquitaine. Un grand nombre de Valets de pied de leurs Majestés entouroient ce carosse, après lequel marchoient le détachement des Gardes du Corps & le détachement des Gendarmes. Le Cardinal de Soubize, Grand Aumônier de France, étoit dans le carosse à la droite, & il portoit le cœur du Prince. Le Prince de Condé, nommé par le Roi pour accompagner le corps, étoit à la gauche. La Comtesse de Marsan & le Duc de Crussol étoient sur le devant. La Dame de Butler, Sous-Gouvernante des Enfans de France, & l'Abbé de Lascaris, Aumônier du Roi, étoient aux portieres. Le carosse du Prince de Condé & ceux du Cardinal de Soubize & de la Comtesse de Marsan fermoient la marche. Le convoi étant arrivé à l'Abbaye de Saint Denis vers les sept heures du soir, le

Cardinal de Soubize présenta le corps au Prieur de l'Abbaye, & l'on fit l'inhumation avec les cérémonies accoutumées. Le cœur fut ensuite porté dans le même ordre à l'Abbaye royale du Val-de-Grace.

Leurs Majestés, accompagnées de la Famille royale, assisterent le 24 dans la Chapelle du Château, aux Vêpres & au Salut, célébrés par les Missionnaires.

Le même jour au soir, le Roi retourna au Château de Bellevûe, d'où Sa Majesté est revenue le 27 au matin.

Le 27, le Mercredi des Cendres, le Roi reçut les cendres des mains du Cardinal de Soubize, Grand-Aumônier de France. La Reine les reçut des mains de l'Archevêque de Rouen, son Grand Aumônier; Monseigneur le Dauphin, de celles de l'Abbé de Raigecourt, Aumônier du Roi; Madame la Dauphine, de celles de l'Archevêque de Sens, son premier Aumônier; Monseigneur le Duc de Bourgogne & Madame, de celles de l'Abbé Barc, Chapelain du Roi.

La petite verole de la Duchesse d'Orléans s'étant terminée aussi heureusement qu'on pouvoit le souhaiter, cette Princesse changea le 27 d'appartement, & elle est en pleine convalescence.

Les Etats de la Province de Languedoc ont accordé d'une voix unanime le don gratuit qui leur a été demandé par Sa Majesté.

L'Evêque d'Angoulême fut sacré le 3 Mars, dans la Chapelle de l'Archevêché, par l'Archevêque de Paris, assisté des Evêques de Bazas & de Lescar.

Leurs Majestés souperent le 3 au grand couvert.

Le même jour, le Duc de Châtillon, le Duc

de Rohan, le Prince d'Enrichemont & le Marquis de Tillieres, en longs manteaux de deuil, firent leurs révérences au Roi, à la Reine & à la Famille royale, à l'occasion de la mort du Duc de Châtillon.

La Marquise de Peruse fut présentée le même jour à leurs Majestés.

Le même jour, premier Dimanche de Carême, le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, entendirent la Prédication du Pere Logier, de la Compagnie de Jesus. Leurs Majestés assisterent le 5 au Sermon du même Prédicateur.

Madame la Dauphine communia le 4 par les mains de l'Archevêque de Sens, son premier Aumônier.

Le 5, le Roi, au nom de Sa Majesté Catholique, revêtit Monseigneur le Duc de Bourgogne des marques de l'Ordre de la Toison d'or.

Le 6, pendant la Messe du Roi, l'Evêque d'Angoulême prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

Le Roi a accordé au Duc de Châtillon la Lieutenance Générale de la Haute & Basse Bretagne qu'avoit le Duc de Châtillon son pere.

Le Chevalier de Dreux, Maréchal des Camps & Armées du Roi, a obtenu la charge de Grand Maître des cérémonies de France, vacante par la mort du Marquis de Brezé.

Sa Majesté voulant faire assembler ses Bataillons de Milice & de Grenadiers Royaux, comme ils l'ont été chaque année depuis la paix, elle a ordonné que les cent sept Bataillons de Milice qui sont entretenus à son service, y compris celui de la ville de Paris & les six des Duchés de Lorraine

& de Bar, s'assemblassent dans le courant du mois de Mai prochain, au moins pendant huit jours, dans les quartiers qu'il est d'usage de leur assigner.... Entend Sa Majesté, qu'avant la séparation desdits Bataillons, les Compagnies de Grenadiers en soient détachées, pour former onze Bataillons de Grenadiers Royaux, qui seront assemblés & exercés séparément pendant un mois dans des Villes & Places de guerre.

On apprend de Lyon, que le même jour le Cardinal de Tencin a sacré dans la Chapelle de son Palais Archiépiscopal l'Evêque titulaire d'Egée, & qu'il a été assisté dans cette cérémonie par l'Archevêque de Vienne & par l'Evêque de Mâcon.

Les Jésuites de Douay, conformément aux intentions du Roi, ont établi dans leur Collége deux Professeurs de Rhétorique, dont l'un donnera ses leçons le matin, & l'autre l'après-midi. Ces Professeurs observeront régulierement la même méthode qui s'observe à Paris dans la Rhétorique du Collége de Louis le Grand. Le Pere Stempels, l'un d'eux, prononça le 16 du mois dernier, en présence du Parlement, du Corps de Ville & de l'Université, une harangue Latine, dont l'objet étoit de prouver *la nécessité de ranimer l'étude de l'Eloquence.*

Le Roi alla le 9 à Choisy, & Sa Majesté en revint le même jour.

Le 10, second Dimanche de Carême, le Roi & la Reine, accompagnés de la Famille royale, assisterent à la Prédication du Pere Logier, de la Compagnie de Jesus.

Il y eut le soir grand couvert chez la Reine.

Le Roi a nommé le Comte de Saint-Germain, Lieutenant Général de ses Armées, Commandant dans les Provinces de Flandre & de Hainault, en

l'absence du Prince de Soubize, Gouverneur Général de ces Provinces, & en sa présence, sous ses ordres.

Sa Majesté a donné à M. de Bernage de Vaux, Intendant du Bourbonnois, la charge de Secrétaire-Greffier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, vacante par la mort de M. Rossignol.

Les Etats de la Province de Languedoc ont terminé le 11 leurs séances.

M. Mazade de Saint-Brisson a été nommé leur Trésorier Général, à la place de feu M. Lamouroux.

Le 14, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-sept cens cinquante livres; les Billets de la premiere Lotterie Royale, à sept cens quarante; & ceux de la seconde, à six cens trente-neuf.

BÉNÉFICES DONNÉS.

LE Roi a nommé l'Evêque de Tulles à l'Evêché de Senlis, & l'Abbé Drouas de Boussey, ci-devant Vicaire Général de l'Archevêché de Sens, à l'Evêché de Toul. Sa Majesté a accordé l'Abbaye de Saint Vincent, de Laon, Ordre de Saint Benoît, à l'Archevêque de Sens; celle de Vaux en Ornois, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Toul, à l'Abbé de Sailly, Aumônier de Madame la Dauphine; celle de Femy, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Cambray, à l'Abbé de Scepeaux, Vicaire Général de l'Evêché de Langres; celle de la Rivour, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Troyes, à l'Abbé Quelen, Curé dans le Diocèse de Rouen; l'Abbaye séculiere de Conques, Diocèse de Rhodez, à l'Abbé de Panat, Aumônier de Madame

Adélaïde ; celle de Chartreuve, Ordre de Prémontré, Diocèse de Soissons, à l'Abbé le Févre, Professeur de la Maison de Sorbonne ; l'Abbaye réguliere de Fontevrault, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Poitiers, , à la Dame de Valence, Religieuse au Paravis ; celle de la Trinité de Caen, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Bayeux, à la Dame de Belsunce, Religieuse du Ronceray à Angers ; celle de Royal-Lieu, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Soissons, à la Dame de Soulanges, Religieuse à Fontevrault ; celle de Mercoire, Ordre de Cîteaux, Diocèse du Puy, à la Dame de Condre, Religieuse du même Ordre, & le Prieuré d'Andrezy, à l'Abbé Carlier.

Le Roi a donné l'Abbaye de Champagne, Ordre de Cîteaux, Diocèse du Mans, à l'Abbé Dumont, Vicaire Général de l'Evêché de Bayeux ; & l'Abbaye des Roches, même Ordre, Diocèse d'Auxerre, au sieur Adam, Curé de l'Eglise de Saint Barthelemy.

NAISSANCES.

Le 12 Janvier 1754 est né, & a été baptisé Claude-Louis de Saisseval, fils de Claude-Jean-Baptiste, Comte de Saisseval-Feuquieres, Guidon des Gendarmes de Berri ; & d'Henriette-Philberte du Brocard de Barillon, & petit-fils de feu Claude-François, Comte de Saisseval, Seigneur de Feuquieres, Meraucourt, la Ferriere, Froyelle, Elincourt, Feuquerolles, &c. Commandant pour le Roi des Ville & Gouvernement d'Ardres ; & de Louise-Catherine-Françoise de Verduzan, d'une ancienne maison de Gascogne.

La terre de Saisseval, près Amiens, est l'origi-

ne de la maison de Saisseval. Le premier Seigneur de ce nom, connu avec certitude, étoit Enguerran de Saisseval, vivant l'an 1023.

Gautier de Saisseval ratifia l'an 1155, comme Seigneur dominant, une donation faite par Hugues de Belloy, à l'Abbaye du Gard.

Plusieurs descendans de ces Seigneurs se trouvent qualifiés Sires de Saisseval & Chevaliers dans divers actes & chartulaires, depuis l'an 1176 jusques dans le XIVe siécle.

La branche aînée s'étant éteinte en la personne de Marie, Dame de Saisseval, fille de Jacques, Sire de Saisseval, Chevalier, vivant l'an 1392, elle porta cette Terre dans la maison de Senicourt, par son mariage avec Raoul de Senicourt au commenment du XVe siécle.

Il n'est resté qu'une branche cadette, dont Gilles de Saisseval, marié à Catherine d'Oisy l'an 1342, est l'auteur. Il servoit dans les guerres l'an 1338, qu'il donna quittance de ses appointemens, sous le sceau de ses armes, représentant *un semé de treffles à deux bars adossés, surmontés d'une étoile en chef, avec un filet en bande*, pour brisure de cadet. Il donna aveu au Vidame d'Amiens l'an 1364 pour la Terre de Pissy, qui est encore aujourd'hui dans la maison de Saisseval, dont il n'étoit alors que Seigneur en partie, l'autre partie ayant été possédée par Jean Sire de Saisseval, Chevalier, issu de la branche aînée, qui la vendit l'an 1348 aux Religieux de S. Lucien de Beauvais, avec réserve d'usufruit, en faveur de Gilles de Saisseval son cousin, chef de la branche existante des Seigneurs de Pissy, laquelle a produit deux Chevaliers de Malthe; le premier nommé Thibaut de Saisseval de Pissy, reçu l'an 1566; & le second appellé Louis de Saisseval de Pissy, en 1666, & elle s'est divisée en

plusieurs rameaux, connus sous les noms des Seigneurs de Ricquemenil & de Feuquieres.

Les armes de la maison de Saisseval sont *d'azur, à deux bars adossés d'argent.*

Sully, de Prat, Mainbourg, Louvet, Lestoil & la Morliere parlent avantageusement de l'ancienneté & des services de cette maison.

Le 24 Février, Magdeleine-Elisabeth-Flavie de Cohorn de la Palun, épouse de Louis, Vicomte de Noé, Chambellan de Monseigneur le Duc d'Orleans, & Lieutenant de Vaisseaux, accoucha d'un fils, qui fut baptisé le même jour à Saint Eustache, & nommé Charles-Louis de Noé, ayant eu pour parrein Jacques Roger, Marquis de Noé; & pour marreine, Dame Charlotte de Gaillardon de Levignan.

La maison de Noé doit être comptée parmi les plus illustres de la Province de Languedoc, tant par son ancienneté que par ses alliances avec les plus considerables de la Province. Elle tire son nom du Château de Noé ou Noer, situé dans le Diocèse de Rieux, près de la Garonne, à une lieue de Muret, & dont on connoît des possesseurs dès l'an 1000. Une généalogie imprimée en 1669 sur les titres de cette maison, en commence la filiation depuis l'an 1100, par Gaultier, Seigneur de Noé, à qui on donne pour femme Jeanne de Goste. De lui étoit issu,

Jean I. Seigneur de Noé, qui rendit hommage l'an 1356 à Pierre Raymond, Comte de Comminges, pour les terres de S. Ferriol & de Samaran. Il fut marié l'an 1380 avec Andriotte de Palès, du pays de Forez: de ce mariage naquit

Jean II. du nom, Seigneur de Noé, qui fut marié du vivant de ses peres le 2 Décembre 1388, avec Brayde d'Orbessan. Il est probablement le

même que Jean de Noé, Ecuyer, qui fit montre à Brifeterre le 19 Juin 1427., de lui & de neuf autres Ecuyers de sa Chambre, pour servir le Roi à Lautrec, sous le Gouvernement du Comte de Foix. Jean II eut pour enfans, 1°. Bernard, qui continua la postérité. 2°. Hugues de Noé, Chevalier, qui rendit de grands services au Roi Charles VII, dont il fut premier Ecuyer du Corps & Maître de l'Ecurie, ce qu'on appelle aujourd'hui Grand-Ecuyer : il fut établi Capitaine du Château de Roquemaure en Languedoc, dont il obtint la survivance pour son fils, par Lettres du 27 Août 1436. 3°. Rigond de Noé, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem.

Bernard I du nom, Seigneur de Noé, transigea en 1424 avec son frere Hugues, & fit hommage en 1456 & 1463 des terres qu'il possédoit en Guyenne & en Languedoc, entr'autres de celles de Noé, qu'il tenoit en toute justice, haute, moyenne & basse, mere mixte & impaire ; il avoit été marié en 1443 avec Misene Isalguier, qui étant veuve testa en 1483 en faveur de leur fils aîné

Manaud, Seigneur de Noé, qui est qualifié, ainsi que son pere & son ayeul, haut & puissant Seigneur, dans les coutumes qu'il donna à ses Vassaux de la terre de Montesquieu, l'an 1493, & dans l'hommage qu'il rendit pour ses terres au Roi Louis XII l'an 1504. Manaud qui avoit épousé en 1480 Jeanne de Voisins, fille de Nicolas, Seigneur de Blagnac, testa en 1514, pere de douze enfans nommés dans son testament, dont les deux aînés, Jean III & Gaspard eurent postérité. De celui-ci sortit la branche des Seigneurs de Montesquieu, qui subsistoit encore en 1669. Jean III, Seigneur de Noé, continua la branche aînée

par son mariage avec Leonor de Mauleon, fille de Jean de Mauleon, Baron de Châteauneuf & de Durban; il fut pere entr'autres enfans de

Roger I, Seigneur de Noé & de l'Isle, qui fut fait Chevalier de l'Ordre du Roi, par M. de Montluc, Commandant l'armée de Guyenne, en exécution des Lettres de Sa Majesté, du 21 Juillet 1569, qui portent que c'est en considération *de ses grands & vertueux mérites & vaillances.* Il testa en 1580, laissant dix enfans de son mariage contracté en 1541, avec Françoise fille d'Odet, Seigneur de Renque, & de Marguerite de Montaut.

Géraud, Seigneur de Noé, fils aîné de Roger, fut retenu en 1571 Ecuyer de la petite Ecurie du Roi, en récompense de ses services, & fait Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie suivant les grands Officiers, par Commission du 30 Mai 1583, de François de France, Duc d'Alençon & de Brabant. Il épousa en 1574 Catherine de Narbonne, fille de Michel, Vicomte de S. Girons, & de Marguerite de Pardailhan. Son fils aîné

Urbain, Seigneur de Noé, Chevalier, fut pourvû de la Charge de Sénéchal, & Gouverneur des quatre vallées d'Aure, de Magnoac, de Nestez & de Barousse le 3 Mars 1607, fut fait Mestre de Camp d'un Régiment d'Infanterie le 30 Octobre 1615, & Chef & Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi, le premier Juillet 1626. Il testa en 1643, ayant épousé en 1592 Marie de Mauleon, fille de Jean, Seigneur de Francon, laquelle fut mere, entr'autres enfans, de

Louis de Noé, Chevalier, Seigneur & Baron de l'Isle en Armagnac, Sénéchal & Gouverneur des quatre Vallées, qui fut allié en 1625 avec Ga-

brielle de Buade, fille d'Antoine, Seigneur de Frontenac, Baron de Paluau, premier Maître d'Hôtel du Roi, Chevalier de ses Ordres, Conseiller d'Etat, Capitaine & Gouverneur du Château de S. Germain-en-Laye & de la Meutte, & de Jeanne Secondat. Il testa le 2 Avril 1646, laissant entr'autres enfans

Roger II du nom, Chevalier, Seigneur de Noé & de l'Isle, Sénéchal & Gouverneur des quatre Vallées, qui décéda en 1699, après avoir vendu la Terre de Noé à N... Chobard, Greffier en Chef du Parlement de Toulouse. Il avoit épousé en 1666 Marguerite de Pouy, fille de Jean, Seigneur de Marignac, & d'Anne de Narbonne, & laissa entr'autres enfans, 1°. Marc-Roger de Noé, qui suit, & 2°. Louis de Noé, marié avec Anne-Elisabeth de Breda, dont sont nés, 1°. Louis, dit le Comte de Noé, Capitaine de Cavalerie; 2°. Anne-Charlotte de Noé.

Marc-Roger de Noé, Chevalier, Baron de l'Isle, Sénéchal des quatre Vallées, Brigadier des Armées du Roi en 1719, décédé en 1733, avoit épousé en 1714 Charlotte-Marguerite Colbert, fille de François, Seigneur de Saint-Mars, Capitaine de Vaisseaux, & de Charlotte-Reine de Léè. De ce mariage sont sortis

I. Jacques-Roger, Marquis de Noé, Capitaine dans le Régiment Dauphin, Cavalerie, marié en 1746 à Jaquette de la Jonquiere, dont il a deux filles.

II. Louis, Vicomte de Noé, qui donne lieu à cet article.

III. Marc-Antoine de Noé, Grand Vicaire de l'Archevêché d'Alby.

IV. Dominique de Noé, Cadet de Marine.

V. VI. VII. Trois filles, dont une Religieuse.

& une autre mariée à Jacob de Labaï, Marquis de Viella.

La maison de Noé porte pour armes *lozangé d'or & de gueules.*

Lettre sur les effets du Mercure de M. de Torrès à M. le Docteur Zeguer, célébre Professeur de Médecine à Valence en Espagne, &c. Par M. Carboneil, Docteur en Médecine, &c.

MOnsieur, je ne puis satisfaire mieux l'empressement que vous témoignez de sçavoir si le remede de M. de Torrès est véritablement supérieur à tous ceux qu'on connoît pour la cure radicale des maux vénériens, qu'en vous rendant compte de ce que j'ai vû moi-même. Je vous avouerai ingénument que je n'en ai été tout-à-fait convaincu, qu'après plusieurs faits éclatans * dont j'ai été témoin pendant le séjour que j'ai fait à Paris. Les malades qui s'adressoient à M. de Torrès ne le faisoient ordinairement qu'après avoir éprouvé par eux-mêmes combien les préparations ordinaires, quoiqu'administrées par des mains habiles, étoient infructueuses dans certains cas.

Les Chymistes, qui ont particulierement réfléchi sur l'inconstance des effets du mercure, en ont donné plusieurs raisons ; la principale est que ce

* *M. de Torrès imprime actuellement un second recueil de cinquante cures faites sur autant de malades qui avoient tous été manqués à plusieurs reprises, & dont l'état a été constaté avant & après leur guérison, par les plus grands maîtres de l'Art.*

mineral, nommé par les Anciens premier métal, comme l'origine des autres & leur cause, est rempli d'un souphre volatil impur, qui n'étant pas de son essence, empêche les bons effets qui résultent de son administration dans les maladies, & lui en fait produire souvent de très-dangereux.

Toutes les fois donc qu'on dépouillera entierement le mercure de ce soufre arsénical, on possedera un remede presque infaillible pour la cure d'un grand nombre de maux. Voilà, Monsieur, l'objet des recherches du Docteur Torrès pendant long-tems. La table de rapports de M. Geoffroy, quoique susceptible de plus d'étendue & pas exempte de fautes, fit naître les premieres idées de cette découverte. On ne sçauroit y parvenir que par le moyen de combinaisons. Boerhaave, ce grand homme qui s'est occupé toute sa vie de la recherche de la nature, vouloit trouver un corps qui ayant plus de rapport avec l'arsenic qu'avec le mercure, dégageât celui-ci du précédent. Heureux celui qui trouvera par hazard cette combinaison, & sçaura en profiter ; il s'assurera par là que la plus forte dose du mercure ainsi purifié, n'excite jamais de salivation, si on le mêle avec égales parties de saindoux pour en faire une pommade dont on fera frotter le malade. Il lui sera également facile de faire du mercure, ainsi purifié, une espece de précipité, dont on en donnera intérieurement jusqu'à deux gros à la fois, trois fois même par jour dans le cas pressant. L'une & l'autre de ces préparations sont des remedes d'une efficacité singuliere dans les maux les plus opiniâtres. Rien ne sçauroit mieux le prouver que la relation suivante qu'un de mes amis m'envoya il y a quelques jours ; elle est écrite par le malade même, attestée & signée par qua-

tre des plus célébres Médecins de Paris, & par deux Maîtres Chirurgiens fort habiles.

*RELATION de la maladie de M**** écrite par lui-même.*

Je ſuis âgé de trente-quatre ans, d'un tempéramment fort délicat & preſque ruiné par des excès en tout genre. Il y a environ onze ans que je gagnai une chau-de-piſſe, dont je fus traité par M. Morand; j'en ai eu depuis deux autres, dont une fut guérie par M. Pibrac, premier Chirurgien de la feue Reine d'Eſpagne, & l'autre par un Chirurgien de Province.

Il y a deux ans que je contractai un chancre, accompagné de deux *phlictenes* ou cloches au ſcrotum, qui rendoient une ſéroſité rouſsâtre lorſqu'elles crevoient.

Je m'adreſſai au célebre M .....*; il me traita, me fit ſaliver beaucoup, & me crut guéri.

Trois mois après être ſorti de ſes mains, il me ſurvint au bras droit une puſtule de la groſſeur d'une lentilſe, & au deſſus du col une dureté. Je fus ſur le champ trouver cet illuſtre Maître; il me propoſa de me faire traiter de nouveau; mais comme je n'avois pas oublié les ſouffrances que j'avois eſſuyées pendant tout le tems que j'eus le flux de bouche, qui ne m'avoit pas encore quitté tout-à-fait, je n'y voulus point conſentir; j'aurois aimé plutôt mourir que d'être traité une ſeconde fois par la voye pénible de la ſalivation. Je fis uſage des bols mercuriels en fort petite doſe; j'appliquai ſur la playe l'onguent de la mere

* *M. de Torrès a exigé abſolument de ſupprimer le nom de ceux qui m'ont manqué.*

& l'emplâtre de Vigo ; je la frottai même de tems en tems avec de petites quantités d'onguent mercuriel ; je pris du lait coupé soir & matin pendant environ 40 jours. J'ai oublié de dire qu'avant d'entreprendre ce régime, je me fis saigner, & je me purgeai. Ces secours empêcherent pour un tems les progrès du mal, mais ne pûrent point le diminuer. J'allai consulter MM. ***. Chirurgiens célébres ; ils me conseillerent de suivre le même régime ; je l'ai observé pendant quatre mois, mais sans en tirer aucun avantage : bien loin de là, le long usage que je fis des bols fondans augmenta la salivation, qui m'a depuis incommodé nuit & jour : de plus mon estomach s'affoiblit au point que je digerois avec beaucoup de difficulté ; le grand nombre de médecines que je prenois pour diminuer la salivation, en augmentoit encore le dérangement ; ainsi je fus obligé de quitter l'usage des bols fondans, & je me contentai d'appliquer sur la playe du bras l'onguent de la mere, qui ne pût empêcher qu'elle ne s'accrût de trois pouces de long sur deux de large. Il me vint encore au coude deux autres ulceres comme d'une piéce de vingt-quatre sols, & au-dessus une autre large comme un écu de trois livres ; il y en avoit de plus, tout à l'entour, plusieurs qui étoient petites comme un sol marqué. Toutes ces ulceres étoient profondes & avoient les bords fort calleux : il en sortoit toujours beaucoup de sanie purulente. L'autre bras étoit à peu près dans le même état ; le dos étoit couvert de pustules qui s'étoient également abscédées ; la tête, le front, le visage, le col étoient tous parsemés de ces pustules, qui rendoient sans cesse une humeur purulente. La membrane pituitaire étoit percée en plusieurs endroits ; il couloit des narrines des ruisseaux de pus. Je ressen-

tois toujours des douleurs au ſcrotum & aux glandes des aînes, qui étoient fort gonflées.

Voilà les progrès que le mal fit chez moi dans l'eſpace de deux ans, malgré un grand nombre de ſaignées, de médecines, & quantité de pluſieurs antivénériens dont j'ai fait uſage. Avant de m'adreſſer à M. de Torrès, je conſultai MM . . . noms illuſtres dans la Chirurgie Françoiſe : les uns n'oſoient me promettre qu'ils me guériroient, d'autres m'aſſuroient que je perdrois le nez.

Tel étoit mon état quand le Docteur Torrès entreprit de me guérir ; mais il ne voulut rien faire, ſans que ce même état eût été conſtaté par les plus grands maîtres de l'art, tels que MM. *Vernage*, *Fournyé*, *Combaluſier* & *Lavirotte*, Médecins ; & MM. *Fernandès* & *Dieuzaide*, Maîtres Chirurgiens. J'ai été radicalement guéri de tous mes maux dans le court eſpace de trente-deux jours, ſans avoir eſſuyé la moindre incommodité, & ſans avoir ſalivé du tout. Quinze frictions de pommade mercurielle de M. de Torrès, & quelques doſes de ſon mercure doux * que j'ai pris intérieurement, m'ont rendu la ſanté la plus robuſte. Le dedans du nez devint ſain dès la quatriéme friction. Toutes les ulceres ont été parfaitement cicatriſées avant le dix-huitiéme jour du traitement, & toutes les horreurs dont j'étois accablé, ont diſparu entierement.

Ce ſont les mêmes perſonnes de la profeſſion ci-deſſus nommées, ſous les yeux deſquelles j'ai

* *M. de Torrès a déja marqué, page 25 de ſa Lettre, adreſſée à M. de Vernage, que dans les cas preſſans il hâte le ſoulagement du malade, en ajoûtant aux frictions l'uſage interne de ſa préparation mercurielle.*

été guéri, qui constatent aujourd'hui mon bonheur, & qui rendent témoignage à la vérité. A Paris, ce quatriéme Novembre 1753.

» Nous, soussignés, Docteurs Régens de la Fa» culté de Médecine de Paris; nous, Médecins de » S. A. S. Mgr le Duc d'Orléans; & nous Maîtres » Chirurgiens, certifions d'avoir vû le malade en » question attaqué de tous les symptômes men» tionnés ci-dessus, nous l'avons vû au bout de » quinze jours considérablement mieux, & dix» huit jours après nous l'avons enfin vû parfaite» ment guéri, les ulceres bien cicatrisées, & tous » les accidens absolument effacés, au moyen du » mercure de M. de Torrès, sans que le malade » ait jamais salivé. A Paris, ce 4 Novembre » 1753.

	Vernage.
Fournyé.	*Combalusier.*
Dieuzaide.	*Lavirotte.*
	Fernandès.

Je crois, Monsieur, que le seul exposé que le malade fait de son triste état, est plus que suffisant pour constater l'*incurabilité* de sa maladie, si l'on peut ainsi s'exprimer.

Il est à propos de remarquer qu'il salivoit encore lorsqu'il s'adressa à M. de Torrès. M. de *Vernage*, l'un des plus fameux Médecins de Paris, fut le premier qui fit observer à ses Confreres, qui voyoient le malade avec lui, qu'après la quatriéme friction, non seulement le flux de bouche n'augmenta pas, ce qui seroit arrivé si on eût fait usage du mercure ordinaire, mais encore que la salivation s'arrêta parfaitement. Vous conviendrez qu'on n'avoit jamais vû ce phénomene avant M. de Torrès.

Voici encore une autre merveille; le malade,

lorſqu'il ſe mit entre les mains de cet habile Médecin, étoit tout couvert d'ulceres d'un très-mauvais caractere ; elles furent parfaitement cicatriſées, ſans que M. de Torrès eut rien appliqué deſſus, pas même de ſa pommade mercurielle ; es frictions n'ont été faites que ſur les endroits du corps qui étoient exempts d'ulceres, ce qui a étonné les plus grands Chirurgiens.

J'en reſterois ici, ſi le bien public ne m'engageoit à diſcuter un point de la derniere importance. Croyez-vous radicalement guéri, me demandera-t-on, la perſonne dont vous rapportez le détail ? Je le penſe, & les raiſons ſuivantes le démontrent ſans réplique.

Dans le cas dont il s'agit, lorſque les ſymptômes vénériens ont été abſolument effacés, & que ceux qui en étoient attaqués reprennent leur premier embonpoint, & font parfaitement toutes les fonctions de l'œconomie animale, on doit les eſtimer radicalement guéris.

On ne connoît pas d'autre regle plus ſûre que celle-ci, pour ſe convaincre de la réuſſite. Cette même regle eſt le ſeul guide qui puiſſe garantir d'erreur les Praticiens, qui ne ſuivent que la méthode qu'on appelle par extinction, ſi vantée aujourd'hui à Paris & à Montpellier. Ceux même qui traitent les maladies vénériennes par la voye de la ſalivation, ſont forcés de conſulter ce guide toutes les fois que les accidens ont entierement diſparu, ſans qu'on ait pû venir à bout de faire ſaliver les malades, comme cela arrive dans certains cas.

Je vous demande à préſent, Monſieur, toute votre attention. Le ſujet de cette obſervation étoit dans l'état le plus fâcheux ; il inſpiroit au même tems l'horreur & la compaſſion. Il jouit aujour-

d'hui d'une très-bonne ſanté, au point même que ceux qui ne l'ont pas vû mourant, auroient de la peine à croire qu'on l'eût jugé deſeſpéré. Il n'y a au reſte que l'ineſtimable avantage de ſe voir parfaitement rétabli, qui peut l'engager, ſur tout étant un homme de qualité, à ſe laiſſer viſiter par des perſonnes de rang, qui ont été chargées par quelques Cours étrangeres de s'aſſurer de la vérité de ce fait.

D'ailleurs le nombre infini de cures radicales que le Docteur Torrès a opérées depuis 1747, qu'il découvrit ſon remede, eſt un ſur garant pour celle dont je vous parle. Je m'en ſuis convaincu en me tranſportant chez les perſonnes qui demeurent à Paris & à Verſailles, & dont l'état étoit notoire lorſque M. de Torrès entreprit de les arracher aux horreurs de leur ſituation. Je n'ai fait même en cela que marcher ſur les traces de bien de grands hommes, auſſi éclairés que zélés pour le bien public. L'illuſtre M. de Vernage, qui mérite par tant de titres la grande réputation dont il jouit, a non ſeulement voulu être témoin d'un grand nombre de cures que le Docteur Torrès a opérées contre toute eſpérance, mais il a été fort ſenſible au plaiſir de voir en parfaite ſanté beaucoup de perſonnes qui ont été guéries depuis long-tems ſous les yeux des plus habiles de la profeſſion. J'ai vû le ſçavant & reſpectable M. Falconet obſerver avec un plaiſir infini les effets du mercure en queſtion, ſur une douzaine de malades deſeſpérés, & vérifier la durabilité des cures que le Docteur Torrès a opérées depuis quelques années. M. de Lavirotte, auſſi Médecin de la Faculté de Paris, dont le ſçavoir, le diſcernement & l'équité ſont connus du public à pluſieurs égards, a été un des plus difficiles à perſuader ; il n'a même

été pleinement satisfait qu'après avoir vû par lui-même la préparation de l'onguent de M. de Torrès, afin d'être sûr de la quantité de mercure qui y entroit, & dont résultoient les effets singuliers qu'il a observés avec l'attention la plus scrupuleuse sur un assez grand nombre de malades. M. Petit, dont les talens & les brillans succès lui ont mérité la place de premier Médecin de M. le Duc d'Orléans, a consacré volontiers quelques momens pour se convaincre de la supériorité du remede de M. de Torrès sur tous ceux qu'on connoît. Je ne finirois jamais si je m'attachois à nommer les grands maîtres de l'art qui se sont empressés à suivre le traitement des malades dont M. de Torrès est journellement chargé. Je me borne à vous marquer, Monsieur, ce que j'ai vû, & à vous assurer que je vous informerai incessamment d'autres cures dont je suis actuellement témoin, avec les plus illustres personnes de la profession. J'ai l'honneur d'être, &c.

Ce 10 Mars 1754. *CARBONEIL.*

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France*, du mois de Mars. A Paris, le 30 Mars. LAVIROTTE.

TABLE.

PIECES FUGITIVES en Vers & en Prose.
Epitre à M. le Président de Montesquieu, par M. Desforges-Maillard, *page* 3
Extrait de quelques Réflexions, &c. 6
A Mlle Belissain. Le Portrait, Idylle, 13

Extrait de la relation d'une assemblée de l'Académie des Sciences de Besançon, à l'occasion de la mort de Madame la Duchesse de Tallard, 16
Epithalame sur le mariage de Mlle Z.... avec M. L.... J.... 22
Dissertation géographique, dans laquelle on prouve que c'est à Villery que s'est faite la premiere entrevûe de Clotilde avec Clovis, 24
Sur l'éclipse partiale de Soleil du 26 Octobre 1753, 51
Remarques sur quelques contradictions, 52
La Serine & le Miroir. Fable, 57
Mémoire sur l'an & le jour de la mort de J. C. 58
A Mlle M.... Souhaits pour la nouvelle année, 72
Mémoires de Madame de *** écrits par elle-même, 73
Mots de l'Enigme & des Logogryphes du Mercure de Mars, 90
Enigme & Logogryphes, 91
Nouvelles Litteraires, 94
Beaux-Arts. Jugement de l'Académie Royale des Sciences, sur une cause d'Horlogerie, 122
Devises pour les Jettons de l'année 1754, 166
Lettre de M. Pierre le Roi, Horloger, à M. l'Abbé Raynal, 169
Chanson, 178
Spectacles, 179
Extrait des *Adieux du Goût*, *ibid.*
Nouvelles Etrangeres, 186
France. Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 193
Bénéfices donnés, 200
Naissances, 201
Lettre sur le mercure de M. de Torrès, 207

Les Jettons doivent regarder la page 166.
La Chanson notée, la page 178.

De l'Imprimerie de C. A. JOMBERT.

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

MAI. 1754.

A PARIS,

Chez
CHAUBERT, rue du Hurepoix.
JEAN DE NULLY, au Palais.
PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-neuf.
DUCHESNE, rue Saint Jacques, au Temple du Goût.

M. DCC. LIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE du Mercure est à M. MERIEN, Commis au Mercure, rue des Fossez S. Germain l'Auxerrois, au coin de celle de l'Arbre-sec, pour remettre à M. l'Abbé Raynal.

Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoye aussi par la Poste aux personnes de Province qui le desirent, les frais de la Poste ne sont pas considérables.

On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure audit Sr Merien, Commis au Mercure; on leur portera le Mercure très-exactement, moyennant 21 livres par an, qu'ils payeront; sçavoir, 10 liv. 10 f. en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 f. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient faits dans leur tems.

On prie aussi les personnes de Province à qui on envoye le Mercure par la Poste, d'être exactes à faire payer au Bureau du Mercure à la fin de chaque semestre, sans cela on seroit hors d'état de soutenir les avances considérables qu'exige l'impression de cet Ouvrage.

On adresse la même priere aux Libraires de Province.

On trouvera le Sr Merien chez lui les Mercredi, Vendredi & Samedi de chaque semaine.

PRIX XXX SOLS.

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

MAI. 1754.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

BACCHUS GALANT, OU LES PLAISIRS RÉUNIS.

ODE.

LE *Champagne* écume & bouillonne.
Mortels ! venez de toutes parts
Du Dieu qui préside à l'Automne
Reconnoître les étendarts.
Son Thyrse, aux genereux Athletes,

Qu'il associe à ses conquêtes,
Dispense d'insignes faveurs ;
Et ses Menades irritées
N'en écartent que les Panthées,
Et les inutiles Buveurs.

❀

Regnez, ô Dieu de la vendange !
Au bruit de nos transports divers
Venez des bords même du Gange
Nous couronner de pampres verds.
Amis, que chacun à la ronde,
S'armant d'une coupe profonde,
Se prépare à suivre ses loix :
Honorons le fils de Semele
D'une orgie aussi solemnelle
Qu'au tems de ses premiers exploits.

❀

Qu'à son approche le vin coule,
Versé par les jeux & les ris ;
Hâtons-nous de grossir la foule
De ses plus braves favoris :
Noyons dans le sacré délire
Que sa presence nous inspire,
Les soins, la tristesse & l'ennui :
Perdons-en jusqu'à la mémoire,
Certains de partager sa gloire,
S'il nous trouve dignes de lui,

Surpris des efforts de ma verve,
Sçachez d'où partent ses succès :
Ce n'est ni Phébus ni Minerve
Que j'interesse à mes essais :
Je bois, j'avale à tasse pleine
Moins d'eau de la docte fontaine
Que d'un *Auvilé* précieux.
Qui sçait rajeunir la vieillesse,
Peut bien, sans celui du Permesse,
Dicter le langage des Dieux.

❀

Où suis-je ! & quelle vive flâme
Brille au milieu de ce festin ?
Quel Dieu daigne aux yeux de mon ame
Ouvrir le livre du destin ?
C'est Bacchus ; c'est lui qui me presse
De céder à la sainte yvresse
Dont je sens croître les progrès.
Silence : l'amant d'Ariane
Va réveler par mon organe
Ses mysteres les plus secrets.

❀

Buveurs, Amans, plus de querelle :
Je vois sur les bords de Naxos
Sceller l'alliance éternelle
Des Dieux de l'Inde & de Paphos.
Longs soupirs ! farouche licence !

C'est à vous que dût sa naissance
Leur antique rivalité ;
Enfant d'une douce folie
Le plaisir les réconcilie
Par les mains de l'urbanité.

❀

Déja sur ces heureuses rives,
Je vois s'avancer à pas lents,
Les Nymphes des bois moins craintives,
Et les Satyres plus galants.
Bientôt, pleinement rassurées
Plusieurs, par troupes separées,
Dansent avec eux tour à tour :
Tandis qu'Eglé voit auprès d'elle
Le vieux Silene qui chancelle,
Moins yvre de vin que d'amour.

❀

Les tems viendront, où ces exemples
D'un siécle à l'autre parvenus,
Feront fleurir aux mêmes temples
Le lierre & l'arbre de Venus.
Tems fortunés ! où la tendresse
Subordonnée à l'allégresse,
N'aura que d'heureuses langueurs ;
Où Bacchus & le Dieu d'Eryce,
D'un double & commun sacrifice
Sçauront partager les honneurs.

Que vois-je encor ! Et quel présage
Séconde & prévient nos désirs ?
Toucherions nous à l'heureux âge
Des vrais & solides plaisirs ?
Déja, de leurs voix argentines,
Nos *Graces* ici plus badines
Chantent les hymnes de Bacchus ;
Et la jeune Aminte que j'aime,
M'invite à l'armer elle-même
D'un verre enrichi de son jus.

❀

Qu'aidé d'un gracieux sourire,
Ce vin lui donne un air vainqueur !
Qu'il sçait l'art d'accroître l'empire
Que ses beaux yeux ont sur mon cœur !
Que de feux, que de douces armes
Ce nectar ajoûte à ses charmes,
Quand elle m'en verse à son tour !
Telle Hébé, peut-être moins belle,
Présente à la troupe immortelle
Celui du céleste séjour.

❀

Triomphez, beauté que j'adore,
De l'inconstance des momens ;
Et du crepuscule à l'aurore
Prolongez nos amusemens.
Que les doux propos, l'art de plaire,

En forment la chaîne légere ;
Et, pour en resserrer les nœuds,
Qu'au sein même de la molesse,
Le goût & la délicatesse
Soient toujours l'ame de nos jeux.

LAVERGNE,
Conseiller au Présidial de Villefranche en Rouergue.

Cette Ode est de l'auteur des Elémens, Poëme qu'on trouva il y a quelques mois plein de feu, de délicatesse, d'invention & de poësie. Nous croyons ce second ouvrage propre à confirmer les espérances que le premier avoit données.

SEANCE PUBLIQUE

De l'Académie Royale de Nimes, tenue le 10 Janvier 1754.

L'Académie royale de Nîmes fut établie en 1682 ; elle est composée de vingt-six Académiciens, & peut s'associer autant d'étrangers qu'elle le juge à propos. Louis le Grand, toujours attentif à favoriser le progrès des Lettres dans son Royaume, jugea cet établissement nécessaire dans une

Ville qui ne le céde qu'à Rome pour le nombre & la magnificence de ses anciens monumens. Le Roi lui assigna dans ses Lettres Patentes trois objets, l'Antiquité, les Belles-Lettres & la Langue Françoise. Cette Académie les remplit avec succès pendant plusieurs années; quelques-uns de ses Membres se firent un nom dans la République des Lettres, & l'illustre Fléchier, son protecteur, lui procura l'honneur d'être associée en 1692 à l'Académie Françoise. La mort de ce grand homme & la dispersion des principaux Académiciens furent la cause de l'interruption de ses exercices. M. de la Parisiere, successeur de M. Fléchier, fit de vains efforts pour rétablir cette Académie, & ce n'est que depuis environ deux ans qu'elle a repris sa premiere forme : le zéle & l'assiduité de ses Membres lui assurent une durée plus constante. Les louanges dûes à la mémoire de ses fondateurs & les expressions de sa reconnoissance envers le Prélat qui en est aujourd'hui le protecteur, furent les sujets des discours prononcés à la Séance publique de l'année derniere. Celle dont nous allons rendre compte s'est tenue le 10 de Janvier.

M. de Caveyrac, Directeur, en fit l'ouverture par une semonce, dans laquelle il réunit avec force tous les motifs qui doi-

vent exciter l'émulation parmi les gens de Lettres.

L'état des Sciences dans les Gaules, avant Jesus-Christ, fut l'objet du mémoire sçavant & refléchi que donna M. Meynier. Il s'attacha dans cet ouvrage à donner une idée de la Philosophie de nos ancêtres & à développer leur caractere, leur génie & leurs talens. Les Druides, connus dans l'antiquité la plus reculée, étoient, parmi les Gaulois, les Sçavans par excellence; aussi étoit-ce en eux que résidoit particulierement l'autorité: Théologiens, Philosophes, Jurisconsultes, Politiques, Médecins, Orateurs, Géométres, Astrologues, c'étoient eux qui régloient la Religion, qui créoient les Rois, qui gouvernoient l'Etat, qui rendoient la justice. L'éducation de la jeunesse étoit encore une de leurs occupations, & leur politique, sans doute, les chargea seule de cet emploi. Ils prenoient par là un grand ascendant sur l'esprit de leurs disciples; & leurs maximes faisoient, dès l'enfance, des impressions que le tems n'effaçoit jamais. C'étoit au fond des forêts que ces Philosophes donnoient de vive voix leurs leçons, qu'il étoit défendu de mettre par écrit. Elles étoient renfermées dans une quantité si énorme de vers, que leurs disciples n'étoient pas moins de vingt ans

sous le joug. Aussi la politique de ces Prêtres avares & ambitieux, ne laissa-t-elle faire aux Sciences que des progrès fort lents. Leur Théologie étoit un assemblage des principes les plus sublimes & des cérémonies les plus barbares; leur Médecine un amas de ridicules superstitions mêlé à quelque connoissance de la Botanique; & leur Physique se réduisoit aux chimeres de l'Astrologie judiciaire.

M. Meynier examine dans son mémoire, si les Druides enseignoient purement & simplement la doctrine de l'immortalité de l'ame, comme l'assure Dom Martin, dans son livre de la Religion des Gaulois, ou s'ils croyoient la Métempsicose. Le témoignage de César, de Pline, de Méla, &c. ne permet pas à M. Meynier de révoquer en doute ce dernier sentiment; & la conjecture de Dom Martin, tirée de l'usage où étoient ces Peuples, de se jetter dans le bucher pour suivre leurs amis, de se prêter de l'argent pour être rendu en l'autre monde, ne paroît pas suffisante pour démentir ce que des Auteurs si bien instruits ont avancé formellement. D'ailleurs, selon la doctrine de la Métempsicose, les ames n'avoient-elles pas un long séjour à faire aux enfers avant de retourner sur la terre?

M. Meynier croit que l'opinion de la

Métempſicoſe étoit reçue dans les Gaules long-tems avant Pythagore. Pluſieurs Auteurs ajoutent même que le Philoſophe Grec avoit puiſé ſa doctrine chez les Gaulois.

Au milieu de cette barbarie, Marſeille fut fondée, & la lumiere ſe répandit de toutes parts ; l'urbanité & la politeſſe des Phocéens gagnerent bientôt un peuple qui ſembloit fait pour elles. Les forêts des Druides furent déſertées, & les écoles des Grecs ſe peuplerent d'une jeuneſſe ravie d'avoir ſécoué le joug d'une diſcipline tyrannique, dont la méthode, ſous prétexte de cultiver la mémoire, ne pouvoit qu'étouffer les talens, ou du moins en rallentir les progrès. Les habitans de Nîmes, connus ſous le nom de Volces Arécomiques, entourés de colonies Marſeilloiſes, furent des premiers à profiter des lumieres de leurs nouveaux voiſins. Cicéron, Strabon, Juſtin, &c. nous apprennent que l'Aſtronomie, les Mathématiques, l'Eloquence, en un mot toutes les Sciences & toutes les parties des Belles-Lettres étoient cultivées dans nos Gaules avec les ſuccès les plus éclatans. Pitheas, Euthymenes, Trogue Pompée, Gallus, &c. ont illuſtré ces ſiécles, & les deux plus grands Orateurs de Rome, Cicéron & Céſar, avoient pui-

sé les premiers principes de l'Eloquence auprès de M. Antoine Gnyphon, célébre Rhéteur Gaulois. *Adeoque magnus & hominibus & rebus impositus est nitor, ut non Græcia in Galliam emigrasse, sed Gallia in Græciam translata videretur*, dit Trogue Pompée dans Justin son abbréviateur.

M. Girard lut ensuite un discours plein de discussions fines *sur les avantages de l'Amour propre*, & prouva que ce sentiment fait notre bonheur & celui de la société.

» L'homme avoit besoin, pour le tirer » de l'état d'inaction dans lequel il seroit » infailliblement tombé, d'un motif qui » le fît agir. Ce motif ne pouvoit intéres-» ser que sa gloire ou ses plaisirs. » L'amour seul du devoir seroit un foible éguillon pour nous porter à le remplir, si notre intérêt ne fortifioit en nous ce mouvement. Ecoutons ce véritable intérêt, toutes nos actions, toutes nos paroles seront épurées. » L'esprit est naturellement prompt » & paresseux; il aime mieux se détermi-» ner que d'examiner: « de là tant de jugemens faux & précipités, mais » l'amour » propre, guidé par la prudence, ne mar-» che que d'un pas lent & timide, il ne » connoît que les preuves & l'évidence. » C'est l'intérêt qui nous fait surmonter nos

passions. L'Auteur entre dans le détail ; & prouve que si nous écoutons notre intérêt nous fuirons l'injustice, la colere, la médisance, la raillerie, l'indiscrétion, l'imposture, l'indécence dans les discours, nos maux seront calmés par les charmes de l'espérance, & de cette harmonie établie entre nos passions naîtra une félicité que rien ne sera capable de troubler. Outre le sentiment d'intérêt qu'inspire l'amour propre il en produit un de plaisir, & c'est de celui-ci que résulte, selon M. G. le bonheur de la société. Qu'est-ce en effet qui nous excite à la gloire ? Qu'est-ce qui réveille notre ambition ? Quelle est la source de l'amitié, des bienséances, de l'ordre ? le plaisir. C'est le plaisir flateur que procurent les honneurs & les distinctions qui conduit le héros au milieu des dangers.

» C'est la gloire qui nous remplit de » cette noble chaleur qui fait éclorre les » actions les plus utiles à la société. Voyez » ce qu'elle peut sur ce jeune héros. Ap» percevez tout l'art de l'amour propre. » Lui seul persuade à ce guerrier que c'est » pour l'amour de la patrie qu'il doit af» fronter mille dangers : ici il fait briller à » ses yeux les marques d'honneur qu'il lui » prépare ; là il lui montre les premieres » places & les distinctions les plus flateu-

» ses. Son cœur en est saisi, ébranlé : pour-
» roit-il se défendre contre des attraits si
» séduisans ? il s'arme, il s'expose, il ne
» craint point pour ses jours ; l'amour pro-
» pre feint de s'oublier pour mieux cacher
» son dessein. De là ce guerrier sert son
» Roi, défend sa patrie, nos biens, nos
» jours même, & souffre sans se plaindre
» les plus grands maux. Que dis-je ? sans
» se plaindre ! le péril a des charmes pour
» lui. L'espérance de sa fortune, les hon-
» neurs qui lui sont promis, les plaisirs
» qui en sont la suite, tout cela fait l'ob-
» jet de ses vœux, & nous ne devons qu'à
» son amour propre le calme dont ses ex-
» ploits nous font jouir. « C'est le plaisir
de la célebrité qui attache nuit & jour
l'homme de Lettres au sein de la poussiere
de son cabinet : c'est le plaisir, conduit par
une convenance d'humeur & de sentimens
qui serre les nœuds de l'amitié, c'est à lui
que nous devons les bienséances. » Qu'on
» ne s'abuse pas : les especes d'hommages
» que nous sommes convenus de nous ren-
» dre réciproquement, n'ont d'autres prin-
» cipes que le plaisir.

» Voulez-vous en être convaincus ? jet-
» tez les yeux sur ceux dont vous faites le
» moins de cas, vous verrez que ce ne
» sont pas les moins respectables, mais

» ceux qui ont le moins de pouvoir & de qui
» vous n'esperez rien ; car souvent, avec de
» la probité & de l'honneur, on n'est pas
» sûr d'être consideré, il faut encore intéres-
» ser le plaisir. Est-il d'intelligence avec
» nous ? les nœuds de la société se resserrent,
» nos liaisons se forment, nos amitiés se
» cimentent, il entretient parmi nous ce
» doux commerce de bons offices qui rend
» toujours avec usure les plus grands avan-
» tages. Il dicte ces attentions, ces égards
» qui nous laissent satisfaits de nous-mê-
» mes, & qui produisent en partie dans
» nous cet état de contentement & de
» gayeté si nécessaire à notre bonheur. «

En un mot, c'est le plaisir qui anime tous les hommes, & c'est ainsi que par un effet admirable de l'amour propre, tous les mouvemens que se donnent les particuliers tournent au profit de la société.

M. le Beau de Schosne, associé, lut ensuite un Poëme en vers dissillables *sur le déréglement des mœurs.*

M. Vincent, Chancelier de l'Académie, finit la séance, en résumant tous les discours qui y avoient été prononcés, & dont nous avons copié une partie ; nous esperons qu'on ne tardera pas à les donner tout entiers au Public. Les Lettres ont été presque toujours cultivées à Nîmes, avec tant

de succès, qu'il n'est pas possible que le recueil de son Académie ne renferme des morceaux précieux.

EPITRE

A M[LLE] T. T. L. L. *sous le nom de Delphire.*

ON dit, & je le sçais, vertueuse Delphire,
Qu'insensible aux douceurs de l'amoureux empire,
Au tendre Dieu d'Hymen vous voulez renoncer,
Qu'en vain à vous aimer tout paroît s'empresser,
Que mille amans soumis au pouvoir de vos charmes;
A vos genoux, en vain viennent rendre les armes,
Tous sans vous émouvoir, dit-on, peu satisfaits,
De votre indifférence éprouvent les effets.
Le seul nom de l'amour vous chagrine & vous trouble;
Au doux nom de l'hymen votre peine redouble:
Le célibat, pour vous, semble rempli d'appas;
Ah! si vous m'en croyez, ne vous y fiez pas.
Delphire, en pardonnant aux transports de ma Muse,
Permettez aujourd'hui que je vous desabuse.

Les hommes, ici bas, jaloux de leur bonheur,
En portent, ſelon moi, la ſource dans leur cœur.
Oui, cet unique bien de nous ſeul doit dépendre,
On eſt heureux par tout quand on ſçait ſe le rendre :
Chaque état, il eſt vrai, traine après lui ſes ſoins,
Et ſelon les états il en eſt plus ou moins.
J'accorde que l'hymen éprouve ſes diſgraces ;
Mais combien d'agrémens accompagnent ſes traces !
L'ennuyeux célibat que vous nous vantez tant,
A ſa ſuite jamais n'en pût compter autant.
Foible qui peut l'aimer, inſenſé qui s'y livre.
Ecartez loin de vous l'erreur qui vous ennyvre ;
Sur un ſemblable état, Delphire, ouvrez les yeux,
N'enſeveliſſez pas des jours ſi précieux.
Quoi, vous prétendez donc, ſans ceſſe retirée,
De tout le genre humain vivre preſque ignorée ?
Quand on eſt ſeul, hélas ! qu'on éprouve d'ennuis !
Que de jours malheureux, que d'accablantes nuits !
Tout ſemble nous laiſſer en proye à la triſteſſe,
A ce qui nous regarde à peine on s'intéreſſe ;
Les troubles & les ſoins ont beau nous traverſer,
Nous ne pouvons choiſir un cœur où les verſer.
Nos maux ne touchent point, chacun nous abandonne,
Nous vivons ſans amis, ſecourus de perſonne,

Etrangers au milieu de notre parenté,
Sans compagnie au ſein de la ſociété;
Toujours le cœur rempli d'ennuis, d'inquiétude,
On nous laiſſe livrés à notre ſolitude.
Un avide héritier, riant de notre ſort,
Loin de nous ſoulager, déſire notre mort;
Dans ſa fauſſe amitié l'intérêt ſeul le guide,
Il porte dans ſon cœur un déſir homicide:
Il rit de nos chagrins, il inſulte à nos maux.
Vainement pour trouver le calme & le repos
Nous enſeveliſſons nos jours dans la retraite;
Notre ame, toujours ſombre & toujours inquiéte,
N'y trouve point la paix que vous imaginez,
C'eſt dans le célibat que les ſoucis ſont nés.
Vous aimez la vertu, je le ſçais; mais, Delphire,
Les feux, les tendres feux que l'amour nous inſpire,
Sans bleſſer la vertu peuvent nous enflâmer;
Quand l'objet eſt aimable il eſt ſage d'aimer.
L'amour eſt un devoir: pourquoi vous y ſouſtraire?
L'amour, à la vertu, ne fut jamais contraire;
J'entends un amour pur & non voluptueux;
Il eſt à craindre, à fuir s'il n'eſt pas vertueux.
Aimez-la, j'y conſens, cette vertu charmante;
Que pour elle, ſans fin votre penchant augmente;
Faites-en de vos mœurs la regle & le ſoutien;
Vous pouvez tout braver avec un ſi grand bien.

Mais que cette vertu n'offre rien de sévere,
C'est un vice dans nous quand elle est trop austere ;
Oui, nous pouvons l'aimer, l'amour nous est permis,
L'amour & la vertu ne sont point ennemis.
Delphire, ignorez-vous que la chaste Artemise,
Aux loix de la sagesse ainsi que vous soumise,
Croyant pouvoir unir les vertus aux amours,
Au fortuné Mausole assura d'heureux jours ?
L'amour, dans l'hymenée, est pur & légitime ;
Persuadez-vous donc qu'on peut aimer sans crime.
Qui peut vous arrêter ? & qu'appréhendez-vous ?
L'hymen, le tendre hymen n'offre rien que de doux.
Oui, le Ciel qui bénit ces flâmes conjugales,
Fait goûter aux époux des douceurs sans égales.
Tendresse toujours vive, agréables transports,
Plaisirs toujours piquans, & toujours sans remords ;
Egards, attentions, amitié mutuelle,
Feu qui brule sans cesse & toujours renouvelle :
Qu'il est grand le bonheur de deux cœurs bien unis !
Délicieux instans, vous êtes infinis !
Chere postérité, jeune progéniture,
Enfans charmans, objets d'une tendresse pure,
Qui nous faites revivre après notre trépas ;

Quels sensibles plaisirs ne nous causez-vous pas ?
De grace, répondez, trop aimable Delphire ;
N'est-ce rien, selon vous, que de se reproduire ?
D'entendre tous les jours de jeunes rejettons,
De maman, de papa, bégayer les doux noms ?
Fuyez du célibat la triste destinée :
Faites choix d'un époux ; ce n'est qu'en l'hyménée,
Delphire, que l'on peut goûter quelque douceur ;
Le temple de l'hymen est celui du bonheur.
Ce bonheur, il est vrai, quoique très ordinaire,
Dépend beaucoup du choix qu'une belle sçait faire.
Pour un vil intérêt des parens entêtés,
Forcent souvent des nœuds à jamais détestés.
Deux époux, on le sçait, ne sont heureux ensemble
Qu'autant qu'un tendre goût mutuel les assemble.
Fuyez d'un fol amour les attraits dangereux,
Qu'une sage raison allume en vous des feux ;
Que l'intérêt jamais ne vous y détermine ;
Il faut, dans un tel choix, que votre goût domine.
Oui, le ciel abandonne & jamais ne bénit
Deux avides époux que l'intérêt unit.
Que vos parens en vain usent de leur puissance ;
Consultez votre cœur & non l'obéissance.
Il est beau d'obéir ; mais sans vous allarmer,

Réſiſtez ; plus que vous ils ſeront à blâmer.
N'allez pas écouter un amant infidelle
Que l'on voit tous les jours voler de belle en belle :
Laiſſez-le en faux ſermens en vain ſe conſumer ;
Un ſemblable coureur n'eſt pas fait pour aimer.
S'il jure qu'il vous aime ; il vous trompe, Delphire,
Le traitre, à vos dépens, veut s'amuſer & rire :
Défiez-vous. Je veux qu'il vous offre ſa main :
Ah, qu'il ſoit riche ou non, refuſez-la ſoudain.
Fuyez de l'intérêt cette amorce trompeuſe,
Avec un tel époux vous ſerez malheureuſe.
Son cœur n'eſt point ſenſible aux charmes de l'amour ;
En vain vous l'aimerez, ce ſera ſans retour :
Son ardeur ne ſera qu'une ardeur de paſſage ;
Un cœur ne peut aimer quand il eſt né volage.
Gardez-vous de choiſir un fantaſque, un joueur,
Un prodigue, un avare, un brutal, un buveur,
Un impie, un cagot, un doucereux colere,
Un lâche libertin, un miſantrope auſtere :
Il en eſt encore un, & le pire de tous,
Je vous l'ai dit ailleurs, c'eſt le maudit jaloux.
Delphire, déteſtez cet objet redoutable,
Ce tiran odieux, ce monſtre impitoyable.
Faites choix d'un époux ſoumis, reſpectueux,
Tendre, ſincere, égal, conſtant & vertueux.

Mais, quoi, je vous conseille, aimable, jeune & sage ;
Vous, chez qui la raison a sçû prévenir l'âge ;
Vous, qui sur tous les cœurs portez de tendres coups,
Mieux que moi vous sçaurez vous choisir un époux. *M. A. E. P. A. C. S. M.*

SEANCE PUBLIQUE

De la Société Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy, du 3 Février 1754.

M. le Chevalier de Solignac, Secrétaire perpétuel de la Société, ouvrit la séance par la lecture du Discours de réception de M. Guérin, Lorrain de naissance, Ex-Recteur de l'Université de Paris. Ce Discours très-sçavant & très-bien écrit, n'étoit pas borné à des éloges ; il ne contenoit que ceux que le nouvel Académicien ne pouvoit refuser. Ce sont les seuls qui soient flateurs pour ceux qui les reçoivent, & qui soient honorables pour ceux qui les donnent. L'Orateur y développoit ce principe d'Horace, qui exige que tout Poëme soit intéressant. » Mais, dit-il, ne » peut-on appliquer ce principe qu'aux » piéces de Théâtre ? Qui doute que tou-

» te Poesie en général, que l'Eloquence, » que l'Histoire, que tout ouvrage d'esprit, n'exige aussi une sorte d'intérêt, » qui ne differe de cet intérêt dramatique » que comme les especes du même genre ? ..... Il est sans doute des beautés » indépendamment de l'intérêt qui doit se » trouver dans tout ouvrage de littérature ; mais ces beautés sont imparfaites, » & leur imperfection consiste dans le défaut de chaleur & de sentiment .... Ne » voit-on pas tous les jours des ouvrages » où l'on trouve de la justesse dans le dessein, de la liaison entre les parties, de » l'exactitude, de l'élégance même dans le » style ; mais avec tous ces avantages ils » ne plaisent point, ou ils ne font qu'un » plaisir médiocre. Leurs beautés sont froides, inanimées, languissantes, pareilles » à ces figures régulieres sans vivacité, ou » telles que ces blocs de marbre façonnés » par un statuaire qui n'est qu'artiste. Malgré la pureté du ciseau & quelque correction dans les détails, il y manque » l'ame & la vie, parce que l'Art tout seul » ne peut élever jusques-là ses productions. » Mais quel est cet agent supérieur à qui » il appartient de les vivifier, pour ainsi » dire ? C'est le génie. L'Art & le génie » doivent donc se prêter la main pour la perfection

» perfection d'un ouvrage. L'un & l'autre » pris séparément ont un mérite d'un ca- » ractere bien différent. L'Art raisonne, » compare, arrange, combine. Le génie » fait à peu près les mêmes choses, mais » sans suivre les mêmes opérations. Ce qui » dans le premier est une suite d'idées re- » fléchies, un ordre didactique de vûes & » d'observations tranquilles, est dans le » second l'effet subit de plusieurs coups de » lumiere, qui se succédent sans se con- » fondre, & un discernement rapide qui » tient presque de l'inspiration. Là c'est » l'esprit qui agit avec méthode, ici c'est » l'ame qui sent avec transport. On suit la » marche de l'Art, c'est un voyageur qui » parcourt des sentiers connus; on retrou- » ve la marque de ses pas. Le génie est » emporté comme malgré lui. Pareil à l'ai- » gle, il s'élance, il fend avec fierté les plai- » nes de l'air, & ne laisse aucune trace de » son passage. Heureux toutefois le génie » qui a pu se soumettre aux régles de l'Art » sans altérer sa force & sa beauté naturel- » le! On ne craindra point de rencontrer » dans ses écrits ces écarts, ces inégalités, » ces chutes, que la foiblesse humaine pla- » ce si souvent à côté du sublime; mais il » est peu de tels exemples. La main qui » taille, qui émonde l'if & le tilleul, n'at-

» teint qu'avec peine à la cime de ces su-
» perbes chaînes. C'est pourtant de la réu-
» nion & du concert de l'Art & du génie
» que résultent ces beautés qui charment
» par la régularité de l'ensemble, & qui
» intéressent par le feu qui les anime. Mais
» où le génie puise-t-il ce feu & cet inté-
» rêt si nécessaire ? La nature se présente à
» tous les hommes de la même maniere,
» mais tous ne la voyent pas des mêmes
» yeux. Chez la plûpart les organes plus
» lents & plus grossiers, ne font, pour ainsi
» dire, à l'ame, qu'un rapport sourd &
» obscur de ce qui frappe leurs sens ; tan-
» dis que plus prompts & plus actifs chez
» quelques-uns, tels que des cordes d'un
» instrument bien tendu, à chaque impul-
» sion, ils lui portent l'impression la plus
» marquée. L'imagination dans les pre-
» miers, n'est qu'une glace terne & con-
» fuse, qui ne leur représente rien qu'im-
» parfaitement. Dans les autres, c'est un
» crystal pur, une onde claire & transpa-
» rente, où un soleil vif peint avec force
» la forme, les traits, la couleur, le mou-
» vement même, & l'action des objets. De
» cette différence de voir, naît la différen-
» ce de sentir. Tout n'est que sensation
» pour les uns, tout est sentiment pour les
» autres. Mille idées accessoires se joi-

» gnent à ce qu'ils voyent, les pénétrent
» & les transportent. . . . . . . Ainsi voir,
» sentir, exprimer la nature, voilà ce
» qui caractérise le génie; & la nature
» vûe, sentie, exprimée, est ce qui forme
» cet intérêt, sans lequel tout ouvrage est
» languissant. La nature en est la source.
» Une imagination vive, étendue, arden-
» te, & le talent de saisir & de peindre les
» objets avec enthousiasme, en sont les
» moyens.

Le nouvel Académicien développa ces moyens avec autant de force, de grace & de netteté, qu'il avoit déja fait sentir la nécessité de l'intérêt dans les ouvrages d'esprit, & ce qui en est la source. C'étoient les trois parties de son Discours, où l'on remarqua avec plaisir ce même intérêt qu'il jugeoit si propre à toucher & à plaire. On l'admira sur tout à la fin de sa Dissertation, qu'il finit par des traits bien pathétiques. » En ce moment, dit-il, une douce
» erreur me transporte au milieu de vous.
» Est-ce une Académie naissante qui se pré-
» sente à mes yeux? que de lumieres & de
» talens rassemblés! . . . Mais une noble &
» majestueuse image me frappe. J'apper-
» çois un trône entouré de tous les symbo-
» les de la gloire & des Arts. Il vient donc
» quelquefois s'asseoir dans vos Assemblées,

» ce Monarque bienfaisant ! qu'il vous pa-
» roît grand lorsque vous le voyez de si
» près dans ce sanctuaire des Muses ! Tou-
» tes ces vertus, dont les effets se répandent
» comme un fleuve qui enrichit la terre ;
» cette sagesse, cette humanité, cette gran-
» deur d'ame ; c'est à leur source même
» que vous les admirez. Redoublez vo-
» tre admiration. Un grand spectacle est
» prêt d'éclore ! *Louis*, couronné par les
» mains de *Stanislas*. Peuples, vous verrez
» le maître de l'heureux Empire auquel
» vous avez été réunis, & la vûe de ses
» traits augmentera encore votre amour.
» Tous les arts sont en mouvement pour
» cette fête brillante, qui fera à jamais la
» gloire & du Héros qui la donne, & du
» Héros à qui elle est consacrée. O vous,
» qu'un Roi citoyen & Philosophe éclaire
» par sa présence, vous qu'il échauffe du
» feu de ses divins écrits ; Poëtes, Ora-
» teurs, préparez vos concerts. Chantez
» Trajan, qui éleve une statue à Auguste.

Après la lecture de ce Discours, le Pere Leslie, de la Compagnie de Jesus, Membre de la Société, lut le Mémoire qui contenoit la description de la machine qui a remporté le prix des Arts. Cette machine très-bien inventée, est un telescope-microscope. Elle réunit ces deux instrumens

qui ont tant aidé les progrès de l'Astronomie & de la Physique. L'Auteur est le Sr Marchal, de Nancy, très-habile Artiste, & qui étoit trop peu connu.

Ensuite le Pere Demenoux, Supérieur des Missions Royales, & Académicien, lut le Discours auquel on a adjugé le Prix de Littérature. Ce Discours est une allégorie fine & très-bien écrite, dans laquelle l'Auteur rapporte les événemens les plus remarquables de la vie du Roi de Pologne, & les établissemens les plus utiles de son regne en Lorraine. Il parle des vertus du Roi avec la dignité qui leur convient, & de ses bienfaits avec la reconnoissance qui leur est dûe. Les talens de l'esprit & les sentimens du cœur y brillent avec force & délicatesse. La Société a jugé ce Discours digne d'être imprimé; on fait esperer qu'il paroîtra au premier jour: il a pour titre, *Sinastal. Histoire Dumocalienne.* L'Auteur de cet Ouvrage est M. Pierre, Substitut en la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, jeune homme de vingt ans au plus, aussi estimable par la douceur de son caractere que par les qualités de son esprit.

M. d'Heguerty, Sous-Directeur de l'Académie, répondit au Discours de M. Guérin, & des Auteurs couronnés. Il le fit avec cette dignité, cette raison éclairée,

ce ſage bon ſens que l'on immole à préſent aux faux brillans, aux pointes & aux ſaillies, mais qui leur eſt toujours préférable, & qui doit regner ſeul dans ces ſortes de Diſcours.

Cette Séance fut terminée par la lecture d'une Ode faite par M. le Chevalier Cogollin, Membre de la Société, & lûe par lui-même. Cette Ode renferme de grandes beautés ; chaque Strophe amene la chute la plus heureuſe : il eſt inutile d'en donner une idée, on l'imprime actuellement.

L'émulation fait toujours de plus grands progrès en Lorraine. Il y a eu beaucoup d'ouvrages préſentés cette année à la Société : ſon auguſte fondateur a voulu qu'elle laiſsât aux Auteurs la liberté de choiſir tel ſujet qu'il leur plairoit. Son projet eſt d'exciter tous les talens, & de ne donner excluſion à aucun art, à aucune ſcience. On ne peut trop louer les vûes de ce grand Prince. Elles tournent toutes au bien de ſes ſujets, & tendent à mériter toujours de plus en plus le ſurnom de *Bienfaiſant*, qui lui fut donné à la premiere aſſemblée de la Société : c'eſt une époque bien favorable pour ſa naiſſance.

REGRETS

A. M. D. B. D. S. C. D. L. C.

Au retour d'un voyage, dans lequel l'Auteur a eu l'honneur de l'accompagner.

QUe ma destinée est cruelle !
Dois-je encor former des désirs,
Si les plus innocens plaisirs
Sont pour moi la source réelle
Et des peines & des soupirs ?
Sort infortuné qui me joue
Et me cause tant de douleur,
Jamais ne verrai-je ta roue
Me fixer au point du bonheur ?
J'en jouissois, & je l'avoue,
J'étois au comble de mes vœux,
Tant qu'auprès d'un illustre sage,
Par un zele respectueux,
J'avois le flateur avantage
De pouvoir souvent rendre hommage
A ce ministre vertueux.
Que ce bonheur est peu durable !
Que vont devenir ces beaux jours ?
Ce tems, hélas, si favorable
Va-t-il s'éclipser pour toujours ?

Un trouble secret me dévore,
Je touche au funeste moment
Où la trop diligente aurore
Va voir renaître mon tourment.
J'éprouve aujourd'hui, sort bisarre;
J'éprouve tes coups accablans;
Ta main quelquefois nous prépare
Les charmes les plus séduisans:
Mais, de tes faveurs trop avare,
Sort, tu nous les laisse goûter,
Souvent pour le plaisir barbare
De nous les faire regretter.
Puissiez-vous, sensible à mes craintes,
S. C. . . . pardonner aux plaintes
Que j'ose ici faire éclater:
Près de vous le plaisir ennyvre;
Et qui peut une fois vous suivre
Ne voudroit jamais vous quitter.

Par M. A. E. P. A. C. S. M.

MEMOIRE

Sur les Pays & la mer situés à l'ouest du Canada. Par M. D. L. G. D. C.

IL est vraisemblable qu'il existe à l'ouest du Canada & au nord du nouveau Mexique une mer ou un golfe, qui entre fort avant dans les terres, & qui communique avec le grand Océan qui sépare l'Amérique de l'Asie, & qu'on nomme communément mer du Sud. Il y a un mémoire ancien de feu M. G. *de l'Isle*, de l'Académie des Sciences (*a*), fait pour prouver l'existence de cette mer à l'ouest du Canada, & il l'avoit dessinée sur le globe de M. le Chancelier *Boucherat*, en 1698. M. *Belin* est du même avis dans sa dissertation, à la tête du tome cinquiéme de l'histoire de la Nouvelle France, par le R. P. *Charlevoix*, édition *in*-12. L'un & l'autre citent les Auteurs qui concourent à établir ce fait. La relation vraye

(*a*) Ce mémoire vient d'être donné au public par MM. de l'Isle & Buache, de l'Académie des Sciences, l'un frere & l'autre gendre de feu M. Guillaume de l'Isle. Consid. Géographiques, pag. 26. Nouvelles Cartes des découvertes de l'Amiral de Fonte, page 51.

ou ſuppoſée de l'Amiral *Fonte* ou *Fuente*, recemment publiée (*b*), mais imprimée en Anglois dès 1708 ; les témoignages de nos voyageurs, de nos Miſſionnaires, des Sauvages mêmes, l'accord de nos Géographes modernes, tout eſt favorable à cette opinion.

L'exiſtence de cette mer que nous nommerons *mer de l'oueſt*, étant ſuppoſée, il ſe préſente naturellement deux réflexions. Cette découverte ſeroit-elle utile à la France ? quels ſont les moyens les plus propres pour y parvenir ?

Je ne m'étendrai pas ſur la premiere de ces deux queſtions : tout le monde eſt à portée de ſentir quelle augmentation de commerce il réſulteroit pour la France, ſi nous avions un port dans ces mers occidentales. Sans parler du vaſte champ que la mer du ſud ouvriroit pour former des liaiſons avec les Eſpagnols du Méxique, &c. ne pourroit-on pas ſe procurer, de gré ou de force, des relations directes dans le *Kamtchatka*, dans le Japon, à la Chine même, en évitant de faire le tour de l'Afrique, étendre jusqu'aux terres arctiques un commerce qui ne pourroit être que très-avantageux, puiſque nous ſerions,

(*b*) Voyez les deux ouvrages de MM. de l'Iſle & Buache, ci-devant cités.

pour ainsi dire, les premiers à y pénétrer. Ces pays abondent en pelleteries, & nos vins, nos eaux-de-vie, nos gros draps, marchandises les plus propres à ces climats, sont celles là même sur lesquelles le bénéfice seroit le plus sûr & le plus considérable.

Cette découverte contribueroit à immortaliser un ministere que le rétablissement de notre marine rend déja si recommandable; elle feroit connoître aux peuples les plus éloignés la puissance du Roi & l'industrie de la nation, elle seroit le lien de notre commerce sur l'un & l'autre hémisphere.

Les grands lacs du Canada, le fleuve de Saint-Laurent d'un côté, le Micissipi de l'autre, procureroient une communication facile de cette mer avec la France. Cette communication, même en supposant un trajet par terre, seroit du moins aussi favorable que celle que les Anglois ont jusqu'ici vainement cherché par le détroit d'*Hudson* (c). On connoît les difficultés & les risques de la navigation dans les mers glaciales; nous aurions un pays

(c) Les nouvelles tentatives faites en 1753 dans cette vûe, par les habitans de la Pensilyanie, ont été inutiles; leur vaisseau est revenu sans avoir pû même entrer dans la Baye d'Hudson.

tempéré à traverser, & pendant la guerre nous serions, en le traversant, à l'abri des insultes de nos ennemis.

Mais quelle route faut-il tenir pour achever cette découverte ? Le premier Auteur qui indique expressément une voye pour parvenir à la mer occidentale du Canada, est le Pere Marquette, dont la relation fait partie du recueil de Thévenot. Ce Religieux accompagna M. Joliet dans le voyage qu'il fit en 1673 dans ces contrées, où il fut envoyé par M. le Comte de Frontenac. Telle est la route qu'il rapporte (*d*).

» En remontant pendant cinq ou six » jours le Pekitanony (nom que porte le » Missouri dans sa partie supérieure, vers » le 43^e^ dégré de latitude) on trouve une » belle prairie de vingt ou trente lieues de » long, qu'il faut traverser allant au nord- » ouest ; elle se termine à une petite rivie- » re sur laquelle on peut s'embarquer. » Cette seconde riviere a son cours vers le » sud-ouest pendant dix ou quinze lieues, » après quoi elle entre dans un petit lac, » qui est la source d'une riviere profonde, » laquelle va au couchant, où elle se jette » dans la mer.

(*d*) Recueil des voyages de Thevenot, *in*-8°. Paris, 1681, pag. 30.

Je doute fort qu'en ſuivant ces indications, on pût ſe flater d'un heureux ſuccès, en ſuppoſant fidele le rapport des Sauvages, ſur lequel cette route eſt fondée. Il y a bien de l'apparence que la ſeconde riviere dont il eſt ici parlé, n'eſt autre que le *Rio-bravo*, autrement dit la riviere du nord, dont le cours étoit alors inconnu, & qui, comme on le ſçait aujourd'hui, loin de conduire ſes eaux à la mer vermeille ou à la mer occidentale, ſe décharge dans le golfe du Mexique.

Lès anciennes relations de la Nouvelle France, des années 1659, 1660, 1669 & 1670, paroiſſent indiquer une autre route pour parvenir à la mer de l'oueſt, ainſi que le livre du Pere *Saghard Théodat*, Recollet, intitulé : *Voyage aux pays des Hurons* (*e*). Il réſulte des différens rapports des Sauvages qui y ſont rapportés, qu'il exiſte une mer à l'oueſt des peuples que nous appellons préſentement les *Sioux*; que dans le pays des *Aſſinipoils*, voiſins de ces peuples, il y a une grande riviere qui mene à cette mer de l'oueſt; que cette riviere n'eſt qu'à huit journées (*f*) de la Miſſion des *Outaouacs*, & qu'on ne compte qu'environ deux cens lieues de cette même

(*e*) Paris, 1632, pag. 109.

(*f*) Mémoire de feu M. de l'Iſle, de l'Académie des Sciences, déja cité.

Mission à la mer, suivant le Pere d'Ablon, qui en étoit Supérieur en 1670.

Ce systême paroît avoir été adopté par MM. *Belin* & *d'Anville*, dans leurs cartes de ces pays septentrionaux : l'un & l'autre marquent une riviere tendant à l'ouest, située à peu près dans la même latitude ; & le second ajoûte (*g*) qu'elle a été découverte depuis peu par le Sauvage *Ochagac*. Il lui fait traverser, de l'est à l'ouest, le lac des *Bois*, qu'il place par quarante-sept dégrés de latitude-nord.

Je ne puis passer sous silence un trait qui m'a frappé dans la relation de la Nouvelle France de 1669. Les *Nadouessis*, présentement appellés *Sioux*, disent qu'ils sont presque au bout du monde ; qu'à la vérité il y a encore d'autres peuples vers le soleil couchant, appellés *Carezi* ; mais qu'au-delà de ces peuples la terre est coupée, & qu'il n'y a plus qu'un grand lac dont les eaux sont puantes. C'est ainsi que ces peuples désignent la mer.

Je retrouve ces mêmes peuples à l'est de la Tartarie, dans le voyage d'*Isbrand*, de la Russie à la Chine (*h*), inséré dans le Recueil des voyages au nord. « A l'est,

(*g*) Amérique septentrionale, 1746.

(*h*) Recueil des voyages au nord, tom. 8, pag. 101. Amsterdam, 1727.

dit cet Auteur, » sont les deux rivieres de
» *Eugur* & d'*Uda*, qui ont leurs lits au
» nord du fleuve *Amur*, coulent comme
» lui à l'est, & vont se décharger de mê-
» me dans l'océan oriental, ou mer d'*A-*
» *mur*. Les rivages de ces deux rivieres
» sont habités par des Tunguses & par des
» autres peuples appellés *Alemuri* & *Koreisi*.
» Ces derniers disent être sortis du pays de
» Coela, qui n'est pas éloigné de leurs habi-
» tations (vers l'est), & où, quand le vent
» est favorable, ils peuvent se rendre dans
» peu de jours.

Les *Koreisi* d'*Isbrand*, venus de l'est,
seroient-ils les peuples appellés *Karesi* par
les *Sioux*, & qu'ils disent être les derniers
habitans de leur continent, sur les bords de
la mer de l'ouest ? Ce nom pourroit souffrir
un changement plus considérable en faisant,
de bouche en bouche, le tour du monde.
Si ma conjecture étoit vraye, le pays des
Coela seroit situé à l'ouest des *Sioux* & du
Canada, & les parties orientales de l'Asie
& les occidentales de l'Amérique ne se-
roient séparées que par un bras de mer,
que l'on peut franchir en peu de jours avec
un vent favorable. Cette remarque n'est
point étrangere à mon objet, puisqu'elle
ajoute un dégré de vraisemblance aux
conjectures sur la situation de la mer oc-

cidentale : mais revenons aux chemins qui peuvent y conduire.

Quelque précis & quelque constants que paroissent les rapports qui supposent dans le pays des *Sioux*, des rivieres qui tendent à la mer de l'ouest, le Pere de *Charlevoix*, dans le Journal (*i*) de son voyage à la Nouvelle France, préfere la riviere de *Missouri*, c'est-à-dire la premiere route, à peu près indiquée par le Pere *Marquette*. L'historien du Canada prétend que cette riviere tire sa source à l'orient, d'une chaîne de montagnes pelées, & qu'au revers des mêmes montagnes il sort une autre riviere qui coule à l'ouest, & se décharge dans la mer. Le P. *Hennepin* paroît aussi de ce sentiment dans la préface de son Voyage, imprimé à *Utrecht* en 1698. Je conviens que la découverte de tout le cours du *Missouri* pourroit être fort avantageuse, il y a beaucoup d'apparence que la chaîne de montagnes dont cette riviere tire son origine, est la même qui fournit aux Espagnols les mines abondantes du nouveau Méxique ; mais je trouve des inconvéniens à prendre cette route pour aller à la mer de l'ouest. 1°. Cette chaîne de montagnes peut former un obstacle considérable à la

(*i*) Hist. du Canada, *in*-12. Tom. 5. Paris, 1744. page 444.

navigation, & suppose au moins un long trajet par terre. Dans une description de l'Amérique qui se trouve à la fin des Voyages de *Lionnel Waffer* (*k*), on lit que le *Rio-bravo* tire sa source d'une des plus hautes montagnes & des plus inaccessibles ; & vraisemblablement en suivant la route indiquée par le Pere de *Charlevoix*, on doit rencontrer cette chaîne de montagnes & le *Rio-bravo*. 2°. Ce n'est que par conjectures qu'on place à l'ouest de ces montagnes une riviere différente du Rio-bravo, & qui couleroit à l'ouest. Si cette prétendue riviere existe, & sur tout si elle est navigable, elle est, suivant les apparences, occupée par les Espagnols. Le Pere de *Charlevoix* en fournit lui-même une preuve : il rapporte que les Espagnols étoient descendus sur les rivages du *Micissipi* par le *Missouri*, & qu'ils y furent défaits par les peuples sauvages de ces cantons (*l*).

Le Baron de *Lahontan* nous offre une troisiéme route par la riviere longue. Ce qu'il en dit n'est pas fondé sur des rapports vagues ou sur des conjectures, l'auteur l'a vérifié lui-même. On trouve tout le détail de sa découverte dans le premier tome de ses Voyages.

(*k*) Paris, 1706. page 338.
(*l*) Hist. du Canada, tom. 5. pag. 433.

Lahontan (*m*) partit le 24 Septembre 1688 de *Missilimakinac*, poste situé à la décharge du lac supérieur dans celui des *Hurons*. Il traversa le lac des Illinois, que les dernieres cartes nomment *Michigan*, & par la Baye des *Puants*; & en remontant la riviere dite présentement des *Renards*, il parvint, après un court trajet par terre, à la riviere d'*Onisconsine*, par laquelle il descendit dans le *Micissipi*. Toute cette partie de sa route est aujourd'hui connue, & cela seul étoit une belle découverte en 1688; jusques-là il avoit toujours marché à l'ouest. Parvenu au Micissipi, il remonta ce fleuve vers le nord, jusqu'à la riviere *longue* qui vient de l'ouest, & débouche sur la rive occidentale; il place dans sa carte l'embouchure de cette riviere au quarante-cinquiéme dégré de latitude.

Cette position conviendroit assez à la latitude que les cartes les plus récentes assignent à l'endroit où le *Micissipi*, venant de l'ouest, tourne vers le sud, direction qu'il conserve jusqu'à la mer. On pourroit croire, à l'inspection de ces cartes, que la riviere que *Lahontan* nomme riviere *longue*, est le Micissipi même, qu'il avoit pris pour une riviere affluente, à cause du changement

(*m*) Voyages de Lahontan, à la Haye, 1704. tom. 1. pag. 136.

de direction dont on vient de parler ; mais on ne peut gueres s'arrêter à cette conjecture. Ce détour du fleuve, de l'ouest au sud, est au-dessus du Saut Saint Antoine, ce saut barre le *Micissipi* ; *Lahontan* n'auroit pû le franchir que par un portage : auroit-il négligé dans sa relation une circonstance aussi remarquable que celle de cette cataracte ? Il paroîtroit plus vraisemblable que la riviere longue est celle qui tombe dans le *Micissipi*, un peu au-dessous du saut ; elle vient en effet de l'ouest, & sort du lac des *Tintons*, suivant M. *d'Anville*, qui la nomme riviere *Saint-Pierre* dans sa carte de l'Amérique septentrionale.

Lahontan employa huit jours à remonter de l'embouchure de l'*Ouisconsine* à celle de sa riviere longue ; il ne donne point le détail de cette partie de sa navigation, mais ce tems convient assez à la distance que M. *d'Anville* met sur sa carte, entre l'embouchure de l'*Ouisconsine* & celle de la riviere *Saint-Pierre*, dont il ne paroît pas que le cours soit bien connu.

Notre voyageur entra dans la riviere longue le 23 Octobre, il la remonta jusqu'au 19 Décembre, & il mit environ trente-cinq jours à la descendre, & revenir au *Micissipi*. Il rapporte les principales circonstances de sa découverte, ses aventu-

res, les noms & les mœurs des peuples ; il décrit leurs habitations, leurs habillemens, &c. il donne une carte de la partie de la riviere qu'il parcourut, & qu'il déclare avoir levé lui-même ; il en joint une autre, dont l'original lui fut, dit-il, tracé sur des peaux par les Sauvages, & sur laquelle il se trouve une riviere tendant à l'ouest, peu éloignée des sources de la riviere longue ; il entre dans le détail des peuples qui habitent à l'embouchure de cette seconde riviere. Il a dessiné la forme de leurs maisons, de leurs bateaux ou navires, & il avoue que ce n'est que des Sauvages qu'il tient ces connoissances ; il va jusqu'à nous représenter l'empreinte & citer la couleur d'une espéce de médaille fabriquée par les *Tahuglaux*, peuple situé aux environs du grand lac où se jette cette riviere de l'ouest, & qui lui fut donnée par les Sauvages.

Enfin toutes les parties de sa relation paroissent naturelles ; elles se soutiennent réciproquement, & il semble assez difficile de se persuader qu'elles ne sont que le fruit de l'imagination de l'auteur.

Cette relation fit grand bruit dans le tems, elle ne fut ni contredite ni révoquée en doute, & l'on conçut dès lors de grandes esperances sur la découverte de la mer

occidentale du Canada ; c'eſt peut-être parce qu'on s'étoit flaté qu'il ne reſtoit plus d'obſtacles à vaincre, ou parce qu'on a long-tems perdu cet objet de vûe qu'on a commencé à douter de la relation de *Lahontan*, & que peu à peu on s'eſt réuni à traiter ſa découverte de chimere. Ce qu'il y a même de plus étonnant, c'eſt qu'on l'a fait ſans en ſçavoir, au moins ſans en produire aucune preuve.

M. *de l'Iſle*, dans ſa carte du *Canada*, avoit placé la riviere *longue*, il l'a ſupprimée dans ſa carte du *Miciſſipi*, ſans en dire la raiſon. Le R. P. de *Charlevoix* regarde la découverte du Baron de *Lahontan*, comme auſſi fabuleuſe que l'Iſle de *Baratavia* (*n*) ; mais cet Auteur ne le prouve pas, & ce n'eſt que ſur des preuves claires qu'on devroit ſe déterminer à traiter avec tant de mépris la relation d'un voyageur célébre.

Le Baron de *Lahontan* étoit Officier, il étoit Gentilhomme ; le P. de *Charlevoix* en convient. Quelle récompenſe auroit-il pû eſperer en faiſant des ſuppoſitions auſſi groſſieres ? n'étoit-ce pas ſe deshonorer gratuitement ? Il n'étoit point ſeul quand il fit cette découverte, pluſieurs François

(*n*) Hiſt. de la nouvelle France. Voyez la liſte & le jugement des Auteurs, à la fin du tom. 6.

l'accompagnoient ; & lorſque ſa relation parut, elle auroit pû être démentie par des témoins vivans ; ceux qui ont pris à cœur de le décrier, n'auroient pas eu de peine à en citer quelques-uns. Il ſe pourroit faire que la diſgrace du Baron eût influé ſur ſon ouvrage ; ſa découverte ne pouvoit guere faire fortune, l'Auteur ayant eu le malheur de déplaire au Miniſtre. Ajoûtez que des ſentimens trop libres lui ayant attiré à juſte titre l'indignation de pluſieurs perſonnes pieuſes, on aura peut-être enveloppé dans le même mépris, & ſa découverte, & pluſieurs traits peu religieux qu'il ſemble avoir répandus avec affectation dans ſon ouvrage.

Je ne puis donc me déterminer à regarder comme abſolument apocryphe ce que cet Auteur rapporte de la riviere longue ; les eſpérances qu'il nous donne, ſont trop flateuſes pour les abandonner ſans les vérifier. Je vais plus loin ; outre qu'il ſeroit injuſte de donner légerement & ſans preuves la qualification d'impoſteur à un militaire à qui ſa naiſſance devoit inſpirer des ſentimens, je trouve dans ſa relation des apparences de vérité qui frappent. Si ces traits ne ſuffiſent pas pour démontrer ſa ſincérité, ils doivent au moins ſuſpendre le jugement précipité qu'on en a porté juſqu'à préſent.

Le P. *Hennepin* (o) qui remonta le *Micissipi* depuis la riviere des *Illinois* jusqu'au Saut *Saint Antoine*, & qui revint par l'*Ouisconsine*, place à sept ou huit lieues au sud de ce saut une riviere qui vient de l'ouest se jetter dans le Micissipi : cette riviere dont il ne dit pas le nom, pourroit être la riviere longue de *Lahontan*, qui auroit pris depuis le nom de *Saint Pierre*. Elle doit être considerable, puisque *Lahontan* fut cinquante-six jours à la remonter, & trente-cinq à la descendre. D'ailleurs le P. Hennepin ne cite que cette riviere, depuis la riviere des *Otentas*, dite présentement *Moingona*, & il passe sous silence les cinq ou six autres rivieres que MM. de l'Isle, Belin & d'Anville placent sur la même côte. Une de ces rivieres est nommée par ces Géographes, *la riviere cachée* ; elle est située à peu près dans la même latitude où *Lahontan* place l'embouchure de la riviere longue ; je dis à peu-près, car on n'a rien d'exact sur les latitudes de ces cantons. Lahontan observe que l'embouchure de la riviere longue forme une espece de lac rempli de joncs, qui embarrassent fort la navigation, & qu'il ne reste qu'un petit canal. Ces circonstances pourroient faire soupçonner

(o) Nouvelle découverte par le P. Hennepin, Recollet. Utrecht 1697, pag. 313.

quelque rapport entre cette riviere, dite cachée, & la riviere longue de Lahontan. Il est vrai que la riviere cachée & les autres qui entrent dans le Micissipi, sont représentées comme très-petites dans les nouvelles cartes; mais leur cours est-il bien connu ? plusieurs d'entr'elles ne pourroient-elles pas être les bouches d'une même riviere ? Le tems seul peut nous instruire là-dessus.

Vers l'est du nouveau Mexique, dit *Benavides* cité par (*p*) *Laet*, sont les *Apaches Vaqueros*, nom que leur ont donné les Espagnols, à cause de ces vaches bossues ou buffles dont ces peuples ont une grande quantité. De là, selon cet Auteur, il y a cent douze lieues vers l'est jusqu'aux *Xumanas*, *Japics Xabotoas*, proche lesquels sont vers l'est les *Aixaïs* & la Province de *Quivira*, dont il nomme les habitans *Aixaoros*. Cette route conduit dans la contrée où *Lahontan* place les *Eokoros*; ce nom est presque le même que celui des *Aixaoros* de *Benavides*.

Lorsque les Espagnols, sous la conduite d'*Antoine de Espejo*, firent la découverte du nouveau Mexique, les Sauvages leur montrerent par signes, qu'à quinze jour-

(*p*) Indes Occid. de Laët. Leyde 1640, p. 222 & 234.

nées

nées de chemin (*q*) ; il y avoit un grand lac environné de bourgades de Sauvages, qui usoient d'habits, abondoient en vivres & demeuroient dans de grandes maisons ; quelques Espagnols qu'ils trouverent dans la Province de *Cibola*, leur parlerent aussi d'un grand lac dont les rives étoient peuplées de plusieurs grandes bourgades. Les habitans de *Zagato*, bourgade située à vingt lieues de *Cibola* vers l'ouest, confirmerent ce qu'on avoit dit du grand lac.

Ces notions paroissent s'accorder avec les idées que *Lahontan* donne du lac des *Tahuglaux*, dont la situation ne s'éloigne pas de celle du grand lac dont parle *Antoine de Espejo*. Suivant *Lahontan*, les rives du lac des *Tahuglaux* sont peuplées de plusieurs bourgades ; les *Tahuglaux* sont vêtus, habitent de grandes maisons, ainsi que les habitans voisins du grand lac *de Espejo*. On peut ajouter que les Espagnols placent au nord & au-delà des montagnes du (*r*) nouveau Mexique, un grand pays qu'ils appellent *Teguajo*, d'où ils prétendent que sortit le premier Motezuma, lorsqu'il en-

(*q*) Indes Occid. de Laët. Leyde 1640, pag. 229, 230 & 231.

(*r*) Voyage de Lionel Wafer, pag. 337. Cartes du nouveau Mexique du P. Coronelli & de G. de l'Isle.

treprit la conquête du Mexique. Le nom de *Teguajo*, prononcé à l'Espagnol, a quelque affinité avec celui de *Tabuglaux*. On pourroit supposer avec assez de vraisemblance, que c'est le même nom qui s'est altéré par la différente prononciation des Espagnols & des différens Sauvages, qui successivement servoient d'interprêtes à *Lahontan*, & peut-être depuis par des fautes de copistes.

Le détroit que Martin d'Aguilar trouva à trente lieues au nord du Cap *Mendocin*, sur la côte occidentale de la Californie, pourroit être l'embouchure du lac des *Tahuglaux*. Les Sauvages dirent à *Lahontan* que cette embouchure étoit bien loin au sud, & la position qu'ils lui donnerent, paroît assez s'accorder avec la situation du détroit d'*Aguilar*, ce détroit seroit l'entrée d'un golfe au nord du nouveau Mexique, qui est précisement notre mer de l'ouest.

Ces réflexions m'empêcheront toujours de traiter de romanesque la découverte de *Lahontan*, sans avoir des preuves claires & précises de la fausseté qu'on veut lui attribuer jusqu'à présent gratuitement. Je pourrois citer ici plusieurs exemples de positions géographiques assez exactement déterminées, qu'on a proscrites légérement, & ausquelles on a été forcé de re-

venir. Les Auteurs des anciennes cartes les ont souvent dressées sur des mémoires originaux, sur des relations manuscrites qui leur ont été communiquées. Soit qu'ils n'ayent pas voulu indiquer les sources où ils avoient puisé, soit par pure négligence, ces sources sont demeurées inconnues, & les réformateurs de la Géographie ont commencé par proscrire les positions qu'ils n'ont trouvé garanties par aucun ouvrage imprimé ou du moins connu : ils les ont tenues pour fabuleuses jusqu'à ce que long-tems après leur réalité s'est quelquefois trouvé confirmée par des témoignages authentiques. Telle est la communication de *l'Orinoque* avec le fleuve des *Amazones* par *Rio-negro*, marquée dans les cartes de *Sanson*, de *Duval*, & d'autres plus anciennes. Un Missionnaire des bords de *l'Orinoque* imprimoit à *Madrid*, en 1748 (*s*), que cette communication étoit une fable ; tandis que les Portugais du *Para* remontoient dans ce fleuve par la route dont on nioit l'existence. La Californie, que tous les anciens Géographes s'accordoient à représenter comme une presqu'isle, étoit devenue isle par une espece de conjuration des modernes. M. *Guillaume de l'Isle* a le premier rétabli en 1701, la vraie configura-

(*s*) Orinoco illustrado. Par le P. Gumilla.

tion conforme aux anciennes cartes. Enfin, quoiqu'il en soit de la vérité de la relation de *Lahontan*, il est certain qu'il existe une mer à l'ouest de l'Amérique septentrionale & au nord de la Californie, puisque les Russes ont reconnu la côte à cinquante-sept dégrés de latitude. Le plus ou le moins de distance peut seulement augmenter ou diminuer la difficulté de la route ; mais les avantages que cette découverte pourroit nous procurer, méritent bien qu'on fasse des tentatives pour sçavoir à quoi s'en tenir.

Jusqu'ici j'ai parlé de trois routes différentes ; l'une par le *Missouri*, en suivant les indications du P. *Marquette*, ou celles du P. de *Charlevoix* ; l'autre plus au nord par le pays des *Sioux* ; la troisiéme celle du Baron de *Lahontan*. Encore une fois, la voye du *Missouri* me paroît peu praticable ; elle est exposée à l'inconvénient de traverser les pays occupés par les Espagnols.

Les nouveaux Mémoires de la (*t*) Louisiane, qui rapportent le détail de l'entreprise de cette Nation contre les Peuples dits *Missouris*, ne laissent aucun lieu d'en douter ; de plus cette route ne présente

(*t*) Mémoires historiques de la Louisiane. Paris 1753, to. 2, p. 284.

rien que de vague & d'incertain. Il n'est pas douteux que le *Missouri* qui coule de l'ouest à l'est, ne tire son origine de cette longue chaîne de montagnes dirigée du sud au nord, qui sépare le nouveau Mexique de la Louisiane; & il est évident qu'à l'ouest de ces montagnes les eaux pendent à l'ouest; mais on peut faire le même raisonnement de toutes les autres rivieres affluentes à la côte occidentale du *Micissipi*. Ce qu'il s'agit d'examiner, c'est par laquelle de ces rivieres on peut remonter le plus aisément & se conduire le plus à portée de quelqu'autre riviere navigable qui prenne son cours à l'ouest, le tout sans traverser les pays déja occupés ou prétendus par les Espagnols. C'est l'avantage que nous présentent, & la route du pays des *Sioux*, & celle que nous indique le Baron de *Lahontan*. La premiere, celle du pays des *Sioux*, est au nord des sources du *Micissipi*, vers le quarante-six ou quarante-septiéme degré de latitude septentrionale; elle communique au lac supérieur par une suite de lacs & de rivieres, dont on prétend que les dernieres portent leurs eaux à l'ouest. La seconde route, celle de *Lahontan*, telle que nous l'avons indiquée, est d'environ trois degrés plus sud. Il y a même beaucoup d'apparence que ces deux rou-

tes sont la même. Les indications que Lahontan dit qu'il reçut en 1688 de ces Sauvages, du cours d'une riviere à l'ouest, s'accordent avec celles qu'a suivi M. d'Anville dans sa carte de 1746, en citant la riviere découverte par le Sauvage *Ochagac*. Le dessein que les Sauvages tracerent à Lahontan sur des peaux de cerfs, représentoit une pareille riviere, hors qu'il la place deux ou trois degrés plus sud; mais il n'a jamais prétendu garantir la latitude qu'il lui donnoit, d'après une carte aussi grossiere. Toutes les notions anciennes & modernes acquises depuis la découverte de l'indication des différentes routes proposées en remontant le *Missouri*, la riviere *longue*, le *Micissipi* même, ou en traversant le lac des bois dans le pays des *Sioux*, tout s'accorde à supposer une chaîne de montagnes du sud au nord, dont les eaux coulent à l'est & à l'ouest. Plus la route qu'on tentera sera dans un pays bas & voisin du Golfe du Mexique, plus le trajet sera long & pénible pour aller chercher au revers de la montagne une riviere navigable d'un cours opposé, & enfin plus on s'exposera à traverser les terres dont les Espagnols sont en possession, ou sur lesquelles ils ont des prétentions. Plus au contraire on cherchera cette route dans le haut des terres &

dans le voisinage des sources du *Micissipi*, plus on s'éloignera des terres Espagnoles ; il ne seroit pas même impossible que le terrein s'élevant de plus en plus, on ne trouvât les montagnes applanies, comme on le peut présumer de la quantité de lacs dont tout le pays est entrecoupé dans la partie septentrionale du Canada ; c'est de quoi l'Amérique offre plusieurs exemples.

Quelqu'un de ces lacs peut donner naissance à deux rivieres d'un cours opposé * ; & dans ce cas on pourroit, à la faveur de ce lac, passer d'une riviere qu'on auroit remontée, dans une autre qui descendroit, traverser en canot tout le continent de l'Amérique septentrionale d'une navigation continue & du Golfe du Mexique ou de la mer du Nord, en remontant le *Micissipi* ou le fleuve *Saint Laurent*, retomber dans une riviere qui conduiroit à la mer du Japon ; découverte, sans contredit, plus avantageuse pour le commerce de France, que ne seroit à celui d'Angleterre le fameux passage cherché par la Baye d'Hud-

* Les plus grands fleuves de l'Amérique méridionale, la riviere des Amazones, l'Orinoque, Rio-negro, ont des communications. Il est probable que *Rio de la Plata* communique avec les précédentes par le lac *Xarayes*. L'Amérique septentrionale fournit d'autres exemples de semblables communications.

ſon, quand même on l'auroit trouvé.

Il me conviendroit moins qu'à tout autre de m'étendre ſur les moyens qu'on peut employer pour procurer un heureux ſuccès à cette entrepriſe. Je me contenterai de remarquer qu'elle doit être ſecrette, ignorée également des Sauvages & des habitans du Canada. On ſçait les peines & les tracaſſeries que la jalouſie & l'intérêt particulier des compatriotes ont ſuſcité de tout tems à ceux qui ont travaillé aux découvertes dans ce pays : quand on n'a pas oſé s'y oppoſer ouvertement, on a fait agir les Sauvages. Ces Peuples ne conſentent qu'avec peine que l'on paſſe ſur leurs terres pour former des liaiſons avec leurs voiſins ; c'eſt les dépouiller d'un commerce qu'ils font eux-mêmes, & dont ils ſentent tout l'avantage. Il s'agiroit de leur perſuader que l'objet de l'entrepriſe leur eſt utile, pour les engager à concourir à ſon ſuccès. Les guerres preſque perpétuelles, qui ſubſiſtent entr'eux, forment un nouvel obſtacle ; ils ne voyent pas tranquillement les François porter du fer & autres munitions offenſives à leurs ennemis. Ces peuples que nous traitons de Sauvages, ne ſont pas ſi groſſiers qu'on ſe l'imagine communément, & il faut plus de ménagement & de politique qu'on ne penſe

pour les amener à ce que l'on peut desirer d'eux. Malgré ces difficultés, je crois qu'un très petit nombre de personnes intelligentes suffiroit pour tenter cette découverte, pourvû qu'elles n'eussent point d'autre but que l'honneur de la Nation & le succès de l'entreprise, & qu'elles fussent subordonnées à un chef qui réunît les qualités nécessaires pour réussir, dont la premiere est la confiance de ceux qui marcheroient sous ses ordres.

L'Epigramme XVI *de l'Anthologie, liv.* II, *chap.* XIII, *a donné lieu aux deux suivantes. Cette Epigramme est de Macédonius.*

EPITAPHE D'UNE FEMME.

Ma femme qui, vingt ans, fit mon plus grand supplice,
A dans un fleuve enfin rencontré son tombeau.
Ah! que c'est bien avec justice,
Que Pindare a vanté l'excellence de l'eau!

EPIGRAMME.

PHilibert, du Public l'horreur & le tourment,
Dans un puits, sans périr, jusqu'à deux fois s'élance.

Ah ! que c'est bien injustement
Que Pindare de l'eau nous vante l'excellence !

LETTRE

Sur la Chronologie & contre l'Attraction.

VOus pouvez voir, Monsieur, dans le nouveau volume de mes Ephémérides cosmographiques, pag. 258, une note fort exacte sur l'époque des Argonautes, qui contredit, sans dessein de ma part, plusieurs Chronologistes & quelques articles de votre excellent discours sur la chronologie dans l'Encyclopedie ; cette note est terminée par la fausse remarque, que Meton, un an avant la guerre du Péloponese, avoit observé le solstice d'été au sixiéme degré de la constellation de l'écrevisse. La page 391 de ce Dictionnaire enseigne que c'est au huitiéme.

La lecture des lettres sur les Anglois, p. 151, édition d'Amsterdam, chez Desbordes, 1736, a causé ma faute. La pensée m'étant venue dans le moment de fixer cette époque d'après les principes & les cartes de mon plan de l'Univers, sans avoir recours à mes recherches contenues dans mes ouvrages imprimés ou manuscrits,

je m'en rapportai, sans défiance, à M. de Voltaire, d'autant plus aisément que le P. Petau place cette guerre à l'an 431 avant Jesus-Christ; mon illusion a cessé en lisant l'article 17 du premier volume des Mémoires de Trévoux pour le mois courant.

Sans disserter des talens astronomiques de Chiron ni de Meton, ni de la fidélité & de la réalité même de leurs déterminations, ni des faits qui y ont liaison, étant compris dans les fables cycliques des Grecs, il m'a paru que la réfutation de Newton sur la durée des regnes & des générations, par M. Freret & par le P. Souciet, sur l'idée de rapporter l'observation de Chiron à l'étoile de l'oreille gauche du belier, y est bien exposée; mais que le tems où l'équinoxe vernal a dû répondre au quinziéme degré du belier, & le solstice d'été au huitiéme de l'écrevisse, n'y est pas mieux déterminé que par vous-même.

Malgré ma méprise entre ce sixiéme & huitiéme degré, causée par trop de confiance sur un tel point, à un Poëte aussi fameux, qui philosophoit sur cette seconde époque, afin d'exalter les prétendus services qu'auroit rendus Newton à la chronologie, mon calcul n'est pas moins exact & conforme aux recherches qui m'ont dirigé dans la découverte des époques astro-

nomiques, où l'apogée solaire a concouru & doit concourir avec l'un des points cardinaux, & dans la composition de la table & des cartes qu'en présente l'analyse raisonnée du systême moderne de Cosmographie & de Physique, in-4°, chez Jombert.

La correction essentielle à ma note se réduit donc à remonter l'observation de Meton, du sixiéme au huitiéme degré, & conséquemment de cent quarante ans la guerre du Peloponese, qui auroit été entreprise quatre cent quatre-vingt-onze ans après l'expédition des Argonautes, ou huit cens quatre-vingt-neuf avant l'ére chrétienne. D'autres rechercheront des preuves historiques de la date de ces deux observations d'Astronomie, & époques de chronologie. Une lettre ne peut contenir les preuves astronomiques que je pourrois en fournir, s'il ne suffisoit de consulter mon analyse que je viens de citer, & les cartes & la table qu'elle offre sur la variation de la durée des saisons pour tous les siécles, qui est une suite de l'inégale & variable étendue des signes respectifs de l'écliptique, à cause de la différente division que mon plan de l'univers démontre en être faite chaque année, journée & heure même par l'équateur & l'axe de la terre, selon son mouvement fort lent de régression & de progression.

Si l'on doit expliquer en détail tous les phénomènes d'Astronomie successifs par une même cause, qui en rende raison pour tous les tems avec l'équation essentielle, mes tables & mes cartes cosmographiques avec l'analyse de mon double système, avec mes Ephémérides, ont cet avantage ; le plan de l'Univers & cet état mobile du ciel ne devant pas moins être explicables dans toutes leurs circonstances exactement connues par un système universel de Physique, qui loin de contredire en rien la Théologie, les expériences & les textes sacrés, en soit appuyé.

J'écris pour l'intérêt seul de la vérité, pour ramener au respect dû à ces textes, en refutant les impies & les incrédules qui en osent objecter contre la religion, sous l'appui d'une fausse Physique, vraie source, après le libertinage, de l'irreligion. Le tems est venu que la Physique, la Cosmographie & l'Astronomie ne doivent pas moins concourir à maintenir l'autorité des livres divins, & à empêcher du moins de la déprimer par leurs propres textes, qu'à éclaircir l'Histoire, la Chronologie, la théorie des cieux & de la terre, & qu'à tirer de ces documens consacrés, des éclaircissemens sur plusieurs autres sciences & connoissances. J'espere aussi qu'avec ces se-

cours, & avec les ouvertures & les vûes que vous exposez, la chronologie sacrée & civile pourroit bientôt devenir mieux éclaircie & plus lumineuse.

Plusieurs fautes sont reconnues, avouées & indiquées dans la Vulgate, sans scrupule, sans blâme de la part du Saint Siége, des Evêques & des Docteurs, sans crainte de manquer de respect au Concile de Trente, qui l'a déclarée authentique, & ordonné de la préferer aux autres versions, & défendu de la rejetter sous aucun prétexte. Les versions & les copies n'ont pas été plus indéfectibles, sans difficulté, que les traducteurs & les copistes infaillibles. Des textes ayant été mal copiés ou mal traduits, sans diminuer la vénération dûe aux saintes Ecritures, on peut aspirer à recouvrir le vrai sens de ces textes, par la comparaison des manuscrits, par l'étude des Langues, par la combinaison du texte Hebreu, Samaritain & Grec des Septante & des différentes versions, afin d'y reconnoître les fautes glissées par inadvertance, ou même avec intention en différentes vûes.

Par cette voie la vérité se développant pour la chronologie même, l'indécence augmentera d'opposer plus contre l'autorité des livres canoniques, les variantes

des trois textes, que des traductions & des copies : en attendant, ces variantes ne formeront pas plus une objection valable, que les entreprises des hérétiques, pour inserer dans le texte des altérations qui ont été décelées.

Le texte Hébreu paroît avoir dirigé la version vulgate ; la préférence de cette version induit à préferer ce texte au texte Samaritain & au Grec des Septante ; mais non pas en tout, à cause des errata qui sont notoires dans cette version, comme dans les manuscrits & les imprimés de ces trois textes, & à cause de leurs contradictions sur des points qui n'intéressent la foi ni la morale. Avant d'entreprendre la concordance de ces textes & de ces versions, ou même, ce qui paroît plus aisé, leur correction, on peut s'attacher à perfectionner la chronologie des faits énoncés dans ces trois textes ; c'est-à-dire à concilier ces faits plutôt que ces variantes, afin de parvenir par ce même moyen à corriger les textes défectueux ; car aucun de ces textes & nulle de ces versions ne présentent un systême suivi de chronologie, comme vous le reconnoissez, plus que les deux ou les trois ensemble ; & l'intention d'y en avoir voulu faire un, paroît aussi improbable qu'il est probable que des fautes qui

n'alterent que l'ordre vrai de la chronologie & de l'hiſtoire, s'y ſont inſerées par une pure ſuite de cauſes ordinaires & ſans affectation ſyſtematique des copiſtes, ni des traducteurs.

Les tables, les obſervations aſtronomiques, les éphémerides en chiffres pouvant être aiſément réduites en planches, qui ſervent d'éphémerides en figures, & en font un tableau, après la méthode & la facilité qui réſultent d'autant de recherches pour repréſenter les rapports des ſignes, degrés & points de l'écliptique avec ceux des conſtellations du zodiaque, ne pourroit-on entreprendre de fixer par cette voie des faits hiſtoriques dans l'ordre profane ou ſacré qui y ont quelque connexion ? Commençons par déterminer l'an de la naiſſance & de la mort du Sauveur : la détermination du concours de l'équinoxe du printems avec le quinziéme degré du belier pour l'an 1380 avant l'ere chrétienne, & du ſolſtice d'été au huitiéme degré de l'écreviſſe pour l'an 890 avant cette même ere étant reconnue exacte, peut-on fixer la chronologie ſur l'expédition des Argonautes & ſur la guerre du Peloponeſe, qui ſervent à éclaircir pour l'ordre des tems la quantité d'autres faits de l'Hiſtoire civile ou plutôt fabuleuſe ? Il faudroit être aſſuré

que les obſervations de Chiron & de Meton ſont certaines & exactes. Où eſt la certitude pour l'exactitude des modernes même au-delà d'un ſiécle ? on n'indique pas moins ſûrement les éclipſes pour les ſiécles révolus & futurs : l'état du ciel pour chacune de leurs années n'eſt pas moins calculable & repréſentable ; ce qui a pu ou dû être obſervé, & le tems où il a dû l'être, ſeroit-il indéterminable ?

Dans les diſpoſitions & les vûes qui me font publier mes recherches, je dois déclarer que la détermination que je viens d'expoſer comme mon opinion, doit être cenſée un milieu entre les deux extrêmes pour le plutôt & le plus tard, loin d'empêcher que ce concours de l'équinoxe au quinziéme degré du belier & du ſolſtice au huitiéme degré de l'écreviſſe ne puiſſe être cenſé moins ou plus hâtif de quelques années ; en cas même de raiſons préférables à celles qui ſuivent, ces extrêmes & ce milieu ſeront plus utiles pour la chronologie que ſes époques civiles, qui ſont trop vagues comme trop ſpacieuſes.

Les ſignes du printems dans l'écliptique ayant été plus étendus que ceux d'aucune autre ſaiſon depuis 3212 avant J. C. juſqu'en 1319 après ſon incarnation, où ce caractériſme a paſſé aux ſignes d'été, &

ſurpaſſant encore en amplitude ceux d'hiver & d'automne même, mais ſur tout ayant été dans leur maximum juſqu'en l'an 947 avant l'ere chrétienne, quoiqu'ils fuſſent dès lors tous compoſés de trente degrés, qui ſont variablement inégaux en chaque inégal ſegment de l'écliptique, comme l'indiquent une table & trois cartes de l'analyſe citée, ferois-je difficulté, en ne prêtant attention qu'à des obſervations particulieres, ſans les combiner avec les anciennes & modernes, qui ont été relatives à diverſes étoiles & conſtellations du zodiaque, de ne conſiderer leur antéceſſion & la préceſſion des ſignes & points cardinaux de l'écliptique, qu'à raiſon d'un degré en ſeptante-un ou ſeptante-deux ans, au lieu de ſoixante-dix, de ſoixante-neuf & ſoixante-huit ans? mon analyſe, & mes cartes & éphémerides coſmographiques démontrent d'ailleurs que la marche retrogreſſive de l'un & l'autre équinoxe ni ſolſtice, n'eſt pas exactement ſemblable, & n'anticipe de ſept jours complets qu'en ſept cent quatre-vingt douze ans.

En conſéquence, m'obſtinerois-je à ne pas reculer ou avancer l'obſervation de Chiron au-delà ou au-deçà de l'an 1380 avant l'ere chrétienne, depuis un juqu'à

30 ans en sus ou au-dessous; c'est-à-dire, jusqu'en 1410 ou 1350, ni encore moins, l'observation de Meton, depuis 1 jusqu'à 14 ans, ou depuis 890 jusqu'à 904, ou seulement 876 avant Jesus-Christ; à moins que les faits historiques soient capables de décider sur les argumens astronomiques? mes recherches me déterminent pour le milieu de ces deux extrêmes du plutôt & du plus tard.

N'hésitant pas à placer avec le restaurateur de l'Astronomie, l'incomparable Cassini, à l'an 330 avant le Sauveur, le parfait rapport des signes de l'écliptique & du firmament de même nom, comme le belier, le taureau, &c. par les mêmes raisons je préfere de compter leur dissonance, qui sera de 30 dégrés complets l'an 1770, à raison d'un dégré en 70 ans; & une période de 2100 ans pour une variation de 30 dégrés, tant pour le passé que pour l'avenir, car c'est l'équation moyenne; & les Astronomes en différens siécles auroient pû trouver comme à présent, que la rétrogradation du lieu apparent des points cardinaux & des signes de l'écliptique, est d'un dégré en 68, ou 69, ou 70, 71 & 72 ans, en dirigeant des observations passageres à diverses étoiles, ou constellations respectives aux signes des diver-

ses saisons ; comme ceux de l'hyver, dont l'étendue, ainsi que la durée, est actuellement la moindre, & la devient de plus en plus à l'inverse de ceux d'été.

Depuis la détermination de l'équinoxe du printems par Chiron, & du solstice d'été par Meton, les Astronomes ont-ils pensé au nombre d'années qu'exigeoit cette antécession & précession des divers signes du firmament & de l'écliptique ? Il n'est pas encore bien éclairci pour ceux même qui ne connoissent pas notre plan de l'univers, ou qui affectent de l'ignorer, pour ne pas abandonner l'hypothese insoutenable de Copernic, qu'on tente en pure perte d'expliquer physiquement.

Des Astronomes aussi anciens, avec les connoissauces, les méthodes & les instrumens qu'ils pouvoient employer, ont dû plutôt réussir à fixer leurs observations à l'égard des dégrés des constellations zodiacales ; & la marche du solstice observé par Meton, a dû être plus tardive que la marche de l'équinoxe déterminé par Chiron. Je n'hésite donc pas d'après cette reflexion, & mes principes, qui sont ceux de M. Cassini, c'est tout dire, à fixer ce concours de l'équinoxe au quinziéme dégré de la constellation du belier, en l'an 1380 avant le Messie, ou l'an du monde 2715, & la

rencontre du solstice d'été au huitiéme dégré de l'écrevisse, en l'an 890 avant l'Incarnation, ou à l'an du monde 3205, selon mon opinion exposée p. 488 de mes Lettres sur la Cosmographie; la création ayant précédé l'Incarnation de 4095 ans, quoique j'aye toujours continué de reserver à la série des faits historiques, en excluant les fables cycliques des Grecs, de me décider pour l'une de leurs trois supputations, qui sont dénommées d'Antioche, d'Ethiopie & d'Alexandrie. La premiere compte, comme vous sçavez, 5493 ans avant Jesus-Christ; la seconde 5501, & la troisiéme 5509; sa mort devant être fixée au vendredi 25 Mars de sa trente-uniéme année, selon le caractérisme ajoûté par Tertullien à ceux des Evangélistes, c'est-à-dire à la 69^e de l'ere d'Espagne, & la 184^e de Rome fondée. Je soumets à vos lumieres ces réflexions, & il vous est libre, comme à moi, de les publier, ainsi que les témoignages d'estime, de considération, & des sentimens avec lesquels je suis, &c.

A Bercy, le 7 Février 1754.

Permettez que je vous demande si la seule direction des rayons visuels pris de la terre, peut augmenter l'attraction prétendue réciproque entre Jupiter & Saturne? Si

ce n'est pas le suppofer que prétendre qu'en leur conjonction, qui ne dépend que de cette direction, à cause de la position éventuelle des trois corps sur une même ligne, cette réciprocation de gravitation augmenteroit jusqu'à troubler leur mouvement sans d'autres résultats, bien que leur distance ne soit pas essentiellement moindre en cette configuration qu'en toute autre, où la terre n'étant pas sur la même ligne que ces planetes ne les feroit pas voir conjointes ? En tout tems on peut suppofer une ligne droite tirée de l'une à l'autre ; mais l'angle que cette ligne feroit, étant continuée jusqu'à la terre en toute autre conjoncture, diminueroit-il leur gravitation mutuelle, bien que l'éloignement fût moindre, comme il l'est fort souvent hors le tems de leur conjonction ?

La même question s'applique à la lune & aux autres planetes ; mais ces deux supérieures ayant des satellites, j'ajoûte, pourquoi leur gravitation n'augmenteroit-elle donc aussi par leur position passagere sur la même ligne & sur le rayon visuel de la terre, en leur conjonction ultérieure & inférieure ? Comment, malgré la force perturbatrice de l'attraction ainsi augmentée, ses satellites, loin de se réunir vers leur planete principale, comme il seroit

conséquent, se causeroient-ils moins de trouble que Jupiter & Saturne en conjonction sont supposés s'en susciter, sans en causer même à leurs satellites, ni sans les réunir ? Les fictions se démentent toujours, les attractions ni les tourbillons ne peuvent pas plus se soutenir que l'hypothèse cosmographique qui leur sert de baze : l'erreur ne peut satisfaire à tout, comme la vérité qui s'étend aux détails même.

Si les tourbillons, sans d'autre principe de mouvement régulier ou irrégulier que sa communication indéfectible, sont incapables de former un plein, combien plus est-il impossible aux attractions réciproques de laisser subsister de vuides immenses, & de s'empêcher de former, par les atômes & les corps, un véritable plein sans aucun vuide, malgré le besoin reconnu d'un espace sans résistance au moins pour agir ?

La preuve en est aussi facile que peremptoire. Deux corps de toute distance devroient s'atirer avec plus ou moins de force en raison inverse du quarré de leur éloignement, & en raison composée de leur inégale densité, c'est-à-dire que le plus dense devroit attirer le moins matériel ; qui à proportion seroit moins résistant jusqu'à devenir adhérent : leur attraction, par

cette adhérence, augmenteroit de puissance contre un troisiéme corps qui auroit moins de matiere que les deux ensemble, bien que davantage que chacun pris séparément, jusqu'au point d'être forcé à s'y réunir, & de multiplier leur force atractive contre un quatriéme corps ; de sorte que par une pareille nécessité, cette force se multiplieroit inévitablement à l'indéfini contre tous les autres corps séparés, puisque leur réunion ne les dispenseroit pas même de se réunir en totalité à un corps, dont la matérialité seroit supposée surpasser l'ensemble de leur densité réunie.

Mais par une suite des mêmes principes, tous les corps réunis ne laisseroient pas long-tems le moindre vuide entr'eux ; car bien que l'attraction Newtonienne n'exige aucune émanation ou éfluvion réciproque, en quoi elle differe essentiellement de l'attraction magnétique, qui n'est réellement qu'une impulsion, au moyen de la secrétion de l'électre d'avec l'air comprimé de toute part & à proportion comprimant ; aucun Newtonien, ainsi que Newton, ne se croit dispensé d'admettre entre les corps une émission & projection même de globules distincts, lumineux & colorans ; pour leur visibilité & vision sous des couleurs & apparences différentes.

Or

Or ces globules, fussent-ils homogenes ou hétérogenes, devroient s'attirer réciproquement comme ces corps; c'est-à-dire que deux atômes, après s'être nécessairement réunis, seroient plus attractifs contre un troisiéme, qui par sa réunion augmenteroit leur attraction contre un quatriéme atôme, dont l'adhérence multiplieroit la force attractive de l'ensemble contre un cinquiéme, & ainsi en progression arithmétique & géométrique à l'indéfini, jusqu'à la réunion totale de tous les atômes de matiere sans exception, & avec tous les corps qui en étant précédemment formés, seroient devenus adhérens, & réunis en conséquence de la même force.

Il seroit donc plus impossible qu'aucun mouvement subsistât dans l'univers par l'attraction, que parmi les corps dans l'eau congelée, ou même dans les globules d'eau totalement glacée par la deséléctricité de l'air comprimant, jusqu'à ce que l'électricité de ce même air vienne en operer le dégel, & y rétablir la fluidité & la mobilité; quand même au secours de l'attraction, pour dissoudre ses effets ou pour les prévenir, les Newtoniens inventeroient une anti-attraction, de même que l'antiperistase, ou l'horreur du vuide, les Péripatéticiens auroient pû opposer la fiction

de l'amour du vuide, ou de l'horreur du plein.

Je vous laisse à inferer mes conclusions en faveur de la compression modifiée dans l'univers par l'électricité & la desélectricité des couches d'éther qui en composent le globe immense, selon les influences des rayons du soleil, & de tout astre qui en reçoit de l'illumination, & dont un hémisphere produit dans une étendue proportionnelle une ombre sur l'éther ambiant, tandis que l'autre excite dans ce fluide par l'électre mélangé, de la splendeur & une radiation jusques sur les autres astres analogues, si leur distance n'est pas trop grande, de même que sa radiation trop différente. C'est ainsi que l'air, l'eau & tout autre élément, ou même tout corps, sont expérimentalement plus ou moins tempérés, frais, froids, ou chauds & ardens, fluides ou solides, opaques ou transparens.

Voilà un principe universel, qui diversifiant ses effets à l'indéfini, prouve son exactitude par l'expérience continuelle, & qu'il convient à la physique générale & particuliere de reconnoître & d'appliquer aux phénomènes.

VERS

Adressés à Mlle de B... qui dans une société d'amis exécuta le rôle d'Amelie, de la Tragédie du Duc de Foix.

Du sentiment, du goût, de la beauté,
De Melpomene exciteront les charmes :
Le spectateur tendrement affecté,
Au Dieu d'amour accordera des larmes.
Ainsi ce Dieu, sans doute, dans ton cœur,
Le pénétrant de sa divine flâme,
A sçû toucher un ami spectateur,
Et de ta bouche a passé dans son ame.
(Car ce pouvoir, cette aimable illusion ;
Qui sur l'esprit répandant l'imposture,
Malgré l'effort de la prévention,
Frappe nos sens ainsi que la nature,)
N'est point en toi cette affectation,
Qui de l'art seul emprunte son empire ;
Et qui toujours jouant la passion,
Ne sent jamais le charme qu'elle inspire.
Ainsi l'on doit à Vamir, trop heureux,
Les pleurs si chers qu'avec toi l'on partage ;
Et qui pourroit les ôter de nos yeux,
Si de l'amour ils n'étoient pas l'ouvrage ?
L'expérience enhardit les talens,

Sçait les former. Mais toi, que Melpomene
Ne vit jamais admirer ses enfans,
Pourrois-tu donc l'embellir sur la scene,
Si tu n'étois sous les loix d'un amant ?
A lui, pourtant n'est pas tout l'avantage ;
Le Dieu du goût, flambeau du sentiment,
Avec l'amour entraîne notre hommage.
Il est bien dû ; le sexe est enchanté,
Il applaudit d'une main unanime,
Et rarement tu sçais qu'à la beauté,
Sa jalousie accorde de l'estime.

IL vient de paroître *à Paris*, chez *Briasson*, *David* l'aîné, *le Breton* & *Durand*, un Livre important, qui sous le titre modeste d'Elémens, renferme un traité lumineux, profond & méthodique du commerce. Les définitions qu'on trouve dans cet Ouvrage nous ont paru si exactes, les principes si sages, & les conséquences si justes, que nous ne doutons pas qu'il ne devienne le guide de tous ceux qui voudront s'instruire dans une matiere qui fixe aujourd'hui l'attention de toute l'Europe. Les objets traités dans la nouveauté que nous annonçons, sont le commerce en général, la concurrence, l'agriculture, les manufactures, la navigation, les colonies, les assurances, le change, la circu-

lation de l'argent, le crédit, le luxe & la balance du commerce. Pour faire connoître la maniere de l'Auteur, nous allons copier le chapitre du luxe, non comme le meilleur, mais comme le plus court.

DU LUXE.

Le luxe est l'usage que font les hommes de la faculté d'exister agréablement par le travail d'autrui.

Si la plûpart de ceux qui ont parlé du luxe avoient pris la peine de remonter à son origine, de le définir, & d'en distinguer les principes, ils eussent vraisemblablement été plus moderés & plus courts dans leurs censures, comme dans leurs éloges; ils eussent facilement expliqué tous les phénomenes qu'il présente dans l'Histoire.

Nous chercherons l'origine du luxe avant de passer à l'examen de sa définition la plus générale & la plus stricte. Si les conséquences qui résultent de l'une & de l'autre prouvent également la nécessité du luxe, il ne sera coupable en lui-même d'aucun des desordres qu'on lui reproche. Si cependant il est évident que ces desordres ont commencé quelquefois & fini avec le luxe, il en faudra conclure que sa marche peut être déterminée par des principes

différens : & c'est dans la discussion de ces principes que devoient se renfermer les disputes, ou plutôt il n'y en eût point eu.

Dès qu'il y a eu des hommes, l'amour naturel à chaque individu pour son existence, a dû le rendre ingénieux à se la procurer meilleure à son gré. Ceux qui trouverent le plus de ressource dans leur industrie, furent réputés plus riches ou plus heureux par les autres. L'égalité d'opinion cessa, & bientôt la violence introduisit une inégalité réelle. Les hommes sentirent la nécessité de se réunir en societé, & d'établir volontairement entr'eux une inégalité réelle, sous des conditions qui en modifiassent l'excès, & qui furent appellées Loix. Les honneurs & les respects dûs aux chefs de ces sociétés, & par gradation à ceux qu'ils choisissoient pour les seconder dans leurs travaux, étoient inséparables d'une plus grande faculté de se procurer les commodités inventées par les hommes. Sans cela ceux qui auroient veillé à la sûreté générale, eussent été beaucoup moins heureux que les autres citoyens, dont l'industrie pouvoit à l'abri de l'ordre public, s'occuper uniquement des moyens d'exister commodément.

Ainsi par tout où il y a une inégalité réelle entre les citoyens, l'ordre naturel

veut qu'il y ait une inégalité d'opinion; & plus la premiere sera multipliée, plus la seconde le doit être.

Mais indépendamment de ces motifs d'inégalité d'opinion, elle dut varier en peu de tems par une infinité de moyens entre ceux que les loix faisoient égaux réellement.

Ceux qui posséderent dans un moindre degré la faculté d'exister commodément, appellerent superflu ou luxe, l'usage que les autres en faisoient dans une plus grande abondance.

Si les censeurs du luxe n'attachoient à ce mot que l'idée générale d'une dépense superflue, il est constant que la conséquence nécessaire de leur principe seroit de rappeller les hommes à l'égalité d'opinion & l'égalité réelle tout à la fois. Ce seroit les réduire aux besoins physiques, qui ne comprennent que la nourriture & le vêtement dans toute la simplicité qui peut s'accorder avec notre conservation.

Puisque cet ordre n'a pas été long-tems compatible chez les premiers hommes avec la foiblesse & la corruption de leur nature, il seroit absolument impossible d'y soumettre aujourd'hui les passions dans lesquelles ils ont vieilli, & se sont endurcis.

N'accusons pas encore cependant ces

eſprits auſteres d'avoir beaucoup parlé & d'avoir peu refléchi, & tâchons de reſſerrer les idées du luxe.

Du ſentiment de nos beſoins naît immédiatement l'idée d'une conſervation plus ſûre de notre être. Ce que la plus grande ſûreté de cette conſervation nous fait imaginer, me paroît tenir de trop près à notre exiſtence pour le regarder comme un ſuperflu.

Dans cette chaumine mal aſſurée contre la violence des vents, où l'on voit des enfans couverts de lambeaux de toile au milieu d'un hyver rigoureux, ſe diſputer quelques racines, le néceſſaire phyſique ne manque pas exactement. On n'y regarde pas comme un luxe, l'uſage que les voiſins font d'une étoffe bien fournie de laine, de cidre, de groſſe viande; ce ſont des commodités ſeulement qu'on envie.

Ainſi les commodités qui rendent notre conſervation plus ſûre, me ſemblent un degré marqué par la nature entre les beſoins phyſiques & le luxe.

Mais les hommes ont également donné le nom de commodité aux uſages qu'ils ont inventés, pour rendre la conſervation de leur être plus agréable. L'uſage de ces commodités s'eſt accru à meſure que les divers degrés d'inégalité réelle, les différences

dans l'induſtrie perſonnelle, les arrangemens des dots & des ſucceſſions ont introduit plus d'inégalité d'opinion entre les citoyens.

Ceux qui ne jouiſſoient que des commodités utiles à la plus grande ſûreté de leur conſervation, pouvoient s'en contenter, & ne mettre aucune valeur aux commodités agréables, qui dès lors devenoient un luxe pour eux. La diverſité ſeule qui regne dans les goûts, ſuffiſoit pour établir cette différence; au lieu que les hommes ſont preſque unanimement d'accord ſur les commodités utiles à leur conſervation. Quoique la vanité naturelle à leur imperfection, & la pente au plaiſir ne leur permettent pas en général de regarder avec indifférence les commodités ſuperflues, il n'en eſt pas moins vrai qu'elles ne ſont jamais qu'un beſoin relatif à l'uſage qu'on en a fait, ou que les autres en font.

La valeur de ce ſuperflu eſt diſtribuée aux ouvriers, dont le travail en procure l'uſage aux riches. Cette valeur fournit aux pauvres les commodités utiles qui leur manquoient; & à meſure que les riches multiplient leurs agrémens, ces mêmes pauvres ſe trouvent un luxe relatif à leur ancienne condition. Ils en ſont plus heureux, parce qu'ils jouiſſent d'une partie de

ce qu'ils ont desiré ; & comme très-peu d'hommes sçavent être contens du présent, cette inquiétude ou cette ambition redouble les efforts de l'industrie, augmente sans cesse les genres d'occupation pour les pauvres, le bonheur & les forces de la société.

D'après ce que nous venons de dire, il paroît donc que le luxe doit être défini dans la plus grande précision dont il soit susceptible, l'usage que font les hommes de la faculté d'exister agréablement par le travail d'autrui.

Il s'ensuit encore, 1°. que l'idée du luxe n'est que le rapport d'une comparaison.

2°. Que cette comparaison sera établie par tout où il y aura des hommes réunis en société.

3°. Que si le luxe étoit restreint dans une société, ou s'il venoit à diminuer, elle ne posséderoit que le nombre d'ouvriers nécessaires au travail, soit des terres, soit des commodités permises ou en usage.

4°. Que l'émulation se réveille entre les citoyens en raison des progrès du luxe.

Si cette définition du luxe rapproche un peu ses censeurs de l'humanité, elle les tient également éloignés de la raison.

Leur principe seroit toujours incompa-

tible avec les passions humaines, avec l'émulation, l'ame & le lien des sociétés. Il est vrai que cette émulation a elle-même pour objet l'égalité d'opinion : mais les divers degrés d'inégalité réelle & les différences dans l'industrie sont un obstacle éternel au succès de cette prétention. Aussi le Législateur qui n'en a rien à craindre pour l'ordre public, ne peut-il rien faire de plus sage que de présenter à tous les citoyens généralement cette amorce trompeuse, qui fuyant toujours devant eux, ne fait qu'irriter leurs desirs.

C'est dans la multitude de ceux qu'agite cette illusion, que consiste la force & la prosperité d'un état ; & c'est dès lors dans les moyens qui peuvent la répandre, qu'il faut chercher les principes utiles d'un luxe intarissable.

Le projet de Henri IV, si bien remarqué par M. Melon, d'introduire l'abondance dans les campagnes, n'étoit pas seulement l'expression du cœur du meilleur des Rois ; ce trait appartient à la plus profonde politique, & me paroît renfermer une grande instruction.

Le luxe du laboureur est inséparable du luxe des grands, & de tous ceux à qui l'ordre public accorde un rang distingué des autres, puisque c'est à eux que les terres

appartiennent en général. Ce n'eſt pas la modicité des tributs qui peut donner à ces terres une plus grande valeur à leurs propriétaires, & aux cultivateurs une plus grande aiſance; c'eſt le commerce étranger & la ſûreté de l'induſtrie.

Les Négocians, comme je l'ai déja dit ailleurs, ſont les économes d'une Nation; c'eſt par leurs mains bienfaiſantes que ſe fait la répartition des richeſſes entre toutes les claſſes du peuple occupé ou propriétaire des denrées. A meſure que cette répartition ſe réitere, le laboureur, l'artiſan connoiſſent un plus grand nombre de commodités agréables, dont l'uſage multiplie les mêmes facultés chez une infinité d'autres hommes. L'inégalité qui reſte entr'eux dans chaque claſſe ne les décourage point, parce que le principe en eſt connu & à la portée de tous, c'eſt l'induſtrie.

L'inégalité qu'éprouvent entr'elles les claſſes du peuple, c'eſt-à-dire les divers genres d'occupation, n'en fait abandonner aucune, parce que l'équilibre ſubſiſte. Car il faut remarquer qu'il eſt entre les hommes une équité ſecrette ou de routine, qui leur fait apprécier aſſez raiſonnablement leurs ſalaires reſpectifs : un art moins ingénieux qu'un autre ne lui envie pas ſa

récompenſe, mais la proportion dans laquelle il doit recevoir la ſienne. Le Négociant n'a pas dû répandre tant de bienfaits, ſans s'obliger lui-même. Sa fortune, quelqu'immenſe qu'elle puiſſe être, ne porte aucun ombrage à des milliers de familles dont elle aſſure la ſubſiſtance : le propriétaire des terres, créancier de tous, voit d'un œil content accroître ſes ſûretés & ſon abondance, avec les travaux de ſes débiteurs. Mais deux choſes diſtinguent particulierement l'influence du commerce ſur le luxe d'une Nation : il devient toujours plus général; il invite plutôt les particuliers à dépenſer par l'accroiſſement de leurs facultés, qu'il ne les y force par l'autorité de l'exemple.

Les progrès du luxe établi ſur ce principe ſolide, ſont lents, mais continuels; ils étendent ſucceſſivement les deſirs des riches. Enfin les denrées communes ou produites ſous leurs yeux, ne piquent plus leur goût; les productions rares & étrangeres s'introduiſent. Mais le Légiſlateur qui, d'un ſeul mot ouvre & ferme ſes ports comme il lui plaît, eſt à tous momens en état de réprimer cet excès. C'eſt le ſeul qui puiſſe réſulter du luxe : encore la conſommation des choſes rares n'en eſt-elle point un, ſi elle eſt l'occaſion d'u-

ne plus grande exportation des denrées nationales. Tel sera même son effet le plus ordinaire dans une nation polie & ingénieuse, dont les autres voudront imiter les usages, parce qu'ils seront plus agréables.

Quelques citoyens faussement enorgueillis de cette préférence, pourront faire consister dans cet objet le principal mérite de leur Nation : ils borneront leurs soins à l'étudier, à se parer chaque jour par de nouvelles inventions de luxe aux yeux de leurs concitoyens ; ils s'en croiront plus recommandables, & mettront leur félicité à mériter des suffrages frivoles. Il faut l'avouer, ces hommes seront perdus pour les affaires sérieuses ; mais ils auront été utiles aux pauvres sans l'avoir sçû. Chaque peuple éprouve que le partage de la raison est toujours inégal parmi ses membres, peut-être plus encore que celui des richesses ; les foux amusans valent bien ceux qui sont tristes. Il suffit à l'ordre public qu'ils ne le troublent point, & qu'on ne les souffre jamais prétendre à autre chose qu'à amuser, même sans aucun égard à ces bons intervalles, pendant lesquels la folie se cache quelquefois.

D'autres particuliers peu modestes dans la prospérité, n'auront pas la sagesse d'en

régler l'usage sur sa mesure véritable : ils se ruineront. Leur désordre est insensible dans l'état, puisque les richesses n'ont fait que changer de main, & même se répartir plus également. Il reste une ressource à ces infortunés, c'est le travail ; car il sera honorable par tout où le luxe sera fondé sur le commerce.

Ces légers inconvéniens de détail ne forment aucun nuage sur l'éclat des avantages que le luxe entraîne à sa suite. Il humanise les hommes, polit leurs manieres, adoucit leurs humeurs, aiguise leur imagination, perfectionne leurs connoissances. *On ne doit pas s'attendre*, dit un ingénieux Ecrivain Anglois *, *à voir une piéce de drap fabriquée dans un haut point de perfection, chez un peuple où l'Astronomie est ignorée, où la morale est négligée. L'esprit du siécle se répand sur tous les Arts ; & lorsqu'une fois le génie des hommes s'est arraché au sommeil léthargique qui l'engourdissoit, lorsqu'il fermente, pour ainsi dire, on le voit de lui-même se tourner de tous côtés, envisager tous les Arts, toutes les Sciences, & les perfectionner.*

C'est le luxe seul ou l'abondance qui donne au génie cette activité si prodigieuse

* M. Hume.

dans ses effets. Si l'abondance est générale, une chaleur égale & vivifiante se répandra dans toutes les parties du corps politique ; & l'abondance sera générale si le commerce étranger en est la source.

De quelque maniere que le luxe se soit introduit dans un état, son passage sera toujours marqué par les effets que nous venons de dépeindre, parce qu'ils en sont inséparables. Mais si le principe n'en est pas fondé sur le commerce, les effets utiles n'en seront ressentis que par une petite partie du peuple ; cependant de grands maux pourront naître avec lui : & comme la multitude est plus capable de sentir que de raisonner, elle répandra sur le luxe l'amertume de ses plaintes.

Tout luxe dont le principe seroit étranger au commerce, ne jouiroit que d'une durée passagere, mais rapide ; il seroit restreint à un petit nombre de villes, ou peut-être à une seule. L'ordre naturel de la circulation seroit renversé ; l'équilibre entre les classes du peuple détruit ; les moins heureuses seroient abandonnées ; & cette infortune tomberoit vraisemblablement sur les plus nécessaires à la force de la société, tandis que les occupations inutiles se multiplieroient à l'excès. Au centre du luxe on verroit l'inégalité d'opinion pres-

que confondue avec l'inégalité réelle. Alors l'honneur attaché aux divers degrès de cette inégalité réelle, sembleroit moins occuper les hommes que la nécessité d'acquérir des richesses ou d'en montrer; les récompenses augmenteroient, & l'honneur perdroit d'autant. Un petit nombre d'hommes introduiroit des usages très-dispendieux, que tous les autres imiteroient par orgueil sans avoir les mêmes ressources pour les soutenir. Les besoins croissant chez les imitateurs du luxe, sans que leurs facultés puissent augmenter, le mariage deviendroit une charge effrayante.

L'ambition & la vanité, dignes liens d'un nœud mal assorti, tiendroient lieu chez les époux de tendresse & de confiance. L'éducation des enfans seroit fastueuse & mauvaise : leur fortune & leur maintien ne seroient qu'un soin fâcheux & importun pour des parens sans cesse occupés d'eux-mêmes. Il s'en trouveroit peut-être d'assez barbares pour imposer silence à la nature, & disposer de leurs biens en faveur d'un plus gros revenu, comme s'ils n'avoient point d'engagemens avec elle. Le ridicule seroit attaché à la pauvreté, & la rendroit plus affligeante que la honte. La débauche marcheroit le front levé, & multiplieroit chaque jour les causes de la

dépopulation. En peu de tems celle-ci deviendroit sensible, si pour comble de malheur les préjugés nationaux & ceux d'une éducation frivole privoient inhumainement une partie considerable des citoyens de la ressource du travail.

J'avoue que les défenseurs du luxe me paroîtroient soutenir un paradoxe étrange, s'ils prétendoient que de pareils excès ne sont point capables d'altérer la force du corps politique. Mais je pense avec eux qu'il ne faudroit point reprocher au luxe les influences du principe qui l'auroit mis en mouvement. Car le plus grand de tous les abus seroit que les riches ne dépensassent point ; tout seroit pauvre autour d'eux, l'état seroit presque sans chaleur & sans vie.

Le désordre est moins prompt & moins funeste dans ses suites, lorsque le principe du luxe est mixte, c'est-à-dire lorsqu'une partie du luxe est introduite par le commerce étranger. Mais ce partage de deux principes opposés ne subsiste pas naturellement ; il ne peut même se soutenir dans une longue égalité. Il faut que l'un des deux prenne nécessairement le dessus : le commerce n'aura point l'avantage, s'il ne reçoit un secours de préférence ; parce que ses progrès ont moins d'influence sur le

luxe général par la rapidité que par la succession du mouvement qu'ils lui communiquent.

Le mot de l'Enigme du Mercure d'Avril est la lettre *H*. Celui du premier Logogryphe est *Proserpine*, dans lequel on trouve Saint *Pierre*, *ire*, *épine*, *serpe*, *pin*, *Pise*, *Nero*, *pipe*, *rose*, *Io*, *re* & *si*, *pie*, *Inès*, *Perse*, *serin*, *or*, *ris*, *ne*, *Piron* & *Pope*, *épi*. Celui du second est *Fievre*; où l'on trouve *if*, *si*, *ver*, *Eve*, *ivre*, *Vire*, *vie*, *rive*, *feve*, *fer*, *fier*, *Ver*, *rêve*, *vif*.

ENIGME.

LOrsque l'Amour, en dépit de sa mere,
Métamorphosa Peristere,
On auroit beau pallier son motif,
Ce petit Dieu, sans doute, étoit vindicatif.
Heureusement pour moi, ce fut dans mon espéce
Qu'il transforma l'objet de son aversion;
Car par justice & par tendresse,
Venus me prit sous sa protection.
Admise en son cortege, attachée à sa suite,
Et consacrée à sa divinité,
Je vis chez les humains éclater mon mérite;

Et dans divers états mon nom si respecté,
Qu'on me dressa des autels en Syrie.
Mais indignée enfin du culte des Payens,
Abandonnant les Syriens
A leur idolatrie,
Je me sauvai soudain
Vers les bords du Jourdain;
Où l'Eternel, adoptant ma figure,
Me combla d'un honneur parfait.
M'ignorez-vous encor après ce dernier trait?
Il faut vous satisfaire; allons je vais conclure.
On me trouve par tout, en plein jour dans les champs,
Et la nuit dans les bâtimens.

LOGOGRYPHE.

S'Il me faut vingt ou trente vers
Pour fabriquer un Logogryphe,
J'en compose un cent de travers;
Cent fois je rature & je biffe.
J'ai beau piquer, Pégase est lourd;
Je crie en vain, Phébus est sourd.
Si je rencontre un mot, je le trouve stérile;
En attrapai-je un autre? il est trop difficile.
Quel diantre d'embarras! Où puis-je avoir recours?
Si ce n'est aux neufs Sœurs, dont j'attends du secours,

On m'inspire ! . . . . & je sens qu'Erato moins rebelle,
M'en donne un de neuf pieds, qui fait mention d'elle ;
Et qui met sous vos yeux un précieux métal ;
Une souris de Moscovie ;
Et ce qui termine la vie.
Un gros corps de guerriers ; la Déesse du mal ;
Une Peninsule de Grece ;
Un vrai modele de tendresse.
Cette ville autrefois
Maîtresse de la terre,
Qui rangea sous ses loix
Presque tout l'hémisphere.
Un instrument de Menuisier.
Le grand amas des eaux, une pierre, un nom d'homme,
Un soupir à la Suisse, un tribunal à Rome,
Un vent du nord, un terme de Drapier,
Un corpuscule indivisible,
D'une figure imperceptible.
La matiere des pleurs des sœurs de Phaëton ;
Dans les combats ce qu'on redoute.
Quelques Lecteurs diront, sans doute,
D'où viennent tous ces mots ? & d'où les tire-t-on ?
D'un instrument de méchanique
Assez connu dans la Physique.

A S. N. lès-Senlis.

AUTRE.

On me voit dans les camps, on me voit dans
les villes,
Remuant, agissant à pas lents & tranquilles;
Par tout on me respecte, & par tout on me craint;
Je vas, je viens, je change & ma course & mon
train;
Je repose souvent; mais quand on dort je veille,
Et prête au moindre bruit une attentive oreille.
Veux-tu me combiner? dans mes renversemens,
Je t'offre, cher Lecteur, deux des quatre élé-
mens.
Des plantes, des monnoies, des outils, des ma-
chines;
Ce métal qui fait tout, qui naît en plusieurs mi-
nes:
Des insectes, des fruits beaux & délicieux,
Doux, amers, & piquans, plus ou moins précieux;
Des animaux privés, sauvages, domestiques;
Des instrumens nouveaux, si tu le veux antiques;
Qu'importe? on les a faits pour enchanter nos
sens,
Et pour les animer par de tendres accens.
Je te présente encore un poisson à coquille;
Peu connu parmi nous, à trouver difficile;
Plusieurs noms d'Ecrivains, celui d'un bon Au-
teur,

Ami de ses cliens, & jamais leur flateur;
La Bruyere, Boileau, lui rendirent justice;
L'honneur fut sa vertu, la pauvreté son vice.
Un Poëte fameux se trouve dans mon sein:
Il a (disoit Varon) l'agréable & le fin.
Horace lui reproche un comique assez fade,
Des vers mal cadencés, un enjoument maussade.
Je te promets bien mieux, un Poëte étonnant:
Il vit, déja son nom vole au-delà du tems.
Combines-moi toujours, je te montre des villes,
Des drogues, des oiseaux, des monts, des champs fertiles,
Un os du corps humain qui s'emboîte au fémur,
S'attache au tibia, rend le marché plus sûr.
J'occupe tes regards d'un ornement d'Eglise,
Qui dépeint d'un Seigneur les armes, la devise,
Les suppôts, les émaux, marques de vanité,
De faste, de grandeur, & de mortalité.

Par M. L. B. de B. B. D. A. D. R. E. C. A. G. S.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ELOGE du Roi, prononcé dans une Séance publique de l'Académie Royale d'Angers. Par M. le Corvaisier, Secrétaire perpétuel de cette Académie, Associé de celle de la Rochelle, & de la Société Littéraire d'Orléans. *A Paris*, chez Augustin-Martin *Lottin*, Libraire & Imprimeur, rue Saint Jacques, vis-à-vis Saint Yves. 1754, *in*-8°. pp. 72, très-belle édition.

Célébrer, dit M. le Corvaisier, les actions d'un Monarque, c'est fixer sur lui l'attention de tous les hommes qui vivent sous des loix; mettre le tableau de ses vertus sous les yeux de ses sujets, leur rappeller ce qu'il est par lui-même, ce qu'il fait pour leur bonheur, c'est resserrer de plus en plus les liens sacrés qui les attachent à lui, c'est exciter en eux la plus vive sensibilité.

Mais des plumes mercenaires ont essayé quelquefois d'illustrer jusqu'aux défauts des Souverains; on est en garde contre les éloges qu'on leur donne; on est souvent révolté d'avance contre ceux même qui sont les plus légitimes, parce qu'on craint d'être séduit: prévention fâcheuse & trop générale,

générale, qui ne peut cependant retarder l'impreſſion que doivent faire les louanges données aux grands Rois. Si la crainte, quelquefois l'intérêt, toujours la baſſeſſe de l'ame ont érigé des monumens à l'honneur de ces hommes qu'on auroit punis s'ils euſſent été ſujets, mais qu'on redoutoit parce qu'ils étoient maîtres, les peuples ne s'y ſont jamais trompés, & la poſtérité ne conſerve ces monumens que comme de coupables eſſais d'une ingénieuſe impoſture.

François, que l'amour pour vos Rois diſtingue entre les autres nations, vous me reprochez déja mes réflexions; vous me demandez avec empreſſement que je préſente à vos yeux l'image des vertus de votre auguſte Monarque; vous en connoiſſez tout le prix, & vous les admirez; vos cœurs m'ont déja tracé la route, ils ſe ſont réunis pour donner à Louis le plus beau de tous les noms, celui de *Bien-aimé*; ils me ſerviront de guide, & ſeront mes garants. Si je les prends pour juges, lorſque je rends hommage au Monarque, je ne dois m'occuper que de ce qui fait votre bonheur & ſa véritable gloire. Me fixerois-je à ſes qualités guerrieres? Louis, belliqueux par néceſſité, a toujours été véritablement pacifique. Envifagerois-je ſes

triomphes ? Tout brillans que sont nos trophées, ils sont teints de notre sang ; Louis le regrette encore. Mon objet est de célébrer Louis, pacifique par choix ; c'est sous ce point de vûe que vous pouvez véritablement le reconnoître.

Deux morceaux du Discours feront connoître la maniere de l'Orateur. Les actions sont plus connues & plus surement célébrées que celles des hommes ordinaires ; celles-ci sont quelquefois imprudemment applaudies ; on ne les considere point de tous leurs côtés ; on développe les autres au contraire ; on n'échappe ni aux yeux des sujets, ni au jugement de l'univers.

Cependant, quelqu'éclatantes qu'elles soient, elles pourroient encore nous dérober un hommage peu mérité, si le principe n'en étoit aussi noble que leurs effets en sont brillans ; celles sur tout qui leur acquierent le beau titre de Pacifique, doivent être recherchées jusques dans leurs sources.

Comme le plaisir cruel de ravager la terre, ou la funeste ambition de se faire redouter, pourroient exercer les qualités guerrieres, lorsqu'on supposeroit que la noble émulation de soutenir des alliés ou de défendre ses propres droits, les auroit employées ; de même l'indolence & le goût

des plaisirs pourroient être le principe des vertus pacifiques ; l'inaction des voisins, ou leur impuissance, en faire toute la valeur, lorsqu'on se seroit persuadé que l'amour des peuples leur auroient donné naissance.

Il est heureux de pouvoir nous convaincre que si Louis est un Monarque pacifique, il l'est par choix. L'amour de la paix est en lui une vertu, & non une foiblesse ; il a conformé de bonne heure ses projets de gouvernement à la véritable idée d'un Roi ; il n'a fait la guerre que parce qu'il ne pouvoit se dispenser de l'entreprendre ; & au plus haut point de gloire que lui procuroient ses conquêtes, il s'est empressé de donner la paix à ses ennemis.

Louis s'est persuadé avec raison que les vertus pacifiques doivent avoir la préférence, qu'elles tiennent à juste titre le premier rang, que les qualités guerrieres, dans les Souverains, sont nécessaires à la vérité, mais qu'elles ne sont pas (malgré l'opinion qu'on a peut-être fait valoir trop souvent) les vertus qui ont formé les premiers Rois.

Lorsque la loi du plus fort se faisoit seule entendre, lorsque les hommes vivoient dans l'habitude des rapines & des brigandages, qu'ils ne se rassembloient que

pour combattre & pour détruire ceux que plus de foiblesse & moins d'intelligence leur soumettoient, ils choisissoient des chefs qui pussent mettre des regles dans leur cruelle bravoure, & de l'ordre dans leurs marches sanguinaires; c'étoit les plus expérimentés d'entr'eux, c'est-à-dire les plus heureux coupables; dociles à leur commandement, ils suivoient leurs plans, & reconnoissoient leur autorité; mais c'étoit pour le tems qu'ils étoient armés: leurs expéditions étant achevées, leurs victoires complettes, ou leurs défaites décidées, les chefs rentroient dans la classe commune, & ils n'étoient plus distingués que par le souvenir de leurs succès ou de leurs malheurs. Si quelques-uns, séduits par l'ambition, ont voulu retenir cette autorité passagere, la perpétuer au-delà des combats; s'ils ont voulu regner sur des hommes pacifiques, tout s'est élevé contr'eux; ceux qui combattoient sous leurs ordres, les ont attaqués & combattus à leur tour; de là l'origine des guerres des nations, des guerres civiles, & ces chefs n'ont réussi dans leurs ambitieuses entreprises, qu'à l'aide de la politique & de la tyrannie.

Mais lorsque les hommes dégoûtés de leur liberté, qui avoit dégénéré en licence & en barbarie, voulurent enfin

écouter la voix de la nature, & vivre en société, ils remirent leurs prérogatives naturelles entre les mains d'un pere, d'un ami, qui pouvoit les aider de ses conseils, les défendre dans le besoin, les protéger, les aimer ; ce fut moins un législateur qu'un sage interprete des loix que la nature avoit gravée dans leur cœur. Ils sçavoient alors qu'ils se donnoient un maître, mais dont l'autorité ne pouvoit avoir pour objet que la félicité de ceux sur lesquels on l'exerçoit. Voulant être heureux, ils chercherent sur tout des vertus dans les hommes qu'ils placerent à leur tête. Et quelles vertus ! les plus opposées, sans doute, à la férocité, celles qui font le bonheur de l'humanité. Les qualités guerrieres ont fait les premiers Capitaines & les premiers Chefs ; les vertus pacifiques ont fait les premiers Rois.

Quel Souverain a jamais été plus touché de celle-ci ? quel Souverain en a mieux connu tout le prix que Louis *le Bien-aimé* ? Pour les exercer plus surement, il avoit fait choix d'un Ministre, qu'on pouvoit appeller l'homme de la paix.

. . . .

. . . .

. . . .

Louis découvre dans le fond des Pro-

vinces, des hommes pour lesquels une illustre naissance est un pesant fardeau, dont les services passés forment la disgrace présente, parce que l'état le plus florissant ne peut tout récompenser. Louis pénétre jusques dans ces familles, qui, sous ses prédécesseurs, avoient acquis sur le Royaume des droits incontestables de reconnoissance : il y compte des enfans que la valeur desintéressée de leurs auteurs a rendu malheureux, qui n'ayant d'autres biens que leurs titres, font oublier à force d'indigence, qu'ils les possédent, & qui sont peut-être eux-mêmes sur le point de ne s'en plus souvenir. Louis les enleve à leur calamité, il en devient le pere ; cinq cent seront élevés par ses soins & sous ses yeux ; une noble éducation leur sera donnée ; on suivra leur fortune : Louis se charge de tout, il les remet dans leur place ; ce que leurs ancêtres avoient consacré à l'Etat leur sera rendu par l'Etat même ; l'équité du Monarque en a tracé le projet, sa magnificence fera les frais de l'exécution.

Il y a dans ce Panégyrique des choses bien pensées & bien rendues. L'Auteur a de la chaleur, & il dit des choses très-vrayes, avec un ton de vérité qui entraîne.

L'USAGE & les fins de la Prophétie

dans les divers âges du monde, en six Discours, prononcés à Londres, dans l'Eglise du Temple, ausquels on a joint cinq dissertations : 1°. sur la canonicité de la seconde Epitre de S. Pierre. 2°. Sur les idées que les Juifs, avant Jesus-Christ, se faisoient des circonstances & des suites de la chûte d'Adam. 3°. Sur la bénédiction donnée par Jacob à Juda. 4°. Sur l'entrée triomphante de Jesus-Christ dans Jérusalem. 5°. Supplément à la seconde dissertation, ouvrage publié à la réquisition des deux honorables sociétés du Temple. Par M. Scherlock, Evêque de Londres ; traduit de l'Anglois par Abraham Lemoine, Chapelain de Mylord Duc de Portland. Nouvelle édition, corrigée & considérablement augmentée par l'Auteur. *A Paris*, chez *Tilliard*, Quai des Augustins, 1754, *in-12*. 2 vol. Prix cinq livres reliés.

Il parut en 1724, à Londres, un ouvrage dont le but étoit de prouver que les Prophéties de l'Ancien Testament étoient la premiere & la plus forte preuve que nous ayons de la vérité de l'Evangile, & que le sens de ces Prophéties est si obscur & si incertain, qu'elles ne prouvent rien, ou qu'elles ne prouvent qu'à des gens prêts à tout recevoir sans examen. Ce Livre, composé dans le dessein formel de sapper les

fondemens du Christianisme, est réfuté avec force, tantôt directement & tantôt indirectement, par celui que nous annonçons.

M. Scherlock s'attache à donner dans son premier Discours, une idée nette du sens du passage sur lequel l'Auteur qu'il réfute a bâti tout son systême. Il prouve d'abord dans le second, que tous les oracles, sans en excepter même les plus clairs, sont toujours accompagnés de quelque obscurité plus ou moins grande, & que cette obscurité ne vient point de ce que ce sont des oracles, mais du style dans lequel ils sont énoncés, ou de ce qu'ils prédisent en termes formels des évenemens en apparence contradictoires, ou naturellement incroyables. Il montre ensuite que cette obscurité subsiste même après l'événement; qu'à la réserve des prédictions littérales qui se trouvent expliquées par un accomplissement littéral, toutes les autres sont encore figurées comme elles l'étoient auparavant, & par conséquent que l'application qu'on en doit faire sera toujours difficile. Mais de peur qu'on ne s'imagine que cela fasse quelque tort à la Religion Chrétienne, & donne gain de cause à l'incrédule, l'Auteur remarque que les anciens oracles n'ont pas tant été donnés pour servir de preuve à cette Religion, que pour soutenir la foi

des fideles qui ont vêcu avant Jesus-Christ. Les événemens arrivés sous l'Evangile n'en seroient pas moins certains, quand même ils n'auroient jamais été prédits. Cependant comme Notre Seigneur ne se contenta pas pour prouver la divinité de sa mission, de faire des miracles, mais que de plus il soutint qu'il étoit le Messie promis par les Prophétes, il nous importe tout à fait de sçavoir s'il est effectivement celui que les anciens oracles avoient annoncé. Pour cela il n'est pas question d'examiner si tous ces oracles sont clairs ou obscurs, ou si les regles que les Juifs suivoient pour les expliquer étoient selon une bonne critique, mais seulement si ce qu'il y a de clair l'est assez pour en conclure que Jesus-Christ est certainement la personne prédite ; & c'est ce que M. Scherlock montre avec clarté & avec étendue dans les discours suivans. Les dissertations lumineuses & profondes qui forment le second volume, ont été composées dans le même esprit.

DICTIONNAIRE Anatomique Latin-François, contenant l'explication des termes les plus utiles & les plus connus, avec leurs définitions exactes. *A Paris*, chez *Tilliard*, Quai des Augustins, 1754, in-

8°. Un volume. Prix, deux livres relié.

» Personne, dit l'Auteur, ne peut dis-
» convenir de l'utilité des Dictionnaires ;
» c'est là où l'on peut puiser, par une mé-
» thode courte & facile, des connoissances
» justes & précises : c'est dans ces sortes
» d'ouvrages où l'on voit un art distincte-
» ment détaillé, chaque partie est isolée
» & séparée de son tout sans être défec-
» tueuse.

» Sous ces considérations j'ai entrepris
» de ranger par ordre alphabétique les ter-
» mes dont on se sert dans l'Anatomie, &
» je crois qu'on en peut tirer de grands
» avantages. 1°. Les personnes de l'art,
» parmi lesquels je comprends les étudians.
» 2°. Ceux qui aiment les sciences & qui
» veulent en avoir quelques notions.

» Combien de Médecins & de Chirur-
» giens, spécialement dans les Provinces,
» adonnés à la pratique de leur profession,
» n'ont plus présentes à la mémoire les dé-
» finitions exactes des mots anatomiques ?
» qui peut les leur présenter plus facile-
» ment qu'un Dictionnaire ?

» Les jeunes étudians vont dans les éco-
» les, y sont attentifs, retiennent nombre
» de mots, mais ils en ont oublié l'usage :
» comment se les rappeller ? feuilleteront-
» ils des volumes ? un Dictionnaire leur
» suffit ; ils y trouvent promptement ce qui

» les affecte, & se gravent dans la mé-
» moire ce qui n'etoit qu'ébauché.

» Les personnes qui aiment les Scien-
» ces, celles qui les cultivent, même cel-
» les qui se piquent de bel esprit, enten-
» dent prononcer, n'importe en quelle
» circonstance, des termes anatomiques :
» ces termes les frappent, elles les retien-
» nent, & veulent les connoître, les ap-
» profondir ; quel secours plus prompt
» qu'un Dictionnaire ?

» Il est donc aisé de comprendre le pro-
» fit qu'on peut tirer de cet ouvrage ; mais
» je ne sçai trop comme on prendra la mé-
» thode que j'y ai suivi pour la définition
» des veines. Je les commence par leurs
» branches, qui me paroissent être leurs
» sources, ou plutôt leur naissance, & les
» détermine par leur tronc qui en est l'em-
» bouchure. Cette méthode, quoique peu
» usitée, est cependant la plus naturelle,
» vû les notions que nous avons de la cir-
» culation du sang.

» Je m'attends qu'on pourra me chica-
» ner sur les définitions ; on en trouvera
» de trop longues, & on en trouvera peut-
» être aussi de trop concises.

» Quant à l'omission de plusieurs mots,
» elle est préméditée. Je n'ai pas voulu
» grossir l'objet sans nécessité ; j'ai seule-

» ment pris les termes les plus utiles & les » plus connus. Au reste, je me ferai un » devoir de me conformer au goût du Pu» blic; j'ajoûterai & je retrancherai suivant » ses décisions.

HISTOIRE des imaginations extravagantes de M. Oufle, servant de préservatif contre la lecture des livres qui traitent de la Magie, du Grimoire, des démoniaques, sorciers, loups-garoux, incubes, succubes, & du sabbat; des esprits folets, génies, phantômes, & autres revenans; des songes, de la pierre philosophale, de l'Astrologie judiciaire, des horoscopes, talismans, jours heureux & malheureux, éclipses, cometes; & enfin de toutes sortes d'apparitions, de divinations, de sortiléges, d'enchantement, & d'autres superstitieuses pratiques.

Avec un très-grand nombre de notes curieuses, qui rapportent fidellement les endroits des livres qui ont causés ces imaginations, & qui les combattent; le tout enrichi de figures, & notamment de celles qui représentent le sabbat. *In*-12, 4 vol. chez *Duchesne*, Libraire, rue S. Jacques, au dessous de la Fontaine Saint Benoît, au Temple du Goût, 1754.

NOUVEAU tarif des glaces de la Ma-

nufacture royale, avec une explication de la maniere de s'en servir. On a pris tous les soins possibles pour le rendre des plus corrects, & on y a joint, pour l'utilité de MM. les Huissiers-Priseurs, Notaires, & autres Officiers de Justice, qui sont obligés de faire des prisées, un petit tarif du marc, avec les fractions de l'once & du gros de la vaisselle d'argent plate, poinçon de Paris, & celui des Provinces, argent d'Allemagne, jettons de France, or cassé, &c. sur le taux qu'elle est payée dans les Hôtels des Monnoies, suivant la déclaration du Roi, du 15 Juillet 1726; & pour l'utilité des mêmes Officiers, un petit tarif à trois & quatre deniers la chose. Le tout contenu dans un petit volume *in*-32, fort mince, en gros caractere, du prix d'une livre quinze sols.

Les Délices du sentiment, dédié à S. A. S. Madame la Duchesse d'Orléans. Par M. le Chevalier de Mouhy, de l'Académie des Belles-Lettres de Dijon. *A Paris*, chez *Jorry*, quai des Augustins; & *Duchesne*, rue Saint Jacques, 1754, *in*-12. cinquiéme partie.

Dissertation sur les Tragédies Espagnoles, traduite de l'Espagnol, de Don

Augustin de Montiano y Luyando, Directeur perpétuel de l'Académie Royale Espagnole, pour le Roi d'Espagne, &c. Par M. d'Hermilly. *A Paris*, chez J. F. *Quillau*, rue Saint Jacques. 1754, *in*-12, 2 volumes.

On peut regarder les deux volumes que nous annonçons comme divisés en trois parties. La premiere renferme les jugemens que Don Augustin de Montiano a portés des Tragédies de sa nation. La seconde, une exposition détaillée de Virginie, Tragédie de cet Ecrrivain, avec la traduction des morceaux les plus propres à faire connoître le génie de l'Auteur. La troisiéme, l'histoire de tous les Auteurs cités dans la Dissertation. L'Ouvrage que nous annonçons renferme trop de choses neuves & originales, pour ne pas attirer l'attention du Pulic.

Thesaurus Sacerdotum & Clericorum. Aureliæ, ex typis Couret de Villeneuve. Se vend *à Paris*, chez *Desspilly*, rue Saint Jacques, *in*-16. gros volume, 1754.

Elegies sacrées & autres poësies. Par M. Misson, Trésorier de France. *A Paris*, chez d'*Houry* pere, rue de la vieille Bouclerie, 1754; brochure *in*-12 de 50 pages.

Ce recueil contient des Elégies, des Odes, des Sonnets, des Ballades, des Epigrammes, du ſacré & du profane. On jugera par la Ballade ſur la naiſſance de Monſeigneur le Duc de Bourgogne à Monſeigneur le Dauphin, du talent du Poëte.

BALLADE.

Prince, auſſi-tôt qu'eutes fille jolie,
Parut Ballade à ſon intention;
A ſon refrain faiſant alluſion,
Dites : j'eſpere en bref jouer partie;
Et du rimeur veux la prédiction
Vérifier. Dauphin, je vous révere
Comme un oracle : oui, ſi jamais quelqu'un
De l'avenir ſçût percer le myſtere,
C'eſt vous, ſans doute; & la preuve en eſt claire:
Chez vous, promettre & tenir c'eſt tout un.

Dès votre enfance, au gré de notre envie,
Vous promettiez mainte belle action,
Et d'être un jour, en toute occaſion,
Le digne fils d'un héros dont la vie
Du monde entier fait l'admiration;
Bref du plus grand & du plus débonnaire
De tous les Rois, je n'en excepte aucun.
Tenez parole, & point ne dégenere
Votre vertu de celle d'un tel pere.
Chez vous, promettre & tenir c'eſt tout un.

Le nouveau né sera votre copie ;
De ses ayeux, la réputation
Excitera son émulation.
Bénite soit la Princesse accomplie
Qui vous donna de son affection
Ce gage heureux qui vous la rend plus chere;
Votre bonheur deviendroit peu commun,
Si vos enfans pouvoient avoir un frere.
Répondez-nous encor de cette affaire.
Chez vous, promettre & tenir c'est un tout.

Prince, agréez que je cherche à vous plaire ;
Quoique succint, je crains d'être importun :
J'avois promis beaucoup, je ne tiens guere ;
Mais des rimeurs la parole est légere.
Chez nous, promettre & tenir n'est un tout.

INTRODUCTION à la révolution des Pays-bas, & à l'histoire des Provinces-Unies : Ouvrage divisé en quatre parties.
Le Livre se vend *à Paris*, chez la veuve *Cavelier & fils*, rue Saint Jacques ; *Debure* l'aîné, Quai des Augustins ; *Lambert*, rue de la Comédie Françoise ; *Duchesne*, rue Saint Jacques.

ESSAIS sur divers sujets de Littérature & de Morale. Par M. l'Abbé Trublet, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-

Lettres de Prusse, Archidiacre & Chanoine de Saint-Malo; tome troisiéme. *A Paris*, chez *Briasson*, rue Saint Jacques, 1754. *in*-12.

Quoique les deux premiers tomes de cet Ouvrage soient en possession de l'estime publique depuis long-tems, & qu'ils ayent acquis un nouveau dégré de perfection dans la cinquiéme édition qui vient de paroître, nous croyons le volume que nous annonçons supérieur aux deux autres. On y trouvera d'une maniere encore plus marquée, cette correction, ce naturel, cette clarté, cette précision, cette vérité, cette finesse, cet esprit de discussion qui caractérisent l'Auteur des Essais. Les matieres qu'il vient de traiter sont l'esprit, le génie, le goût, le bonheur, le désir, l'espérance & la jouissance, le plaisir, la mélancolie & le style. Nous allons copier, presque au hazard, quelques pensées de tous ces différens Chapitres.

Les gens d'esprit different plus entr'eux que les sots, & il y a plus de manieres d'être homme d'esprit que d'être sot. On a pourtant dit que les gens d'esprit & les grands hommes étoient tous du même pays & du même siécle; mais si cela est vrai à quelques égards, cela est [illegible] beaucoup d'autres. Il seroit plu[illegible] des sots &

des hommes médiocres, que des gens d'esprit & des grands hommes, qu'ils sont tous du même pays & du même siécle.

Le bon usage des dons de la nature est encore plus difficile que celui des dons de la fortune. Il faut peut-être plus de vertu pour le second, mais il faut plus de raison pour le premier.

De deux enfans, plus l'un est sot & l'autre spirituel, plus il faut travailler à leur former le cœur, afin que le premier en soit moins sot, & de peur que le second ne soit un jour d'autant plus dangereusement méchant, qu'il aura plus d'esprit. Il faut tâcher de donner de la vertu au sot, parce qu'elle corrige la sotise; & au spirituel, parce que l'esprit est souvent un obstacle à la vertu.

La vanité des gens d'esprit les éloigne les uns des autres, & les rapproche des sots. Ils veulent des inférieurs, des admirateurs, & ne peuvent souffrir de concurrens.

Tel sot est reçu dans une société de gens d'esprit à titre d'admirateur & de *bon garçon*. Sur son admiration on le croit moins sot, & sur sa sotise on le croit *meilleur garçon* qu'il n'est en effet l'un & l'autre.

Bien des sots ne passent pour de bonnes gens qu'à la faveur de leur sotise.

Un pere disoit à son fils : *j'apprends que vous ne vous faites point aimer dans le monde ; cependant vous avez tant d'avantages pour cela. Premierement vous êtes un sot, &c.*

Il faut qu'un sot qui se fait haïr, soit très-méchant, & même qu'il ne soit pas sot à tous égards ; par exemple, qu'il ait une sorte d'esprit pour la méchanceté.

On pourroit prouver le pouvoir de l'éducation, même dans un âge avancé, par l'*esprit* des différens ordres religieux, qui se communique si bien aux particuliers. Quelle différence en effet entre un Bénédictin & un Capucin ! on diroit que ce sont des hommes de deux nations. Un froc blanc ou noir change bien la tête d'un Moine.

Le peuple & les enfans croyent de certaines choses que les demi-Philosophes & les jeunes gens nient, & que les gens faits & les Philosophes reviennent à croire. Le préjugé, l'ignorance, la sottise font nos premieres opinions ; la vanité & des demi-lumieres font les secondes ; la Philosophie & le bon sens font les troisiémes.

Les sots sont bien plus d'accord entre eux que les gens d'esprit, parce que ceux-ci sont menés par l'esprit particulier, & ceux-là par l'autorité, bien ou mal fondée.

L'homme très-supérieur est toujours moins estimé, & l'homme très-inférieur moins méprisé qu'ils ne méritent de l'être. Il y en a plusieurs raisons, & j'en ai déja indiqué quelques-unes. Voici, ce me semble, une des principales. On cherche dans l'homme d'un grand mérite ce qu'il peut avoir de mauvais, & dans l'homme sans mérite ce qu'il peut avoir de bon. Il n'y a point de malignité contre celui-ci. Tout au plus le laisse-t-on là, sans l'examiner ni le regarder; ensorte qu'on pourroit dire que comme il seroit d'autant plus méprisé qu'il seroit plus connu, & qu'il est moins connu parce qu'il est plus méprisé, il est moins méprisé, par cela même qu'il l'est davantage. Un grand mépris le sauve d'un mépris encore plus grand.

Trois hommes n'admirent pas un bon ouvrage. Le premier, parce qu'il n'a point d'esprit; le second, parce qu'il en a dans le plus haut degré; le troisiéme, parce que, quoiqu'homme d'esprit il n'a pourtant pas la sorte d'esprit nécessaire pour bien juger de cet ouvrage. L'un est trop inférieur à l'Auteur; l'autre trop supérieur; & le troisiéme en est trop différent.

Il faut voir mieux que soi en esprit comme en fortune, si l'on veut augmenter l'un & l'autre; mais si l'on ne veut

que la réputation d'eſprit, il faut voir moins que ſoi en eſprit.

Tel homme d'eſprit médiocre a voulu être admis dans une ſociété ſpirituelle, qui lui a fait perdre la réputation d'eſprit que d'autres ſociétés lui avoient donnée, & il l'a perdue dans ces ſociétés même.

Ce qui fait produire de belles choſes aux Auteurs de génie, reſſemble aſſez, dans pluſieurs d'entr'eux, à ce qui fait faire de bonnes actions à beaucoup de gens de bien. Dans les uns le génie n'eſt qu'inſtinct, comme dans les autres la vertu n'eſt que ſentiment.

Il y a beaucoup de ces ouvrages agréables par leurs défauts même, du moins à un grand nombre de lecteurs. Leurs Auteurs ont bien ſenti ces défauts; mais ils ont prévû en même-tems que l'ouvrage n'en réuſſiroit que mieux; & il eſt vrai que c'eſt une tentation bien forte que celle d'un ſuccès, ne fût il que paſſager, d'autant plus qu'avant qu'il ſoit paſſé, il a quelquefois produit des avantages très-ſolides à l'Auteur.

Un miſantrope diroit qu'il eſt contre la probité de chercher à réuſſir par des défauts; que c'eſt comme s'enrichir par des voyes illégitimes, & qu'il n'eſt pas plus permis de faire fortune dans les Lettres,

en violant les loix du bon goût, que de la faire dans le monde, en violant celles de la vertu & de l'honneur.

Le grand nombre ne goûte point le mauvais, du moins pendant long-tems; mais il ne goûte que le bon le plus simple, celui que les connoisseurs ne goûtent plus, parce qu'il est usé pour eux. Ce bon usé & trivial ne doit pourtant pas être appellé mauvais, à parler exactement. Il est bon pour ceux pour qui il n'est pas commun, & ils auroient tort de ne le pas trouver tel; ce seroit manquer de goût. Ainsi, quand des personnes qui ont peu de lecture, ne trouvent pas beaux certains ouvrages, elles mentent par vanité, ou bien elles n'ont pas de goût.

Il faut que le Philosophe ne le paroisse pas, suivant la maxime, qu'il faut penser comme le petit nombre, mais parler comme le grand. Il vaut donc mieux n'être point Philosophe; cela est plus court.

Je n'envie point aux Rois & aux riches leurs magnifiques & dispendieux plaisirs; mais j'envie à un sot ses plaisirs ridicules, de s'amuser à voir jouer au trictrac, sans sçavoir le jeu. Je lui envie de ne point s'ennuyer à ne rien faire, ou de se desennuyer à faire des riens. Voilà ce qui me donneroit volontiers du dépit & de l'humeur.

Je jette les yeux sur le peuple, sur cette foule d'hommes asservis aux plus rudes travaux, sur ces paysans qui portent le poids du jour & de la chaleur, & j'y apperçois des signes de joye; j'entends leurs chants. Mon cœur en est flaté; car j'en conclus que malgré leurs peines ils sont heureux. Je m'approche, & je les félicite de leur gayeté: mais ils me répondent qu'ils ne chantent que pour s'aider à soutenir leur travail, à l'adoucir & s'en distraire, pour sentir moins leurs peines. Ils ne chantent pas parce qu'ils sont joyeux, mais pour se réjouir un peu, s'il est possible, du moins pour ne pas se laisser tout-à-fait abattre.

Il vaut mieux demander d'un air gai & serein, qu'avec larmes & abattement. Par cette gayeté on met les gens de bonne humeur, & c'est la meilleure disposition pour donner. Les personnes d'un temperament joyeux sont ordinairement libérales.

Si l'on n'avoit à faire qu'à d'honnêtes gens, il suffiroit, pour en obtenir les secours qu'on leur demande, de les convaincre de ses besoins. Mais la plûpart des hommes ne faisant rien que par l'attrait du plaisir, il faut leur faire trouver du plaisir à vous donner. Or ils n'en trouveront qu'autant qu'ils vous aimeront & que vous leur plairez. Mais comment leur plaire en ne

leur présentant que de la tristesse & des larmes ? Vous dites : Cet homme là est bien dur, je ne l'ai pû toucher. Vous ne l'avez que trop touché ; il n'est en un sens que trop sensible. Mais il n'aime que le plaisir, les idées & les sentimens agréables ; faites-lui du bien à votre maniere, & il vous en fera à la sienne : du moins ne lui faites point de mal.

Un malheur de plus est quelquefois un bien. Un malheur qui demande qu'on pense, qu'on agisse, qu'on se remue pour le réparer, & pour en prévenir les suites, fait en quelque sorte diversion par rapport à un autre malheur sans reméde, & où il n'y a qu'à s'abattre & se désesperer. Une femme me disoit un jour : *Quand je perdis mon mari que j'aimois infiniment, j'en serois morte de douleur, s'il ne m'avoit pas laissé des affaires très-embarrassantes.*

Souvent en donnant à quelqu'un de bonnes espérances, on lui donne plus en effet que si on lui donnoit ce qu'il demande. Un Ministre disoit de quelqu'un à qui il venoit de promettre une certaine chose : *Je lui ai plus donné aujourd'hui par la promesse que je lui ai faite, que je ne lui donnerai en l'acquittant.*

On ne se console jamais parfaitement d'avoir été trompé dans certaines espérances.

ces. Quand on a bâti des châteaux en Espagne, & qu'ils viennent à être ruinés, il reste des masures, où se logent des chouettes & d'autres oiseaux lugubres.

De la même folie d'où naît l'imprudence qui nous précipite dans de certains maux, naît encore le peu de sentiment de ces maux. Un homme yvre tombe dans un fossé, & s'y endort. Un Philosophe tombe dans un précipice en regardant les astres, & de là les contemple encore. Ils vous font pitié l'un & l'autre, & vous voulez les secourir. Ils ne vous écoutent pas, ils se trouvent fort bien.

Ceux à qui les plaisirs seroient les plus nécessaires, y sont les moins sensibles. Souvent même ils les haïssent & les évitent, & trouvent une sorte de douceur & de satisfaction à s'occuper de leur tristesse, à s'enfoncer, pour ainsi dire, dans leur mélancolie. Quelqu'un disoit qu'il s'amusoit avec ses chagrins.

Toutes les choses de la vie ont leur bon & leur mauvais côté; bien des gens ne voyent que le dernier. Ils ressemblent à quelqu'un, qui allant chez un marchand pour y choisir des étoffes, ne les regarderoit que par leur envers, & les trouveroit toutes laides.

Damis ne veut pas convenir qu'il est

mélancolique, & il va même quelquefois jusqu'à soutenir qu'il est naturellement gai. Vous le verrez, disoit-il un jour à son ami Philante, si je gagne ce procès qu'un scélerat vient de m'intenter. Mais non ; je le perdrai, & ce sera ma ruine totale.

Mais, lui répondit son ami, avant votre procès vous n'étiez pas fort gai.

J'en conviens, répliqua-t-il ; mais j'avois toujours prévû qu'on me le feroit quelque jour, ce maudit procès ; & si je n'en disois mot, c'étoit dans la crainte d'en faire naître la pensée à mon scélerat. Comment être gai avec une pareille perspective ?

Mais, ajoûta Philante, dans votre jeunesse même vous n'étiez pas gai, vos camarades vous reprochoient votre air triste & sombre.

Il est vrai, répondit Damis, que, quoiqu'assez complaisant, ou plutôt assez fou pour être de leurs parties de plaisir, je n'étois pas assez sot pour m'y abuser.

Mais enfin, dit Philante, dès le Collége, dès votre enfance vous n'étiez pas gai.

Je le crois bien, répondit Damis ; je haïssois l'étude, parce qu'on ne sçavoit pas me la faire aimer. Au reste, pourquoi l'aurois-je aimée ? A quoi bon étudier ?

Le Philosophe à systêmes est ordinaire-

ment mal accueilli par son siécle, & il est abandonné par la postérité. Son bon tems, s'il a à en avoir un, est le siécle qui succéde à celui dans lequel il a vécu. Son siécle n'adopte pas son systême, parce que ce systême est encore trop nouveau, parce que le préjugé fait encore tenir au systême qui étoit en possession, enfin parce que les preuves qui peuvent faire paroître vrai le systême nouveau, ne sont pas encore assez développées. Communément ce sont les disciples d'un Philosophe qui établissent sa philosophie. La postérité abandonne un systême, parce qu'elle en reconnoît la fausseté, ou seulement parce qu'il est trop vieux; elle l'abandonne par lumiere, ou seulement par dégoût. Il faut à chaque siécle un systême qui soit le systême dominant. Ainsi il suffit presque de détruire ce systême dominant, pour en faire recevoir un autre. Comme il en faut un, c'est en quelque sorte avoir prouvé la vérité de celui qu'on propose, que d'avoir prouvé la fausseté de celui qui regne. Jusqu'à présent un systême a toujours été remplacé par un autre, jamais par un sage pyrronisme sur ce qui faisoit l'objet de ce systême; & il en sera à l'avenir comme par le passé. Les grands génies futurs feront encore des systêmes, du moins par le motif du plaisir

& de la gloire. Le Public y croira moins ; & cependant les Philosophes n'en feront pas moins, parce qu'avec le tour d'esprit qui en rend capable, il sera toujours très-agréable d'en faire ; & parce que, pour peu qu'ils soient spécieux, il sera toujours très-honorable d'en avoir fait.

BAGATELLES morales. *A Londres ;* & se trouve à *Paris*, chez *Duchesne*, rue Saint Jacques, 1754, in-12, vol. 1.

C'est un recueil de tous les petits ouvrages pleins de sel, de gayeté & de bonne plaisanterie, que M. l'Abbé Coyer a publié en divers tems avec succès contre nos vices & nos ridicules. L'ingénieux Auteur a ajouté à la Découverte de la pierre philosophale, à l'Année merveilleuse, à la Magie démontrée, au Plaisir pour le peuple, à la Lettre à un grand, à la Découverte de l'isle frivole, à la Lettre à une dame Angloise, brochures agréables que tout Paris a lûes dans le tems, un morceau intitulé, *Le siécle présent* ; il s'y trouve un parallèle de nos peres avec nous, dont nous transcrirons une partie.

» Chez nos peres la beauté sans fortune » manquoit d'habit, chez nous elle est » couverte de pierreries. Chez eux un ca- » det de famille étoit obligé de vivre d'u-

» ne Lieutenance ; chez nous qu'il se fasse
» connoître d'une Douairiere surannée,
» le voilà dans l'abondance. Chez eux les
» gens de livrée, après avoir vieilli dans
» le service, se croyoient heureux s'ils se
» retiroient avec un petit nécessaire ; chez
» nous ils parviennent. Le portier d'un
» homme de place aura un portier à son
» tour.

» Nos avantages sur eux se précipitent
» en foule au-devant de ma plume. Leurs
» hommes d'état n'occupoient qu'une pla-
» ce, & ils pensoient faire beaucoup s'ils
» la remplissoient bien. Leurs Evêques ne
» venoient que rarement se former à la
» Cour. Leurs Prédicateurs ne sçavoient
» pas orner l'Evangile. Leurs Médecins,
» sans équipage, n'avoient rien de joli
» dans le propos. Leurs Chirurgiens ne
» parloient pas Latin. Les Dames titrées
» étoient mal-adroites à se fabriquer des
» graces, & les Bourgeoises n'emprun-
» toient d'elles que de faux agrémens ; les
» petits-maîtres même avoient un air gau-
» che. La nature étoit ingrate ; le grand
» Condé *naquit* Général : on s'étonna, il
» fut dans toutes les bouches. Nos petits
» Seigneurs *naissent* Capitaines & Colo-
» nels, à peine en parlons-nous.

» J'ai entendu cent fois vanter les *Talons*,

» les *Bignons*, les *Lamoignons*, les *Seguiers* ;
» ils regardoient les Magiſtratures com-
» me des objets de la plus noble ambition ;
» toute leur fortune n'étoit pas trop pour
» y monter. Notre âge eſt plus aviſé : nous
» ne deſtinons les grandes ſommes qu'à
» l'acquiſition des places de finance. Quand
» tout ſera financier, le bonheur ſera uni-
» verſel, nous y tendons. Mais enfin quelle
» fut la gloire de ces héros de Thémis ? On
» vit naître de leurs travaux le Code de la
» marine, celui du commerce, les Statuts
» pour les manufactures, l'Ordonnance cri-
» minelle & civile ; ils réformoient les
» loix : encore un pas, ils faiſoient un très-
» grand mal, ils détruiſoient la chicane ;
» elle a bien augmenté de forces ; les dé-
» tours du labyrinthe ſe ſont multipliés
» ſous notre génie ; l'art d'éterniſer les
» procès eſt trouvé, tout le monde le voit :
» mais ce que tous les yeux ne voyent pas,
» c'eſt que la chicane, au degré où nous
» l'avons portée, eſt un bien plus grand
» que la réformation des loix. On ne gué-
» rit efficacement les paſſions des hommes
» qu'en les tournant contre eux-mêmes. Les
» citoyens comprendront enfin, que de-
» mander juſtice, c'eſt ſe ruiner. On dit
» plus que jamais, qu'il eſt plus ſage de ſe
» laiſſer dépouiller d'une partie que de

» perdre tout : cent propos pareils qui an-
» noncent le dégoût des procès ; on ne
» plaidera plus.

» Ce n'eſt pas tout, nous avons banni
» une foule de préjugés qui tourmentoient
» nos ayeux. Ils croyoient que la protec-
» tion ne donnoit pas le mérite ; que pour
» être Marquis il étoit néceſſaire d'avoir un
» Marquiſat ; qu'avant que de ſe galonner
» il falloit avoir des habits ; que les det-
» tes du jeu n'étoient pas les ſeules dettes
» d'honneur ; que les offres de ſervice de-
» voient ſignifier quelque choſe ; qu'un
» citoyen n'épouſoit que pour lui ; qu'une
» Ducheſſe ſe deshonoroit auſſi facilement
» qu'une Bourgeoiſe : ils prenoient au tra-
» gique cent choſes qui nous amuſent ; la
» liberté réciproque dans le lien conjugal,
» les inclinations d'arrangement, les con-
» quêtes bruyantes des hommes à bonnes
» fortunes, la profuſion d'un traitant, la
» moleſſe d'un militaire, la frivolité dans
» les grandes places, le talent d'être mé-
» chant avec eſprit, l'art de donner des ri-
» dicules & des plaiſanteries ſur la religion.

» Nous en avons de la religion plus
» qu'ils n'en avoient. Le Sage dit que la
» *langue parle de l'abondance du cœur.* La
» religion n'eſt-elle pas le ſujet de toutes
» les converſations, le propos le plus à la

» mode ? Il est à craindre qu'on ne se rouil-
» le sur les habits de goût, les vernis, les
» boîtes émaillées; dissertations vraiment
» intéressantes pour un cercle. Les Filles de
» Port-Royal parurent tout-à-fait singu-
» lieres lorsqu'elles commenterent le ca-
» téchisme; aujourd'hui Curés, Evêques
» sont aux prises avec des Nones ou des
» riches Bourgeoises, qui leur développent,
» une gazette à la main, les sens de l'Ecri-
» ture & des Peres.

INTRODUCTION à la révolution des Pays-Bas & à l'Histoire des Provinces-Unies; ouvrage divisé en quatre parties, 1754. Ce livre se vend *à Paris*, chez la veuve *Cavelier* & fils, rue Saint Jacques; *de Bure* l'aîné, quai des Augustins; *Lambert*, rue de la Comédie Françoise; & *Duchesne*, rue Saint Jacques.

DISSERTATION sur l'état du commerce en France sous les Rois de la premiere & de la seconde race, qui a remporté le prix au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts d'Amiens, en l'année 1752. Par M. l'Abbé Carlier. *A Amiens*, chez la veuve *Godart*; & se vend à *Paris*, chez *Ganeau*, rue S. Severin; *Chaubert*, quai des Augustins; & *Lam-*

fert, rue de la Comédie Françoise, 1754.

Le commerce est une des parties de l'histoire les plus intéressantes, & en même-tems une des plus négligées; on doit sçavoir gré à ceux qui font des recherches sur cette matiere, dont la discussion est d'autant plus difficile que les anciens Auteurs nous ont laissé moins de lumieres là-dessus. M. l'Abbé Carlier commence sa Dissertation par une idée du commerce des Gaules dans les tems les plus reculés: on voit qu'avant même la fondation d'Alexandrie, & dans les tems de gloire & de richesse de Tyr & de Carthage, la Gaule avoit un commerce considerable avec les Isles Britanniques, qui consistoit en plomb, en étain, en pelleteries, en esclaves, &c. Narbonne & Marseille étoient déja fameuses. Avant la conquête des Gaules par César, les Gaulois entretenoient un grand commerce dans l'Italie, & il devint plus florissant encore lorsque la Gaule fut entierement soumise aux Romains. Les ouvrages & les chemins que ceux-ci firent faire, donnerent plus de facilité au commerce; Arles, Lyon, Bourdeaux se rendirent puissans. Du tems de Tibere il y avoit dans Paris une société de négocians, dont le commerce, qui se faisoit presque tout par eau, étoit singulierement protégé par

le Gouvernement. L'Auteur passe ensuite aux Rois de la premiere Race, sous lesquels le commerce continua à s'étendre ; mais il ne put pas manquer de souffrir beaucoup de l'irruption des Barbares, des troubles & des guerres continuelles de l'Europe dans ces premiers siécles. Clovis fit des réglemens pour encourager les négocians & établir la sûreté du commerce, & quelques-uns de ses successeurs les renouvellerent, & en créerent d'autres. Un des plus grands échecs du commerce fut causé par les guerres intestines du sixiéme siécle, occasionnées par les haines implacables de Brunehaut & de Frédegonde, & qui furent suivies de la peste & de la famine. Le commerce se releva cependant par les soins de quelques Princes, & devint florissant sous Dagobert, qui fit beaucoup d'établissemens très-avantageux. Il se soutint assez bien jusqu'au regne de Charlemagne, qui travailla avec beaucoup d'ardeur à l'étendre & à le perfectionner. Rien de plus beau & de plus sage que les réglemens que ce Prince a donnés dans ses Capitulaires pour la police & la sûreté du commerce : le bel âge du commerce en France finit au neuviéme siécle, à la fin du régne de Louis le Débonnaire ; les troubles qui déchirerent la France mirent la con-

fusion par-tout : les irruptions des Normands qui vinrent ravager les campagnes, brûler les villages, détruisirent entierement le négoce ; les villes les plus florissantes pour le commerce devinrent des hameaux, & ces horreurs durerent très-long-tems ; le commerce eut de tems en tems des intervalles où il reparut un peu. Charles le Chauve voulut le relever, & fit tous ses efforts pour ramener l'abondance ; il détruisit les abus, fit exécuter les constitutions de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, & en fit d'autres très-utiles. Le désordre reparut après le regne de Charles le Chauve ; les inondations des Normands, des Hongrois, des Sarrasins & des Maures, & les factions particulieres des Seigneurs, brouillerent toute la France. Enfin les Normands se lasserent de leurs violences, ils s'établirent dans une province de la France ; ces Barbares embrasserent le Christianisme, & se policerent ; ils s'appliquerent eux-mêmes au négoce, la sûreté se rétablit, l'ardeur des commerçans se réveilla, & l'on vit le commerce se ranimer & prendre une forme plus brillante que jamais.

Cette dissertation est suivie d'une autre par le même Auteur, qui a aussi remporté le prix à l'Académie d'Amiens en 1752, sur la question,

Quelle étoit l'étendue du Belgium *dont parle César dans ses Commentaires ? pourquoi ce nom fut donné seulement à une partie des peuples de la Gaule Belgique ? Si le nom de* Picardie *lui a succédé ? Quelles sont l'origine & l'antiquité de ce dernier nom ? quelle raison a fait donner le nom de* Picardie *aux territoires des Dioceses d'Amiens, de Beauvais, de Noyon, de Soissons, de Laon ? enfin, si ce nom appartient plus particulierement à plusieurs, ou à un de ces Dioceses, qu'aux autres ?*

Tous ces points sont très-bien discutés & avec beaucoup d'ordre & de précision dans la dissertation, qui d'ailleurs n'est pas susceptible d'un extrait. M. l'Abbé Carlier a donné une preuve de son esprit & de son érudition dans ces deux morceaux, qui sont traités avec beaucoup d'ordre & de sagacité, écrits d'un style net & naturel, & pleins de recherches profondes, & puisées dans les bonnes sources.

IDÉE de la Poësie Angloise, ou traduction des meilleurs Poëtes Anglois qui n'ont point encore paru dans notre langue, avec un jugement sur leurs ouvrages, avec une comparaison de leurs Poësies avec celles des Auteurs anciens & modernes, un grand nombre d'anecdotes & de notes cri-

tiques ; par M. l'Abbé Yart, de l'Académie royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Rouen ; tome cinquiéme, contenant plusieurs Odes, panégyriques, éloges & épitaphes ; & tome sixiéme, contenant plusieurs éclogues, chansons, épigrammes & madrigaux. *A Paris*, chez *Briasson*, rue Saint Jacques, 1754. Nous parlerons le mois prochain de cette nouveauté & de la suivante.

Memoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres de Lorraine ; avec une réfutation de la Bibliothéque Lorraine de Dom Calmet, Abbé de Senones. Par M. de Chevrier, 1754. *A Londres* ; & se trouve à *Paris*, chez *Merigot* pere, quai des Augustins, *in*-12. 2. vol.

Stances présentées à M. le Maréchal Duc de Richelieu, par les Pensionnaires du grand Collége de Toulouse.

Heros, qui réunis les graces, les talens,
Nos Muses à l'envi, te portent leur hommage ;
Ecoute avec bonté leurs timides accens ;
Pardonne à leur foiblesse en faveur de notre âge.

Qu'il est beau de fixer & l'estime & le cœur
D'un Monarque adoré, le pere de la France !
Il est plus grand encor d'employer le bonheur
A faire respecter ses loix & sa puissance.

❀

Parmi tant de Héros chers au cœur des François,
S'il est des favoris toujours dignes de l'être,
En voit-on comme toi, qui dans tous leurs succès
Réunissent leur gloire à celle de leur maître ?

❀

Fidele imitateur de tes dignes ayeux,
Comme eux, appui du trône, ami du diadême ;
Tu n'as vu que Louis dans tes soins généreux ;
Tu trouvas les honneurs sans te chercher toi-même.

❀

Le bonheur de ton Roi fait ta félicité :
Dans les bras de la paix, dans le sein de la guerre,
Tu l'admires sans cesse, & tu vois sa bonté
Sacrifier la gloire au repos de la terre.

❀

C'est l'astre que tu suis, l'objet de ton devoir,
L'ame de tes travaux, du zéle qui te guide :
Tu dois moins ses faveurs à son vaste pouvoir,
Qu'à l'équité d'un Roi qui t'aime & qui décide.

❀

Vienne connut jadis le nom du grand Armand,
Ce nom, qui dans ses murs répandit l'épouvante ;
Tu parois, & les cœurs ouverts au sentiment
Se livrent à la paix que Louis leur présente.

❀

Si je te suis encore aux champs de Fontenoi,
J'apperçois la victoire incertaine, interdite,
Qui dispute un moment le triomphe à ton Roi,
Pour montrer qu'elle céde à ta sage conduite.

❀

Gène, aux pieds de Louis, demande un défenseur,
Un Alcide, un héros choisi dans son Empire ;
Tu pars, la foudre en main, & Louis dans le cœur :
Tout plie ; à ton aspect la liberté respire.

❀

Acheve ... un fils cheri de la France & des Dieux,
Des ombres de la mort renaît à la lumiere ;
Rends-le digne de toi, comme il rend à tes yeux
La grandeur & les traits de son illustre mere.

❀

L'histoire à tes exploits destine un autre prix :
Des vertus des Héros, arbitre toujours juste,
L'histoire, en te plaçant sur le char de Louis,
Présente à l'univers Mécene auprès d'Auguste.

❀

Les vers qu'on vient de lire sont du Pere Badon, homme de beaucoup d'esprit, & très-capable de suivre les traces de tant de Professeurs d'un mérite distingué, qui ont successivement enseigné la Rhétorique dans le College des Jésuites de Toulouse.

MELANGES historiques & philologiques. Par M. Michault, Avocat au Parlement de Dijon. *A Paris*, chez *Tilliard*, quai des Augustins, 1754, *in*-12. 2. vol.

C'est une compilation dans le genre des *Ana*, mais où l'on trouvera plus de choix & de choses agréables que dans la plûpart de ces sortes d'ouvrages. Ceux qui aiment les détails de l'histoire littéraire liront ce Livre avec beaucoup de plaisir, sur tout le premier volume, qui renferme des morceaux de littérature de plusieurs auteurs illustres, des anecdotes curieuses sur la vie de quelques hommes de Lettres, & beaucoup de traits agréables. Le second volume, presque entierement consacré à des particularités sur la vie & les ouvrages du Pere Oudin, sçavant Jésuite, sera moins intéressant. L'Auteur qui a sçû réunir le goût & l'érudition, semble avoir plus fait le premier pour le Public, & le second pour la patrie & les amis du P. Oudin.

Le Palais du silence, conte philosophique. *A Amsterdam*, 1754, *in*-12, 2 vol. & se trouve *à Paris*, chez *Vincent*, rue S. Severin.

Cet Ouvrage est un Roman, dont la scene est transportée dans l'ancienne Grece, & dont le héros est un Prince, qui jeune encore & sans expérience, devient amoureux d'une Prêtresse du temple de Vénus, qui répond au mieux à son amour; il veut l'épouser, mais son pere qui a d'autres vûes sur lui, la lui refuse; & par un intérêt politique, veut le marier à une Princesse étrangere. Le jeune Prince ne veut point sacrifier sa Prêtresse: on consulte l'oracle pour sçavoir l'avis des Dieux; l'oracle répond qu'Iphis, qui est le jeune Prince, ne peut sçavoir son sort qu'au Palais du silence: cette réponse embarrasse tout le monde, on n'a jamais entendu parler de ce Palais. Iphis ne voyant dans cet oracle aucune ressource pour se soustraire aux volontés de son pere, prend les avis d'un de ses amis, qui lui conseille de desobéir & de prendre les armes. Dans le tems qu'il s'y prépare, le tonnerre gronde, la terre tremble & s'ouvre sous les pas d'Iphis, qui se trouve dans une solitude où le Palais du silence se présente à lui. En parcourant ces lieux il entre dans un ca-

binet dont les murs sont d'acier, & ces murs ont la propriété de lui représenter tout ce qu'il veut apprendre : il y voit les manœuvres de son ami & de sa perfide Prêtresse, qui se jouoient de son amour, & le faisoient servir à leurs vûes d'ambition. Il apperçoit d'un autre côté une jeune personne pour qui il n'avoit eu que de l'amitié, & qui marque l'amour qu'elle a pour lui par les pleurs & la tristesse où le jette sa perte ; il fait beaucoup d'autres essais sur les murs d'acier, & cette fiction donne lieu à beaucoup de choses agréables. Iphis cependant est embarrassé de sortir de son désert, où il ne trouve ni issue ni communication : heureusement la fléche d'Abaris s'offre à lui ; il connoît la propriété de cette célébre fléche, qui transporte un homme où il désire aller, & il s'envole, avec son secours, dans le Palais de son pere qui le laisse maître de son sort. Iphis abandonne sa méprisable maîtresse, pour épouser celle dont il avoit vû la véritable tendresse dans le cabinet d'acier. Voilà le fond de ce Roman, où l'on trouvera des mœurs, quelques situations naturelles & intéressantes, & un style assez vif & facile.

Les erreurs de l'amour propre, ou

Mémoires de Milord D.***, imités de l'Anglois. Par M. de la Place. *A Londres*; & se trouvent *à Paris*, chez *Jorry*, quai des Augustins; & *Prault* fils, quai de Conti; 1754, 3 vol. *in*-12.

Ce Roman contient les confessions d'un jeune Lord, qui commence son histoire par une aventure avec une jeune personne retirée à la campagne, & qui a des raisons particulieres pour cacher son nom & sa retraite. Il en devient passionnément épris; mais à peine a-t-il fait connoissance avec elle, qu'elle disparoît sans l'informer de son départ, & le laisse dans la douleur & le desespoir. Après s'y être livré quelque tems, il cherche enfin à dissiper son chagrin. Une jeune veuve, voisine de sa campagne, lui paroît propre à le consoler, & s'y prête avec beaucoup de facilité; il la quitte bientôt pour courir après d'autres objets de consolation. Il va à Londres, où il est bientôt répandu dans le grand monde; entraîné par le torrent, il se précipite dans tous les travers de la fatuité. Il devient l'homme à la mode, toutes les femmes galantes se l'arrachent; il s'abandonne tout entier aux ridicules & aux grands airs. Rassasié enfin & excédé de bonnes fortunes, il s'ennuye de ce genre de vie; l'idée de sa belle inconnue est tou-

jours présente à son esprit, il se détermine à aller voyager. Il étoit à la veille de son départ, lorsqu'il rencontre dans une maison, cet objet qu'il cherchoit depuis si long-tems. Transporté de cette découverte, il abandonne le dessein qu'il avoit de partir, & cherche les moyens de renouer avec elle : c'est là où finit le troisiéme volume de ce Roman, dont on nous donnera sans doute la suite. L'accueil que le Public a fait à quelques autres Romans de M. de la Place, fait espérer un succès aussi favorable à celui-ci.

LETTRE de M. Mussard à M. Clozier, à Estampes, sur la couleur blanche des coquilles fossiles, & sur les bois pétrifiés.

MOnsieur, j'ai été charmé d'apprendre que l'envoi que je vous ai fait vous a été agréable, & que vous avez trouvé quelques-uns des morceaux dignes d'être placés dans votre cabinet. Au premier aspect de ceux de rocher que j'ai reçus, dont je vous suis redevable, j'ai jugé qu'ils étoient un assemblage de noyaux de coquilles; j'en ai été convaincu après en avoir fait tailler & polir des parties, où j'ai découvert plusieurs vestiges de corps ma-

tins : j'en ai aussi apperçu dans le petit caillou lorsqu'il a été cassé, taillé & poli. Encore qu'il soit chargé de matiere sulfureuse, je ne crois pas, comme vous le conjecturez, qu'il soit sorti d'un volcan, d'autant que j'en ai trouvé à peu près de semblables dans les couches. J'ai réflechi sur les ossemens de l'animal qu'on appelle rêne, que nous avons vû ensemble sous une masse de pierre d'un volume considérable. Je ne pense pas que cette masse ait été déposée par la mer sur le cadavre de cet animal ; je suis porté à croire qu'elle étoit jointe aux masses supérieures, qu'elle s'en est détachée, & que lors de son éboulement la rêne s'est trouvée dessous. Si vous retournez sur les lieux, ayez la complaisance d'examiner si l'accident a pû être tel que je le conçois, & de me mander ce que vous en pensez.

Votre sçavante Lettre de Janvier dernier à l'Auteur du Mercure, est extrêmement louée des connoisseurs. Je vous aurois eu une bien plus grande obligation d'avoir si vivement & si justement pris ma défense, si vous aviez, Monsieur, été moins prodigue de louanges sur mon sujet, & si vous aviez voulu observer que le peu de mots que j'écrivis par apostille à M. Jallabert, sur la cause des couleurs des corps fossiles,

n'étoit pas mon ſentiment que je lui expoſois. Engagé depuis par les exhortations de la réponſe de ce célébre Phyſicien, j'ai étudié cette matiere, & j'ai couché ſur le papier ce que j'en penſe, que je lui communiquerai inceſſamment, de même qu'à vous. Ce que vous avancez par la même Lettre, ſur la cauſe de la couleur blanche des coquilles foſſiles, me paroît plus ingénieux que ſatisfaiſant; voici quelques-unes des raiſons qui peuvent, il me ſemble, empêcher qu'on n'adopte vos idées. 1°. On voit nombre de couches très-épaiſſes, d'une grande étendue, compoſées de coquilles blanches, & de fragmens encore dans leur état naturel, ſans mêlange d'aucune matiere hétérogene: comment ſe pourroit-il qu'il fût entré un ſuc lapidifique, ou d'autre nature, qui eût rempli les pores de tous ces corps, ſans qu'on apperçût des veſtiges de ces ſucs dans les interſtices des coquilles qui ſont ſéparées les unes des autres? 2°. J'ai des coquilles bien conſervées quant à leurs ſtructures, mais déja aſſez changées en pierre pour donner des étincelles en les frappant avec l'acier, ſur leſquelles il reſte encore aſſez de couleurs pour qu'on puiſſe diſtinguer leur nombre & leur eſpéce. 3°. Lorſque de l'eau ſeconde fait diſparoître les couleurs des co-

quilles de mer qui deviennent blanches après l'opération, est-ce addition de substance, ou est-ce enlévement ? 4°. Si, comme vous l'imaginez, les sucs lapidifiques, ou d'autres sucs, avoient rempli les pores des coquilles blanches fossiles, elles seroient pour certain, beaucoup plus pesantes que leurs analogues marins de grosseur semblable; au contraire, je vois la balance pencher du côté de celle-ci. 5°. En convenant même avec vous que les sucs lapidifiques ou d'autres sucs ont occasionné la couleur blanche des coquilles fossiles, absorbant, ainsi que vous l'entendez, tous les rayons de lumiere que réfléchissoient les pores où ces sucs se sont insinués, il resteroit encore une question à vous faire : car en supposant que le corps d'une coquille ait autant d'étendue en solidité qu'en porosité, comment les parties solides de cette coquille qui n'ont pû recevoir de ces sucs, peuvent-elles paroître aussi blanches que les places poreuses où ces sucs se sont insinués ? ou quand vous supposeriez que l'étendue des pores l'emporte beaucoup sur celle du solide, il en devroit résulter du moins quelque mélange. J'abandonne ces remarques à vos réflexions, de même qu'une nouvelle idée sur les bois pétrifiés, que vous trouverez à la suite de

cette Lettre, sur laquelle je vous prie de me dire votre sentiment sans flaterie. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Passy, ce 16 Mars 1754.

Idée nouvelle sur la conversion du bois en pierre.

Les bois ordinaires sont des corps qui ont beaucoup plus d'étendue en pores qu'en parties solides ; car outre ceux qu'on apperçoit entre les parties solides, il en est vraisemblablement une infinité d'autres imperceptibles dans les plus minces particules ; ils se convertissent en pierre de la maniere suivante.

Lorsque le bois est enterré dans certains lieux, il s'introduit dans ses différens pores des sucs lapidifiques extrêmement déliés, qui en remplissent les capacités ; ensuite ces sucs se condensent, après quoi le solide du bois se décompose, & se réduit en parties fines & poudreuses, qui sont expulsées hors de la masse par des filtrations aqueuses ; par ce moyen il laisse en pores les places qu'il occupoit. Ces opérations de la nature ne produisent aucune différence apparente, ni sur le volume, ni sur la forme de la masse ; mais elles y causent un changement de substance, & des dispositions opposées

opposées dans le tissu qui est retourné ; c'est-à-dire que ce qui étoit pore dans le bois naturel devient solide dans le bois pétrifié : de cette maniere celui-ci a bien moins d'étendue en pores qu'en parties solides, aussi est-il un corps beaucoup plus dense que le premier. On doit donc attribuer à ce renversement des pores & des tissus les causes ci-après ; sçavoir, celle du plus de pesanteur des bois pétrifiés, celle qui occasionne les différentes couleurs de ces bois, & sans doute aussi celle pourquoi les Naturalistes n'ont pû jusqu'à présent rapporter décidément ces mêmes bois à aucun des arbres connus.

LETTRE à l'Auteur du Mercure.

UN anonyme m'a fait l'honneur de m'envoyer, Monsieur, *un mémoire sur les bleds, avec un projet d'édit pour maintenir en tout tems la valeur des grains à un prix convenable au vendeur & à l'acheteur.* Cet Ouvrage, très-solide & très-bien fait, est imprimé dès l'an 1748.

J'avoue que si j'en avois eu connoissance, j'aurois dû appuyer les principes que j'ai avancés sur l'*agriculture*, de l'autorité de cet excellent citoyen, comme je

l'ai fait à l'égard d'un Essai sur la police des grains, qui a paru cette année.

Trouvez bon, Monsieur, que je rende votre ouvrage périodique dépositaire de ma reconnoissance envers l'Auteur anonyme du premier mémoire, & du désir que j'ai de réparer un oubli involontaire. Quoiqu'un bon citoyen trouve sa récompense dans le bien même qu'il fait, il est digne de quiconque se sent animé du même esprit, de rendre hommage à ceux qui ont eu le bonheur de le précéder. Il est en même tems si intéressant pour l'instruction publique de présenter les bons principes sous diverses faces, que c'est un devoir d'indiquer les sources pures où elle peut être puisée. J'ai l'honneur d'être, &c.

L'Auteur des Elémens du commerce.

A Paris, le 31 *Mars* 1754.

Æterna memoria.
Hic jacet
Illustrissimus vir D. D. Ludovicus Leo Pajot,
Comes Dons-en-Bray, Eques, Cursui publico
Præfectus
Generalis, Decanus Regiæ Scientiarum
Academiæ.
Sta viator, Plange & ora.
Devinctissimum sibi Religio filium,

Liberalissimum pauperes patrem,
Ornatissimum flet Regia Scientiarum
Academia Socium.
Sed quid extinctum lugemus.?
Exegit monumentum perennius ære;
Et sibi semper superstes erit.
Artibus quas vivens foverat,
Naturæ arcanorum scrutator & particeps;
Post mortem consultum voluit.
His quippe complexus hospitio uno,
Quidquid rarissimum per elementa singula,
Summus rerum opifex ubique disperserat;
Rempublicam moriens locupletavit
Thesauro singulari, dignissimo
Quem Rex artium Patronus, Regia exciperet
aulâ.
Egregiâ virtutum, artiumque concordiâ,
In otio numquam otiosus,
Civibus, advenis, summis, & imis
gratiosissimus,
Probis, Doctis amicus,
Cunctis vivendo, & moriendo munificum se
præbuit.
Sic semper vivet, in omnium ingeniis,
Sic semper vivet, in omnium cordibus.

Cum spe immortalitatis, piè obdormivit in Domino, anno ætatis suæ 75. Reparatæ autem salutis M. DCC. LIV.
VIII. Kal. Martii.

Hoc sincerum doloris, studii
Et venerationis, monumentum
Extruit Ludovicus Deon de Beaumont,
Ante & post mortem addictissimus.

Sujet proposé par l'Académie royale des Sciences & Beaux Arts, établie à Pau, pour un prix qui sera distribué le premier Jeudi du mois de Février 1755.

L'Académie accordera le prix ordinaire à un ouvrage en prose, qui n'excédera pas une demi-heure de lecture; dont le sujet sera, *la Médisance est-elle autant l'effet de l'orgueil que de la malignité ?*

Les ouvrages seront adressés à M. l'Abbé de Sorberio, Secrétaire de l'Académie : on n'en recevra aucun après le mois de Novembre, & s'ils ne sont affranchis du port.

Chaque Auteur mettra à la fin de son ouvrage une devise ou sentence; il la répétera au dessus d'un billet cacheté, dans lequel il écrira son nom & son adresse.

On avertit que l'Académie n'accorde point le prix aux Auteurs qui négligent d'insérer leur nom dans le billet cacheté, ou qui y mettent des noms supposés, non plus qu'à ceux qui affecte t de se faire connoître avant la décision; ou en faveur de qui on brigue les suff ages.

Le P. Tormé, Prêtre de la Doctrine Chrétienne, est l'Auteur du Discours qui a remporté le prix en 1754. Et le Poëme couronné est de M. Lemiere.

BEAUX ARTS.

MANIERE de rendre toutes sortes d'édifices incombustibles, ou traité sur la construction des voûtes faites avec des briques & du plâtre, dites voûtes plates, & d'un toît de briques sans charpente, appellé comble-briqueté; de l'invention de M. le Comte Despie, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint Louis, avec des plans gravés en taille-douce; *in-12*, brochure de quatre-vingt pages. *A Paris*, chez *Duchesne*, rue Saint Jacques.

M. le Comte Despie a long-tems cherché le moyen de rendre les magasins & les arsenaux des places de guerre incombustibles, & il a eu le bonheur de le trouver. C'est un toît d'une nouvelle construction, formé seulement avec des briques, du plâtre, & du mortier à chaux & à sable: il n'entre dans toute sa construction ni bois ni fer, ce qui l'a fait appeller comble briqueté. Il est supporté par des voûtes plates, dont l'usage est très-ancien dans le Roussillon. On trouvera dans l'ouvrage que nous annonçons un

détail circonstancié de ces sortes de voûtes, des avantages qu'elles renferment, & de la façon dont elles se construisent. On y a joint des planches, où on voit le plan des voûtes plates, avec les coupes & les profils nécessaires, de même que le plan & les coupes du comble briqueté. Tout cela a été accueilli à la Cour & à la Ville, de la maniere la plus agréable pour l'inventeur.

Pour peu qu'on examine sans aigreur & sans préjugé ce qui se passe dans le Royaume, on doit s'appercevoir que l'esprit citoyen s'y repand insensiblement. Il est flateur pour M. le Comte Despie de donner occasion à cette réflexion.

Exposition de la théorie & de la pratique de la musique, suivant les nouvelles découvertes; par M. de Bethizy. *A Paris*, chez *Michel Lambert*, Libraire, rue de la Comédie Françoise, au Parnasse, 1754, un gros volume *in*-8°.

L'Auteur se propose dans cet ouvrage, de mettre à la portée du commun des lecteurs la théorie de la musique, & de leur donner le détail le plus exact des régles de la composition. Il le divise en deux parties fort inégales. Dans la premiere, il parle de la mélodie, & sans remonter à son origine, il se contente d'exposer ce qui entre

dans la composition des chants. Dans la seconde, qui est beaucoup plus considérable, il traite de l'harmonie & de sa pratique, suivant les nouvelles découvertes, c'est-à-dire suivant le systême de M. Rameau.

La résonnance du corps sonore présente l'accord parfait majeur, & par un effet singulier indique l'accord parfait mineur. Ces deux accords engendrent tous les autres. Trois de leurs notes forment la basse appellée fondamentale, & cette basse qui naturellement n'est composée que de trois notes dans un mode, est la source commune de la mélodie & de l'harmonie. D'où il suit que la résonnance du corps sonore est le premier principe de l'une & de l'autre.

L'Auteur avance & prouve toutes ces propositions. Il expose ensuite ce qu'il y a d'essentiel dans le reste de la théorie, l'origine de la dissonance, les rapports des intervalles qui se trouvent entre les notes de la gamme des modes, les trois progressions géométriques par lesquelles on trouve ces rapports, plusieurs vérités singulieres qui résultent de ces progressions, le tempérament ou l'altération des notes par les instrumens, & sur tout par le clavecin, le jugement de l'oreille sur cette altération, la maniere dont la voix se conduit lorf-

qu'elle est accompagnée d'un ou de plusieurs instrumens, & les différentes marches de la basse fondamentale.

Quant à la pratique, il veut en instruire parfaitement les étudians, en n'omettant, s'il est possible, aucune régle, ni même aucune licence. Il tâche même de former leur goût & de les délasser de l'ennui que cause la sécheresse du style didactique, par des réflexions ingénieuses & sensibles qu'il fait dans le cours de l'ouvrage. Il éclaircit ce qu'il avance par un très-grand nombre d'exemples gravés & placés à la fin du livre.

Le prix du livre est de 7 liv. 4 sols.

M. Passemant, Ingénieur du Roi au Louvre, connu il y a long-tems pour les excellens microscopes & télescopes de réflexion sortis de ses mains, dont il donna même un traité en 1738, auteur de la pendule nouvellement placée dans le cabinet du Roi à Versailles, couronnée d'une sphere mouvante, enfermée dans un globe de glace, dont les révolutions sont si précises, qu'en plusieurs milliers d'années on ne trouve pas un seul degré de différence entre la sphere & les tables astronomiques, & dont nous avons déja fait le détail dans le précédent Journal, vient de finir encore un nouveau chef-d'œuvre, c'est

la pendule destinée pour le Roi de Golconde. Cette piéce singuliere fut transportée à Trianon le 6 de Février, par ordre du Roi ; Sa Majesté la vit le lendemain, elle en examina tous les différens effets, & sur tout la méchanique intérieure de l'horlogerie : le Roi en fut si satisfait qu'il ordonna que cette piéce restât à Trianon pour le voyage suivant.

Cette pendule réprésente les différens instans de la création réunis sous un même point de vûe. Le cahos semble se débrouiller, la partie supérieure du globe paroît déja formée ; des rochers & des chutes d'eau semblent devoir former le reste de ce globe ; des nuages s'élevent & sont terminés par un soleil de deux pieds de diamétre ; le milieu du soleil contient le cadran de la pendule sur un fond doré ; on voit dans les nuées d'un côté une lune qui croît & décroît, de l'autre côté un planisphere où les planettes font leurs révolutions autour du soleil, leurs orbes sont excentriques, & leur mouvement est accéleré dans le périhelie, & est retardé dans l'aphélie. Si l'on considere le lieu de chaque planette sur ce planisphere vû du soleil, on a son lieu véritable dans le zodiaque ; si au contraire on le considere comme vû de la terre, on a son lieu apparent.

Lorſque le ſoleil ſe trouve entre la terre & la planette, celle-ci paroît directe & vîte dans ſon mouvement. Lorſque le mouvement de la planette paroît un peu de biais par rapport au mouvement de la terre, la terre paroît avancer autant qu'il faut pour que la planette paroiſſe pendant quelque tems vis-à-vis un même point du ciel, & elle eſt alors ſtationnaire, enſuite elle devient rétrograde; & la terre ſe trouvant entre le ſoleil & la planette, celle-ci eſt en oppoſition, puis elle redevient ſtationnaire, & enfin directe. Mercure & Venus ne ſont jamais en oppoſition; mais lorſqu'elles ſont rétrogrades, elles paſſent entre le ſoleil & la terre, leurs ſtations ſont avant & après leur rétrogradation.

Le globe eſt de bronze, a quatorze pouces de diamétre, & il tourne ſur lui-même tous les jours; tous les pays du monde y ſont gravés diſtinctivement, un rayon du ſoleil tombe ſur ce globe. Toutes les villes qui touchent le bord oriental du cercle qui ſépare la partie éclairée du globe de la partie obſcure, voyent le ſoleil ſe lever; celles qui touchent le bord occidental, le voyent ſe coucher; il eſt midi pour tous les lieux ſitués ſous le même méridien qui paſſe ſous le rayon ſolaire. Les poles du globe s'élevent & s'abaiſſent alternative-

ment de vingt-trois degrés & demi, tantôt au dessus, tantôt au dessous du cercle qui sépare la partie éclairée du globe de la partie obscure; par là on voit les jours croître & décroître régulierement, les saisons se succéder les unes aux autres, & l'on reconnoît pourquoi il y a six mois de jours continuels, & six mois de nuit sous les poles.

Si on passe ensuite à l'examen des parties intérieures de cette piéce, on ne peut s'empêcher d'admirer l'horlogerie disposée, malgré les difficultés, avec tant d'art, que quoique le globe de bronze de quatorze pouces de diamétre pese environ vingt-cinq livres, qu'il soit obligé de tourner sur lui-même tous les jours, & que ses poles s'élevent & s'abaissent par le mouvement annuel, que la lune croisse & décroisse, & que toutes les planettes ayent leur mouvement dans le planisphere, cependant la pendule à secondes n'en souffre aucunement. L'arrangement total est même si solide, que quoique cette piéce ait été conduite à Trianon sur un traîneau, les mulets n'ayant pû se soutenir sur la glace, elle a fait tous ses effets pendant les deux voyages; & ayant été amenée à Paris sur le même traîneau, elle n'a pas cessé un instant d'être en mouvement jusqu'au

onze de ce mois, jour auquel elle a été emballée pour les Indes. Cette pendule a quatre pieds & demi de hauteur sur trois pieds de largeur, & est toute de bronze doré en or moulu.

Eloge historique de Claude Ballin, Orfévre du Roi.

LE 18 Mars 1754 est mort à Paris Claude Ballin, Orfévre du Roi, âgé de plus de quatre-vingt-treize ans. Ce célébre Artiste, aussi connu dans le pays étranger qu'en France, étoit neveu & éleve de Claude Ballin, que M. Perrault a placé, à juste titre, au rang des hommes illustres du dix-septiéme siécle.

Celui dont nous annonçons la mort, avoit reçu de la nature une imagination heureuse, dont le grand âge n'avoit point refroidi la chaleur. La croix & les chandeliers qu'il a faits en 1749 pour l'Eglise de Saint Jean de Lyon, ne sont pas la seule preuve qu'on pourroit citer d'un bonheur si rare. L'élégance & le bon goût dont son oncle lui avoit donné les principes, font reconnoître les ouvrages sortis de sa main, qui sont répandus dans tous les Etats de l'Europe.

M. Ballin a ſur tout travaillé pour les Cours d'Eſpagne & de Portugal, pour l'Italie, pour les Electeurs de Saxe & de Baviere, pour un grand nombre de Princes & de Seigneurs d'Allemagne, & pour le Czar. Il a fait pour le Prince Eugene de Savoye, qui l'eſtimoit ſingulierement, un ſurtout, des corbeilles richement ornées, & un candelabre d'argent, qu'on a fort admirés, ſans parler d'un ſervice qui montoit à trois mille marcs. Ce Prince fut ſi ſatisfait de tous ces morceaux, qu'il l'honora d'une gratification. Le Roi à qui il avoit l'honneur d'être attaché, l'employa pour les préſens que Sa Majeſté envoya au Grand Seigneur, après l'ambaſſade de 1741.

Il avoit exécuté la couronne de ſon ſacre dans un goût tout nouveau; & le cadenat de Sa Majeſté, qu'il avoit fait auſſi, eſt un de ſes beaux ouvrages. Lorſque M. le Duc d'Orleans, Régent du Royaume, mourut, il ſe propoſoit de donner le cordon de Saint Michel à Ballin, comme à un homme qui honoroit ſa patrie par ſon talent, & qui y faiſoit fleurir une branche de commerce par ſon induſtrie.

On ne peut entrer dans le détail de tout ce que cet illuſtre Artiſte a produit pendant un travail de près de ſoixante-dix

ans. A Notre-Dame de Paris on voit de lui un ſoleil de cinq pieds & demi de hauteur, le premier & même le ſeul, à proprement parler, qui ait été traité d'une maniere hiſtorique. Il a fait auſſi le lampadaire qui eſt devant la Chapelle de la Vierge ; ouvrage remarquable par l'élégance du contour que Ballin donnoit ſi heureuſement à tous ſes ouvrages.

On l'entendoit ſe plaindre aſſez ſouvent de ce que le bon goût ſe perdoit, & de ce qu'on gâtoit les belles formes, en ſubſtituant aux ſages ornemens des anciens, des écreviſſes & des lapereaux, qui ne ſont pas faits, diſoit-il, pour garnir le dehors des vaſes d'orfévrerie & pour les revêtir. L'Architecture elle-même, ajoutoit-il, commence à s'appercevoir de nos caprices. Si la mode & le goût du tems l'aſſujettiſſoient malgré lui, il uſoit dans ſes diſtributions de tant de ſageſſe & de retenue, que ſa compoſition n'étoit point offuſquée, & qu'on reconnoiſſoit toujours le gracieux dans les profils, & la juſteſſe dans les proportions.

Il étoit occupé à finir un ſurtout d'or, d'une compoſition admirable, quand la mort l'a enlevé. M. ſon fils, qui lui ſuccede en qualité d'Orfévre du Roi, & à qui Sa Majeſté a donné dès 1742 la ſurvivance du logement dans les Galleries du Louvre,

acheve actuellement l'ouvrage de ce grand maître. Il ne peut manquer de remplacer dignement M. son pere, après avoir travaillé long-tems sous ses yeux.

Il n'y a personne qui ne doive être aussi étonné que nous du grand nombre d'ouvrages de M. Chedel. Il y a quelques mois que nous annonçâmes plusieurs Estampes sorties de sa main, & en voici quatre nouvelles qu'il publie.

Un petit paysan avec un âne, qui sert de fond à la figure, d'après Carle du Jardin, & tiré du cabinet de M. le Comte de Vence.

Un sujet en hauteur, représentant des voleurs de grand chemin, sans nom d'Auteur.

Une fête de campagne & une nôce de village : ces sujets riches, mais traités en petit, sont de la composition de l'Auteur.

Nous pouvons assurer avec vérité que la prodigieuse facilité de M. Chedel ne fait aucun tort aux quatre Estampes que nous annonçons : elles sont terminées avec beaucoup de soin.

Chedel demeure rue Saint André des Arts, en face de la rue Gille-cœur.

Supplément aux nouvelles Littéraires.

Messieurs les Entrepreneurs du *Journal étranger* viennent de donner leur premier volume. Il commence par une préface d'un ton ferme & nerveux ; mais le choix des matieres qui composent le volume ne paroît pas suffisamment répondre au début. On pourroit dire de la préface relativement aux morceaux qui la suivent, que c'est un frontispice un peu haut pour l'édifice ; mais il faut considerer qu'elle n'est pas la préface du seul premier volume, mais de tous ceux qui suivront. Ces Messieurs ont eux-mêmes senti qu'on pouvoit faire mieux, & se proposent de le faire ; mais il s'agissoit pour le moment de satisfaire l'empressement du Public, prêt à se rebuter par plusieurs retards successifs que des circonstances particulieres ont occasionnés. Pour cet effet ils ont été obligés de se servir précipitamment des matériaux qu'on leur a remis. Dans la suite ils auront le loisir de faire un choix ; & pour faire esperer au Public que ce choix sera judicieux, les matieres bien traitées & la diction pure & correcte, nous observons que ce sera M. Toussaint, de l'Académie royale de Prusse, qui dirigera les volumes suivans, ainsi que nous l'apprend

air.
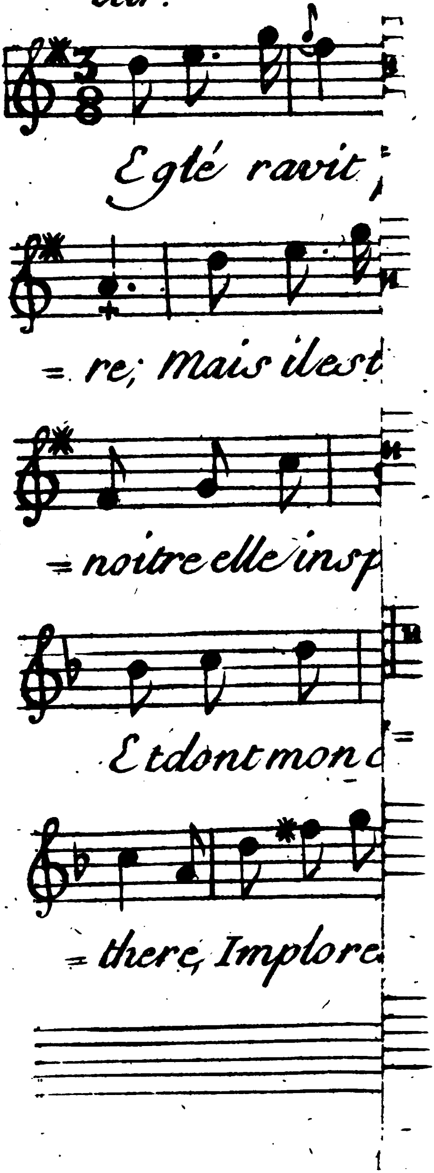
Eglé ravit
= re; Mais il est
= noitre elle insp
Et dont mon
= there, Implore

un petit avertiſſement qui eſt à la tête du premier.

ELEMENS des Mathématiques ; par Pierre Liger, Commis au bureau de la Guerre ; troiſiéme partie, diviſée en deux ſections : la premiere contient la démonſtration de la quadrature du cercle. *A Paris*, chez C. P. *Gueffier*, parvis Notre-Dame, 1754, *in*-8°. brochure de vingt-cinq pages, avec des figures.

CHANSON.

A MADEMOISELLE P...

Par M. T. P. C. D. M. D. B. J. D. F.

EGlé ravit par ſes accords,
Apollon lui prêta ſa lyre ;
Mais il eſt de plus doux tranſports,
Que ſans les connoître elle inſpire.

Elle ſçait donner de l'amour :
Hélas ! que ne veut-elle en prendre ?
Dans ſa ſplendeur, l'aſtre du jour
Brûle des feux qu'il ſçait répandre.

Elle trouble notre raiſon,
Sans jamais altérer la ſienne ;
Et dans ſa plus belle ſaiſon,
Fait ſon plaiſir de notre peine.

❀

Des Muſes les ſoins vigilans
Ornent ſon eſprit inflexible ;
Mais que ſervent tous les talens
Lorſque le cœur eſt inſenſible ?

❀

Si du roſſignol au printems
Le ramage nous intéreſſe,
C'eſt que ſes gracieux accens
Sont inſpirés par la tendreſſe.

❀

Sans les careſſes des zéphirs
Nulle fleur ne ſeroit écloſe ;
On doit à leurs charmans ſoupirs
L'éclat des lys & de la roſe.

❀

Ainſi les Nymples de nos champs,
Sans ſe piquer d'être cruelles,
Font un ſouris à leurs amans,
Et ce ſouris les rend plus belles.

❀

Lorsqu'Apollon vient m'enflammer,
Je céde à son aimable yvresse ;
Mais je prise plus l'art d'aimer
Que tout le sçavoir du Permesse.

❀

Triomphe enfin de cet objet,
Amour, il y va de ta gloire :
Si dans mon cœur tu prends un trait,
Je te réponds de la victoire.

REPONSE

De Mlle P. A. M. T.

AMi que mon ame revere,
Et dont mon cœur est enchanté,
Pourquoi du maître de Cythere
Implorer la divinité ?

❀

Oui, le sentiment que m'inspire
Ton mérite toujours vainqueur,
Aussi vif qu'un tendre délire,
Est plus durable & plus flateur.

❀

D'un torrent les ondes rapides
Détruisent les plus beaux côteaux ;

Tout fuit. Les Driades timides
Vont ſe cacher ſous les roſeaux.

❀

Si c'eſt là l'image ſenſible
De l'amour, ce tiran du cœur,
Un ruiſſeau bienfaiſant, paiſible,
Eſt bien l'emblême de ſa ſœur.

❀

Conduit par la tendre nature
Vers quelqu'autre aimable ruiſſeau,
Il marque, par un doux murmure,
Combien ce ſort lui paroît beau.

❀

On ne voit ſur leurs fraîches rives
Que des objets rians, flateurs,
Des Nymphes légeres, naïves,
Qui viennent y cueillir des fleurs.

❀

Philomèle dans un boccage,
Plaignant ſes ameres douleurs,
Semble dire par ſon ramage,
L'amour cauſa tous mes malheurs.

❀

Livrée à d'éternelles larmes,
Celle qui devançe le jour

Nous dit : hélas ! malgré ses charmes,
Fuyez, mortels, fuyez l'amour.

❀

Ignores que je sois au monde,
Redoutable Dieu de Paphos ;
Viens du ciel, amitié féconde,
Vertu digne de nos hameaux.

❀

Ah ! si tu peux me rendre chere
Au plus généreux des mortels,
Au son de ma lyre sincere
Je t'éleverai des autels.

SPECTACLES.

L'ACADEMIE royale de Musique a ouvert son Théâtre le mardi 23 Avril, par *Castor & Pollux*.

LES Comédiens François ont continué pendant tout le Carême la Tragédie des *Troyennes*, qui a attiré les plus nombreuses & les plus brillantes assemblées ; c'est un des plus éclatans succès qu'il y ait eu au Théâtre depuis long-tems. La derniere représentation de cette piéce a été donnée le samedi 30 Mars, pour la clôture. Le

Public eſperoit qu'elle ſeroit repriſe après Pâques, mais l'Auteur l'a retirée pour la faire remettre au retour de Fontainebleau.

Les mêmes Comédiens ont fait l'ouverture de leur Théâtre le lundi 22 Avril, par *Athalie*, qui a été ſuivie du *Legs*. M. Préville a prononcé les complimens de la clôture & de l'ouverture.

Duchesne vend le *Retour du Goût*, qui a été joué treize fois par les Comédiens Italiens : voici l'idée de cette nouvelle piéce de M. de Chevrier.

EXTRAIT DU RETOUR DU GOUST.

La premiere Scene eſt entre le Goût mis à la Françoiſe, avec une écharpe ; & Mercure, auſſi vêtu à la Françoiſe, ayant ſon caducée à la poche gauche de ſon habit. Mercure demande au Goût la cauſe de ſon retour à Paris : le Goût lui apprend qu'Apollon lui a ordonné de revenir dans le ſéjour qu'il avoit choiſi depuis ſi long-tems, & de s'y fixer pour jamais : il dit à Mercure qu'il à beſoin de ſon ſecours pour briller davantage.

J'ai toujours de ta voix admiré les accens ;
Ce ſoir on me donne une fête ;

Si tu veux la rendre complette,
Viens l'embellir par tes talens.

Mercure.

J'obéïrai, Seigneur; mais un seul point m'arrête.
Quel genre voulez-vous? Italien? François?

Le Goût.

A l'aide de tes soins, tout est sûr du succès;
Fuis cependant la rapsodie
Du chant guindé de l'Italie.

Mercure.

Un morceau triomphant vous fera bien juger
Qu'en me prêtant à la chimere,
Que malgré vous on prétend protéger,
J'aspirois moins à plaire
Qu'à pouvoir corriger.
Mais corriger le monde est une étrange affaire;
Bon soir.

Un Marquis vient remplacer Mercure; c'est un petit-maître qui ne peut parvenir à se ruiner: le Goût a beau lui en indiquer les moyens, le Marquis les a tous épuisés: le seul qui lui reste, est de payer ses dettes; mais il ne peut s'y résoudre. Il faut qu'il y ait furieusement de dupes; car on ne peut appeller que de ce nom ceux qui prêtent à de pareilles gens.

La troisiéme ſcene eſt entre le Goût & l'Art ; elle renferme une critique génerale des ridicules de Paris.

Arténice, femme ſinguliere, ſuccede à l'Art : le Goût fait ſemblant d'en être amoureux, & ſe mocque d'elle. Arténice joüant le ton paſſionné, feint de ſon côté d'aimer le Goût, mais ils s'apperçoivent bientôt qu'ils veulent réciproquement ſe tromper, & ils ſe quittent ſans ſe regretter.

Le Goût qui auroit beſoin d'être conſolé de la fauſſeté d'Arténice, eſſuye encore un aſſaut plus violent dans la converſation d'un vieux Gaſcon, qui lui raconte toutes les fadaiſes du tems où il croit avoir véçu.

Il ne falloit pas moins qu'un bouffon pour tirer le Goût de ſon aſſoupiſſement ; nous allons tranſcrire la ſcene entiere, qui eſt la plus jolie de la piéce.

Le Bouffon.

S'il eſt vrai qu'en ces lieux vous réparez les torts,
Je viens, Seigneur, au nom de l'Italie,
Me plaindre de l'ignominie
Dont on accable mes accords.
Depuis un an chacun me parodie :
Du Théâtre riant, où brille la folie,
J'approuvai les premiers efforts ;
Mon indulgence augmenta la manie.

Depuis

Depuis huit jours le Théâtre François,
De ses Auteurs abjure le génie,
Et dans le bas cherchant quelque succès,
Se contrefait, & m'estropie.

Le Goût.

Croyez-vous mieux valoir que notre Tragédie ?
Souffrez tout bas, & ne vous plaignez point.

Le Bouffon.

L'affront est trop sanglant, & le coin de la Reine ;
D'accord avec moi sur ce point,
Doit contre ce Théâtre exciter votre haine.
De ce coin triomphant on connoît le pouvoir ;
Dans tout Paris son goût me prône,
Et son argent me fait valoir.

Le Goût souriant.

Qu'importe le moyen, pourvû qu'on vous couronne ?
Encore un coup, bravez les cris
De l'ennemi qu'on vous oppose.

Le Bouffon.

Quoi ! vous souffrez qu'en prenant mes habits...

Le Goût.

Il falloit bien qu'ils prissent quelque chose :
Ne pouvant imiter vos sons & votre accent,

Ils ont pensé qu'ils devoient, sans scrupule,
Substituer, au défaut du talent,
De vos habits la charge ridicule.

Le Bouffon.

Deux Auteurs que je paye & qui m'estiment fort;
Vouloient pour me venger, lâcher quelques brochures;
Mais Paris est si las .... si las de ces injures,
Que j'ai dû modérer l'ardeur de ce transport.
Pour terrasser une injuste critique,
Je vais dans un morceau brillant
Justifier notre Musique.
Attention, Seigneur, le début est frappant.

Il chante.

Après cet air heureux où brille le génie;
Souffrirez-vous encor qu'on fronde nos accens?

Le Goût.

Que je les aimerois au sein de l'Italie!

Le Bouffon.

En louant ainsi nos talens,
Votre bonté nous congédie;
Accablés de satyres, & pleins de partisans;
Nous allons en chantant revoir notre patrie.

Il chante un autre air après lequel il sort.

Le Goût.

Le départ des Bouffons annonce mon retour.

Mercure revient trouver le Goût ; & après lui avoir annoncé un divertissement brillant pour célébrer son triomphe, il chante les paroles suivantes :

Du Dieu du Goût célébrons le retour ;
Son ennemi vaincu lui céde la victoire,
Et Paris dans cet heureux jour
Va lui devoir ses plaisirs & sa gloire.
Aimables jeux qui me suivez par tout,
Préparez une brillante fête ;
Célébrer le bon goût,
C'est chanter sa propre conquête.

Les mêmes Comédiens ont donné le samedi 9 Mars, la premiere représentation d'une Parodie de l'Opéra de Castor & Pollux, qui a pour titre *les Jumeaux.*

Ils ont donné le samedi 23 Mars la premiere représentation de *Zéphire & Fleurette*, Parodie nouvelle de Zélindor, qui a été trouvée charmante ; elle a été donnée le 30 pour la clôture, & l'on a ouvert le Théâtre par la même piéce le 22 Avril suivant. Mlle Catinon a été chargée des deux complimens, qu'elle a débités avec ses graces ordinaires.

L'Opéra Comique a donné le 9 Mars la premiere représentation de *Bertolde à la Ville*, piéce en un Acte ; c'est une parodie de Bertolde à la Cour, Intermède Italien.

Extrait du Trompeur trompé, *Opéra Comique de M. Vadé.*

ACTEURS.

Le Comte,	M. Lemoine.
Cydalise,	Mlle le Moine.
Colette,	Mlle Rosaline.
Licidas, amant de Colette,	M. Deschamps.
Lafrance, coureur du Comte,	M. Paran.

La Scene est dans un bosquet voisin du Château du Comte, aux environs de Paris.

Licidas & Colette s'aiment beaucoup, ils sont inquiets de la conduite du Comte qui, quoiqu'engagé par un dédit avec Cydalise, en veut à Colette ; Lafrance est aussi amoureux de Colette, & il la surprend en tête-à-tête avec Licidas, à qui elle accorde un baiser. Cydalise qui craint l'inconstance du Comte, petit-maître décidé, cherche à s'en éclaircir avec Lafrance, qui fait d'abord le mystérieux ; mais il ne peut résister à l'appas d'une bourse que lui présente Cydalise, & il avoue le penchant de son maître pour Colette. Cydalise qui est vaine & coquette, n'en espere pas moins ramener le Comte. Lafrance a été à Paris chercher pour son maître des bijoux de toute espece. Le Comte vient les voir, il en veut faire présent à Colette ; Lafrance lui dit que Colette pourroit

bien aimer quelqu'un ; le Comte répond que cela le réjouiroit, & qu'une conquête sans obstacle perd beaucoup de son prix. Colette arrive : le Comte lui dit des douceurs ; il veut l'embrasser ; Colette le refuse ; il lui offre des rubans & des diamans, elle les refuse encore ; cependant le Comte les lui laisse en sortant, & Colette ne peut s'empêcher de les prendre & de les regarder : ah ! s'ils venoient de Licidas, s'écrie-t-elle ;

> Mais mon cœur n'en est point épris,
> Un bienfait sans amour perd son prix.

Colette veut que Lafrance remporte les bijoux du Comte ; Lafrance n'en fait rien ; il plaisante, & dit que les filles de l'Opera ne sont pas si ridicules que celles de la campagne : il sort ensuite en faisant la réflexion suivante :

> Fille qui balance tant
> En demande encore autant.

Cydalise curieuse de voir le minois de Colette, vient la trouver ; elle commence par mortifier l'amour propre de sa rivale, en lui disant qu'elle a les yeux petits & une figure commune. Le courroux de Cydalise augmente en appercevant les bijoux de Colette ; elle se doute bien que c'est le Comte qui les lui a donnés : Colette en convient ; Cydalise s'emporte de plus en plus ; mais Colette l'appaise en lui apprenant qu'elle soupire pour un berger dont elle est aimée. Cydalise se radoucissant, prend les présens du Comte, & en orne Colette : ces bijoux sont à vous, lui dit-elle, il faut que vous feigniez d'écouter le Comte ; mais Colette craint qu'il ne l'enleve : ne craignez rien, ajoûte Cydalise.

Si désormais il se présente,
N'allez point le décourager.
Chargez-vous d'être complaisante,
Moi je me charge du danger.

Licidas vient revoir Colette; il la croit infidele en la trouvant si parée. Colette le rassure, en lui apprenant qu'elle tient les bijoux qu'il voit d'une puissante Dame qui veut le protéger contre le Comte, & les unir; mais il faut, pour y parvenir, que Licidas fasse le cruel auprès de sa Colette, afin de mieux tromper le Comte. Licidas a bien de la peine à se prêter à cette feinte; il s'y résoud, puisque Colette le souhaite. Le Comte arrive, & est la dupe du stratagême. Licidas dit à Colette qu'il va épouser une autre bergere. Le Comte lui offre une bourse pour présent de nôce: Licidas la refuse.

Le Comte.

Air, *Ah! qu'on a bien fait d'inventer l'enfer.*

Me refuser seroit fort mal;
Prends, à toi je m'intéresse.

Licidas.

Mais.

Le Comte.

Mais tu fais l'original.

Licidas reçoit.

Treve de délicatesse.

à part.

On doit payer les froideurs d'un rival,
Comme les feux d'une maîtresse.

Colette restée seule avec le Comte, lui demande s'il n'a pas des maîtresses à Paris.

Mais n'aimeriez-vous pas ailleurs ?
Car vous autres, jolis Seigneurs,
Courant à la fois
Nombre de minois,
Sans faire aucun choix,
Vous prenez certains droits.

Le Comte.

A Paris j'ai souvent sçû plaire ;
Mais, ma foi, ce n'est pas mon fait.

Colette.

L'Amour n'y préside donc guère.

Le Comte.

Je vais vous en faire un portrait.

Air, *du menuet d'Exaudet.*

En ces lieux,
Par les nœuds
Du caprice,
Une belle nous retient,
L'engagement ne tient

Que par pur artifice.
Faux desirs,
Faux soupirs,
Tout est ruse,
Et de manquer à sa foi ;
L'ennui porte avec soi
L'excuse.
On sçait se passer d'estime,
C'est un point que l'on supprime ;
Des travers,
De grands airs,
Ton frivole ;
Voilà le talent divin,
Dont une femme enfin
Est folle.
En un jour
Notre amour
S'émancipe ;
Amant, sans être amoureux,
Sans bonheur être heureux,
Volage par principe ;
L'agrément
D'un moment
Nous enchaîne ;
Sans plaisir on s'est uni,
Et l'on se quitte aussi
Sans peine.

Colette croit qu'on court beaucoup de risques

en s'engageant avec le Comte, qui de son côté assure qu'il est entierement changé ; il veut réellement enlever Colette, & Lafrance lui apporte un déguisement complet pour la soustraire à ses parens. Le Comte est obligé de sortir un moment : Lafrance qui a été averti par Cydalise du tour qu'elle veut jouer au Comte, en rit avec Colette. Cydalise arrive, elle prend les habits de Colette, & la fait éloigner. Le Comte revient avec un équipage leste pour emmener Colette, & aborde ainsi Cydalise, qu'il prend pour elle.

Air, *Quoi, vous partez.*

Allons, partons, sans que rien nous arrête,
Paris doit seul fixer votre séjour ;
Que vos beaux yeux conduisent leur conquête,
Mes pas seront éclairés par l'amour.
Allons, partons, &c.

Cydalise.

Air : *Que chacun de nous se livre.*

Ah ! Monsieur, si ma tendresse
Seconde un dessein pareil,
Sauvez ma délicatesse
D'un trop brillant appareil.
Pourquoi dans votre voiture
M'enlever pompeusement :
Une fuite plus obscure
Conviendroit mieux.

Le Comte.

Non vraiment.

H v

Vous plaira t-il enfin de m'écouter ?
Ayant vû qu'un nouveau prestige
Me faisoit tout-à-fait oublier des François :
Je suis bien malheureuse, dis-je ;
Une beauté que l'on néglige,
Perd son mérite & ses attraits.
Que faire donc ? jadis mon seul lot fut de rire,
A présent on me fait pleurer,
On m'ôte le talent d'instruire,
Pour me donner le droit de soupirer.
On fait plus, on me rend l'appui de la critique,
L'intérêt ne paroît bon que pour les Sçavans ;
Et je deviens, graces aux grands talens,
Un monstre, dont le nom est *piéce épisodique* ;
Je gagne de l'esprit, & je perds du bon sens.
Vous devez bien juger comme j'étois maigrie ;
Je formai le projet d'abandonner ces lieux,
Et le bon Goût & moi nous fîmes la partie
D'aller ailleurs nous rengraisser tous deux,
Et nous leur dîmes pour la vie
Nos tristes, mais derniers adieux.
Nous fuyons. Un Auteur dont le Dieu du Permesse
Protege les efforts heureux,
Qui toujours délicat sçait joindre avec justesse
L'agréable & le sérieux,
Plaisant sans fiel, malin avec finesse,
Et du bon Goût disciple ingénieux ;
Il nous suivoit, & fit si bien par son adresse,

Qu'il me conduisît en ces lieux.
D'abord j'en parus étonnée ;
Je ne connoissois rien à vos vers, à vos chants :
Mais notre jeune Auteur, grâces à ses talens,
Me procura l'honneur de m'y voir couronnée.
Bientôt aux propos indécens
Nous fîmes succéder les fines épigrammes ;
Nous eûmes l'art de ramener les Dames,
Et l'aimable jeunesse, & les honnêtes gens ;
Et ce fut sans doute un miracle,
Car on les avoit vus, même depuis long-tems,
S'exiler de votre spectacle.
D'un *suffisant* je peignis les travers,
Et mille suffisans enchantés de mes vers,
Rioient tout haut de leur image.
De mon *Trompeur trompé* le doucereux langage,
Le mauvais cœur, la sotte vanité,
Ont du juste Public mérité le suffrage,
Et mon Auteur a vu couronner son ouvrage.
Mais d'un si beau succès, loin de s'enorgueillir,
Toujours modeste, il semble oublier sa conquête.
Ce n'est point ce beau lys, qui chéri du zéphir,
Et fier de sa blancheur ose élever sa tête ;
C'est la timide violette,
Elle enchante sans éblouir.
C'est à vous seul, Seigneur, d'échauffer son courage :
En m'accordant le prix où je prétens,
Il ne me faudra pas disputer davantage.

Je vous parle au nom des talens.

L'Opéra Comique.

Je cède à vos discours, riante Comédie ;
Et puissent vos conseils être toujours suivis ;
En vous donnant le prix, mon goût se justifie ;
Et le Public, je crois, sera de mon avis.

CONCERTS SPIRITUELS.

LEs Directeurs du Concert, attentifs à ne donner durant le cours de l'année au Public que des choses qui puissent lui plaire, redoublent leurs efforts durant la quinzaine de Pâques pour lui présenter quelques nouveautés ; leurs soins ont été heureux cette année.

Le Concert du jour de l'Annonciation 25 Mars, commença par une symphonie nouvelle à cors-de-chasse de M.*** ; ensuite *Diligam te*, Motet à grand choeur, dans lequel Mlle Davaux chanta *Beata gens* ; morceau ajouté de M. de Lalande : Mme Cohendet chanta *Exaudi, Deus*, petit motet nouveau de M. Fanton : c'est un nouveau talent dont il y a apparence qu'on tirera parti. M. Pugnani, ordinaire de la Musique du Roi de Sardaigne, joua un Concerto de violon de sa composition ; M. Albanese chanta deux Airs Italiens. Le Concert finit par *Bonum est*, Motet à grand choeur de M. Mondonville.

Le Dimanche 31 Mars, jour de la Passion, il commença par une symphonie nouvelle de M. Desormeaux ; ensuite *Deus, venerunt gentes*, motet à grand choeur de M. Fanton : il y a dans cet ouvrage des choses d'agrément & d'effet. C'est

un motet du très-grand genre. M. Gelin chanta *Inclina, Domine*, petit motet de M. Martin : M. Domenico-Ferrari joua un Concerto de violon de sa composition. Ce virtuose Italien a des graces, un fini, un sçavoir, une sagesse, un goût au dessus de tous les éloges ; son jeu est la perfection même ; Paris a pensé, comme tout le reste de l'Europe, sur cet homme célébre. Mme Cohendet chanta *Exaudi, Deus*, petit motet nouveau de M. Fanton. Le Concert finit par *Magnus Dominus*, motet à grand chœur de M. Mondonville.

Le Vendredi de la Passion, 5 Avril, il commença par la premiere Ouverture du quatriéme Œuvre de M. Martin ; ensuite *Deus noster*, Ps. 45. motet à grand chœur de M. Cordelet, dans lequel Mlle Davaux chanta le récit *Venite* : une symphonie à cors-de-chasse ; *Cantate Domino*, motet à grand chœur de M. de Lalande, qui commença par le chœur *Notum fecit Dominus ;* Mme Cohendet chanta le récit *Viderunt* : M. Domenico-Ferrari joua un Concerto de violon de sa composition. Le Concert finit par *Cœli enarrant*, motet à grand chœur de M. Mondonville.

Le Dimanche des Rameaux, 7 Avril, le Concert commença par la premiere Sonate des piéces de Clavecin de M. Mondonville, mise en grand Concert ; ensuite *Cantate Domino*, Ps. 95, motet à grand chœur de M. Martin. M. Domenico-Ferrari joua une Sonate de sa composition : Mlle Fel chanta *Paratum cor meum*, petit motet. Le Concert finit par *De profundis*, motet à grand chœur de M. Mondonville.

Le Lundi Saint, 8 Avril, il commença par une symphonie ; ensuite *Stabat Mater* del Signor Pergolesi, chanté par M. Guadagni & M. Albanese. Nous sommes entrés l'an dernier dans

de grands détails sur cet ouvrage, le plus célébre & le plus pathétique de la Musique Italienne. M. Guadagni que nous n'avions pas encore entendu, y a chanté le *Contralto* ou bas dessus : sa voix n'est pas étendue, mais elle est agréable & touchante. M. Gelin chanta *Nisi Dominus*, petit motet de M. Gomé : M. Ferrari joua un Concerto de sa composition. Il finit par *Diligam te*, motet à grand chœur de M. Madin.

Le Mardi 9 Avril, le Concert commença par une symphonie de M. ***; ensuite *Stabat Mater* del Signor Pergolesi, chanté par M. Guadagni & M. Albanese : M. Guillemant joua un Concerto de flûte de sa composition ; Mlle Fel chanta *Usquequò*, petit motet nouveau Italien. Il est sûr que ce morceau a été très-applaudi. Quelques Amateurs prétendent qu'il a dû uniquement son succès à la maniere dont il a été exécuté ; d'autres veulent qu'il ait un mérite réel : les Directeurs du Concert finiront ce procès quand il leur plaira ; ils n'ont qu'à faire chanter le motet par une autre que Mlle Fel. Le concert finit par *Dominus regnavit*, motet à grand chœur de M. Mondonville.

Le Mercredi 10 Avril, on commença par une symphonie de M. ***; ensuite *Stabat Mater* del Signor Pergolesi, chanté par MM. Guadagni & Albanese ; M. Ferrari joua une Sonate de sa composition ; Mme Cohendet chanta un petit motet. Le Concert finit par *De profundis*, motet nouveau à grand chœur de M. Rebel. Le Public a donné à cet Auteur, qui faisoit exécuter sa musique avec le goût qu'on lui connoît, des marques d'estime très-flateuses pour sa personne & pour son ouvrage.

Le Jeudi 11 Avril, il commença par une symphonie ; ensuite *Requiem æternam*, motet à grand

chœur, tiré de la Messe des Morts, de M. Gilles : M. Tarade joua un Concerto de violon de la composition de M. Mondonville ; Mlle Fel chanta *Usquequò*, petit motet nouveau Italien. L'on finit par *Jubilate Deo*, motet à grand chœur de M. Mondonville.

Le Vendredi Saint 12 Avril, le Concert commença par une symphonie del Signor Alberti ; ensuite *Stabat Mater*, del Signor Pergolesi, chanté par M. Guadagni & M. Albanese ; M. Ferrari joua un Concerto de sa composition ; M. Gelin chanta très-bien, & avec la belle voix qu'on lui connoît, *Cantemus Domino*, petit motet de M. Mouret. L'on finit par *De profundis*, motet nouveau à grand chœur de M. Rebel.

Le Samedi 13 Avril, il commença par une symphonie à cors-de-chasse ; ensuite *Cantate Domino*, Ps. 149. motet à grand chœur de M. Davesne, à timballes & trompettes : M. *** chanta *Quàm dilecta*, petit motet nouveau de Basse-Taille : Mlle Fel & M. Canavas exécuterent un Concerto, accompagné de voix, de M. Mondonville. Le Concert finit par *Bonum est*, motet à grand chœur du même auteur.

Le Dimanche de Pâques, 14 Avril, le Concert commença par une symphonie del Signor Geminiani ; ensuite *Deus, venerunt gentes*, motet à grand chœur de M. Fanton : M. Richer, Page de la Chapelle du Roi, chanta une Ariette de la composition de M. l'Abbé Blanchard. Ce jeune Musicien qui fit les délices de Paris il y a deux ans, durant la quinzaine de Pâques, a été extrêmement accueilli : on a trouvé que sa voix s'étoit fortifiée, & que son goût avoit augmenté. M. Domenico-Ferrari joua un Concerto nouveau de sa composition ; Mlle Fel chanta *Laudate, pueri, Dominum*,

petit motet de M. Fiocco. Il finit par *Venite, exultemus*, motet à grand chœur de M. Mondonville.

Le Lundi 15 Avril, l'on commença par une symphonie; ensuite *Diligam te*, motet à grand chœur de M. Gilles, dans lequel Mlle Davaux chanta *Beata gens*, récit de M. de Lalande: Mlle Etienne chanta *Jubilate Deo*, petit motet: Mlle Duperrey & M. Richer chanterent *Confitemini Domino*, petit motet de M. Cordelet: M. Dupont joua un Concerto de violon: M. Guadagni chanta deux Ariettes Italiennes. Le Concert finit par *Cæli enarrant*, de M. Mondonville.

Le Mardi 16 Avril, on commença par une symphonie del Signor Jommelli; ensuite *Cantate Domino*, motet à grand chœur de M. de Lalande, dans lequel Mme Cohendet chanta le récit *Viderunt*: M. Syryyneck & M. Steinmetz jouerent un Concerto de cors-de-chasse; M. Albanese chanta un Air Italien; M. Ferrari joua un Concerto de sa composition; Mlle Fel chanta *Usquequò*, petit motet nouveau Italien. Le Concert finit par *Nisi Dominus*, motet à grand chœur de M. Mondonville.

Le Vendredi 19 Avril, on commença par une symphonie à cors-de-chasse del Signor Jommelli; ensuite *Stabat Mater*, del Signor Pergolesi, chanté par M. Guadagni & M. Albanese; Mlle Dubun chanta *Exultate, justi*, petit motet de M. Cordelet; M. Ferrari joua un Concerto de sa composition; M. Guadagni chanta un Air Italien. Le Concert finit par *Dominus regnavit*, motet à grand chœur de M. Mondonville.

Dimanche de la Quasimodo, 21 Avril, le Concert commença par une symphonie del Signor Jommelli, à cors-de-chasse; ensuite *Cæli enar-*

vant, motet à grand chœur de M. Mondonville; M. Richer & M. Albanese chanterent le duo *Non sunt loquelæ*; M. Richer chanta *Sicut erat*, dans le dernier chœur; M. Gelin chanta un petit motet; M. Albanese chanta un Air Italien. M. Ferrari joua le Printems de Vivaldi, grand Concerto. Mlle Fel chanta *Usquequò*, petit motet nouveau Italien. L'on finit par *Venite, exultemus*, motet à grand chœur de M. Mondonville. Il est inutile de dire que ce motet & les autres du même Auteur ont attiré la principale attention des Amateurs qui ont suivi le Concert.

SPECTACLE de M. le Chevalier Servandoni.

NOUS devons annoncer aujourd'hui une de ces grandes machines, qui font d'autant plus d'honneur au génie & aux talens d'un Artiste, que la nature produit rarement des hommes capables de réunir les grandes idées & les talens de détail qui produisent l'exécution.

On sçait les dimensions du beau théatre des Thuileries, & personne n'ignore qu'elles égalent celles des plus grandes salles de l'Europe. L'Artiste qui doit seul remplir d'aussi grands espaces, nous rappelle l'idée de ces grands Sculpteurs assez communs dans la Grece, & qui produisoient si fréquemment des colosses. Le Chevalier Servandoni a déja donné plusieurs spectacles dans le même lieu; les descriptions ont été vûes dans leur tems, elles ont rempli avec des éloges mérités les papiers publics. Après une interruption de plusieurs années, ce même Artiste vient de nous donner les différentes situations dans lesquelles le Tasse nous a

décrit la Forêt enchantée. Le sujet ne pouvoit être mieux choisi : il fournit le merveilleux & le contraste que peut désirer un décorateur : enfin son art est autorisé pour transporter le spectateur dans le conseil des Musulmans, ou dans le camp des Chrétiens, également intéressés aux événemens de la Forêt. L'extrait du Programme, ou plutôt le sujet de chaque Acte, nous suffira ici pour donner une idée à ceux qui n'ont pû juger par eux-même de cette grande entreprise, & rappeller le souvenir de ceux qui en ont été spectateurs.

ACTE I.

Le Théatre représente la Forêt enchantée, située dans un vallon solitaire, dont l'épais feuillage ne laisse qu'une foible entrée à la pâle lumiere de la Lune.

ACTE II.

La Scene se passe dans la nuit, & le théatre représente l'intérieur d'une Mosquée, éclairée par des lampes.

ACTE III.

Le théatre représente la Forêt enchantée dans une autre situation, éclairée par le jour.

ACTE IV.

Le théatre représente le camp de Godefroy de Bouillon.

ACTE V.

Le théatre représente la Forêt enchantée dans toute son étendue, éclairée par dégrés des rayons du Soleil.

Ce Programme est bien fait, il est précédé par un avertissement court & plein d'idées, sur tout en faveur de la peinture, que l'Auteur doit non seulement aimer, mais bien entendre.

Nous finirons par quelques réflexions sur la nature de ces spectacles : ils sont muets par eux-mêmes, & les figures que l'on y introduit ne peuvent en quelque façon servir qu'à ôter de l'esprit les idées de solitude & de désert, qui sont toujours déplaisantes. Ce sont les mêmes raisons qui engagent les paysagistes à répandre des figures dans les copies qu'ils nous donnent de la nature étendue ou même resserrée. Mais il ne faut pas s'attendre que les figures introduites dans les spectacles dont il s'agit, puissent représenter une action précise & parfaitement exacte, il seroit injuste d'exiger en ce cas d'un particulier, ce que l'on devroit attendre d'un Prince qui donneroit un spectacle dans ce genre à son peuple, ou bien à sa Cour. La même indulgence, ou plutôt le même esprit d'équité est nécessaire pour le service & la disposition des machines. Cependant il faut convenir que tout médiocres qu'étoient en eux-mêmes les hommes employés aux différentes actions que le sujet demandoit, ils fournissoient, étant dirigés & conduits par un Peintre, un nombre infini de tableaux justes & intéressans.

Nous n'entrerons point dans le détail des décorations, les talens de l'Auteur sont connus à cet égard ; nous dirons seulement que la quantité des chevaux qui défilent, & qui se forment sur le théatre sans paroître hors de la proportion, suffit pour indiquer quelle est la grandeur de l'exécution ; mais nous ferons mention d'une imitation de la nature, bien fine, bien délicate, & par conséquent bien difficile à exécuter sans aucun

mouvement sensible ou interrompu. Nous avons donc vû avec étonnement la représentation, tantôt d'un ciel enflammé par la chaleur, tantôt celle de différentes vapeurs, dont les rayons du Soleil & la lumiere de la Lune sont obscurcis & altérés ; ces opérations de l'art méritent de n'être point passés sous silence, & suffiroient pour l'éloge de ce grand spectacle.

Enfin nous croyons devoir répondre à une objection que pourroient faire des gens peu instruits à l'Artiste, d'avoir employé un ordre grec dans toute sa pureté pour le principal ornement d'une Mosquée. Qu'il nous soit permis de dire que cette composition ne blesse point la coutume, & n'est pas même une licence. Les Mahometans ont employé les anciens temples à leur usage ; tantôt ils se sont contentés d'en supprimer les autels, tantôt ils ont employé dans leurs nouveaux bâtimens les colonnes & les autres parties qui pouvoient leur convenir. L'Auteur a si bien connu cette vérité, qu'il a surmonté son ordre par une bâtisse absolument dans le goût des Mahometans.

Au reste, nous devons trop à l'Auteur de ces grandes machines, pour ne lui pas témoigner notre reconnoissance. Paris est jusqu'ici la seule Ville du monde où ce genre de spectacle ait été représenté, & peut-être la seule où il puisse être accueilli. Le Public a témoigné ce goût pour la peinture que nous avons célébré à l'occasion des derniers salons, & il a regardé cette grande machine comme une très-grande imitation de la nature choisie dans ses effets les plus difficiles.

NOUVELLES ETRANGERES.

DU NORD.

De Petersbourg, *le 23 Février.*

ON ne reçoit de Moscou presque aucune lettre qui ne fasse mention de quelque incendie. Les dernieres annoncent que le 11 les écuries du Baron de Korff ont été totalement réduites en cendres ; que le feu prit le 12 à une grande maison qui sert de logement aux Musiciens de l'Impératrice, mais que cet accident étant arrivé en plein jour, on a apporté des secours assez prompts, pour empêcher les flammes de causer un dommage considerable.

De Stockholm, *le 15 Mars.*

Il paroît une Ordonnance par laquelle le Roi défend d'introduire dans ce Royaume, après que cette année sera expirée, aucunes étoffes de soye des Indes Orientales. Sa Majesté déclare dans la même Ordonnance que sa résolution est d'interdire aussi par la suite à ses Sujets l'usage de toutes les étoffes de soye de fabriques étrangeres. Elle a bien voulu annoncer d'avance ses intentions sur cet article, afin que les négocians prennent leurs arrangemens en conséquence.

De Coppenhague, *le 2 Mars.*

On assure que le Baron de Reventlau, Envoyé extraordinaire du Roi auprès de Sa Majesté Très-

Chrétienne, est désigné Gouverneur du Prince Royal. Le Roi a disposé du Régiment d'Infanterie de Sleswick, en faveur du sieur de Buhlau, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Oldembourg.

Fréderic Christian de Plessen, fils unique du Baron de Plessen, Chambellan de Sa Majesté, mourut ici le 19 du mois dernier, dans la vingt-septiéme année de son âge.

Un particulier, nommé d'Euchteritz, ayant trouvé le secret de composer du salpêtre avec le sel commun, s'est engagé à fournir au Roi le quintal de salpêtre, pendant les cinq premieres années, pour quinze rixdalers, & ensuite pour douze.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 2 Mars.*

Le Comte Ernest de Harrach ne se rendra point à Turin, & leurs Majestés Impériales ont nommé le jeune Comte de Mercy d'Argenteau, pour aller y résider en qualité de leur Ministre Plénipotentiaire.

On publia le 3 dans toutes les Eglises de cette Capitale, une Bulle, par laquelle le Pape supprime vingt-quatre fêtes dans les pays héréditaires.

DE BERLIN, *le 20 Mars.*

Sa Majesté a permis l'établissement d'une lotterie, dont le bénéfice est destiné à subvenir aux dépenses nécessaires pour achever l'Eglise Catholique. Le Baron de Swerts est chargé de la direction de cette lotterie. On commencera le premier du mois prochain à en distribuer les Billets.

DE RATISBONNE, *le 26 Mars.*

On a remis à la Dictature un Decret de Commission Impériale, portant : » Que les Princes » Henri & Jean-Fréderic de Schwartzbourg ayant » exposé à l'Empereur les titres qui les autorisent » à solliciter le droit de séance & de suffrage dans » le Collége des Princes, Sa Majesté Impériale a » reconnu la légitimité de ces titres ; qu'en conséquence l'Empereur donne part aux Electeurs, » Princes & Etats de l'Empire, de la demande des » Princes de Schwartzbourg, qui se flatent qu'elle » leur sera accordée, en considération des services » rendus à l'Allemagne par leurs ancêtres «.

ESPAGNE.

DE LISBONNE, *le 14 Février.*

Le Roi a réglé qu'en tems de paix ses Régimens d'Infanterie seroient composés de vingt Compagnies, chacune de trente Fusiliers ; ses Régimens de Cavalerie, de dix Compagnies de vingt-cinq maîtres chacune, à l'exception des Régimens d'Alcantara & de Caës, dont les Compagnies demeureront à quarante hommes ; ses Régimens de Dragons, de dix Compagnies à trente hommes ; les deux Régimens de Marine, & les deux d'Artillerie, chacun de vingt Compagnies, toutes plus fortes du double que celles de Dragons.

Le Vaisseau de guerre *la Notre-Dame de Nativité*, commandé par Don Pedre Louis d'Olival, arriva le 13 de Rio Janeïro, d'où il est venu en quatre-vingt-sept jours de navigation.

Un Yacht partira ces jours-ci pour porter quelques ordres aux Gouverneurs des Capitaine-

ries de Rio de Janeïro & de Minas Geraës. La néceſſité dans laquelle les habitans de ces Provinces étoient, lorſqu'ils interjettoient appel, de ſe pourvoir devant la Chambre de Relation de Liſbonne, leur cauſoit beaucoup d'embarras & de dépenſes. Afin de remédier à cet inconvénient, le Roi a établi à Saint Sébaſtien une Cour Supérieure, où toutes leurs affaires contentieuſes ſeront jugées en dernier reſſort. Ils ont célébré par diverſes fêtes l'ouverture de ce Tribunal, qui a tenu le 25 Juillet 1753 ſa premiere ſéance. Le lendemain on chanta le *Te Deum* en muſique à Rio de Janeïro : il y eut l'après-midi un combat de taureaux, & le ſoir toute la ville fut illuminée.

DE MADRID, *le* 19 *Mars*.

Il arriva le 13 de Liſbonne un Courier, dépêché par le Comte de Perelada, pour informer le Roi que le vaiſſeau *le Dragon* avoit été contraint d'y relâcher, & que le 5 il étoit entré dans le Tage. Ce bâtiment, commandé par Don François Çumplido, vient de la Vera-Cruz, & en dernier lieu de la Havane, d'où il a fait voile le 12 Décembre. Il a eſſuyé pluſieurs tempêtes dans ſa navigation. La valeur de l'or & de l'argent qu'il apporte, ſoit en eſpèces, ſoit en lingots, monte à ſept millions cent quatre-vingt-ſept mille trois cens quatre-vingt piaſtres. Le reſte de ſa charge conſiſte en trente mille ſix cens vanilles, cent trente-cinq mille quatre cens livres de cochenille, ſeize mille deux cens ſoixante-quinze d'anil, & mille cinquante-ſept quintaux de cuivre.

DE CADIX, *le* 3 *Mars*.

On a appris que les vents ont jetté ſur la côte

du Brésil le vaisseau *la Notre-Dame d'Arranzazu*, qui est parti le 31 Août de Buenos-Ayres. Il a été si maltraité, qu'il ne peut continuer sa route. Huit cens cinquante-trois mille piastres qu'il avoit à bord, ont été embarquées sur le vaisseau Amiral d'une flotte qu'on équipoit à Rio de Janeïro pour le Portugal. On a réparti sur les autres bâtimens de la flotte les marchandises dont il étoit chargé.

Des lettres de Buenos-Ayres marquent que le navire *la Conception* en devoit faire voile le 15 de ce mois pour l'Europe.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 23 Février.*

Les Ministres du Roi ont eu ces jours-ci plusieurs conférences avec le Chevalier Gray, Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne. On croit qu'elles ont eu pour objet le traité de commerce qui se négocie entre les deux Puissances.

DE ROME, *le 9 Mars.*

Tous les Ecclésiastiques Espagnols qui sont ici, ont reçu ordre de Sa Majesté Catholique de retourner en Espagne dans l'intervalle de trois mois. Les Eglises de Saint Jacques & de Notre-Dame de Montferrat seront régies sous l'inspection du Cardinal Portocarrero; l'une par Don Juan Figueroa, Auditeur de Rote pour le Royaume de Galice; l'autre par Don Joseph Borrul, Auditeur de Rote pour l'Aragon.

Conformément aux ordres du Roi d'Espagne,

Don Juan Figueroa & Don Joseph Borrul, Auditeurs de Rote pour les Royaumes de Castille & d'Aragon, ont pris possession ; le premier, de l'Eglise de Saint Jacques ; le second de celle de Montferrat, dont ils ont été nommés Directeurs. Ils n'y ont conservé que le nombre de Prêtres nécessaire pour le service divin. On croit que Sa Majesté Catholique, suivant un projet qu'avoit proposé le Cardinal Belluga, employera les revenus de ces deux Eglises à l'entretien de deux Colléges, destinés, l'un pour les Espagnols, l'autre pour les Indiens sujets de la Monarchie d'Espagne.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, *le* 21 *Mars.*

On écrit de Dublin, qu'en conséquence des ordres du Roi l'on commencera le 26 à rembourser à l'Echiquier la dette nationale d'Irlande, montant à soixante-dix-sept mille cinq cens livres sterlings ; que l'intérêt courra jusqu'au 24 Juin, & qu'après ce terme il sera supprimé. Les mêmes nouvelles annoncent que le 12 le Colonel Adlercron est parti avec son Régiment, afin d'aller s'embarquer à Cork pour les Indes Orientales. Les lettres de change des Banquiers de Dublin étant maintenant reçues pour argent comptant à la Tréforerie & dans les Bureaux de recette, il y a eu des réjouissances publiques à cette occasion dans cette Capitale de l'Irlande. La paye des Officiers & des Soldats qui sont sur l'établissement de ce Royaume, doit être augmentée.

Le Gouvernement a accordé une indemnité de trois mille livres sterlings aux Propriétaires du

Navire qui a été coulé à fond près de l'Isle de Wight, parce qu'il avoit la peste à bord. Les personnes de l'équipage sont dans une Chaloupe, & on leur fait tenir les provisions nécessaires pour leur subsistance.

Sa Majesté a disposé de la charge de Secrétaire d'Etat, vacante par la nomination du Duc de Newcastle au poste de premier Commissaire de la Trésorerie, en faveur du Chevalier Robinson, ci-devant Ministre Plénipotentiaire de cette Cour à celle de Vienne. Ce nouveau Secrétaire d'Etat sera chargé du Département du Sud, à la place du Comte de Holderness, qui passe à celui du Nord qu'avoit le Duc de Newcastle. On a reçu le résultat des dernieres conférences que le sieur Castres a eues avec les Ministres du Roi de Portugal.

Il a été expédié des ordres pour transporter ici toute l'artillerie qui est inutile dans la Ville & dans le Château d'Edimbourg.

PAYS-BAS.

DE LA HAYE, *le 22 Mars.*

Voici les principaux articles de la convention entre le Roi de Prusse & le Prince Stadhouder. Sa Majesté Prussienne céde à ce Prince, tant pour lui que pour ses héritiers & successeurs, de l'un & de l'autre sexe, toutes les Seigneuries, terres, maisons, & tous les domaines, biens féodaux & allodiaux, qu'elle possédoit dans la Province de Hollande, de quelque nature qu'ils soient, avec leurs appartenances & dépendances, droits, revenus, &c. nommément les Seigneuries de la haute & basse Zwaluwe, Klein-Waspick & Twintig-Hoeven, celles de Naeldwyck, Hoenderland, Wateringen,

Orange-Polder, s'Graveſande & Sand-Ambagt; la maiſon à la Haye, nommée la Vieille Cour maiſon de Honſlaerdyk, & les autres bâtimens ſitués aux environs; le tout comme Sa Majeſté Pruſſienne en a joui ou a dû en jouir; & par rapport aux maiſons avec tous leurs meubles, ſuivant l'inventaire qui en a été fait dans l'année 1749. Les rentes affectées ſur les droits d'entrée & de ſortie de la Meuſe, dont il a été diſpoſé par l'article XII du traité de partage, ne ſont point compriſes dans la préſente convention. Le prix des Seigneuries, biens, &c. cédés par Sa Majeſté Pruſſienne, a été fixé à la ſomme de ſept cens mille florins, & le prix des meubles à cinq mille, le florin ſur le pied de vingt ſols argent courant de Hollande. Les ſuſdites Seigneuries, domaines, terres, maiſons & biens, avec tous leurs droits, ſont tranſportés francs de toutes charges & dettes juſqu'au dernier Décembre 1753, à la réſerve ſeulement des capitaux négociés par Sa Majeſté Pruſſienne, fournis par quelques particuliers, & qui ſont hypothéqués ſur leſdits biens, ainſi que capitaux négociés par les Magiſtrats ou Régens deſdites Seigneuries, Polders ou Domaines. Sa Majeſté Pruſſienne s'oblige d'acquiter, non-ſeulement toutes leſdites charges & dettes non exceptées, mais encore ce qui peut être dû pour l'entretien, les réparations & les améliorations des moulins, métairies, &c. de même que les frais des procédures, & les appointemens dûs aux Officiers & Employés dans les ſuſdites Seigneuries. Le contrat d'amodiation, conclu le 9 Janvier 1749 à Cleves, avec Abraham Douglas, demeurera revoqué, & ce Fermier ſera deſtitué, afin que le Prince Stadhouder ait la libre jouiſſance & la diſpoſition pléniere de tout ce qui lui

est cédé. Tous les Drossards, Baillifs, Receveurs, Secrétaires, & généralement tous les Officiers & Employés dans les Seigneuries & Polders ci-dessus nommés, placés par Sa Majesté Prussienne, & qui ont été pourvûs de leurs emplois à titre onéreux, y seront conservés. Dans cet article sont compris ceux qui de la même façon ont obtenu des survivances, & dont la liste a été remise entre les mains des Commissaires de la Princesse Gouvernante. Il est inutile d'observer que par ledit article le Prince Stadhouder ne prétend point renoncer aux droits Seigneuriaux dont Sa Majesté Prussienne a joui par rapport à la continuation & à la discontinuation des susdits Officiers. Les artérages & revenus de tous les biens cédés, appartiendront au Roi de Prusse jusqu'à la fin de l'année derniere, & Sa Majesté Prussienne en supportera les charges & les dépenses jusqu'au même terme. A l'egard des revenus de l'année courante, ils seront partagés entre le Roi de Prusse & le Prince Stadhouder *pro rato temporis*.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 16 Mars dernier, le Roi alla au Château de la Meutte, d'où Sa Majesté revint le même jour.

Madame la Dauphine a été indisposée d'un rhume pendant quelques jours.

La Comtesse de Toulongeon fut présentée le 17 à leurs Majestés & à la Famille Royale.

Le Roi a accordé au Marquis de Saint-Contest, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département des

Affaires étrangeres, la charge de Prévôt-Maître des cérémonies des Ordres de Sa Majesté, vacante par la mort du Marquis de Brezé.

M. Bertin de Bellille a été nommé à l'Intendance de Lyon.

Le 17, troisiéme Dimanche du Carême, le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, assisterent à la prédication du Pere Laugier. Leurs Majestés entendirent le 14 & le 19 le Sermon du même Prédicateur.

La Reine communia le 19 par les mains de l'Abbé de Gouyon, son Aumônier en quartier.

Il y eut le 14, le 17 & le 19, grand couvert chez la Reine.

Le 20, pendant la Messe de la Reine, on chanta le *De profundis* pour l'Anniversaire de la feue Reine de Pologne Duchesse de Lorraine & de Bar, mere de Sa Majesté.

On fit le 22 la Procession solemnelle qu'on a coutume de faire tous les ans, en mémoire de la réduction de cette Capitale sous l'obéissance de Henri IV. Le Corps de Ville y assista suivant l'usage.

On se dispose à exécuter le projet de joindre la Vilaine à la Drance, par un canal de communication entre les villes de Rennes & de Dinan. Conséquemment à une délibération des Etats de Bretagne, on formera pour cet effet une compagnie. Ce canal sera d'autant plus avantageux pour le commerce de la Province, que la ville de Dinan, qui se trouve située à douze lieues de Rennes, n'est qu'à six lieues de Saint-Malo.

Le Roi alla le 23 à Choisy, & revint à Versailles le soir.

Le 21 & le 24, leurs Majestés ont entendu le Sermon du Pere Laugier.

La Marquise d'Houdetot & la Comtesse de la Ferronays ont été présentées le 24 à leurs Majestés & à la Famille Royale.

Le 25, Fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, entendirent après la Messe, les Vêpres chantées par la Musique, ausquelles l'Abbé Gergoy, Chapelain de la Chapelle-Musique, officia.

Leurs Majestés assisterent l'après-midi à la prédication du Pere Laugier.

Le Comte de Clermont, Prince du Sang, qui a été élû le premier Décembre de l'année derniere par l'Académie Françoise, pour remplir la place vacante par la mort de M. de Boze, y prit séance le 26 Mars dernier.

Dans le septiéme tirage de la premiere Lotterie royale qui a été tirée le 26 & les quatre jours suivans, le principal lot est échû au numéro 54964. Le numéro 58153 a eu la premiere prime.

Le 31, Dimanche de la Passion, le Roi & la Reine, accompagnés de la Famille royale, assisterent à la prédication du Pere Laugier.

Il y eut le 28 & le 31 Mars dernier, ainsi que le 2 Avril, grand couvert chez la Reine.

Leurs Majestés entendirent le 2 Avril le Sermon du Pere Laugier.

Le Maréchal de Maillebois & le Marquis d'Hautefort, en longs manteaux de deuil, ont fait leurs révérences au Roi, à l'occasion de la mort de la Maréchale d'Alegre.

Le même jour, le Marquis de Saint-Contest, Ministre & Sécrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangeres, a prêté serment entre les mains du Roi pour la charge de Prévôt-Maître des cérémonies des Ordres.

Sa Majesté a accordé à M. de Chevert, Lieutenant Général de ses Armées, une place de Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

Le Roi a nommé M. le Févre de Caumartin, Maître des Requêtes, à l'Intendance de Metz, vacante par la retraite de M. de Creil de Bournezeau, Conseiller d'Etat ordinaire, qui a demandé à Sa Majesté la permission de s'en démettre.

Le 2, le Roi fit à Trianon une des expériences du nouveau systême d'Agriculture, fondé sur les principes de M. Duhamel du Monceau, Pensionnaire de l'Academie Royale des Sciences.

M. de Dangeul, Maître des Comptes & Maître d'Hôtel du Roi, a présenté le 3 à Sa Majesté l'ouvrage intitulé, *Remarques sur les avantages & les desavantages de la France & de la Grande-Bretagne, relativement au commerce & aux autres sources de la puissance des Etats.*

Le Marquis de Lostange, Mestre-de-Camp du Régiment des Cuirassiers, doit épouser la fille aînée du Marquis de Lhopital, Chevalier des Ordres du Roi, & de celui de Saint Janvier, Lieutenant-Général des armées de Sa Majesté, & premier Ecuyer de Madame Adélaïde.

M. de la Nauze, Académicien Associé de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, a été élû Pensionnaire de cette Académie, à la place de feu M. Secousse.

La Duchesse d'Orléans sortit le 4 pour la premiere fois depuis sa petite vérole.

Le 5, les Officiers de la Chambre du Duc d'Orléans, firent chanter à Versailles, dans l'Eglise des Récollets, le *Te Deum* en musique, pour remercier Dieu du rétablissement de la santé de cette Princesse. Il y eut, avec la permission de

l'Archevêque de Paris, exposition du Saint Sacrement. Avant le *Te Deum*, on chanta le Pseaume *Laudate Dominum, omnes gentes.* Les deux motets étoient de la composition de M. Richer, ordinaire de la musique du Roi, & Maître de la Musique du Duc d'Orléans.

La Princesse Douairiere & le Prince de Conti ont tenu sur les Fonts de Baptême, à l'Isle Adam, le fils de feu M. Pierre-Jean-François-Anne de Saint-Denis, & de Dame Angelique-Louise Pioger de la Chaudronnois, sa veuve. Cet enfant a été nommé *François-Louis.* Feu M. de Saint-Denis étoit Capitaine des Chasses du Prince de Conti.

Le 5, la Reine accompagnée de la Famille royale, a assisté au Sermon du Pere Laugier.

Le Roi qui avoit parti de Versailles le 5 pour aller à Choisy, en revint le 6.

Le 7, Dimanche des Rameaux, le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin, de Madame Adélaïde, & de Mesdames Victoire, Sophie & Louise, assisterent à la Bénédiction des Palmes, qui fut faite par l'Abbé Gergoy, Chapelain de la Chapelle-musique. Ce Chapelain présenta une Palme au Roi & une à la Reine. Après avoir assisté à la Procession, le Roi adora la Croix. Leurs Majestés entendirent ensuite la grande Messe, qui fut chantée par la musique, à laquelle le même Chapelain officia. Madame la Dauphine assista à l'Office dans la Tribune.

Leurs Majestés assisterent l'après-midi aux Vêpres chantées par la musique, & au Salut célébré par les Missionnaires, après avoir entendu la prédication du Pere Laugier.

La Reine se rendit le 8 à l'Eglise de la Paroisse.

du Château, & Sa Majesté communia par les mains de l'Evêque de Chartres, son premier Aumônier.

Monseigneur le Dauphin y communia le même jour par les mains du Cardinal de Soubize, Grand-Aumônier de France ; Madame la Dauphine, par celles de l'Archevêque de Sens, son premier Aumônier, & Madame Adélaïde, par celles de l'Evêque de Meaux, premier Aumônier de cette Princesse.

Le 10, Mesdames Victoire, Sophie & Louise communierent dans cette Eglise par les mains de l'Abbé de Sainte Aldegonde, Aumônier du Roi.

Il y eut le 4, le 7 & le 10 grand couvert chez la Reine.

Le Marquis & le Chevalier de Langeron, en longs manteaux de deuil, ont fait leurs révérences au Roi, à l'occasion de la mort du Maréchal de Maulevrier-Langeron leur pere.

Le Roi a accordé les grandes entrées de sa Chambre au Duc de Luynes & au Maréchal de la Mothe-Houdancourt.

Sa Majesté a donné le Gouvernement de l'Isle Sainte-Marguerite, & de celle de Saint-Honorat de Lerins, vacant par la mort du Marquis de Brezé, au Marquis de Montboissier, Lieutenant Général de ses armées, & Capitaine Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires.

Le Marquis de Montboissier s'étant démis entre les mains du Roi du commandement de cette Compagnie, Sa Majesté en a disposé en faveur du Comte de la Riviere, Lieutenant Général de ses armées, & premier Sous-Lieutenant de la même Compagnie. Le Marquis de Chabannes monte à la Sous-Lieutenance, & le Marquis de Villegagnon à l'Enseigne. Le Chevalier de Vatan, Mousquetaire de cette Compagnie, a obtenu l'agrément

de la Cornette du Marquis de Villegagnon.

Le Roi a agréé pour la Sous-Lieutenance des Chevau-Légers de Bourgogne, vacante par la démission du Comte d'Autrey, le Comte de Lordat, premier Cornette des Chevau-Légers d'Orléans; pour la premiere Cornette des Chevau-Légers d'Orléans, le Marquis d'Egreville, Guidon des Gendarmes d'Aquitaine; & pour le Guidon des Gendarmes d'Aquitaine, le Comte de Cossé, Capitaine dans le Régiment de Dragons de Caraman.

Sa Majesté a accordé le Régiment d'Infanterie Irlandoise, dont étoit pourvû le Comte de Bulkeley, Lieutenant Général, au Marquis de Bulkeley son fils, Capitaine dans le même Régiment.

M. Ballin, Orfevre du Roi, a présenté à Sa Majesté un surtout de table d'or, fait pour l'Espagne. Cet ouvrage avoit été commencé par feu M. Ballin, & a été fini par son fils.

Le 10, les actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-sept cens quatre-vingt-cinq livres, & les Billets de la seconde Lotterie royale à six cens trente-huit. Les Billets de la premiere Lotterie royale n'ont point de prix fixe.

Leurs Majestés, accompagnés de la Famille royale, ont assisté le 10 & le 11 à l'Office des Tenebres, chanté par la musique.

Le 11, jour du Jeudi Saint, l'Evêque de Blois ayant fait l'Absoute, & le Roi ayant entendu le Sermon de la Cêne de l'Abbé Sutil, Prieur de Château-Thierry, Sa Majesté a lavé les pieds à douze pauvres, & les a servis à table. Le Prince de Condé, Grand Maître de la Maison du Roi, étoit à la tête des Maîtres d'Hôtel, & il précédoit le service, dont les plats étoient portés par Monseigneur le Dauphin, le Comte de Clermont, le Prince de Conti, le Comte de la Marche, le

Prince de Dombes, le Comte d'Eu, & par les principaux Officiers de Sa Majesté. Après cette cérémonie, le Roi & la Reine accompagnés de la Famille royale, se sont rendus à la Chapelle, où leurs Majestés ont entendu la grande Messe, & ont assisté à la Procession.

MARIAGES ET MORTS.

MEssire Armand-Louis de Serent, Marquis de Kerfilis, Guidon de Gendarmerie, fils de Messire Louis de Serent, Marquis de Kerfilis, & de Marie-Magdeleine-Elisabeth de Montebert, veuve en premieres nôces du Marquis de Kerfilis, & en secondes de Henri-François de Bretaigné, Comte de Vertus, & à présent épouse d'Anne-Léon de Montmorenci, premier Baron de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, Gouverneur des Ville & Château de Salins, Chevalier d'honneur de Madame Adelaïde, fut marié le 23 Janvier, à Bonne-Marie-Félicité de Montmorenci-Luxembourg d'Ollone, fille de Charles-Anne-Sigismond de Montmorenci-Luxembourg, Duc d'Ollone, Maréchal des Camps & Armées du Roi; & de feue Marie-Anne-Etiennette de Bullion de Fervaques.

Le 29 Janvier, Messire Pierre-Jacques-François-Auguste Ferron, Comte de la Ferronays, Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons de son nom, épousa Dlle Charlotte-Jaqueline-Josephe Marnays de Saint André de Vercel, fille de Messire Charles Marnays de Saint André, Comte de Vercel, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Enseigne des Gardes du Corps; & de feue Dame Claude-Françoise-Jaqueline Petit de Passy. Le

Comte de la Ferronays est fils de Messire Pierre Jaques-Louis-Auguste Ferron, Marquis de la Ferronays, Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté; & de Dame Françoise le Clerc des Emeraux.

Arnauld-César-Louis de Choiseul, Vicomte de Choiseul, fils de César-Gabriel de Choiseul, Comte de Choiseul; Lieutenant Général des Armées du Roi, & de la Province de Dauphiné, & de Marie de Champagne, fut marié le même jour à Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort de Lorges, fille de Louis de Durfort, Comte de Lorges, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, & Menin de Monseigneur le Dauphin; & de Marie-Marguerite-Reine Rutault de Marsan, une des Dames nommées pour accompagner Madame la Dauphine. La bénédiction nuptiale leur a été donnée dans la Chapelle de l'Hôtel de Molé par le Primat de Lorraine. Leur contrat de mariage avoit été signé le 21 par leurs Majestés & par la Famille royale.

Messire René-Edouard Colbert, Marquis de Maulevrier, veuf de Dame Marie-Charlotte-Eugenie de Fiennes, a épousé au commencement de Février Dlle Charlotte-Jacqueline-Françoise de Manneville, fille de Messire Charles-Louis Comte de Manneville, & de Dame Charlotte-Françoise Aubert. Leur contrat de mariage avoit été signé le 24 du mois précédent par leurs Majestés & par la Famille royale.

Jean-Armand de Joyeuse, Marquis de Joyeuse, Brigadier d'Infanterie, Colonel du Régiment de son nom, fut marié le 13 à Dlle Anne-Magdeleine Delpech de Cailly, fille de feu Messire Pierre Delpech de Cailly, Président en la Cour des Aydes, & de Dame Marie Pajot de Villers. Le Mar-

quis de Joyeuse, dont le contrat de mariage avoit été signé le 10 par leurs Majestés, est fils de Jean-Anne-Gedeon de Joyeuse, Comte de Grandpré, un des Lieutenans généraux pour Sa Majesté dans les Provinces de Champagne & de Brie, & de Dame Antoinette de Villers.

Le 18 Décembre 1753, mourut à Pouy en Champagne, Louis le Bascle, Marquis d'Argenteuil, Lieutenant général des Provinces de Champagne & de Brie, Gouverneur de la Ville de Troyes, où son corps fut transporté le 28 Janvier, & inhumé en l'Eglise royale de Saint Loup, avec la pompe funébre la plus éclatante, suivie de services solemnels que lui firent célébrer en cette Abbaye le Corps de Ville, la Milice bourgeoise & les Chevaliers de l'Arquebuse, pour marque de leur plus étroit attachement. MM. les Comte & Chevalier d'Argenteuil, & M. le Comte de Lanty son gendre, n'ont rien obmis pour rendre à ce Seigneur recommandable les devoirs & honneurs qu'il méritoit. Voyez les tabl. hist. IV. part. p. 280.

Marie-Olimpe-Emmanuelle de Mazarin, veuve de Messire Louis-Christophe Gigault, Marquis de Bellefonds, Colonel du Régiment Royal-Comtois, Gouverneur & Capitaine des Chasses du Château de Vincennes, & reçu en survivance du Maréchal de Bellefonds son pere, en la charge de premier Ecuyer de feue Madame la Dauphine, ayeule du Roi, mourut à Paris le 24 Janvier, âgée de quatre-vingt-neuf ans. Elle étoit fille d'Armand-Charles de la Porte, Duc de la Meilleraye, Pair de France, substitué au nom & armes de Mazarin, & de Hortense Mancini, niéce du Cardinal Mazarin.

Messire N. . . . de Vougny, Conseiller Clerc

en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris, & Abbé de l'Abbaye de Rivour, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Troyes, est mort à Soissons le 25 dans la quarante-neuvieme année de son âge.

Messire Henri-Bernard de la Croix-Chevrieres, Marquis de Saint-Vallier, ci-devant Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, est mort en Janvier 1754, en Dauphiné, âgé d'environ quatre-vingt ans.

Messire François-Joseph Robuste, Evêque de Nitrie, Suffragant de l'Archevêché de Reims, mourut à Paris le 3 Février, âgé de soixante-onze ans.

Messire Louis-Bernard de Cleron, Comte d'Haussonville, Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté, & Grand-Louvetier du Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar, est mort à Nancy le 4 dans sa cinquante-quatriéme année.

Charles-Casimir-Joseph d'Albret, Comte de Montfort, est mort le 6. Il étoit fils de Marie-Charles-Louis d'Albret, Duc de Chevreuse, Pair de France, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Colonel Général des Dragons, & de Henriette-Nicole Pignatelli d'Egmont.

Alexis-Magdeleine Rosalie de Chastillon, Duc de Chastillon, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, Lieutenant-Général de la haute & basse Bretagne, & Grand Bailli de Haguenau, mourut à Paris le 15 âgé de soixante-trois ans. Il avoit été nommé Gouverneur de Monseigneur le Dauphin au mois de Novembre 1735. Il en prêta serment entre les mains du Roi le 20 du même mois. Au mois de Mars 1736, Sa Majesté le créa Duc & Pair, & au mois de Mai suivant il prit en cette qualité séance au Parlement.

Eclairciſſement définitif de M. le Chevalier de Cauſans, ſur la Quadrature du Cercle.

APrès avoir propoſé des vérités incroyables à prouver, il a fallu s'attendre aux difficultés que l'incrédulité peut faire naître, & qu'il faut tâcher de détruire efficacement.

Les Notaires au Châtelet de Paris prépoſés par M. le Chevalier de Cauſans, ſçavoir :

MM. Le Verrier, rue de la Monnoye, à la deſcente du Pont-neuf ; Aleaume, rue de Condé ; Laideguive rue des Grands Auguſtins ; Chomel, rue Pavée, vis-à-vis la rue Françoiſe ; Quinquet, près le marché Saint Germain ; & Boulard, rue S. André des Arts, délivreront des ſouſcriptions, à commencer le 15 du préſent mois d'Avril, & juſqu'au 15 du mois de Juin prochain ; ce terme expiré, je démontrerai à l'Académie royale des Sciences, du 15 au 25 dudit mois de Juin, ſi le nombre de ſouſcriptions auquel je voudrai me borner, eſt rempli ; & au cas qu'il ne le ſoit pas, il ſera libre à M. le Chevalier de Cauſans de ne pas donner leſdites démonſtrations ; mais alors les Notaires nommés & dépoſitaires remettront aux *Souſcripteurs* onze cens livres pour chaque ſouſcription de mille livres, ce qu'ils inférèront & ſigneront au dos des billets de ſouſcription, dont voici le contenu & le modèle.

Souſcripteur ... 1000 *liv. Auteur* ... 500 *liv.*

Billet de ſouſcription pour la Quadrature du cercle, payable au Porteur, après le Jugement de l'Académie royale des Sciences & des Députés étrangers qui voudront s'y trouver, à Paris.

Propositions à vérifier.

1°. Décrire un quarré parfaitement égal à un cercle quelconque.

2°. Démontrer qu'en Géométrie un est trois, & trois ne sont qu'un ; c'est-à-dire que trois uniques figures de Méchanique contenues l'une dans l'autre, sont géométriquement égales ; d'où il s'ensuit que chaque tout dans l'étendue, a deux parties distinctes géométriquement & séparément égales à lui. Cette proposition détruit l'axiome universel le mieux établi, que le tout est absolument plus grand qu'une de ses parties.

3°. Prouver par une régle générale le véritable rapport du diamétre du cercle à sa circonférence.

4°. Donner la Quadrature géométrique du cercle.

Chaque Etat & Villes qui prendront au moins cent souscriptions, pourront envoyer un Député pour assister aux démonstrations, à qui on remettra trois mille liv. en arrivant à Paris.

Récépissé des Notaires.

» Je soussigné, Notaire au Châtelet de Paris, » reconnois qu'il m'a été déposé la somme de mille » cinq cens livres ; sçavoir, cinq cens livres par » M. le Chevalier de Causans, & mille livres par » le porteur, pour appartenir & être remise aussi- » tôt après le jugement de Messieurs de l'Académie » des Sciences à Paris, dûement signé de M. le Se- » crétaire de l'Académie, & à moi délivré par du- » plicata, sur les quatre propositions comprises au » dos de la présente reconnoissance ; sçavoir, au » porteur, si le jugement est contraire audit sieur » Chevalier de Causans ; & au sieur Chevalier ou » à son ordre, si le jugement lui est favorable ; &

» faute par ledit sieur Chevalier de Causans d'avoir » donne ses démonstrations avant le 25 du mois » de Juin prochain préfix, le Souscripteur retirera » les mille livres par lui déposées, & cent livres en- » sus par forme de dédit, sur les cinq cens livres dé- » posées par ledit sieur Chevalier de Causans, & » les quatre cens livres de surplus lui seront ren- » dues, sans que leur présence respective soit né- » cessaire à la remise ci-dessus. Et pour ma dé- » charge, le double du présent récépissé sera re- » mis & acquitté par celui ou ceux qui auront droit » de recevoir ledit dépôt, & au moyen de quoi » l'autre demeurera nul. *A Paris, le du mois d 1754.*

Les grands, les patriotes, les sçavans & les riches, découvriront au genre humain, par ce moyen, le plus avantageux & le plus incompréhensible mystere de la nature, si je démontre, comme je le propose, qu'un tout en Géométrie a deux parties distinctes séparément, géométriquement & numériquement égales à lui, & procureront la connoissance parfaite de la figure de la Terre, des longitudes & de toute l'étendüe de la vraie, de l'inconnue, de la transcendante & admirable Géométrie pratique.

Je m'en rapporte présentement à la conviction intérieure de chacun en particulier, si je suis en régle, & sur ma parole & à l'égard du Public.

ALLAIS a peint & Beaumont a gravé Mlle Favart en pelerine. Quoique cette estampe, qui se vend chez l'Auteur, au milieu du pont Notre-Dame, doive être singulierement piquante pour ceux qui ont vû la charmante Actrice dans le rolle, elle doit se trouver dans le cabinet de tous ceux qui aiment les talens.

AVIS.

LE ſieur Maille, Vinaigrier, Diſtillateur de l'Impératrice Reine, donne avis que pluſieurs perſonnes s'ingerent de contrefaire & falſifier ſes vinaigres de Turbie, Romain, & autres dont il eſt le ſeul compoſiteur : il invite les perſonnes qui en veulent faire uſage, de s'adreſſer à lui directement pour éviter d'être trompés : l'heureux ſuccès de ces vinaigres lui fait eſpérer qu'elles ſeront ſatisfaites. Le vinaigre de turbie eſt pour la parfaite guériſon du mal de dents, & le vinaigre Romain pour blanchir, raffermir les gencives, & diſſiper les eaux glaireuſes qui contribuent à les gâter : il arrête les progrès de la carie, & empêche que les autres dents ne ſe carient. En ſe ſervant de ce vinaigre habituellement, il prévient l'haleine forte, & guérit tous les petits chancres qui viennent à la bouche. Le travail heureux des nouveaux vinaigres annoncés dans le Mercure de Septembre, 1753, lui fait eſperer qu'ils ſeront reçus avec la même approbation que ſes autres vinaigres l'ont été des perſonnes de diſtinction de la Cour de France, ainſi que des Cours étrangeres. Ledit Sieur vend toutes ſortes de vinaigres pour blanchir & entretenir la peau : vinaigre de fleurs de citrons, pour ôter toutes ſortes de boutons ſur le viſage ; d'écaille, pour guérir les dartres farineuſes ; de racines, pour ôter toutes ſortes de taches du viſage ; de ſtorax, qui unit, blanchit, affermit la peau. Il ſe trouve chez lui généralement toutes ſortes de vinaigres, tant pour la table que pour la toilette & les bains, au nombre de cent trente, expliqués dans ſon imprimé : fruits confits au vinaigre, tels que pavie de pompone, à l'Italienne, bigareaux à la Reine, brugnons, poivrons d'Eſpagne confits à la façon de Turin,

graine de capucines, barbe de chevre, champignons, melons marinés, cornichons, pommes d'amour, bled de Turquie, criste mariné, passepieres verdies, haricots à la Genoise. Les personnes éloignées qui voudront avoir de ses vinaigres, soit pour les dents ou le visage, les recevront exactement en écrivant audit Sieur une lettre d'avis, & remettant l'argent par la poste; le tout affranchi de port. Le prix des moindres bouteilles est de trois livres. *Il demeure rue de l'Hirondelle aux Armes Impériales, à Paris.*

La moutarde aux capres & aux enchoies par extrait d'herbes fines, & la moutarde des six graines, ainsi que différentes moutardes, telles que sont moutarde à la Romaine, à la Grecque, à la Chartreuse, aux mousserons, à la Maréchale, à la Capucine, aux trufles, en poudre, à la Marquise, & la moutarde rouge, se vendront à l'ordinaire dans le courant de l'été; toutes ces sortes de moutardes ayant la qualité de pouvoir se garder deux années avec la même bonté.

LETTRE du sieur Caron fils, Horloger, à l'Auteur du Mercure.

JE vous prie, Monsieur, d'inserer dans votre prochain Journal l'errata que je vous adresse, servant à corriger les petites fautes qui se sont glissées dans les copies du rapport de Mrs Camus & de Montigny. Ces corrections ont été adoptées par l'Académie, & paraphées sur le premier exemplaire de ce rapport imprimé qu'elle a gardé.

Dans la page 4^e^ du Rapport, la 126^e^ du Mercure, où il est question de l'échappement à roue de rencontre des pendules de l'ancienne construction de M. Huguens, on a mis en deux endroits *roue des minutes*, il faut lire roue des secondes. Page

134, au lieu d'*éguille des minutes*, lisez des secondes; quoique M. Huguens, dans son Livre *de Horologio oscilatore*, se serve assez indifféremment du même mot Latin pour minutes ou secondes, la distinction faite en François exige cette remarque.

Page 137ᵉ du Mercure, à l'endroit de la description de la copie que le sieur le Paute a fait de mon échappement, il y a *les leviers se croisent du côté opposé au coude de la manivelle*, il faut lire *se croisent d'équerre au coude de la manivelle.*

Dans la déclaration de Mrs Godefroy & Ferdinand Bertoud, page 156 du Mercure, on lit *nous étant transportés chez M. le Paute pour voir ses pendules à une roue*, il faut lire *pour voir les pendules à une roue*, faute de copiste, ces Messieurs n'ayant jamais compté reconnoître le sieur le Paute pour l'auteur des pendules à une roue, que M. le Roy, fils aîné, lui avoit seulement commandé d'exécuter sous ses ordres.

Les efforts qu'on a faits pour s'approprier l'invention de mes nouvelles montres, ayant eu un effet contraire à celui qu'on s'en étoit promis, j'apprends qu'on se borne actuellement à les imiter : je crois donc devoir avertir ici le Public que je mets sur mes montres, à côté de mon nom, un numéro enregistré sur mon livre de vente, ainsi que la figure de la montre & le nom des personnes à qui je les livrerai, marque infaillible à laquelle on reconnoîtra les montres qui seront sorties de ma main. J'avertis encore que je n'en recevrai, pour les remettre en état, aucunes de celles qu'on aura construit imparfaitement & à mon imitation, Il est juste qu'après tant de peines je jouisse le premier du fruit de ma découverte, & qu'on ne soit pas dans le cas de m'appliquer ces vers de Virgile :

Sic vos non vobis mellificatis apes, &c.

J'ai l'honneur d'être, &c.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France*, du mois de Mai. A Paris, le 30 Avril 1754. LAVIROTTE.

TABLE.

Pieces Fugitives en Vers & en Prose.
Bacchus galant, Ode, *page* 3
Séance publique de l'Académie royale de Nîmes, 8
Epître à Mlle T. T. L. L. 17
Séance publique de la Société royale de Nancy, 23
Regrets, à M. *D. B. D. S. C. D. L. C.* 31
Mémoire sur les pays & la mer du Canada, &c. 33
Epitaphe d'une femme. Epigramme, 57
Lettre sur la Chronologie & contre l'attraction, 58
Vers à Mlle de B.... 75
Extrait des Elémens du Commerce, 76
Mots de l'Enigme & des Logogryphes du Mercure d'Avril, 91
Enigme & Logogryphes, *ibid.*
Nouvelles Litteraires, 96
Stances présentées à M. le Duc de Richelieu, 133
Lettre de M. Mussard à M. Clozier, &c. 140
Lettre à l'Auteur du Mercure, 145
Sujet proposé par l'Académie royale de Pau, 148
Beaux-Arts, 149
Chanson, à Mlle P. 161
Différens Spectacles, 165
Nouvelles Etrangeres, 191
France. Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 199
Mariages & morts, 206
Eclaircissemens sur la Quadrature du cercle, 210
Avis, 212

La Chanson notée doit regarder la page 161.

De l'Imprimerie de C. A. Jombert.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
JUIN. 1754.
PREMIER VOLUME.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, rue du Hurepoix.
JEAN DE NULLY, au Palais.
PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-neuf.
DUCHESNE, rue Saint Jacques, au Temple du Goût.

M. DCC. LIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE du Mercure est à M. MERIEN, *Commis au Mercure, rue des Fossez S. Germain l'Auxerrois, au coin de celle de l'Arbre-sec, pour remettre à M. l'Abbé Raynal.*

Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoye aussi par la Poste aux personnes de Province qui le desirent, les frais de la Poste ne sont pas considérables.

On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure audit Sr Merien, *Commis au Mercure; on leur portera le Mercure très-exactement, moyennant 21 livres par an, qu'ils payeront; sçavoir, 10 liv. 10 s. en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 s. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient faits dans leur tems.*

On prie aussi les personnes de Province à qui on envoye le Mercure par la Poste, d'être exactes à faire payer au Bureau du Mercure à la fin de chaque semestre, sans cela on seroit hors d'état de soutenir les avances considérables qu'exige l'impression de cet Ouvrage.

On adresse la même priere aux Libraires de Province.

On trouvera le Sr Merien *chez lui les Mercredi, Vendredi & Samedi de chaque semaine.*

PRIX XXX SOLS.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.

JUIN. 1754.

PREMIER VOLUME.

PIECES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

POEME

Contre le déréglement des mœurs, lu à la Séance publique de l'Académie royale de Nismes, le 10 Janvier 1754. Par M. Lebeau de Schosne.

CHANT PREMIER.

Fille du ciel, ô toi qui de la terre
As déserté le globe criminel,
Depuis ces tems où l'erreur mensongere
Dans tous les cœurs s'est construit un autel;

Reviens, defcends de la plaine ètherée ;
Il eſt encor dans cet obſcur ſéjour
Quelques humains dont l'ame, ſans détour,
Fut dès l'enfance à tes loix conſacrée.
Daigne, ô Vertu, de ton aîle ſacrée
Couvrir encor tes temples démolis ;
Le peu d'humains dont la foi t'eſt jurée,
Bientôt par toi les auront rétablis.
Viens avec eux, & pénétre leur ame,
Prête à leur voix cette éloquente flâme,
Ce feu divin, qui par des traits vainqueurs
Sans violence attire tous les cœurs ;
Chacun alors d'un ardeur réunie
Te ſervira par ſes talens divers ;
Veuille agréer les fruits de leur génie.
Pour moi qui n'ai que mon zéle & mes vers
Et quelqu'amour pour ta noble harmonie,
Je recevrai le prix de mes concerts :
Sur mes rivaux j'obtiendrai la victoire,
Si mes chanſons utiles à ta gloire,
Font révérer tes loix à l'univers.

De nos malheurs la ſecrette racine
Aux paſſions a dû ſon origine ;
Leur jour impur, leurs nuages épais
Seuls de notre ame ont altéré la paix.
Ainſi l'orgueil, la fureur, la moleſſe,
La folle ardeur d'une vaine richeſſe,
L'ambition, l'envie & ſes noirceurs

Ont entraîné la ruine des mœurs.
Mais toutefois leur criminel empire
Chez les mortels auroit peu ſubſiſté,
On l'auroit vû lui-même ſe détruire
Par l'excès ſeul de ſa difformité,
Si dans nos cœurs un vice plus aimable,
Pour nous tromper s'uniſſant avec eux,
N'eût ſous l'appas d'un breuvage agréable,
Fait pénétrer ſon venin odieux.
Barbare amour, ce furent là tes jeux;
Tu ſçus couvrir d'un voile impénétrable
Ton art perfide & tes dards dangereux.

Tout végétoit ſans chaleur & ſans vie,
Un froid repos abſorboit l'univers,
Sans nuls déſirs l'ame humaine aſſoupie
Sembloit languir & vivre dans les fers,
Lorſque des cieux la bonté paternelle,
D'un des rayons de la Divinité,
Voulut ſur nous lancer une étincelle,
Qui répandant ſa chaleur, ſa clarté,
Fit dans les cœurs germer la volupté.
Ce n'étoit point cette lumiere impure,
Ce noir flambeau, pere de nos abus,
Qu'on voit briller, au gré de l'impoſture,
Entre les mains de l'enfant de Venus,
Et dont l'ardeur du midi juſqu'à l'ourſe
A ravagé l'eſpace illimité;
Sorti du ſein de la Divinité,

Nos feux étoient auſſi purs que leur ſource.
La bonne foi, la bonté, la candeur,
Avoient ſur eux un ſouverain empire;
Nous ignorions le langage impoſteur,
L'art inhumain de plaire pour ſéduire.
Sur le reſpect qu'inſpiroient ſes appas,
Un jeune objet ſe repoſoit ſans crainte,
Et la vertu dans ſes beaux yeux empreinte
Etoit ſa garde & préſervoit ſes pas.
On n'avoit point encor mis en maximes
La probité, l'honneur & le devoir;
Tous nos déſirs modérés, légitimes,
Du frein des loix dédaignoient le pouvoir.
Fidele aux vœux de la ſimple nature,
Le ſexe alors, content de ſa beauté,
Ne chargeoit point les traits de ſa figure
Du faux éclat d'un vernis emprunté;
Des fleurs étoient ſon unique parure,
Ses yeux brilloient par l'ingénuité.
De nos lambris la ſecourable enceinte
Ne voiloit point les larcins amoureux;
Au ſein des bois nos peres vertueux,
A leurs penchans ſe livroient ſans contrainte;
Le jour prêtoit ſa lumiere à leurs feux,
Et leurs plaiſirs avoués par les cieux,
Etoient exempts de remords & de crainte.

C'étoit ainſi, reſpectables ayeux,
Que s'écouloient vos heureuſes journées.

Au ſein des morts vos manes radieux
Doivent frémir des excès odieux
Qui de vos fils terniſent les années.
Abbandonnez le ſéjour ténébreux,
Des noirs climats franchiſſez la barriere,
Et par pitié pour vos foibles neveux,
Reparoiſſez encore à la lumiere ;
De leur devoir venez dicter les loix.
Que le ſecours d'un remords ſalutaire
Rallume en eux cette flâme ſincere
Que votre ſein renfermoit autrefois.
Votre bonheur, ſa peinture énergique,
Enflâmera leurs volages déſirs,
Excitera leurs regrets, leurs ſoupirs ;
Nos yeux verront renaître l'âge antique
Du ſiécle d'or, âge des vrais plaiſirs.
Hélas ! faut-il que ces tems reſpectables
Soient regardés comme ces vaines fables
Dont l'éloquence embellit ſes atours ?
De nos beaux jours les récits agréables
Ne ſont point crus : rapides dans leur cours,
Leur regne aimable eut des inſtants trop courts.
Semblable aux fleurs que la main de l'aurore
Vient faire éclore à nos yeux enchantés ;
Le tendre éclat dont elle les colore,
Tient quelque tems nos regards arrêtés.
Mais auſſi-tôt que le vague Borée
Au matin ſeul a fixé leur durée,
Nous oublions leurs coloris paſſés ;

Enveloppés dans une nuit obscure,
Le souvenir de leur vive peinture
De notre esprit est bientôt effacé.

CHANT SECOND.

Jaloux des vœux & des pieux hommages
Qu'à la vertu décernoient nos ayeux,
Le vice au fond d'un antre ténébreux,
Depuis long-tems méditoit les ravages,
Les noirs complots & les actes pervers
Qui l'ont rendu maître de l'univers.
Il emprunta la voix, la ressemblance
Du chaste amour qui regnoit sur les cœurs;
Et sous ses traits déguisant ses noirceurs,
Il asservit à sa fiere puissance
Les plus légers des volages humains.
Peu satisfait d'un foible diadême,
On vit bientôt son audace suprême
Exiger d'eux les hommages divins.
Bientôt, au gré de leur caprice extrême,
La terre vit les aveugles mortels
Lui consacrer un culte & des autels.
Dès ce moment la pudeur exilée
Reprit son vol vers les célestes lieux;
Mais on eut soin, pour fasciner les yeux,
D'en conserver l'image simulée.
On se permit les plus honteux abus,
Dès qu'on les eut voilés par la décence;
Et les forfaits qu'enfante la licence,

Prirent chez nous la place des vertus.
Le faux amour enfin, à notre honte,
Fut lâchement par tout divinisé ;
Et du séjour de l'impure Amathonte
Il gouverna l'univers abusé.
Dès qu'il fut Dieu, son cœur lâche & perfide
Tyrannisa ses plus zélés sujets,
Et la fureur de son bras parricide
Tourna contre eux la pointe de ses traits ;
Et toutefois sous sa loi souveraine
Tous les mortels avec joye engagés,
Vantoient encor, accablés par leur chaîne,
Les fers honteux dont ils étoient chargés.
Dans tous les cœurs une coupable yvresse
Empoisonna les amoureux désirs ;
Le sentiment & la délicatesse
Ne furent plus arbitres des plaisirs.
On se paya d'une feinte tendresse :
L'amant couvert du bandeau de l'erreur,
Fut le jouet d'un soupir imposteur.
L'essain impur des ardeurs criminelles,
Comme un torrent précipitant leur cours,
Fit à nos yeux éclipser pour toujours
De la raison les clartés immortelles.
On vit un Prince, en qui le Roi des Rois
Avoit gravé les traits de sa lumiere,
Et dont l'esprit, la sagesse & les loix
L'avoient rendu si fameux sur la terre,

Qu'en ses Etats une Reine étrangere
Vint l'admirer & s'instruire à sa voix.
Tant qu'à l'amour ce Roi fut insensible,
Il fut toujours l'oracle des humains ;
Mais aussi-tôt qu'en un piége invincible,
Son cœur séduit prit d'amoureux liens,
Ce don du Ciel qu'il avoit en partage,
N'éclairant plus les yeux de l'univers,
Se dissipa comme un léger nuage
Que l'Aquilon emporte dans les airs.

Chêne orgueilleux, ta fastueuse tête
Ne fut pas moins soumise à la tempête
Que l'humble chef d'un débile arbrisseau ;
Dans ton cœur seul tu trouvas ta ruine,
Un ver impur a rongé ta racine,
Et tu plias comme un foible roseau.

Dans d'autres tems l'extravagance humaine
Se signala par de semblables traits.
Un conquerant par d'éclatans succès,
Auroit fixé la victoire incertaine,
Et mis Octave au rang de ses sujets,
Si dans son ame une invisible chaîne
De ses progrès n'avoit borné l'ardeur ;
Si ce héros, pour suivre Cléopatre,
N'avoit de Mars, désertant le Theâtre,
Prostitué sa raison & son cœur.

Dans des jours même où la grace féconde
D'un Dieu Sauveur a répandu la loi,

Un Roi long-tems défenſeur de la foi,
Par ſes excès à la face du monde,
Fit éclater ſa brutale fureur.
Pour aſſouvir une flâme adultere
L'aveugle Henri rangea tout l'Angleterre
Sous l'étendart du ſchiſme & de l'erreur.

Tels ſont les maux qu'un amour criminelle
Fait chaque jour germer dans tous les cœurs.
Rois, qui du ciel n'obtenez vos grandeurs
Que pour ſervir aux humains de modele,
Que votre exemple en arrête le cours;
Que la vertu ſoit l'ornement du thrône;
N'expoſez point l'éclat de la couronne
Au ſouffle impur des profanes amours.

Et vous, mortels, qui pleins d'un feu volage,
Dans les plaiſirs coulez vos plus beaux ans,
Arrachez-vous à leur vil eſclavage,
Que la ſageſſe éclaire vos inſtans,
Et que ſes fleurs au printems de votre âge
Viennent briller ſur vos fronts triomphans.

Vieillards courbés ſous le poids des années,
Vous qui livrez à d'impuiſſans déſirs,
Oſez encor par de foibles ſoupirs
Nous retracer vos coupables journées,
Ouvrez les yeux ſur l'inſtant qui vous ſuit;
Un froid cercueil, des cyprès funéraires
Vont couronner vos œuvres adulteres;
La pâle mort, dont le bras vous conduit,

Va vous plonger dans l'éternelle nuit.

Auteurs fameux, vos plumes éloquentes
Prêtant au vice un charme séducteur,
Ont entraîné les ames innocentes
Loin du séjour où regnoit la pudeur;
Vous avez cru que vos noms plus célébres
Brilleroient mieux dans le sein des ténébres;
Vous avez fui le flambeau de l'honneur:
Reconnoissez votre funeste erreur.
La vertu seule au Temple de Mémoire,
Peut dispenser les palmes de la gloire,
Et décerner un laurier mérité.
Que vos secours relevent sa parure,
Que vos écrits célébrent sa beauté;
Vos chants sacrés, par une route sûre,
Vous conduiront à l'immortalité.

DISSERTATION

Sur l'établissement de la Religion Chrétienne à Orleans.

IL n'est pas facile de découvrir le tems de l'établissement de la religion chrétienne à Orleans. Pour fixer cette époque, il faut pénétrer dans des siécles dont il nous reste peu de monumens; mais de crainte de nous égarer dans ces routes obscures en

cherchant la vérité, nous prendrons pour guides les plus anciens & les plus célébres des Historiens de l'Eglise Gallicane.

Nous établirons d'abord que S. Altin n'a point été Evêque d'Orleans; nous discuterons ensuite l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules, & nous répondrons aux objections que nos adversaires tirent de plusieurs Auteurs Ecclésiastiques.

CHAPITRE PREMIER.

S. Altin n'a point été Evêque d'Orleans.

Les Annalistes de l'Eglise d'Orleans, la Saussaye, le Maire & Guyon, prétendent que dès l'an 69 de l'ere chrétienne la religion étoit établie dans cette Ville. Préoccupés par les anciennes légendes, ces Auteurs nous assurent que la quatriéme année de l'Empire de Claude, S. Pierre envoya dans les Gaules, des disciples pour y prêcher la foi de Jesus-Christ. Selon eux, S. Savinien, S. Potentien & S. Altin furent du nombre de ceux qui vinrent dans nos provinces; ils s'arrêterent dans le territoire de Sens, où ils jetterent les fondemens de l'Eglise de S. Pierre le vif. Eodald & Serotin qu'ils avoient convertis à la foi & ordonnés Diacres, leur faciliterent par leur crédit l'entrée de la ville de Sens. Leur zéle

y fit de si grands progrès, qu'ils éleverent trois oratoires ; l'un à Notre-Dame, l'autre à S. Jean-Baptiste, le troisiéme à Saint Etienne. Après vingt-deux ans de travaux, Savinien alla à Rome rendre compte de sa mission. Lorsqu'il fut de retour dans les Gaules, il envoya Potentien, Evêque, & Serotin, Diacre, à Troyes; Altin, Evêque, & le Diacre Eodald à Orleans. Altin convertit dans cette ville un grand nombre de citoyens ; il ordonna des Prêtres & des Diacres pour les conduire, & consacra une Eglise sous le nom de S. Etienne, premier martyr. Son zéle ne lui permit pas de rester long-tems à Orleans. Pour mettre tout en ordre avant son départ, il choisit Alithe pour son successeur. Chartres & Paris étoient encore ensevelis dans les ténébres du Paganisme. Altin & Eodald allerent dans ces deux villes pour y annoncer l'évangile : après avoir fait quelques conversions, ils revinrent à Sens, où ils souffrirent le martyre avec S. Potentien & S. Serotin, le même jour & au même lieu où S. Savinien l'avoit souffert.

Telle est l'histoire qu'on nous a donné de S. Altin. Jaloux d'une antiquité chimérique, nos Annalistes ont saisi, sans examen, tout ce qui pouvoit flater leur imagination ; plus scrupuleux dans nos recher-

ches, nous croirions faire injure à la religion, si nous n'écartions d'une histoire chrétienne tout ce qui peut combattre le vrai.

L'histoire de S. Altin n'est appuyée que sur les actes de S. Savinien & Potentien ; mais quelle peut être leur autorité, si plusieurs manuscrits de ces actes ne font aucune mention de S. Altin ? tel est le manuscrit que Surius a suivi. D'ailleurs, les circonstances qui leur servent d'ornement, ne les rendent-ils pas plus que suspects ? Nous n'attaquerons point le merveilleux dont on a voulu les embellir ; le respect qu'on doit à la religion arrête la liberté de nos réflexions.

Le silence de l'Eglise d'Orleans prouve que S. Altin ne doit point être mis au nombre de ses Evêques. Les actes liturgiques de cette Eglise, jusqu'au seiziéme siécle, n'en font aucune mention. On ne le trouve ni dans l'ancien bréviaire d'Orleans, composé vers le milieu du treiziéme siécle, ni dans l'ancien rituel de l'Eglise royale de S. Aignan, ni dans le bréviaire manuscrit que Lebrun des Marettes a consulté, & qu'il dit être de trois cens ans d'antiquité. Celui qui fut imprimé en 1491 ; le martyrologe de l'Eglise d'Orleans en l'an 1500, le missel imprimé en

1556, tous ces monumens placent au 20 d'Octobre la fête des SS. Savinien & Potentien, sans leur joindre S. Altin. Cependant on trouve dans un ancien martyrologe de S. Aignan, au mois d'Octobre, une Messe fondée en l'honneur des Sts martyrs Eodald & Altin, *pro sanctis martyribus Eodaldo & Altino*; mais le martyrologe ne parle point de leur apostolat.

Pierre Desnoëls, dans la vie de S. Savinien & Potentien (Liv. II. chap. 25.), fait mention de S. Altin, comme d'un de leurs Compagnons, sans parler de sa mission à Orléans. Il est vrai que dans un Bréviaire de 1542 on reconnoît la mission de S. Altin, mais sans rien dire de son Episcopat à Orléans.

Ce ne fut que vers la fin du seiziéme siécle qu'il fut placé dans les Livres liturgiques comme Evêque & Apôtre de cette Ville. L'Eglise d'Orléans n'adopta pas long-tems cette erreur. M. de Coislin, Evêque d'Orléans, qui dans la premiere édition de son Missel, en 1673, avoit reconnu S. Altin pour premier Evêque d'Orléans, convaincu depuis par d'habiles critiques de la fausseté de son Apostolat, le supprima dans la seconde édition, en 1693. M. Fleuriau d'Armenonville, son successeur, a renouvellé tous les Livres liturgi-

ques en 1731, ſans en rétablir la mémoire, & il n'eſt plus mention de S. Altin dans l'Egliſe d'Orléans.

On ſçait avec quelle attention & quel zele les peuples ont toujours honoré leurs premiers Apôtres. La reconnoiſſance l'exigeoit, & la ferveur qui régnoit dans les premiers ſiécles de l'Egliſe ne permettoit pas de mettre en oubli ceux à qui on avoit l'obligation de la connoiſſance du vrai Dieu. La mémoire de S. Pothin a toujours été précieuſe à la ville de Lyon; Paris a toujours honoré S. Denis; Tours, S. Gatien; Bourges, S. Urſin; Clermont, S. Auſtremoine; Limoges, S. Martial; Orléans n'eût pas oublié pendant tant de ſiécles S. Altin, ſi cette Ville lui eût dû ſa converſion à la foi.

Secondement, ſi la prétention de nos Annaliſtes avoit quelque force pour déterminer au premier ſiécle l'origine de la religion chrétienne à Orléans, on ne pourroit avec juſtice refuſer le même honneur aux autres villes qui s'arrogent la même antiquité; toutes prétendent, ſur des titres ſemblables, que leurs premiers Prédicateurs ont été envoyés par S. Pierre ou par S. Clément. Mais ſi nous leur accordons cette antiquité, il s'enſuivra que le Chriſtianiſme floriſſoit dans les Gaules dès le premier

ſiécle, & qu'il y floriſſoit même avec plus d'éclat que dans aucune autre partie du monde. C'eſt cependant ce qui ſe trouve contredit par des Hiſtoriens dignes de foi, qui nous apprennent que la religion chrétienne ne fut embraſſée dans les Gaules que beaucoup plus tard. Dom Liron, l'un de ceux qui font remonter le plus haut l'établiſſement de la religion chrétienne dans les Gaules (a), convient qu'elle n'y avoit pas fait beaucoup de progrès pendant le premier ſiécle. Le Pere Sirmond, M. Delaunoy & pluſieurs autres ont démontré que les premiers Prédicateurs de ces différentes Egliſes n'ont exiſté que dans les ſiécles ſuivans.

L'interruption conſidérable qui ſe trouveroit dans la ſucceſſion des Evêques d'Orléans, fait une troiſiéme preuve. Depuis le premier ſiécle, dans lequel on ſuppoſe que S. Altin a tenu le Siege d'Orléans, & a eu pour ſucceſſeur Alithe, il ne ſe trouve plus aucun Evêque qui ait gouverné cette Egliſe juſqu'au commencement du 4e ſiécle; ce qui fait un vuide dans l'épiſcopat de plus de deux cens ans, qu'il n'eſt pas permis d'admettre ſans fondement. Dira-t-on qu'on a entierement perdu la

(a) Singular. hiſtoriques, tome 4.

mémoire des Evêques qui auroient ſiégé pendant ce tems ? Les Evêques, dans ces premiers ſiécles, étoient célébres par leur ſainteté, & ſouvent par leur martyre. Ils étoient honorés dès l'inſtant de leur mort ; le peuple prioit ſur leurs tombeaux : comment auroit-il pû ſe faire qu'il y eut eu des Evêques dans toutes les Gaules, & qu'il n'y en eût pas un ſeul dont on ſe ſouvint dans aucune Egliſe ?

Dom Liron voulant affoiblir cette preuve, objecte qu'on n'a pas même, depuis le 3^e^ ou 4^e^ ſiécle de l'Egliſe, des catalogues exacts des Evêques.

Il eſt étonnant que cet écrivain ne ſente pas la différence qu'il y a d'avancer que dans les catalogues on peut avoir, par négligence, omis ou déplacé quelques Evêques, & de ſoutenir que pendant deux cens ans il y a eu des Evêques dans toutes les Gaules, & qu'aucune Egliſe n'en a conſervé la mémoire dans un tems où tout contribuoit à en perpétuer le ſouvenir.

Mais, ajoute le même Auteur, dans les premiers ſiécles de l'Egliſe on n'écrivoit point dans les Gaules.

Cette obſervation eſt juſte par rapport au temps des Druides ; mais on ne nous perſuadera jamais que les premiers Apôtres des Gaules, qui étoient Grecs ou Romains,

n'écrivoient pas, & que l'écriture étoit également négligée dans nos Provinces depuis que les Romains s'y étoient établis. Comment Dom Liron s'accorderoit-il sur ce point avec lui-même ? lorsque parlant de Bardesane, célébre à Edesse, dans la Mésopotamie, sous l'Empire de Marc-Aurele, il dit, » que quand les Chrétiens » n'auroient pas été aussi étroitement amis » entr'eux qu'ils l'étoient effectivement, » qu'ils n'auroient pas sçû aussi exactement » ce qui leur arrivoit dans les différentes » parties de l'Empire, comme il est cer- » tain qu'ils le sçavoient, il est visible, &c. Les Chrétiens sçavoient donc exactement, selon cet Auteur, ce qui leur arrivoit dans les premiers siécles de l'Eglise; si l'on n'écrivoit pas dans les Gaules, comment les Chrétiens des autres parties de l'Empire apprenoient-ils ce qui s'y passoit ? c'est cependant au sujet des Gaules que D. Liron s'explique ainsi.

Il est plus naturel d'avoüer que la plûpart des Eglises des Gaules, & par conséquent celle d'Orléans, n'ont été fondées qu'à la fin du troisiéme ou au commencement du quatriéme siécle; on trouvera pour lors une succession suivie dans l'Episcopat. C'est à ce tems où nous renvoyons l'époque de l'établissement de la religion

chrétienne à Orléans, & nous avons l'avantage de nous trouver d'accord avec les anciens auteurs qui ont parlé de l'établissement du Christianisme dans les Gaules.

CHAPITRE II.

De l'établissement du Christianisme dans les Gaules.

Sulpice Severe est le premier qui ait parlé de l'établissement du Christianisme dans les Gaules. Cet auteur, au livre second de son Histoire sainte, en fixe l'époque au tems des Antonins. S'il y eut eu dès le premier siécle un grand nombre d'Eglises établies dans nos provinces, auroit-il pû dire en parlant de la cinquiéme persécution, qui fut celle de Marc-Aurele, qu'on vit alors pour la premiere fois des martyrs dans les Gaules, la Religion ayant été reçue plus tard au-delà des Alpes? *Sub Aurelio deinde Antonini filio persecutio quinta agitata, ac tum primùm intra Gallias martyria visa, seriùs trans Alpes religione suscepta.*

Ajoutons à cette autorité un passage tiré d'une lettre écrite en 568 (*b*), par sept Evêques à la Reine Radegonde. Ce passage prouve à la vérité que la religion chrétienne

(b) *Greg. Turon. Hist. l. 9. c. 39.*

avoit pénétré dès sa naissance dans les Gaules, mais en même tems que peu de personnes en avoient eu connoissance. *Cum ipso Catholicæ Religionis exortu cœpissent Gallicanis in finibus veneranda fidei primordia respirare, & adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilis penetrasset Trinitatis Dominicæ Sacramentum, &c.* En effet on ne voit pas dans l'Histoire Ecclésiastique qu'il y ait eu rien d'éclatant dans les Gaules avant les martyrs de Lyon, qui ne souffrirent que vers la fin du second siécle. Quelques personnes pouvoient avant ce tems avoir annoncé la religion chrétienne; mais comme elle ne faisoit pas de grands progrès, les Magistrats ne s'élevoient point contr'elle; s'il y eut quelques martyrs, ce fut seulement dans des émeutes populaires, excitées par zéle pour l'ancienne Religion.

Rome, dans le feu des persécutions, perdit la plûpart de ses Evêques. Les premiers Pasteurs d'Antioche & d'Alexandrie furent aussi leurs premiers martyrs; les Gaules auroient-elles été plus tranquilles si la religion chrétienne y avoit été si répandue. Aussi-tôt que les Eglises de Lyon & de Vienne furent fondées, on vit la persécution s'élever pour les détruire.

Il ne nous restera plus aucun doute si nous faisons attention qu'au tems des Con-

ciles qui ont été assemblés à Agde, en 506; à Orléans, en 511, il y avoit eu à Rome cinquante-trois Papes, quarante-huit Evêques dans les villes où S. Pierre & S. Paul avoient prêché, & que dans presque toutes les villes de France il n'y avoit eu que treize ou quatorze Evêques: d'où pourroit naître cette différence, si ce n'est de ce que les Eglises de France avoient été établies beaucoup plus tard?

Il faut donc s'en tenir à l'époque que Grégoire de Tours (*c*) nous donne: » ce » fut sous Dèce, dit-il, (l'an 250) que » sept Evêques furent ordonnés & envoyés » dans les Gaules pour y prêcher la foi, » ainsi que le marque l'histoire du martyre » de S. Saturnin; car on y lit que, suivant » la tradition fidéle, la ville de Toulouse a » eu S. Saturnin pour son premier Evêque, » sous le consulat de Dece & de Gratus «. Grégoire ajoûte: » voici donc les Evêques » qui furent envoyés; Gatien, à Tours; » Trophime, à Arles; Paul, à Narbonne; » Saturnin, à Toulouse; Denis, à Paris; » Austremoine, en Auvergne, & Martial à » Limoges.

L'autorité de Grégoire de Tours est une des plus respectables, puisqu'on ne peut

(*c*) Liv. premier, ch. 28.

présumer avec fondement qu'il ait hazardé ces faits sans avoir fait les recherches nécessaires pour s'en assurer. Non seulement le tems auquel il écrivoit son histoire lui rendoit ces éclaircissemens plus faciles, mais étant né en Auvergne, ayant été élevé sur le Siége de Tours, il devoit être plus instruit que personne de la tradition de ces Eglises sur l'époque de leur fondation. Les actes de S. Saturnin sont garants de ce qu'il avance sur le tems de ce premier Evêque de Toulouse. Tous les auteurs, Baronius même, placent son martyre sous l'Empire de Dece; le martyre des Sts Cassi & Victorien, qui furent les premiers convertis par S. Austremoine, & souffrirent peu de tems après leur conversion, dans le tems que Crocus pilla la ville de Clermont, en 265, est un fait qui confirme celui que Grégoire de Tours rapporte.

Nous ne chargerons point cette dissertation des preuves qu'on pourroit apporter de l'autenticité des actes de S. Saturnin cités par Grégoire de Tours, & de la mission des sept Evêques sous l'Empire de Dece. Nos adversaires sont obligés d'avouer que ces Evêques sont venus ensemble dans les Gaules, & les tables chronologiques des Eglises où ils ont établi leurs

siéges,

siéges, suffisent pour nous convaincre qu'ils n'y sont venus qu'au troisiéme siécle.

Nous ne croyons point devoir discuter la prétendue contradiction de Grégoire de Tours sur la mission des sept Evêques ; on ne doute plus aujourd'hui que l'histoire écrite par cet Auteur est son dernier ouvrage ; on ne le peut nier au moins des derniers Livres. La récapitulation qu'il fait des Evêques de Tours, au 31 chap. du 10e livre, fait voir qu'il ne varie pas sur ce fait. Voici ses paroles : *licet in superioribus libris quædam scripsisse visus sim, tamen propter ordinationem quo tempore primùm prædicator ad Turonicam accessisset urbem, reciprocare placuit primus Gratianus Episcopus, anno Decii Imperii primo, à Romanæ sedis Papa transmissus est.* Rien n'est plus fort pour confirmer ce qu'il avoit dit au chap. 28 du premier livre.

CHAPITRE III.

Les Auteurs Ecclésiastiques des premiers siécles ne fournissent aucune preuve de l'établissement des Eglises des Gaules avant le troisiéme siécle.

Ceux qui soutiennent que la religion chrétienne a été généralement établie dans les Gaules dès le premier siécle, se fondent

ſur le témoignage de pluſieurs auteurs eccléſiaſtiques, de ceux ſur tout qui ont écrit dans le ſecond ſiécle. Nous allons mettre ces objections dans tout leur jour.

1°. S. Juſtin, Martyr, écrivant contre Tryphon, dit que les nations Grecques & Barbares, & toutes les autres nations, quelque nom qu'on puiſſe leur donner, adreſſoient leurs prieres & leurs actions de grace à Dieu, au nom de Jeſus crucifié.

2°. Bardeſane, dans ſes dialogues ſur le deſtin, remarque que les Chrétiens ne ſuivoient point les mœurs corrompues des provinces qu'ils habitoient. Après une longue énumération de peuples différens & des abus qu'ils commettoient, il ajoute: les Bactriens & les Gaulois qui ſont chrétiens, ne violent point l'honnêteté des mariages.

3°. S. Irenée écrivant contre les héréſies, Liv. II, après avoir prouvé que l'Egliſe répandue par toute la terre, enſeigne la même foi, telle qu'elle l'a reçue des Apôtres, ſe ſert de ces termes: » C'eſt » pourquoi les Egliſes fondées dans la Ger» manie ne croyent point & n'enſeignent » point autre choſe, de même que celles » qui ſont en Eſpagne, celles qui ſont » parmi les Celtes, ou dans l'Orient ou en » Egypte, ou dans l'Afrique, &c «. L'argu-

ment de S. Irenée contre les Hérétiques n'auroit-il pas été illusoire s'il n'y avoit point eu d'Eglises établies dans les Gaules, dans la Germanie, dans l'Espagne, s'il n'y avoit eu que quelques Chrétiens difficiles à découvrir ?

4°. Tertullien dit dans son livre contre les Juifs, que tous les peuples ont cru en Jesus-Christ, les Parthes, les Perses, les Medes, les Arméniens, les Asiatiques, les Afriquains, les divers peuples de la Getulie, plusieurs cantons de la Mauritanie, les Espagnols, différentes nations des Gaules, quelques endroits de la Bretagne inaccessibles aux Romains, les Sarmates, les Daces, les Germains ou Allemands, les Scytes & plusieurs autres nations, provinces & isles qui nous sont, dit-il, inconnues.

5°. Eusebe, Liv. II de son histoire, chap. II, dit que Dieu permit que Tibere menaçât les accusateurs des Chrétiens, afin que la connoissance de l'Evangile se répandît par tout le monde, selon ces paroles : *in omnem terram exivit sonus eorum.*

Il dit encore à l'occasion de la Lettre de l'Eglise de Vienne qu'il a inserée dans le cinquiéme livre de son histoire, ch. II; qu'on peut juger par les martyrs de ces deux villes (Vienne & Lyon) quelle fut la

perſécution dans les autres provinces.

Enfin il fait mention dans ſon hiſtoire d'un concile des Gaules tenu par S. Irenée, au ſujet de la queſtion de la Pâque.

6°. Lactance, dans ſon ouvrage de la mort des perſécuteurs, chap. III, dit qu'après la mort de Domitien, l'Egliſe s'étendit d'orient en occident, enſorte qu'il n'y avoit aucun lieu ſur la terre où la foi n'eût pénétré.

7°. S. Hilaire, ſur le Pſeaume 66, dit que la prédication de la foi ſe fit promptement & rapidement par toute la terre. Il ajoute que l'Evangile a dû être prêché par tout avant la deſtruction de Jeruſalem.

8°. S. Epiphane dit que S. Luc a prêché dans la Dalmatie, dans la Macédoine, & ſur tout dans les Gaules.

9°. Le même S. Epiphane, Euſebe & Théodoret, dans ſes commentaires ſur S. Paul, aſſurent que S. Paul envoya ſon diſciple Creſcent dans les Gaules, & que l'on doit lire dans S. Paul, Creſcent en Gaule & non pas en Galatie. Voici les paroles d'Euſebe, Liv. III de ſon hiſtoire, chap 4. *Ex reliquis ſancti Pauli comitibus Creſcens fuit ab eo miſſus in Gallias.*

10°. Oroſe dit que Neron étendit la perſécution dans toutes les provinces ; *primus Nero Chriſtianos ſuppliciis, ac per omnes*

provincias, pari persecutione excruciari imperavit; ce qui fait voir que la religion chrétienne étoit dès ce tems établie dans toutes les provinces. Il dit aussi que Jérusalem ne devoit pas être détruite avant que l'Evangile fut prêché par toute la terre.

Telles sont les autorités qui déterminent nos adversaires à conclure que le Christianisme étoit établi dans les Gaules avant le troisiéme siécle, & qu'il y avoit par conséquent des Eglises fondées dans toutes les provinces.

Nous avouons volontiers que le nom de Jesus-Christ étoit connu dans toutes les nations dont parlent ces auteurs; c'est-à-dire qu'il y avoit plusieurs Chrétiens répandus parmi ces peuples, & même dans les Gaules. Mais ces témoignages ne prouvent pas qu'il y ait eu des Eglises fondées & des Evêques établis dans tous ces lieux. Il s'agit cependant ici de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules, par l'érection des siéges Episcopaux. Ces auteurs ont parlé dans le sens de l'Apôtre S. Paul, écrivant aux Romains, ch. 10. ℣. 18. *Numquid non audierunt, & quidem in omnem terram exivit sonus eorum, & in fines orbis terræ verba eorum.* Et plus bas, *fides vestra annuntiatur in universo mundo.* Ils ont voulu

faire entendre que pendant la vie même des Apôtres, la foi chrétienne avoit fait de si grands progrès qu'elle avoit déja pénétré dans un grand nombre de provinces ; mais ces passages qui ne font mention de l'établissement d'aucune Eglise, ne peuvent détruire des faits exposés par un auteur tel que Grégoire de Tours. S. Augustin convient que la foi n'avoit été annoncée que de son tems à diverses nations de l'Afrique, qu'il y en avoit même où elle n'avoit pas encore été prêchée. Origene, dans son traité sur S. Matthieu, parlant des Bretons, des Allemands qui sont autour de l'océan, des Daces, des Sarmates & des Scytes, dit que plusieurs d'entr'eux n'ont point encore entendu parler de l'Evangile. On ne peut donc rien conclure contre nous de tous ces témoignages ; mais pour en rendre la réfutation plus sensible, nous les discuterons dans un examen particulier.

1°. S. Justin ne dit pas qu'il y eut des Eglises établies par toute la terre ; nous dirons volontiers avec lui, qu'il y avoit dans les Gaules, comme par tout ailleurs, des Chrétiens qui adressoient leurs prieres à Dieu par Jesus-Christ, sur tout au milieu du second siécle, lorsqu'il y avoit déja des Eglises formées à Lyon & à Vienne.

2°. Bardesane a dit avec raison que les Chrétiens qui se trouvoient de son tems dans les Gaules ne violoient pas l'honnêteté des mariages; la loi évangélique leur avoit appris à respecter ce Sacrement. Ce passage prouve bien qu'il y avoit des Chrétiens répandus dans les Gaules, mais il ne prouve pas qu'il y ait eu des Eglises. Si Bardesane en avoit quelques-unes en vûe, celles de Lyon & de Vienne qui avoient été fondées avant l'Empire de Marc-Aurele sous lequel il vivoit, suffisoient pour justifier son expression; la lettre de ces deux Eglises à celles d'Asie & de Phrygie, rapportée par Eusebe au cinquiéme Livre de son histoire, le prouve incontestablement.

3°. Le passage de S. Irenée prouve seulement qu'il y avoit de son tems quelques Eglises dans la Gaule Celtique. Il étoit lui-même Evêque dans cette partie de la Gaule, & nous ne ferions pas difficulté d'en reconnoître quelqu'autre avec lui. Son argument n'est point illusoire, il combat parfaitement les Hérétiques, & soutient contre eux la vérité, en faisant voir que la foi des Apôtres se conservoit dans toute l'Eglise Catholique, & que les Chrétiens répandus dans les Gaules, dans les Espagnes, &c. avoient la même foi que

les Eglises établies en orient ; mais ce n'est pas une conséquence nécessaire qu'il y eut quantité d'Egli sesfondées dans tous ces lieux.

4°. Tertullien dit qu'on croyoit en Jesus-Christ dans les différentes nations des Gaules. Nous ne le nions pas ; mais il nous suffit que ce passage ne prouve pas qu'il y ait eu des Eglises fondées. Tertullien pouvoit même avoir en vûe les différentes provinces de la Gaule Cisalpine, & quelques-unes de la Gaule Transalpine. Nous convenons qu'il y avoit des Eglises dans l'une & dans l'autre, mais elles étoient en petit nombre dans la Gaule Transalpine. D'ailleurs l'énumération que fait Tertullien dans cet endroit, est exagerée ; après avoir parlé des trois parties du monde, désigné la plûpart de leurs provinces, il ajoute une infinité de nations cachées, de provinces & d'isles qu'il ne connoît pas, & dont il ne peut faire mention. Si ces nations, ces provinces & ces isles lui étoient inconnues, comment pouvoit-il assurer qu'elles avoient reçu l'Evangile ?

5°. Eusebe ne parle que de la prédication des Apôtres répandue par tout le monde, & ne dit rien qui détermine la fondation de quelques Eglises dans les Gaules. De plus, cet auteur n'a vêcu qu'à

la fin du troisiéme & au commencement du quatriéme siécle. Il dit bien souvent des choses à la louange de la religion chrétienne, qui ne conviennent qu'au tems où il écrivoit.

La réflexion qu'il fait à l'occasion de Vienne & de Lyon ne regarde pas les provinces des Gaules, mais les autres provinces de l'Empire où la persécution s'étendit. Les martyrs de ces deux villes ne furent si célébres que parce qu'il n'y en eut point de semblables dans les autres parties de la Gaule. René Ouvard a tort de dire que sans Eusebe nous ne connoîtrions pas plus ces martyrs que ceux des autres villes que nous ignorons. Nous ignorons ceux des autres villes, parce qu'il n'y en a point eu, & nous connoîtrions, sans Eusebe, ceux de Lyon & de Vienne, puisque l'on y fait voir encore aujourd'hui les lieux même où ils ont été martyrisés, & que l'on y conserve leur mémoire.

Par rapport au Concile de Lyon sous S. Irenée, qu'on prétend avoir été composé de tous les Evêques des Gaules, ce n'est qu'un décret de S. Irenée au nom des Eglises paroissiales qu'il gouvernoit comme Evêque, c'est-à-dire un décret synodal de son Diocèse; cela se prouve par Eusebe même. Cet Auteur, parlant de la ques-

tion de la Pâque & des Conciles qui furent tenus à ce sujet (*), a soin de marquer que dans les Conciles de Rome, de Palestine, du Pont, &c. le décret fut rendu par les Evêques, auxquels présidoit Victor à Rome, Théophile de Césarée en Palestine, Palmas à Pont, &c. mais lorsqu'il fait mention du décret de S. Irenée, il dit seulement, décret ou épître des Eglises de la Gaule, dont Irenée étoit Evêque, & qu'il gouvernoit comme Evêque.

6°. Lactance parle comme les autres d'une maniere trop générale pour en conclure l'établissement des Eglises dans toutes les Gaules. La religion étoit étendue par tout; mais elle n'avoit d'éclat que dans les endroits où il y avoit des siéges épiscopaux.

7°. S. Hilaire parle en général de la prédication des Apôtres; & lorsqu'il dit que l'Evangile devoit être annoncé par tout avant la destruction de Jérusalem, il entend que les Apôtres se partageroient dans toutes les parties du monde, comme ils se sont en effet partagés; que Jesus-Christ seroit connu par tout, comme il l'a été. Il est aisé de faire connoître que par rapport à Poitiers, dont S. Hilaire étoit Evêque, il n'y a point de siége épiscopal avant le troisiéme siécle, puisque Victorin, pre-

(*) *Lib. 5°. Hist. Ecclef. cap. 23.*

mier Evêque de Poitiers, a souffert le martyre sous l'Empereur Dioclétien.

8°. Pour détruire l'objection tirée de S. Epiphane, nous remarquerons d'abord que ce Saint peut avoir entendu par le mot de Gaule, la Galatie, qui tire son origine de la Gaule. Mais si le passage de S. Epiphane est pris dans le sens que nos adversaires lui donnent, il se trouve contredit par plusieurs Auteurs d'un plus grand poids. S. Jerôme, dans sa préface des Commentaires sur S. Mathieu, & Nicéphore, liv. 2. hist. ch. 43. témoignent que S. Luc a prêché en Achaïe & en Béotie, & ne parlent point de la Gaule. Innocent I, qui devoit être mieux instruit de ces faits qu'Epiphane qui vivoit dans l'isle de Chypre, nous fait connoître dans la lettre à Decentius, que S. Luc ni aucun Apôtre n'ont prêché dans les Gaules. *Manifestum est in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam, atque Siciliam, insulasque inter jacentes, nullum instituisse Ecclesias, nisi eos quos venerabilis Apostolus Petrus, aut ejus successores, constituerint Sacerdotes, aut legant si in iis provinciis alius Apostolorum invenitur, aut legitur docuisse.* On ne doit pas cependant conclure que S. Pierre a envoyé des Missionnaires dans les Gaules. Ce passage se concilie avec le sentiment que nous

embraſſons, en diſant que S. Pierre a pu envoyer des Diſciples pour prêcher la foi en Italie & en Sicile, & que ſes ſucceſſeurs en ont envoyé dans les Gaules ſous Déce.

Il eſt probable que c'eſt en Galatie où S. Paul envoya S. Luc, pour préſerver les Galates des calomnies que débitoient contre lui certains faux apôtres qui ſe diſoient envoyés par S. Pierre & par S. Jacques. Mais quand il ſeroit vrai que S. Luc ou quelqu'autre Apôtre eût prêché dans les Gaules, il ne s'enſuivroit pas qu'il y eut eu auſſi-tôt des Egliſes établies; nous n'en voyons aucune qui les reconnoiſſe pour fondateurs.

9°. Les autorités qu'on apporte pour lire *Creſcens in Gallias*, ne doivent point l'emporter ſur celle de S. Jerôme, le plus habile interprête de l'Ecriture, de S. Chryſoſtôme, de S. Ambroiſe, de preſque tous les autres Peres, du Concile de Trente & de l'Egliſe entiere, qui a approuvé la vulgate, ſuivant laquelle Creſcent alla dans la Galatie & non dans les Gaules, *Creſcens in Galatiam*: ce qui fait que nos adverſaires même, comme René Ouvard, ſont contraints d'avouer qu'Euſebe & les autres ont mal lu & mal entendu ce paſſage de S. Paul. De plus cet endroit d'Euſebe a été corrompu; nous en tirons la preuve de

ce qu'Eusebe citant le passage de l'Apôtre, met *in Galatiam*, & non pas *in Gallias*; c'est ainsi que Rufin l'a traduit, & qu'il est cité par Hilduin, Abbé de S. Denis, dans sa lettre à l'Empereur Louis : *legitur in eadem ecclesiastica historia, lib. 3. cap. 4. Memoratur autem ex comitibus Pauli, Crescens quidem ad Galatas esse profectus.* C'est ce qui détermina Christophorsone à remettre à la marge d'Eusebe, *in Galatiam, non in Gallias*, selon un manuscrit qu'il avoit en main. Rufin a été ensuite corrompu comme Eusebe. On peut dire la même chose de Sophrone & de la chronique d'Alexandrie, d'autant plus que l'un & l'autre disent que Crescent est mort dans les Gaules, contre le sentiment de tous les Auteurs, qui conviennent qu'il est mort en Galatie. Adon & Usuard qui le font venir dans les Gaules convertir un grand nombre d'idolâtres, & ensuite retourner en Galatie où il avoit été d'abord destiné par S. Paul, forment un témoignage très-suspect. Il n'étoit pas vraisemblable que Crescent, envoyé en Galatie par S. Paul, qui étoit sur la fin de sa vie, allât d'abord dans les Gaules, y demeurât assez long-tems pour faire bien des conversions & y établir des Eglises, & les quittât ensuite pour aller à sa destination.

M. Delaunoy fait une longue énumération de martyroges, tant imprimés que manuscrits, qui tous font mention de Crescent envoyé dans la Galatie, & non pas dans les Gaules. Nous ne répéterons point ce qu'il en a dit ; mais il paroît certain que Crescent de Vienne est différent de celui dont parle S. Paul. Il a été envoyé à Vienne par le Saint Siége, vers le milieu du second siécle. Un martyrologe manuscrit dont se servoient des Freres mendians de Genêve avant que le Calvinisme eut perverti cette ville, s'exprime ainsi : le 27 Juin, *apud Galatiam Sancti Crescentis Episcopi, discipuli Pauli Apostoli.* Et après plusieurs autres Saints, *apud Viennam, Sancti Crescentis ejusdem urbis Episcopi.* On fait la fête de celui-ci le 29 Décembre : il est différent du disciple de S. Paul qui fut martyrisé le 27 Juin dans l'Asie mineure, sous Trajan. Le martyrologe romain suppose que c'est le même Crescent, disciple de S. Paul ; mais c'est une erreur, puisque l'un est mort en Galatie, & l'autre à Vienne.

10°. Orose, en disant que la persécution de Neron s'est étendue dans toutes les provinces, entend celles où le Christianisme étoit professé, & non par toutes les provinces de l'Empire. Tacite, Tertullien & Eusebe nous assurent que ce fut à Rome où

cette perſécution éclata contre les Chrétiens. Ces Auteurs bien antérieurs à Oroſe, forment un témoignage plus certain. Ce qu'Oroſe dit de la perſécution de Domitien, eſt contredit de même par ces trois Auteurs, & par Hégéſippe. Cette perſécution, ſelon eux, ne fut pas violente.

Il eſt aiſé de conclure de cette diſſertation, que c'eſt aux travaux des ſept Evêques, envoyés ſous le Conſulat de Déce, que la religion chrétienne doit ſon établiſſement dans les Gaules, & que la plus grande partie des Egliſes de nos provinces, n'a été établie qu'après le milieu du troiſiéme ſiécle; par conſéquent l'Egliſe d'Orléans n'a pu être fondée qu'après ce tems, par quelque diſciple des Evêques ou quelqu'autre miſſionnaire envoyé par le Saint Siége. S. Euverte qui a tenu le ſiége à Orleans dans le quatriéme ſiécle, eſt le premier Evêque connu; c'eſt probablement ce qui a engagé cette Egliſe à reconnoître dans la Meſſe qu'elle célébre en ſon honneur, que c'eſt de lui qu'elle a reçu la connoiſſance du vrai Dieu.

Par un des membres de la Société littéraire d'Orleans.

EPITRE à M.......

POurquoi donc, cher ..... dans le siécle où
nous sommes,
Voit-on régner si peu le bon goût chez les hommes ?
D'où naît dans les esprits cette stérilité ?
Ne consacre-t-on plus qu'à la frivolité
Les talens précieux qu'on reçut en partage ?
Quoi ! loin de profiter d'un si rare avantage,
Loin de fuir les écarts de nos jeunes Auteurs,
Nous osons sottement en être admirateurs ?
Eh ! comment corriger leurs Muses insensées,
Si nous leur déguisont nos goûts & nos pensées ?
Si toujours souriant à leurs productions,
Loin de les condamner nous leur applaudissons ?
On se plaint des fadeurs de nos piéces nouvelles,
De l'ennuyeux jargon de nos minces cervelles ;
Le Théâtre est tombé dans un délire affreux,
On n'y veut plus souffrir que le ton langoureux :
Pour achever enfin de peindre notre scene,
On pleure chez Thalie, on rit chez Melpomene.
Pourquoi, vils complaisans, encensiez-vous leurs vers ?
Pouvez-vous les blâmer ? vous les avez soufferts.
Disons mieux, nous avons trop d'esprit en partage,

Chacun impunément en prodigue l'uſage ;
Et l'on atteint à peine à l'âge de raiſon
Qu'à tel prix que ce ſoit on veut ſe faire un nom.
Que cherchant à cueillir le doux fruit de vos veilles,
Auteurs, vous aſpiriez aux honneurs des Corneilles ;
Je ne blâmerai point un ſi noble déſir,
L'eſprit comme le cœur ne peut trop s'embellir ;
Mais ſoyez les premiers à vous rendre juſtice ;
Renoncez hautement ces enfans du caprice,
Qui produits par l'erreur & la ſtupidité,
Vous feront mépriſer de la poſterité.

Cher Boileau, tu n'es plus : de ce ſiécle fertile
La Muſe condamnant le jargon & le ſtyle,
N'eut jamais pû ſouffrir qu'on ſe fût écarté
De la ſimple nature & de la vérité ;
Et lançant contre nous le fiel de la ſatyre,
Tu nous eus conſervé notre genre d'écrire.
Que ne puis-je aujourd'hui, jaloux de tes travaux,
Immoler à ton nom tant d'indignes rivaux ?
Que ne puis-je, échauffé du feu de ton génie,
Tranſmettre à nos Auteurs cette même harmonie,
Cet art heureux enfin digne des immortels,
Qui t'eut dû mériter un temple & des autels.

Dira-t-on qu'à nos vœux le ciel eſt plus avare,
Et qu'il nous a privé d'un génie auſſi rare ?

Que nos peres ont mis les Muſes au tombeau ,
Qu'on ne peut de leurs jours rallumer le flambeau?
Dans nos cœurs prévenus depuis long-tems gliſſée ,
Cette erreur n'en peut-elle être enfin effacée ?
Corneille eut avant lui des Hardis, des Rotrous,
Corneille cependant les a ſurpaſſé tous.
Rivaux de ſes talens & jaloux de ſa gloire ,
Sur ſes traces marchons au temple de Mémoire ;
Et briguant un honneur juſtement mérité,
Frayons-nous un chemin à l'immortalité.
Mais ce ne ſera point en prenant pour modeles
Ces Auteurs de nos jours (écrivains infideles ,
Qui des fadeurs de l'art empruntent leurs beautés)
Que nous pourrons trouver de pareilles clartés ;
Puiſons nos ſentimens au ſein de la nature ,
C'eſt pour aller au cœur la route la plus ſûre ;
L'art ſous de faux attraits, des dehors ſpécieux ,
Peut éblouir un tems & faſciner les yeux ;
Mais on revient bientôt de cette erreur groſſiere ,
Nos regards tôt ou tard s'ouvrent à la lumiere ;
La raiſon dans nos cœurs rallume ſon flambeau ,
Et l'art s'évanouit à cet éclat nouveau.
Tel eſt de nos Auteurs le deſtin ordinaire ;
Leurs écrits ont un tems le bonheur de nous plaire ;
Cherche-t-on un moment à les approfondir ?
Le maſque tombe alors , on ceſſe d'applaudir ;

Soyons donc moins surpris de voir si peu d'ouvrages
Dignes de notre encens, mériter nos suffrages.
Qu'un Auteur dépouillant sa sotte vanité,
Emprunte ses couleurs de l'ingénuité;
Au lieu de ce vernis de bonne compagnie,
Qu'on admire par-tout le feu de son génie;
Que de Thalie enfin embellissant les traits,
Il cesse de croquer d'insipides portraits;
Il verra, méprisant une brigue expirante,
Couverte de lauriers, sa Muse triomphante.
Mais, hélas! vains projets: eh! comment après tout
Esperer de jamais extirper ce faux goût?
Aux maux invétérés il est peu de remede,
Cher ..... & malgré l'ardeur qui me possede,
Malgré tous mes efforts, mes desirs & mes soins,
Sans réformer le style on n'écrira pas moins.

Que diriez-vous du siécle, ô Racine! ô Moliere!
Si le destin jaloux vous rouvrant la paupiere,
Nos fadaises s'offroient à vos regards surpris?
Verriez-vous, sans frémir, nos modernes esprits
Préférer aux beautés de vos écrits solides,
. . . .
. . . . chef-d'œuvres de nos jours,
Qu'en dépit du bon sens on reverra toujours;
Les voilà cependant, vils rebuts du théâtre,
Ces ouvrages vantés dont on est idolâtre.

Quels travers ! juste ciel ! dans un coupable oubli
Le bon goût pour jamais est donc enseveli ?
Rien ne peut l'arracher à ces écarts funestes.
Que dis je, cher.... Ah ! puisque tu nous restes ;
Nous allons recouvrer ce précieux thrésor,
Le bon goût parmi nous pourra renaître encor.
Ennemi déclaré de nos sottes manies,
De tes sçavans écrits éclaire nos génies,
Le Public revenu de ses préventions,
Sçaura rendre justice à tes productions :
Déja même, déja certain de ta victoire,
Il t'apprête une place au temple de Mémoire.
Heureux, si ménageant ce triomphe éclatant
Je puis t'y voir cueillir la palme qui t'attend.

Lemonnier.

DIALOGUE.

MICHEL ANGE, RAPHAEL D'URBIN.

RAPHAEL D'URBIN.

POurquoi preniez-vous tant de soins & de si exactes précautions pour m'interdire la vûe de vos ouvrages, & spécialement de cette grande peinture du Jugement que vous faisiez pour le Pape ?

MICHEL ANGE.

J'avois vû de vos tableaux, & je prévoyois de ce qu'opéreroit dans vous le ſpectacle des miens. Ce que je craignois ne manqua pas d'arriver : il ne fut pas néceſſaire de me dire que mes précautions avoient été inutiles ; je le connus bientôt dans les ouvrages que vous fites après que vous eûtes examiné les miens.

RAPHAEL D'URBIN.

Votre crainte paroiſſoit encore bien peu fondée.

MICHEL ANGE.

Je découvrois dans votre maniere, quoique encore ſéche, & un peu dans le goût de votre maître, un air ſublime, une beauté naturelle, les traits d'un génie ſupérieur ; enfin à travers le diſciple de Perugin, je voyois prêt à éclore un rival redoutable, & le plus grand Peintre depuis Appelles.

RAPHAEL D'URBIN.

Quand on a pour les beaux arts une paſſion auſſi vive & auſſi ardente que celle que vous aviez pour eux, ne doit-on pas être charmé de voir paroître des génies

qui les honorent par des travaux heureux ?

MICHEL ANGE.

Je voyois avec plaisir des Artistes contribuer, par leur goût & par leurs travaux, à la perfection des Arts ; de beaux ouvrages étoient pour moi un spectacle charmant, mais les vôtres me faisoient trembler.

RAPHAEL D'URBIN.

Mes ouvrages avoient encore bien des défauts, & je n'étois pas parvenu à cette perfection qui fit ensuite ma réputation.

MICHEL ANGE.

Vous y étiez déja parvenu à mes yeux ; pour les grands maîtres un tel avenir est aussi certain que le present.

RAPHAEL D'URBIN.

Mais vous étiez le premier & le plus zélé à faire l'éloge de Praxitele & de Phidias, & des anciens, dont vous admiriez avec tant de vivacité les précieux ouvrages.

MICHEL ANGE.

Il y a bien de la différence ; les anciens

ſont trop éloignés de nous, leur fortune eſt faite, je ne craignois point qu'ils me ſupplantaſſent. De quelque profeſſion que l'on ſoit, on reſſent toujours que l'on eſt homme; c'eſt ce qui me faiſoit redouter ces rapides progrès que j'appercevois dans vos ouvrages. J'étois en réputation du plus habile; il eſt bien fâcheux de deſcendre, il l'eſt beaucoup moins de ne pas s'élever; le premier coûte trop à la vanité; je vous avoue ſincerement mon foible. Mais vous, n'avez-vous jamais été que Peintre? votre maniere, votre goût déceloient un cœur porté à l'amour. Tous les hommes ſont peintres à cet égard; ils ſe peignent dans leurs ouvrages. Le caractere de mes peintures étoit moins le leur que le mien; ſombre, fier, méditatif, un peu vain même, ſi vous voulez, je ne me flate point; je ſuis Peintre juſques chez Pluton.

RAPHAEL D'URBIN.

Je ne diſconviens point qu'une certaine tendreſſe, une douceur de caractere ne ſoit ce qui a donné en quelque façon le plus de beauté à mes ouvrages; mais l'amour eſt une paſſion ſi univerſelle, ſi générale, que je ne le juge pas propre à faire un caractere diſtinct.

MICHEL ANGE.

J'avoue avec vous qu'il n'est personne qui ne soit homme, un peu plus ou moins sur le chapitre de l'amour.

RAPHAEL D'URBIN.

Quoique porté à l'amour, je l'ai cependant traité assez sans façon; une autre passion s'étoit emparée de mon cœur. J'étois aimé du Souverain Pontife, ami de quelques Cardinaux; leur sort m'avoit charmé, enfin le chapeau rouge m'avoit donné dans la vûe.

MICHEL ANGE.

Je vous entends; votre réputation, la supériorité de vos talens ne vous flatoient que sous le point de vûe qui vous les représentoit comme un moyen pour parvenir à l'objet de votre ambition.

RAPHAEL D'URBIN.

J'aimois la peinture autant que pouvoit l'aimer un homme à qui elle avoit coûté tant de peines & de travail, & qui y réussissoit avec autant de supériorité que je peux me flater d'y avoir réussi; c'est bien en dire assez. Car avec quelle ardeur & avec quelle complaisance ne chérissons-nous

nous pas les choses par lesquelles nous sommes distingués, les arts les sciences, les qualités qui nous ont fait une réputation brillante ? La dignité à laquelle j'aspirois ne m'ôtoit rien de ma réputation & de mes talens, elle ne faisoit qu'ajoûter au vain honneur & au plaisir, entre nous, assez frivole d'un Virtuose, la réalité de l'éminence.

MICHEL ANGE.

Ainsi c'est donc une chimere de s'imaginer que l'amour des beaux arts & des sciences soit l'unique passion du cœur de l'homme : il peut bien arriver qu'il éclate d'avantage, qu'il paroisse effacer toutes les autres passions ; ce n'est jamais qu'un amusement de l'esprit dont le cœur n'est point la dupe : on a beau faire, il en faut toujours revenir à l'humanité, c'est-à-dire aux foiblesses.

J. C. Thiolliere,
Curé en Saintonge.

EPITRE A THÉMIRE.

Par M. Ducasse, de Tonneins.

Que séduit par l'attrait du vice,
De plein gré l'homme s'abrutisse
Jusqu'à le suivre obstinément,
C'est un grand mal assurement.
Il m'oppose en vain sa foiblesse,
Et le feu du tempérament;
Mon cœur qui pour lui s'intéresse,
Fait des vœux pour qu'il reconnoisse
L'excès de son égarement,
Et que déplorant son yvresse,
Il se redonne à la sagesse.
Pour honteux que soit son penchant,
Il faut convenir cependant
Qu'il prend au moins dans la nature;
Mais que sortant du naturel,
Ce foible & frivole mortel,
Contre qui le bon sens murmure,
Devienne impertinent & fat,
Et ridicule par état,
Et que ce soit là son idole,
Oui, voilà ce qui me désole.
Faux écart de l'esprit humain,
Que la raison & la satire
Combattirent toujours en vain,

Qui pourra jamais te réduire ?
Toujours constans dans leur délire,
Les fous iront toujours leur train.
Cependant raisonnons, Thémire.
Est-ce donc le plus grand des maux
Que dans le monde il soit des sots,
Des étourdis, des ridicules ?
Les beaux jours ont leurs crépuscules,
Les beaux jours n'en sont pas moins beaux.
Ce fanfaron, de qui l'audace
Vous étourdit à se prôner,
Qui brave jusqu'au déguaîner,
D'une maniere indigne & basse,
En tremblant implore sa grace,
Et tombe aux pieds de son vainqueur,
N'usurpera jamais la place
De la véritable valeur.
Idolâtre de sa figure,
Ce petit-maître évaporé,
Petit rien, freluquet doré,
Qui pour mérite a sa parure;
Qui toujours changeant de maintien,
Léger, inconstant & frivole,
Chante, rit, saute, capriole,
Parle sans cesse, & ne dit rien;
Loin de capter ma bienveillance,
M'attache par la complaisance,
A ce jeune homme intéressant,
Qui se parant par bienséance,

Plaît & figure décemment ;
Qui sentant le prix du silence,
Quoique d'un esprit amusant,
Parle à son tour, sans pétulance,
Parle peu, mais conséquemment.

Cette Iris à mine discrete,
Moitié prude, moitié coquette,
Qui ne met ni mouches ni fard,
Mais qui fait durer sa toilette
Pour attraper le fin de l'art
Dans la recherche étudiée
D'une parure négligée ;
Qui d'un terme, à peine indiscret,
Dans le public se scandalise,
Mais qui revient & s'humanise
Dans un duo vif & secret ;
Ne fait que redoubler mon zéle
En faveur de cette beauté,
Dont l'enjoument & la gaité
Sont nivelés sur le modéle
D'une décente liberté ;
Qui des apprêts de sa coiffure
Et du détail de sa parure
Ne se fait qu'un amusement,
Et qu'on voit être constamment
Badine sans coquetterie,
Modeste sans afféterie,
Vertueuse par sentiment.

Muni d'une ame volatile,

Ce mortel toujours agité,
Qui vers la ſingularité
Sentant une pente facile,
Monte l'amuſant & l'utile
Au ton de la frivolité ;
Fait à mon ſens, dans ſa manie,
Le contraſte & l'apologie
De cet eſprit juſte, éclairé,
Qui, l'arbitre de ſon génie,
Sçait être toujours à ſon gré,
Frivole, aiſé près d'Emilie,
Par-tout ailleurs ſolide & vrai.
   Chloé, de mille attraits pourvûe,
Brille & ſéduit par leur éclat.
Dieux ! quel teint ! le beau point de vûe !
En ſeroit-il qui l'égalât ?
Sous cette figure adorable,
Que Chloé ſeroit redoutable
Au cœur le plus indifférent !
Mais vouée à l'impertinence,
Un certain air de ſuffiſance
La ſuit par tout, & cependant,
Sans goût & ſans diſcernement,
Toujours prompte à l'inconſéquence,
Elle parle comme elle penſe,
Et penſe très-étourdiment.
L'eſprit tourné vers l'inconſtance,
Le caprice eſt ſon élément ;
Sans aſſiette & ſans contenance,

Elle rit jusqu'à l'indécence,
Et minaude éternellement.

Jeune beauté, chere Silvie,
Dont les graces forment les traits,
Vous que ne guiderent jamais
Le caprice ou la fantaisie ;
Vous dont le mérite réel,
Un heureux & beau naturel,
Et les charmes de la saillie ;
Vous dont le gracieux maintien,
L'aimable & charmant entretien,
L'air prévenant, la modestie,
Forment un tableau, dont le prix
Sera respecté par l'envie,
Regnez sur notre ame attendrie ;
Chloé n'aura que nos mépris.

Tous ces ridicules comiques
Que je viens de tracer pour toi,
Rien moins que dangereux en soi,
Quoique souvent épidémiques ;
Ni cent autres de même aloi
Que je pourrois peindre en détrempe,
Ami, ne font point impression
Sur les esprits de bonne trempe.
Ce que l'on prête d'attention
Aux progrès de leur tablature,
Sans nous mener à l'illusion,
Sans être un sujet de censure,
Nous déride, & nous divertit ;

Et pour un ſage qui murmure,
Le reſte s'en amuſe, & rit,
Lorſque les mœurs n'ont rien à craindre
Des travers de l'eſprit humain,
On peut, comme l'Abderitain,
Rire des fous ſans ſe contraindre.
Themire, adieu; juſqu'à demain.

Diſcours qui a remporté le prix à l'Academie royale des Sciences & Beaux Arts de Pau, en l'année 1754, ſur ce ſujet: Si la multiplicité des Ouvrages en tout genre eſt plus utile que nuiſible aux progrès des Sciences & des Belles-Lettres. *Par le Pere Torné, Prêtre de la Doctrine Chrétienne.*

IL s'eſt élevé depuis long-temps un cri général contre la multiplicité des ouvrages en tout genre. On a crû voir dans cette abondance un obſtacle aux progrès des ſciences, & le commencement de la décadence des Lettres. Cette accuſation paroît d'abord légitime dans toute ſon étendue; les motifs en ſont ſéduiſans. Ne craignons pas de ſoumettre à l'examen, & de modifier, s'il le faut, ce jugement preſque univerſel, mais précipité. Les

Sçavans ont leurs préjugés comme le peuple.

Faut-il donc, à l'exemple des plus sévères critiques, réprouver tout ce qui n'est pas marqué au coin du génie ? ou, convaincus que les richesses littéraires augmentent avec le nombre des livres, aurons-nous l'indulgence d'accueillir favorablement les plus foibles essais de l'esprit humain ?

Ne confondons pas les intérêts des sciences avec les intérêts des belles lettres. Quelquefois réunies par le secours mutuel qu'elles se prêtent, mais toujours différentes par leur objet & par les talens qu'elles exigent, doivent-elles également leurs progrès ou leur décadence à la multitude des Auteurs ?

Pour fixer nos idées sur ce point, ayons recours à la discussion : il sera aisé de nous convaincre que la multiplicité des ouvrages est plus utile que nuisible aux sciences, & plus nuisible qu'utile aux belles lettres.

Première Partie.

Les sciences sont comme un vaste édifice, dont la construction demande toute la durée des siècles, & un nombre infini d'ouvriers dans tous les genres. La plûpart emploient toute la vie à y poser une pierre ;

& ce succès, quoiqu'à peine sensible, est pour le Sçavant un fruit glorieux de ses veilles. Que d'artistes ne faut-il pas pour suffire au nombre & à la diversité des ouvrages !

Arrêtons-nous à considérer l'analyse du corps immense que forment les connoissances humaines. L'arbre encyclopédique, dessiné de nos jours par des mains sçavantes, n'est-il pas un tronc prodigieux d'où s'élevent mille branches différentes (*a*) ? Tous les jours il prend de nouveaux accroissemens. De petits rejettons en poussent d'autres à leur tour. Une expérience est une source de phénomènes. Une question fait naître des traités entiers. L'œil curieux du Sçavant découvre des merveilles par-tout où il s'arrête ; il les grossit, il les crée, si j'ose le dire. Ainsi à l'aide du microscope une goute de liqueur paroît un monde.

Cependant, ne le dissimulons pas, le nombre de nos connoissances n'est rien auprès de celui de nos livres. Notre esprit a des bornes étroites, & nos bibliothèques sont immenses. On ne suffiroit pas à lire les volumes qu'a produit une science particulière, une question, & toutes les sciences sont encore au berceau.

(*a*) Voyez le systême figuré des connoissances humaines, mis à la tête du premier Tome de l'Encyclopédie.

Ne faut-il donc juger du nombre des ouvrages utiles aux progrès des ſciences que par celui des découvertes ? Non ſans doute. Pour trouver la vérité qui ſe cache, il faut examiner, diſcuter, comparer ; mais ce doit être là l'ouvrage d'une infinité d'eſprits différens. Les livres ſont, ſi j'oſe le dire, autant de creuſets où la vérité s'épure de plus en plus. Elle paroît d'abord brute, défigurée, informe ; mais dans les mains de différens Auteurs elle ſe dégroſſit peu à peu. On la voit enfin briller avec cette pureté, cette vive lumière qui lui gagne bientôt les ſuffrages du monde ſçavant.

Qu'il ſeroit beau de ſuivre pas à pas les progrès &, pour m'exprimer ainſi, les différens âges d'une même découverte ! Des ſyſtèmes ſouvent hazardés, des expériences quelquefois étrangères & faites dans d'autres vûes, que dis-je ! l'erreur elle-même, la préparent de loin ; on l'entrevoit, mais elle ne ſe montre que par degrés. Des génies heureux y ont été conduits comme par hazard, & charmés de ce premier ſuccès, ils ne l'ont qu'ébauchée. Il n'appartient qu'à une ſuite d'Auteurs de l'étendre, de l'approfondir, & d'y appoſer enfin le ſceau invariable de la démonſtration.

Si elle a d'abord eu des adversaires, si les Sçavans se sont partagés, la multiplicité des opinions est devenue une source de lumières. Dans les disputes littéraires qu'excite une vérité naissante, chacun écarte une partie du nuage dont elle est enveloppée.

Le commencement de toutes nos recherches n'est qu'une tentative imparfaite, & souvent sans succès. Nous ne pouvons arriver à la vérité qu'en nous traînant de vraisemblance en vraisemblance. La multiplicité des ouvrages est le moyen le plus assuré de hâter nos progrès. Faut-il pénétrer dans quelque mystère de la Physique, on ne peut mieux faire que d'accumuler de toutes parts le plus qu'il est possible d'observations & d'expériences. C'est ainsi que les plus célèbres Académies de l'Europe épient depuis long-temps la nature, ou la forcent de se dévoiler peu à peu. Que de temps & de travaux n'ont pas coûté de foibles connoissances !

Si un esprit créateur fait lui seul nombre de découvertes, combien en est-il dans sa route qui lui échappent, & qui se dérobent à ses lumières ? De légères recherches, une conséquence de plus, les lui auroient dévoilées ; elles sont réservées à des Auteurs qui marchent sur ses traces, &

qui glanent, pour ainsi dire, après lui (*b*).

Un Sçavant est-il monté jusques à la cime escarpée du rocher aride qu'habitent les sciences, de quelle utilité sera-t-il pour le reste des hommes ? Telle est leur condition, qu'il faut leur tempérer l'éclat des spéculations sublimes. Des Auteurs subalternes commentent les méditations profondes des Newtons, des Leibnits, & nous les rendent familières. Sans eux les découvertes de ces génies supérieurs eussent été ignorées de la postérité : ils ont l'art merveilleux de les mettre dans un jour plus favorable ; ils les abaissent à la portée du commun des esprits, & leur prêtent même des graces qui sembloient leur être étrangères. Un seul ouvrage devient par là comme le père de beaucoup d'autres qui ne sont pas moins utiles. Les disciples nous aident à monter comme par degrés jusques au maître.

Suffit-il pour l'intérêt de la vérité, de multiplier nos connoissances, ou de les développer & les répandre ? ne faut-il pas

(*b*) Nous avons un exemple tout récent de ce que j'avance, dans le fameux principe de la *moindre action*, heureusement découvert par M. de Maupertuis. Il avoit échappé à M. Leibnits, qui a fait d'ailleurs sur la théorie du mouvement & la mesure des forces, de fameuses découvertes.

réfuter les erreurs inséparables de l'humanité ? & que d'erreurs n'ont pas enfanté la précipitation & l'ignorance ? sous quel tas de volumes n'a-t-il pas fallu souvent en étouffer une seule ? La prévention, l'opiniâtreté, l'esprit de parti la soûtenoient contre ses premiers ennemis ; il a fallu l'accabler par le nombre.

On me dira qu'elles se multiplient sans fin avec les livres. Mais le mal ne porte-t-il pas avec lui son reméde ? la multiplicité des ouvrages dissipe avec le temps les erreurs quelle a fait naître. Or découvrir une erreur, n'est-ce pas faire un pas de plus vers la vérité ?

La disette d'Auteurs auroit sans doute épargné beaucoup de méprises à l'esprit humain ; mais que de belles connoissances ne lui auroit-elle pas dérobé ! Sans la multiplicité des ouvrages il seroit encore exposé à mille égaremens dont il est revenu ; il seroit en proie à moins d'erreurs, mais plus anciennes, plus invétérées, & il auroit l'ignorance de plus.

Le dirai-je ? les erreurs n'ont pas peu contribué au progrès des sciences. On ne s'assûre souvent du chemin de la vérité, qu'après avoir essayé tous les autres. Un Auteur sage profite des fautes de ceux qui l'ont précédé. Le Pilote s'instruit par

l'exemple des naufrages : la connoiſſance des écueils lui apprend à les éviter.

Eſt-ce là l'unique fruit de tant de livres déja oubliés, à qui la pouſſière dont ils ſont couverts n'attire que des mépris ? Connoiſſons-en mieux les avantages. Semblables à des échaffaudages devenus inutiles, mais qui ont ſervi à élever l'édifice, ces écrits abandonnés aujourd'hui, ont contribué à la perfection des ſciences. Qui ne ſçait combien elles ont reçu d'accroiſſement de l'eſprit d'hypothèſe & de conjecture ſi décrié parmi nous ! Eh ! ne lui devons-nous pas la renaiſſance de la Philoſophie ?

Que dirons-nous de cette ſcience qui ſeule en mérite le nom, où l'eſprit eſt toujours guidé par l'évidence ? Graces à la multiplicité des ouvrages, on a peu à peu applani, abrégé le chemin de la vérité ; on a imaginé, on a perfectionné de nouvelles méthodes, qui ont conduit à grands pas les modernes à mille belles découvertes ; on a infiniment varié l'ordre des vérités mathématiques, dont la ſuite forme une longue chaîne. Chaque théorême eſt devenu comme un centre, où l'on aboutit par mille rayons. La diverſité des ouvrages répond enfin à celle des eſprits : le lecteur laborieux peut en raſſembler

plusieurs sous ses yeux, pour les faire suppléer à la clarté les uns des autres. C'est en parcourant toutes ces routes différentes, qu'un élève apprendra à s'en frayer de nouvelles. La variété des méthodes & des démonstrations augmentera sa sagacité, son esprit acquerra de l'étendue & des forces; peut-être augmentera-t-il bientôt le nombre des inventeurs.

Y eût-il même en ce genre plus d'Auteurs qu'il ne paroît nécessaire, ils ne retarderoient pas nos progrès. Ils seroient, si vous le voulez, des guides superflus dans le chemin de la vérité, mais non des obstacles; ils seroient des trésors inutiles, mais enfin ils seroient des trésors, & non une funeste abondance.

Je ne parle pas ici du plagiaire & du compilateur. Des Écrivains de ce caractère sont sans doute plus nuisibles qu'utiles au lecteur. Mais avide de nouvelles connoissances, voulez-vous ne pas perdre un temps précieux, ne lisez pas ce que vous sçavez déja; c'est assez d'arrêter votre attention sur ce que vous ignorez encore. Que de volumes qu'on croiroit inépuisables, cette adresse va vous faire épuiser!

Qu'on dise tant qu'on voudra que l'amas monstrueux des productions humaines est une mer dont on ne peut sonder les abyſ-

mes, un ſpectacle effrayant pour la pareſſe ſi naturelle à l'homme, un labyrinthe où le génie trouve à chaque pas des obſtacles qui l'arrêtent dans la recherche du vrai, des voies détournées qui l'égarent, un écueil funeſte où vont ſe briſer l'émulation, le noble déſir, & l'eſpérance même de ſçavoir.

Heureux découragement! l'eſprit guéri de la fureur de tout apprendre, ſe fixe à une ſcience particulière. Les hommes ſe partagent dans le choix des études; ils font des progrès d'autant plus rapides, qu'ils ont embraſſé un objet moins étendu: les nouvelles découvertes forment bientôt un tout conſidérable, fruit précieux des talens forcés par la multiplicité des ouvrages à ſe preſcrire des bornes étroites.

Seconde Partie.

Les progrès des lettres ne ſe meſurent pas ſur le nombre, mais ſur le mérite de leurs productions. On ſouffre la médiocrité dans la bouche des Orateurs néceſſaires à la religion ou à l'état; elle révolte dans leurs livres. Les belles lettres ne produiſent guère que des ouvrages de fantaiſie. Le lecteur les rejette avec mépris, s'ils n'ont pas le don de le charmer. Il dédaigne ſurtout le Poëte qui ne prend pas un noble

essor, & se plaît à le fouler aux pieds, s'il ne s'élève pas jusques aux nues. Tout ce qui ne porte pas un certain caractère de perfection, n'est en effet qu'un superflu littéraire, semblable à des mets grossiers, servis sur une table d'ailleurs délicate, & d'autant plus révoltans qu'ils sont inutiles (*c*).

Enfin la médiocrité des ouvrages, si elle domine dans la littérature, est le commencement fatal de sa décadence : la corruption du goût en est le comble. L'une & l'autre est la suite comme nécessaire de la multiplicité des ouvrages.

Le beau est un terme où l'on n'arrive guère que par une voie; mille autres en éloignent. La foule des Auteurs ne peut que s'égarer. Le goût peut bien discerner & sentir le beau dans les ouvrages d'autrui, le génie seul peut l'atteindre. Le goût aide au génie & le guide, mais il ne peut le suppléer : du premier au second, il y a une distance infinie; aussi combien le génie est-il plus rare que le goût ! combien est-il de bons juges & de mauvais auteurs !

Dans la multitude des artistes, qu'il en

(*c*) *Et crassum unguentum & Sardo cum melle papaver*
Offendunt, poterat duci quia cæna sine istis. Hor.

eſt peu d'illuſtres ! combien voit-on d'ouvrages imparfaits pour quelques chef-d'œuvres ! Les grands ſuccès dans tous les genres, par je ne ſçais quelle fatalité attachée à la nature humaine, ne ſont réſervés qu'au petit nombre.

Que devons-nous donc attendre de ces arts difficiles qui demandent un rare aſſemblage de talens ? quelle étonnante diſproportion n'y aura-t-il pas entre le peu d'ouvrages excellens & la foule des médiocres ? Préjugé, j'oſe le dire, infaillible contre le mérite de la plûpart des livres dont la république des lettres eſt inondée.

Quoi de plus difficile en effet que d'exceller dans l'art d'écrire en quelque genre de littérature ? Un ouvrage dont les ſciences ſont l'unique objet, ne demande le plus ſouvent que de la netteté, de la juſteſſe, de l'ordre : un ouvrage d'eſprit veut de plus de l'invention & du goût. Dans l'un il ſuffit de bien raiſonner ; dans l'autre doit regner l'heureux accord de l'imagination & du ſentiment. Là il ne faut qu'étaler l'analyſe & la méthode ; ici doivent éclater le feu, l'enthouſiaſme, quelquefois un beau déſordre. Le premier ſe pare de l'art ; le ſecond ſemble en rougir, & le cache : il déplairoit également, s'il n'en étoit pas l'ouvrage, & s'il paroiſſoit

l'être. Celui-là ne parle qu'à l'esprit pour le convaincre, il ne doit qu'instruire; celui-ci doit intéresser l'esprit & le cœur à la fois, & mêler adroitement l'utile à l'agréable. N'eût-on que le mérite de traiter avec autant de clarté que de précision, les élémens d'une science abstraite, de la rendre plus aisée, plus simple, ne pût-on s'approprier dans un ouvrage que la forme, ce seroit contribuer en quelque sorte aux progrès des sciences. Mais l'homme de lettres doit puiser dans son propre fond; il ne peut imiter qu'avec réserve, & il doit être original jusques dans l'imitation.

Craignons après ce parallele, que la multiplicité des ouvrages ne soit aussi nuisible aux lettres qu'utile aux progrès des sciences. N'attendons de la littérature qu'un petit nombre de bons modéles. Des succès si difficiles sont nécessairement bien rares. La poësie & l'éloquence, livrées, &, s'il m'est permis de le dire, prostituées à tant de plumes, ne peuvent que perdre infiniment de leurs charmes. L'imitation de la belle nature n'est pas réservée à tant de pinceaux. Aussi pour un petit nombre de génies supérieurs, combien de Poëtes tragiques sans ame, de comiques sans mœurs, sans délicatesse, d'épiques sans

feu, ſans génie ? combien d'Orateurs ſans nerf, ſans mouvement, ſans nobleſſe ? combien d'ouvrages enfin dont le ſeul mérite eſt de n'avoir ni de grandes qualités ni de grands défauts ?

Ce ſont là, diront les partiſans de la multiplicité des livres, des ornemens qui embelliſſent la république des lettres, quoiqu'ils ne l'enrichiſſent pas, & dont le nombre répare en quelque ſorte la médiocrité. Condamner ces foibles eſſais du génie, c'eſt décourager le mérite que l'attrait de la gloire avoit fait ſortir de l'oiſiveté, c'eſt faire languir les talens, étouffer l'émulation ; c'eſt enfin dépeupler le monde littéraire.

Vains prétextes, que la fureur d'écrire imagine pour hazarder des productions indignes du grand jour. Une ſociété d'amis éclairés eſt le premier théatre où doit s'eſſayer le génie naiſſant. Cette ſphère de gloire doit ſuffire aux talens médiocres. Le beau, l'excellent a ſeul le droit de prétendre à l'immortalité.

Il en eſt, je l'avoue, du monde littéraire comme des ſpectacles. Le retour preſque périodique des mêmes ouvrages dramatiques ceſſeroit bientôt d'intéreſſer. Des pièces nouvelles doivent ſoûtenir, ranimer le goût du ſpectateur. Sont-elles

infiniment au dessous des modéles de ce genre, la nouveauté en supplée le mérite. Les ouvrages qui se succédent sans cesse, animent de même la république des lettres. Ce sont des ruisseaux innombrables qui portent autour d'eux dans les plantes la fraîcheur & la vie, & qui font éclorre mille fleurs.

Mais que cet avantage coûte cher à la littérature ! L'avidité du public pour les productions nouvelles, le rend moins difficile sur leur mérite. Un livre amuse-t-il, c'est assez; on ne demande pas qu'il soit bon, mais qu'il vienne d'un homme d'esprit. Les grands modéles en tout genre qu'ont fourni les siécles d'Auguste & de Louis le Grand, passent peu à peu pour des modéles inimitables. Le public s'accoûtume à voir les modernes bien au dessous de ceux qui les ont précédés. La médiocrité n'est plus un crime; les Auteurs n'en rougissent plus : ils ne mesurent leurs efforts que sur le mérite de leurs contemporains & de leurs rivaux. L'indulgence des lecteurs amollit le génie, & donne aux esprits vulgaires une confiance téméraire. C'est ainsi que la littérature a insensiblement dégénéré, & qu'elle semble tous les jours tendre à sa décadence.

Ne nous laissons pas éblouir par le faux

éclat de nos prétendues richesses littéraires. Cette abondance est dans le fond une vraie stérilité. Que la république des lettres auroit gagné à mettre à plus haut prix le glorieux titre d'Auteur ! elle seroit dépouillée de cette foule d'ouvrages qui la dégradent, & cependant elle auroit produit les mêmes chefs-d'œuvres. Les talens supérieurs se développent tôt ou tard. Une impulsion secrette de la nature, une espèce d'instinct plus fort que nous-mêmes, décele le génie, & le force d'éclater au dehors.

Malheureusement la vanité ne lui ouvre que trop tôt la carrière épineuse des Auteurs, ou l'y retient trop tard. Le temps d'écrire a des bornes qu'il est aussi ordinaire que dangereux de méconnoître. Combien de productions se ressentent de l'enfance ou de la caducité du génie ! Fruits précoces, fœtus glacés & sans ame, qui ternissent en même temps la gloire de l'Écrivain & l'éclat des lettres.

Que sera-ce des ouvrages qui n'ont leur principe que dans la folle ambition d'avoir une place parmi les Auteurs, dans le desir orgueilleux de se faire admirer par la diversité des talens, dans la soif ardente des richesses, dans l'envie & une basse rivalité, dans la vûe intéressée de parvenir, ou de

répondre à la protection d'un Mécène plus puissant qu'éclairé ?

Telles sont cependant les causes funestes de la multiplicité des ouvrages. Pour un livre qui est le fruit des talens, combien d'autres ont été dictés par le besoin & par les passions ? Peut-il couler des eaux pures de ces sources fangeuses ? Cette fécondité dans l'invention, ces beautés mâles & naturelles, ces pensées vives, ces tours heureux, ce feu divin, qui caractérisent le génie, l'art peut-il les imiter ?

L'histoire, ce genre de littérature si difficile, si délicat, & qui demande tant de qualités réunies, est le premier essai de l'homme d'esprit. Tout le monde s'en est cru capable. La plus longue vie ne suffiroit pas pour lire ce qu'ont écrit nos Historiens depuis la renaissance des lettres. Aussi dans combien de détails inutiles n'a-t-on pas comme enseveli les grands événemens, qui seuls méritent l'attention de tous les temps ? Il est bien peu de siècles qui doivent entrer dans l'histoire du monde. Encore même dans ces temps les plus féconds en grands hommes, après les révolutions qui ont changé la destinée des empires, reste-t-il des vuides immenses ?

Pour quelques Conquerans, dont on doit conserver la mémoire comme celle

des grands fleaux, pour un petit nombre de Princes dont les vertus ont droit à l'immortalité, où dont les vices méritent l'exécration des siécles à venir, combien n'a-t-il pas regné de Souverains dont les noms ne peuvent que servir d'époques ! La fureur d'écrire n'a pas fait un choix si nécessaire. On a mis au jour jusques aux moindres anecdotes des Princes vulgaires, de leurs Généraux, de leurs Ministres. Dans quelle condition l'Historien n'a-t-il pas crû trouver des Héros assez illustres ? Ah ! il n'appartient d'écrire en ce genre pour la postérité, qu'à ces hommes rares qui de quelques traits d'un pinceau rapide sçavent tracer les événemens & les mœurs d'un siécle (*d*), l'histoire abrégée d'une nation (*e*), du monde entier & de tous les âges (*f*).

Heureuse encore la république des lettres, si elle n'étoit que surchargée de livres inutiles ou médiocres, & si la corruption du goût n'étoit pas inséparable de la multiplicité des ouvrages !

Le monde littéraire a ses révolutions, comme les états politiques. L'esprit humain a-t-il eu le bonheur d'atteindre, de

(*d*) Hist. du siècle de Louis XIV. par M. Voltaire.
(*e*) Hist. de France, par M. le Président Henaut.
(*f*) Discours sur l'Histoire univ. par M. Bossuet.

saisir

saisir le beau, il s'éloigne bientôt de ce point fixe. Les chef-d'œuvres de la littérature sont presque toujours le dernier terme de ses progrès, & l'époque de sa décadence. On doit d'abord à un certain nombre de génies originaux la renaissance du goût. Par eux les lettres acquièrent une gloire qui en multiplie sans nombre les élèves. On a bientôt perfectionné l'art d'écrire dans tous les genres, il ne reste plus que d'imiter; mais la vanité de l'homme d'esprit ne se contente pas de ce partage; il se fraie une route nouvelle, & s'égare. Ne pouvant pas égaler ceux qui l'ont précédé, il dédaigne de les suivre, & pour tout dire en un mot, il corrompt le goût, en voulant le varier.

Pour comble de malheur, ce fleau de la littérature a l'art funeste de colorer, d'accréditer le mauvais goût à force d'esprit. Il donne le ton à la nation, & bientôt il est suivi d'une foule de froids imitateurs, qui n'ont de lui que les défauts. C'est ainsi que le clinquant moderne a succédé à l'or des anciens; les fougues de l'imagination au sublime; la froideur de l'esprit philosophique au feu & à la noble liberté du génie; je ne sçais quelle métaphysique du cœur aux grandes passions, aux beaux sentimens qui animoient nos

théatres ; le langage précieux, fade, entortillé, à la majesté, aux graces naturelles du style ; le frivole enfin à la simple & belle nature.

Révolution funeste, mais inévitable dans un siècle de licence, où il suffit d'être homme d'esprit pour tout oser. L'esprit est un Protée, qui a pris toute sorte de formes : il a manié la lyre, il a embouché la trompette, il s'est téméraírement emparé du théatre, il a voulu imiter les foudres de l'éloquence. Avec lui seul le Littérateur a prétendu forcer la nature, suppléer tous les talens, & il a défiguré tous les genres de littérature. Abandonnés en effet, & comme en proie à la foule des Écrivains médiocres & licentieux, pouvoient-ils ne pas tomber dans une honteuse dégradation, & ne pas contracter une corruption générale ?

Telle est la différence qui se trouve entre les intérêts des sciences & ceux des belles lettres. Le grand nombre des livres, si contraire aux progrès de la littérature, aide la raison, & recule de plus en plus les limites de nos connoissances. Si la corruption du goût, si la médiocrité, toujours méprisable dans des ouvrages de pur agrément, sont inséparables de la multitude des livres, l'étendue & la diversité

des ſciences, la difficulté des découvertes, la néceſſité de réfuter les erreurs, d'abréger, d'adoucir, de varier les voies pénibles de la vérité, tout rend la multiplicité des ouvrages utile aux progrès des ſciences. Si elle menace les lettres d'une décadence prochaine, nous lui devons ce riche fond de connoiſſances qui nous élève ſi fort au deſſus de l'ignorance des temps reculés. Peut-être la poſtérité reprochera-t-elle à notre ſiécle d'avoir préparé les voies à la frivolité & au mauvais goût; mais elle l'appellera le ſiécle de la raiſon.

Il y devroit avoir quelque coërction des loix contre les Ecrivains ineptes & inutiles, comme il y a contre les vagabonds & fainéans.
Montaigne, *liv.* 3. *ch.* *IX.* de la Vanité.

COMPLIMENT

Fait à M. le Duc d'Aiguillon, Commandant pour le Roi dans la Province de Bretagne, à son entrée dans la ville du Croisic. Par M. Desforges-Maillard.

MONSEIGNEUR,

PEndant que tout retentit des acclamations unanimes de mes concitoyens, agréez que je vienne à mon tour vous exprimer une partie des sentimens que votre présence m'inspire. Nous vous voyons, & nos voeux sont comblés : eh comment pourroient-ils ne le point être ? Votre naissance est des plus illustres ; votre mérite honore celui de vos ayeux, & parmi les grands talens qui vous distinguent, vous avez celui de vous faire aimer. C'est sans doute ce qui a engagé notre Monarque à vous choisir par préférence pour commander dans une Province où les cœurs se donnent à la raison accompagnée des manieres aimables ; & si le mien n'étoit pas soutenu par l'assurance que me donne cet air d'affabilité, qui nous annonce la douceur de votre caractere & la vé-

rité de votre ame, oserois-je aujourd'hui, Monseigneur, sans autre titre que celui d'homme de Lettres, vous offrir les sinceres hommages de mon respect, de mon zéle & de ma fidélité ?

AUTRE

Au même. Par le petit Desforges-Maillard, âgé de neuf ans.

Quel soudain changement ! quels tranports d'allégresse
Sur ces bords glorieux font retentir les airs ?
Les enfans comme moi quittent leurs jeux divers,
Et sans crainte, à l'envi se jettent dans la presse ;
Suivons-les . . . . . Mais j'entends un bruit confus de voix,
Et l'écho leur répond sans cesse,
C'est d'Aiguillon, c'est lui dont le Prince a fait choix
Pour s'attacher nos cœurs en nous dictant ses loix.
Qu'on me laisse. . . . & croit-on qu'il faille qu'on m'indique
A qui je dois ici parler ?
Mon cœur sans nul secours sçait me le révéler.
Vous en qui refleurit l'espérance publique,
Peut-on vous méconnoître à ces traits gracieux,
A cet air de grandeur que la bonté tempere,

Cet air qu'on aime & qu'on révere,
Au feu de cet esprit qui brille dans vos yeux ?
Que de jours fortunés nous promet cette aurore !
C'est ainsi qu'oubliant la neige & les frimats,
Le berger qui revoit les nouveaux dons de Flore,
Se forme par avance un sort rempli d'appas.
Jugez-donc, Monseigneur, votre illustre présence
Produisant dans mon cœur un si doux sentiment,
Quels transports elle inspire à ce cercle charmant
En qui l'âge & l'expérience
Ont mûri le discernement.
Que je suis enchanté de l'aimable présage
D'un destin si pur & si beau !
Mais quel bonheur pour moi, jeune & tendre arbrisseau,
En butte aux hazards de l'orage,
Si vous ressouvenant du légitime hommage
Que ma voix & mon cœur vous offrent aujourd'hui,
Et jettant un regard vers ce lointain rivage,
Vous daigniez quelque jour vous rendre mon appui !

SINASTAL,

HISTOIRE DUMOCALIENNE;

Ouvrage qui a remporté le prix de Littérature, au jugement de Messieurs de la Société royale de Nancy, pour l'année 1754. *Par M. Pierre, Substitut en la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois.*

ENtre les différens Royaumes qui composent le *Dumocala* (*a*), celui de *Sarmatie* (*b*) est un des plus considérables; il est situé au nord de ce continent, son Gouvernement est aristocratique & monarchique, & sa Couronne est élective.

Ce droit flateur, mais dangereux, de se choisir un Roi, est presque aussi ancien que cette Monarchie; le pouvoir des sujets s'étend jusqu'à prescrire certaines loix (*c*) à celui qui va leur en donner; s'il vient à rompre ces liens sacrés qui l'attachent à ses sujets, ceux-ci se croyent en droit de secouer le joug qu'ils s'étoient imposés eux-mêmes, & d'arracher des mains de leur Roi le sceptre qu'ils y avoient mis.

(*a*) L'Europe.
(*b*) Pologne.
(*c*) *Pacta Conventa.*

Les Souverains ne doivent jamais perdre de vûe la source de leur autorité. Leur puissance accrûe peu à peu comme de grands fleuves, doit comme eux se contenir dans de justes bornes. La *Sarmatie* a des loix qui sont des digues puissantes, capables de s'opposer à des progrès trop rapides, & d'arrêter les débordemens.

Cet Etat venoit de se donner un Roi; c'étoit un Souverain d'une contrée voisine; il avoit été élû sous certaines conditions, comme il arrive toujours, & le Roi crut qu'il les avoit oubliées quelque tems après, comme il n'arrive que trop souvent. Il conçut un projet hardi; on lui en fit un crime. Il porta la guerre chez un de ses voisins sans le consentement de la République, & contre ses loix; la République crut devoir venger ses loix, & assurer sa liberté; elle résolut de changer de Maître, & se mit sous la protection du Prince même auquel son Roi faisoit la guerre. C'étoit un jeune Heros qui venoit de monter sur le trône de *Gothie* (*d*); il y étoit à peine assis, qu'il se voyoit entouré de plusieurs ennemis puissans qui s'avançoient pour l'en faire tomber. Ils étoient formidables par leur nombre & par leur union, ils se croyoient invincibles par la foiblesse de

(*d*) Charles XII. Roi de Suéde.

leur ennemi. Ils s'imaginoient qu'ils briseroient d'un seul coup un sceptre que tenoient des mains encore foibles : ils s'en partageoient déja les débris. Ce Prince, disoient-ils entr'eux, pensoit se livrer aux douceurs du trône ; il fuira les horreurs des combats. Il est jeune, il sera timide. Il ne peut résister, il cédera. Mais l'ambition est aveugle. Trop remplis de leurs projets, ces Rois avoient oublié que la jeunesse est encore plus souvent téméraire que timide, & que la honte de céder devance en elle la raison.

Le Roi de *Gothie* ne le prouva que trop dans la suite, il fit bien voir que la nature se passe quelquefois de l'expérience & du tems pour former les grands hommes, & qu'il y a, s'il est permis de parler ainsi, des Heros nés. Son coup d'essai annonça les exploits qui devoient le suivre. A la tête de huit mille des siens, il défit cent mille de ses ennemis : il conquit presque tout le Nord, & résolut de donner un maître à la *Sarmatie*. Ce heros crut qu'il étoit plus digne de lui de faire un Roi, que d'en détrôner plusieurs.

Celui qu'il jugea capable de seconder de si grandes vûes ne pensoit pas à regner. C'étoit *Sinastal* (*e*), jeune Seigneur de

(*e*) Stanislas.

Sarmatie, issu du sang des Rois & qui auroit dû l'être lui-même, si le trône étoit la seule place de la vertu, & si le désir de rendre les hommes heureux étoit un droit pour les gouverner.

Ceux qui dans tous ces troubles n'avoient pris d'autre parti que celui de la sagesse, sentant qu'ils avoient besoin d'un chef qui fût rempli d'un amour sincere pour elle, avoient mis à leur tête le jeune *Sinastal* : & comme chaque citoyen demandoit la paix & qu'aucun ne travailloit à la ramener, *que tout le monde gémissoit, & que personne n'osoit agir*, ils le députerent vers le Roi de *Gothie*.

Partez, digne héritier des vertus de vos ayeux, si long-tems les chefs & toujours les appuis de cette République : allez, lui dirent-ils, parlez à l'Alexandre de nos jours, travaillez de concert avec lui; dissipez ces orages qui menacent de toutes parts de renverser l'édifice antique & sacré de nos droits & de notre liberté.

Sinastal étoit capable de remplir cet emploi. Sans doute il connoissoit dès lors les loix & les priviléges de sa nation ; il avoit déja mis dans la balance les avantages & les inconvéniens de la liberté, il en avoit mesuré l'étendue, il en avoit marqué les bornes, sans doute il fit entendre

dès lors la voix libre du citoyen (*f*).

Pour moi retiré depuis long-tems dans la solitude, loin du tumulte & des affaires, je coulois des jours tranquilles dans le silence & le bonheur. Je m'étudiois moi-même & la nature. J'appris dans ma retraite le choix glorieux que l'on avoit fait de *Sinastal*; j'allai pour l'en féliciter : l'amitié la plus intime nous unissoit depuis long-tems. Je n'avois pas recherché la sienne, parce qu'il étoit né dans un haut rang & avec de grandes richesses : il n'avoit pas refusé la mienne, quoique je fusse né sans ces avantages. La sympathie avoit formé les nœuds qui nous lioient ensemble, l'estime les avoit serrés, la mort seule sera capable de les rompre.

Le Ciel ouvre devant vous une brillante carriere, lui dis-je; la patrie remet entre vos mains ses intérêts, le sang dont vous sortez lui répond que vous êtes prêt à verser le vôtre pour les soutenir. Je serois digne de la confiance de mes compatriotes, me dit-il, si pour la mériter il ne falloit que du zéle; mais je vais marcher dans des routes presque inconnues; viens, sage *Sophilis*, accompagne mes pas pour

(*f*) La voix libre du Citoyen, ou Observations sur le Gouvernement de Pologne. Ouvrage connu du Roi.

les guider. Je les ſuivis pour m'inſtruire.

Le diſcernement avoit prévenu l'âge dans le Roi de *Gothie*. Il connoiſſoit les hommes. La réputation de *Sinaſtal*, ſa naiſſance, ſes hautes qualités, une figure aimable & prévenante, une éloquence douce & inſinuante fixerent l'attention du Roi. La conformité d'âge, le rapport des ſentimens, & cette douce ſympathie, dont la cauſe eſt ignorée, & dont les effets ſont ſi connus, lui gagnerent ſon affection. Le zéle avec lequel il parla pour la liberté lui attira ſon eſtime, & par-deſſus tout cela ſon indifférence pour le trône le fit juger digne de l'occuper.

Sinaſtal exécuta donc beaucoup plus qu'il n'avoit entrepris : il vouloit fléchir le vainqueur, il lui plut ; il ne tendoit ſes mains vers lui que pour obtenir la paix, celui-ci y plaça le ſceptre : il ne demandoit que l'olive, on lui offrit la couronne.

Sinaſtal étoit à peine inſtruit des intentions de ce jeune Heros, qu'il étoit déja Roi. Je courus lui annoncer qu'il venoit d'être élû & proclamé par ſes compatriotes. Quel fut mon étonnement, lorſque voulant lui rendre des hommages comme à mon maître, je me vis obligé d'employer les prieres pour qu'il conſentît à ceſſer

d'être mon égal. Vous n'osez, lui dis-je, sage *Sinastal*, vous n'osez attribuer cet événement à la supériorité de votre mérite ; je ne viens pas pour vous donner des louanges, mais des conseils. Adorez les desseins de la Providence. Recevez les offres du vainqueur, & les hommages de vos concitoyens. *Vous n'avez cherché ni fui la couronne* ; cette indifférence est louable : vous vouliez la refuser par modestie ou par grandeur d'ame, mais il est encore plus beau de l'accepter par amour pour les peuples & pour le bonheur de la patrie.

Est-ce le Ciel qui t'inspire ? me répondit-il : es-tu chargé de m'apporter ses ordres ? Prévois-tu combien il va m'en coûter pour les exécuter ? Des brigues étrangeres & des dissensions domestiques environnent le trône qui m'est offert ; leurs coups redoublés le rendent encore chancelant, faudra-il l'affermir par le fer, & le cimenter avec le sang ?

En effet, le nouveau Roi fut obligé de combattre, & d'être souvent victorieux de ses propres sujets. Loin de le féliciter sur ses succès, il falloit l'en consoler. Il falloit prendre un visage austere lorsqu'on lui parloit des occasions où s'étoit signalé son bras, ou plutôt il falloit n'en pas parler du tout. Rappeller ses victoires, c'étoit

rouvrir ses playes ; il arrosoit les lauriers de la valeur des larmes de l'humanité : je voudrois, disoit-il, qu'elles pussent effacer le sang dont ils sont teints. Mon cher *Sophilis*, quand on a des enfans ingrats on ne cesse pas d'être pere ; qu'il est dur de ne pouvoir être heureux que par le malheur de ceux que l'on aime !

Le Ciel ne lui permit pas de suivre le penchant de son cœur, & de réparer les maux que son bras avoit faits. Il fit tourner la victoire du côté de ses ennemis ; mais il lui laissa la sagesse.

Je ne l'avois pas félicité sur ses succès, je n'eus pas besoin de le consoler dans ses revers. L'égalité d'ame est le caractere du sage ; l'univers tomberoit en ruine, que sa tranquillité ne seroit pas ébranlée.

Aussi *Sinastal* ne parut-il jamais plus grand que dans ces momens d'adversité. Je sens, me disoit-il, que la valeur n'est pas une vertu d'une pratique si difficile que le courage. Cependant *quand je suis dans une situation qui demande de la force, il me semble que je me trouve presque à ma place. Ce n'est pas*, ajouta-t-il, *que je sois tout à fait insensible*. Mon cœur n'est que trop vivement touché des malheurs des autres. Je sens qu'il s'attendrit aux larmes que je vous vois répandre & à la plupart de mes sujets. Elles me

prouvent bien mieux que tous les ſermens, que je ne ceſſe pas d'être Roi .... Non ; interrompis-je, non, Seigneur, l'adverſité ne ſera jamais capable de vous enlever l'empire de nos cœurs ; c'eſt le plus doux, ſans doute, & celui que vous conſervez ſur vous même eſt le plus glorieux. Oui, répartit le Roi, je me ſens aſſez de fermeté pour abandonner un trône ; mais auſſi, je l'avouerai, je ſens au fond de mon cœur un ſi ardent déſir du bonheur des hommes, que je ne puis m'empêcher de regretter la ſeule place où je pouvois le ſatisfaire autant que je le ſouhaite.

Si cela eſt ainſi, lui dis-je, ſi l'être ſuprême vous a inſpiré ce noble penchant, ce n'eſt pas pour le laiſſer ſans effet : *Sinaſtal, vous regnerez ; croyez un homme qui doit être agréable à Dieu, puiſqu'il chérit la vertu.*

En parlant ainſi, je ne craignois pas de faire naître au Roi de fauſſes eſpérances, je ſçavois qu'il étoit vertueux, & que le Ciel étoit juſte.

L'orgueil de la créature voudroit en vain franchir l'eſpace infini qui la ſépare de ſon Auteur : en vain ſa foible raiſon voudroit s'élever juſqu'au Sanctuaire impénétrable de la Providence. L'ignorance des hommes prend quelquefois pour des

bienfaits du ciel, les présens de sa colere; leur aveuglement prend encore plus souvent pour des malheurs, ce qui ne part que de sa clémence. Ils marchent avec une défiance ingrate dans ces routes secrettes, par lesquelles la main divine les fait arriver au terme caché du bonheur.

C'est ainsi que le doigt de Dieu conduisoit *Sinastal*. Il avoit fait descendre au tombeau l'aînée de ses filles; il fit monter sur le plus beau thrône de l'univers celle qui lui restoit. Il destinoit un prix à ses travaux : il préparoit à sa constance un port assuré & tranquille; mais il ne devoit y aborder qu'à travers les orages & les tempêtes.

La *Sarmatie* se trouva une seconde fois sans maître; tout le monde jetta les yeux sur *Sinastal* : mais avant de lever les siens sur le thrône, il daigna les tourner vers moi.

Puisque vous me consultez, lui dis-je, Seigneur, je vais moins vous parler le langage d'un cœur qui vous aime, que celui d'un cœur que la vérité inspire. Ecoutez, sage *Sinastal*, ne pensâtes-vous pas qu'il étoit de votre devoir d'abandonner le thrône pour rendre à votre patrie la tranquillité qu'elle avoit perdue ? Oui, sans doute, me répondit-il; ne doit-on pas

immoler tout à la vertu ? Eh bien, vous croyez-vous donc aujourd'hui moins obligé de remonter sur ce thrône pour faire le bonheur de cette patrie ? L'ingratitude, Seigneur, fut-elle jamais une juste cause de retirer les bienfaits ?

L'amour dont *Sinastal* étoit rempli pour ses concitoyens, les avoit déterminés à lui offrir la couronne; le même sentiment le détermina à l'accepter. La force de la vérité frappa tous les esprits; les vertus du Roi gagnerent tous les cœurs; leur éclat dissipa les ténébres de l'aveuglement & l'obstination du préjugé; le remords fut efficace, la justice fut écoutée: *Sinastal* fut élu de nouveau par tous les suffrages, & proclamé par toutes les voix.

Mais, hélas! que l'homme est inconstant dans ses desseins ! il est rarement juste; & l'on diroit qu'il se repent encore de l'avoir été.

Quelques étincelles mal éteintes rallument tout-à-coup chez les peuples voisins le flambeau de la discorde. Il échauffe d'abord quelques esprits; le feu de la guerre éclate ensuite avec fureur, & se répand avec rapidité; le souffle irritant de l'envie lui donne de nouvelles forces: tout s'empresse au dehors à lui fournir des alimens, & à précipiter ses progrès; & dans le sein

de la patrie même, personne n'étant plus forcé d'obéir, bientôt tous veulent commander.

Le Royaume de *Sarmatie* n'étoit pas le seul qui fut le théâtre de la guerre ; tout le nord du *Dumocala*, que dis-je, presque tout ce continent étoit en proye à ses ravages. Les horreurs que ce fléau entraîne, font frémir la nature & gémir la raison. Leurs voix réunies nous crient sans cesse de sauver ou de conserver au moins la vie à nos semblables ; & votre gloire, ô Conquérans, se mesure par le nombre de ceux à qui vous l'avez ôtée. O politique ! toi qui crois tant de malheurs nécessaires, toi qui fais répandre le sang des hommes ! peux-tu être une vertu ? O valeur qui le répands ! que tu en es rarement une !

Je versois souvent ces plaintes ameres dans le sein de *Sinastel* : qu'il les écoutoit avec complaisance ! qu'il les partageoit avec humanité ! *Sephilis*, me dit-il un jour, un Philosophe ne peut que gémir sur l'aveuglement des hommes ; il ne parvient guères à les éclairer ; mais le devoir des Rois est plus étendu, parce que leur pouvoir l'est davantage. Plaindre la patrie, quand on peut la secourir, c'est le partage du foible ; faire des vœux au lieu de faire des efforts, c'est la ressource & l'excuse du lâ-

che. Ce n'eſt pas avec les larmes que l'on éteint un embraſement. Conſole-toi, vertueux *Sophilis*, ceſſe de répandre des pleurs, bientôt on ceſſera de répandre du ſang.

Je compris par ce diſcours du Roi qu'il travailloit à la paix ; je me jettai à ſes pieds tranſporté de joye, & je m'écriai : Seigneur, le mortel le plus vil peut ôter la vie à un homme ; mais c'eſt reſſembler au Dieu qui la donne que de la conſerver.

En effet *Sinaſtal*, ſemblable à un Dieu pacificateur, fit reparoître tout-à-coup la ſérénité dans le plus fort de la tempête, ou plutôt il arrêta tant de ravages, en appaiſant par un grand ſacrifice la divinité cruelle qui les envoyoit ſur la terre. Cette divinité qui gouverne toujours les hommes & quelquefois les Rois, c'eſt l'intérêt. Ce ſacrifice ſi cher fut celui de ſa couronne. Il y avoit renoncé la premiere fois pour la tranquillité de ſa patrie ; il l'abdiqua la ſeconde fois pour la pacification générale du *Dumocala*.

Ce grand ouvrage étoit trop glorieux & trop ſatisfaiſant pour ne pas remplir tous les vœux de *Sinaſtal*. La récompenſe de la vertu eſt la vertu même. Mais les tems étoient arrivés où la juſtice divine devoit enfin ſe manifeſter aux yeux des hommes, & récompenſer *Sinaſtal*.

Ce Prince méritoit d'être assis sur le thrône de l'univers ; aussi ne descendit-il de celui qu'il occupoit, que pour monter sur un autre moins élevé, mais plus solide. Son front auguste fut enfin chargé d'une couronne moins riche peut-être, mais moins pesante, & qui y fut affermie à l'instant même qu'elle y fut mise.

Eh bien, lui dis-je, Seigneur, vous trompois-je, lorsque je vous promettois que malgré les efforts de vos ennemis, & le desintéressement de votre cœur, vous regneriez un jour tranquillement ? Vous voilà Souverain paisible d'un peuple qui a toujours adoré ses maîtres, parce qu'ils ont toujours été ses peres ; qu'il va vous aimer, lorsqu'il verra qu'ils revivent tous en vous ! Oui maintenant que vous pouvez tout, Seigneur, vengez-vous de l'inconstance de vos anciens sujets, accablez-les de repentir, en comblant de bienfaits ceux sur lesquels vous regnez aujourd'hui.

Tu connois mon cœur (me répondit *Simnal*, avec cette franchise héroïque aussi éloignée de la vanité qui court après les éloges, que de la fausse modestie qui les fuit pour les attirer) tu connois mes sentimens : *si mes sujets sont heureux, je le serai.*

Il vous est aisé, dis-je au Roi, d'arriver à ce terme souhaité ; une longue étude

des hommes & de leurs besoins vous a déja fait connoître les routes peu frayées qui y conduisent. Que dis-je ! vous les avez enseignées aux autres Rois ; vous allez y marcher sans doute, & le cœur le plus tendre exécutera sans peine ce plan d'un gouvernement heureux, qu'a imaginé l'esprit le plus vaste, & qu'a tracé la main la plus habile. (*g*)

Nous avons les mêmes inclinations, me dit le Roi, travaillons au même ouvrage. Mes sujets vont être mes enfans, qu'ils soient tes freres. Unissons nos lumieres & nos efforts pour faire leur bonheur ; intéressons-y le ciel, & commençons par nous le rendre propice.

Oui, pieux *Sinastal*, l'Etre suprême est la source de toute félicité. Les Rois de la terre sont comme les canaux précieux par lesquels coulent ses faveurs, & qui transmettent aux humains ses graces & ses bienfaits. Il vous a inspiré l'amour de la vertu, Seigneur, c'est le plus précieux de ses dons, vous devez l'inspirer à vos sujets.

L'exemple, de quelque côté qu'il vienne, a toujours bien de l'empire sur l'esprit des hommes ; mais l'exemple des Rois est tout puissant. Cependant *Sinastal* ne s'en

(*g*) Entretien d'un Européen avec un Insulaire du Royaume de Dumocala.

reposa pas sur lui seul ; il multiplia les établissemens. Son amour impatient voulut que le premier (h) eût pour objet de soulager en même tems les besoins de l'ame & ceux du corps, d'augmenter la piété & de bannir l'indigence. (i)

Je sçai, me disoit ce Philosophe couronné, que la vie n'est qu'un passage ; mais il faut au moins en arracher les épines, l'applanir, le rendre plus aisé à mes sujets. La félicité n'a sa source que dans la vertu ; mais le bien être leur en rendra la pratique plus douce.

Ces deux objets occupoient continuellement le Roi, il les avoit sans cesse devant les yeux. Aussi éleva-t-il d'abord des temples à la Divinité (k). Leur magnificence annonçoit la grandeur de celui qui les consacroit à Dieu, & ils eussent été dignes de la majesté du Tout-puissant même, si l'ouvrage d'un être borné pouvoit être digne de l'Etre infini.

Après que *Sinastal* eut bâti des demeures à celui devant qui l'univers est comme

(h) Mission royale.

(i) *Ad pietatis augmentum & inopiæ subsidium.* Inscription mise au frontispice de la maison des Missions royales.

(k) Bon-secours, Paroisse de Luneville, &c.

s'il n'étoit pas, il bâtit des asyles (*l*) à ces malheureux qui voudroient ne pas exister en effet, puisqu'ils ne vivent que pour la douleur. Il est vrai qu'il faisoit en même-tems tous ses efforts pour rendre ces retraites inutiles, en bannissant de ses Etats la pauvreté & la maladie. Sa main libérale mettoit ses sujets à couvert de toutes leurs attaques. Tantôt elle semoit ses largesses autour de ceux qui n'avoient pas recueilli des (*m*) moissons; tantôt elle répandoit sur les malheureux, dont les chaumieres avoient été consumées par le feu, une pluye d'or qui l'éteignoit en quelque sorte, en réparant les pertes qu'il avoit causé. (*n*) Son cœur compatissant entreprit sur tout d'arrêter les ravages de ces pestes particulieres, (*o*) dont les progrès sont aussi rapides que ceux du feu, & qui font dire quelquefois de même: ce lieu a été.

La mort de mes sujets, me disoit *Sinastal*, avec une tendre inquiétude, est bien souvent prématurée: je ne sçai, mais il me semble qu'elle l'est toujours. Cet art précieux qui conserve ou ramene la santé, me paroît digne de toute mon attention.

(*l*) Hôpitaux.
(*m*) Fondations pour la grêle.
(*n*) Les incendies.
(*o*) Maladies épidémiques.

La santé est un thrésor sans lequel tous les biens sont insipides ; elle est au corps ce que la paix est à l'ame. Eh bien, Seigneur, travaillez à perfectionner cet art difficile. Assemblez tous ceux qui s'y appliquent, formez-en (*p*) une société. Vous sçavez que les rayons du soleil, lorsqu'ils sont épars, peuvent bien donner la lumiere ; mais quand le miroir ardent les réunit dans un même foyer, c'est pour lors seulement qu'ils ont tous ensemble une activité que chacun d'eux n'a pas séparément. De même, Seigneur, chaque membre dont vous composerez cette société, peut avoir des lumieres ; mais leur réunion puissante rallumera le feu de la vie dans les corps même qui commenceront à manquer déja de chaleur. Oui, repartit le Roi, tes conseils sont mes projets. Je veux sur tout que l'on cherche avec une attention scrupuleuse les causes des maladies dans les corps qui auront ressenti leurs effets mortels, afin que l'on puisse tirer ainsi le remede du mal même, & que la mort d'un seul serve au moins à prolonger la vie de plusieurs.

Les malheurs particuliers sont plus difficiles à appercevoir ; les malheurs universels sont plus difficiles à réparer. Les uns

(*p*) Collége royal des Médecins.

exigent

exigent une attention plus détaillée, les autres demandent des précautions plus étendues. L'amitié peut suffire aux besoins d'un seul homme ; les besoins d'une société entiere ne peuvent être soulagés que par les Rois. *Sinastal* prévenoit ou réparoit les accidens particuliers, parce qu'il étoit pour chacun de ses sujets l'ami le plus tendre ; mais il prit encore plus de mesures pour prévenir une disette générale, parce qu'il étoit pour tout son peuple le meilleur des Rois. Il fit remplir des magasins vastes & nombreux. (*p*) Je veux, me disoit-il, que leur abondance toujours uniforme & toujours renaissante trompe en même-tems la dureté de l'avare qui entasse le superflu, & prévienne le désespoir de l'indigent qui manque du nécessaire.

Cette abondance toujours certaine va donner encore, lui dis-je, Seigneur, une ardeur nouvelle au commerce. Le commerce, vous le sçavez, enrichit un état ; il rend une nation florissante & redoutable par les alliances qu'il entretient au dehors, & la population qu'il favorise au dedans.

Je le sçais, répondit *Sinastal*, mais aussi c'est en toutes choses que les grands

(*q*) Magasins de bled en cas de disette.

périls se trouvent à côté des grands avantages. Le Commerce est exposé à bien des revers ; je ne puis parer les coups de la fortune, ni prévenir les fautes des commerçans, je veux au moins les mettre en état de les réparer. *

Mais Seigneur, osai-je lui dire, tous vos trésors suffiront-ils à l'immensité de vos desirs ? .... Eh quoi ; repartit vivement *Sinastal*, les richesses des enfans ne sont-elles pas celles d'un Pere ? je n'ai pas donné la vie à mes sujets, mais je donnerois la mienne pour eux. Ah, Seigneur, lui dis-je, unissez plutôt vos vœux à ceux qu'ils adressent continuellement au Souverain arbitre de nos destinées. Ils ne cessent de demander au Ciel qu'il daigne prolonger le cours précieux des vôtres. Prier pour un bon Roi, c'est prier pour la félicité publique. . . . . . .

Que n'est-il en mon pouvoir, reprit *Sinastal*, de faire encore le bonheur des âges futurs ; mais, cher *Sophilis*, ne puis-je pas au moins le préparer ? Vous le pouvez-lui dis-je, Seigneur, livrez-vous à cette noble ambition, c'est celle des Heros. Les actions des Rois ne passent pas avec eux comme celles des autres hommes. Procu-

(*r*) Fondation pour les marchands.

rez à ceux qui vivent à présent les moyens d'excercer leur génie & de cultiver leurs talens ; ils continueront votre ouvrage & contribueront à la gloire de la Nation & à l'avantage de la société.

Le Roi remplit bientôt ces deux vastes objets par deux moyens bien simples ; il donna tous ses soins à l'éducation qui forme le cœur, & il encouragea l'étude & les sciences qui éclairent l'esprit. *

Tout devient un sujet de méditation pour un Philosophe : tout est une occasion de bienfaits pour un Roi. Un jour que seul avec le sage *Sinastal*, nous nous entretenions dans ces jardins délicieux, l'ouvrage de son génie & de ses loisirs ; pendant que je m'arrêtois à contempler ces eaux jaillissantes, ces cascades superbes, par lesquelles l'œil est presque tenté de préferer enfin l'art à la nature ; cher *Sophilis*, me dit-il, tu te plaignois, il n'y a qu'un moment, que bien des grands unissoient à l'origine la plus brillante la vie la plus obscure ; tu vois ici leur image. Ce sont des ruisseaux qui ont une source élevée, mais qui en descendent entraînés par la pente de la nature. Inconnus, ils serpentent dans les vallons, ils roulent

(*) Corps des Cadets. Ecole militaire.

dans les déserts, jusqu'à ce qu'enfin l'attention les découvre, & que l'art les force à s'élever aussi haut que leur source. Le corps de l'état ne peut manquer d'être affoibli, lorsque le sang illustre de la noblesse n'y circule plus. Rendons-lui donc son ancienne chaleur & tout son mouvement; & comme il est des vertus de tous les états (*s*) & de tous les sexes, (*t*) n'exceptons personne, donnons nos soins également à l'éducation de tous. Eh, ne sont-ils pas tous également mes enfans!

Plût au ciel, dis-je au Roi, qu'ils fussent toujours unis comme des freres; mais à quoi l'intérêt n'engage-t-il pas les hommes, & qui peut arrêter ses effets? Si vos sujets avoient l'un pour l'autre autant de tendresse que vous en sentez pour tous ensemble, vous pourriez toujours être bon, sans jamais cesser d'être juste; mais la clémence est foiblesse sans la justice, de même que la justice est dureté, si l'humanité ne la tempere. Qu'il est beau! qu'il est rare, Seigneur, d'unir toujours l'une avec l'autre! Vous ne pouvez rendre vous-même la justice à vos sujets, vous la leur faites rendre par des Magistrats intégres &

(*s*) Freres de l'Ecole chrétienne.
(*t*) Pension pour douze jeunes Demoiselles.

éclairés que votre discernement choisit avec une attention scrupuseuse. Ils sont dépositaires de votre puissance souveraine. Leur devoir est de bannir l'injustice, mais leur pouvoir ne s'étend pas jusqu'à faire regner la paix. A côté donc de tous ces tribunaux de Juges, dans ce temple nouveau que votre libéralité vient d'élever à la Justice, placez un tribunal de pacificateurs, (*u*) tirez-les de même de cet ordre distingué par ses lumieres & par son désintéressement... Je t'entends, interrompit le Roi; avant que d'entrer dans la carriere, les combattans viendront les consulter comme des oracles, & leurs réponses fermeront la barriere à l'avidité opiniâtre, & l'ouvriront à la timide innocence.

Sinastal concevoit ses projets en Philosophe, il les exécutoit en Roi. Il connoissoit les avantages solides que la société retire des Sciences & des Arts. Les progrès que les hommes y font, me disoit-il, augmentent en même-tems leurs connoissances, & diminuent leurs besoins. Je vois dans mes sujets des dispositions & des talens. Le feu de leur génie a jetté souvent des étincelles brillantes: il faut offrir des alimens à sa vivacité, (*x*) & des récom-

(*u*) Chambre des Consultations.

(*x*) Bibliothéque publique. Société littéraire.

penſes à ſes progrès. (*y*) Récompenſes puiſſantes ! puiſqu'elles ſatisfont en même tems la gloire, qui eſt une paſſion ſi vive, & l'intérêt qui eſt une paſſion ſi générale. Récompenſes flateuſes ! puiſqu'elles ſe donnent ſans prévention & ſans partialité, par la juſteſſe du diſcernement, & par la liberté des ſuffrages.

Vous allez bientôt recueillir le fruit de tant de ſoins, dis-je à *Sinaſtal*. Vous allez voir bientôt, Seigneur, une jeuneſſe avide de l'eſtime de ſes compatriotes, & plus jalouſe encore de plaire à ſon Roi, accourir, s'empreſſer, voler ſur les aîles de l'émulation dans la carriere de la gloire, y diſputer avec vigueur la couronne promiſe au ſuccès, & en remporter au moins la palme dûe aux efforts.

Bienfaiſant *Sinaſtal* ! vous rappellez-vous quelquefois tant de ſoins & de faveurs ? Jouiſſez-vous de cette joye tranquille, de cette intime ſatisfaction qui en eſt le prix ? Non, vous les oubliez. Vous n'êtes occupé que du bien que vous avez à faire, & non du bien que vous avez fait. Mais que le ſouvenir que vos ſujets en conſervent leur eſt précieux & ſacré !

(*y*) Prix annuels pour les Sciences & pour les Arts.

Ils le transmettront, en versant des larmes de joie, à leurs enfans, qui en répandront de regret. Leurs derniers neveux ne pourront faire un pas dans leur patrie, ils ne pourront lever les yeux dans cette capitale, sans rencontrer par tout des monumens de la magnificence d'un grand Monarque, & de la tendresse d'un pere bienfaisant. Oui, tant d'établissemens divers seront autant de voix qui s'éleveront jusqu'à la fin des siécles, & qui confirmeront sans cesse ce surnom tendre & glorieux que vous avoient déja donné tous les cœurs, quand un grand Magistrat (z) fut l'interprête de leurs sentimens.

Je ne cherche qu'à m'en rendre digne, mon cher *Sophilis*, me répondit *Sinastal*. Pour le mériter, je voudrois soustraire les hommes que je gouverne aux malheurs attachés à l'humanité; les affranchir des loix de la nature, des injures des élémens, du caprice de la fortune, & du pouvoir de la mort.... *Sinastal*, interrompis-je, vous n'êtes que l'image de Dieu, lui seul est tout-puissant, lui seul tient dans ses mains les destinées des hommes & des Rois. Vous ne cessez de l'implorer pour le bonheur de votre peuple. Votre peuple ne cesse de lui demander la durée de votre vie. Qu'il

(z) M. Thibaut.

exauce ſes vœux, les vôtres ſeront remplis. Oui, les Princes qui n'ont pas perdu un jour, ont toujours aſſez vécu pour leur propre gloire. Mais il faudroit, pour le bonheur du genre humain, qu'ils ne ceſſaſſent jamais de vivre. C'eſt le cri de tous les cœurs.

Le mot de l'Enigme du Mercure de Mai eſt *la Colombe*. Celui du premier Logogryphe eſt *Barometre*, dans lequel on trouve *Erato*, *or*, *martre*, *mort*, *armée*, *Até*, *Morée*, *mere*, *Rome*, *rabot*, *mer*, *marbre*, *Robert*, *rot*, *Rote*, *Borée*, *trame*, *atôme*, *ambre*, *arme*. Celui du ſecond eſt *Patrouille*, dans lequel on trouve *eau*, *air*, *ortie*, *laitue*, *ail*, *poireau*, *orvale*, *pite*, *roupie*, *vrille*, *virole*, *tour*, *roue*, *rouet*, *or*, *pou*, *ver*, *poire*, *pavie*, *olive*, *apie*, *poule*, *poulet*, *rat*, *putoire*, *loutre*, *truie*, *viole*, *lire*, *ouille*, *Patru*, *Plaute*, *Voltaire*, *Aire*, *Alet*, *Apt*, *Evora*, *opiate*, *pilule*, *poivre*, *pie*, *pivert*, *Jura*, *Aveiro*, *Pouille*, *rotule*, *litre*.

ENIGME.

JE suis de la nature un des plus beaux présens ;
Chacun me croit avoir, le grand nombre s'abuse ;
C'est moi qui mets au jour les ouvrages sçavans :
Là, sérieux, j'instruis ; ici, badin, j'amuse :
Quelquefois je parois être où je ne suis pas,
Et je suis où souvent je ne parois pas être :
Je peux, moi seul, ici te tirer d'embarras,
Et dois être connu de qui veut me connoître.
Mais c'est t'entretenir trop long-tems sans raison ;
Et si tu m'as, Lecteur, déja tu sçais mon nom.

Par M. le Chevalier Le Prévost, Auteur de l'Enigme & du premier Logogryphe de Novembre 1753.

LOGOGRYPHE.

A Me voir, cher Lecteur, tout le monde s'empresse ;
Ce n'est pas sans raison,
Car après moi, dit-on,
Volent les ris, les jeux, les plaisirs, la tendresse.
Neuf lettres composent mon tout ;
Combine-les jusques au bout,
Tu trouveras d'abord trois notes de musique,

Un dégré de comparaison,
Un instrument connu dans la Physique,
Un écueil dans la mer ; ce que cherche un barbon
Dans un repas, quand ses dents en déroute
Ne peuvent plus mordre la croute :
Un nombre, un aliment,
Un arbre, un élément,
Deux oiseaux que l'on met en cage,
Le nom d'un Pontife Romain,
Ce que le plus grand sot croit avoir en partage ;
Le cruel destructeur du marbre & de l'airain,
Un péché capital qui tient fort de la rage,
Un grand pot de cabaret,
Un des freres de Japhet,
De néant le vrai synonime,
L'antagoniste de l'estime,
Un ragoût pour les pauvres gens ;
Ce que Jean est à ses enfans,
Certains filets fatals à la gente volatile,
Ce qu'à l'Eglise on chante le matin,
Un des fleaux du genre humain,
Ce qui n'est pas toujours facile
A rencontrer, Lecteur, dans ce metier ;
Ce que suit bien un bon limier,
Un terme de Géographie,
Un arbuste aimé de Vénus,
Un autre chéri de Bacchus,
Un lac qui fut fameux autrefois dans l'Asie,
Le Dieu révéré des Chinois ;

La Déesse des loix ;
Un fleuve d'Allemagne, un autre d'Italie ;
Deux mots auteurs de maints débats,
Que dans les premiers tems on ne connoissoit pas ;
Du corps humain une partie,
Un ornement Episcopal,
Un insecte, un minéral,
Le masculin d'une prairie,
Ces lieux d'où sortent les métaux,
Ce qui dans un instant détruit forts & châteaux,
Le titre d'une Tragédie,
Neuf villes .... tu bailles, Lecteur ;
Finissons donc ; bon soir & serviteur.

*Par M. l'Abbé V**.*

De Pontoise ce 15 Février 1754.

AUTRE.

Connu dans maints climats pour un don de Cerès,
Qui des peuples divers enrichit les guerets ;
J'ai de cent nations dompté la résistance,
Et d'empire en empire établi ma puissance :
Un enfant des neuf Sœurs, favori d'Apollon,
Né parmi les François, y brilla sous mon nom.
Quand, pour logogrypher, je rime de la prose,
L'ayeule de Jacob vient commencer ma glose ;
Et le mont d'où partit la loi pour les Hébreux,

S'y trouve accompagné de ce désert fameux
Où la manne assoupit & calma leur murmure ;
Puis un ton musical en forme la clôture.

A S. N. lès Senlis.

NOUVELLES LITTERAIRES.

HISTOIRE du traité de paix de Nimegue, suivie d'une dissertation sur les droits de Marie Thérese d'Autriche, Reine de France, & des piéces justificatives. *A Amsterdam*, chez *Guy*, Libraire. Et se vend *à Paris*, chez *Briasson*, rue St. Jacques. 1754. *in*-12. 2. vol.

Tous ceux qui aiment les bons livres, & qui lisent l'histoire avec quelque attention, reçurent très favorablement il y a environ deux ans, l'histoire du traité des Pirennées. On y trouva une marche sage, des discussions pleines de lumière, une connoissance exacte & profonde des intérêts des puissances contractantes, beaucoup d'impartialité. L'histoire du traité de Nimegue réunit les mêmes avantages. Voici quelques réflexions de l'Auteur, qui feront connoître sa manière d'écrire, de réflechir & de raisonner.

L'histoire des négociations ne nous

en offre aucune que l'on puisse comparer à celle de Nimegue : son caractere est unique. L'Empereur, le Roi d'Espagne, le Roi de Dannemarck, l'Electeur de Brandebourg, le Duc de Lorraine, les Provinces-Unies, & plusieurs Princes d'Allemagne avoient réuni leurs forces contre la France & la Suede. Dans le cours de la guerre, l'armée & la Flotte de Suede éprouverent tous les revers d'une guerre malheureuse. Quoique la bravoure des Troupes Suédoises fût digne d'un meilleur sort, elles succomberent sous les forces combinées qui les attaquoient, & la France, qui avoit compté sur un Allié belliqueux, demeura seule exposée aux efforts des Princes de l'Europe les plus puissans. Il ne lui eût pas été honteux de se tenir sur la défensive ; mais il étoit plus glorieux pour elle, & plus sur d'attaquer par-tout. En Flandre, dans l'Empire, en Franche-Comté, en Catalogne, en Sicile ; ses Généraux formerent toutes les entreprises qui furent possibles ; & le Soldat François les exécuta. De telles Troupes peuvent tout, lorsque, si j'ose m'exprimer ainsi, leur ame est un grand Roi.

Les Ministres des Ennemis de la France assemblés à Nimegue, épuiserent les

ressources trop ordinaires dans les négociations pour temporiser : ils attendoient que les vicissitudes de la guerre fissent luire quelque rayon d'espérance en leur faveur. Louis XIV. vouloit la paix, mais une paix proportionnée à ses victoires ; il en traça le plan ; & il fit lui-même le partage de ses conquêtes, bien déterminé à ne pas passer les bornes qu'il se prescrivoit. Ses Ennemis demanderent des conditions plus douces ; ils s'animerent mutuellement à des plus grands efforts, ils formerent avec l'Angleterre une alliance qui devoit accroître leur nombre & augmenter leurs forces. Dans la chaleur même de leur nouveau projet, & dans un instant, cette Ligue formidable se désunit. Les plus puissans furent les plus empressés à accepter les conditions qui leur étoient offertes ; les plus foibles y furent forcés par leur foiblesse même, & le plan tracé par Louis XIV. fut exécuté dans toute son étendue. Il y a dans cet événement une supériorité de lumières, qui efface toutes les négociations des derniers siécles.

Quelle étoit donc la cause d'un événement si extraordinaire ? Celle que Beverning reconnut de bonne foi, après avoir négocié directement avec le Roi

au Camp de Weteren. Il dit, dans son rapport aux Etats Généraux, *qu'il venoit de voir le plus grand Roi de l'Europe environné d'une Cour brillante, & à la tête d'une armée formidable ; un Roi plus instruit de l'état de leurs Finances, de leurs Troupes & de leurs Places, que ceux mêmes qui gouvernoient les Provinces-Unies.* Il n'y a rien en effet de plus important pour la guerre & pour la négociation, que de ne pas trop présumer de ses forces après de grandes victoires, & de connoître exactement celles de ses ennemis. Louis XIV. en jugea avec tant de justesse, que les Provinces-Unies accepterent sans hésiter les premieres conditions qui leur furent proposées. Pour l'Empereur & le Roi d'Espagne, ils ne résisterent que foiblement & par honneur. Les autres Ennemis de la France acquiescerent à tout ce qu'elle exigea, lorsqu'ils se virent abandonnés de ceux qui faisoient la principale force de leur alliance.

Il est remarquable même que les propositions de la France eurent les suffrages des Médiateurs. Le Nonce dit hautement que les Provinces-Unies y gagnoient pour leur commerce ; que l'Empereur n'y perdoit rien, & que le Roi

d'Espagne étoit fort heureux, puisqu'on lui rendoit un grand nombre de Places qu'il ne pouvoit pas se flater de reprendre. Le Roi d'Angleterre s'appuya sur l'équité des propositions de Louis XIV. pour rallentir la vivacité de son Parlement, qui vouloit l'entraîner dans la guerre : s'il ne put refuser de former avec les Etats Généraux une Ligue offensive contre la France, il choisit un tems, & il prescrivit des conditions qui la rendirent inutile ; il n'eut pas la douleur de rompre une paix qu'il croyoit juste, & qui étoit nécessaire à toute l'Europe.

Ce n'est pas diminuer la gloire de cette négociation, de reconnoître que Louis XIV, l'entreprit avec de grands avantages. La guerre décide toujours de la négociation, & la supériorité des armes assûre la supériorité dans les Traités ; mais combien de Vainqueurs n'ont pas sçû profiter de leurs victoires ? Combien de Princes ont fait des conquêtes, & n'ont pas eu les lumieres & la constance nécessaires pour les affermir ? L'exemple d'Alexandre dans l'antiquité ; celui de Charles XII. dans les derniers tems, prouvent que le sang-froid & le courage d'esprit qu'il faut avoir dans les

affaires, n'accompagnent pas toujours la bravoure indispensable dans les combats.

Quoique les propositions du Roi fussent justes, les ennemis de la France remplirent l'Europe de leurs plaintes. L'Espagne, qui avoit acquis autrefois le Royaume des Deux-Siciles & le Duché de Milan, par le seul droit de conquête, prétendit à Nimegue qu'entre des Princes Chrétiens ce droit seul ne pouvoit autoriser Louis XIV. à garder une Province entiere & une multitude de Places qu'il avoit conquises dans les Pays-Bas. Le Parlement d'Angleterre regrettoit l'équilibre de l'Europe : il voyoit avec peine que le poids qu'il avoit mis dans la balance ne l'eût pas fait pencher en faveur des Alliés. Le Roi de Dannemarck représentoit qu'il avoit saisi l'occasion favorable pour rendre à son Royaume ses anciennes limites, & pour réparer les pertes que ses Prédécesseurs avoient faites dans les guerres qu'ils avoient soûtenues contre la Suede. L'Electeur de Brandebourg, qui avoit de l'élévation dans l'esprit, & toutes les qualités qui font un grand Prince, ne pouvoit se contenter après une guerre heureuse, d'un dédommagement pécuniaire & de la cession d'un pays extrêmement borné : il

croyoit qu'il n'y avoit rien à lui répondre, lorsqu'il prioit le Roi de juger sa cause par les mêmes principes qui établissoient les prétentions de la France: il demandoit que le sort des armes fût son arbitre, & qu'il pût garder la plus grande partie de ce qu'il avoit conquis sur la Suede, comme la France gardoit la plus grande partie de ce qu'elle avoit conquis sur l'Espagne. Pour l'Empereur, il vouloit leur persuader à tous, qu'avec de la persévérance une Ligue aussi redoutable que celle dont il étoit l'ame, ne pouvoit manquer d'abbatre enfin la France, & de la réduire au moins aux conditions prescrites par le Traité des Pyrennées.

Ces plaintes & ces projets étoient spécieux; mais ils n'étoient pas justes. L'Espagne avoit attaqué la France sans aucun motif légitime, & c'est un principe du droit des gens que l'aggresseur qui fait une guerre malheureuse doit un juste dédommagement à celui qu'il a attaqué. D'ailleurs le Roi d'Espagne & les Provinces-Unies s'étoient promis mutuellement d'anéantir le Traité fait à Aix-la-Chapelle en 1668. Leurs efforts n'avoient pas eu de succès; mais tous les liens de ce Traité étoient rompus, & Louis XIV.

étoit dégagé de l'obligation de l'observer *. Ainsi les droits de la Reine Marie-Thérese étoient rétablis dans toute leur étendue, & ces droits étoient bien supérieurs au simple droit de conquête.

Le Roi de Dannemarck & l'Electeur de Brandebourg n'avoient fait sur la Suede que des conquêtes passageres, qu'il étoit facile de leur enlever; ils ne se flatoient pas de pouvoir résister aux forces combinées de France & de Suede : si le Roi arrêtoit la marche de ses Troupes, il épargnoit aux Etats de Dannemarck & de Brandebourg les ravages que la guerre entraîne nécessairement. La Suede devoit même espérer plus que de réparer ses malheurs, & tout sembloit lui assûrer une grande supériorité sur ses Ennemis. Dans cette situation, Louis XIV. leur offrit la paix : étoit-ce un bienfait? Etoit-ce un sort rigoureux, qui dût exciter leurs plaintes? Les Puissances désintéressées en portoient un jugement favorable à Louis XIV. elles ne virent dans ses propositions qu'un desir sincere de poser les armes, & d'assûrer la tranquillité du Nord, après avoir pacifié le reste de l'Europe. L'ac-

* *Voyez au Tome II. la Dissertation sur les droits de la Reine Marie-Thérese d'Autriche.*

quiescement du Roi de Dannemarck & de l'Electeur de Brandebourg, & leur acquiescement absolu, fut un aveu solemnel des avantages que la paix leur donnoit.

Quoique Louis XIV. eût recherché l'alliance de ces Princes avant la guerre, ils avoient rejetté constamment ses propositions, dans l'espérance de partager les conquêtes que les Alliés des Provinces-Unies se promettoient. Falloit-il donc que Louis XIV. devenu Arbitre entre eux & la Suede, & Arbitre assez fort pour faire respecter le jugement qu'il prononceroit, les récompensât de s'être déclarés contre lui, & d'avoir préféré à son alliance une Ligue qui se dissipoit d'elle-même ? Il n'avoit eu dans cette guerre que des Alliés, ou malheureux, tels que la Suede, ou extrêmement foibles, tels que le Duc de Holstein-Gottorp & l'Evêque de Strasbourg. Il leur fit rendre à tous une justice exacte ; il eut plus de fermeté pour leur rétablissement que pour ses propres intérêts ; & c'est peut-être ce qu'il y a de plus glorieux pour ce Prince, dans toute la négociation de Nimegue. Il y a plus de gloire solide à être fidele à ses engagemens qu'à gagner des batailles : il est toujours plus grand, souvent même plus

utile, de protéger ses Alliés, que de reculer ses frontieres. La vraie réputation & la confiance des Puissances étrangeres en dépend. Dans la guerre, comme dans le commerce, le crédit & la confiance sont bien au-dessus des forces même & des richesses.

Il n'étoit plus tems de faire renaître les espérances que l'Empereur & ses Alliés avoient conçues dans les premiers momens de leur alliance. Le sort malheureux des Ligues autrefois les plus célebres, avoit été d'un mauvais augure pour celle-ci : elle-même étoit devenue un exemple mémorable de l'impossibilité de concilier les intérêts différens de tant d'Alliés, de réunir leurs sentimens, & de disposer de leurs forces pour les opérations militaires. Des Troupes combinées de plusieurs Nations n'agissent jamais avec ce zele & cette unanimité d'une Nation réunie sous les ordres d'un seul Général, & sous les yeux de son Roi. Quel étoit au reste l'état de ceux que l'on vouloit flater par l'espérance de prétendues victoires ? La paix étoit devenue nécessaire aux Provinces-Unies, qui avoient porté presque tout le faix de la guerre : la levée du siége de Maestricht, & celle des deux siéges de Charleroy

les avoient désabusées des projets du Prince d'Orange, & ce Prince même en étoit devenu moins entreprenant. Le Roi d'Espagne ne se défendoit plus aux Pays-Bas, en Catalogne, en Sicile; l'Empereur ne pouvoit espérer de recouvrer le Brisgaw, bien loin d'avoir encore des vûes sur l'Alsace, & tout annonçoit dans le Nord une révolution inévitable. Louis XIV. connoissoit sans doute de si grands avantages : cependant il n'en fut pas ébloui, jusqu'à vouloir conserver toutes ses conquêtes.

DISSERTATION sur les tremblemens de terre & les éruptions de feu qui firent échouer le projet formé par l'Empereur Julien, de rétablir le Temple de Jerusalem, où l'on prouve l'action immédiate de la Providence, ou un miracle proprement dit, pour maintenir la vérité des prophéties contre l'attaque réunie des Juifs & des Payens. Par M. Warburton, Orateur de l'honorable société de Lincolns-Inn. *A Paris*, chez *le Mercier*, rue Saint Jacques, au Livre d'or. 1754. *in*-12. 2. vol.

L'Ecrivain religieux & sçavant qui nous donne l'ouvrage d'un des plus grands hommes qu'ait produit l'Angleterre dans

ces derniers tems, a mis à la tête de sa traduction une préface pleine de bonnes discussions, sur la religion en général, & sur les miracles en particulier. Voici comme il y rend compte de l'importante entreprise de M. Warburton.

» Les miracles en général sont des » moyens dont l'Etre suprême s'est servi » dans tous les temps pour manifester » aux hommes ses volontés, & les té- » moignages des hommes sont les seuls » canaux qui puissent transmettre ces » sortes d'événemens à la postérité. Il » est donc important de faire voir aux » ennemis de la providence, qu'il est un » Dieu jaloux du culte qu'il nous a révélé; » qui peut quand il lui plaît renverser » les loix qu'il impose à la nature, & » frapper les hommes insensibles à sa voix.

» Il est aussi des hommes nés pour » nous instruire, qui entrent dans l'ordre » moral établi par la providence, & aux » témoignages desquels on ne peut se re- » fuser, sans se refuser en même tems à » la raison qui nous éclaire.

» M. Warburton tire la preuve de » ces deux vérités du prodige qui fait » l'objet de son ouvrage. On y voit d'un » coup-d'œil le sistême de la providen- » ce depuis le commencement du monde

» jusqu'à l'extinction de l'idolâtrie ; on
» y trouve aussi ce que les témoignages des
» hommes peuvent offrir de plus curieux
» aux recherches d'un Sçavant. En un
» mot, le miracle qui fit échouer le pro-
» jet de l'Empereur Julien, présente un
» spectacle digne de trouver place dans
» les preuves de fait qui démontrent
» la vérité de la réligion chrétienne.

» Les révolutions que cet événement
» a souffert dans les différens siécles où
» il a passé; la foule des témoignages où
» il est pour ainsi dire noyé ; l'opposi-
» tion dans le génie, le caractere, les
» intérêts de ceux qui l'attestent, & les
» contradictions apparentes qui doivent
» en être les suites, forment un laby-
» rinthe où il n'est pas aisé de se retrou-
» ver. Parmi les anciens, la plûpart n'ont
» point rapporté toutes ces circonstances,
» ou les ont défigurées par l'addition d'un
» merveilleux mal-entendu; parmi les mo-
» dernes, on trouve le fait adopté par
» des incrédules, & rejetté par ceux qui
» doivent en prendre la défense.

» Tous ces obstacles n'ont inspiré que
» plus d'ardeur à M. Warburton. Des ré-
» flexions suivies sur la nature de son
» sujet l'ont conduit à des principes très
» simples, qu'il développe de la manière

la

» la plus heureuse; une lumière vive & » pure se répand insensiblement sur ce » cahos immense, les parties les plus » opposées se rapprochent, s'éclairent, » se prouvent mutuellement, & il en » résulte un tout inaccessible aux traits » de l'incrédulité.

» A l'exception de quelques sentimens » qu'il ne nous a point été possible d'ad- » mettre, & de quelques endroits qu'il » falloit éclaircir, on s'est fait une loi » de ne s'écarter jamais de la substance » & du fond des idées de M. Warburton. » La vérité dictée par un Protestant aura » plus de force que si nous la présen- » tions nous mêmes; & les Peres de » l'Eglise défendus par ceux qui les » avoient abandonnés, n'en paroîtront que » plus respectacles.

» Les différens points de vûe sous les- » quels l'Auteur envisage son sujet, occa- » sionneront peut-être des redites; mais » ce défaut, si c'en est un, se trouve » suffisamment compensé par l'évidence » & la certitude, qui frapperont tout » Lecteur attentif. Nous souhaitons que » cet ouvrage soit utile à la religion » dans un tems où l'on se fait un mérite » de la combattre; où l'orgueil & l'incré- » dulité, l'esprit d'erreur & de séduction,

» dominent avec tant d'empire. Fasse le
» Ciel que cette Religion sainte, après
» avoir triomphé des puissances de la
» terre, des attaques de l'esprit humain,
» & de la fureur de l'Enfer même, triom-
» phe enfin de nos cœurs.

On ne sçauroit trop exhorter les personnes qui lisent avec réflexion, à se procurer la nouveauté que nous annonçons.

PANEGYRIQUE de Sainte Elisabeth, Princesse de Thuringe, prononcé dans l'Eglise des Religieuses de S. François à Saint-Quentin, le 19 Novembre 1753, par M. l'Abbé Le Cousturier, Chanoine de l'Eglise royale de Saint-Quentin, Prédicateur du Roi. *A Paris*, chez *Claude Hérissant*, rue neuve Notre-Dame, 1754. Brochure *in*-12, de quarante-cinq pages.

L'Orateur, qui a de la chaleur, un style noble, & le talent de lier l'instruction à l'éloge, trouve dans Sainte Elisabeth une ame par sa religion, supérieure à ses grandeurs, une ame par sa religion, supérieure à ses disgraces.

Pour donner à nos Lecteurs une idée de la maniere de M. Le Cousturier, nous copierons la fin de la premiere partie.

La charité d'Elisabeth n'admet point ces libéralités de goût & de caprice; ces pro-

digalités d'humeur, qui semblent ouvrir le cœur à certaines miseres, pour le fermer à toutes les autres; ces prévoyances de l'avenir durement circonspectes; ces craintes excessives suggérées par la cupidité; ces examens trop rigoureux & toujours injurieux à la charité, à l'humanité même. Je sçai que la justice doit guider l'ame & la main charitable; qu'il est certains besoins qui doivent intéresser davantage, & doivent être préférés; que la miséricorde doit avoir son ordre & ses limites. Eh! mes freres, la charité doit-elle donc être si méthodique? Un cœur véritablement touché est-il donc si modéré, si réservé dans ses effusions, dans les témoignages du feu qui l'embrase? Vains raisonnemens de la sensualité; que l'exemple d'Elisabeth vous confond bien! que fait-elle au milieu des ravages qu'une famine générale cause dans l'Allemagne? Ecoutez-le, entrailles cruelles, comme parle le Prophéte, si ingénieuses à trouver des raisons pour resserrer les effets de votre libéralité... Qu'une ame moins grande, moins chrétienne, craigne, tremble, se consulte, s'arrête... la charité ne connoît point de bornes, quand la misere n'en a point. Tous ses sujets sont ses enfans, tous lui sont également chers, tous ont droit, & tous auront

part à ses dons. Elle sçait que la faculté du riche est la régle de son devoir ; que le moyen le plus capable d'ouvrir sur nous la main souveraine qui nous enrichit de ses bienfaits, est de les répandre dans le sein de la misere ; elle fait distribuer sans réserve toutes les provisions que ses Etats lui avoient fournies, & que la prudence de ses Officiers renfermoit ; plus riche, plus grande au milieu de ses thrésors, ainsi dispersés, qu'elle n'avoit paru dans les plus beaux jours de sa gloire & de son opulence.

Pourquoi, Messieurs, n'accorderions-nous pas notre admiration à ces vertus héroïques qui caractérisent si bien un egrande ame ? Pourquoi n'avouerions-nous pas que c'est être véritablement au dessus de son pouvoir & de sa grandeur, que d'en faire un tel usage ? C'est le témoignage que lui rendirent les Princesses de sa Cour, dont aucune ne put enfin lui refuser son admiration, & dont quelques-unes eurent le courage de l'imiter & de la suivre. C'est le témoignage que lui rendit le Prince Louis son époux, lorsqu'au retour d'une de ces guerres entreprise pour l'intérêt de la religion, il se félicita doublement, & des victoires dont le Dieu des combats avoit couronné ses armes, & du *don préz*

tieux que le ciel lui avoit accordé dans une auguste épouse *pour le bonheur de ses peuples ...* Non, Prince, ce n'est pas seulement pour le bonheur de vos peuples, pour la conservation de vos Etats, pour être votre couronne, comme parle le Sage; c'étoit encore pour la gloire de la religion, pour renouveller un exemple de grandeur dans un cœur foible par lui-même, mais ennobli par la piété, que le ciel avoit donné à Elisabeth une ame si éclairée sur tout l'éclat qui l'environnoit, si modeste dans son élévation, si bienfaisante dans sa puissance, & tout cela par le motif de religion. Vous loueriez la Princesse, Messieurs, affable par caractere, modérée par habitude, généreuse par complaisance naturelle, humble même par la nécessité des circonstances; vous trouveriez sa grandeur & son élévation assez justifiée par ces qualités seules, lorsqu'elles ne feroient que l'éloge de l'humanité. Louez donc & admirez la Princesse, humble par sa foi, compatissante par religion, charitable par piété, pauvre par vertu. Vous loueriez la Princesse, que des intérêts d'Etat auroient arraché à ses parens; que la décence de son sexe & de son rang auroit entretenue dans des vertus purement morales, à qui des actions imprévûes, un gouvernement audacieux au-

roit fait partager la gloire d'un thrône commun avec son époux ; que des révolutions fameuses, des intrigues d'Etat toujours fatales aux Royaumes & aux Empires, aux Princes & aux Sujets, auroient fait briller sur le théâtre de l'univers. Louez donc la Princesse, que les intérêts de la vertu arrachent du thrône paternel, que les liens de la piété, encore plus que ceux de la tendresse, unissent à un époux vertueux. Louez la Princesse, aussi exacte aux devoirs obscurs de son état, & peut-être par là plus difficiles à remplir, parce qu'ils sont plus aisés à omettre, que fidéle à ceux où la pompe soutient, & où la gloire récompense. Concevez qu'une ame inspirée par ces motifs, est d'autant plus digne de sa grandeur, autant supérieure à sa grandeur, que ces motifs le sont eux-mêmes à ceux que la nature seule peut inspirer.

Memoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, avec une réfutation de la Bibliothéque Lorraine de Dom Calmet, Abbé de Senones ; par M. de Chevrier, 1754. *A Bruxelles* ; & se trouve *à Paris*, chez *Merigot*, quai des Augustins, *in*-12, 2. vol.

C'est un monument que l'Auteur, en

bon citoyen, éleve à la gloire de son pays. Il seroit trop long de nommer seulement tous les Sçavans & les Artistes dont il parle : nous nous bornerons, suivant notre usage, à copier quelques faits & quelques réflexions, qui suffiront pour faire connoître le caractere d'esprit & le style de l'Auteur.

» Gerard d'Alsace, premier Duc héré-
» ditaire de Lorraine, mourut presque su-
» bitement à Remiremont en 1070, à l'âge
» de quarante-six ans. Plusieurs Auteurs
» imputent son trépas au poison, sans en
» donner la moindre preuve. Le peuple
» toujours avide du merveilleux, s'est fait
» une vieille habitude de croire que les
» hommes élevés ne mouroient jamais de
» leur mort naturelle ; & la plûpart des
» Historiens, esclaves d'un préjugé gros-
» sier, n'ont que trop entretenu cette idée.

René premier, quinziéme Duc héréditaire de Lorraine, étant devenu Roi de Naples & de Sicile, & Comte de Provence, fit des fondations très-singulieres. » Il
» en étoit si entêté, de la procession sur
» tout qu'il avoit établie à Aix, que Jean
» son fils lui écrivant de Naples, que pressé
» vivement par le Roi d'Arragon, il avoit
» besoin sur le champ de ses secours & de
» ses conseils ; le Duc lui répondit : *Mon*

fils, quand j'aurai fini ma procession, je penserai à garantir mes Etats d'Italie ; soyez tranquille, il n'y a plus qu'un mois à attendre.

» J'ai parcouru par curiosité les Regis-
» tres des Assises de Lorraine, archives
» odieuses, qui immortalisent l'intérêt, la
» méchanceté & l'ignorance ; & j'ai re-
» marqué que tous les prétendus sorciers
» étoient des gens aisés, qui ne devoient
» leur réputation de sortilege qu'à leur for-
» tune. Un petit Seigneur de Paroisse, pi-
» qué de voir un de ses vassaux plus opu-
» lent que lui, le dénonçoit au tribunal
» des Assises comme sorcier ; dix temoins
» s'achetoient, & les Juges aveuglés par
» des idées en crédit, condamnoient de
» bonne foi le vassal au feu, & pronon-
» çoient la confiscation de ses biens au pro-
» fit de son Seigneur ; étrange destinée
» des hommes ! Il faut que chaque siécle
» ait sa manie : le nôtre même, tout éclai-
» ré qu'il est, a des préjugés moins cruels,
» il est vrai, mais aussi ridicules que celui
» que je combats.

» Louis XIII, Roi de France, ayant pris
» Nancy, envoya sur le champ chercher
» Callot, à qui il ordonna de lever le plan
» du siége de cette ville, comme il avoit
» fait de la Rochelle & de quelques autres
» places : mais ce Graveur répondit qu'il

» étoit Lorrain, qu'il aimoit ses Souve-
» rains, & qu'il se couperoit plutôt le pou-
» ce que de travailler contr'eux. Quelques
» courtisans, vils flateurs de leur maître,
» engagerent Sa Majesté à punir Callot;
» le Roi se contenta de leur répondre : Le
» Duc de Lorraine est bienheureux d'avoir
» des sujets aussi fideles.

» Un mot latin divisa long-tems l'Uni-
» versité de Pont-à-Mousson. Doit-on
» dans cette langue appeller Pont-à-Mous-
» son *Ponti-Mussum*, ou *Mussi Pontum*?
» Voilà le misérable sujet d'une discussion
» qui manqua d'avoir des suites très-dan-
» gereuses.

» Les Jésuites vouloient qu'on dît *Mus-*
» *si-Pontum*; & la Faculté de Droit pré-
» tendoit qu'il falloit l'appeller *Ponti-Mus-*
» *sum*, & sur ce mot on écrivit, on dis-
» serta, on s'injuria pendant plusieurs an-
» nées. Le Pere le Clerc, Recteur de l'U-
» niversité, mit au jour un volume immen-
» se pour soutenir sa thèse ridicule; Gré-
» goire répondit d'autant, avec cette dif-
» férence qu'il n'imita point la modéra-
» tion du Recteur, puisqu'il osa accuser
» les Jésuites de vouloir s'emparer de l'U-
» niversité entiere, du Domaine du Duc,
» & de la Souveraineté de la ville de Pont-
» à-Mousson; que n'ajoutoit-il de l'uni-

» vers ? On a vû des Auteurs composer de
» gros volumes pour tenter d'établir ce
» système absurde ; derniere ressource de
» l'ignorance ou de la méchanceté.

» Le Prince fatigué de cette querelle
» puerile, voulut la terminer en prononçant pour la Faculté de Droit ; mais sa
» décision n'ayant pas été publiée, les Jé-
» suites ne s'y soumirent point : fideles à
» leurs expressions, comme la faculté de
» Droit l'est à la sienne, les choses sont
» dans le même état qu'elles étoient il y
» a cent soixante-dix ans.

» Nicolas-Joseph Lefevre répondit un
» jour à Léopold, qui le pressoit de pren-
» dre à Rome la qualité d'Envoyé extraor-
» dinaire: *Une représentation d'éclat annonce*
» *un Ambassadeur, & le préjugé veut qu'on*
» *s'en défie ; mais un particulier qu'on ne re-*
» *marque point, réussit plus sûrement ; je vais*
» *à Rome pour servir votre Altesse Royale,*
» *& non pas pour étaler des hommes & des*
» *chevaux.*

Mahuet, Ministre distingué, qui eut la faveur de son maître Leopold, vingt-sixiéme Duc héréditaire, & qui n'en abusa point, lui représentoit un jour que ses sujets le ruinoient ; vérités singulieres dont nos livres ne fournissent point d'exemples ; Leopold lui répondit : *Si mes sujets me ruinent,*

je n'en serai que plus riche, puisqu'il seront heureux.

» On lui racontoit une autre fois quel-
» ques avantages qu'un Souverain venoit
» de faire à ses peuples : *Il le devoit*, ré-
» pondit le Duc, *je quitterois demain ma*
» *Souveraineté, si je ne pouvois plus faire de*
» *bien.*

» Un Gentilhomme qui avoit besoin,
» & qui ne lui avoit encore rien deman-
» dé, chose fort extraordinaire, jouant
» avec son maître qui perdoit beaucoup,
» lui dit qu'il jouoit malheureusement ;
» le Duc répartit : *Jamais la fortune ne m'a*
» *mieux servie, mais je devois seul m'en ap-*
» *percevoir.*

» Un étranger qu'il avoit renvoyé dans
» sa patrie, comblé de bienfaits, osa lui
» manquer ; on fit apercevoir ce crime à
» Leopold, qui dit avec bonté : *Je ne dois*
» *pas lui faire un reproche de son ingratitu-*
» *de, puisque je ne l'ai obligé que pour moi.*

» Leopold n'aimoit point les brigues,
» & sa Cour fut peut-être celle où il y eut
» plus de favoris & moins de courtisans ;
» aussi ne vit-on jamais à la vacance d'une
» dignité ou d'une charge ces manœuvres
» sourdes, que le peuple appelle l'art de
» la Cour, & que les hommes instruits
» qualifient d'un nom plus odieux. Un

» Magistrat attendoit que Leopold sortît
» de son appartement pour lui demander
» un emploi dont on venoit de disposer
» en faveur d'un autre ; le Duc voulant
» sauver le désagrément d'un refus au con-
» current, l'interrompit au milieu de son
» compliment, en lui disant : *Soyez con-*
» *tent, Monsieur, votre ami vient d'obtenir*
» *la charge que vous venez me demander*
» *pour lui.*

Lettre de M. le Rouge à l'Auteur du Mercure, sur le plan de l'Univers.

JE ne m'ingere pas, Monsieur, d'impugner l'hypothèse de Copernic sur la Cosmographie : s'il y auroit des objections neuves à faire valoir, en forme de mines contre un fort, qui est supposé n'être pas rendu & résister encore, tant qu'on en laisse subsister le moindre retranchement sans le renverser de fond en comble, les Ephémerides cosmographiques de l'Auteur du plan de l'univers me paroissent suffire ; me bornant à des considérations sur la carte qui se débite chez moi, je vous prie d'agréer que je demande par le Mercure au Public, pourquoi un plan si détaillé, qui comporte en chaque arc des

orbes comparés du soleil & des cinq planetes, une preuve de sa vérité, est moins célébre en France que dans les pays étrangers.

Y seroit-on plus porté pour les productions d'un François & d'un contemporain? Cette espéce d'indifférence par comparaison, proviendroit-elle dans la nation de ce que l'Auteur n'auroit aucun de ces titres, qui sont dûs souvent plus aux sollicitations qu'à l'examen du concours des connoissances & des talens dans les personnes qui les souhaitent & obtiennent? Je sçai que M. l'Abbé de Brancas n'a jamais fait la moindre démarche pour en obtenir non plus que moi. Trouve-t-on son nom à ses ouvrages, quoique ce soit le secret de la Comédie? c'est sans son aveu qu'il a paru sur la carte géométrique du cours apparent & réel du Soleil, de Mars, de Venus & de Mercure pour 1751 & 1752, & même sur celle du plan de l'univers pour 1753 & 1754.

Pourquoi dissimuler que les cartes publiées par M. Cassini dans le volume des Mémoires de l'Académie des Sciences pour 1709, peuvent servir d'un plan analogue de l'univers, par le seul supplément des trois mouvemens combinés de la terre, en rotation, en progression & régression,

dans le sens & l'ordre expliqués par l'Auteur, & même avec le plan accessoire que je débite, sont une réfutation multipliée du systême de Copernic, en tous les arcs des orbes apparens qui y sont représentés d'après les indications des tables, des calculs & équations astronomiques? Pourquoi, s'il faut d'autre preuve de la fausseté de ce systême, n'y peut-on donner pareillement des Ephémerides en figures d'après les Ephémerides en nombres que les observations vérifient? Cet avantage seul ne seroit-il pas décisif pour le systême Brancacien, s'il est permis de le caractériser ainsi, pour ne pas l'appeller toujours le plan de l'univers?

Qu'on prenne en main & sous les yeux les tables de la connoissance des tems, ou les Ephémerides de M. de la Caille, afin d'y chercher une induction pour aucun jour des années respectives, qui ne soit pas rendue par ce plan, & qui puisse l'être par aucune planche avec ce détail dans l'hypothèse adverse; à moins d'une extrême prévention, on doit sentir la force de ce défi : l'impossibilité d'un côté, la facilité & l'exécution de l'autre * doivent gagner

* Sans l'excès des caracteres & chiffres pour la gravure, l'Auteur auroit publié une carte pour

toute personne qui considere sans préjugé, qu'un cours annuel de la terre devroit satisfaire en même tems à tous les phénomenes astronomiques pour chaque jour dans le même détail, aussi bien que sa position & la réalité du cours apparent du soleil & des planétes, selon le plan de l'univers ; autrement vis-à-vis ce plan, ce cours de la terre n'est plus soutenable, indépendamment de tant d'autres difficultés insolubles, qui sont objectées à son hypothèse, ainsi qu'à son explication physique si souvent tentée vaguement en gros, par les tourbillons ou par les attractions réciproques, & jamais en aucun détail

Je n'entre pas dans cet examen : je demande seulement comment, sans la vérité de la nouvelle théorie des cieux, aucune des mêmes difficultés n'est valable contre ce plan de l'univers, ni même contre son explication par la compression & l'électricité ? car j'en crois son auteur, qui se flate

1751, qui reste manuscrite, où l'on voit sur les marges les mêmes tables qui ont été publiées dans ses Ephémerides de 1751. Sans la même raison son plan de l'univers auroit été tracé sur un planisphere d'une division nouvelle, qui auroit désigné, avec les constellations du zodiaque, les étoiles qui seroient en conjonction, ou en occultation, en trin, en sextil, ou en quadrat, avec les diverses planetes.

d'en avoir donné des preuves en nombre suffisant, & d'en pouvoir ajouter bien d'autres : Voici mes questions simplement relatives à la carte de ce plan pour 1754.

Comment le 6 Juillet prochain, par un cours de la terre, & sans sa position indiquée dans ce plan, Saturne paroîtroit-il en opposition avec le Soleil, & passer deux jours après en retrogradant vis-à-vis le quatorziéme dégré une minute du Capricorne, point où il aura passé en direction le 18 Février, & où il passera encore le 18 Novembre, avec un disque plus petit, à proportion que son éloignement sera beaucoup plus grand que le 6 Juillet, & à peu-près semblable que le 18 Février ? Ce triple passage de Saturne, vis-à-vis un même point du ciel, en l'espace de neuf mois ; où il ne sera donc pas plus avancé après qu'avant ce terme, à cause de son cours dans une courbe feuillée, où il aura commencé d'être rétrograde du premier Mai au 19 Septembre, en changeant chaque jour de lieu vrai, ne rend-t-il pas évidemment sa révolution plus longue qu'elle ne feroit dans une ellipse, ou une épicicloïde même, en suivant l'ordre des signes ? puisque du 12 Novembre 1753 au 18 Février 1754, il avance ainsi d'un arc de dix dégrés quarante-trois minutes en quatre-vingt-dix-huit jours.

N'en est il pas de même à proportion pour la révolution des autres planétes, qui pareillement en quelques mois décrivent dans des orbes analogues, une courbe feuillée où elles passent trois fois vis-à-vis un même point du ciel dans une distance fort inégale de la terre, la premiere & troisiéme fois en direction, & la seconde en rétrogradation ? Leur station apparente peut-elle mieux être expliquée, non plus que toute la série de leurs configurations respectives, simultanées & conséćutives, & leurs distances réciproques continuellement variables ?

Comment dans le même tems, pour couper court à tant d'autres questions qui s'offrent en foule, les autres planétes majeures auroient-elles la longitude, la déclinaison & la latitude indiquées par les Ephémerides en nombres, mais aussi les apparences désignées dans la table qui est à la tête des Ephémerides cosmographiques de 1754 & 1755 ?

Car son inspection suffira pour indiquer plus de questions, comme des difficultés insolubles contre les fictions de Copernic, & comme des argumens décisifs pour ce plan, que je n'en pourrois insinuer dans plusieurs pages. On en trouvera la solution, comme l'indication, d'un coup d'œil

sur sa carte : & faut-il plus pour en faire sentir les avantages, à ceux sur tout qui feront abstraction de ses résultats contre l'hypothèse des tourbillons & des attractions en faveur du systême de la compression & de l'électricité ?

J'ai l'honneur d'être, &c.

LEROUGE.

Les délices du sentiment, dédiées à S. A. S. Madame la Duchesse d'Orléans ; par M. le Chevalier de Mouy, de l'Académie des Belles Lettres de Dijon ; sixiéme & derniere partie. *A Paris*, chez *Jorry*, quai des Augustins, près le pont S. Michel, aux Cicognes ; & *Duchesne*, rue S. Jacques, au Temple du Goût, 1754.

Le 6 Avril, la République des Lettres fit une perte considerable dans la personne de Dom Martin Bouquet, Religieux Prêtre de la Congrégation de S. Maur, honoraire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts d'Amiens, mort aux Blancs-Manteaux, dans la soixante-neuviéme année de son âge. Ce sçavant Bénédictin avoit été chargé par ses Supérieurs de la Collection des Historiens des Gaules & de la France, & l'on peut dire qu'il faisoit

honneur à leur choix. Déja il avoit donné huit volumes de cet important ouvrage, & le neuviéme étant fort avancé, n'auroit pas tardé à paroître. Dom Haudiquet qui travailloit la partie des Croisades sous la direction de Dom Bouquet, est chargé de l'édition de ce neuviéme volume, & de la continuation de l'ouvrage.

CHarles-Antoine Jombert, Imprimeur-Libraire du Roi, rue Dauphine, à Paris, donne avis qu'il vient d'acquerir du fonds du sieur Rollin, Libraire de Paris, plusieurs livres intéressans sur les Mathématiques & sur l'Art militaire; entr'autres, *la Géométrie élementaire & la Géométrie-pratique de feu M. Sauveur*, de l'Académie royale des Sciences, revue, corrigée & augmentée par M. *le Blond*, Maître de Mathématiques des Enfans de France, &c, *in*-4°. divisé en deux parties, & enrichi de figures. Le prix est de douze livres, relié.

Il y a long-tems que les deux traités qui composent cet ouvrage, sont avantageusement connus du Public. A peine M. Sauveur les eut-il rédigés que la plûpart des maîtres de Mathématiques les adopterent; & malgré la difficulté d'en avoir des copies

exactes & leur cherté, elles se sont multipliées de telle maniere que ces ouvrages ont presque été aussi répandus que s'ils avoient été imprimés. Voici un abrégé de ce qui y est contenu.

La Géométrie élémentaire, précédée d'un Traité des rapports & des proportions, est divisée en six livres. Le premier contient les propriétés des lignes tirées sur un plan; le second traite des figures planes considerées par leur superficie, ou par l'espace qu'elles renferment; le troisiéme, de la mesure des figures planes & du rapport de leurs superficies; le quatriéme, des lignes tirées hors un plan, & des sections des plans; le cinquiéme, des figures solides considerées par leur superficie; le sixiéme, des figures solides considerées par leur solidité ou par l'espace qu'elles renferment.

La Géométrie-pratique, qui forme la seconde partie, est divisée en sept livres. Le premier contient un traité abrégé des Logarithmes; la Trigonométrie rectiligne compose le second; le troisiéme contient les usages du compas de proportion & d'une régle proportionnelle que M. Sauveur appelle Logarithmique; le quatriéme livre traite de la construction des figures sur le papier & sur le terrein; le cinquiéme, de la Longimétrie ou de la mesure des

lignes, tant accessibles qu'inaccessibles, du Nivellement, de la maniere de lever les plans & les cartes, &c; le sixiéme, de la Planimétrie ou mesure des surfaces; & le septiéme, de la Stéréométrie ou mesure des solides.

Les autres livres nouvellement acquis par *Jombert*, sont: l'histoire de Polybe, avec le Commentaire militaire du Chevalier Folard, en six volumes *in*-4°. avec figures, . 60 liv.

Le supplément du même ouvrage, ou tome VII, séparé, *in*-4°. 10 l.

L'abrégé du même ouvrage, en trois volumes *in*-4°, nouv. édit. 1754, 42 l.

Les Réflexions politiques & militaires, traduites de l'Espagnol, de M. le Marquis de Santa-Cruz de Marzenado, en douze volumes *in*-12, 27 l. 10 s.

Les Mémoires de M. le Marquis de Feuquieres, Lieutenant général des armées du Roi, en quatre volumes *in* 12, avec figures, 10 l.

Le même ouvrage, en un volume *in* 4°, 18 l.

Les Mémoires sur la Guerre, avec un Traité des Hôpitaux, tirés des manuscrits originaux de M. de Turenne, *in*-12, 3 l.

Le Code militaire, par M. Briquet, derniere édition, augmentée, en cinq vo-

lumes *in*-12. 12 l. 10 s.

Dictionnaire de Marine, contenant l'explication des termes de la Navigation & de l'Architecture navale; seconde édition, *in*-4°. avec figures, 18 l.

Expériences physiques faites pour dessaler l'eau de la mer, & la rendre potable, traduit de l'Anglois de M. Hales, *in*-12, figures. 3 l.

PROGRAMMA.

QUamquam non pauca specimina exstant, quæ ad explicanda electrica phænomena conscripta, imo quædam præmiorum honoribus ornata sint; verum tamen multitudo experimentorum, quæ postea instituta, & varietas phænomenorum, quæ nuper detecta sunt, clariùs lumen doctrinæ de electricitate accensura esse existimantur.

Idcirco Academia Scientiarum Imperialis Petropolitana omnibus atque singulis naturæ indagatoribus pro obtinendo solito centum ducatorum prœmio, ad annum 1755 ante diem 1 Junii, hoc elaborandum proponit, ut in *veram electricitatis causam inquiratur, veraque ejus condatur theoria*. Quo circa præter ea, quæ ex more recepto problematis subjunguntur, monita, se-

quentia quoque attingere non inutile indicavit. Quandoquidem ingeniosas hypotheses, quibus solertissimi arcanorum naturæ scrutatores ad excolendam electricam theoriam sunt usi, detectis recens electricis proprietatibus explicandis haud sufficere posse videtur; eumque defectum inde exstitisse, quod non pauca, ad veram electricitatis theoriam condendam utilissima, non satis observata fuerint, quorum brevis hic fit mentio. Primo quidem, electrica phænomena multa habent, quæ cum ignis proprietatibus sunt communia; non pauca, quæ ab ejus indole prorsus abhorrere videntur. Prioris generis est, quod flamma per vim electricam excitetur posterioris, quod ipsa vis electrica in productione sua igne inhibeatur: quemadmodum vitra nimium calida illam excitare recusant. Porro ipsa per candefactum igne ferrum & per glaciem pariter propagatur. Quam ob rem sollicite perspiciendum & distinguendum esse arbitramur ea, quæ in causa electricæ vis & ignis communia, quæ diversa sint. Quibus rite perpensis, & distincte evolutis, majorem in meditationibus & doctrina de electricitate claritatem exorituram esse speramus. Secundo, cum corpora in diversa prorsus genera à natura alias discreta electricis phænomenis in unum associen-

tur, ita, ut vitrum, corpus fragile, durum, fixum, flammæ concipiendæ minus capax, & ad mineralium regnum potissimum spectans, cum molli, tenaci, volatili & combustili serica materia, ad animale regnum unice pertinente, primitivæ electricitatis virtute in unam speciem copulentur; rursum animal vivum & metallum, corpora naturæ regno, imo toto cœlo differentia, derivativæ electricitatis vinculo sint connexa: quam ob rem ad veram hujus materiæ theoriam condendam utilissimum fore judicamus, ut corporum utriusque generis qualitates particulares sedulo examinentur, atque eæ, quæ omnibus primitivæ electricitatis corporibus communes sunt, non secus ac illæ, quæ omnibus derivativa virtute gaudentibus insunt, probe notentur: alias enim timendum erit, ne ipsorum palpabilium corporum proprietatibus neglectis, insensibilium materiarum illecebris seducta mens imaginationi magis indulgeat, quam rigorem judicii sequatur. Tertio denique materiæ subtilis electricæ, cui pori corporum patent, diversi & quidem tres concipi possunt motus: nempe, progressivus, gyratorius & tremulus. Hic quoque animadvertendum esse videtur, quæ & quot motuum genera ad producenda electrica phænomena

nomena sufficiant; ne cui eorum precario illa tribuantur, & tota theoria in firmo fundamento superstructa, instabilis atque vaga reddatur.

Hæc non ut præcepta & requisita prorsus necessaria; sed ut monita, arbitrio cujusque observanda relinquuntur : nec etiam ulli secundum sua principia in explicandis electricis phænomenis impedimento esse possunt.

Problemati Chymico antehac proposito, *nempe separationem auri ab argento, ope aquæ fortis institui solitam, ex Physicis & Chymicis principiis explicare, aptioremque methodum invenire, qua minore opera & pratio ad hæc duo metalla secernenda indiget*, quoniam non est satisfactum; ideo in annum 1754 diem 1 Junii, solvendum differtur. Petropoli 1753. die 25. Nov.

BEAUX ARTS.

L'Académie royale de Peinture & de Sculpture vient de faire une perte difficile à réparer. La mort lui a enlevé M. Henri Hulst, un de ses amateurs honoraires. Il falloit autant de loisir, d'ordre, de zéle & de patience qu'en avoit ce bon citoyen, pour dépouiller & rassembler com-

me il a fait, cent six années des registres de l'Académie. Ce travail, dont le public ne doit pas jouir, & qui n'a été entrepris que pour la commodité, la curiosité & l'instruction du corps même qui en est l'objet, est tout-à-fait fini, & passe pour extrêmement exact.

Le successeur de M. Hulst, c'est M. de la Live de July, qui dans l'âge de la dissipation se livre avec succès au goût des beaux Arts. Il n'a pas la manie, si commune aux amateurs, de n'aimer que les ouvrages de quelques Artistes anciens ou étrangers; l'Ecole Françoise occupe une place honorable dans sa collection, & on y voit à côté des productions Italiennes & Flamandes, ce qu'a produit de plus beau le pinceau de nos meilleurs Artistes. Son cabinet de Sculpture mérite une attention particuliere : peu de curieux jusqu'à M. de la Live, ont cherché à réunir les modeles & les ouvrages en terre cuite des plus grands Sculpteurs.

Il est rare que les Peintres Flamands, Rubens & Vandick exceptés, traitent dans leurs tableaux l'Histoire Sainte ou la Fable, & quand ils entreprennent les sujets de ce genre, leur composition laisse presque toujours à desirer; telle est l'Apparition des An-

ges de Vauvermens, dont nous annonçons la planche. Un des principaux devoirs du Peintre est de ne laisser aucun doute sur l'action qu'il entreprend de représenter. Le premier coup d'œil doit agir clairement sur l'esprit du spectateur; & la critique que l'on pourroit faire de la composition de ce tableau, est qu'elle ne présente point d'idée nette. On peut voir en premier lieu qu'elle ne rappelle point l'idée des Bergers, en faveur desquels ce miracle fut opéré: l'esprit travaille donc pour deviner le sujet; ce n'est pas tout, l'Ange paroît postiche, par la raison qu'il a été mis après coup, pour donner un objet à un tableau dont la composition étoit arrêtée avant que l'on eût pensé à l'expression de ce grand événement. Il est sensible que l'on n'avoit eu, en premier lieu, d'autre dessein que de représenter deux chevaux en opposition, groupés avec ceux qui les gardent, & auxquels on a donné par la suite quelques marques d'étonnement. Enfin il ne faut point s'y tromper; dans le grand art de la peinture, l'esprit parle toujours à l'esprit: voyons de quelle façon le même esprit opère dans un grand compositeur, & comment il s'écarte des principes les plus certains dans celui que la nature a doué d'un moindre génie. Un grand ar-

tiste pense un sujet; dès lors son action principale est peinte dans sa tête, & cette pensée le dirige dans toutes ses études : plusieurs artistes au contraire renferment des études indifférentes dans leurs porte-feuilles; elles sont bien en elles-mêmes, elles ont tout le piquant de la nature; mais elles ne peuvent convenir à toutes les compositions. C'est cependant dans les porte-feuilles que l'on va puiser les détails d'une ordonnance qui devient nécessairement languissante, & que l'on cherche les figures que l'on peut employer. On en préfere toujours quelques-unes, ou par la raison qu'elles sont mieux exécutées, ou qu'elles ont plus d'attrait pour notre façon de penser; & de là vient la répétition que l'on remarque trop ordinairement dans les tableaux du même Peintre. C'est en vain que l'on a recours à des différences dans la lumiere, dans le style, dans le lointain; on produit des tableaux qui ne peuvent plaire à l'esprit, car ils n'émanent point du génie; l'on sent les piéces de rapport, & l'on éprouve en voyant ces espéces de tableaux, une monotonie qui dégoûte : on aime l'art, on se prête quelque tems à la propreté du pinceau, à la finesse de la touche, à la beauté du ton, &c. mais on pardonne difficilement à l'artiste. Ces réflexions générales

ne changent rien au mérite du ſieur Beaumont, qui préſente au Public cette planche qu'il a gravée, & qu'il nous prie d'annoncer au Public; l'accord & l'effet de ce tableau ſe trouvent très-bien rendus dans ſon ouvrage. Cependant, ſoit par la faute du ſujet ou par quelqu'autre raiſon que nous ignorons, cette Eſtampe eſt peut-être inférieure à celle du *Voyageur altéré*, dont elle eſt accompagnée. L'une & l'autre ſont du même Peintre & du même Graveur, elles ſont en hauteur vraiſemblablement de la grandeur des originaux.

Il ſeroit à ſouhaiter que tous les poſſeſſeurs des cabinets fuſſent auſſi communicatifs que M. le Comte de Vence, qui ne néglige rien pour être utile aux artiſtes, & faire connoître les beautés dont il a pris ſoin d'orner ſon cabinet.

Beaumont demeure au milieu du Pont Notre-Dame, au Griffon.

---

*LETTRE ſur l'Horlogerie, écrite à M. le Camus, de l'Académie royale des Sciences; par ***.*

PLuſieurs écrits répandus dans le public ſur quelques parties de l'Horlogerie, ne me paroiſſent pas répondre aſſez au but que doit avoir un artiſte en écri-

vant, qui doit être d'instruire & de chercher la perfection de son art; il doit éviter avec soin ce qui est étranger à l'objet qu'il traite, comme ces personalités qui dégradent plus celui qui écrit que la personne offensée. J'éviterai, en vous communiquant mes réflexions, de tomber dans ces excès; ma lettre n'ayant pour but que le bien de l'art que je professe, & celui de l'utilité publique.

De tous les arts je n'en vois aucun qui ait des principes plus difficiles & moins connus que ceux de l'Horlogerie. C'est un métier pour la plupart de ceux qui le professent; on fait ce que l'on a vû faire, sans s'embarrasser si ceux même que l'on copie ont raisonné. La plupart travaillent pour vivre, & souvent ceux qui vivent dans l'opulence négligent de s'instruire, & doivent leur fortune à leur peu de capacité pour l'Horlogerie, à laquelle ils substituent le grand art de vendre & d'acheter des montres; & celui qui est né avec des talens est souvent forcé de les ensévelir, par la nécessité où il est de travailler pour subsister; d'ailleurs l'ordre qui existe dans la Communauté des Horlogers en retranche l'émulation si nécessaire.

Cependant ce n'est point un art où le mérite seul de l'exécution suffise pour se

distinguer, le raisonnement en fait la partie principale; d'où il est aisé de concevoir que la maniere dont on est reçu dans le Corps des Horlogers est contraire aux progrès de l'art. On fait un apprentissage qui s'écoule sans beaucoup travailler, & le tems de l'apprentissage expiré, on obtient la maîtrise sur un ouvrage assez communément exécuté par un autre. Mais quand je supposerois le récipiendaire capable de faire lui même le prétendu chef-d'œuvre qu'on en exige, s'il ne joint à l'habileté de la main le raisonnement & la théorie, il ne produira jamais rien qu'au hazard. Pour bien juger du talent d'un homme, il ne seroit pas seulement nécessaire de lui faire exécuter telle ou telle piéce, il faudroit de plus qu'il en analysât les différentes parties, & qu'il rendît compte des principes essentiels de l'Horlogerie: or c'est à quoi on ne pense aucunement. On suppose qu'un ouvrier entend toujours ce qu'il exécute, & je crois que nos habiles maîtres seroient très-ignorans s'ils avoient été autant dispensés de s'instruire par une inaptitude naturelle, que par des réglemens qui excluent de leur Communauté des hommes très-capables d'avancer l'art & d'honorer le Corps, pour y admettre une foule d'apprentifs, dignes

tout au plus de servir sous un habile Horloger, comme un manœuvre sous un grand Architecte; & ce sont ces mêmes manœuvres de l'Horlogerie qui infectent le public des preuves de leur ignorance.

Avouez, Monsieur, que cela est bien différent de ce qui devroit être, & que si le talent & le génie (d'où suivroit en quelque sorte le sentiment de l'artiste) étoient nécessaires pour être membres d'un corps qui deviendroit par là beaucoup plus estimable, la perfection des ouvrages seroit plus assurée, le public plus satisfait, & les mauvais ouvriers contraints de devenir habiles, & de s'étudier à mériter le titre d'artiste, pour être reçus dans ce corps, qui feroit en même tems l'éloge de leur mérite; ou enfin ces ouvriers étant incapables d'être reçus, se mettroient à même d'être employés par les Horlogers, qui ne feroient plus de simples marchands comme le sont une partie.

Une des suites les plus avantageuses d'une meilleure constitution dans le corps des Horlogers, ce seroit de prévenir ces différens qui s'élevent à tous momens sur des inventions qui n'appartiennent la plûpart du tems à aucun de ceux qui se les disputent; si on portoit sur un registre les nouveaux ouvrages à mesure qu'ils se font,

combien de plagiats n'empêcheroit-on pas ?

Il seroit donc à propos que le lieu de l'assemblée des principaux de l'Horlogerie servît comme d'archives ; où les artistes iroient déposer ce qu'ils auroient imaginé ; les Horlogers plus éclairés & plus intéressés à ce qu'il ne se commît aucune injustice, empêcheroient ces vols qui se font tous les jours impunément ; & ces papiers indignes de voir le jour, par le peu de ménagement & de décence qui y regne, ne paroîtroient jamais, parce qu'ils ne pourroient en imposer à personne.

Il s'ensuivroit même que ce qui n'est actuellement qu'une Communauté assez mal composée, deviendroit une société considérable par ses lumieres, & par l'utilité que le public en retireroit. Sur les mémoires qu'on y rassembleroit, on parviendroit à la longue à publier un traité de l'Horlogerie bien différent de ceux que nous possédons ; traité qui serviroit aux méchaniques en général, par le nombre des principes qui font partie de l'Horlogerie ; on devroit y décrire les propriétés du levier, la communication des forces par l'engrenage, la résistance des roues pour être mises en mouvement, l'avantage qui résulte de la diminution des roues dans le cas où il faut peu de force, la progref-

ſion qu'elles doivent garder entre elles ; à commencer de la premiere à la derniere, le rapport des diametres aux différens effets, celui de la groſſeur des pivots ſelon la preſſion des moteurs & la viteſſe des roues, les effets du reſſort, ceux du balancier, ſon rapport en maſſe avec l'action de la roue de rencontre, &c. & une infinité d'autres objets ſur leſquels on n'a pas encore établi de regle. Ce ſeroit là l'ouvrage ſur lequel on interrogeroit tout apprentif qui voudroit être reçu maître ; on ſubiroit avant le chef-d'œuvre pluſieurs examens de ſpéculation, tels que ceux qu'on fait ſubir aux perſonnes qui veulent entrer dans le Génie : un Horloger ſeroit forcé d'apprendre par ce moyen une infinité de choſes qu'il ne doit pas ignorer, & qu'il chercheroit en vain chez les auteurs qui ont écrit de l'Horlogerie ; car il faut avouer que ceux qui ont traité de cet art ne l'ont fait que très-imparfaitement, la plûpart n'ayant parlé que des différentes conſtructions, & toujours négligé l'objet principal qui eſt la théorie : d'ailleurs ce que nous poſſédons ſe trouve diſperſé dans pluſieurs livres, qu'il eſt impoſſible à un artiſte obligé de travailler, de recueillir & de conſulter. On nous a donné d'abord la deſcription des différentes conſtructions de

piéces d'Horlogerie, & cet objet a dû se présenter naturellement ; mais il nous reste à apprécier ces différens méchanismes, à déterminer leurs vrayes proportions, à se rendre raison de leurs effets, & n'abandonner ces inventions qu'après s'être bien assuré de ce qu'on en peut attendre. Combien nous sommes encore éloignés du but ? combien ne nous donnons-nous pas de peines inutiles ? c'est faute de procéder à la perfection de l'art, selon la méthode que je propose, qu'on voit renaître avec succès tant de constructions proscrites ; & c'est ce qui continuera d'arriver tant qu'on n'y obviera pas par de sages précautions, ensorte qu'on imaginera toujours que l'art se perfectionne, tandis qu'il ne fait que revenir sur ses pas, en tournant comme sur un cercle où nous prenons pour neuf tout ce que nous n'avons pas encore vû.

Il seroit donc nécessaire de rassembler dans un même ouvrage les piéces de l'Horlogerie les plus essentielles & les mieux construites, de joindre à la description des machines les principes qui les font opérer, & d'éclaircir ainsi ce qu'on diroit sur la pratique : il seroit donc essentiel qu'un tel traité commençât par les principes de la Géométrie qui nous introduisent aux méchaniques ; le calcul n'y deviendroit pas

moins important, non seulement pour les combinaisons d'une machine composée, mais encore par l'évaluation des révolutions, & cet ouvrage ne seroit même complet qu'en y joignant les parties de la Gnomonique, quelques connoissances d'Astronomie, & celles de la Physique relatives à l'Horlogerie : le tout étant disposé selon l'analogie des matieres, deviendroit utile à ceux qui professent l'Horlogerie, & interessant pour ceux qui souhaitent sa perfection.

Voilà l'idée que je me suis formé de ce Livre & de ses avantages ; on conçoit bien qu'il exigeroit du tems & le concours des bons Horlogers pour être conduit à sa perfection.

Je ne desirerois pas moins que l'on détruisît ces propriétés imaginaires des échappemens, dont on fait honneur à leurs méchanismes, & qu'il faut rapporter à de toutes autres causes. En effet lorsque je considere la nature des échappemens & leur usage, le choix m'en paroît presqu'indifférent, sur tout pour les pendules ; car avec des échappemens quelconques on obtiendra la même justesse, si on a égard aux différentes conditions qui contribuent à la procurer ; sçavoir, le rapport de la lentille à l'arc qu'elle décrit ; le rap-

port de l'arc & du poids de la lentille à la force motrice. Je crois que l'on doit peu s'écarter de ceux que nous a si bien établis M. de Rivaz, dans son mémoire sur l'Horlogerie ; & quoique plusieurs Horlogers eussent senti avant lui ces avantages, aucun ne me paroît les avoir si bien démontrés.

J'ai dit sur tout pour les pendules ; mais je serois fort tenté de croire que les propriétés particulieres des échappemens ne sont pas plus réelles dans les montres : de quoi peut donc dépendre la justesse d'une montre ? En la considérant comme une machine qui doit essuyer des secousses & différens mouvemens, je vois plusieurs rapports y concourir. 1°. Le rapport composé de la masse du balancier, & de l'arc qu'il décrit, avec les chocs que la montre peut éprouver ; 2°. le rapport de la force motrice avec la pesanteur du balancier, & les arcs qu'il décrit ; 3°. celui du nombre des vibrations avec le diametre du balancier : en supposant ces rapports déterminés, il n'est plus question que de mettre le balancier en mouvement, lui faire décrire ces arcs & les conserver égaux ; ce que l'on obtiendra toujours en joignant aux propriétés de la fusée, les soins que l'on apporte communément à l'exécution

du rouage. Cela posé, l'inégalité même des petites impressions de la roue de rencontre ou rochet, sera incapable de déranger l'égalité de mouvement du balancier, pourvû que la force qui reste à la roue de rencontre soit en rapport convenable à la puissance du balancier & du ressort spiral (rien n'empêchant de les considérer l'un & l'autre comme une même quantité); mais il est très-possible de faire décrire des arcs quelconques, avec des échappemens différemment construits; & je ne vois pas quelles autres propriétés on doit attendre d'un échappement, que celles d'entretenir la vibration du balancier, qui est le seul régulateur. Si un échappement a des frottemens, il faudra que le balancier soit plus petit ou plus léger qu'il ne seroit sans ces mêmes frottemens (la puissance de la roue de rencontre étant toujours la même); mais il vaudroit encore mieux augmenter la masse du balancier qui ne change point de nature, ou diminuer la puissance motrice, & retrancher les frottemens; je parle de ceux que l'on peut éviter.

Comme on peut réduire tous les échappemens à deux espèces particulieres, qui sont ou à recul ou à repos, essayons de voir ce qui doit se passer dans l'un &

l'autre, après que les roues de rencontre ou rochet ont rendu au balancier le mouvement, qu'il perdroit à chaque instant sans cette restitution de la force motrice. Je remarque dans celui à repos, la liberté que le balancier a de parcourir un arc au-delà du constant, sans autre oposition que l'apui du rochet sur le cilindre; d'où naît évidemment une résistance qui doit varier ainsi que les frottemens du même cilindre, & par conséquent les arcs que le balancier décrira dépendant de cette liberté, altereront la longueur des vibrations.

Celui à recul parcoureroit un plus grand arc si la roue de rencontre ne s'y opposoit; mais le recul se faisant dans un instant où la roue de rencontre est extrêmement près du centre de la verge, cette résistance se réduira à peu de chose, sur-tout si la force motrice est telle qu'elle ne puisse faire décrire qu'un très petit arc au-delà du constant; ainsi la durée de chaque vibration sera toujours égale, & le repos & le recul ne différeront point en justesse (*a*), lorsqu'on aura

(*a*) Je dis qu'avec tous les échappemens on obtiendra la même justesse, en supposant que l'on a mis en usage ces rapports nécessaires: mais je ne prétends pas dire par-là que tous

moins neuves ; les Pendules & montres de Paris sont d'ouvriers qui ont la foiblesse ou le malheur de travailler pour des usuriers qui abusent de leur misere, & de l'ignorance desquels ils profitent réciproquement ; l'un ne voudroit pas payer un bon ouvrage, l'autre lui en vend un mauvais ; celui-ci ne gagne presque rien, mais en revanche il garde l'incognito, c'est-à-dire que n'ayant ni l'appas de l'amour propre pour se perfectionner, ni celui de l'interêt, il croupit dans la pauvreté & l'ignorance, & c'est précisément l'état où les marchands s'attachent à les fixer ; ils ont réussi selon toute l'étendue de leurs espérances, lorsqu'ils sont parvenus à leur former une impossibilité de sortir d'une situation qui seroit toujours affreuse si elle ne devenoit enfin habituelle ; situation qui subjugue la raison, ôte à l'esprit son énergie, & réduit un homme qui étoit destiné à devenir un grand artiste, & qu'il a senti quelquefois, à ne faire pendant toute sa vie que de mauvais ouvrages, & à perdre toute idée de perfection : le temps est la seule chose dont il connoisse le prix, & c'est toujours aux dépens de l'ouvrage qu'il en est économe.

On m'objectera peut-être qu'il est né-

ceſſaire qu'il y ait de mauvais ouvriers & de mauvais ouvrages, afin que les perſonnes qui veulent avoir des montres & des pendules, & qui ne peuvent payer le prix d'un bon ouvrage, puiſſent s'en procurer de médiocres; mais en reconnoiſſant cette néceſſité, on ne ſera pas moins ſurpris de l'abus qui naît de l'entrée des montres de Genève & autres, dont le grand nombre empêche le débit de celles qui ſe font à Paris, & finira par détruire l'Horlogerie françoiſe, à moins que le public déſabuſé ne reconnoiſſe enfin ſon erreur. L'Horlogerie pouvant être compriſe dans une des branches du commerce, & le commerce faiſant le bien d'un Etat, l'entrée des montres de Genève eſt au moins auſſi préjudiciable que celle des autres marchandiſes prohibées, & ne devroit pas l'être moins, & parce qu'elle détruit un corps, & parce qu'elle empêche la perfection d'un art utile; d'ailleurs la défenſe de débiter ces ſortes d'ouvrages contraindroit une partie des ouvriers occupés chez l'étranger à les fabriquer, de venir travailler en France, & l'argent qui ſort, reſtant, circuleroit par la conſommation que feroient ces mêmes ouvriers établis dans l'Etat.

Je ne me flate pas d'avoir toujours saisi le vrai, mais je l'ai cherché. En vous faisant part de mes idées, je ne pouvois les soumettre à personne qui fût plus en état que vous de les juger.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE

De M. le Paute à l'Auteur du Mercure.

JE viens d'achever, Monsieur, une pendule à secondes, qui ne renferme qu'une roue chevillée. Cette derniere pendule à une roue est en tout différente de celle que M. Le Roi fils avoit mise en société avec moi il y a quelques années. Dans celle-ci le régulateur reçoit à chaque battement une nouvelle impression pour perpétuer ses vibrations, ainsi il n'y a plus de frémissement dans la verge du pendule. La roue porte trente chevilles sur chacun de ses plans. Ces chevilles tombent alternativement sur deux leviers parfaitement égaux & naturels, dont les plans inclinés ne sont pas droits, mais formés par une courbe qui paroît être une espéce de concoïde. Ces nouveaux leviers font décrire des arcs constans & uniformes de cent vingt dégrés, à une portion de roue fixée sur l'arbre de ces mêmes leviers. Cette portion de roue porte

sur une de ses faces soixante-une chevilles qui font mouvoir un échappement à doubles repos, dont les leviers ont aussi doubles plans inclinés, parce que la portion de roue va tantôt à droite, tantôt à gauche; de sorte que lorsqu'elle agit de droite à gauche, les chevilles qui poussent le plan superieur pousseront ensuite le plan inférieur quand la portion de roue reviendra de gauche à droite. Une pendule de cette construction est infaillible pour les observations astronomiques qui demandent tant de précision : elle bat les secondes très-distinctement à la vûe & à l'oreille. Un seul poids suffit pour le mouvement & pour la sonnerie; & quoique j'aye supprimé les mouffles dentelés, elle va quinze jours sans être remontée. Le chaperon conduit l'éguille des heures au centre du cadran, sans aucune roue ni pignon : cette invention est nouvelle, simple, curieuse & sûre.

Et pour détromper le public, à qui on a dit que je ne travaille qu'en pendules, je vous prie encore d'annoncer dans votre prochain Mercure, que j'ai découvert un nouvel échappement à repos pour les montres, lequel a les leviers & les plans parfaitement naturels, sans manivelle. Les cylindres sont fixés sur un essieu semblable à une verge de balancier

dont on auroit ôté les palettes. Ce dernier a tous les avantages de celui qui vient d'être l'objet d'une grande contestation ; mais il a celui de pouvoir être exécuté beaucoup plus facilement à cause de sa simplicité. J'ai l'honneur d'être, &c.

Le Paute.

A Paris, le 8 *Mai* 1754.

Projet de la place de Louis XV, par le sieur Vallin de la Motte, de Paris, Architecte, & Membre des Académies de Florence, & de l'Institut de Bologne.

AYant été décidé d'ériger la statue équestre de Sa Majesté à l'Esplanade du Pont tournant, sur la ligne perpendiculaire des Thuileries, le sieur de la Motte, pour vaincre les difficultés de pouvoir y construire, avec cet ordre de symmétrie & d'élégance, une suite d'édifices capables d'annoncer la grandeur & la majesté du Prince, s'est particulierement appliqué à ne point offusquer le point de vûe & la perspective admirable des Champs Elisées & du Cours la Reine ; l'Auteur, pour cet effet, laissant l'entrée des Thuileries par le Pont tournant telle qu'elle existe, éleve un grand arc de triomphe d'ordre corin-

thien, de quatre pieds de diametre, à l'entrée du Cours, fait regner dans le pourtour général de la place & des bâtimens adjacens que l'on va décrire, ce même ordre, & répete un pareil arc de triomphe au côté opposé, où il forme une naissance d'arbres parallele aux allées du Cours de la Reine, & tendante au même point central du Pont tournant. Ces deux arcs de triomphe couronnés; l'un par le Dieu Mars, avec attributs & trophées, représentant la guerre & la victoire; l'autre par un Apollon, avec deux Génies, représentans la Paix & les Arts qui fleurissent par elle.

L'Auteur, de chaque côté & sans interrompre la même ordonnance d'Architecture, prolonge sur une forme circulaire deux corps de bâtimens avec galeries par bas, lesquelles on peut ou laisser ouverts de part & d'autre, ou bien en supprimant moitié de ces galeries sur leur épaisseur, construire des hôtels. Ces deux corps de bâtimens vont rejoindre les Champs Elisées, & forment de cette part la place.

Il étoit tout aussi important d'amener sur le retour d'équerre en face de la riviere, un point de vue également avantageux à la position de la figure équestre, qui par rapport à la proximité de l'entrée des Thuileries, ne pouvoit être bien placée sur

l'alignement des Boulevards, tendant à la rue de Bourgogne, Fauxbourg S. Germain, de l'autre côté de la riviere, endroit estimé le plus convenable à la construction d'un pont pour la communication respective des Fauxbourgs S. Honoré & S. Germain. L'Auteur n'a point à cet effet trouvé d'objet plus heureux du côté de la Ville & quartier S. Honoré, que de placer en vue de la figure équestre l'Eglise paroissiale de la Magdeleine * qui étant à reconstruire à neuf, semble devoir naturellement y être transportée, & d'ouvrir en cet endroit à travers le chantier qui est en face, une grande rue avec deux pavillons en retour d'équerre sur la place, de chaque côté des bâtimens de cette nouvelle rue, & toujours sur la même ordonnance d'Architecture ci-dessus désignée.

Pour procurer un brillant aspect à la nouvelle Eglise de la Magdeleine, dont l'Architecture est aussi de même ordonnance que celle de la place, de même que pour exprimer la prééminence que doit

* La largeur du portail de l'Eglise de la Magdeleine étant la même que de celui de S. Eustache, l'Auteur s'y est conformé dans ce projet, en s'assujettissant au point milieu donné de la grande porte de cette Eglise au point milieu donné de chaque tour de S. Eustache.

avoir

avoir un monument sacré sur les autres édifices, l'Auteur en a augmenté le diamétre d'un pied; & pour ajouter d'abondant un embellissement à l'entrée principale de cette église, & créer une communication aussi libre que spacieuse à la nouvelle rue qui conduit à la place, circonscrit en face de son portail un carrefour de forme ovale, & capable de tout le dégagement nécessaire. Enfin le sieur de la Motte, tant pour la correction de la place que pour la beauté du coup d'œil qui part de l'autre côté de la riviere, redresse la rue de la bonne Morue, parallelement à celle du chemin du rempart, qui par ce moyen s'aligne d'un bout à la rue de la Magdeleine, & de son autre extrêmité fait face au Palais Bourbon. Deux avenues d'arbres lient d'un côté le pavillon de cette rue de la bonne Morue avec l'arc de triomphe du côté du quartier S. Honoré, & d'autre côté se joignent aux fossés des Thuileries.

Il falloit encore pour la décoration finale de la place, au pourtour de laquelle, notamment du côté de la riviere, on ne peut élever de bâtimens, lui donner cependant une forme réguliere; c'est ce que l'Auteur a opéré, comme on le voit, dans le plan de ce projet, où les fossés des Thuileries prolongés forment des pans paralle-

les aux deux arcs de triomphe qui y sont face du côté des Champs Elisées, construisant dans ces deux pans des fontaines en nappes d'eau, qui conjointement avec les deux renommées du Pont tournant, annoncent l'entrée des Thuileries, & laissant subsister d'ailleurs le reste des fossés qu'il orne d'une balustrade pour appui, & dont on peut décorer les extrêmités en retour par des groupes de figures.

L'Auteur en a construit un modele en petit, que les amateurs pourront, s'ils le desirent, voir *rue S. Martin, à la maison neuve, près les boucheries, à côté d'un Marchand de vin, vis-à-vis la rue du Cimetiere S. Nicolas.*

CHANSON EN DUO.

Tircis, s'il n'est qu'un tems pour plaire;
Iris, il n'est qu'un tems pour plaire,
Si ce temps fuit avec rapidité,
Et ce tems fuit avec rapidité;
Pourquoi quitter cette raison févere?
Quittez, quittez cette raison févere
Elle fait ta félicité;
Qui nuit à ma félicité,

{ Je te crois un amant sincere,
{ Vous trouvez un amant sincere
{ Et quoique sûre du mystere,
{ Qui vous assure du mystere;
{ Je craindrois de regretter un jour
{ Craignez, craignez de regretter un jour
{ D'avoir été trop sensible à l'amour.
{ D'avoir été trop cruelle à l'amour.

SPECTACLES.

L'Académie royale de musique a donné le Mardi 30 Avril & le Jeudi 2 Mai, des fragmens composés du prologue des *Fêtes Grecques & Romaines*, de *l'acte de l'Histoire*, & de celui de la *Féerie*, des *Fêtes de Polymnie*, & de *l'acte des Saturnales des Fêtes Grecques & Romaines*; elle a supprimé l'acte de la Féerie le Mardi 7, le Jeudi 9 & le Jeudi 16. Mlle Raisme, qui est depuis huit ou dix mois dans le ballet, a dansé une entrée dans l'acte des Saturnales; le Public a trouvé qu'elle avoit une figure charmante, une taille faite pour la danse, & des dispositions pour la danse [illegible] le.

[La] même Académie a continué les représentations de *Castor & Pollux* les Vendredis & les Dimanches, jusques & compris le Dimanche 12 Mai. Cet Opéra a été joué trente fois avec un succès toujours égal. Indépendamment des applaudissemens qu'on a donnés à la musique de M. Rameau pendant les représentations de Castor &

Pollux, ce célébre auteur en a eu encore de plus flateurs pour sa personne dans un spectacle étranger. (*a*).

Le Mardi 14 Mai, on a remis au théatre *les Elémens*, ballet héroïque, qui n'avoit pas été repris depuis l'année 1742; les paroles sont de M. Roi, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, & la musique de feu Destouches, Surintendant de la musique du Roi. Le ballet des Elémens ne soutint pas à cette reprise la réputation dont il paroissoit être pour toujours en possession : on a retranché la seconde entrée, intitulée l'*Eau*, parce que le prologue & les trois autres entrées forment un spectacle assez long pour l'Eté. On a cru devoir changer, pour la commodité des Acteurs, l'ordre des trois autres entrées; celle de l'*Air*, qui naturellement devoit être donnée la premiere, est précédée de celle du *Feu*; & suivie de celle de la *Terre*; cette derniere qui est extrêmement connue, ayant souvent fait partie d'actes de fragmens, fera plaisir dans tous les tems. M. Jeliotte y rend le rôle de Vertumne dans la plus grande perfection; ceux de Pomone & de Pan sont remplis par Mlle Chevalier & par M. Gelin, à la satisfaction du Public.

Les Comédiens François ont donné le Jeudi 18 Avril la premiere représentation des *Méprises*, Comédie nouvelle en vers & en un acte, de M. Pierre Rousseau, qui a été reçue favorablement.

(*a*) *Le Lundi 22 Avril, M. Rameau ayant été apperçu à la Comédie Italienne, l'assemblée se tourna de son côté, & il y eut un battement de mains universel.*

EXTRAIT DES MEPRISES.

ACTEURS.

Orphise,		Mlle la Motte.
Célie, nièce d'Orphise,		Mlle Hus.
Finette, suivante,		Mlle Dangeville.
Damis,	*Amans de Célie.*	M. Delanoue.
Dainval,		M. Bellecourt.
Marin, Valet de Dainval,		M. Armand.

La scene se passe dans une maison de campagne d'Orphise.

Orphise est une femme legère, indécise, formant sans cesse des projets qu'elle n'exécute point; c'est une espéce de folle. Célie aime la figure de Dainval & le caractere de Damis. Finette qui n'est que depuis trois jours dans la maison d'Orphise, est dans les intérêts de Damis, qui est plus généreux que Dainval; Damis a le cœur tendre & d'excellentes qualités; mais il n'a pas une figure avantageuse, & il commence à être sur le retour. Dainval est jeune, bienfait, fort amoureux; mais il est rempli d'humeur, jaloux & emporté jusqu'à la brutalité: Marin n'a aucune part à l'intrigue. Damis qui n'a pû résister aux charmes de Célie, veut par le moyen de Finette, s'introduire dans la maison d'Orphise, dont il n'est point connu. Damis a déclaré ses sentimens à Orphise dans un Couvent où elle étoit pensionnaire; mais il est incertain de son sort: il voudroit, afin de tâcher de s'en éclaircir, passer pour un parent de Finette, qui rejette sa propotion: Damis insiste, & Orphise arrive avant qu'ils soient d'accord. Orphise demande qui est Damis;

Finette ne ſçait que répondre ; Damis eſt encore plus embaraſſé : Orphiſe les tire d'affaire, en prenant Damis pour un Architecte qu'elle a mandé pour conſtruire un nouveau corps de logis à ſa maiſon ; Damis ne ſe connoît guere en bâtimens ; Finette le fait cependant Architecte. Orphiſe ſort après lui avoir donné ſes ordres. Damis prend le parti d'écrire à Célie, & charge Finette de ſa lettre ; elle fait beaucoup de façons pour prendre la lettre, mais un diamant offert de bonne grace, la détermine. Damis ſe retire à l'arrivée de Dainval, qui eſt accompagné de Marin. Dainval a vû au bal Finette déguiſée en homme ; il reconnoît ſa figure, & s'imagine que c'eſt un homme déguiſé en femme, lequel à la faveur de ce déguiſement fait l'amour à Célie ſans que ſa tante le ſçache ; il demande à voir ſa tante & ſa niéce ; Finette ſort pour les aller avertir. Dainval fait part de ce qu'il penſe à Marin, qui n'en veut rien croire ; Dainval le quitte, & lui ordonne de bien examiner Finette. Marin qui en eſt amoureux, & qui lui a préparé un Billet doux, le lui préſente ; Finette le prend, croyant qu'il eſt de la part de Dainval pour Célie ; Marin lui dit que c'eſt de la ſienne : Finette qui avoit déja mis le billet dans ſa poche, le jette par terre ; Marin le ramaſſe. Finette veut s'en aller, & Marin tâchant de la retenir malgré qu'elle en ait, en reçoit un ſoufflet ; ce traitement fait dire à Marin qu'il faut que ce ſoit un garçon, & il dit à ſon Maître qui revient, qu'il eſt entierement de ſon ſentiment. Marin ouvrant enſuite le billet qu'il a ramaſſé, s'apperçoit que ce n'eſt pas le ſien ; Dainval le lui arrache des mains, & lit :

Il eſt tems qu'à mon ſort votre cœur s'intéreſſe ;

Je viens, charmé de vos appas,
Pour vous prouver l'excès de ma tendresse;
On me croit dans ces lieux ce que je ne suis pas.
Dans des . . . . .

Ce billet confirme Dainval dans ses idées : il est dans une telle colere qu'Orphise & Célie qui surviennent, s'en apperçoivent d'abord, & lui en demandent le sujet; il répond à Orphise, sans regarder Célie; qu'il l'en instruira quand il en sera tems : Célie piquée se retire dans son appartement ; alors Dainval & Marin apprennent à Orphise que Finette est un Cavalier déguisé ; ils en donnent pour preuve le billet que Marin a ramassé ; Orphise le lit.

Il est tems qu'à mon sort votre cœur s'intéresse;
Je viens, charmé de vos appas,
Pour vous prouver l'excès de ma tendresse;
On me croit en ces lieux ce que je ne suis pas.

Dainval.

C'est un garçon, voilà le cas.

Orphise continuant de lire le billet.

O Ciel!
Dans des cœurs faits pour devenir volages,
Une vive jeunesse a quelques avantages;
Hélas! j'en conviens avec vous;
Mais lorsqu'on pense comme nous,
Le sentiment sçait rapprocher les âges.

avec réflexion.

La fin de ce billet m'embarasse beaucoup;

Ne jureroit-on pas que cela me regarde ?

Dainval.

Vous, Madame.

Orphise.

Eh, oui, oui; car enfin prenez garde

Que . . . . . relisons-le encore un coup.

Dainval.

Je le sçais mot pour mot.

Marin.

Eût-il cent mille pages.

Orphise.

Mais, convenez qu'il faut pour rapprocher les âges. . . .

Non, rien n'est plus galant.

Dainval s'obstine en vain à vouloir désabuser Orphise d'une erreur qui lui plaît. Damis arrive & se présente à Orphise avec timidité; elle ne l'écoute ni le regarde. Dainval persiste à soutenir que Finette est un amant déguisé: ces mots d'*amant déguisé* frappent Damis, qui croit que Dainval parle de lui; cela le jette dans un grand embarras. Dainval impatienté, sort en menaçant Orphise de rompre l'accommodement qui étoit projetté. Orphise a un procès avec Dainval, qu'il consentoit de terminer à l'avantage de la tante en épousant la niéce. Orphise veut inutilement le-

retenir ; il s'en va comme un furieux. Damis alors plus à son aise, veut s'expliquer ; Orphise n'y fait aucune attention, & sort pour rejoindre Dainval. Damis réfléchissant ensuite sur ce qui vient de se passer, s'imagine que Finette l'a trompé : Célie revient, & dit en croyant parler à Dainval :

Vous reste-t-il encor quelqu'autre chose à dire ?

Damis se jettant à ses genoux.

Non, je n'ai plus qu'à mourir à vos pieds,
Accablé de douleur ou pénétré de joye.

Célie.

O Ciel ! Que vois-je ?

Damis.

Un amant malheureux.

Célie.

Ceci devient très-sérieux.
A mes genoux voulez-vous qu'on vous voye ?

Damis se relevant.

Calmez-donc ce courroux.

Célie.

Que faut-il que j'en croye ?
Qui vous a conduit en ces lieux ?

Damis s'excuse sur l'amour le plus ardent. Célie faisant la comparaison des soumissions &,

des sentimens de Damis, avec les hauteurs & la jalousie de Dainval, s'attendrit en faveur du premier. Finette survient; Damis lui reproche qu'elle n'a point rendu son billet, & qu'elle le trompe en faveur de Dainval. Finette dit qu'elle n'a point donné le billet faute d'occasion, & elle le rend. Damis voit que ce n'est pas le sien; Finette demeure étonnée & confuse. Orphise survient; Finette renvoye Damis; & Orphise qui veut rester seule avec Finette, renvoye aussi Célie. Tout ce que Finette dit à Orphise, devroit la désabuser; mais comme elle s'étourdit elle-même, elle s'en va aussi peu instruite qu'auparavant, & elle finit la scene en ordonnant à Finette d'embrasser Dainval. Cet ordre fait rêver Finette, mais inutilement, elle n'y comprend rien. Célie vient retrouver Finette; elle apprend avec peine que sa tante veut absolument la marier avec Dainval; elle promet à Finette de n'en rien faire; Finette l'y exhorte avec beaucoup de vivacité; je crains, ajoûte-t-elle, la passion de Dainval;

Il vous dira d'un air de bonne foi,

Orphise, Dainval & Marin entrent au moment où Finette dit, en se jettant aux genoux de Célie.

Vous voulez ma mort, je le vois;
Ma conduite a dû vous déplaire;
Si l'amour sert d'excuse aux fautes qu'il fait faire,
Est-il d'amant moins coupable que moi?

Le *Quiproquo* dure jusqu'à l'arrivée de Damis; qui découvre tout le mystere, en s'avouant pour

l'auteur du billet, & en se déclarant amoureux de Célie. Les inquiétudes & la jalousie de Dainval lui rendent un procès, & lui font perdre sa maîtresse; & la piéce finit par un divertissement, dans lequel on célébre l'union de Damis & de Célie.

La Comédie des *Méprises* a eu dix réprésentations; on y a trouvé de la gayeté & du naturel: elle est imprimée, & se vend chez Sebastien Jorry.

»Les Comédiens François vont donner *Amalazonte*, Tragédie nouvelle, de pure invention, »& qui n'a de commun avec l'Amalazonte de Quinault & le Théodat de Thomas Corneille, que »les noms de cette Reine des Goths, & du Prince »qui régna sur eux avec elle du tems de Clovis.

»L'Auteur du Poëme (c'est d'après lui que »nous parlons) n'a cherché ses modeles * que »dans un écrivain moderne, qui depuis quarante »ans n'a cessé de travailler pour la gloire & pour »les plaisirs de sa nation, & qui, pour ainsi dire, »voit de son vivant ses succès confirmés par la »postérité.

Les Comédiens Italiens continuent les représentations de *Zéphire & Fleurette*, Parodie de Zélindor, qui est précédée depuis le 6 Mai de l'*Isle des esclaves*, jolie Comédie en un acte, de M. de Marivaux, qui n'avoit pas été remise depuis long-tems. Mlle Silvia y a joué le principal rôle avec autant d'applaudissemens que dans la nouveauté.

* *Sémiramis, Tragédie de M. de Voltaire.*

NOUVELLES ETRANGERES.

DU NORD.

De Moscou, le 2 Avril.

Le 19 du mois dernier, l'Impératrice eut une conférence de cinq heures avec le Comte de Bestuchef, grand Chancelier de Russie, & avec le Comte de Woronzow, Vice-Chancelier. Cette Princesse se rendit le 22 au Sénat, où les autres Colléges de l'Empire avoient été mandés. Elle annonça qu'elle avoit résolu de faire dresser un nouveau Code, pour abréger les procédures, & d'établir un Mont de Pieté. Tous les membres des différens Tribunaux applaudirent unanimement à ces deux projets. Dans la même assemblée, Sa Majesté Impériale signa un ordre pour la levée de trente mille hommes de recrues.

De Warsovie, le 5 Avril.

On commence à faire ici des préparatifs pour la réception du Roi, & l'on ajoute quelques embellissemens aux principaux appartemens du palais. Le sieur de la Fayardie, Résident de Sa Majesté Très-Chrétienne, mourut hier en cette ville.

De Coppenhague, le 19 Avril.

Pendant plus de trois mois, la terre a été couverte d'une quantité extraordinaire de neige, &

de mémoire d'homme on n'avoit point vû dans le Dannemarck un hiver aussi long que le dernier. Depuis quelques jours le froid a cessé, & le tems est extrêmement beau. Il n'en est pas de même en Norwege, & la glace y a encore cinq pieds d'épaisseur.

La Cour se rendra le 23 à Frederisbourg.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 30 Mars.*

Il paroît une Ordonnance, qui défend le cours des especes d'or frappées en Saxe depuis 1749. Les personnes qui en possedent, seront obligées de s'en défaire dans l'intervalle de trois mois, soit en les portant à la Monnoye, soit en les faisant passer dans les pays étrangers.

DE BERLIN, *le 19 Avril.*

Le Baron Christian de Wolf, Conseiller Privé, Professeur de Droit naturel & de Mathématiques dans l'Université de Hall, & Chancelier de la même Université, y est mort le 9, âgé de soixante-seize ans. Il étoit Membre des Académies des Sciences de Berlin, de Paris, de Péterbourg, & de la Société royale de Londres.

DE RATISBONNE, *le 26 Avril.*

On a porté à la Dictature un mémoire de l'Electeur de Cologne, tendant à prouver que la Cour de Darmstad n'a pas droit de recourir à la Diéte au sujet de ses différends avec l'Ordre Teutonique. Le Comte Louis-Ernest de Sayn-Wittgenstein a demandé un délai, pour refuter

les moyens sur lesquels le Comte de Wittgenstein-Berlebourg appuye ses prétentions. Les Ministres du Corps Evangelique présenterent le 3 de ce mois un mémoire, destiné à éclaircir celui qu'ils ont remis le 27 du mois dernier.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 16 *Avril.*

Joseph de Carvajal de Lancastre, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Ministre d'Etat, Doyen du Conseil de Sa Majesté, Gouverneur de celui des Indes, Président de la Junte Générale du Commerce, des Monnoyes & des Mines, & Secrétaire d'Etat *del Despacho Universal*, mourut en cette ville le 8 de ce mois, âgé de cinquante-cinq ans. Ses éminentes qualités, son zéle pour la gloire du Roi & pour les intérêts du Royaume, son attention à maintenir la bonne intelligence entre cette Cour & les Cours étrangeres, la protection particuliere qu'il accordoit aux Sciences, aux Arts, & à tous les établissemens utiles, le rendoient digne de toute la confiance dont Sa Majesté l'honoroit. Le Roi a accordé au Duc d'Abrahantes la place de Gentilhomme de la Chambre, vacante par la mort de ce Ministre. Sa Majesté a nommé, pour exercer par *interim* les fonctions de Secrétaire d'Etat *del Despacho Universal*, le Duc de Huescar, son Majordôme Major, & ci-devant son Ambassadeur Extraordinaire à la Cour de France.

DE BARCELONNE, *le* 25 *Avril.*

Il est venu un ordre de la Cour, de former

dans cette province le même nombre de Régimens de Milice, qu'il y a dans les deux Castilles. L'intention du Roi dans cette création est de procurer de l'emploi à la Noblesse de Catalogne, & de lui fournir les moyens de s'avancer dans le Service Militaire.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 26 Mars.*

En continuant de fouiller dans les ruines de l'ancienne Heraclée, on a découvert près de cent volumes en parchemin, écrits en Grec, dont plusieurs sont très-bien conservés. Le Roi a chargé de l'examen de ces manuscrits un certain nombre de Sçavans, & l'on se flate de pouvoir retrouver dans cette collection quelques-uns des ouvrages qu'on croyoit perdus pour la République des Lettres.

Quelques difficultés retardent la conclusion du traité de Commerce entre les Etats du Roi & la Grande Bretagne. Le Marquis Fogliani a eu à ce sujet, depuis le retour de Sa Majesté, plusieurs conférences avec le Chevalier Gray, Ministre de la Cour de Londres.

DE ROME, *le 16 Avril.*

Le Saint Pere vient d'établir au Capitole une Ecole de Peinture, de Sculpture & d'Architecture, dont les Camerlingues du Saint Siége seront les protecteurs à perpétuité.

DE VENISE, *le 6 Avril.*

Un jeune homme, nommé Joseph Zanetti,

ayant été renversé de dessus un pont par un Matelot, le poursuivit jusques dans une Eglise, & le perça de plusieurs coups, au pied même du principal autel. Quoique plusieurs personnes fussent témoins de cette action, aucune n'osa entreprendre d'arrêter le meurtrier. Son procès lui a été fait par contumace, & le Gouvernement a promis une récompense à quiconque le remettra entre les mains de la Justice.

DE TURIN, *le 23 Avril.*

Plusieurs familles Grecques qui étoient établies en Corse, ont demandé au Roi, avec l'agrément de la République de Gênes, la permission d'aller s'établir en Sardaigne, & ils l'ont obtenue. Sa Majesté leur a accordé une certaine étendue de terrein à cultiver.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, *le 18 Avril.*

Plusieurs des Elections pour le prochain Parlement sont déja terminées. Les autres se continuent avec beaucoup d'ordre. La plûpart des personnes employées dans le Gouvernement sont allées en diverses provinces, soit pour se faire élire, soit pour soutenir les intérêts de leurs parens & de leurs amis.

Le Parlement sera convoqué le 13 du mois de Juin, & l'on fera pour lors le choix d'un Orateur de la Chambre des Communes. Les Aldermans Bernard, Bethell, Ladbroke & Beckford, ont été déclarés membres de cette Chambre pour la ville de Londres.

On parle d'établir dans cette capitale une Aca-

démie pour les exercices de la jeune Noblesse, à l'instar de celles qui subsistent dans plusieurs villes de l'Europe. Le vaisseau *le Delawar* est de retour de Madrass.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le* 12 *Avril.*

On a publié ici, de même qu'à Utrecht, une défense d'établir aucune lotterie, ni aucun bureau de recette pour les lotteries étrangeres.

Il partira cette année pour la pêche de la Baleine, cinquante-quatre navires d'Amsterdam, trente & un de Zaandam, huit de Westzanen, sept de Middelbourg, six de Ryp, cinq de Rotterdam, trois de Flessingue, un pareil nombre de Koog, deux d'Alcmar, deux de Dordrecht, un de chacune des villes de Schiedam, de Krimpen, de Zaandyk, de Monnikendam, d'Oostnanen, de Jisp & de Crammenie. Les Hambourgeois se proposent d'envoyer dix-sept bâtimens à cette pêche; la ville d'Altena deux, celle de Brême deux, & celle d'Embden un.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

Le 10 Avril, leurs Majestés & la Famille royale signerent le contrat de mariage du Vicomte d'Aubusson de la Feuillade, & de Mademoiselle de Vaudre.

Le Marquis de la Tour-Maubourg, Chevalier

des Ordres du Roi, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, & ancien Inspecteur d'Infanterie, a obtenu le Gouvernement de Saint-Malo, vacant par la mort du Marquis de Choiseul-Meuse.

Le 11 de ce mois après-midi, la Reine entendit le sermon de la Cêne de l'Abbé Espiart, Chanoine de l'Eglise métropolitaine de Besançon. L'Evêque de Blois fit ensuite l'Absoute, après laquelle la Reine lava les pieds à douze pauvres filles, qu'elle servit à table. Le Marquis de Chalmazel, premier Maître d'Hôtel de Sa Majesté, précéda le service, & les plats furent portés par Madame Adelaïde, par Mesdames Victoire, Sophie & Louise, par la Princesse de Condé, & par les Dames du Palais.

Leurs Majestés & la Famille royale se rendirent le même jour sur les dix heures du soir à la Chapelle du Château, & y firent leurs prieres devant l'autel, où le Saint Sacrement étoit en dépôt.

Le 12, jour du Vendredi Saint, le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, entendirent le sermon de la Passion du Pere Laugier. Leurs Majestés assisterent ensuite à l'Office, & allerent à l'adoration de la Croix. L'après-midi le Roi & la Reine entendirent les ténébres.

Le 13, Samedi Saint, leurs Majestés assisterent à la grande Messe, célébrée par les Missionnaires. La Reine entendit l'après-midi les Complies & le Salut, pendant lequel la Musique chanta l'*O Filii*.

Le 14, fête de Pâques, le Roi & la Reine, accompagnés de la Famille royale, entendirent la grande Messe, célébrée pontificalement par l'Evêque de Blois, & chantée par la Musique.

Leurs Majestés assisterent l'après-midi à la Prédication du Pere Laugier, ensuite aux Vêpres chan-

tées par la musique ; ausquelles le même Prélat officia, & au Salut célébré par les Missionnaires.

Madame la Dauphine a assisté de sa tribune à tous les Offices de la Semaine Sainte.

Le Roi dîna le 12, & soupa le 14 au grand couvert chez la Reine, avec la Famille royale.

Le 16, le Roi prit le divertissement de la chasse du vol. Sa Majesté se rendit ensuite à Bellevûe, d'où elle revint le 19.

Le 13, Mr Gor, Commissaire général des fontes de l'Artillerie, a jetté en bronze à l'Arcenal de Paris, pour la ville de Rennes, la troisiéme statue faite par Mr le Moyne, Sculpteur du Roi, & Professeur de l'Académie. Cette figure qui représente la province de Bretagne, s'est trouvée après le dépouillement de son moule, dans la plus grande perfection.

Le 19, le Roi revint de Bellevûe.

La Marquise de Baslincourt fut présentée le même jour à leurs Majestés & à la Famille Royale.

Le Duc de la Valliere a obtenu du Roi la permission de se démettre du Gouvernement de Bourbonnois, en faveur du Marquis de Peyre.

Leurs Majestés entendirent le 22 une Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la musique, pour l'anniversaire de Monseigneur le Dauphin, ayeul du Roi.

Madame la Dauphine, qui est dans le cinquiéme mois de sa grossesse, a été saignée le même jour par précaution.

Le Roi est parti le même jour pour Choisy, d'où Sa Majesté en est revenue le 25.

Sa Majesté, accompagnée de la Famille royale, prit le 26 le divertissement de la chasse du vol.

Le 27 du mois dernier, l'Académie Françoise élut, pour remplir la place vacante dans cette

Compagnie, par la mort du sieur Nicelle, de la Chaussée, le sieur de Bougainville, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & associé de l'Académie de Cortone.

Il y eut le 26 & le 28, grand couvert chez la Reine.

Le 29, pendant la Messe du Roi, l'Evêque de Châlon-sur-Saône prêta serment de fidélité, entre les mains de Sa Majesté.

Le 30, le Comte de Bellegarde, Envoyé extraordinaire du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, eut sa premiere audience publique du Roi, & ensuite de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, de Madame, de Madame Adelaïde, & de Mesdames Victoire, Sophie & Louise. Il fut conduit à ces audiences, par le Marquis de Verneuil, Introducteur des Ambassadeurs, qui étoit allé le prendre dans les carosses du Roi & de la Reine; & après avoir été traité par les Officiers du Roi, il fut reconduit à Paris dans les carosses de leurs Majestés, avec les cérémonies accoutumées.

Le même jour, le Roi se rendit à Trianon.

L'esperance qu'on avoit eue de voir la santé de la Duchesse de Penthievre se rétablir, s'est bientôt évanouie. Une maladie de trois mois, accompagnée des accidens les plus fâcheux, & de souffrances également vives & continuelles, a donné lieu à cette Princesse de faire éclater son courage, sa résignation & sa piété. Le 29 du mois dernier, étant dans le septiéme mois de sa grossesse, elle accoucha d'un Prince, & le 30 elle est morte, âgée de vingt-sept ans six mois & quatre jours. Cette Princesse se nommoit Marie-Thérese-Félicité. Elle étoit fille de François-Ma-

rie d'Est, Duc de Modene, & de Charlotte-Aglaé d'Orleans. En 1744, elle avoit été mariée le 29 Décembre à Louis-Jean-Marie de Bourbon, Duc de Penthievre, de Châteauvillain & de Rambouillet, Pair, Amiral & Grand Veneur de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de l'Ordre de la Toison d'or, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, & Gouverneur de la province de Bretagne. De leur mariage sont nés N. de Bourbon, Duc de Rambouillet; N. de Bourbon, Prince de Lamballe; N. de Bourbon, Duc de Châteauvillain; N. de Bourbon, Comte de Guingamp; le Prince qui est venu cette semaine au monde, & deux Princesses. Le Duc de Rambouillet est mort en 1749, & le Comte de Guingamp en 1752. La premiere des deux Princesses mourut le 25 Septembre de l'année derniere. Le Prince, dont la Duchesse de Penthievre est accouchée ces jours-ci, est mort le lendemain de sa naissance. Il a eu pour parrein le Marquis de Saint-Pern, Lieutenant Général des Armées du Roi, & premier Gentilhomme du Duc de Penthievre, pour marreine la Marquise de Saluces, Dame d'honneur de la Duchesse de Penthievre, & on lui a donné au baptême les noms de *Louis-Marie-Félicité*.

Mr. Buache, premier Géographe du Roi, & adjoint de l'Académie royale des Sciences, a présenté à Monseigneur le Dauphin une carte destinée à l'instruction de Monseigneur le Duc de Bourgogne. Cette carte est faite pour servir à l'intelligence de l'Histoire Sainte, principalement par rapport à ses premiers âges.

Le 13 Avril, la Reine entendit une Messe de *Requiem*, pendant laquelle on chanta le *De profundis* pour l'anniversaire de Madame la Dauphine, ayeule du Roi.

Le 30, le Prince de Dombes & le Comte d'Eu annoncerent au Roi la mort de la Duchesse de Penthievre.

Le Maréchal Duc de Richelieu, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & la Duchesse de Brancas, Dame d'honneur de Madame la Dauphine, tinrent le 2 Mai sur les fonts, au nom de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine, le fils du sieur Binet de Boisgiroust, Mestre Camp de Cavalerie, Contrôleur Général de la Maison de Madame la Dauphine, & premier Valet de Chambre de Monseigneur le Dauphin, en survivance du sieur Binet son pere. L'enfant fut baptisé dans l'Eglise Paroissiale du Château, & il a été nommé *Louis-Joseph-Xavier*.

Le Roi a disposé du Gouvernement d'Auxerre, vacant par la mort du Marquis de Lambert, en faveur du Marquis d'Anlezy, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, premier Gentilhomme de la Chambre du Prince de Condé, & ci-devant son Gouverneur.

Sa Majesté a accordé au Marquis de Lostanges la survivance de la charge de premier Ecuyer de Madame Adelaïde.

Le Comte de Fersen ayant donné sa démission du Régiment d'Infanterie Allemande dont il étoit pourvû, le Roi a disposé de ce Régiment en faveur du Prince Jean Adolphe de Nassau Usingen, Colonel réformé à la suite de celui d'Infanterie Allemande du Prince Louis de Nassau.

Le 4 Mai, l'Archevêque de Paris bénit & posa la premiere pierre de la nouvelle Eglise que font bâtir les Carmes de l'ancienne Observance, connus ici sous le nom de Billettes.

La mort de la Duchesse de Penthievre a été aussi édifiante que sa vie. Cette Princesse qui a toujours

sçu joindre aux sentimens d'élévation convenables à son rang, les sentimens de l'humilité chrétienne, a demandé que ses funérailles ne fussent accompagnées d'aucun appareil. Pour se conformer à ses desirs, on a banni toute pompe de son convoi. Il partit de Paris le 2 de ce mois à neuf heures du soir, & il arriva le lendemain sur les six heures du matin à Rambouillet, où le corps de la Princesse & celui du jeune Prince dont elle est accouchée la veille de sa mort, ont été inhumés dans l'Eglise paroissiale.

Le Roi qui revint de Trianon à Versailles le 3, prit le lendemain pour onze jours le deuil de cette Princesse.

Le 4, le Comte de la Riviere, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de S. Louis, Lieutenant Général des armées du Roi, & Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires, accompagné du Marquis de la Riviere & du Marquis de Lusignan, ses gendres, fit ses révérences à Sa Majesté, à l'occasion de la mort de la Comtesse de la Riviere.

La Princesse de Chimay fut présentée le 5 à leurs Majestés. En qualité d'épouse d'un Grand d'Espagne, elle prit le tabouret.

Mr d'Anville fut élu le 7, pour remplir la place d'associé, qui vaquoit dans l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, par la nomination de M. de la Nauze à la place de Pensionnaire.

Le 7, le Roi se rendit à Bellevûe, d'où Sa Majesté a été souper & coucher le 9 au château de la Meute.

Le 8, le Duc de Chaulnes, Chevalier des Ordres du Roi, & que Sa Majesté a nommé son premier Commissaire pour le maintien & l'exécution

des statuts de ses Ordres pendant cette année, reçut Chevaliers de l'Ordre de S. Michel Mr Antoine de Servant de Goudal, citoyen noble de la ville de Perpignan, honoré d'un brevet de Secrétaire du cabinet de Madame Infante Duchesse de Parme, & Garde des archives du Gouvernement de Versailles; & Mr Jean Rousseau, Maître en fait d'armes de Monseigneur le Dauphin & des Enfans de France. Cette cérémonie s'est faite, selon l'usage, au grand Couvent des Religieux de l'Observance. Sa Majesté a voulu, en décorant Mr Rousseau du Cordon de Saint Michel, le récompenser de la perfection qu'il a acquise dans son art, ainsi que de ses services & de ceux de sa famille, qui depuis plus d'un siécle possede la place de Maître en fait d'armes des Princes de la Maison royale.

La charge de Président du Parlement de Paris qu'avoit le feu Président Chauvelin, passe à Mr d'Ormesson de Noyseau, premier Avocat Général, à qui le Roi avoit donné l'expectative de la premiere qui deviendroit vacante.

Le 10, le Roi fit dans la plaine des Sablons la revûe du Régiment des Gardes Françoises & de celui des Gardes Suisses. Ces deux Régimens, après avoir fait l'exercice, défilerent en présence de Sa Majesté, qui retourna à Versailles.

Monseigneur le Dauphin & Mesdames de France qui avoient assisté à cette revûe, revinrent avec le Roi.

Le 12, leurs Majestés signerent le contrat de mariage du Marquis de Fayette & de Demoiselle N. de la Riviere, fille du Marquis de ce nom, & petite-fille du Comte de la Riviere, Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires.

Le

Mr de Brige, Ecuyer du Roi, a été nommé Ecuyer Commandant la grande Ecurie, à la place de Mr de Cazeau de Nestier, qui est mort ici le 28 du mois dernier, âgé de soixante-dix ans. Mr de Butler, aussi Ecuyer du Roi, & qui avoit la survivance de Mr de Nestier, pour la charge de Capitaine des haras de Sa Majesté en Normandie, est entré en possession de cette charge. Le Roi lui a conservé l'honneur du service, comme Ecuyer de Sa Majesté.

Le même jour 12 Mai, l'Evêque de Toul a été sacré dans la Chapelle de l'Archevêché par l'Archevêque de Paris, assisté des Evêques de Metz & de Châlon-sur-Saône.

Le Roi a donné à Mr Chevalier, premier Lieutenant du Régiment des Gardes Françoises, l'agrément d'acheter la Compagnie que Mr de Villars commandoit dans ce Régiment, & Sa Majesté a accordé à ce dernier la pension ordinaire de retraite.

Le Roi soupa le 12 & le 14 au grand couvert chez la Reine, avec la Famille royale.

Le 13, pendant la Messe du Roi, l'Evêque de Toul prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

Le Marquis de Lostanges le prêta le 14, aussi entre les mains du Roi, pour la survivance de la charge de premier Ecuyer de Madame Adelaïde.

La Marquise de Lostanges ayant été mise au nombre des Dames qui accompagnent cette Princesse, lui fut présentée le 13 en cette qualité. Elle avoit été présentée la veille à leurs Majestés & à la Famille royale.

On célébra le 14 dans l'Eglise de la paroisse du Château un service solemnel, fondé par Louis XIV, pour l'anniversaire de Louis XIII.

Mr Acciajuoli, Archevêque de Petra, Nonce du Pape auprès du Roi de Portugal, ayant passé ici pour se rendre à Lisbonne, eut le 14 une audience particuliere du Roi. Il y fut conduit, ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, de Madame, de Madame Adelaïde, & de Mesdames Victoire, Sophie & Louise, par le Marquis de Verneuil, Introducteur des Ambassadeurs.

Le 15, le Roi quitta le deuil que Sa Majesté avoit pris le 4, pour la mort de la Duchesse de Penthievre.

Le même jour, le Roi partit pour Choisy, d'où Sa Majesté en revint le 18.

Le 16, Fête de S. Jean-Nepomucene, la Reine a entendu la grande Messe dans l'Eglise des Récollets, & a communié par les mains de l'Archevêque de Rouen, son grand Aumônier.

Sa Majesté a entendu l'après-midi dans la même Eglise les Vêpres, le Salut & le panégyrique du Saint, prononcé par l'Abbé de la Tour-du-Pin.

Madame Louise a été purgée, pour se préparer à prendre le lait.

Le 16 de ce mois, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-sept cens quatre-vingt-deux livres dix sols; les Billets de la Lotterie royale, à sept cens trente-trois; & ceux de la seconde, à six cens quarante-deux.

NAISSANCE ET MORTS.

ON a parlé dans les nouvelles de la Cour, page 203, du mois de Mai dernier, du baptême de François-Louis de Saint-Denis, fils posthume de Pierre-Jean-François-Anne de Saint-Denis, Chevalier, Seigneur de Vieux-Pont, la Touche, &c; & d'Angelique-Louise Pioger.

Nous ajoûterons ici que la Maison de S. Denis est de Normandie, & très-ancienne dans cette province, y étant connue dès 1002, & considérable par ses alliances, & par les bons serviteurs qu'elle a produit de tous les tems; elle a des alliances avec celles de la Breviere, Villards, de Malortie, Bursard, Collombiers, Briqueville, la Luzerne & autres, & porte pour armes d'argent à six fleles de sable, surmontés d'un lion de gueules & écussons timbrés.

La Dame de S. Denis est fille de Messire Guillaume-Auguste Pioger, Chevalier, Seigneur des Petits prés, la Pointe & autres lieux, lequel descend de Messire Guillaume Pioger, Chevalier, Seigneur de la Chaudronnois, qui étoit regardé comme d'une ancienne noblesse au commencement de 1300. Il fut pere de Thomas Pioger, qui eut pour fils Jean Pioger, Seigneur de la Chaudronnois, dont nâquit Guillaume Pioger, qui épousa Marguerite de Pouez. Macé Pioger leur fils, épousa Renée Salanon du Verger: ils eurent pour fils Charles Pioger, Seigneur du Boissauvé, lequel épousa Colasse de la Haye du Chantier, qui eut trois enfans; François Pioger du Boissauvé, allié à Jacqueline le Sougeux de Beauchesne; Bertrand Pioger, marié à Denise de Joly; & René

Pioger, Seigneur de Grigné. Du mariage de Bertrand Pioger, est né Charles Pioger, Seigneur de Santeuil; Gilles Pioger, fils de François, épousa Guillemette Morgné de la Placette, & fut pere de Gilles Pioger, Seigneur de la Placette, qui épousa Catherine des Loges du Clos Doriere, &c.

Cette famille a produit de tous tems de bons serviteurs & très-attachés à leurs Souverains, & porte pour armes d'argent, à trois écrevisses de gueules & écussons timbrés. Voyez le Catalogue de la Sénéchaussée de Rennes.

Madame la Vicomtesse de Clare, dont nous avons annoncé la mort dans notre Mercure du mois de Décembre dernier, étoit de l'ancienne & très-illustre maison de Bulkeley, au pays de Galles, qui doit son origine à un fief de même nom, situé dans le Comté Palatin de Chester.

Au mois d'Octobre de l'an 1318, le Roi Edouard II accorda des lettres de pardon à divers Seigneurs qui s'étoient révoltés contre lui avec Thomas, Comte de Lancastre, Prince du Sang royal & son cousin germain. De ce nombre étoit un Robert de Bulkeley, Chevalier; & en Mars 1378, sous le Roi Richard II, un Guillaume de Bulkeley, aussi Chevalier, accompagna en Espagne Jean d'Angleterre, Duc de Lancastre, oncle de ce Monarque, & pere du Roi Henri IV, qui prenoit le titre de Roi de Castille & de Leon, comme mari d'une fille aînée du Roi Pierre le Cruel. Le même Guillaume de Bulkeley, Chevalier, fut fait Chef de justice du Comté de Chester, sous le regne du susdit Henri IV.

Dans le même tems, un autre Guillaume de Bulkeley fut Gouverneur de Beaumarish, dans l'isle d'Anglesey, qui fait partie du pays de Gal-

les; & Richard de Bulkeley, petit fils du même Guillaume, ayant épousé une fille de Guillaume Griffith de Penrhan, au Comté de Caërnarvon, Seigneur issu des anciens Princes Souverains de Galles, en laissa deux fils, dont l'aîné aussi nommé Richard de Bulkeley, fut un guerrier très-renommé du tems de la Reine Elisabeth. Le second, nommé Lancelot de Bulkeley, mourut Archevêque de Dublin, sous le regne de Jacques premier.

Thomas de Bulkeley, petit fils de Richard frére de ce Prélat, fut créé Lord Vicomte de Cashel, au Comté de Tiperary en Irlande, & Pair de ce Royaume, par Lettres Patentes du Roi Charles premier, en date du 10 Novembre 1644, selon l'ancien style, portant mutation du nom de Cashel en celui de Bulkeley, ou du moins jonction des deux noms. A sa mort il laissa deux fils, dont l'aîné a perpétué la ligne des Vicomtes de Bulkeley, Pairs d'Irlande. Le cadet nommé Henri de Bulkeley, fut Grand-Maître d'Hôtel des Rois Charles II & Jacques II, qu'il suivit en France en 1688. Il a été pere de François de Bulkeley, actuellement Chevalier des ordres du Roi, Lieutenant Général de ses armées, Gouverneur de Saint-Jean Pied-de-port, Colonel d'un Régiment d'Infanterie Irlandoise.

De Charlotte de Bulkeley, Vicomtesse de Clare, qui donne lieu à cet article.

D'Anne de Bulkeley, Maréchale Duchesse de Berwick, morte le 12 Juin 1753.

De Henriette de Bulkeley, qui a été une des Dames de la feue Reine Marie d'Est, femme du Roi Jacques II d'Angleterre; elle est fille & retirée au Monastere des Religieuses de la Croix du Faubourg Saint-Antoine, avec sa sœur Laure

de Bulkeley, qui n'a point été mariée.

Leur mere fut Sophie Stevard, fille cadette de Walter Stevard, troisiéme fils du Lord Baron de Blantyre, Pair d'Ecosse, & sœur cadette de la troisiéme femme de Charles Stevard, Duc de Richemond & de Lenox, Pair d'Angleterre & d'Ecosse, Grand d'Espagne, Seigneur d'Aubigny en Berry, mort en Décembre 1672; lequel étoit descendant au quatriéme dégré, c'est-à-dire fils de l'arriere petit-fils d'un frere cadet de l'ayeul paternel du Roi Jacques premier, & le dernier mâle de la ligne à laquelle avoit été abandonnée la terre d'Aubigny, donnée par Charles VII, Roi de France, en Mars 1422, à Jean Stevard, premier Lord, Baron de Darnley, auteur commun des deux branches. Sophie Stevard mourut à Saint Germain-en-Laye le 6 Septembre 1730, ayant été une des Dames d'Honneur de la Reine Marie d'Est, femme du Roi Jacques II. d'Angleterre.

Sa fille, Charlotte de Bulkeley, Vicomtesse de Clare, par où commence cet article, mourut le 29 Octobre 1753, ainsi qu'il a été dit; elle avoit été aussi une des Dames d'Honneur de la même Reine, & avoit épousé à Saint Germain-en-Laye, le 9 Janvier 1697, Charles O Brien, Vicomte de Clare, Baron de Mac-Airsy, Pair d'Irlande, Maréchal de camp au service de France, Colonel d'un Régiment d'Infanterie Irlandoise, blessé à la bataille de Ramillies le 23 Mai 1706, mort de ses blessures à Bruxelles le 26 du même mois, & enterré à Louvain dans le Monastere des Dominiquains Irlandois, où est son épitaphe. Après la capitulation de Limerick en 1691, époque qui mit fin à la guerre d'Irlande, il étoit passé dans ce pays-ci à la tête d'un Régiment de Dragons. Son frere aîné l'avoit précédé l'année d'aupara-

vant avec un autre de trois bataillons, levés, ainsi qu'un de Cavalerie, par leur pere, parmi ses vassaux, habillés, équipés, armés & montés à ses dépens pour le service de Jacques second, à qui l'Irlande étoit restée fidelle à la révolution de 1688.

Le Vicomte de Clare descendoit en ligne directe & masculine de Brien, surnommé en langue Irlandoise *Boroinha* où *Borhuma*, (c'est-à-dire le Terrible) qui fut élu Monarque de toute l'Irlande l'année 1004.

Cette Isle étoit alors divisée en quatre circuits ou parties principales, qui s'appelloient (comme elles s'appellent encore à présent) la Lagenie, la Momonie, la Connacie & l'Ultonie; chacune avoit son Chef ou son Roi, dans le cas de grandes guerres, sur tout contre les Etrangers: on élisoit un Chef ou Monarque géneral pour commander à la nation entiere. Telles étoient les mœurs de presque toute l'Europe dans ces tems-là, & en particulier de l'Irlande au moment où Brien Boruma fut élevé sur le trône général de cette Isle.

Il possédoit de son propre chef le pays de Thomond, qui s'étendoit alors jusques dans le circuit ou province de Munster ou Momonie, & comprenoit la plus grande partie de la Connacie, avec les Archevêchés de Thuam & de Cashel, & les Evêchés de Killaloë & de Kilfenora, aujourd'hui réunis à l'Archevêché de Thuam; il avoit le titre de Roi que ses auteurs lui avoient laissé.

Des Danois & des Norvegiens avoient fait une descente en Irlande, & envahi le Comté de Waterfort. Brien Boruma, après les avoir vaincus en quarante-neuf batailles, fut enfin tué dans une derniere. Il avoit fait bâtir la grande Eglise de

Killaloë, rétablir plusieurs Evêques sur leurs Siéges, revivre des Ecoles & des Colléges; il en fonda de nouveaux, éleva des forteresses, y fit mettre des garnisons, construisit des chaussées dans tout le Royaume, & des ponts sur les rivieres; il fit plusieurs beaux réglemens pour la police & pour la discipline.

De six fils qu'il avoit, l'aîné nommé Morrough ou Mortagh, fut tué avec lui dans la bataille contre les Danois. Le fils de Mortagh appellé Turlough, y perdit aussi la vie.

Le second nommé Teigh, fut Roi de la province de Munster; & ayant épousé une fille du Roi de Lagénie, en eut un fils nommé Turlough, qui fut Monarque de toute l'Irlande pendant douze ans. Il fournit du bois de charpente pour bâtir la grande salle de Westminster de Londres, à Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre, fils & successeur immédiat du conquerant.

Teigh, Roi de Munster, avoit commencé le premier à joindre à son propre nom celui d'O Brien, en mémoire de Brien Boruma son pere; cet usage a été constamment suivi par sa postérité. En Irlandois l'article *O* est équivalent à l'article *le*, & s'employe pour exprimer & marquer qu'on est le chef & le premier de quelque grande & illustre maison.

Turlough O Brien avoit eu pour fils Dermot, qui fut Roi de Munster; son fils aîné de même nom que lui fut Monarque de toute l'Irlande, & mourut en 1130. Il eut pour successeur dans le même titre, Mortagh son frere cadet. La mort l'enleva la même année; il fut remplacé par un neveu nommé Turlough. De celui-ci qui a été le dernier Monarque d'Irlande, sont issus en ligne masculine treize Princes, portant de génération en gé-

nération le titre de Roi dans les pays de Limerick & de Thomond, où ils avoient le Patronage & la garde des Archevêchés & Evêchés pendant leur vacance, & tous les autres droits qui caractérisoient anciennement la souveraineté.

Ils tenterent même souvent de chasser les Anglois, qui l'année 1169, sous le regne de Henri second, Roi d'Angleterre, s'étoient emparés d'une grande partie de l'Irlande, & souvent ceux-ci furent dans le cas de traiter avec eux.

Il paroît que du tems du onziéme descendant de Turlough O Brien, dernier Monarque d'Irlande (dont il vient d'être fait mention), François premier, Roi de France, fit l'année 1523 alliance avec lui contre Henri VIII Roi d'Angleterre, qui s'étoit ligué contre la France avec Charles-Quint. Le dernier des treize Princes dont il vient d'être fait mention s'appelloit Turlough O Brien; il eut quatre fils: 1°. Connor ou Corneille O Brien; qui ayant été marié à une fille de la maison de Burcke mourut bientôt après, & laissa au berceau un fils nommé Donaugh ou Daniel O Brien.

2°. Teigh (ou Edouard).

3°. Donaugh ou Daniel O Brien.

4°. Morrough ou Maure O Brien.

Teigh & Donaugh précéderent leur pere au tombeau, ainsi que leur aîné avoit fait; par conséquent au moment de sa mort il ne restoit que Morroug, qui s'empara de l'Etat au préjudice du jeune Donaugh son neveu, sous prétexte d'une coutume assez semblable à un ancien usage de France, nommé le droit de *Bail* ou de *Garde*, appellé en Irlandois Thanistry, c'est-à-dire usage des Princes, en vertu duquel le parent le plus proche & le plus âgé du sang & du surnom d'un Seigneur

qui mouroit, devoit jouir sa vie durant de l'Etat & du titre du deffunt, sans qu'on eût égard au droit de représentation qu'auroit un mineur même en ligne directe; mais desespérant en même tems de conserver à ses descendans le fruit de la violence qu'il vouloit faire à son neveu, il fit un transport de sa Principauté ou Souveraineté au Roi Henri VIII, qui lui en rendit les domaines utiles, & le créa Lord, Comte de Thomond, Pair d'Irlande, pour le tems de sa vie, par Lettres Patentes du premier Juillet 1543; où il est dit que ce Monarque avoit fait la cérémonie de lui ceindre l'épée de Chevalier, & que pour soutenir son Etat, il lui donnoit à titre de mouvance de la couronne, & sous la charge du service militaire, tous les Châteaux, Domaines, Terres, Monasteres, Supprimes, Services & advoueries d'Eglises, Chapelles, Chantreries, fiefs de Chevaliers, & autres héritages qu'il possédoit dans le pays de Thomond, au-delà de la riviere de Shannon, avec les advoueries des Eglises, Rectorats, Vicaireries, Chantreries & Chapelles qui pouvoient être du domaine royal dans le même pays, se reservant seulement le Patronat des Archevêchés & Evêchés du pays, avec les droits de Régale.

Cependant le Roi Henri VIII avoit senti l'injustice qui avoit été faite au mineur Donaugh O Brien: pour la réparer, sans toutefois préjudicier à l'intérêt personnel qu'il avoit de détruire tout ce qui pouvoit porter ombrage à sa puissance, il fit insérer dans les lettres accordées à Morroug O Brien, que les domaines & le titre de Lord, Comte de Thomond, retourneroient après sa mort à Donaugh son neveu: en même tems il en fit expédier d'autres, par lesquels en confirmant à Donaugh O Brien la reversion des do-

maines & du titre de Lord, Comte de Thomond, avec tout ce qui avoit été cédé à Morraugh O Brien son oncle, il y ajouta au même titre de mouvance de la Couronne, & sous la même charge de service militaire, la moitié de l'Abbaye de Clare, une autre entiere, & vingt livres monnoye d'Angleterre, à prendre annuellement sur le Trésor royal; & en attendant l'événement de la mort de Morraugh O Brien son oncle, lui accorda le titre de Lord, Baron d'Ibricain, Pair d'Irlande, pour lui & ses descendans mâles; & effectivement après avoir porté ce titre, il recueillit celui de Lord Comte de Thomond, après Morraug O Brien, dont les descendans ont formé la branche des Lords Comtes d'Inchiquin d'à présent.

Selon les mêmes lettres de confirmation, la reversion des domaines & du titre de Lord, Comte de Thomond, ne devoit avoir lieu en sa faveur que pour le tems de sa vie seulement; mais sous le regne d'Edouard VI. unique fils & successeur de Henri VIII, il remit ses anciennes Lettres Patentes, & en obtint de nouvelles, par lesquelles ce titre fut étendu, comme celui de Lord Baron d'Ibricain, à tous ses descendans mâles.

Il avoit épousé Helene Butler, fille de Pierre Lord, Comte d'Ormond, aussi Pair d'Irlande, & en avoit eu Conner (ou Corneille) ô Brien, qui fut le troisiéme Lord, Comte de Thomond, depuis la création de ce titre, & pere de trois fils, nommés Donaugh, Teigh, & Daniel ô Brien; le premier, comme aîné, succéda au titre de Lord, Comte de Thomond, après son pere, & le transmit à ses propres descendans, qui ont subsisté jusqu'en 1740, en la personne de Henri ô Brien, Lord, Comte de Thomond, Baron d'Ibricain, Pair d'Irlande,

aussi Lord, Vicomte de Tadcaster, Pair d'Angleterre, l'un des membres du Conseil privé d'Irlande, &c. fils de l'arriere petit-fils du susdit Donaugh, & mort sans postérité d'une fille de Charles Seymor, Lord, Duc de Sommerset, Pair d'Angleterre. De Teigh, second fils du susdit Donaugh, étoit sorti un rameau, qui s'étoit éteint quelques années auparavant. Daniel, troisiéme fils de ce Donaugh, fut créé Lord, Vicomte de Clare, Baron de Mac-Ayrsi, par Lettres Patentes du 17 Juillet 1662, étant fort âgé, & il a été le trisayeul du Comte de Thomond, Vicomte de Clare d'aujourd'hui, qui se trouvant devenu le chef de sa maison par la mort de ses aînés, a recueilli le titre affecté au sang de Donaugh ô Brien, son cinquiéme ayeul; & joindroit à ce titre la possession du reste des Domaines de ses ancêtres, si la religion qu'il professe & son attachement au service de la France n'y avoient mis obstacle. Sous la Reine Anne, le feu Lord, Comte de Thomond, avoit obtenu un acte du Parlement, qui abrogeoit la substitution de ses Domaines, & lui permettoit d'en disposer en faveur de qui il voudroit. Il ne laissa pas de presser le Lord, Vicomte de Clare d'aujourd'hui, comme titulaire, & appellé à la substitution de Thomond, de se rendre susceptible de la succession, selon les loix d'Angleterre, en embrassant la communion de l'Eglise Anglicane, ou au moins en quittant le service de France; mais ayant rejetté ces deux conditions, le feu Lord, Comte de Thomond, fit un testament, par lequel il léguoit ses biens au fils de Milord Inchiquin, collateral de sa maison, avec substitution en faveur du second fils d'une sœur de la Comtesse de Thomond sa femme, à la charge de porter le nom & les armes d'ô Brien: c'est pour-

quoi le Lord, Vicomte de Clare, fils de celle qui donne lieu à cet article, n'est devenu Comte de Thomond que de nom. Il est d'ailleurs Chevalier des Ordres du Roi Très-Chrétien, Lieutenant Général de ses armées, Inspecteur général de son Infanterie Françoise & étrangere, & Colonel d'un régiment d'Infanterie Irlandoise. Sa mere a aussi laissé de son mariage avec le feu Vicomte de Clare, une fille, nommée Laure ô Brien, mariée le 24 Avril 1720, à feu Claude-Charles le Tonnelier, Comte de Breteuil Chanteclerc, Capitaine des Chevaux-Légers de Bretagne, Mestre de camp de Cavalerie, cousin germain du feu Marquis de Breteuil, Ministre & Secrétaire d'Etat.

Madame la Vicomtesse de Clare avoit épousé en secondes nôces Daniel Mahony, Comte titulaire de Castille, par don du feu Roi Philippe V, Lieutenant Général de ses armées, Viceroi de Sicile, &c, pere du Comte de Mahoni d'aujourd'hui, Lieutenant Général des armées du Roi des deux Siciles, Inspecteur général de sa Cavalerie & de ses Dragons, Gouverneur du Château de S. Elme, &c. & d'un autre fils qui est Brigadier & Colonel d'un Régiment de Dragons au service d'Espagne. Depuis ce second mariage, Charlotte de Bulkeley n'avoit pas laissé de conserver le titre de Vicomtesse de Clare, parce qu'il est d'usage dans les trois Royaumes de la domination Britannique, que la veuve d'un Pair épousant en secondes nôces un homme qui n'est point titré, conserve le nom & le titre de son premier mari.

Messire Michel Dreux, Marquis de Brezé, Commandeur, Prévôt-Maître des cérémonies des Ordres du Roi, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, Gouverneur des villes, châteaux & pays de Loudun, de l'Isle de Sainte Marguerite

& de celle de Saint Honorat de Lerins, Commandant en chef dans les provinces de Flandre & de Hainault, & Grand-Maître des cérémonies de France, mourut le 17 Février, dans la cinquante-quatriéme année de son âge.

Messire Louis-François Gaultier, Marquis de Chiffreville, Lieutenant Général des armées du Roi, & ci-devant premier Sous-lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde de Sa Majesté, est mort le 18, âgé de cinquante-huit ans.

César Alexandre, Comte de Gouffier, Marquis d'Epagny, mourut en cette ville le 19 du mois de Février, âgé de cinquante-huit ans. Il avoit épousé, 1°. Marguerite-Henriette de Gouffier, fille de Maximilien de Gouffier, Marquis d'Epagny, & de Renée de la Roche, sa cousine du 3 au 4e degré. 2°. Marie-Charlotte de Gouffier, veuve de Charles, Comte de Colbert-Saint-Mars, sa cousine germaine, fille de Charles-Antoine de Gouffier, Marquis de Heilly, & de Catherine-Angelique d'Albert-Luynes, il n'a point laissé de posterité de ces deux femmes.

La maison de Gouffier est illustre par sa noblesse, ses charges & emplois, & par ses alliances avec les Maisons de Lorraine, de Lannoy, de Montmorency, de Crequy, de Monchy, de Crevecœur, d'Ailly, de la Trimouille, de Brosse-Bretagne & autres.

Cette Maison a formé plusieurs branches, la plûpart éteintes. La branche ducale a fini dans Artus de Gouffier, Duc de Rouannois, Gouverneur de Poitou, qui embrassa l'état ecclésiastique, & vendit le Duché de Rouannois à François d'Aubusson, Comte de la Feuillade, Pair & Maréchal de France, qui épousa le 3 Avril 1667 Charlotte de Gouffier, sœur dudit Artus.

La branche de Gouffier-Caravas eſt fondue en 1726 dans la branche de Gouffier-Thoix, par le mariage d'Armande-Louiſe de Gouffier avec François-Louis de Gouffier, Marquis de Thoix, mort l'année derniere, laiſſant pour enfans Louis-Guillaume-Angelique de Gouffier, Marquis de Thoix, né le 2 Juillet 1738, Mouſquetaire de la premiere Compagnie de la garde de Sa Majeſté; la Vicomteſſe de Gouffier; deux autres filles. Il avoit encore eu un autre fils qui eſt mort ſans enfans, & laiſſant pour veuve la Marquiſe de Gouffier-Sébeville. Le feu Marquis de Thoix étoit frere de Charles-Thimoleon de Gouffier, Chanoine de Notre-Dame de Paris, & de Marie-Anne de Gouffier, veuve de Louis de Bourbon, Comte de Buſſet. *Tabl. généal. quatriéme part. pag. cent quatorze.*

La branche d'Epagny eſt éteinte dans Maximilien de Gouffier, Marquis d'Epagny, qui de Renée de la Roche, ſa femme, n'eut que deux filles mariées; l'aînée, à Jacques, Marquis d'Ailly, Baron d'Annery, Marquis Dannebaut. *Tabl. généal. hiſt. T. 5, pag. 128.*

L'autre, à Céſar-Alexandre, Comte de Gouffier, qui a donné lieu à cet article.

Outre la branche de Thoix, dont on vient de parler, il reſte encore de cette maiſon, 1°. Charles-Antoine de Gouffier, Marquis de Heilly, marié à N. Philippeaux, dont un fils & une fille. Le Marquis de Heilly eſt frere de Marie-Therèſe-Catherine, veuve de Louis-François Crozat, Marquis du Châtel, & de la veuve du Comte de Gouffier.

2°. Henri-Jerôme, Vicomte de Gouffier, frere de Joſeph-René, Chanoine de Notre-Dame de Paris, & de Céſar-Alexandre, qui a donné lieu à cet article.

Le Vicomte de Gouffier a épousé Marie-Françoise-Louise de Gouffier-Thoix.

Gui-Augustin de Durfort, Vicomte de Lorges, fils de Louis de Durfort, Comte de Lorges, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, & Menin de Monseigneur le Dauphin; & de Marie-Marguerite-Reine Butault de Marsan, est mort le 20, âgé de quatorze ans.

Messire François Levoué, Chapelain de la Reine, Chanoine honoraire de l'Eglise Collégiale de S. Honoré, & Abbé de l'Abbaye de Champagne, Ordre de Cîteaux, Diocèse du Mans, mourut le même jour dans sa quatre-vingt-troisiéme année.

Messire Louis Leon Pajot d'Ons-en-Bray, Académicien honoraire de l'Académie royale des Sciences, & ancien Intendant général des postes & relais de France, est mort le 22 à sa maison de Berci, dans sa soixante-seizéme année.

Messire Louis, Marquis du Plessis-Châtillon, Lieutenant Général des armées du Roi, & Gouverneur des ville & château d'Argentan, mourut le 23, dans sa soixante-dix-huitiéme année.

Messire N.... de Vizniek, Abbé de l'Abbaye des Roches, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Auxerre, est mort le 25, dans la Communauté des Prêtres de la paroisse de S. Sulpice, âgé de quatre-vingt-six ans.

Messire Bonaventure Robert Rossignol, Maître des Requêtes honoraire, Intendant de la Généralité de Lyon, & Grand-Croix, Secrétaire-Greffier de l'Ordre royal & militaire de S. Louis, est mort à Lyon le 26, dans sa cinquante-huitiéme année.

Dom Barthelemi-Henri de Blanes, Mestre de camp de Cavalerie, est mort le 27, dans la quarante-sixiéme année de son âge.

Charlotte-Armande de Rohan, veuve de Pons,

Comte de Roquefort, mourut à Paris le 8 Mars, dans sa quatre-vingt-dix-septiéme année.

La Comtesse douairiere de Pons avoit été mariée en premieres nôces à Gui-Henri de Chabot, Comte de Jarnac, & étoit fille de Charles de Rohan II du nom, Prince de Guemené, Duc de Montbazon, Pair de France, & de Jeanne-Armande de Schomberg.

Charles de la Groue, Docteur en Médecine, Conseiller du Roi, Grenetier ancien du Grenier à Sel de la Ferté, y mourut le même jour, âgé de quatre-vingt-dix ans. Il avoit épousé Marie-Catherine Riviere, fille de Marie Racine, veuve d'Antoine Riviere, Docteur en Médecine, laquelle étoit sœur du célébre Jean Racine, & mourut le 31 Mai 1734 à la Ferté-Milon, âgée de quatre-vingt-quatorze ans.

Dame Louise-Adélaïde Herault, épouse de Messire Claude-Henri Feydeau de Marville, Conseiller d'Etat, est morte à Paris le 9, âgée de trente-deux ans.

Marc de Beauvau-Craon, Prince du Saint-Empire, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Grand d'Espagne de la premiere classe, Chef des nom & armes de Beauvau, ci-devant Grand Ecuyer de Lorraine, Président du Conseil de Régence de Toscane, & Conseiller d'Etat intime de l'Empereur, mourut dans son château de Harrouel en Lorraine le 11, âgé de soixante-treize ans.

Messire Robert Vagnon de Mortemer, Brigadier de Cavalerie, est mort à Rouen le 13, âgé de quatre-vingt-seize ans.

M. Pierre-Claude Nivelle de la Chaussée, l'un des quarante de l'Académie Françoise, est mort le 14, âgé de soixante-trois ans.

M. Denis-François Secousse, pensionnaire de

l'Académie des Inscriptions, & ancien Avocat au Parlement, est mort le 15, dans sa soixante-quatriéme année.

Messire François-Charles de Dromenil d'Hallencourt, Evêque, Comte de Verdun, Prince du Saint Empire, Abbé de l'Abbaye de la Charité, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Besançon, & de celle d'Humblieres, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Noyon, mourut le 16 à son Abbaye de la Charité, âgé de soixante-dix-neuf ans.

Messire François de Salignac de la Motte-Fenelon, Grand Archidiacre d'Avignon, mourut le 18, dans sa soixante-onziéme année.

Messire Pierre de Marolles de Rocheplatte, Brigadier de Cavalerie, mourut à Paris dans sa soixante-neuviéme année, le même jour.

Messire Louis Beraud, Marquis de la Haye, est mort le 24. Il avoit été premier Veneur & Chambellan de feu Monseigneur le Duc de Berri.

Frere Philippe-Joseph de Lesmerye-Deschoisy, Bailly, Grand-Croix de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, Grand Prieur d'Aquitaine, Commendeur des Commenderies du Blizon & de Sretay, est mort à Poitiers le 30 Mars, dans sa quatre-vingt-quinziéme année.

Supplément du Chevalier de Causans, à l'éclaircissement définitif sur la quadrature du Cercle.

PROPOSITIONS A VERIFIER.

1°. Decrire un quarré parfaitement égal à un cercle quelconque.

2°. Démontrer qu'un tout en Géométrie a deux

parties distinctes, séparément, géométriquement & numériquement égales au tout.

3°. Prouver par une régle générale le véritable rapport du diamétre du cercle à sa circonférence.

4°. Donner la quadrature géométrique du cercle qui présentera la vraie figure de la terre, & la précision des longitudes sur toute sa surface.

Si une des quatre propositions ci-dessus paroît dans les démonstrations fausse, obscure ou douteuse, le Chevalier de Causans se tiendra pour condamné.

Si d'aujourd'hui au vingt-cinq du mois de Juin prochain, terme préfix, les démonstrations ne sont pas données, pour quelque cause que ce puisse être, les Notaires dépositaires rendront, sans aucune difficulté, le 26 du même mois, onze cens livres aux Souscripteurs pour chaque souscription de mille livres.

Quelque nombre de souscriptions qu'il puisse y avoir avant les démonstrations, si une Société se présente pour en prendre quatre mille, & que le Chevalier de Causans refuse de fournir son contingent de cinq cens livres par souscription, & de donner les démonstrations des quatre propositions, alors toutes les souscriptions antérieures appartiendront de droit en entier aux Souscripteurs le vingt-six dudit mois de Juin, sans autres formalités.

Si l'on imagine encore quelque condition en faveur des Souscripteurs, le Chevalier de Causans s'y soumettra très-volontiers. Il continue de déclarer, parole d'honneur, qu'il n'a consulté ni dit son secret à personne du monde.

Signé, *le Chevalier de Causans.*

A Paris, le 24 Mai 1754.

AVERTISSEMENT.

NOus avons la satisfaction de ne nous être pas trompés dans nos conjectures sur le Journal étranger ; il prend des forces & s'améliore. Le volume qui vient de paroître en Mai, fait déja plus que promettre ; il contient plusieurs morceaux de littérature intéressans, & même quelques uns d'agréables. Quoique ceux de ce dernier genre ne soient pas le principal objet de ce Journal, ils n'en doivent pas non plus être exclus. D'après le titre nous sommes en droit d'attendre des échantillons d'Ouvrages étrangers dans tous les genres. D'autres volumes joindront sans doute, ou feront succéder aux piéces d'agrément, quelques matieres scientifiques ; mais il faut avoir la bonne foi de convenir qu'une brochure de dix feuilles est bornée, & que si Messieurs du Journal étranger étoient obligés de donner chaque mois des extraits dans tous les genres, ou les extraits seroient de beaucoup trop courts, ou les volumes de beaucoup trop gros.

AVIS.

LE Public est averti que M. Seignette, Conseiller au Présidial de la Rochelle, continue de composer & débiter le véritable sel polychreste, ainsi qu'il l'a toujours fait depuis la mort de son pere, Médecin de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans. Il met, comme ci-devant, son paraphe dans chaque paquet ; ceux qui en auront besoin, peuvent s'adresser à lui directement. Il

demeure, rue des Augustins, à la Rochelle. On trouve à Paris du sel de sa composition, chez le sieur Lefebvre, marchand Epicier, rue des Arcis, au coin de la rue de la Vannerie, à côté de la petite Vertu, à Paris.

AUTRE.

Le sieur Lecomte, Vinaigrier ordinaire du Roi, outre les cent quarante vinaigres qu'il a inventés depuis 1744, vient de mettre la derniere main à un nouveau, qui pour ses vertus & propriétés aura sans doute l'approbation du Public, & peut se nommer *Vinaigre admirable & sans pareil*. Ses vertus & propriétés sont de blanchir le visage, d'unir, d'affermir la peau, & de lui donner l'agrément d'un tein clair & frais; d'ôter les boutons & taches de rousseur, de rétablir & remettre les visages couperosés de différens âges dans leur naturel; d'éteindre promptement les rougeurs de petite vérole, de raffermir la vûe, d'ôter les rougeurs & inflammations qu'il peut y avoir. Il n'est point mordant, & ne peut endommager ni le tein ni la peau. Ce vinaigre, qui a une odeur très-agréable, s'employe pur & à froid, en s'en étuvant le matin & le soir, & même dans la journée.

Les moindres bouteilles de ce vinaigre se vendent 9 liv. & 36 liv. la pinte.

Le sieur Lecomte a un nouveau vinaigre d'estragon à la *Saint-Florentin*; & un autre de Lavande à la *Favorite*, extrêmement rafraichissant. Il continue avec succès le vinaigre de Marseille, dit des *Quatre voleurs*. Celui-ci est un grand préservatif contre la petite vérole & les fiévres malignes, & autres maladies contagieuses.

On trouve auſſi chez lui le vinaigre préparé pour la conſervation de la bouche, & la moutarde aux capres & enchois, qui ſe conſerve deux ans dans ſa bonté, à laquelle il a donné nouvellement un goût très-agréable.

Comme pluſieurs contrefont les vinaigres du ſieur Lecomte, ce qu'ils ne peuvent faire qu'en les détériorant, ne ſçachant pas ſa maniere particuliere de les compoſer, il ſe croit obligé, pour l'utilité du Public, de l'avertir qu'il ne ſort de chez lui aucune bouteille qui ne ſoit cachetée, ficellée & étiquetée de ſon nom.

Il demeure à Paris, Place de l'Ecole, près le Pont-neuf, à la Renommée.

AUTRE.

LE Sieur Pierre Dubois, Marchand Mercier à Paris, rue S. Antoine, au grand S. Paul, & qui étoit retiré depuis quelques années, eſt décédé en cette même ville, le 18 Juin 1750, laiſſant une ſucceſſion aſſez conſiderable à partager entre ſes enfans ; l'un deſquels nommé Charles Dubois, auſſi Marchand Mercier de Paris, où il tenoit la boutique de ſon pere, eſt parti du Havre ſur le vaiſſeau Fréderic, Capitaine Jore, pour aller à Saint Domingue, & eſt arrivé au Cap le 20 Novembre 1749 ; là il s'eſt rembarqué ſur un vaiſſeau qui alloit du côté de Leogane, & on n'a pu découvrir s'il y étoit arrivé, enſorte que l'on ne ſçait ce qu'il eſt devenu. Il eſt actuellement (en 1754) âgé de quarante-ſept ans ; ſa taille eſt de cinq pieds cinq pouces, mais il ſe courbe & ſon ventre creuſe ; il a les cheveux, ſourcils & barbe noirs, les yeux auſſi noirs & couverts, le nez & tout le viſage longs. Lorſqu'il

partit, il portoit en bourse ses cheveux peu frisés & naturellement plats; il avoit un habit de camelot gris blanc, veste de même ou de basin, col noir, & bas de coton blanc.

On prie ceux qui en auront quelque connoissance, & qui pourroient même avoir son certificat de vie, ou son extrait mortuaire en bonne forme & légalisé, de les adresser à Madame la veuve Lutton, rue Sainte Anne, Butte S. Roch, à Paris, même maison que le Sellier du Roi: elle remboursera les frais, & récompensera honnêtement.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le premier volume du Mercure de Juin. A Paris, le 30 Mai 1754. LAVIROTTE.

TABLE.

PIECES FUGITIVES en Vers & en Prose.
Poëme contre le déréglement des mœurs, p. 3.
Dissertation sur l'établissement de la Religion chrétienne, à Orléans, 12
Epître à M.... 40
Dialogue entre Michel Ange & Raphaël d'Urbin, 44
Epître à Themire, 50
Discours qui a remporté le prix de l'Académie royale des Sciences & Beaux Arts de Pau, 55
Compliment à M. le Duc d'Aiguillon, à son entrée dans la ville du Croisic, 76
Autre au même, en vers, 77

Sinastal, histoire Dumocalienne, qui a remporté le prix à la Société Royale de Nancy, 79
Mots de l'Enigme & des Logogryphes du Mercure de Mai, 104
Enigme & Logogryphes, 105
Nouvelles Litteraires, 108
Lettre de M. le Rouge à l'Auteur du Mercure, sur le plan de l'univers, 132
Beaux-Arts, 145
Lettre sur l'Horlogerie, écrite à M. le Camus, de l'Académie royale des Sciences; par *** 149
Lettre de M. Le Paute à l'Auteur du Mercure, 164
Projet de la place de Louis XV. par M. Vallin de la Motte, 166
Chanson en Duo, 170
Spectacles, 171
Nouvelles Etrangeres, 180
France. Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 185
Naissance & morts, 195
Supplément du Chevalier de Causans à l'éclaircissement définitif sur la quadrature du cercle; 210
Avertissement sur le Journal étranger, 212
Divers Avis, *ibid.*

La Chanson notée doit regarder la page 170.

De l'Imprimerie de Ch. A. Jombert.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06573 7812

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD